RÉPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

Première Esquisse du Plan quinquennal de Développement 1971-1975

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
Joint Library
Washington, D. C. 20431

Document de Travail à l'usage des Commissions de Planification

Ivory Coast. **MINISTÈRE DU PLAN**

Mai 1968

105156

TF
338.91
Iv7pa
1971/1975

AVERTISSEMENT

L'exposé des motifs de la Loi-Plan soulignait la volonté du Gouvernement de faire en sorte que « le Plan soit véritablement l'œuvre de tous », et il annonçait deux innovations :

La création de Commissions de Planification qui contribueraient à l'élaboration du Plan.

L'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement et les organismes de la représentation nationale, tout d'abord au niveau des orientations fondamentales qui seront définies en Juin 1968, ensuite au niveau des choix définitifs.

Dans ce but le Ministère du Plan préparait, de Juillet 1967 à Mai 1968, une première esquisse du Plan qui serait remise aux Commissions de Planification et qui viendrait éclairer les options fondamentales soumises au Gouvernement en Juin 1968.

Ce document constitue la première esquisse du Plan 1971-1975 et des Perspectives 1980. C'est dire qu'il s'agit d'un instrument de travail provisoire puisqu'aussi bien les Commissions de Planification pourront proposer d'importants aménagements et le Gouvernement pourra définir des options qui amèneront à de profonds remaniements. Enfin, au niveau du Ministère du Plan, des études sont en cours qui conduiront également à des modifications.

Il ne s'agit donc pas d'un texte définitif, et s'il a été imprimé, c'est pour faciliter la réflexion des Commissions et l'étude du Gouvernement.

La méthode employée pour les projections économiques est celle des Perspectives Décennales, c'est-à-dire que l'inventaire des actions possibles ou souhaitables a été fait, et que les cohérences au niveau des équilibres en biens et services, de la répartition et du financement ont été recherchées dans le cadre des tableaux de la Comptabilité Nationale pour les années 1970-1975 et 1980.

Ces résultats sont éclairés et complétés par de nombreuses notes sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les objectifs culturels et sociaux proposés sont le résultat des travaux de préparation de la Loi-Cadre de l'enseignement et d'études diverses menées au cours de l'année écoulée en liaison avec les Ministères intéressés.

Je souhaite que ce travail serve de base à une réflexion profonde et à des propositions constructives afin que soit adopté en 1970 un plan répondant aux aspirations et à la volonté de progrès du peuple ivoirien.

Le Ministre Délégué au Plan

M.T. DIAWARA

LA MÉTHODE UTILISÉE

La méthode utilisée pour l'élaboration de la première esquisse du Plan 1971-1975 est la même que celle déjà adoptée pour définir les Perspectives décennales 1960-1970.

Pour déterminer les grandes lignes de la croissance possible de 1971 à 1975, on n'est pas parti d'un modèle de développement abstrait ou de taux de croissance choisis à priori. On a, ici encore, effectué une analyse minutieuse des possibilités de croissance des différents secteurs d'activité : agricoles et industriels, permettant d'estimer l'augmentation d'activité induite au niveau du secteur tertiaire. A partir de ces possibilités de croissance, déterminées de façon très empirique, on a pu, par itération, déduire l'augmentation possible des revenus des différents agents économiques et, en particulier, celle des ressources fiscales permettant aux Administrations de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En même temps qu'on arrêtait des objectifs de production au niveau des différentes sous-branches d'activité, on déterminait les investissements correspondants et les besoins en main-d'œuvre.

Pour mener à bien ce travail de projection, on pouvait en 1967 s'inspirer de l'évolution de la production, des investissements et de l'emploi, dans les différentes branches d'activité, de 1960 à 1966, mais aussi des opérations en cours de réalisation et des projets qui devraient l'être d'ici 1970. Bref, on disposait en 1967 d'une connaissance assez précise de l'évolution de l'appareil de production ivoirien au cours de la décennie 1960-1970 ; et c'est avant tout sur l'expérience concrète des possibilités et des limites de cet appareil que reposent les prévisions pour la période 1971-1975.

De façon plus précise, en matière d'objectifs agricoles, les grandes opérations en cours de réalisation : palmier à huile, cocotier, coton, kénaf, riz, banane, ananas, arachides, maïs, permettaient de déterminer assez facilement des objectifs de plantation et de production pour la période 1971-1975 et même 1976-1980.

Les enquêtes régionales ont, par ailleurs, conduit à élaborer des programmes de développement agricole tendant à diversifier les cultures et à réduire les disparités entre savane et forêt. Elles ont en particulier permis de mieux répartir géographiquement les objectifs de production nationaux : riz, coton, arachide, maïs...

Des études sectorielles sur : l'élevage, les forêts, la canne à sucre, l'avocat, les huiles essentielles, le café, le cacao et l'hévéa, ont servi à définir des objectifs de production possibles et les conditions de leur réalisation. Certains pour être retenus exigeront une prise de position des responsables pour définir une politique ivoirienne : en matière de café et de cacao, d'exploitation forestière et de reforestation, de création de ranches industriels, de plantation de canne à sucre et d'hévéa.

En matière d'industrialisation, de nombreuses études sectorielles ont été effectuées au cours des dernières années. Une enquête auprès des industriels a en outre été réalisée en 1967. Elles ont permis de bien connaître les entreprises installées en Côte-d'Ivoire et leur conditions de fonctionnement ; elles ont également dégagé les conditions et les possibilités techniques et économiques de nouvelles réalisations.

En plus des projets en cours de réalisation et des programmes d'extension des différentes entreprises en place, on disposait pour la période 1971-1975 d'un nombre important de dossiers de projets industriels, en cours d'étude ou déjà soumis à l'agrément.

Enfin les objectifs de développement agricoles déterminaient automatiquement ceux d'un certain nombre d'industries transformatrices : rizeries, usines d'égrenage, huileries de palme et de coprah, raffineries de sucre, conserveries de fruit et d'ananas, etc...

Une fois arrêtés les objectifs de production, d'investissements et d'emplois pour les différentes activités primaires, secondaires et tertiaires, on a établi pour les années 1970 et 1975 des tableaux d'échanges inter-entreprises et d'équilibre entre Ressources et Emplois. Ces tableaux permettent de vérifier, au niveau des 26 lignes du tableau, l'équilibre entre la production locale et les importations, d'une part, et, d'autre part, les besoins des entreprises, ceux des administrations, des institutions financières et des ménages, ceux d'investissement, d'exportation et d'accroissement des stocks.

En fait cet équilibre ressources-emplois a été établi au niveau de plus de 150 activités distinctes, regroupées ensuite en 26 branches. De même, les 27 colonnes du tableau d'échanges inter-entreprises ne sont que l'agrégat des comptes d'exploitation dressés pour chacune des activités, qu'elle existât au début de la

période ou qu'elle fût complètement nouvelle. La modernisation des méthodes de production, le nombre important des productions nouvelles, ont déjà entraîné de 1960 à 1970 des modifications importantes dans la structure de production des différentes branches d'activité. Ces modifications seront encore plus sensibles au cours de la période 1971-1975.

Dans l'établissement des équilibres ressources-emplois, on a dû régler le montant global des importations en fonction de celui des exportations, de telle sorte que soit maintenu, tout au cours de la période, un excédent commercial suffisant pour permettre les transferts indispensables : bénéfices des entreprises et épargnes des travailleurs étrangers.

Du côté de la demande finale, on a estimé la croissance des besoins, en biens et services, des Administrations, en fonction du développement de ces dernières au cours de la décennie 1960-1970 et des charges récurrentes qui doivent suivre la réalisation des programmes d'équipement : éducation nationale, santé publique, etc..., prévus pour la période 1971-1975.

Les achats de biens et services par les Institutions financières suivent également le développement des activités bancaires et des assurances, fonction lui-même de l'essor de l'activité économique du pays, comme l'est d'ailleurs l'augmentation des stocks d'une année sur l'autre. Les investissements neufs et le renouvellement ont été estimés, pour la période 1971-1975, activité par activité, pour les entreprises productrices, et, par nature d'investissements, pour ceux d'infrastructure économique, sociale et administrative.

Le volume de la consommation globale des ménages a été finalement calculé par différence entre les disponibilités et les autres besoins de la demande finale : Administrations, Institutions financières, stocks, investissements et exportations.

Les ressources disponibles pour la consommation des ménages assurent d'ailleurs à celle-ci un taux de croissance voisin de celui de la Production intérieure brute :

Période	1966-1970	1971-1975	1976-1980
Taux de croissance annuel de la consommation des ménages	7,4	7,9	6,4
Taux de croissance de la P.I.B.	8,2	8,2	6,2

A partir des enquêtes régionales et des travaux de comptabilité économique, on a pu ensuite décomposer la consommation des ménages, par branche, suivant qu'il s'agit de ménages : africains urbains, non-africains urbains, résidents ruraux et non-résidents ruraux, pour chacune des années 1970, 1975 et 1980.

Au niveau de chacune des lignes du tableau, l'équilibre ressources-emplois détermine les besoins d'importations, y compris les droits et taxes sur biens importés. On a déterminé ces dernières à partir des taux d'imposition de 1965, en ayant soin d'exonérer un certain nombre de consommations intermédiaires et l'équipement. Le taux global de fiscalité à l'importation représente ainsi, en pourcentage, en 1965, 31,5 ; 1970, 33,1 ; 1975, 33,3 ; 1980, 33,5.

La légère augmentation en cours de période est due simplement à des différences de structure dans les importations.

Pour calculer les marges commerciales s'appliquant aux productions locales et aux importations, on a utilisé une étude récente sur les taux appliqués aux différents postes de la demande intermédiaire des entreprises ou de la consommation finale.

L'établissement des comptes d'agents pour les années 1970 et 1975 permettait ensuite de vérifier qu'à l'équilibre des flux de biens et services correspondrait l'équilibre des flux de revenus distribués aux différents agents économiques et de leurs différents emplois.

Pour s'assurer enfin que la croissance économique, maintenue à plus de 8 % par an de 1960 à 1975, ne risquerait pas ensuite de s'arrêter brutalement, par disparition des possibilités d'expansion dans un trop grand nombre de secteurs d'activité, on a prolongé le plan 1971-1975 par des perspectives 1976-1980. En matière d'objectifs de production agricole, l'horizon 1980 n'est pas tellement plus éloigné que celui de 1975 et la précision des résultats semble satisfaisante. Le taux de croissance annuelle des activités primaires reste d'ailleurs le même, 4,7 %, de 1971 à 1980.

Pour les activités industrielles, par contre, l'horizon 1980 reste fort lointain : de nombreux projets sont actuellement impossibles à retenir, en l'état des études techniques, économiques et financières. Les objectifs industriels avancés pour les perspectives 1976-1980 sont pour l'instant nettement sous-estimés. Les travaux des années prochaines devraient permettre de rectifier en hausse un certain nombre d'entre eux et surtout d'en introduire de nouveaux. Le taux annuel de croissance de la production industrielle devrait pouvoir être relevé de 7,6 % aux environs de 10 % et celui de la production intérieure brute de 6,2 % à 7,4 %.

En leur état actuel, ces perspectives 1976-1980 laissent percevoir les difficultés propres de cette période et les obstacles qu'il faudra surmonter pour maintenir la croissance. Elles montrent toutefois que, moyennant des efforts appropriés, l'expansion en cours depuis 1960 devrait continuer au-delà de la période 1971-1975, confirmant l'entrée de l'économie ivoirienne dans la phase de « décollage ».

CHAPITRE 1

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE de 1965 à 1980

1822 ? 1830

sommaire

CHAPITRE I. - LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1965 A 1980

I. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES 11

II. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES FORETS 12

III. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE 15

a) Le quinquennat 1961-1965 16
b) Le quinquennat 1966-1970 17
c) Les quinquennats 1971-1975 et 1976-1980 18

IV. - L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR 18

a) Les exportations 18
b) Les importations 20

V. - LES INVESTISSEMENTS 21

VI. - L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 23

VII. - LA CONSOMMATION DES MENAGES 25

VIII. - L'EMPLOI 26

IX. - LES REVENUS 27

CONCLUSION 28

— *Tableau général des Ressources et Emplois* 1965 30
— *Tableau général des Ressources et Emplois* 1970 32
— *Tableau général des Ressources et Emplois* 1975 34
— *Tableau général des Ressources et Emplois* 1980 36

CHAPITRE 2. - LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

I. - L'EQUILIBRE DU TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE 38

a) Le compte des administrations 38
b) Le compte des ménages 41
c) Le compte des entreprises 42
d) Le compte des institutions financières 44
e) Le compte de l'extérieur 44

— Administrations - Compte d'affectation 1970 45
— Administrations - Compte d'affectation 1975 47
— Administrations - Compte d'affectation 1980 48
— Compte d'affectation de l'Etat 1970 49
— Compte d'affectation de l'Etat 1975 49
— Compte d'affectation de l'Etat 1980 50

— *Tableau économique d'ensemble* 1965 52
— *Tableau économique d'ensemble* 1970 54
— *Tableau économique d'ensemble* 1975 56
— *Tableau économique d'ensemble* 1980 58

II. - L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA PERIODE 1970-1980 60

a) Le résumé des principales données de la croissance 61
b) L'équilibre global entre l'épargne et les investissements 62
c) Les comptes de financement des agents 64

1) *L'équilibre financier des ménages* 64
2) *L'équilibre financier des administrations* 66
3) *L'équilibre financier des entreprises* 67
4) *L'équilibre financier des institutions financières* 68

d) L'équilibre financier global et l'équilibre des comptes extérieurs 68

CONCLUSION 72

CHAPITRE 3. - LE DEVELOPPEMENT RURAL 73

CHAPITRE 4. - L'EXPANSION INDUSTRIELLE 161

CHAPITRE 5. - L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE 227

CHAPITRE 6. - L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE 247

De 1960 à 1965 (cf. le tableau 1), la production intérieure brute est passée, en prix 1965, de 142 à 214 milliards de F CFA, ce qui représente un taux annuel de croissance de 8,6 %. Elle doit atteindre 317 milliards en 1970 et, d'après les objectifs du plan 1971-1975, 470 milliards en 1975. Tout au cours de la décennie 1966-1975, le taux annuel de croissance de la production intérieure brute se maintiendra de la sorte à 8,2 %. Les perspectives actuelles pour 1976-1980 font croître celle-ci au rythme de 6,2 % par an, pour atteindre 636 milliards, en 1980. Comme il a été dit plus haut, ce ralentissement dans le rythme de la croissance est dû pour partie à l'imprécision actuelle d'un bon nombre d'objectifs de développement industriel. Une meilleure connaissance des possibilités réelles dans ce domaine devrait permettre de réviser en hausse, au cours des prochaines années, ce taux global de croissance.

I. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES.

Par grand secteur d'activités, le rôle moteur du *secteur secondaire* se maintient tout au cours des vingt années 1961-1980.

LA CROISSANCE DE 1960 à 1980 EN PRIX 1965

Tableau N° 1

RESSOURCES	1960	1965	1970	1975	1980	Période 61-65		Période 66-70		Période 71-75		Période 76-80	
	en millions de F CFA					Indice 100 en 1960	Taux de crois. annuel	Indice 100 en 65	Taux de crois. annuel	Indice 100 en 70	Taux de crois. annuel	Indice 100 en 75	Taux de crois. annuel
Agriculture vivrière - élevage	36.115	42.267	49.872	60.022	70.348	117,0	3,2	118,0	3,4	120,4	3,8	117,9	3,4
Agriculture industrielle et d'exportation	21.142	31.261	42.258	56.265	77.053	147,9	8,1	135,2	6,2	133,1	5,9	136,9	6,5
Forêt - pêche	5.674	10.835	14.281	17.683	20.731	191,0	13,8	131,6	5,7	123,8	4,4	117,2	3,2
Artisanat	7.287	9.171	12.898	16.127	19.617	125,9	4,7	140,6	7,1	125,0	4,6	121,6	4,0
Industries alimentaires	1.950	4.201	9.124	16.345	23.099	215,4	16,6	217,2	16,8	179,1	10,2	141,3	5,9
Mines - Energie	1.859	4.492	10.062	28.170	44.772	241,6	19,3	224,0	17,5	280,0	23,0	158,9	9,7
Autres industries	5.130	10.099	29.333	57.518	87.780	216,4	16,7	264,3	23,0	191,1	14,0	152,6	8,8
Bâtiment T.P.	6.324	11.457	15.921	24.392	29.966	181,2	12,7	139,0	6,8	153,2	8,9	122,9	4,2
Transports - Services	17.729	33.388	51.931	77.020	105.681	188,3	13,5	155,6	9,2	148,3	8,2	137,2	6,5
Commerce	38.465	55.804	81.715	116.279	157.144	145,1	7,7	146,4	7,9	142,3	7,3	135,4	6,2
Total Production	141.675	213.975	317.395	469.821	636.191	151,0	8,6	148,3	8,2	148,0	8,2	135,4	6,2
Importations	41.380	67.662	88.017	122.328	161.673	163,5	10,3	130,1	5,4	139,0	6,8	132,2	5,8
Total Ressources	183.055	281.637	405.412	592.149	797.864	153,9	9,0	143,9	7,6	146,1	7,9	134,7	6,1
EMPLOIS													
Exportations	46.888	73.459	108.911	160.382	220.680	156,7	9,4	148,3	8,2	147,3	8,1	137,6	6,6
Consommation des ménages	104.564	153.211	219.035	320.754	437.934	146,5	7,9	143,0	7,4	146,4	7,9	136,6	6,4
Consommation des Administrations et des Institutions financières	6.933	10.819	15.046	20.957	27.250	156,1	9,3	139,1	6,8	139,3	6,9	130,0	5,4
Equipement	23.393	43.641	59.920	86.536	107.000	186,6	13,3	137,3	6,6	144,4	7,6	123,6	4,3
Stocks	1.277	507	2.500	3.700	5.000	39,7	-	493,1	-	148,0	8,2	135,1	6,2
Total Emplois	183.055	281.637	405.412	592.149	797.864	153,9	9,0	143,9	7,6	146,1	7,9	134,7	6,1
Excédent balance commerciale	5,508	5.797	20.894	38.054	59.007	105,2	1,0	360,4	-	182,1	12,8	155,1	9,2

PAR PERIODE QUINQUENNALE, LES TAUX ANNUELS DE CROISSANCE POUR CHACUN DES TROIS SECTEURS D'ACTIVITES SERONT EN EFFET LES SUIVANTS :

(en pourcentages)

Secteurs d'activités / Périodes	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980
Primaire	6,0	4,8	4,7	4,7
Secondaire	12,4	13,9	13,0	7,6
Tertiaire	9,7	8,4	7,7	6,4
Total P.I.B.	8,6	8,2	8,2	6,2

Les *activités primaires* et en particulier l'agriculture destinée à l'industrie ou à l'exportation, conserveront, tout au cours de la période 1966-1980, un taux de croissance pratiquement constant. Celui-ci, pour les activités primaires, ne pourra toutefois dépasser en moyenne 5 % pour une croissance annuelle de la production intérieure de 8,2 puis 6,2%. Ce sont en fait les activités secondaires qui maintiendront, tout au cours de la période 1961-1975, un taux annuel moyen de croissance de 13,1 %, suscitant, par ses effets sur les activités tertiaires, un taux annuel moyen de la production intérieure brute de 8,3 %. Dans le cadre des perspectives 1976-1980, le ralentissement du taux de la croissance du secteur secondaire de 13 à 7,6 % par an, ramènerait le taux annuel de la production intérieure de 8,2 à 6,2 %.

Il faut toutefois ajouter qu'une partie importante de la valeur ajoutée par les entreprises industrielles proviendra de la transformation de produits du sol et du sous-sol ivoirien.

Ce rôle moteur des activités secondaires est mis en valeur par l'importance croissante qu'elles prendront dans la production intérieure brute du pays. Tandis que les activités primaires, qui assuraient 44,4 % de la P.I.B. en 1960, n'en représenteront plus que 28,6 % en 1975 et 26,5 % en 1980, les activités secondaires passeront de 15,9 % en 1960 à 30,3 % en 1975 et 32,2 % en 1980 (cf. tableau 2). Pendant la même période, les activités tertiaires se maintiendront aux environs de 41 % de la production intérieure brute. Au cours du quinquennat 1971-1975, l'appareil de production ivoirien se sera nettement étoffé et diversifié. Le pays cessera d'être avant tout un fournisseur de matières brutes.

Cette transformation de l'appareil de production frappante au niveau des grands secteurs d'activité, recouvre elle-même des transformations non moins importantes à l'intérieur de chacun d'eux.

II. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES FORETS.

Avec un taux annuel moyen de croissance de 5 %, de 1961 à 1980, les activités primaires connaitront

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION

Tableau N° 2

RESSOURCES	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
	en millions F.CFA 1965					en pourcentage				
Agriculture Vivrière Elevage	36.115	42.267	49.872	60.022	70.348	25,5	19,7	15,7	12,8	11,1
Agriculture Industrielle	21.142	31.261	42.258	56.265	77.053	14,9	14,6	13,3	12,0	12,1
Forêts Pêche	5.674	10.835	14.281	17.683	20.731	4,0	5,1	4,5	3,8	3,3
Total Secteur Primaire	62.931	84.363	106.411	133.970	168.132	44,4	39,4	33,5	28,6	26,5
Artisanat	7.287	9.171	12.898	16.127	19.617	5,1	4,3	4,1	3,4	3,1
Industries Alimentaires	1.950	4.201	9.124	16.345	23.099	1,4	1,9	2,9	3,5	3,6
Mines Energie	1.859	4.492	10.062	28.170	44.772	1,3	2,1	3,2	6,0	7,0
Autres Industries	5.130	11.099	29.333	57.518	87.780	3,6	5,2	9,2	12,2	13,8
Bâtiment T.P.	6.324	11.457	15.921	24.392	29.966	4,5	5,4	5,0	5,2	4,7
Total Secteur Secondaire	22.550	40.420	77.338	142.552	205.234	15,9	18,9	24,4	30,3	32,2
Transport Loyers Services	17.729	33.388	51.931	77.020	105.681	12,5	15,6	16,4	16,4	16,6
Commerce	38.465	55.804	81.715	116.279	157.144	27,2	26,1	25,7	24,7	24,7
Total Secteur Tertiaire	56.194	89.192	133.646	193.299	262.825	39,7	41,7	42,1	41,1	41,3
Total Production	141.675	213.975	317.395	469.821	636.191	100	100	100	100	100

en réalité une évolution assez différente suivant les secteurs.

En ce qui concerne *l'agriculture vivrière et l'élevage*, la production en valeur ajoutée passera de 36 milliards de F CFA en 1960 à 70 milliards en 1980 ; elle sera de la sorte multipliée par 1,9, soit 3,4 % de croissance moyenne annuelle. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la population totale (immigration comprise). Sa faiblesse relative est déterminée par les débouchés offerts aux produits vivriers, mais aussi par les difficultés de développer l'élevage en Côte-d'Ivoire. La production animale n'augmentera que de 77 % en 20 ans. La création de ranches industriels ne pourra en effet produire des effets importants qu'au-delà de la période 1976-1980.

Par suite, l'importance relative de l'agriculture vivrière et de l'élevage diminuera, de plus de moitié, au cours de la période 1961-1980, passant de 25,5 % de la production intérieure brute en 1960 à 11,1 % en 1980.

Notons toutefois que, parmi les productions vivrières, celle du riz triplera en 15 ans, passant de 250 000 tonnes en 1965 à 750 000 tonnes en 1980 ; celle du maïs augmentera de 80 % pendant la même période (cf. Tableau 3).

L'agriculture dont la production est destinée à *l'industrie et à l'exportation* connaitra, par contre, un essor beaucoup plus rapide : sa valeur ajoutée sera multipliée par 3,6 en 20 années, soit un taux de croissance moyen annuel de 6,7 %. C'est elle en fait qui maintiendra à 5 % le taux de croissance annuel des activités primaires tout au cours des deux derniers quinquennats de la période. Le recul relatif de l'importance de cette branche sera par suite beaucoup moins important que celui de l'agriculture vivrière : de 14,9 % de la production intérieure en 1960, elle passera à 12,1 % en 1980.

En outre, le maintien de la croissance à un taux élevé s'accompagnera d'un effort important de diversification des productions qui modifiera assez profondément la structure de cette branche.

AGRICULTURE VIVRIERE - ELEVAGE Branche 01 Prix constant 1965

Tableau N° 3

PRODUITS	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980	Prix unitaire
	QUANTITES (1.000 T.)					VALEUR (millions F CFA)					F/kg
Paddy	160	250	395	613	750	2 880	4 500	7 110	11 034	13 500	18
Mil et Sorgho	52	46	52	58	65	842	747	845	943	1 057	16,25
Fonio	5	7	8	9	10	100	140	160	180	200	20
Maïs	147	180	207	266	329	1 764	2 160	2 484	3 192	3 948	12
Total céréales	364	483	662	946	1 154	5 586	7 547	10 599	15 349	18 705	-
Igname	1 150	1 300	1 432	1 578	1 790	16 100	18 200	20 048	22 092	25 060	14
Manioc	450	500	562	635	714	4 050	4 500	5 058	5 715	6 426	9
Plantain	490	600	674	760	855	4 410	5 400	6 066	6 840	7 695	9
Taro	135	160	172	185	200	945	1 120	1 204	1 295	1 400	7
Patates	18	20	22	25	28	144	160	176	200	224	8
Pois de terre	12	13	15	17	20	84	91	105	119	140	7
Total féculents	2 255	2 593	2 877	3 200	3 607	25 733	29 471	32 657	36 261	40 945	-
Fruits et légumes	100	120	160	210	280	2 500	3 000	4 000	5 250	7 000	25
Divers végétaux	-	-	-	-	-	335	335	370	400	440	-
Boissons traditionnelles	-	-	-	-	-	2 000	2 500	2 750	3 000	3 300	-
S/ produit animal	-	-	-	-	-	141	410	600	800	1 000	-
Total divers	-	-	-	-	-	4 976	6 245	7 720	9 450	11 740	-
Bovins (1)	28,2	38,6	30	38	45	367	501	390	494	585	13000
Ovins, caprins (1)	276	404	600	800	1 100	483	707	1 050	1 400	1 925	1750
Porcins (1)	60	67	87	103	127	180	200	260	310	380	3000
Volailles	4,7	6,2	8,5	11,4	15,3	721	959	1 316	1 774	2 364	155
Chasse	23	23	18	16	14	1 835	1 570	1 440	1 280	1 110	80
Total élevage	-	-	-	-	-	3 586	3 937	4 456	5 258	6 364	-
TOTAL branche 01	-	-	-	-	-	39 881	47 200	55 432	66 318	77 754	-

(1) - Quantité en 1 000 têtes - P.u.F CFA par tête

La production de café et de cacao qui représentait en 1960, 77,4 % de celle de la branche 2 continuera, certes, de croître tout au cours de la période 1961-1980. La seule production de café qui était de 137 000 tonnes en 1960 a atteint 213 000 tonnes en 1965, elle devrait représenter 360 000 tonnes en 1980 (cf. Tableau 4). La croissance du cacao sera encore plus importante, puisqu'elle passera de 85 000 tonnes en 1960 à 340 000 tonnes en 1980. Pourtant, à cette date, ces deux produits ne représenteront que 65,6 % de la production de la branche contre 77,4 % en début de période. Dans l'intervalle, d'autres produits auront pris de l'importance : les oléagineux qui n'assuraient que 7,8 % de la production de la branche en 1960 en couvriront presque 14 % en fin de période : de 329 000 tonnes en 1965, la production de régimes de palme passera à 1 850 000 tonnes en 1980.

Plus spectaculaire encore sera la croissance de l'ensemble coton-tabac, canne à sucre, latex et divers ; de 2 % de la production de la branche 2 en 1960, ce groupe de produits en représentera plus de 12 % en 1980. Au contraire, le groupe bananes, ananas, colas qui assurait presque 13 % de la production de la branche en 1960, en couvrira seulement 8 % en 1980.

Il s'agit là d'une diversification appréciable de la production destinée aux industries et à l'exportation. Celle-ci suppose que les opérations actuellement en cours soient poursuivies et amplifiées : de 12 500 tonnes en 1965, la production de coton graine atteindra 130 000 tonnes en 1980, celle de sucre 60 000 tonnes et celle d'ananas 175 000 tonnes en 1980 contre 44 000 tonnes en 1965.

Les deux dernières activités du secteur primaire, les exploitations forestières et la pêche connaîtront,

AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION Branche 02

Tableau N° 4

	QUANTITES (T.)					VALEUR (millions F CFA)					Pu (F/kg)
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980	70-75-80
Café	136.635	212.989	230.000	265.000	360 000	12.024	18.757	20.700	23.850	32.400	90
Cacao	85.217	114.939	194.000	262.000	340 000	5.283	7.086	13.580	18.340	23.800	70
Cola	34.300	37.000	40.000	45.000	50 000	686	740	800	900	1.000	20
Banane exportation	85.000	133.000	150.000	175.000	200 000	1.800	2.817	3.000	3.500	4.000	20
Banane consommation locale	3.000	5.000	6.000	7.000	8 000	57	106	120	140	160	20
Ananas	19.885	44.083	114.000	148.000	175 000	327	523	1.123	1.460	1.800	8-30-15 (1)
Latex	–	3.550	12.000	19.000	36 000	–	293	780	1.235	2.340	65
Amande de karité	2.500	2.800	3.000	3.300	3 400	60	67	72	80	82	24
Coton Allen	–	5.526	69.000	117.000	130 000	–	185	2.760	4.680	5.200	40
Coton Mono	6.463	6.935	3.000	1.500	–	204	218	95	48	–	31,5
Tabac artisanal	1.958	2.400	3.250	3.800	4 500	176	216	390	456	540	120
Tabac industriel			580	1.000	1 700			41	70	119	70
Arachide	23.750	32.000	39.000	50.000	62 000	600	817	780	1.000	1.240	20
Coprah	2.000	3.500	6.400	14.600	63 000	56	98	179	409	1.760	28
Régime de palme naturel	240.000	255.000	264.000	248.000	260 000	792	842	871	820	860	3,3
Régime de palme sélect.	58.100	74.300	206.000	850.000	1 600 000	232	297	1.030	4.250	8.000	5
Canne à sucre	–	–	–	450.000	600 000	–	–	–	720	960	1,6
Kénaf	–	–	5.000	16.000	20 000	–	–	220	704	880	44,0
Sisal	–	–	–	1.000	2 000	–	–	–	50	100	50,0
Avocats	–	–	200	1.000	2 000	–	–	20	100	200	100,0
Autres	–	–	–	–	–	60	200	200	250	270	–
TOTAL						22.357	33.262	46.761	63.062	85.711	

(1) - 8 = prix ananas industriel
15 = ananas consommation locale
30 = ananas frais d'exportation

EXPLOITATION FORESTIERE Branche 03

Bois en grumes 1000 m³	1.060	2.605	2.950	3.300	3.600	7.253	16.709	18.000	19.975	22.476	–

Tableau N° 5

	Croissance industrielle par branche d'activité Taux annuel de croissance				Evolution de la Structure de la Production Industrielle et Artisanale, en pourcentage				
BRANCHES	61-65	66-70	71-75	76-80	1960	1965	1970	1975	1980
5-6-8 Industries alimentaires. . .	22,7	16,6	12,4	7,1	9,4	13,7	14,3	13,0	12,3
7 Boissons glace. .	1,1	8,1	9,8	7,2	5,3	3,0	2,1	1,7	1,6
9 Energie, eau . . .	15,0	17,0	15,8	9,2	16,8	17,9	18,9	20,1	20,9
10 Activités extractives . . .	9,0	0,9	41,8	9,2	6,0	4,9	2,5	7,2	7,5
11-12 Métaux-Matériaux de construction.	8,0	31,8	9,4	7,8	3,4	2,7	5,1	4,1	4,0
13-14 Engrais produits chimiques	55,6	17,5	13,1	10,3	0,6	2,7	2,9	2,7	3,0
15 Industries du bois	24,7	7,2	7,3	6,1	8,8	14,0	9,5	6,9	6,2
16 Montage et réparation de véhicules	16,7	10,1	10,3	8,8	7,8	8,8	6,9	5,7	5,9
17 Autres industries mécaniques . . .	12,4	18,4	13,3	5,6	5,4	5,1	5,7	5,4	4,7
18-19 Industries textiles cuirs	8,4	21,1	11,8	7,4	22,2	17,5	21,9	19,6	18,7
20 Corps gras	3,9	19,3	19,1	11,3	6,9	4,4	5,1	6,3	7,2
21-22 Caoutchouc , matières plastiques Pâte à papier verre	6,4	15,0	22,7	10,5	7,4	5,3	5,1	7,3	8,0
	13,7	15,8	13,3	8,3	100	100	100	100	100

au cours de la période 1961-1980, une évolution divergente. Ensemble elles soutiendront la croissance du secteur primaire jusqu'à la fin du deuxième quinquennat, avec des taux annuels moyens de 13,8 %, puis 5,7 % ; après 1971, au contraire, ces activités croîtront moins rapidement que l'ensemble du secteur, 4,4 et 3,2 % contre 4,7 %. Mais l'essor des activités forestières s'est en réalité produit entre 1960 et 1965, avec un taux moyen de croissance annuelle

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA BRANCHE 2

	60	65	70	75	80
Café - Cacao	77,4	77,7	73,3	66,9	65,6
Banane - Ananas - colas	12,8	12,6	10,8	9,5	8,1
Oléagineux	7,8	6,4	6,3	10,4	13,9
Coton - Tabac - Canne à sucre caoutchouc et autres	2,0	3,3	9,6	13,2	12,4
	100	100	100	100	100

de 17 % ; dès la période 1966-1970, ce taux n'est plus que de 4,8 % et tombera à 1,9 % et 2,2 % au cours des deux quinquennats suivants. L'épuisement des ressources forestières et l'obligation de réglementer l'exploitation entraîneront une stagnation relative de l'activité dans ce secteur. Au contraire, la pêche, qui n'a crû en moyenne que de 3,6 % par an de 1961 à 1965, doit voir son activité se développer rapidement aux cours des prochains quinquennats, avec des taux annuels de croissance de 9,3, puis 12,1 et 5,5 %.

III. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE.

Les tableaux 1 et 2 distinguent, dans les activités secondaires, l'artisanat de l'industrie. En plus des données fournies par les enquêtes régionales, rurales et urbaines, une enquête récente sur l'artisanat a permis de mieux connaître ce dernier, qu'il s'agisse d'activités de production ou de services. Malgré un développement important de certaines activités artisanales de services (réparation) et de production susceptibles de modernisation (menuisiers, maçons, boulangers, etc...), l'ensemble des activités artisanales croîtra à un taux moyen de 5,1 % par an de 1961 à 1980, contre 11,7 % pour les activités secondaires. L'importance relative de l'artisanat ne cessera, par suite, de décroître tout au cours de la période, passant de 5,1 % de la production intérieure en 1960 à 3,1 % en 1980, tandis que celle des activités secondaires, dans leur ensemble, fera plus que doubler.

Si l'on examine maintenant globalement les activités industrielles et artisanales (bâtiment et T.P.

exclus) dont le taux annuel moyen de croissance sera de 12,6 % de 1961 à 1980, ce sont elles, nous l'avons vu, qui maintiendront pendant la même période le taux de croissance annuelle de la production intérieure brute à 7,8 %. Toutefois, au cours des quatre quinquennats successifs, ce ne sont pas les mêmes activités qui conserveront un rôle moteur dans la croissance : certaines, après l'avoir été, cesseront d'être motrices, d'autres le deviendront. En analysant le rôle respectif des différentes activités industrielles dans la croissance des années 1961-1980, nous pourrons, de la sorte, saisir l'évolution qui interviendra dans la structure de la production industrielle et les problèmes que posera le maintien d'une industrialisation rapide au cours des différents quinquennats.

a) Le quinquennat 1961-1965.

Le tableau 5 permet de suivre l'évolution des taux annuels moyens de croissance des différentes activités industrielles et artisanales au cours des 4 quinquennats de la période. Il donne, pour chacun de ceux-ci en outre, l'évolution du poids relatif de chaque groupe d'activités par rapport à la production industrielle et artisanale globale.

— Les industries motrices.

Au cours de la période 1961-1965 parmi les industries qui ont joué un rôle moteur sur la croissance de l'ensemble, deux groupes paraissent particulièrement importants : les *industries alimentaires* et celles du *bois*. Les premières ont crû à près de 23 % par an au cours de la période ; elles assuraient 9,4 % de la production industrielle en 1960 et 13,7 % en 1965 ; les secondes ont augmenté de près de 25 % par an, passant de 8,3 % de la production industrielle à 14 %. Viennent ensuite les productions *d'énergie* et *d'eau* qui représentaient déjà 16,8 % de la production industrielle en début de période, contre 17,9 en 1965 ; elles ont crû au rythme de 15 % par an pendant ce quinquennat, sous l'impulsion conjuguée des achats des entreprises et de la demande finale (spécialement pour les besoins de la climatisation).

Dernier groupe d'industries motrices, celles de *montage et de réparation de véhicules*, (branche 16) ne comptaient en début de période que des entreprises de réparation. Depuis lors, des usines pour le montage des automobiles, des camions, des bicyclettes et des vélomoteurs, pour la construction de remorques et de fardiers, ont vu le jour. Le taux annuel moyen de la branche a été de 16,7 % et la production est passée de 7,8 % du total à 8,8 %.

— Les industries en passe de devenir motrices.

Déjà fortement développées au début de la période, puisqu'elles couvraient plus de 22 % de la production industrielle, les *industries textiles, celles du cuir et des articles chaussants* auraient dû jouer un rôle moteur de premier plan au cours de la période 1961-1965. En fait des retards ont été pris dans la réalisation des programmes d'investissement ; ceux-ci devraient être rattrapés dès les prochaines années et ces activités devraient prendre un essor très important au cours du quinquennat 1966-1970. Par suite d'un taux moyen de croissance de 8,4 % par an, de 1961 à 1965, ces activités ont reculé en poids relatif et n'assurent plus que 17,5 % de la production industrielle et artisanale en 1965.

A côté de ces activités déjà développées, quatre autres groupes l'étaient fort peu en début de période. En 1960, le plus important, les *corps gras*, pour un milliard de valeur ajoutée (en prix 1965) comptait en fait 640 millions de production artisanale. En attendant que les vastes programmes de plantation d'oléagineux, entrepris en fin de quinquennat, portent leurs fruits, le développement de cette branche reste lent, 3,9 % de croissance annuelle. La production de corps gras ne représentait plus que 4,4 % de la production industrielle en 1965, contre 6,9 % en 1960.

Le moins important, les *industries chimiques et les engrais*, a par contre connu une croissance très rapide, puisqu'elles sont passées d'une valeur ajoutée de 82 millions en 1960, à 730 millions en 1965 soit un taux de croissance de plus de 55 % par an ; de 0,6 % de la production industrielle et artisanale en 1960, elles sont ainsi passées à 2,7 %. Elles devraient par suite jouer un rôle non négligeable dans la croissance du prochain quinquennat.

Les *industries mécaniques et électriques*, celles des *métaux et des matériaux de construction*, se sont développées moins vite que la moyenne des industries de 1961 à 1965 (12,4 % et 8 % de croissance annuelle contre 13,7). Mais les besoins du marché intérieur : bâtiment et travaux publics, équipement de l'agriculture, réparation navale, demande des ménages, etc..., devraient permettre une croissance accélérée de ces activités au cours du prochain quinquennat.

— Les industries récessives.

Restent quelques activités peu actives dont la stagnation pèse sur la croissance industrielle d'ensemble.

Dans les branches 21 et 22, tout d'abord, comprenant les articles en caoutchouc et en matières plastiques, les imprimeries, les fabriques de papiers et cartons et autres industries diverses, sur un milliard de valeur ajoutée en 1960, près de 70 % provenaient d'activités artisanales. En attendant que soient installées des entreprises importantes pour la fabrication de la pâte à papier, de pneumatiques, d'articles de verrerie et de céramique, la croissance, dans ces deux branches, restera le fait d'ateliers de petite taille, pour la transformation des matières plastiques, la fabrication d'emballages, le rechapage, etc... Le taux moyen annuel n'a pas dépassé 6,4 % de 1961 à 1965 et, à cette date, la production des branches 21 et 22 ne représentait plus que 5,3 % de la production industrielle et artisanale contre 7,4 % en 1960.

De même, la concurrence que les importations de vin font à la consommation de bière locale a entraîné

la stagnation relative des *brasseries* ; le taux de croissance de la branche n'a pas dépassé 1,1 % de 1961 à 1965, et sa production est passée de 5,3 % à 3 % du total.

Quant aux *activités extractives*, aucune exploitation de gisement nouveau n'a été entreprise depuis celle du manganèse de Grand-Lahou ; tant que ne pourra commencer celle du gisement de fer de Bangolo, les taux de croissance de cette branche resteront faibles et son importance relative continuera de baisser.

En résumé, si l'on recherche la part de la production industrielle et artisanale fournie par ces trois catégories d'entreprises, on constate que celle due aux entreprises motrices représente, en 1965, plus de la moitié de la production globale, en augmentation relative de 27 % depuis 1960, tandis que celle des entreprises récessives baissait de près de 30 %, et de 16 % celle des entreprises en passe de devenir motrices, soit en pourcentage :

	1960	1965
1 - *entreprises motrices*	42,8	54,4
— Industries alimentaires		
— Energie-eau		
— Industries du bois		
— Montage et réparation de véhicules		
2 - *entreprises en passe de devenir motrices*	38,5	32,4
— Industries textiles, cuirs et chaussures		
— Industries mécaniques et électriques		
— Engrais et produits chimiques		
— Métaux et matériaux de construction		
— Corps gras		
3 - *entreprises récessives*	18,7	13,2
— Boissons et glace		
— Activités extractives		
— Articles en caoutchouc et matières plastiques, imprimerie, papiers, etc...		
Total production industrielle et artisanale	100,0	100,0

b) LE QUINQUENNAT 1966-1970.

Ce qui caractérise le quinquennat en cours, c'est le nombre important des activités qui sont devenues motrices et connaissent à présent des taux de croissance annuelle supérieurs à celui de la moyenne des activités industrielles et artisanales.

En plus des *industries alimentaires* et de la *production d'énergie et d'eau*, déjà motrices au cours du précédent quinquennat, les *industries textiles, du cuir, et des articles chaussants* connaissent à présent des taux moyen de 21,1 % par an, les *métaux et les matériaux de construction* près de 32 %, les *corps gras*, avec la création de nouvelles huileries, 19,3 %, les *industries mécaniques et électriques* 18,4 % ; enfin, *les engrais et les produits chimiques* 17,5 %. Toutes ces activités verront, d'ici 1970, croître l'importance relative de leur production. Celle-ci passera de 64 % de la production industrielle et artisanale en 1965, à près de 74 % en 1970.

Par contre, au cours de la même période, deux branches d'activités : les *industries du bois* et celles de *montage et réparation de véhicules*, cesseront d'être motrices, avec des taux annuels de 7,2 et 10,1, leur importance relative passera respectivement de 14 à 9,5 % et de 8,8 à 6,9 %. Le ralentissement des exploitations forestières, limite forcément l'activité des industries de première transformation du bois ; l'étroitesse du marché intérieur et les difficultés d'exportation sur les pays voisins freinent l'essor des industries de montage.

Les fabriques de *boissons et glace*, avec des taux annuels moyens de croissance de 8 %, sont toujours peu actives et leur part relative dans la production industrielle totale ne sera plus que de 2 % en 1970, contre 3 % en 1965.

De même, les *activités extractives*, avec un taux moyen annuel inférieur à 1 %, sont en pleine stagnation ; mais l'étude de la mise en valeur du gisement de Bangalo présage une reprise importante d'activité pour le prochain quinquennat.

Quant aux *branches* 21 *et* 22, sans attendre la création des usines de pâte à papier et de pneus, les créations et extensions d'activités en cours, suffisent à leur assurer des taux annuels moyens de croissance de 15 % ; elles devraient devenir motrices dès le prochain quinquennat.

Au total, pendant le quinquennat 1966-1970, la structure de la production industrielle et artisanale apparaît évoluer de la sorte :

	1965	1970
1 - *entreprises motrices*	64,0	73,9
— Industries alimentaires		
— Energie-eau		
— Métaux - matériaux de construction		
— Engrais - produits chimiques		
— Industries mécaniques et électriques		
— Industries textiles, cuirs et articles chaussants		
— Corps gras		
2 - *entreprises en voie de devenir motrices*	10,2	7,6
— Articles en caoutchouc et matières plastiques, imprimerie, pâtes à papier, etc...		
— Activités extractives		
3 - *entreprises récessives*	25,8	18,5
— Boissons et glace		
— Montage et réparation de véhicules		
— Industries du bois		
Total production industrielle et artisanale	100,0	100,0

c) Les quinquennats 1971-1975 et 1976-1980.

Les deux derniers quinquennats de la période sont caractérisés par le ralentissement de la croissance des activités qui auront joué le rôle le plus actif dans l'essor industriel du quinquennat précédent : les *industries alimentaires, les industries textiles, du cuir et des articles chaussants*, auxquelles s'ajouteront les *industries mécaniques et électriques* et celles des *métaux et des matériaux de construction*. L'ensemble de ces activités doit assurer en 1970 47 % de la production industrielle et artisanale. A partir du quinquennat suivant, elles cessent toutes d'être motrices. Leurs taux de croissance se trouvent inférieurs ou égaux aux taux moyens de la croissance industrielle et artisanale. Et leur poids relatif par rapport à la production d'ensemble baissera de façon continue. Ainsi, les taux de croissance moyens des industries alimentaires descendront à 12,4 % de 71 à 75 et à 7,1 % de 76 à 80, contre 13,3 % et 8,3 %, pour la croissance moyenne de l'ensemble des industries et de l'artisanat. Elles n'assureront plus en 1975 que 13 % de la production industrielle et artisanale et 12,3 % en 1980. Il en va de même des industries textiles qui ne représenteront plus en 1980, que 18,7 % de cette production, contre 21,9 % en 1970.

Par contre, trois groupes d'activités resteront moteurs : la *production d'énergie et d'eau*, celles *d'engrais et de produits chimiques et les corps gras*. Deux autres le deviendront au cours du quinquennat 1971-1975 : les *activités extractives* (branche 10) et les *articles en caoutchouc et en matières plastiques, la pâte à papier et autres industries* (branches 21 et 22).

Tandis qu'en 1970 près de 74 % de la production industrielle et artisanale proviendront d'entreprises motrices, il n'y en aura plus que 43,6 % en 1975 contre 42,1 % en provenance des activités qui auront cessé de l'être.

En se maintenant à 13,3 % de croissance annuelle de 1971 à 1975, la production industrielle et artisanale permettra à la production intérieure brute de croître au même taux (8,2 %) qu'au cours du quinquennat précédent. Mais pour que ce résultat puisse être obtenu, il faut qu'un petit nombre de projets importants soit réalisé : exploitation du gisement de fer de Bangolo, usines de pâte à papier, fabrique de pneus d'automobiles, dont l'ensemble représente près de 74 milliards de F CFA d'investissement entre 1971 et 1980, sur 201 milliards d'investissements industriels pendant la même période.

Des efforts spéciaux devront donc être faits pour promouvoir la réalisation de ces projets qui constitueront pour le pays le début d'une industrie lourde. Il importe également de trouver au cours des prochaines années d'autres projets susceptibles d'être réalisés de 1976 à 1980, pour relever le taux de la croissance industrielle durant ce quinquennat.

Au cours de ces deux périodes quinquennale, l'évolution de la production industrielle et artisanale devrait être la suivante :

	1970	1975	1980
1 - *entreprises motrices*	34,5	43,6	46,6
— Engrais et produits chimiques			
— Energie-eau			
— Corps gras			
— Activités extractives			
— Articles en caoutchouc et matières plastiques, pâte à papier et divers			
2 - *entreprises cessant d'être motrices*	47,0	42,1	39,7
— Industries alimentaires			
— Textiles, cuirs et articles chaussants			
— Industries mécaniques et électriques			
— Métaux et matériaux de construction			
3 - *entreprises récessives*	18,5	14,3	13,7
— Boissons et glace			
— Industries du bois			
— Montage et réparation de véhicules			
Total production industrielle et artisanale	100,0	100,0	100,0

IV. - L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR.

Globalement l'évolution du commerce extérieur de 1965 à 1980 devrait être la suivante : en millions de F CFA, francs 1965.

Année	Exportations	Taux de croissance annuel	Importations	Taux de croissance annuel
1960	46 888	—	41 380	—
1965	73 459	9,4	67 662	10,3
1970	108 911	8,2	88 017	4,5
1975	160 382	8,1	122 328	6,8
1980	220 680	6,6	161 673	5,7

a) Les exportations.

Les exportations passeront de 47 milliards en 1960 (prix 1965) à 220,7 milliards en 1980. Elles seront ainsi multipliées par 4,7 en vingt années, soit un taux moyen de croissance annuelle de 8 %.

Ces résultats ne seront toutefois possibles qu'au prix de profonds changements dans la structure interne des exportations, au cours de cette période. Ceux-ci résulteront, d'une part, de la politique de diversification des cultures qui commencera à porter ses fruits à partir de 1970 et, d'autre part, du développement de la production industrielle orientée vers les marchés extérieurs.

Par grand groupe d'activités, la structure des exportations évoluera de la façon suivante : en pourcentages :

Produits	1960	1965	1970	1975	1980
Activités primaires.	86,5	77,7	68,6	53,0	48,5
Activités secondaires	11,2	18,9	28,2	44,6	49,5
Activités tertiaires .	2,3	3,4	3,2	2,4	2,0
Total exportations .	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ainsi les produits primaires qui représentaient plus de 86 % des exportations en 1960, n'en fourniront pas 50 % en 1980. Les exportations de produits industriels qui s'élevaient à 5 milliards en 1960 (en prix 1965), atteindront 109 milliards en 1980 (cf. le tableau 6). A cette époque, la Côte-d'Ivoire exportera 30 milliards de produits des industries alimentaires, principalement : beurre de cacao, café soluble, thon en boîte, conserves d'ananas. Elle exportera 21 milliards de minerais et carburant raffiné, 13 milliards de produits textiles et surtout 19 milliards d'huile raffinée, extraite des régimes de palme et autres oléagineux. Les usines de pâte à papier, qui travailleront essentiellement pour le marché extérieur, permettront 9,4 milliards d'exportations.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS

Tableau N° 6

	en millions de F CFA					en pourcentages				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Agriculture élevage pêche. .	33.817	42.123	59.075	69.350	91.360	72,1	57,3	54,2	43,2	41,4
Forêts	6.730	14.988	15.700	15.700	15.700	14,4	20,4	14,4	9,8	7,1
Industries alimentaires . . .	892	3.752	11.102	21.355	29.946	1,9	5,1	10,2	13,3	13,6
Energie	5	403	1.970	3.835	5.710	-	0,6	1,8	2,4	2,6
Activités extractives	1.131	1.794	1.825	9.835	15.200	2,4	2,4	1,7	6,1	6,9
Métaux maté. constr. engrais	194	227	344	1.053	1.649	0,4	0,3	0,3	0,7	0,7
Chimie, para-chimie caoutchouc	119	873	1.905	2.844	4.650	0,3	1,2	1,8	1,8	2,1
Industries du bois	885	3.492	4.910	5.745	6.325	1,9	4,8	4,5	3,6	2,9
Montage de véhicules	190	373	140	420	570	0,4	0,5	0,1	0,3	0,3
Autres industries mécanique et électrique	300	1.101	250	610	850	0,6	1,5	0,2	0,4	0,4
Industries textiles cuirs et articles chaussants	747	768	4.980	10.830	13.420	1,6	1,1	4,6	6,7	6,1
Corps gras	654	785	2.990	10.030	19.440	1,4	1,1	2,8	6,2	8,8
Pâte à papier autre.	147	253	220	4.975	11.360	0,3	0,3	0,2	3,1	5,1
Transport	1.077	2.527	3.500	3.800	4.500	2,3	3,4	3,2	2,4	2,0
Total.	46.888	73.459	108.911	160.382	220.680	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Bref, alors qu'en 1960, 11 % seulement des exportations ont subi une transformation industrielle, c'est près de la moitié d'entre elles qui sortiront des usines en 1980.

Le rôle des différentes branches industrielles dans la croissance des exportations sera d'importance très inégale. Les exportations des industries du bois, celles de véhicules et celles des industries mécaniques et électriques représentaient 6,8 % des exportations totales en 1965, elles n'en fourniront plus que 3,6 % en 1980 (cf. tableau 6). Par contre, les industries alimentaires qui n'assuraient pas 2 % des exportations en 1960, en couvriront près de 14 % en 1980 ; celles de corps gras, de même, passeront de 1,4 % du total en 1960, à 8,8 % en 1980 et celles de produits textiles et d'articles chaussants de 1,6 % en 1960 à 6,1 % en 1980. Enfin, les industries exportatrices principalement de produits semi-finis : minerais, métaux, matériaux de construction, engrais, produits chimiques, caoutchouc, pâte à papier, etc..., qui assuraient en 1960 seulement 3,4 % des exportations, en fourniront près de 15 % en 1980.

Il convient toutefois de nuancer le rôle de l'industrie dans la croissance des exportations par rapport à celui de l'agriculture. En effet, si l'on ajoute aux exportations de produits primaires bruts, celles de produits agricoles transformés : produits des industries alimentaires, coton égrené, corps gras, latex (non compris les industries du bois et la pâte à papier), on passe de 62 milliards en 1965 à 164 milliards en 1980. A cette date, l'agriculture, la pêche et les forêts seront encore à l'origine de 74 % des exportations de la Côte-d'Ivoire, dont seulement 48,5 % sous forme de produits bruts.

b) Les importations.

De 1960 à 1980, les importations du pays quadrupleront, soit 7,1 % de croissance annuelle pendant 20 ans. Par rapport au taux de croissance plus faible du quinquennat 1966-1970 (5,4 %), celui du quinquennat 1971-1975 (6,8 %) correspondra à un plus grand effort d'équipement ; c'est en effet au cours de cette période que s'implanteront les projets industriels les plus importants.

Des transformations non négligeables interviendront dans la structure des importations au cours de la période (cf. tableau 6 bis).

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS

Tableau N° 6 Bis

	en millions de F CFA 1965					en pourcentages				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Agriculture élevage pêche forêts	3.470	6.121	11.203	17.571	26.286	8,4	9,0	12,7	14,4	16,3
Industries alimentaires	5.455	8.292	10.006	13.678	19.168	13,2	12,3	11,4	11,2	11,9
Energie	1.322	3.237	5.379	6.232	7.500	3,2	4,8	6,1	5,1	4,6
Activités extractives métaux maté. constr. engrais	2.850	4.647	5.560	7.630	9.292	6,9	6,9	6,3	6,2	5,7
Chimie, para-chimie caoutchouc	1.990	3.490	5.693	7.996	11.031	4,8	5,2	6,5	6,5	6,8
Véhicules	3.842	7.341	8.168	9.132	10.439	9,3	10,8	9,3	7,5	6,5
Autres industries mécanique	7.838	13.901	16.913	24.694	31.806	18,9	20,5	19,2	20,2	19,7
Industries textiles, cuirs articles chaussants	8.823	10.977	10.481	16.074	21.590	21,3	16.2	11,9	13,1	13,3
Autres industries	3.152	5.726	6.616	7.162	10.006	7,6	8,5	7,5	5,9	6,2
Transport, services	2.638	3.930	7.998	12.159	14.555	6,4	5,8	9,1	9,9	9,0
Total	41.380	67.662	88.017	122.328	161.673	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans l'ensemble les importations destinées à la demande finale diminueront en valeur relative, cédant la place à des productions locales. Une exception importante : les importations de produits agricoles, de viande, de bétail et de poisson doubleront presque de 1960 à 1980, passant de 8,4 % des importations totales en 1960 à 16,3 % en 1980. Cette augmentation relative considérable s'explique par les importations de blé, impossible à produire sur place, et par celles de bétail et de poisson fumé et séché dont les productions locales resteront insuffisantes.

Par contre, les importations de produits alimentaires qui représentaient 13,2 % des importations en 1960, n'en absorberont plus que 11,9 % en 1980; et celles de produits textiles et d'articles chaussants passeront de 21,3 % des importations en 1960 à 13,3 % en 1980.

A l'inverse, les efforts d'industrialisation entraîneront des importations croissantes de biens d'équipement. Celles de machines et outils (branche 17) représentaient en 1965, 51 % des importations de la branche 17, elles en absorberont 64 % en 1970, 60 % en 1975 et 54 % en 1980. De même, les véhicules importés à destination des entreprises passeront de 37 % des importations de la branche 16 en 1960, à 48, puis 51 et 55 % en 1970-1975 et 1980.

Quant aux importations destinées à la consommation des entreprises, elles représentaient approximativement le quart des importations totales en 1965 et devraient en absorber le tiers en 1980 ; elles comprendront principalement des carburants, du clinker, des billettes, des pièces détachées pour auto, des composants chimiques, du blé, des écrus, etc...

V. - LES INVESTISSEMENTS.

Les investissements bruts nécessaires à la réalisation de l'ensemble des programmes agricoles, industriels et d'infrastructure, s'élèveront à 269 milliards de F CFA au cours de la période 1966-1970, 387 milliards de 1971 à 1975 et 487 milliards de 1976 à 1980.

En distinguant ces investissements selon qu'ils sont productifs ou non productifs, de financement public ou privé, on obtient la répartition suivante :

(milliards de F CFA)

	1966-1970	1971-1975	1976-1980
Productifs	198,0	290,6	342,8
Non productifs ...	70,8	96,8	144,0
Total	268,8	387,4	486,8
Publics	116,1	171,8	214,0
Privés	152,7	215,6	272,8
Total	268,8	387,4	486,8

Au cours de cette période, 44 % des investissements s'effectueront sur fonds publics et 56 % sur fonds privés, ceci compte non tenu des participations financières de l'Etat. D'autre part, la légère diminution de la proportion d'investissements productifs au cours de la période 1976-1980 est due essentiellement à un accroissement de l'effort d'infrastructure économique, routes, ponts, etc...

Le tableau 7 souligne qu'au cours de la période 1966-1980, les investissements agricoles représenteront de 7 à 9 % de l'ensemble des investissements et plus de 12 % des investissements productifs de 1971 à 1975. Il s'agit notamment de la réalisation des programmes : palmier à huile, cocotier, hévéa (dont une partie devra être financée sur fonds privés), canne à sucre, élevage, etc...

Les investissements industriels et la construction de logements par les ménages représenteront 66 % des investissements jusqu'en 1975 et 64 % de 1976 à 1980. Ce dernier pourcentage devrait d'ailleurs être relevé, lorsque de nouveaux projets pourront être trouvés pour ce dernier quinquennat.

Les plus gros investissements industriels seront réalisés dans le secteur énergétique, 50 milliards (principalement pour le barrage de Kossou), dans le secteur minier, 48 milliards, pour la fabrication de pâtes à papier, 28 milliards, dans les industries alimentaires, 20 milliards, les industries textiles, 25 milliards et les corps gras, 17,3 milliards.

L'importance de ces investissements productifs exigera des efforts considérables de la part des pouvoirs publics, tant du point de vue financier : subventions directes, avantages fiscaux, participations financières, prêts aux entreprises, qu'en matière de promotion de projets industriels.

Sans tenir compte des participations financières et des prêts de l'Etat aux entreprises privées, les seules subventions aux entreprises productives publiques ou semi-publiques représentent 13,3 % des investissements productifs en 1965 (cf. tableau 8), 22,2 % en 1975 et 23,8 % en 1980.

Notons, en outre, qu'avec l'étoffement et le vieillissement de l'appareil de production industrielle les renouvellements deviendront relativement plus importants : de 31 % des investissements productifs en 1965, ils passeront à 37 %, puis 38,4 % en 1975 et 1980.

Quant aux investissements d'infrastructure économique, sociale et culturelle, ils devraient représenter 26 % puis 25 % des investissements globaux au cours des quinquennats 1966-1970 et 1971-1975, pour atteindre 29,6 % au cours du dernier quinquennat (cf. tableau 7). Le cheminement des investissements

VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS 1966 - 1980 SUIVANT L'ORIGINE DU FINANCEMENT

Tableau N° 7

milliards de F CFA

	1966 - 70		1971 - 75		1976 - 80	
	milliards	%	milliards	%	milliards	%
Agriculture, forêt, pêche						
a) - Public.	17,6	6,6	27,0	7,0	28,0	5,8
b) - Privé	1,4	0,5	8,0	2,0	5,0	1,0
TOTAL	19,0	7,1	35,0	9,0	33,0	6,8
Industrie - Construction logements						
a) - Public.	27,7	10,3	48,0	12,4	42,0	8,6
b) - Privé	151,3	56,3	207,6	53,6	267,8	55,0
TOTAL	179,0	66,6	255,6	66,0	309,8	63,6
Infrastructure économique ...	37,5	13,9	48,5	12,5	77,0	15,8
Infrastructure administrative Culturelle et Sociale	33,3	12,4	48,3	12,5	67,0	13,8
TOTAL	268,8	100	387,4	100	486,8	100

LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Tableau N° 8

	millions F CFA 65			
	1965	1970	1975	1980
a) - Public. .	3.635	10.090	12.000	15.500
b) - Privé . .	23.511	27.910	42.000	49.500
TOTAL	27.146	38.000	54.000	65.000
Dont investissements nets . .	18.646	25.000	34.000	40.000
Renouvellement	8.500	13.000	20.000	25.000
TOTAL	27.146	38.000	54.000	65.000
Dont bâtiment T.P.	8.928	17.000	26.000	31.000
Outillage	18.218	21.000	28.000	34.000
TOTAL	27.146	38.000	54.000	65.000
Accroissement au cours du quinquennat . .		140	142	120
Taux de croissance annuel .		7%	7,3%	3,7%

du tableau 9 permet de voir qu'un effort spécial devra être fait, de 1971 à 1974, dans le secteur des investissements publics productifs, pour le barrage de Kossou. Il faudra donc freiner, pendant cette période, la croissance des investissements administratifs non productifs. Dès 1975, par contre, ceux-ci pourraient s'établir à un niveau plus élevé.

Le tableau 10 présente de façon synthétique, pour les trois quinquennats, la répartition des investissements publics par grands postes, suivant qu'il s'agit d'investissements administratifs, d'infrastructure sociale, culturelle et économique ou d'investissements productifs.

De 1966 à 1970, les montants retenus pour les différents secteurs sont ceux de la Loi-Plan. Les objectifs de 1971 à 1975 sont justifiés en détail dans les chapitres sur l'infrastructure économique, administrative, sociale et culturelle. On notera l'importance des investissements pour la production d'électricité, 23,8 milliards, liés à la réalisation de Kossou. Ils devraient diminuer au cours du quinquennat suivant, au profit des autres investissements productifs et des investissements d'infrastructure. On a retenu des sommes considérables, au cours des deux derniers quinquennats, pour la santé publique et l'hydraulique humaine et pastorale. Les besoins dans ces deux secteurs sont très grands, mais les moyens de les satisfaire ne sont pas seulement d'ordre financier. La possibilité d'étendre l'infrastructure sanitaire sur l'ensemble du territoire est en effet largement conditionnée par les disponibilités en personnel médical et sanitaire.

Les investissements pour les travaux d'édilité passeront de 10 milliards au cours du quinquennat 1966-1970, à 22,5 milliards de 1976 à 1980. L'importance

CHEMINEMENT DES INVESTISSEMENTS

Tableau N° 9 — en milliards F CFA 1965

Années / Nature des investissem.	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Publics administratifs. .	11,7	12,1	12,5	14,6	15,8	15,9	16,0	17,0
Productifs	5,9	6,2	8,6	10,3	10,0	10,1	16,0	16,9
Total publics	17,6	18,3	21,1	24,9	25,8	26,0	32,0	33,9
Privés	21,2	22,4	23,7	25,0	26,4	27,9	30,3	32,9
Ménages	4,8	5,0	5,2	5,4	5,7	6,0	6,4	6,8
TOTAL	43,6	45,7	50,0	55,3	57,9	59,9	68,7	73,6

Années / Nature des investissem.	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Publics administratifs. .	18,5	20,8	24,5	25,8	27,2	28,7	30,3	32,0
Productifs	15,9	14,2	12,0	12,6	13,3	14,0	14,6	15,5
Total publics	34,4	35,0	36,5	38,4	40,5	42,7	44,9	47,5
Privés	35,7	38,7	42,0	41,7	43,4	45,2	47,0	49,5
Ménages	7,2	7,6	8,0	8,4	8,8	9,2	9,6	10,0
TOTAL	77,3	81,3	86,5	88,5	92,7	97,1	101,5	107,0

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Ventilation Fonctionnelle

Tableau N° 10 — Millions F CFA

Nature des Investissements	1966-70	1971-75	1976-80
I - Investissements des Administrations			
1) Infrastructure administrative.	15.162	22.000	30.000
2) Santé publique	6.280	8.000	11.000
3) Infrastructure Sociale .	755	900	2.000
4) Developpement culturel	11.135	17.400	24.000
5) Infrastructure économique			
- routes, ponts bacs (y compris fonds routier)	21.185	25.000	42.000
- hydraulique humaine , et pastorale	1.845	5.100	6.500
- édilité.	10.150	14.000	22.500
- investissement administratif, pêche, agriculture, élevage, sols et forêts	4.315	4.400	6.000
Total infrastructure économique	37.495	48.500	77.000
Total investissements des administrations . . .	70.927	96.800	144.000
II - Investissements des Stés d'Etat et des Entreprises Publiques			
1) Agriculture sociétés d'Etat	17.591	27.000	28.000
2) Entreprises publiques			
- ports, voies navigables	8.935	10.000	13.500
- aérodrome.	1.830	2.000	3.000
- électricité	7.650	23.800	11.500
- P et T.	3.920	5.700	6.000
- Chemin de fer	5.330	6.500	8.000
Total entreprises publiques	27.665	48.000	42.000
Total des investissements des Stés d'Etat et des entreprises publiques. . .	45.256	75.000	70.000
Total investissements publics et para-publics	116.183	171.800	214.000
Participations financières et prêts logements	15.693	26.600	38.600
Total charges financières	131.876	198.400	252.600

du mouvement d'urbanisation qui doit s'accentuer au cours de la décennie 1970-1980 exige des efforts particuliers en ce domaine.

Notons finalement les sommes qui devraient être consacrées par l'Etat aux participations financières industrielles et aux prêts au logement, de 16 milliards, entre 1966 et 1970, elles devraient plus que doubler pour atteindre 38,6 milliards au cours du dernier quinquennat de la période. En outre, nous verrons dans le chapitre sur le financement de la croissance que des sommes équivalentes devraient être prêtées, à moyen et à long terme, par l'Etat aux entreprises et aux ménages. Ainsi, en 1970, sur 44 milliards d'investissements productifs et de logement, près de 20 milliards seront financés sur capitaux publics, soit 44,5 % du total. En 1980, sur 75 milliards, plus de 31 milliards seront d'origine publique, soit 42 % du total.

Par rapport à la production intérieure brute, le volume des investissements bruts et nets demeurera satisfaisant tout au cours de la période :

(milliards de F CFA)

	1965	1970	1975	1980
Investissements bruts	43,6	59,9	86,5	107,0
Investissements nets	35,1	46,9	66,5	82,0
Production intérieure brute	214,0	317,4	469,8	636,2
Inv. bruts/P.I.B., en % . .	20,4	18,9	18,4	16,8
Inv. nets/P.I.B., en % . .	16,4	14,8	14,2	12,9

Le volume des investissements devrait, rappelons-le, augmenter au cours du dernier quinquennat pour permettre la réalisation d'autres projets industriels que ceux actuellement retenus. Signalons, en outre, que, d'après Rostow, l'un des critères du décollage c'est que le taux d'investissement net dépasse 10 % de la production intérieure brute. En 1980, ce taux aura été dépassé, de façon continue, pendant plus de 20 années.

VI. - L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.

La croissance économique de 1965 à 1980 et ses effets en terme d'augmentation des revenus, des emplois et de la consommation des ménages doivent être appréciés en tenant compte de l'évolution démographique au cours de la période.

En 1965, la Côte-d'Ivoire comptait environ 4 000 000 de résidents, auxquels il convenait d'ajouter 300 000 personnes en séjour temporaire.

Le tableau 11 présente quelques distributions caractéristiques de cette population.

On retiendra dans la situation de 1965, deux données fondamentales :

— la population urbaine, celle de l'ensemble des chefs-lieux administratifs, préfectures et sous-préfectures, regroupe environ 23 % de l'ensemble de la population et la seule capitale près de 8 % ;

POPULATION

Tableau N° 11 — en milliers de personnes

	1965	1970	1975	1980
Population urbaine.	980	1.450	2.030	2.640
Population rurale				
Savane.	1.460	1.520	1.410	1.460
Forêt (a).	1.860	2.030	2.360	2.600
Total.	3.320	3.550	3.770	4.060
Population Totale.	4.300	5.000	5.800	6.700
Population urbaine.	980	1.450	2.030	2.640
Dont Abidjan	330	500	820	1.100
Autres Centres . . .	650	950	1.210	1.540
dont centres ruraux	200	230	250	270
Population Rurale .	3.320	3.550	3.770	4.060
dont Population Résidente	3.020	3.200	3.350	3.620
dont Séjour temporaire	300	350	420	440
Population Européenne	30	35	40	45

(a) Population en séjour temporaire incluse.

— si l'on néglige les manœuvres saisonniers, installés en presque totalité dans le Sud du pays, la population rurale de la savane équilibre presque celle de la zone forestière.

Comment évoluera cette population d'ici 1980 ? La croissance démographique continuera à un rythme rapide, plus de 3 % par an, en tenant compte de l'immigration étrangère. En 1965, un million d'habitants était d'origine étrangère. La prospérité économique de la Côte-d'Ivoire entretiendra sans doute ce mouvement, et, au rythme de 25 000 ou de 30 000 par an, Voltaïques ou Maliens viendront s'y installer. On aboutira ainsi, vers 1980, à un effectif de 6 700 000 habitants environ.

Mais la distribution de cette population aura singulièrement évolué. Les 980 000 citadins de 1965 seront devenus plus de deux millions et demi et représenteront près de 40 % de la population totale ; Abidjan, avec 1 100 000 habitants en groupera 16,4 %.

Par ailleurs, un glissement démographique rapide se produira des régions de savane vers celles de forêt. La population rurale de la savane restera pratiquement stationnaire, alors que celle de la zone forestière croîtra de 40 %.

Urbanisation rapide, transfert spontané de population de la savane vers la forêt, tels sont les deux aspects les plus marquants de l'évolution démographique probable. Ils auront forcément des répercussions importantes sur la distribution des revenus, la répartition de l'emploi et la transformation de la consommation des ménages.

CONSOMMATION DES MENAGES (COMMERCIALISEE)

Population - en 1.000 habitants
Consommation par tête en F. CFA
Consommation globale en millions F. CFA

Tableau 12

	1965			1970					
	Population	Consom. par tête	Consom. globale	Population	100 - 70/65	Consom. par tête	100 - 70/65	Consom. globale	100 - 70/65
Consommation urbaine									
a) Population Africaine	750	69.596	52.197	1.165	155,3	77.410	111,2	90.180	172,8
b) Population non Africaine . .	30	701.333	21.040	35	116,7	788.000	112,4	27.580	131,1
Total urbain	780	93.894	73.237	1.200	154,8	98.130	104,5	117.760	160,8
Consommation rurale									
a) Population résidente.	3.220	11.643	37.489	3.450	107,1	15.860	136,2	54.720	146,0
b) Population non résidente . .	300	13.773	4.132	350	116,7	15.770	114,5	5.520	133,6
Total rural.	3.520	11.824	41.621	3.800	107,9	15.850	134,0	60.240	144,7
Total consommation commercialisée des Ménages	4.300	26.711	114.858	5.000	116,2	35.600	133,3	178.000	155,0

VII. - LA CONSOMMATION DES MENAGES.

Grâce aux enquêtes régionales et moyennant un certain nombre d'ajustements, on a pu séparer l'autoconsommation des ménages de leur consommation commercialisée. Pour cette dernière on a pu distinguer :

— consommation urbaine africaine et non africaine ;

— consommation rurale de la population résidente et temporaire.

Le facteur dominant qui commandera l'évolution de la consommation de 1965 à 1980, c'est indiscutablement l'évolution très divergente de la population urbaine et de la population rurale. Tandis que la population urbaine, sans les centres ruraux, doit tripler en 15 ans et passer de 780 000 à 2 370 000 personnes, la population rurale n'augmentera que de 23 % au cours de la même période : de 3 520 000 en 1965, elle atteindra 4 330 000 personnes en 1980 (cf. tableau 12).

Dans ces conditions, l'autoconsommation doit suivre approximativement le rythme d'accroissement de la population rurale, sans changement notable de structure par rapport à celle de 1965. Son poids relatif dans la consommation globale diminuera, de façon continue, tout au cours de la période : de 25 % de la consommation globale en 1965, il descendra à 11,5 % de celle-ci en 1980, soit un recul de plus de la moitié (cf le tableau 13).

Pour la consommation commercialisée, la rapidite du développement urbain doit forcément limiter l'accroissement de la consommation par tête et les modifications de structure ne pourront être très importantes.

Quant à la population rurale, certes, sa consommation par tête fera plus que doubler en 15 ans, mais son montant par individu passera seulement de 12 000 F CFA par an, en 1965, à 27 000 F CFA en 1980. Une augmentation de cet ordre ne saurait non plus permettre des transformations profondes dans les habitudes de consommation.

En attendant de pouvoir disposer de coefficients d'élasticité, on s'est, par suite, contenté de projeter en 1970, 1975 et 1980, les 4 types de consommation distingués pour 1965, sans modification interne de structure.

Globalement (cf le tableau 12), la consommation commercialisée fera plus que tripler en 15 années, soit un taux annuel de croissance de 8,4 % ; par tête, elle sera multipliée par 2,2, soit un taux annuel moyen de croissance de 5,3 %.

Si l'on considére, par contre, la consommation urbaine, le taux annuel de croissance par tête n'est plus que de 2,2 % pour les Africains et 2,3 % pour les non-Africains. Mais globalement la consommation des Africains urbains sera multipliée par 4,3 et celle des Européens par 2,1.

PRIX 1965

1975						1980					
Population	100 - 75/70	Consom. par tête	100 - 75/70	Consom. globale	100 - 75/70	Population	100 - 80/75	Consom. par tête	100 - 80/75	Consom. globale	100 - 80/75
1.740	149,4	88.500	114,3	154.000	170,8	2.325	133,6	97.100	109,7	225.690	146,6
40	114,2	897.500	113,9	35.900	130,2	45	112,5	985.300	109,8	44.340	123,5
1.780	148,3	106.700	108,7	189.900	161,3	2.370	133,1	113.900	106,7	270.030	142,2
3.600	104,3	22.100	139,3	79.500	145,3	3.890	108,0	27.800	125,8	108.170	136,1
420	120,0	18.200	115,4	7.600	137,7	440	104,7	21.100	116,0	9.290	122,2
4.020	105,8	21.700	136,9	87.100	144,6	4.330	107,7	27.100	124,9	117.460	134,9
5.800	116,0	47.800	134,3	277.000	155,6	6.700	115,5	57.800	120,9	387.490	139,9

La consommation des ruraux résidents et des travailleurs saisonniers fera un peu plus que doubler (coefficient 2,3) par tête, soit un taux moyen de croissance annuelle de 5,7 %. Ce taux maintenu pendant 15 années constitue une progression très nette des niveaux de vie ruraux. Mais le point de départ (12 000 F CFA par tête) est trop faible et recouvre lui-même de trop larges distorsions entre ruraux de savane et de forêt, pour que ce doublement de la consommation par tête puisse entraîner à lui seul une modification profonde du mode de vie des populations rurales.

Le tableau 13 permet de suivre l'évolution de la structure de consommation de l'ensemble des ménages. Au recul de l'auto-consommation qui diminue en poids relatif de 54 %, correspond une augmentation de la consommation de produits alimentaires qui passe de 31,4 % de la consommation totale en 1965 à 38,5 % en 1980, soit une hausse relative de 22,6 %. Les dépenses de transport, loyers et services croîtront rapidement de 1965 à 1970, pour rester relativement stationnaires par la suite. Au total, elles passeront de 9,6 % de la consommation globale, en 1965, à 13,3 % en 1980, soit une hausse relative de 38,5 %.

CONSOMMATION DES MENAGES

Tableau N° 13

	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
	en millions de F CFA				en pourcentage			
Produits Alimentaires .	48.051	78.080	121.201	168.810	31,4	35,7	37,8	38,5
Energie.	5.679	7.940	12.380	17.790	3,7	3,6	3,9	4,1
Textiles et cuirs.	23.081	33.400	52.920	74.720	15,1	15,3	16,5	17,1
Corps gras.	3.704	4.860	7.690	10.240	2,4	2,2	2,4	2,3
Autres produits Ind.. . .	19.611	27.330	41.040	57.940	12,8	12,5	12,8	13,2
Transport.	10.007	13.010	20.670	29.230	6,5	5,9	6,4	6,7
Loyers	2.850	7.180	11.649	15.750	1,9	3,3	3,6	3,6
Services	1.875	6.200	9.450	13.010	1,2	2,8	3,0	3,0
Autoconsommation. . . .	38.353	41.035	43.574	50.444	25,0	18,7	13,6	11,5
Total consommations des Ménages.	153.211	219.035	320.574	437.934	100	100	100	100

Par contre, les achats d'articles textiles et chaussants, de produits industriels, d'eau, d'électricité et de carburant n'augmenteront que faiblement leur part relative dans la consommation globale. Ils passeront de 31,6 %, en 1965, à 34,4 % en 1980.

VIII. - L'EMPLOI.

Les chiffres d'accroissement de l'emploi salarié ont été évalués, de façon très grossière, à partir de l'évolution de la masse salariale, compte tenu d'un léger accroissement de la productivité. En ce qui concerne l'agriculture et l'industrie, ils ont été calculés à partir des principaux projets.

Le tableau 14 permet de constater que l'agriculture moderne, en ne tenant compte que des salariés, four-

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE DE 1965 à 1980

Tableau N° 14

	Main d'œuvre 1965	Accroissement 66 - 70	Main-d'œuvre 1970	Accroissement 71 - 75	Main d'œuvre 1975	Accroissement 76 - 80	Main d'œuvre 1980
Agriculture, forêt, pêche. . .	118.000	55.000	173.000	73.000	246.000	35.000	281.000
Industrie.	26.900	16.500	43.400	26.600	70.000	23.900	93.900
Bâtiment T.P.	15.400	10.800	26.200	10.000	36.200	5.600	41.800
Transports	19.000	6.100	25.100	9.500	34.600	8.700	43.300
Commerce et Services	22.600	10.600	33.200	11.600	44.800	13.500	58.300
Administrations	30.500	11.900	42.400	15.300	57.700	19.000	76.700
TOTAL	232.400	110.900	343.300	146.000	489.300	105.700	595.000

nira le plus grand nombre d'emplois nouveaux : la moitié entre 1966 et 1975, le tiers entre 1976 et 1980, soit 163 000 emplois nouveaux en 15 années.

Le secteur industriel, y compris le bâtiment et les travaux publics, fournira plus de 93 000 emplois en 15 ans, le secteur tertiaire 60 000 et l'administration 46 000.

Au total, le développement économique créera 362 000 emplois nouveaux entre 1965 et 1980.

IX. - LES REVENUS.

Au cours de la période 1965-1980, les salaires versés par les entreprises passeront de 42 milliards à 149 milliards ; ils seront multipliés par 3,5 en 15 ans. Le rythme d'accroissement annuel de la masse salariale versée par les entreprises sera de 11 % au cours du quinquennat 1966-1970, 8,5 % pendant le quinquennat 1971-1975, 6,9 % entre 1976 et 1980 (cf. le tableau 15).

L'ensemble des salaires versés aux ménages par les entreprises et les administrations représentera une part de plus en plus grande des ressources des ménages.

Milliards F 65

	1965	1970	1975	1980
Salaires versés aux Ménages	67,9	107,2	155,7	214,3
Ressources des Ménages ..	183,2	254,6	367,8	494,8
Sal./Ress. %	37,1	42,1	42,3	43,3

En 1980, l'accroissement de la production de régimes de palme, de café, de cacao, d'ananas, de coton, etc..., procurera une nette augmentation de revenus aux entrepreneurs individuels ivoiriens (les planteurs en l'occurrence).

On estime qu'au cours de la période, le revenu intérieur par tête passera de 44 843 F en 1965 à 81 500 F en 1980, soit presque un doublement. Le taux de croissance annuel à prix constant sera successivement, au cours des trois quinquennats, 4 %, 5 % et 3,2 %. Rappelons que de 1960 à 1965 cette croissance était de l'ordre de 4,5 % par an (cf. le tableau 16).

EVOLUTION DES AGREGATS

Tableau N° 16 — en millions de F CFA

	1965	1970	1975	1980
Production Intérieure Brute.	213.975	317.395	469.821	636.191
- Consommation des Institutions financières. . . .	- 1.261	- 1.683	- 2.250	- 2.932
+ Valeur ajoutée par (1) les Administrations.	+ 25.922	+ 35.494	+ 48.297	+ 64.610
+ Valeur ajoutée par les ménages .	+ 950	+ 1.890	+ 2.415	+ 2.940
Produit intérieur Brut aux prix du marché	239.586	353.096	518.318	700.809
- Amortissement . .	- 8.500	- 13.000	- 20.000	- 25.000
Produit Intérieur net aux prix du marché	231.086	340.096	498.318	675.809
- Impôts indirects nets de subventions. . . .	- 38.260	- 67.322	- 94.628	- 129.658
Revenu Intérieur . .	192.826	272.774	403.690	546.151
Population totale (2)	4.300	5.000	5.800	6.700
Revenu Intérieur par tête. . . . . (francs CFA)	44.843	54.560	69.600	81.500
(Dollars) (3)	183	223	284	333

(1) Salaires - Cotisations sociales - Prestations familiales.
(2) y compris main d'oeuvre rurale étrangère.
(3) 1 Dollar = 245 F CFA.

SALAIRES ET COTISATIONS SOCIALES

Tableau N° 15 — millions F CFA — prix 65

		EMPLOIS					RESSOURCES		
		Entreprise	Ménage	Administration	Institution financière	Total	Ménage	Administration (1)	Etranger
1965	S (2)	41.992	1.300	23.830	784	67.906	67.906	-	-
	CS (3)	2.243	50	244	41	2.578	-	1.958	620
1970	S	71.237	1.800	33.200	1.000	107.237	107.237	-	-
	CS	3.760	90	294	50	4.194	-	3.394	800
1975	S	106.751	2.300	45.350	1.250	155.651	155.651	-	-
	CS	5.550	115	347	60	6.072	-	5.072	1.000
1980	S	149.108	2.800	60.800	1.600	214.308	214.308	-	-
	CS	7.750	140	410	80	8.380	-	7.180	1.200

(1) - CCP - FCI
(2) - Salaire net
(3) - 2083 payé au titre employeurs + 160 payé aux titres cotisation-salariés taux 5 %
CS : cotisations Sociales Taux 5 % masse salariale

CONCLUSION

L'analyse des possibilités de croissance, dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, laisse prévoir que la production intérieure brute du pays devrait continuer de croître à plus de 8 % par an pendant la période de réalisation du plan 1971-1975. Moyennant des efforts accrus dans le domaine industriel, cette croissance devrait encore dépasser 7 % annuellement au cours du quinquennat suivant.

Avec la réalisation d'un certain nombre d'entreprises importantes, entre 1970 et 1975, la politique d'industrialisation du pays devra devenir plus volontaire qu'elle ne l'a été au cours de la décennie précédente. Des efforts coûteux en hommes et en capitaux devront en outre être faits pour assurer la réalisation des programmes de développement agricole.

Mais, vers 1975, les résultats attendus de ces efforts devraient commencer de se faire sentir : l'appareil de production du pays sera nettement plus étoffé et diversifié qu'en début de période. L'agriculture sera devenue inférieure, en valeur ajoutée, à l'industrie et près de la moitié des produits exportés auront subi une transformation industrielle. Surtout, pendant plus de 15 années, le pays aura maintenu un taux d'investissement net supérieur à 14 % de la production intérieure et celle-ci n'aura pas cessé d'augmenter de plus de 8 % chaque année.

Les critères qui caractérisent la phase de « décollage » d'une économie se trouveront ainsi vérifiés.

Toutefois, si les possibilités de croissance existent indiscutablement, leur mise en œuvre exigera que des efforts très importants soient faits en matière de formation professionnelle et d'éducation. Les besoins en personnel de direction, en cadres et en main-d'œuvre formée croîtront rapidement au cours des prochaines années. La loi-cadre de l'enseignement s'efforce de faire face à ces besoins. Il importe au plus haut point qu'elle soit exécutée avec dynamisme.

Par ailleurs, le rôle croissant de l'Etat dans le financement des investissements productifs, mais aussi les charges accrues qu'entraîneront le financement et le fonctionnement des infrastructures économiques, sociales, culturelles et administratives, indispensables au développement du pays, exigeront une gestion efficace et rigoureuse des finances publiques. On en percevra mieux les implications en étudiant, dans le chapitre suivant, les conditions du financement de la croissance.

TABLEAUX GÉNÉRAUX
DES
RESSOURCES ET EMPLOIS
1965 - 1970 - 1975 - 1980

TABLEAU

MILLIONS F.CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						DEMANDE INTERMEDIAIRE DES																
		Total production	Importation CAF	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur Stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries Thé Café Cacao	Boissons Glace	Autres industries alimentaires - Tabac	Energie eau	Activité extractive Sel Soufre etc.	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie Parachimie Caoutchouc	Industrie du bois	Montage et réparation des véhicules	Autres industries mécaniques et électriques
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	47200	4985	147	5474	-	57806	4370				2326												
Agriculture industrielle et d'exportation	2	33262	251	135	13819	-	47467		73				1174	15	221						372	1		
Exploitation forestière	3	16709	13	-	-	-	16722														14	1714		
Pêche	4	2974	872	25	2185	-	6056						96											
Travail des grains et farines	5	5533	2688	60	1804	-	10085					1631		7										
Conserverie Thé Café Cacao	6	3450	784	305	673	-	5212						1											
Boissons Glace	7	1421	1728	2408	2702	-	8259				120			50										
Autres industries alimentaires - Tabac	8	2246	3092	1077	1949	45	8409					73	57	155	95									
Energie - Eau	9	6719	3237	3291	5986	-	19233	30	187	1253	178	123	65	83	10	1225	179	5	63	4	35	311	147	68
Activité extractive Sel - Soufre - etc.	10	1808	195	12	220	-	2235		1			13	1	2					1		5			
Métaux	11	340	2671	707	595	-	4313	3	3	12						1	8	129	24			32	110	823
Matériaux de construction	12	1047	1429	441	862	-	3779	10	1	3		1	6	3	1	1	3	1	150		1	79	29	
Engrais	13	33	352	-	128	-	513	30	419															
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	2157	3490	998	2084	-	8729	50	144	13		1	3	13	3	30	3		15		625	42	123	47
Industries du bois	15	9070	358	113	223	-	9764	5	12					9	3	1		7				1778	14	15
Montage et réparations de véhicules	16	6647	7341	2466	3900	400	20754		87	1738		19	7	22	2	34	41		41	5	5	85	2872	24
Autres industries mécaniques et électriques	17	3441	13901	3150	5917	-	25509	350	340	560	226	27	710	91	22	214	119	8	36	3	130	468	191	820
Industries textiles	18	8263	10089	3360	3948	-	25660	15	27		288	68	5									10	10	1
Cuirs et articles chaussants	19	994	888	322	1114	14	3332																5	
Corps gras à origines végétales ou animales autres que le beurre	20	4452	791	250	1072	-	6565		15				14								5	11		
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	392	1595	645	1216	12	3860	5	5	317		5	4	3	1	3	18		2			53	188	3
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	1800	2747	785	1471	-	6803	20	57	50	5	2	168	65	98	31	5	7	9		81	56	41	25
Bâtiment et Travaux publics	23	27279	235	-	-	-	27514	5	249	84		1	5	6	5	75	1		10	1	4	18	29	12
Transports (et auxiliaires des)	24	30190	2580	-	-	-	32770	40	207	3380	34	18	155	40	7	48	39	17	56		44	411	157	39
Loyers	25	8524	-	-	-	-	8524	-	7	60	84	24	5	5	7	32	16	4	12	-	21	48	177	80
Autres services	26	8390	1350	-	-	-	9740	-	167	262	121	13	123	36	20	85	19	7	46	2	85	93	110	84
TOTAL		234341	67662	20697	56442	471	379613	4933	2001	7792	1056	4345	2599	605	495	1780	451	185	465	15	1427	5210	4203	204
VALEUR AJOUTEE	SALAIRES							350	3719	3481	689	324	241	262	85	767	454	38	216	3	196	1909	1196	517
	Impôts indirects nets de subventions							-	-1483	2562	22	20	122	274	1415	1044	176	20	107	1	199	354	382	143
	AMORTISSEMENT																							
	Revenu brut d'exploitation							41917	29025	2874	1207	844	488	280	251	3128	727	97	259	14	335	1597	860	740
	TOTAL valeur ajoutée							42267	31261	8917	1918	1188	851	816	1751	4939	1357	155	582	18	730	3860	2444	1400
Production des branches aux prix à la production								47200	33262	16709	2974	5533	3450	1421	2246	6719	1808	340	1047	33	2157	9070	6647	344

E M P L O I S

ENTREPRISES											DEMANDE FINALE														
											CONSOMMATION						EQUIPEMENT								
													MENAGES												
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers Pâte à papier verre et céramique	Batiment et travaux publics	Transports (auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCE	TOTAL consom. productive	Administrations	Institutions financières	Auto Consommation	Consommation commercialisée	TOTAL	Total consommation finale	Administration	Entreprises non financières	MENAGES	Total Equipement	Mises en stocks	Exportations FOB	TOTAL demande finale	TOTAL UTILISATIONS	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																
				4		4			47	6751	-		34896	15764	50660	50660					286	109	51055	57806	1
511		784			36					3187	-		1273	1139	2412	2412					249	41619	44280	47467	2
				6						1734	-					-						14988	14988	16722	3
										96	-		184	5381	5565	5565						395	5960	6056	4
										1638	-			8324	8324	8324					10	113	8447	10085	5
										1	54			1817	1817	1871					53	3287	5211	5212	6
										170	79			7907	7907	7986					6	97	8089	8259	7
										380	55			7719	7719	7774						255	8029	8409	8
107	10	93	17	20	1119	3969	85	316	962	10664	919	86	1400	5679	7079	8084					82	403	8569	19233	9
		32			6					61	-			346	346	346					34	1794	2174	2235	10
2	2			151	2714	53				4067	31					31						215	246	4313	11
1		9	3		3329	17		3		3711	61					61						7	68	3779	12
					56					505	-					-					3	5	8	513	13
241	171	106	156	48	414	117		79	13	2457	268			5054	5054	5322					77	873	6272	8729	14
8	C	47		1	2608	35	85	22	46	4702	256			1314	1314	1570						3492	5062	9764	15
7	1	21	1	3	754	2420		145	455	8789	668			5024	5024	5692		5900		5900		373	11965	20754	16
165	33	105	15	20	1236	382	42	145	283	6741	1353	5		3223	3223	4581	731	12318		13049	37	1101	18768	25509	17
2541	45		5		42	7		12	854	3930	501		500	19960	20460	20961					112	657	21730	25660	18
	32									37	63			3121	3121	3184						111	3295	3332	19
	5	1787			5	24				1866	81		100	3704	3804	3885					29	785	4699	6565	20
32	132	24	2	1	151	936		3	58	1946	35			1851	1851	1886						28	1914	3860	21
38	25	80	3	168	394	186		223	1211	3048	706	76		2749	2749	3531						224	3755	6803	22
17	2	2	1	3	119	135	384	147	588	1903	868			50	50	918	10964	8928	4800	24692	-	1	25611	27514	23
138	16	75	6	8	628	977		308	12019	18867	1243	126		10007	10007	11376						2527	13903	32770	24
29	20	5	9	46	260	703		300	2136	4090	1506	78		2850	2850	4434							4434	8524	25
63	23	62	7	16	605	782	256	414	2663	6164	811	890		1875	1875	3576		A					3576	9740	26
3900	523	3232	225	495	14476	10747	852	2117	21335	97505	9558	1261	38353	114858	153211	164030	11695	27146	4800	43641	978	73459	282108	379613	
859	154	339	59	286	6169	7954	256	3033	10679	44235															
415	79	247	24	26	1793	313	128	723	28114	37220															
3089	238	634	84	993	4841	11176	7288	2517	17011	132520															
4363	471	1220	167	1305	12803	19443	7672	6273	55804	213975															
8263	994	4452	392	1800	27279	30190	8524	8390	77139	311480															

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère du Plan - Direction des Etudes

1965

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						DEMANDE INTERMEDIAIRE																
		Total production	Importation CAF	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries Thé Café Cacao	Boissons Glace	Autres industries alimentaires - Tabac	Energie - Eau	Activité extractive Sel Soufre etc.	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie Parachimie Caoutchouc	Industrie du bois	Montage et réparations de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	55432	8365	1480	9380		74657	5028				4909			36									
Agriculture industrielle et d'exportation	2	46761	939	480	24220		72400		54				3690	36	456						977			
Exploitation forestière	3	18000	24				18024															2318		
Pêche	4	4625	1875	50	4400		10950						265											
Travail des grains et farines	5	11067	2127	45	3300		16539	50				2764		11	16									
Conserveries Thé Café Cacao	6	10540	508	210	1150		12408						8		24									
Boissons Glace	7	2120	2740	3770	4375		13005				171			90										
Autres industries alimentaires - Tabac	8	4578	4631	1550	2930		13689	150				27	166	218	780									
Energie - Eau	9	15885	5379	2600	6900		30764	25	490	1350	252	313	193	155	53	3778	177	169	215	3	171	372	246	171
Activité extractive Sel - Soufre - etc.	10	2036	340	24	350		2750					15	2	5			200	13	56	37	8			25
Métaux	11	3135	3115	800	1600		8650	15	4	13						2	8	1504	57			88	171	1983
Matériaux de construction	12	4170	1259	350	1045		6824		4	70		5	5	4	1	2	3	79	1464		2	57	33	2
Engrais	13	260	846		280		1386	65	972											50				
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	4442	5693	1900	3360		15395		1749	13		54	7	11	38	96	3	32	25	30	989	93	180	165
Industries du bois	15	12777	149	50	800		13776	20	4	1		19		10	5	2		4			17	2386	20	37
Montage et réparation de véhicules	16	10360	8168	2750	4700		25978		47	185		58	12	41	7	64	42	3	65	2	20	114	4456	14
Autres industries mécaniques et électriques	17	7290	16913	4350	5500		34053	150	760	630	378	60	1722	117	69	604	100	54	79	12	225	998	281	1152
Industries textiles	18	23700	9856	3800	6100		43456	15	75		456	190	15							4	14	34	20	
Cuirs et articles chaussants	19	2367	625	210	1440		4642																7	2
Corps gras à origine végétale ou animale autres que le beurre	20	9412	620	210	1270		11512	10				5	47		9						8	66		
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	2127	1339	450	1600		5516	2	20	355		17	12	2	5	4	22	5	3	4	4	20	277	45
Produits industriels divers Pâte à papier - verre céramique	22	3940	4508	1500	1980		11928	20	33	53	13	52	465	133	272	69	5	11	139	2	111	38	54	146
Bâtiment et travaux publics	23	43700					43700	5	89	90		11	6	11	11	119		3	9	1	15	21	39	15
Transports (et auxiliaires des)	24	41050	3774				44824	5	137	3600	70	204	383	18	16	100	28	71	161	3	141	544	199	51
Loyers	25	15400					15400			63	103	41	9	3	11	56	14	4	15	2	28	60	249	59
Autres services	26	14000	4224				18224		66	288	190	46	329	48	66	145	16	34	105	5	144	112	174	169
TOTAL		369174	88017	26579	86680		570450	5560	4503	6711	1633	8790	7336	913	1875	5041	618	1986	2393	155	2874	7321	6406	4035
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES								322	8021	4450	1207	758	645	336	175	1756	479	231	450	21	448	2193	1907	1021
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects nets de subventions								-222	-620	3060	30	95	391	446	2019	3249	226	420	607	1	381	944	735	428
VALEUR AJOUTEE — AMORTISSEMENT																								
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation								49772	34857	3779	1755	1424	2168	425	509	5839	713	498	720	83	739	2319	1312	1806
VALEUR AJOUTEE — TOTAL valeur ajoutée								49872	42258	11289	2992	2277	3204	1207	2703	10844	1418	1149	1777	105	1568	5456	3954	3255
Production des branches aux prix à la production								55432	46761	18000	4625	11067	10540	2120	4578	15885	2036	3135	4170	260	4442	12777	10360	7290

E M P L O I S

DES ENTREPRISES

Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers Pâte à papier verre et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCE	TOTAL consom productive
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
	28			4		4			38	10047
3386		1751			200					10550
				6						2321
										265
										2841
										32
										261
										1341
456	33	195	83	196	1880	4616	144	527	1369	17632
		42	2	2	8					415
45	3	1	2	164	4044	70				8173
5		7	5	4	4900	22		5		6679
2					237					1326
981	254	273	623	60	675	153		132	20	6655
10		7[illegible]		2	3820	47	144	37	72	6732
42	3	29	4	11	1122	3167		242	693	10443
360	55	198	70	72	2160	539		242	392	11479
5481	74	300	12	4	49	8		20	979	7750
	405									414
	12	3110			8	34				3309
49	214	37	274	2	211	1233		5	5	2827
223	86	92	30	1294	620	260		372	1741	6334
46	3	29	4	9	1469	180	1150	246	1494	5075
718	9	209	15	24	945	733		512	17499	26395
73	13	10	15	45	410	923		500	3299	6005
379	21	111	31	39	1021	1127	434	691	3943	9734
92256	1213	6469	1170	1938	23779	13116	1872	3531	31544	165038
12779	417	553	294	599	11490	11751	434	5059	17201	74997
31835	308	415	303	213	2810	1798	217	1206	46027	67322
16830	429	1975	360	1190	5621	14385	12877	4204	18487	175076
31444	1154	2943	957	2002	19921	27934	13528	10469	81715	317395
23700	2367	9412	2127	3940	43700	41050	15400	14000	113259	482433

DEMANDE FINALE

CONSOMMATION						EQUIPEMENT							
		MENAGES											
Administrations	Institutions financières	Auto Consommation	Consommation commercialisée	TOTAL	Total consommation finale	Administrations	Entreprises non financières	MENAGES	TOTAL Equipement	Mises en stocks	Exportations FOB	TOTAL demande finale	TOTAL utilisations	
		37300	26810	64110	64110					350	150	64610	74657	1
		1390	2100	3490	3490					200	58160	61850	72400	2
											15700	15700	18024	3
		200	9720	9920	9920						765	10685	10950	4
			13180	13180	13180					70	448	13698	16539	5
76			2230	2230	2306					110	9960	12376	12408	6
111			12400	12400	12511					30	203	12744	13005	7
77			11640	11640	11717					140	491	12348	13689	8
1272	150	1500	7940	9440	10862					300	1970	13132	30764	9
			480	480	480					30	1825	2335	2750	10
43					43					110	324	477	8650	11
85					85					40	20	145	6824	12
										60		60	1386	13
375			6400	6400	6775					60	1905	8740	15695	14
358	6		1650	1650	2014					120	4910	7044	13776	15
935			7250	7250	8185		7000		7000	210	140	15535	25978	16
1894			4790	4790	6684	1500	14000		15500	140	250	22574	34053	17
701		535	29370	29905	30606					210	4890	35706	43456	18
88			4030	4030	4118					20	90	4228	4642	19
113		110	4860	4970	5083					130	2990	8203	11512	20
49			2470	2470	2519					70	100	2689	5516	21
988	96		4290	4290	5374					100	120	5594	11928	22
1205					1205	14420	17000	6000	37420			30525	43700	23
1750	169		13010	13010	14929						3500	18429	4824	24
2108	107		7180	7180	9395							9395	15400	25
1135	1155		6200	6200	8490							8490	18224	26
13363	1683	41035	178000	219035	234081	15920	38000	6000	59920	2500	108911	405412	570450	

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

Ministère du Plan - Direction des Etudes

1970

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						DEMANDE INTERMEDIAIRE																	
		Total production	Importation CAF	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries Thé Café Cacao	Boissons Glace	Autres industries alimentaires - Tabac	Energie - Eau	Activité extractive Sel Soufre etc.	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie Parachimie Caoutchouc	Industrie du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	66318	13762	2500	13364	-	95944	5489				8228	112		183									
Agriculture industrielle et d'exportation	2	63062	1170	584	28700	-	93516		101				5945	56	1358						1720			
Exploitation forestière	3	19975	-	-	-		19975															2794		
Pêche	4	8275	2639	300	7200		18414						1935		70									
Travail des grains et farines	5	17036	3545	100	5300		25981	50				3523		15	22									
Conserveries Thé Café Cacao	6	19818	573	250	1700		22341						10		31									
Boissons Glace	7	3317	4304	5800	6650		20071				350			125										
Autres industries alimentaires - Tabac	8	4818	5256	1680	4460		21214	330				42	216	302	1302									
Energie - Eau	9	32915	6232	1100	8000		48247	30	768	1495	538	500	323	292	174	7495	782	223	336	11	281	516	408	32
Activité extractive Sel - Soufre etc.	10	10116	670	44	700		11530					19	9	11	54		232	17	75	148	16			5
Métaux	11	4565	4593	1200	2350		12708	20	5	15						3	8	2131	74			129	290	32
Matériaux de construction	12	6208	1372	400	1700		9680		12	76		7	7	6	7	3	103	103	1947		3	68	52	2
Engrais	13	1059	995	-	330		2384	90	1588											198				
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	7581	7996	3580	5380		24537		2412	19		95	12	16	84	142	3	50	40	120	1685	146	305	28
Industries du bois	15	17561	90	24	1000		18675	20	4	2		22		15	7	3		6			22	3442	31	56
Montage et réparation de véhicules	16	17300	9132	3050	7100		36582		150	338		70	17	57	27	163	193	5	108	8	30	141	7533	2
Autres industries mécaniques et électriques	17	13359	24694	6200	8210		52463	200	1113	708	730	87	3304	201	189	1350	502	72	141	50	397	1384	451	23
Industries textiles	18	41115	14818	6350	9600		71883	15	91		715	329	23		101					16	22	50	31	1
Cuirs et articles chaussants	19	3385	1256	420	2265		7326																10	
Corps gras à origine végétale ou animale autres que le beurre	20	19930	963	580	1950		23423	20				15	285		26						16	123		
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	5810	686	230	2500		9226	2	48	400		25	20	4	58	6	23	7	5	16	14	24	464	16
Produits industriels divers Pâte à papier verre céramique	22	11870	5423	2320	3000		22613	20	60	58	35	108	687	184	421	171	5	16	191	6	222	56	95	25
Bâtiment et travaux publics	23	62300	-	-	-		62300	5	171	100		16	8	16	21	314	20	4	18	3	22	32	65	1
Transports (et auxiliaires des)	24	58300	5633	-	-		63933	5	190	3995	125	377	534	25	180	252	53	108	279	10	217	655	411	19
Loyers	25	23300	-	-	-		23300			67	165	53	12	5	18	91	14	6	24	7	43	89	396	9
Autres services	26	20300	6526				26826		84	311	325	66	455	66	140	289	41	46	158	20	219	153	293	31
TOTAL		564593	122328	36712	121459		845092	6296	6797	7584	2983	13582	13914	1390	4473	10282	1979	2794	3396	613	4929	9802	10835	72
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES								530	11093	4870	2314	1185	1174	481	598	4413	3090	283	750	83	596	3102	3100	18
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects nets de subventions								-380	-819	3360	50	155	675	624	2952	6226	668	600	885	3	672	1430	1235	10
VALEUR AJOUTEE — AMORTISSEMENT																								
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation								59872	45991	4161	2928	2114	4055	822	1795	11994	4379	888	1177	360	1384	3227	2130	3
VALEUR AJOUTEE — TOTAL valeur ajoutée								60022	56265	12391	5292	3454	5904	1927	5345	22633	8137	1771	2812	446	2652	7759	6465	6
Production des branches aux prix à la production								66318	63062	19975	8275	17036	19818	3317	9818	32915	10116	4565	6208	1059	7581	17561	17300	1

E M P L O I S

DES ENTREPRISES

Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers Pâte à papier verre et céramique	Bâtiment et travaux publics	Transports (auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCE	TOTAL consom. productive
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
	48			4		4			45	14113
5384		5388			200					20146
				1481						4275
										2005
										3610
										41
										475
										2192
847	47	340	254	556	2495	6158	213	765	1834	28001
		50	13	195	10					900
77	5	2	21	213	5618	111				11925
8		11	6	32	6626	35		7		9121
3					315					2194
1759	311	330	1599	213	953	234		192	28	11028
11		89		4	5411	79	213	54	100	9591
87	4	46	7	20	1475	4084		350	959	15893
575	76	444	150	300	2851	874		350	516	19511
3247	94	500	294	4	71	10		29	1158	12812
	630									643
	19	4655	10		12	49				5230
80	323	49	564	3	273	1593		7	6	4177
909	133	118	60	2953	882	417		540	2287	10397
69	4	58	7	16	1297	284	962	356	1177	5063
249	12	613	31	75	1965	740		745	23854	36801
106	16	16	27	69	575	1355		726	4591	8561
692	29	161	61	221	1414	1702	641	1001	5337	14238
9708	1751	12870	3104	6359	32443	17729	2029	5122	41892	252943
6097	623	943	722	1500	16995	17446	641	7337	21521	112301
3270	453	703	656	389	3850	2740	321	1749	61159	94628
32045	558	5414	1328	3622	9012	20385	20309	8092	33599	262892
9412	1634	7060	2706	5511	29857	40571	21271	15178	116279	469821
1115	3385	19930	5810	11870	62300	58300	23300	20800	158171	722764

DEMANDE FINALE

CONSOMMATION						EQUIPEMENT							
		MENAGES											
Administrations	Institutions financières	Auto Consommation	Consommation commercialisée	TOTAL	Total consommation finale	Administrations	Entreprises non financières	MENAGES	TOTAL Equipement	Mises en stocks	Exportations FOB	TOTAL demande finale	TOTAL utilisations	
		39600	41511	81111	81111					520	200	81831	95944	1
		1480	3290	4770	4770					300	68300	73370	93516	2
											15700	15700	19975	3
		209	15350	15559	15559						850	16409	18414	4
			21210	21210	21210					110	1051	22371	25981	5
106			3270	3270	3376					150	18774	22300	22341	6
155			18850	18850	19005					45	546	19596	20071	7
108			17720	17720	17828					210	984	19022	21214	8
1781	200	1600	12380	13980	15961					450	3835	20246	48247	9
			750	750	750					45	9835	10630	11530	10
60					60					150	573	783	12708	11
119					119					60	380	559	9680	12
					-					90	100	190	2384	13
525			10050	10050	10575					90	2844	13509	24537	14
501	8		2650	2650	3159					180	5745	9084	18675	15
1309			9640	9640	10949		9000		9000	320	420	20689	36582	16
2652			7490	7490	10142	3000	19000		22000	200	610	32952	52463	17
981		570	46570	47140	48121					300	10650	59071	71883	18
123			6350	6350	6473					30	180	6683	7326	19
158		115	7690	7805	7963					200	10030	18193	23423	20
69			3990	3990	4059					100	890	5049	9226	21
1383	128		6470	6470	7981					150	4085	12216	22613	22
1701					1701	21536	26000	8000	55536	-	-	57237	62300	23
2 436	226		20670	20670	23332					-	3800	27132	63933	24
2951	139		11649	11649	14739					-	-	14739	23300	25
1589	1549		9450	9450	12588					-	-	12588	26826	26
18707	2250	43574	277000	320574	342531	24536	54000	8000	86536	3700	160982	592149	845092	

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

Ministère du Plan - Direction des Etudes

1975

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						CONSOMMATION INTERMEDIAIRE DES													
		Total production	Importations CAF	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur Stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries Thé Café Cacao	Boissons Glace	Autres industries alimentaires - Tabac	Energie - Eau	Activité extractive Sel Soufre etc.	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie Parachimie Caoutchouc
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1	77754	20958	5500	19850	-	124062	6259				11455	210		1304						
Agriculture industrielle et d'exportation	2	85711	1309	650	37700	-	125372		131				8000	70	874						2842
Exploitation forestière	3	22476					22476														
Pêche	4	10925	4019	600	10100		25644						2705		140						
Travail des grains et farines	5	24195	5132	300	7600		37227	50				4989		21	30						
Conserverie Thé Café Cacao	6	26575	1306	650	2260		30791						13		38						
Boissons Glace	7	4666	5766	7970	9160		27562				466			175							
Autres industries alimentaires - Tabac	8	14055	6964	2320	6150		29489	600				61	250	420	1831						
Energie - Eau	9	50570	7500		9104		67174	35	1109	1670	732	733	433	409	268	11011	1161	344	473	22	459
Activité extractive Sel - Soufre - etc.	10	15449	1200	80	1100		17829					27	13	15	78		256	27	168	300	24
Métaux	11	6608	5937	1500	3150		17195	25	6	17						4	8	2928	99		
Matériaux de construction	12	8650	1453	440	2170		12713		15	82		10	7	8	9	4	153	166	2570		4
Engrais	13	2292	702		230		3224	90	2101											400	
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	11831	11031	4740	7560		35162		2662	25		147	17	23	160	191	3	66	61	240	2640
Industries du bois	15	23180			1205		24385	20	4	3		26		21	11	4		7			30
Montage et réparation de véhicules	16	25720	10439	3500	9600		49259		239	543		104	22	78	38	281	291	6	163	16	46
Autres industries mécaniques et électriques	17	17415	31806	7960	10900		68081	240	1478	805	997	129	4304	284	270	2160	789	105	206	80	596
Industries textiles	18	57570	19724	8430	13530		99254	15	122		949	480	34		147					32	30
Cuirs et articles chaussants	19	4680	1866	620	3200		10366														
Corps gras à origine végétale ou animale autres que le beurre	20	32633	1620	550	2620		37423	40				26	397		54						24
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	8560	529	150	3400		12639	2	75	450		39	29	6	112	8	21	8	7	32	28
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	20550	7857	3300	3900		35607	20	88	63	42	179	873	256	589	290	5	21	253	12	355
Bâtiment et Travaux publics	23	78600					78600	5	275	104		25	10	20	29	527	20	7	28	6	35
Transports (et auxiliaires des)	24	78600	6970				85570	5	218	4497	165	535	654	34	256	420	56	141	395	20	343
Loyers	25	31500					31500			71	220	78	14	7	25	125	11	7	37	11	59
Autres services	26	29100	7585				36685		135	339	430	102	563	90	199	403	45	60	218	40	338
TOTAL		769865	161673	49260	164489	-	1145287	7406	8658	8669	4001	19145	18548	1937	6462	16428	2819	3893	4678	1211	7853
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES								620	16327	5390	3140	1692	1718	697	897	7229	3951	361	1093	133	1033
VALEUR AJOUTEE — Impôts Indirects nets de subventions								-420	-927	3755	70	263	928	872	4102	9227	925	876	1248	5	1040
VALEUR AJOUTEE — AMORTISSEMENT																					
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation								70148	61653	4662	3714	3095	5381	1160	2594	18686	7754	1478	1631	943	1905
VALEUR AJOUTEE — TOTAL valeur ajoutée								70348	77053	13807	6924	5050	8027	2729	7593	35142	12630	2715	3972	1081	3978
Production des branches aux prix à la production								77754	85711	22476	10925	24195	26575	4666	14055	50570	15449	6608	8650	2292	11831

BRANCHES / PRODUITS		CONSOMMATION INTERMEDIAIRE DES																			
		Industrie du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques																	
		15	16	17																	
Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)	1																				
Agriculture industrielle et d'exportation	2																				
Exploitation forestière	3	3295																			
Pêche	4																				
Travail des grains et farines	5																				
Conserverie Thé Café Cacao	6																				
Boissons Glace	7																				
Autres industries alimentaires - Tabac	8																				
Energie - Eau	9	781	630	405																	
Activité extractive Sel - Soufre - etc.	10			66																	
Métaux	11	180	446	4157																	
Matériaux de construction	12	78	85	2																	
Engrais	13																				
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	212	459	364																	
Industries du bois	15	4615	51	69																	
Montage et réparation de véhicules	16	166	10976	27																	
Autres industries mécaniques et électriques	17	1763	666	3135																	
Industries textiles	18	64	51	14																	
Cuirs et articles chaussants	19		12	4																	
Corps gras à origine végétale ou animale autres que le beurre	20	311																			
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	29	653	161																	
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	75	139	355																	
Bâtiment et Travaux publics	23	43	101	24																	
Transports (et auxiliaires des)	24	794	548	129																	
Loyers	25	120	613	117																	
Autres services	26	200	444	405																	
TOTAL		12726	15874	9434																	
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES		4270	4918	2357																	
VALEUR AJOUTEE — Impôts Indirects nets de subventions		2076	1867	1355																	
VALEUR AJOUTEE — AMORTISSEMENT																					
VALEUR AJOUTEE — Revenu brut d'exploitation		4108	3061	4269																	
VALEUR AJOUTEE — TOTAL valeur ajoutée		10454	9846	7981																	
Production des branches aux prix à la production		23180	25720	17415																	

E M P L O I S

ENTREPRISES											EMPLOIS FINALS													
											CONSOMMATION FINALE						FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE							
													MENAGES											
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers Pâte à papier verre et céramique	Bâtiment et travaux	Transports (auxiliaires des)	Loyers	Autres services	COMMERCE	TOTAL consom. productive	Administrations	Institutions financières	Auto Consommation	Consommation commercialisée	TOTAL	Total consommation finale	Administrations	Entreprises non financières	MENAGES	Total FBCF	Mises en stocks	Exportations FOB	TOTAL emplois finals	TOTAL emplois	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																
	66			4		4			50	19352			46200	57560	103760	103760					700	250	104710	124062	1
6079		10389			200					28585			1590	4620	6210	6210					400	90175	96785	125370	2
				3481						6776												15700	15700	22476	3
										2845			224	21640	21864	21864						935	22799	25644	4
										3090				30180	30180	30180					150	1807	32137	37227	5
										51	138			4390	4390	4528					200	26012	30740	30791	6
										641	201			25980	25980	26181					60	680	26921	27562	7
										3162	140			24440	24440	24580					300	1447	26327	29489	8
1233	65	558	362	903	3025	8111	294	1098	2476	38800	2314	260	1700	17790	19490	22064					600	5710	28374	67174	9
		60	17	446	12					1509				1060	1060	1060					60	15200	16320	17829	10
96	6	4	28	270	7565	149				15988	78					78					200	929	1207	17195	11
9		15	7	47	8660	46		11		11988	155					155					80	490	725	12713	12
4					279					2874											120	230	350	3224	13
2766	352	392	2500	403	1295	308		275	38	15599	683			14110	14110	14793					120	4650	19563	35162	14
12		106		5	7180	108	294	77	136	12779	651	10		4380	4380	5041					240	6325	11606	24385	15
129	5	71	10	25	1868	5275		504	1304	22187	1702			13370	13370	15072		11000		11000	430	570	27072	49259	16
1012	102	707	216	557	3980	1209		504	739	27033	3448			10480	10480	13928	3000	23000		26000	270	850	41048	68081	17
13391	117	540	378	4	103	11		41	1496	18019	1275		610	65770	66380	67655					430	13150	81235	99254	18
	930									946	160			8950	8950	9110					40	270	9420	10366	19
	28	6170	13		18	67				7148	205		120	10240	10360	10565					270	19440	30275	37423	20
119	463	63	847	4	355	2079		11	8	5609	90			5680	5680	5770					130	1130	7030	12639	21
610	190	150	86	4119	1258	580		775	2970	14353	1798	166		8860	8860	10824					200	10230	21254	35607	22
91	5	100	10	18	1040	374	1329	511	1653	6390	2210					2210	29000	31000	10000	70000			72210	78600	23
1615	15	1026	43	130	2160	855		1070	3225	48678	3168	294		29230	29230	32692						4500	37192	85570	24
148	19	24	34	98	800	1801		1042	6250	11731	3836	183		15750	15750	19769							19769	31500	25
984	39	220	81	441	1877	2386	886	1434	7231	19590	2066	2019		13010	13010	17095							17095	36685	26
28298	2402	20595	4632	10955	41675	23363	2803	7353	56605	347423	24318	2932	50444	387490	437934	465184	32000	65000	10000	107000	5000	220680	797864	1145287	
7610	873	1488	1019	2410	20250	23665	886	10514	32317	156858															
4962	638	1017	1053	620	5290	3841	443	2506	82026	129658															
16700	767	9533	1856	6565	11385	27731	27368	8727	42801	349675															
29272	2278	12038	3928	9595	36925	55237	28697	21747	157144	536191															
57570	4680	32633	8560	20550	78600	78600	31500	29100	213749	983614															

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère du Plan - Direction des Etudes

1980

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

CHAPITRE 2

LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Le chapitre précédent a révélé d'importantes possibilités de croissance économique en Côte-d'Ivoire, tout au cours de la période 1965-1980. Il importe à présent de vérifier que les flux de revenus engendrés par celle-ci permettront effectivement aux différents agents économiques de financer, comme prévu, leurs achats de biens et services : qu'il s'agisse de consommation courante ou d'investissement, d'importations ou d'exportations.

L'élaboration de tableaux économiques présentant, de façon synthétique, l'ensemble des *opérations sur biens et services et celles de répartition* des cinq agents retenus : Entreprises, Institutions financières, Ménages, Administrations et Extérieur, permet de vérifier l'ajustement global des flux de biens et services et des flux de revenus. On en a établis pour chacune des années caractéristiques de la période : 1965-1970-1975 et 1980.

Sans être actuellement en mesure de dresser un tableau complet des *opérations financières*, qui vérifiera en définitive la cohérence d'ensemble du Tableau économique, nous chercherons pourtant à déterminer quel pourra être, au cours de la période, le comportement financier de ces différents agents, aussi bien entre eux, qu'avec l'extérieur.

I. - L'EQUILIBRE DU TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE.

Pour élaborer ces tableaux économiques d'ensemble, on a dû au préalable établir les comptes des différents agents économiques. Etant donné le rôle central que l'Etat ivoirien doit jouer, au cours de la prochaine décennie, dans le financement de la croissance, l'établissement des comptes des Administrations présentait une importance particulière.

a) Le compte des administrations.

Pour estimer l'évolution des ressources et des dépenses des différentes Administrations, au cours des années 1970-1980, on disposait de comptes des Administrations pour les années 1960-1965, distinguant : l'Etat, les Communes, la Caisse de compensation et de prestations familiales (C.C.P.F.C.I.) les Instituts de Recherche, les Administrations privées (enseignement), les Administrations étrangères. Des comptes détaillés d'affectation et de capital de l'Etat permettaient en outre de séparer, dans les ressources et les dépenses de l'Etat, ce qui relevait du Budget général, du B.S.I.E., de la Caisse autonome d'amortissement (C.A.A.), de l'aide étrangère : FAC-FED-USAID et de la Caisse de Stabilisation.

En *ressources*, on a fait croître les *impôts directs* comme la masse salariale distribuée par les entreprises, les ménages et les administrations. Les *impôts indirects* ont été évalués à partir des masses imposables fournies par les importations et la production industrielle. On a appliqué les taux d'imposition en vigueur en 1967, compte tenu d'une augmentation de deux points de la T.V.A. Salaires et cotisations sociales, impôts indirects versés par les entreprises, droits et taxes sur importations et droits et taxes de sortie, ont été d'abord calculés pour l'élaboration des tableaux de Ressources et Emplois. Seuls restaient à estimer l'évolution des impôts directs, fonction des salaires distribués et celle des salaires versés par les administrations, eux-mêmes dépendants des prévisions de croissance des effectifs des ministères : éducation nationale, santé publique, forces armées, etc...

A ces ressources, venaient s'ajouter les *intérêts et dividendes* perçus par l'Etat (C.A.A.), les *ristournes* versées par les exportateurs de café et de cacao à la Caisse de stabilisation, les *dépenses d'assistance technique* et les *aides extérieures en capital*, les ressources propres des administrations autres que l'Etat: cotisations sociales, subventions de l'Etat aux communes, à l'enseignement privé, aux instituts de recherche, dépenses des administrations étrangères en Côte-d'Ivoire, recettes diverses des services publics.

Ces différentes ressources ont été extrapolées pour les années 1970-1975 et 1980, en tenant compte de leur croissance au cours des années passées et de ce qu'on pouvait prévoir de leur évolution future.

Si l'on a ainsi maintenu jusqu'en 1980 les subventions d'assistance technique, on a supprimé l'aide en capital au cours du dernier quinquennat.

Les ressources globales des administrations passeront ainsi de 65 milliards de F CFA en 1965 à 176 milliards en 1980. Elles seront, de la sorte, multipliée par 2,7, soit un taux de croissance annuel de 6,9 % pendant ces quinze années. Celles de l'Etat seront multipliées par 2,8 et croîtront ainsi de 7,1 % par an pendant la même période.

L'essor du secteur industriel, tout au cours de la période, accroîtra le montant des impôts versés par les entreprises plus rapidement que celui des droits et taxes perçus à l'importation. Le tableau suivant montre que celles-ci représentaient en 1965 55,6 % de l'ensemble des impôts indirects et n'en fourniront plus que 38 % en 1980.

	1965	1970	1975	1980
Impôts indirects nets de subventions	37 220	67 322	94 628	129 658
Dont droits et taxes à l'importation	20 697	26 579	36 712	49 260
Impôts indirects/PIB en %	17,4	21,2	20,1	20,4
Droits à l'importation/ importation	30,6	30,2	30,0	30,5

En *dépenses*, on a fait, pour chacune des administrations, des prévisions concernant les consommations de biens et services, les salaires versés, les cotisations sociales et les prestations sociales.

Les *transferts* des administrations (cf. les tableaux 17 et 18) comprennent l'assistance (bourses et stages), les subventions du budget à l'agriculture et aux transports en communs, les subventions d'affectation à l'enseignement privé, aux communes et aux institutions de recherche. Tandis que les subventions de l'Etat aux transports sont stationnaires à partir de 1970, les subventions aux autres secteurs et notamment à l'agriculture sont en nette progression.

Les *dépenses extérieures* de l'Etat comprennent, en plus des dépenses de souveraineté à l'extérieur, la part de l'assistance technique payée par la Côte-d'Ivoire. Elle n'augmente que faiblement, car les dépenses d'assistance technique ont été globalisées. En fait, les assistants techniques supplémentaires, dont le pays aura besoin au cours de la prochaine décennie, seront payés directement par la Côte-d'Ivoire.

Au cours de la période, les dépenses des administrations passeront de 50,6 milliards de F CFA en 1965 à 116 milliards en 1980 ; elles seront ainsi multipliées par 2,3, au regard de ressources qui le seront par 2,7. L'épargne des administrations passera de la sorte de 14,6 milliards en 1965 à 60,4 milliards en 1980 ; elle quadruplera en quinze années. L'épargne de l'Etat, en 1965, a toutefois été réduite par des ventes défavorables de café. De 1970 à 1980, celle des administrations passera de 33,8 milliards à 60,4 milliards, soit une augmentation de 78,6 %, représentant un taux annuel de croissance de 6 %, tandis que leurs ressources croîtront de 6,3 % par an, pendant la même période. L'épargne de l'Etat augmentera au même rythme de 1970 à 1980.

Cette épargne permettra aux administrations de financer leurs investissements. L'Etat pourra en outre augmenter de 45 % ses subventions d'équipement aux entreprises publiques, qui passeront de 7,6 milliards en 1970 à 11 milliards en 1980. La capacité de financement des administrations sera de 10,3 milliards en 1970, de 12,7 milliards en 1975 et de 17,4 milliards en 1980. Elle permettra à l'Etat d'accroître, au cours de la période, ses participations financières dans le secteur industriel et ses prêts aux

TRANSFERTS DES ADMINISTRATIONS

Tableau N°17 — millions F CFA

	1965	1970	1975	1980
1 - Assistance				
- bourses. . . .	486	650	850	1.000
- stages	177	200	200	200
- secours. . . .	95	100	100	100
Entretien militaire-Pension à vie Hôpital	1.742	2.500	3.600	5.000
	2.500	3.450	4.750	6.300
2 - Subvention d'exploitation				
Budget général à branche transport. BSIE et Caisse de Stabilisation à l'Agriculture. . . .	335	500	500	500
	1.500	1.500	2.200	2.350
	1.835	2.000	2.700	2.850
3 - Subventions entre Administrations				
a) Budget général à Enseignement privé et administrations privées	895	1.300	1.740	2.370
b) Budget général aux communes.	911	1.300	1.470	2.000
c) Etat à Instituts de recherche . .	842	1.000	1.300	1.500
	2.648	3.600	4.510	5.870
4 - Coopération internationale				
A) Administrations à extérieur				
a) assistance technique . .	1.045	1.200	1.450	1.600
b) organismes internationaux	639	450	500	500
	1.684	1.650	1.950	2.100
B) Extérieur à administrations				
a) FAC à instituts de recherche . .	390	500	550	700
b) FAC - FED - USAID	3.183	3.000	2.000	-
c) Assistance technique . .	2.946	3.500	3.500	3.500
	6.519	7.000	6.050	4.200

TRANSFERTS

Tableau N° 18

Millions F.CFA 65

	EMPLOIS				RESSOURCES			
	Administ.	Extérieur	Entrep.	TOTAL	Entrep.	Administ.	Ménages	Extérieur
1965								
Assistance.	2.499,3	1.200	-	3.699,3	-	-	3.699,3	-
Subvention d'exploitation . . .	5.783,5	-	96,4	5.879,9	5.783,5	96,4	-	-
Subv. entre Administrations. .	2.648,3	-	-	2.648,3	-	2.648,3	-	-
Coopération Internationale . . .	1.684,1	6.518,6	-	8.202,7	-	6.518,6	-	1.684,1
	12.615,2	7.718,6	96,4	20.430,2	5.783,5	9.263,3	3.699,3	1.684,1
1970								
Assistance.	3.450	1.100	-	4.550	-	-	4.550	-
Subvention d'exploitation . . .	2.000	-	5.100	7.100	2.000	5.100	-	-
Subv. entre Administrations. .	3.600	-	-	3.600	-	3.600	-	-
Coopération Internationale . . .	1.650	7.000	-	8.650	-	7.000	-	1.650
	10.700	8.100	5.100	23.900	2.000	15.700	4.550	1.650
1975								
Assistance.	4.750	1.000	-	5.750	-	-	5.750	-
Subvention d'exploitation . . .	2.700	-	5.900	8.600	2.700	5.900	-	-
Subv. entre Administrations. .	4.510	-	-	4.510	-	4.510	-	-
Coopération Internationale . . .	1.950	6.050	-	8.000	-	6.050	-	1.950
	13.910	7.050	5.900	26.860	2.700	16.460	5.750	1.950
1980								
Assistance.	6.300	800	-	7.100	-	-	7.100	-
Subvention d'exploitation . . .	2.850	-	8.000	10.850	2.850	8.000	-	-
Subv. entre Administratives. .	5.870	-	-	5.870	-	5.870	-	-
Coopération Internationale . . .	2.100	4.200	-	6.300	-	4.200	-	2.100
	17.120	5.000	8.000	30.120	2.850	18.070	7.100	2.100

entreprises et aux ménages. Cette capacité de financement publique jouera, nous le verrons, un rôle très important dans le financement de la croissance au cours de la décennie 1970-1980. Elle ne pourra toutefois être maintenue que si les prévisions de dépenses courantes de l'Etat ne sont pas dépassées.

Pour vérifier le caractère raisonnable de ces prévisions, nous avons cherché à répartir les ressources du budget de fonctionnement entre les différents ministères dépensiers.

Les comptes de l'Etat donnent, pour les années 1970-1975 et 1980, les ressources du Budget général, telles qu'elles sont retenues dans les Comptes de la Nation (c'est-à-dire y compris les dépenses d'assistance technique réglées par l'Etat français, mais exclues les dépenses d'équipement, celles de l'imprimerie nationale et les opérations financières financées sur le budget général (cf. le tableau 19).

BUDGET GENERAL
Dépenses de Fonctionnement et Dépenses Imputées

Tableau N°19 — en millions de F CFA

	1965	1970	1975	1980
Total ressources du budget général(1)	39.619	58.140	82.160	110.110
Epargne budget général.	- 5.271	-10.635	-15.936	-21.125
Dépenses de fonctionnement retenues dans les comptes de la nation.	34.348	47.505	66.224	88.935
Aval dette.	+ 113	+ 120	+ 140	+ 160
Imprimerie nationale	+ 93	+ 160	+ 255	+ 420
Fonds routier. . . .	+1.506	+1.750	+3.500	+4.500
Prêts et avances .	+ 941	+1.100	+1.000	+1.000
Investissement matériel	+ 240	+ 320	+ 430	+ 570
Assistance technique	- 2.900	- 3.500	- 3.500	- 3.500
Dépenses imputées au Budget Général en Comptabilité Publique.	34.341	47.455	68.049	92.135

(1) - y compris les dépenses d'assistance technique réglées par l'Etat français.

Ces ressources passeront de 39,6 milliards, en 1965, à 110,1 milliards en 1980, soit un taux de croissance annuel de 7,1 %.

En retranchant de ces ressources l'épargne du budget général, on obtient les dépenses de fonctionnement retenues dans les comptes de la nation. En supprimant les dépenses d'assistance technique réglées par l'Etat français et en ajoutant les dépenses d'investissement et les opérations financières payées par le budget général, on passe alors aux dépenses imputées au Budget général en comptabilité publique (cf. le tableau 19). Ces dépenses passeront de 34,3 milliards, en 1965, à 92,1 milliards en 1980, soit un taux annuel de croissance de 6,8 %.

Compte tenu de l'évolution de la structure du budget général au cours de la période 1960-1966, qui a vu s'étoffer largement de nombreux ministères, et compte tenu des besoins futurs de l'éducation nationale (tels que les définit la loi-cadre) et de la santé publique, on a cherché à répartir les sommes disponibles entre les différents ministères. La part de l'éducation nationale devrait ainsi passer de 21,7 % des dépenses du Budget général, en 1965, à 30,4 % à partir de 1975, ce qui permettra de multiplier ses dépenses de fonctionnement par 3,6 de 1965 à 1980. Compte tenu des possibilités de formation de personnel médical, la part du ministère de la santé ne devrait croître que légèrement. Par contre, celle du ministère des Forces armées et du Service civique, celle de la Construction et de l'Urbanisme, celle des Affaires étrangères, de la Présidence et des dépenses communes, devraient diminuer au cours de la période (cf. le tableau 20).

b) Le compte des menages.

On a déjà analysé, dans le chapitre I, l'évolution des *ressources des Ménages* de 1965 à 1980, qu'elles proviennent des salaires versés par les entreprises, les administrations ou les ménages eux-mêmes. Elles seront multipliées par 2,7 en 15 ans (passant de 183,2 milliards en 1965 à 494,8 milliards en 1980), soit un taux annuel de croissance de 6,9 %.

SALAIRES SANS COTISATIONS SOCIALES

Tableau N° 21 — millions F CFA prix 65

	1965	1970	1975	1980
ASSISTANCE TECHNIQUE. . .	2.500	3.000	3.600	3.900
Administration étrangère	3.000	3.200	3.400	3.600
Africains administrations .	18.330	27.000	38.350	53.300
Total Administrat.	23.830	33.200	45.350	60.800
Salaires Privés (1)	44.076	74.037	110.301	153.508
dont Agriculture(2)	5.500	8.009	10.958	16.267
dont autres privés	38.576	66.028	99.343	137.241
Africains administr.	13.830	21.600	32.600	46.900
dont ivoiriens . . (20% en 70-15 en 75-12 en 80)				
dont étrangers . .	4.500	5.400	5.750	6.400
Européens privés (en 65, 37,5% - en 70, 34 en 75, 30 - en 80, 25%) . . .	15.000	22.800	29.700	34.200
dont cadres. . .	8.000	12.800	19.700	21.200
autres	7.000	10.000	10.000	13.000
Africains privés (3)	23.576	43.228	69.643	103.040
Ivoiriens	13.076	27.228	45.643	73.040
Etrangers	10.500	16.000	24.000	30.000
Africains secteur agricole	5.500	8.009	10.958	16.267
Ivoiriens	500	1.509	2.958	6.267
Etrangers	5.000	6.500	8.000	10.000
Total salaire.	67.906	107.237	155.651	214.308

(1) - y compris gens de maison et institutions financières
(2) - branches 1 et 2
(3) - Agriculture non comprise

Au cours de cette période, les revenus des entrepreneurs individuels passeront de 109,4 milliards, en 1965, à 267,2 milliards en 1980. Ils seront, de la sorte, multipliés par 2,4. Ces revenus ont été calculés, par approximations successives, à partir d'une estimation de leurs dépenses de consommation et d'investissement. Il faudrait mettre au point ultérieurement une méthode d'estimation plus directe de ces revenus, d'autant plus intéressants qu'ils sont essentiellement ivoiriens. En *dépenses*, la consommation des ménages triplera presque (coefficient 2,9), soit 7,3 % de croissance annuelle pendant 15 années.

Viendront ensuite, les dépenses extérieures, c'est-à-dire les transferts des ménages étrangers, qu'il s'agisse de rapatriement d'économies ou de dépenses de congés (cf. le tableau 22). Elles ont été évaluées à partir d'une estimation de la masse salariale des travailleurs étrangers (africains ou européens) en Côte-d'Ivoire (cf. le tableau 21). Pour chaque catégorie, on a estimé un coefficient de transfert. Globalement, la croissance de ces transferts est de 5,6 % par an, de 1965 à 1970, de 6,2 % entre 1970 et 1975 et de 3,2 % entre 1975 et 1980, soit en moyenne 5 % par an pendant 15 ans.

Le besoin de financement des ménages : 1 milliard en 1970 et 3 milliards en 1980 devrait être facilement couvert par des constructions de logements préfinancées par la C.C.P.F.C.I., et cédées aux ménages avec des contrats de location-vente.

c) Le compte des entreprises.

Les *ressources* des entreprises sont avant tout constituées par leur valeur ajoutée, telle qu'elle ressort des tableaux de Ressources et d'Emplois. Elles

BUDGET GENERAL DE

Tableau N° 20

Années en millions F CFA	1965				1970			
	1	2	3	4 = (1-2+3)				
Ministères	Budget général C.P.	Invest. et opérations financières −	Assistance technique +	Budget général C.N.	Budget général C.P.	Invest. et opérations financières −	Assistance technique +	Budget général C.N.
00 - Dette publique	365,5	112,8		252,7	476,3	120,0		356,3
01 - Représentation	696,3			696,3	880,0			880,0
02 - Présidence	4.503,6		113,6	4.617,2	5.362,9		137,1	5.500,0
02bis - Ministère d'Etat	36,2		2,8	37,0	38,6		3,4	42,0
02ter - Cour Suprême	53,4		28,4	81,8	60,7		34,3	95,0
03 - Justice	580,4		105,1	685,5	851,8		126,8	978,6
04 - Finances, Affaires économiques	1.186,0		231,0	1.417,0	1.744,9		278,8	2.023,7
04bis - Plan	126,4		24,6	151,0	184,1		29,7	213,8
05 - Intérieur	2.176,2	93,3	11,4	2.094,3	3.086,8	160,0	13,8	2.940,6
06 - Fonction Publique	112,5		36,9	149,4	169,3		44,5	213,8
07 - Travail	236,4		25,5	261,9	339,7		30,8	370,5
08 - Agriculture	1.446,9		226,0	1.672,9	2.107,2		272,8	2.380,0
09 - T.P. Transports	2.420,7	1.506,0	147,7	1.062,4	3.082,4	1.750,0	178,3	1.510,7
10 - Education Nationale	5.960,4		1.500,0	7.460,4	11.289,7		1.810,3	13.100,0
11 - Production animale	117,6		18,2	135,8	172,8		22,0	194,8
12 - Santé publique	3.289,8		269,8	3.559,6	4.709,9		325,6	5.035,5
13 - Affaires Etrangères	848,7			848,7	995,0			995,0
14 - Forces Armées et Service Civique	2.830,4		72,0	2.902,4	3.313,1		86,9	3.400,0
15 - Information	505,5			505,5	712,6			712,6
16 - Construction et Urbanisme	2.035,6		71,0	2.106,6	2.684,3		85,7	2.770,0
17 - Jeunesse éducation populaire et Sports	292,5		7,5	300,0	411,0		9,0	420,0
19 - P et T	14,0		8,5	22,5	23,1		10,2	33,3
20 - Dépenses Communes	4.508,3	1.180,7		3.327,6	4.758,8	1.420,0		3.338,8
TOTAL	34.341,3	2.892,8	2.900,0	34.348,5	47.455,0	3.450,0	3.500,0	47.505,0

(1) Budget général dépenses imputées en comptabilité publique (C.P.)
(4) Budget général dépenses de fonctionnement retenues dans les comptes de la nation (C.N.)

croîtront, de 1965 à 1980, comme celle-ci. S'y ajouteront des subventions de l'Etat à l'agriculture et aux transports, qui augmenteront de 55 % en 15 ans, et des intérêts versés aux entreprises par les Institutions financières. Ceux-ci passeront de 200 millions en 1965, à 1,5 milliard en 1980.

En *dépenses*, le poste le plus important est constitué par les salaires versés par les entreprises ; ceux-ci ont été évalués à partir de leurs comptes d'exploitation. Viennent ensuite les intérêts et dividendes payés par elles (cf. tableau 23) ; ils représentaient en 1965 environ 11 % de leurs immobilisations. Pour la période 1965-1980, on les a fait croître comme celles-ci. A ce titre, les entreprises transféreront 19 milliards en 1970, 28 milliards en 1975 et 39 milliards en 1980, contre 11,5 milliards en 1965. Sur ces sommes, 25 % iront aux Institutions financières locales et 75 % seront transférées à l'extérieur.

Il est intéressant de rapprocher la série des intérêts et dividendes de celle de la balance commerciale :

	1965	1970	1975	1980
Excédent commercial	5,8	20,9	38,1	59,0
Intérêts et dividendes versés par les entreprises.	11,5	19,0	28,0	39,0

Les autres postes de dépenses sont constitués par les différents impôts directs et indirects et les autres redevances à l'Etat. Le revenu brut des entreprises passera de 127 milliards en 1965 à 332 milliards en 1980. Il sera ainsi multiplié par 2,6, soit 6,6 % de croissance annuelle pendant 15 ans. Les entrepreneurs

FONCTIONNEMENT

Budget Général C.N.

1975				1980				1965	1970	1975
Budget général C.P.	Invest. et opérations financières -	Assistance technique +	Budget général C.N.	Budget général C.P.	Invest. et opérations financières -	Assistance technique +	Budget général C.N.	%	%	%
636,7	140,0		496,7	827,4	160,0		667,4	0,74	0,75	0,75
1.125,8			1.125,8	1.512,7			1.512,7	2,03	1,85	1,70
6.621,9		137,1	6.759,0	8.862,9		137,1	9.000,0	13,44	11,58	10,21
49,6		3,4	53,0	67,8		3,4	71,2	0,11	0,09	0,08
91,7		34,3	126,0	134,8		34,3	169,1	0,24	0,20	0,19
1.237,4		126,8	1.364,2	1.706,3		126,8	1.833,1	2,00	2,06	2,06
2.542,3		278,8	2.821,1	3.512,0		278,8	3.790,8	4,13	4,26	4,26
268,3		29,7	298,0	370,7		29,7	400,4	0,44	0,45	0,45
4.340,5	255,0	13,8	4.099,3	5.914,4	420,0	13,8	5.508,2	6,10	6,19	6,19
253,5		44,5	298,0	355,9		44,5	400,4	0,43	0,45	0,45
485,8		30,8	516,6	663,3		30,8	694,1	0,76	0,78	0,78
3.045,0		272,8	3.317,8	4.185,4		272,8	4.458,2	4,87	5,01	5,01
5.427,6	2.500,0	178,3	2.105,9	7.151,4	4.500,0	178,3	2.829,7	3,09	3,18	3,18
18.295,7		1.810,3	20.106,0	25.205,5		1.810,3	27.015,8	21,72	27,58	30,36
249,5		22,0	271,5	342,8		22,0	364,8	0,39	0,41	0,41
7.194,4		325,6	7.520,0	10.219,4		325,6	10.545,0	10,36	10,60	11,35
1.278,0			1.278,0	1.717,4			1.717,4	2,47	2,09	1,93
4.123,3		86,9	4.210,2	5.413,1		86,9	5.500,0	8,45	7,16	6,36
980,1			980,1	1.317,0			1.317,0	1,47	1,50	1,48
3.344,7		85,7	3.430,4	4.323,3		85,7	4.409,0	6,13	5,83	5,18
573,8		9,0	582,8	774,1		9,0	783,1	0,87	0,88	0,88
36,2		10,2	46,4	52,1		10,2	62,3	0,07	0,07	0,07
5.847,2	1.430,0		4.417,2	7.505,3	1.570,0		5.935,3	9,69	7,03	6,67
68.049,0	5.325,0	3.500,0	66.224,0	92.135,0	6.650,0	3.500,0	88.985,0	100,00	100,00	100,00

DEPENSES ET RECETTES EXTERIEURES

TRANSFERT DES MENAGES

- congé
- économie

Tableau N° 22 — millions F CFA prix 65

	1965	1970	1975	1980
ASSISTANCE TECHNIQUE: 25 % de sal. . .	500	750	900	1.000
EUROPEENS Cadres 40% (25 économie + 15 congé). . . .	3.300	5.100	7.900	8.500
Autres 30% (15 économie + 15 congé). . . .	2.400	3.000	3.600	3.900
IVOIRIENS.	2.500	2.500	3.300	4.500
AFRICAINS ETRANGERS Secteur privé 15 %	1.600	2.400	3.600	4.500
Administration (30%)	1.400	1.600	1.700	1.900
Secteur agricole (40%).	2.000	2.600	3.200	4.000
Total transfert ménage	13.700	17.950	24.200	28.300
Bourses et stages	500	300	250	250
	14.200	18.250	24.450	28.550

INTERETS ET DIVIDENDES

Tableau N° 23

	1965	1970	1975	1980
Immobilisations. .	100	170	264	364
Intérêts Entreprises	4,1	7,0	10,0	14,0
Dividendes Entreprises . . .	7,4	12,0	18,0	25,0
	11,5	19,0	28,0	39,0
dont 25 % à Institutions financières . .	2,6	5,0	7,0	8,0
75 % à Extérieur	8,9	14,0	21,0	31,0
Versées par Administration à Extér.	0,7	1,6	2,7	4,2
Versées par Institu. financières à Intér.	0,5	1,0	2,0	3,0
dont 1/2 Entrepris.	0,2	0,5	1,0	1,5
1/2 Administrati.	0,3	0,5	1,0	1,5
Versées par Extérieur.	0,6	1,0	1,5	2,0
Dont aux Administrations 1/3	0,2	0,3	0,5	0,7
Dont aux Institutions Financières . .	0,4	0,7	1,0	1,3

individuels qui absorbaient 86 % de ces revenus en 1965, en toucheront 80,6 % en 1980.

Compte tenu de l'importance de leurs transferts, l'épargne des entreprises restera inférieure à leurs besoins de financement, en dépit des subventions de l'Etat aux entreprises publiques et des investissements financés par les entrepreneurs individuels.

Leurs besoins de financement non couverts par leurs ressources propres passeront de 10,7 milliards en 1965 à 16,5 milliards en 1970, à 18 milliards, puis 19 milliards en 1975 et 1980. Toutefois, par rapport à la masse de leurs investissements, le pourcentage de ces besoins de financement ne cessera de diminuer, au cours de la période, passant de 40,7 % en 1970, à 31 %, puis à 27 % en 1975 et 1980.

Ces besoins de fonds d'emprunt seront satisfaits par les apports de capitaux étrangers, par les participations financières et les prêts de l'Etat et ceux des Institutions financières locales. Nous en examinerons le processus dans le paragraphe sur l'équilibre financier de la période 1970-1980.

d) Le compte des institutions financières.

L'activité des banques et des assurances croîtra avec celle des entreprises. Leurs ressources sont en effet constituées par les intérêts versées par les entreprises pour les sommes prêtées par les banques et par le montant net des primes versées aux assurances par les mêmes entreprises et les ménages. Globalement, elles passeront de 4 milliards en 1965, à 13 milliards en 1980. Elles seront ainsi multipliées par 3,2, soit un taux de croissance annuel de 8 % pendant 15 ans. Leurs dépenses augmentant un peu moins vite que leurs ressources (coefficient 3,0), leur épargne disponible passera de 800 millions en 1965, à 3,2 milliards en 1980, ce qui correspond à un quadruplement en 15 ans. Comme celle de l'Etat, cette épargne devra jouer un rôle actif dans le financement des investissements productifs.

e) Le compte de l'extérieur.

Le compte de l'extérieur est caractérisé, nous l'avons vu, par un excédent commercial important, qui se maintiendra tout au cours de la période. De 19,2 % du montant des exportations en 1970, il passera à 23,7 %, puis 26,7 % de celui-ci, en 1975 et 1980.

Cet excédent partiellement compensé par les dépenses des administrations étrangères en Côte-d'Ivoire, l'aide extérieure et l'assistance technique, permettra d'importants transferts des entreprises et

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1970

Tableau N° 24

en millions de F CFA

RESSOURCES	Etat	Communes	C.C.P.F.CI.	Instituts de Recherche	Administra. Privées	Administra. Etrangères	Total
Cotisations Sociales.			3.394				3.394
Intérêts et Dividendes. . . .	800						800
Impôts Directs.	7.350	450					7.800
Impôts Indirects.	63.022	1.200					64.222
Transferts-Subventions . . .	5.100						5.100
Transferts-Subventions entre Administrations . . .							
a) BG à Enseignement Privé					1.300		1.300
b) BG aux Communes.		1.300					1.300
c) Etat à Instituts de Rech. .				1.000			1.000
Coopération Internationale .							
a) FAC à Instituts de Rech .				500			500
b) FAC-FED-USAID	3.000						3.000
c) Assistance Technique . .	3.500						3.500
Dépenses et Recettes Ext. .						4.300	4.300
Opérations Diverses de Rép.							
a) Ménages à Ens. Privé . . .					420		420
b) Autres Recettes des Com.		250					250
c) Recettes diverses-services	1.200						1.200
TOTAL.	83.972	3.200	3.394	1.500	1.720	4.300	98.086

des ménages. Il constitue, par suite, un facteur très favorable à l'attraction des capitaux extérieurs. Du point de vue de l'équilibre global, il forme en outre une marge de sécurité appréciable contre des hausses éventuelles de prix des biens et services importés.

Il est à noter finalement, que, malgré ces transferts, les soldes du compte extérieur, c'est-à-dire les besoins en capitaux extérieurs de l'économie ivoirienne, ne cessent de diminuer tout au cours de la période. De 9,6 milliards de F CFA en 1965, ils passeront successivement à 4,6, 3,8 et 1,3 milliards en 1971, 1975 et 1980. Par rapport au montant

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1970

Tableau N° 25

en millions de F CFA

EMPLOI	Etat	Communes	C.C.P.F.CI.	Instituts de Recherche	Administra. Privées	Administra. Etrangères	Total
Consommations	9.888	1.705	120	500	350	800	13.363
Salaires	27.000	750	150	800	1.300	3.200	33.200
Cotisations Sociales	130	45	9	40	70		294
Prestations Sociales	2.000		1.400				3.400
Intérêts et Dividendes	1.600						1.600
Transferts-Assistance	3.450						3.450
Transferts-Subventions	2.000						2.000
Transferts-Subventions entre Administrations	3.600						3.600
Coopération Interna.							
a) Assistance Technique	1.200						1.200
b) Organismes Internationaux	450						450
Dépenses et Recettes Extérieures	1.700						1.700
Epargne	30.954	700	1.715	160		300	33.829
TOTAL	83.972	3.200	3.394	1.500	1.720	4.300	98.086

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1975

Tableau N° 26

en millions de F CFA

RESSOURCES	Etat	Communes	C.C.P.F.CI.	Instituts de Recherche	Administra. Privées	Administra. Etrangères	Total
Cotisations Sociales			5.072				5.072
Intérêts et Dividendes	1.500						1.500
Impôts Directs	11.700	1.770					12.410
Impôts Indirects	89.658	710					91.428
Transferts-Subventions	5.900						5.900
Transferts-Subventions entre Administrations					1.740		1.740
a) BC à enseignement privé							1.470
b) BC aux communes		1.470					1.300
c) Etat Instituts de Rech.				1.300			
Coopération Internationale							550
a) FAC à Instituts de Rech.				550			2.000
b) FAC - FED - USAID	2.000						3.500
c) Assistance Technique	3.500					4.550	4.550
Dépenses et Recettes Ext.							
Opérations Diverses de Rép.					575		575
a) Ménages à Ens. Privé							310
b) Autres Recettes des Com.		310					1.400
c) Recettes Diverses Etat	1.400						
TOTAL	115.658	4.260	5.072	1.850	2.315	4.550	133.705

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1975

Tableau N°27

en millions de F CFA

EMPLOI	Etat	Communes	C.C.P.F.CI.	Instituts de Recherche	Administra. Privées	Administra. Etrangères	Total
Consommation	14.187	2.400	150	600	470	900	18.707
Salaires	38.000	1.000	200	1.000	1.750	3.400	45.350
Cotisations Sociales	130	60	12	50	95	-	347
Prestations Sociales	2.600	-	2.000	-	-	-	4.600
Intérêts et Dividendes	2.700						2.700
Transferts-Assistance	4.750						4.750
Transferts-Subventions	2.700						2.700
Transferts-Subventions entre Administrations	4.510						4.510
Coopération Internationale							
a) Assistance Technique	1.450						1.450
b) Organismes Internationaux	500						500
Dépenses et Recettes Extérieures	2.400						2.400
Epargne	41.731	800	2.710	200		250	45.691
TOTAL	115.658	4.260	5.072	1.850	2.315	4.550	133.705

global des investissements ces années-là, les capitaux extérieurs qui en représentaient 22 % en 1965, n'en assureront plus que 7,7 %, puis 4,4 % et 1,2 %, en 1970, 1975 et 1980.

Ainsi, les tableaux économiques d'ensemble, établis pour les années 1965, 1970, 1975 et 1980, permettent de vérifier que les opérations de répartition prévues devraient donner aux agents économique les moyens d'atteindre les objectifs retenus en matière d'opération sur biens et services. En particulier, les soldes comptables dégagés offrent la possibilité de financer sur l'épargne locale, à partir de 1975, la quasi-totalité des investissements : 1,2 % seulement de ceux-ci devraient, en 1980, être financés par des capitaux extérieurs. La Côte-d'Ivoire aura donc à cette date *conquis théoriquement* son autonomie financière. Théoriquement toutefois, nous allons voir, dans le paragraphe suivant, que les transferts de bénéfices effectués par les entreprises exigeront, en contrepartie, des flux supplémentaires de capitaux extérieurs. L'équilibre financier du pays ne devrait pas, pour autant, en souffrir, à condition que la croissance économique se poursuive, tout au cours de la période, au rythme prévu.

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1980

Tableau N° 28 – RESSOURCES — en millions de F CFA

Cotisations Sociales.			7.180				7.180
Intérêts et Dividendes. . . .	2.200						2.200
Impôts Directs.	16.000	950					16.950
Impôts Indirects.	122.208	2.300					124.508
Transferts-Subventions . . .	8.000						8.000
Transferts-Subventions entre Administrations . . .							
a) BG à enseignement privé .					2.370		2.370
b) BG aux Communes		2.000					2.000
c) Etat à Instituts de Rech. .				1.500			1.500
Coopération Internationale .							
a) FAC à Instituts de Rech. .				700			700
b) FAC-FED-USAID							
c) Assistance Technique . .	3.500						3.500
Dépenses et Recettes Ext. .						4.800	4.800
Opérations Diverses de Rép.							
a) Ménages à Enseignt. Pri..					795		795
b) Autres Recettes des Com.		380					380
c) Recettes Diverses	1.500						1.500
TOTAL.	153.408	5.630	7.180	2.200	3.165	4.800	176.383

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1980

Tableau N°29 — en millions de F CFA

EMPLOI	Etat	Communes	C.C.P.F.CI.	Instituts de Recherche	Administra. Privées	Administra. Etrangères	Total
Consommation.	18.578	3.200	200	700	640	1.000	24.318
Salaires.	52.000	1.350	250	1.200	2.400	3.600	60.800
Cotisations sociales	130	80	15	60	125	-	410
Prestations sociales	3.400	-	2.800	-	-	-	6.200
Intérêts et Dividendes . . .	4.200						4.200
Transferts-Assistance . . .	6.300						6.300
Transferts-Subventions . . .	2.850						2.850
Transferts-Subventions entre Administrations . . .	5.870						5.870
Coopération Internationale.							
a) Assistance Technique. .	1.600						1.600
b) Organismes Internationaux	500						500
Dépenses et Recettes Extérieures	2.900						2.900
Epargne.	55.080	1.000	3.915	240	-	200	60.435
TOTAL.	153.408	5.630	7.180	2.200	3.165	4.800	176.383

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1970

Tableau N° 30

en millions de F CFA

RESSOURCES	Budget général	BSIE	CAA	FAC - FED AID	Caisse stabilisation	TOTAL
Intérêts et dividendes			800			800
Impôts - directs	6.500	850				7.350
Impôts indirects	47.140	9.580	6.302			63.022
Transferts subventions					5.100	5.100
Coopération internationale	3.500			3.000		6.500
Recettes diverses	1.000		200			1.200
TOTAL	58.140	10.430	7.302	3.000	5.100	83.972
EMPLOIS						
Consommation	8.948	800			140	9.888
Salaires	26.050	500	15	230	205	27.000
Cotisations - prestations sociales	2.107	15			8	2.130
Intérêts et dividendes			1.600			1.600
Transferts assistance	3.450					3.450
Transferts subventions	500	1.500				2.000
Transferts entre administrations	3.100	500				3.600
Assistance technique	1.200					1.200
Dépenses et recettes extérieures	2.150					2.150
Epargne	10.635	7.115	5.687	2.770	4.747	30.954
TOTAL	58.140	10.430	7.302	3.000	5.100	83.972

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1975

Tableau N° 31

millions de F CFA

RESSOURCES	Budget général	BSIE	CAA	FAC - FED AID	Caisse stabilisation	TOTAL
Intérêts et dividendes			1.500			1.500
Impôts directs	10.500	1.200				11.700
Impôts indirects	67.060	13.628	8.970			89.658
Transferts subventions					5.900	5.900
Coopération internationale	3.500			2.000		5.500
Recettes diverses	1.100		300			1.400
TOTAL	82.160	14.828	10.770	2.000	5.900	115.658
EMPLOIS						
Consommation	13.137	850			200	14.187
Salaires	36.870	500	20	320	290	38.000
Cotisations prestations sociales	2.707	15			8	2.730
Intérêts et dividendes			2.700			2.700
Transferts assistance	4.750					4.750
Transferts subventions	500	2.200				2.700
Transferts entre administrations	3.910	600				4.510
Assistance technique	1.450					1.450
Dépenses et recettes extérieures	2.900					2.900
Epargne	15.936	10.663	8.050	1.680	5.402	41.731
TOTAL	82.160	14.828	10.770	2.000	5.900	115.658

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1980

Tableau 32

millions F CFA

RESSOURCES	Budget général	BSIE	CAA	FAC - FED AID	Caisse stabilisation	TOTAL
Intérêts et dividendes			2.200			2.200
Impôts directs	14.000	2.000				16.000
Impôts indirects	91.410	18.578	12.220			122.208
Transferts subventions					8.000	8.000
Coopération internationale	3.500					3.500
Recettes diverses	1.200		300			1.500
TOTAL	110.110	20.578	14.720	-	8.000	153.408
EMPLOIS						
Consommation	17.408	900			270	18.578
Salaires	51.100	500	30		370	52.000
Cotisations - prestations sociales	3.507	15			8	3.530
Intérêts dividendes			4.200			4.200
Transferts assistance	6.300					6.300
Transferts subventions	500	2.350				2.850
Transferts entre administrations	5.170	700				5.870
Assistance technique	1.600					1.600
Dépenses et recettes extérieures	3.400					3.400
Epargne	21.125	16.113	10.490		7.352	55.080
TOTAL	110.110	20.578	14.720	-	8.000	153.408

TABLEAUX ÉCONOMIQUES D'ENSEMBLE

1965 - 1970 - 1975 - 1980

E. = EMPLOIS
R. = RESSOURCES
Tableau N°33

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Ménages	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		213.975						
6b Consommation finale							153.211	
6c Formation brute de cap. fixe					27.146			
6d Variation de stocks					507			
6e Exportations								
6f Solde des utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		213.975			27.653		153.211	
OPERATIONS DE REPARTITION								
70 Salaires et cotisations sociales	44.235						1.350	67.906
71 Prestations sociales								2.238
72 Intérêts et dividendes	4.100		7.400	200				
73 Impôts directs			2.474				2.395	
73 Impôts indirects	42.907							
74 Transferts	96	5.784						3.699
75 Assurances	457						380	
76 Dépenses et recettes extérieures							14.168	
77 Opérations diverses de répartition	1.041	2					525	
78 Revenu brut des entrepreneurs individuels			109.400					109.400
79 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						5.500		
79 bis Financement par l'Etat des entreprises publiques						3.635		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	92.836	5.786	119.274	200		9.135	18.818	183.243
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	126.925			126.925				
8a Epargne brute			7.851			7.851	11.214	
8c Capacité de financement								
8c' Besoin de financement						10.667		
TOTAL GENERAL	219.761	219.761	127.125	127.125	27.653	27.653	183.243	183.243

D'ENSEMBLE

ANNEE : 1965

MILLIONS de F CFA

Capital		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL	
		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
													213.975
		9.558				1.261						164.030	
4.800				11.695								43.641	
												507	
										70.932		70.932	
											1.403		1.403
											63.732		63.732
4.800		9.558		11.695		1.261				70.932	65.135	279.110	279.110
		24.074	1.958			825					620	70.484	70.484
		2.238										2.238	2.236
		647	492			545	3.000			600	9.600	13.292	13.292
			4.869									4.869	4.869
			42.907									42.907	42.907
		12.615	9.263							7.719	1.684	20.430	20.430
						645	1.110				372	1.482	1.482
		1.406	4.064							4.064	15.574	19.638	19.638
		24	1.616							181	153	1.771	1.771
												109.400	109.400
5.500												5.500	5.500
				3.635								3.635	3.635
5.500		41.004	65.169	3.635		2.015	4.110			12.564	28.003	295.646	295.646
												126.925	126.925
	11.214	14.607			14.607	834			834			34.506	34.506
914								834		9.642		11.390	
					723								11.390
11.214	11.214	65.169	65.169	15.330	15.330	4.110	4.110	834	834	93.138	93.138	747.577	747.577

E. = EMPLOIS
R. = RESSOURCES
Tableau N° 34

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Ménages	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		317.395					219.035	
6b Consommation finale								
6c Formation brute de cap. fixe					38.000			
6d Variation de stocks					2.500			
6e Exportations								
6f Solde des utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		317.395			40.500		219.035	
OPERATIONS DE REPARTITION								
70 Salaires et cotisations sociales S	71.237						1.800	107 25
70 Salaires et cotisations sociales CS	3.760						90	3.40
71 Prestations sociales								
72 Intérêts et dividendes	7.000		12.000	500				
73 Impôts directs			4.000				3.800	
73 Impôts indirects	64.222							4.55
74 Transferts	5.100	2.000						
75 Assurances	900						600	
76 Dépenses et recettes extérieures							18.250	
77 Opérations diverses de répartition	1.215		655					
78 Revenu brut des entrepreneurs individuels			139.388					139.38
79 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						6.000		
79 bis Financement par l'Etat des entreprises publiques						7.590		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	153.434	2.000	156.043	500		13.590	24.540	254.5
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	165.961			165.961				
8a Epargne brute			10.418			10.418	11.000	
8c Capacité de financement						16.492		
8c' Besoin de financement								
TOTAL GENERAL	319.395	319.395	166.461	166.461	40.500	40.500	254.575	254.

ANNEE : 1970

D'ENSEMBLE

MILLIONS de F CFA

Capital		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL	
		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
													317.395
		13.363				1.683						234.081	
6.000				15.920								59.920	
												2.500	
										108.911		108.911	
											88.017		88.017
6.000		13.363		15.920		1.683				108.911	88.017	405.412	405.412
		33.200				1.000						107.237	107.237
		294	3.394			50					800	4.194	4.194
		3.400										3.400	3.400
		1.600	800			1.000	5.700			1.000	15.600	22.600	22.600
			7.800									7.800	7.800
			64.222									64.222	64.222
		10.700	15.700							8.100	1.650	23.900	23.900
						900	1.500				900	2.400	2.400
		1.700	4.300							4.300	19.950	24.250	24.250
			1.870							200	200	2.070	2.070
												139.388	139.388
6.000												6.000	6.000
				7.590								7.590	7.590
6.000		50.894	98.086	7.590		2.950	7.200			13.600	39.100	415.051	415.051
												165.961	165.961
	11.000	33.829			33.829	2.567			2.567			57.814	57.814
				10.319				2.567		4.606		17.492	
	1.000												17.492
12.000	12.000	98.086	98.086	33.829	33.829	7.200	7.200	2.567	2.567	127.117	127.117	1.061.730	1.061.730

E. = EMPLOIS
R. = RESSOURCES
Tableau N° 35

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Ménages	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		469.821					320.574	
6b Consommation finale								
6c Formation brute de cap. fixe					54.000			
6d Variation de stocks					3.700			
6e Exportations								
6f Solde des utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		469.821			57.700		320.574	
OPERATIONS DE REPARTITION								
70 Salaires et cotisations sociales S	106.751						2.300	155.6
70 Salaires et cotisations sociales CS	5.550						115	
71 Prestations sociales								4.6
72 Intérêts et dividendes	10.000		18.000	1.000				
73 Impôts direct			6.410				6.000	
73 Impôts indirects	91.428							
74 Transferts	5.900	2.700						5.7
75 Assurances	1.600						900	
76 Dépenses et recettes extérieures							24.450	
77 Opérations diverses de répartition	1.485		800					
78 Revenu brut des entrepreneurs individuels			201.838					201.8
79 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						7.500		
79 bis Financement par l'Etat des entreprises publiques						8.500		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	222.714	2.700	227.048	1.000		16.000	33.765	367.
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	249.807			249.807				
8a Epargne brute			23.759			23.759	13.500	
8c Capacité de financement						17.941		
8c' Besoin de financement								
TOTAL GENERAL	472.521	472.521	250.807	250.807	57.700	57.700	367.839	367

D'ENSEMBLE

ANNEE : **1975**

MILLIONS de F CFA

		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL	
Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
		18.707				2.250						341.531	469.821
8.000				24.536								86.536	
												3.700	
										160.382		160.382	
											122.328		122.328
8.000		18.707		24.536		2.250				160.382	122.328	592.149	592.149
		45.350				1.250						155.651	155.651
		347	5.072			60					1.000	6.072	6.072
		4.600										4.600	4.600
		2.700	1.500			2.000	8.000			1.500	23.700	34.200	34.200
			12.410									12.410	12.410
			91.428									91.428	91.428
		13.910	16.460							7.050	1.950	26.860	26.860
						1.500	2.500				1.500	4.000	4.000
		2.400	4.550							4.550	26.850	31.400	31.400
			2.285							200	200	2.485	2.485
												201.838	201.838
7.500												7.500	7.500
				8.500								8.500	8.500
7.500		69.307	133.705	8.500		4.810	10.500			13.300	55.200	586.944	586.944
												249.807	249.807
	13.500	45.691			45.691	3.440			3.440			86.390	86.390
				12.655				3.440		3.846		19.941	
	2.000												19.941
5.500	15.500	133.705	133.705	45.691	45.691	10.500	10.500	3.440	3.440	177.528	177.528	1.535.231	1.535.231

E. = EMPLOIS
R. = RESSOURCES
Tableau N°36

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Ménages	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		636.191						
6b Consommation finale							437.934	
6c Formation brute de cap. fixe					65.000			
6d Variation de stocks					5.000			
6e Exportations								
6f Solde des utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		636.191			70.000		437.934	
OPERATIONS DE REPARTITION								
70 Salaires et cotisations sociales S	149.108						-2.800	214.30
70 Salaires et cotisations sociales CS	7.750						140	
71 Prestations sociales								6.20
72 Intérêts et dividendes	14.000		25.000	1.500				
73 Impôts directs			8.950				8.000	
73 Impôts indirects	124.508							
74 Transferts	8.000	2.850						7.10
75 Assurances	2.300						1.400	
76 Dépenses et recettes extérieures							28.550	
77 Opérations diverses de répartition	1.740		935					
78 Revenu brut des entrepreneurs individuels			267.216					267.21
79 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						9.000		
79 bis Financement par l'Etat des entreprises publiques						11.000		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	307.406	2.850	302.101	1.500		20.000	40.890	494.824
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	331.635			331.635				
8a Epargne brute			31.034			31.034	16.000	
8c Capacité de financement								
8c' Besoin de financement						18.966		
TOTAL GENERAL	639.041	639.041	333.135	333.135	70.000	70.000	494.824	494.824

D'ENSEMBLE

ANNEE : 1980

MILLIONS de F CFA

		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL	
Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
													636.191
		24.318				2.932						465.184	
10.000				32.000								107.000	
												5.000	
										220.680		220.680	
											161.673		161.673
10.000		24.318		32.000		2.932				220.680	161.673	797.864	797.864
		60.800				1.600						214.308	214.308
		410	7.180			80					1.200	8.380	8.380
		6.200										6.200	6.200
		4.200	2.200			3.000	9.300			2.000	35.200	48.200	48.200
			16.950									16.950	16.950
			124.508									124.508	124.508
		17.120	18.070							5.000	2.100	30.120	30.120
						2.200	3.700				2.200	5.900	5.900
		2.900	4.800							4.800	31.450	36.250	36.250
			2.675							200	200	2.875	2.875
												267.216	267.216
9.000												9.000	9.000
				11.000								11.000	11.000
9.000		91.630	176.383	11.000		6.880	13.000			12.000	72.350	780.907	780.907
	16.000	60.435			60.435	3.188			3.188			331.635	331.635
				17.435				3.188		1.343		110.657	110.657
	3.000											21.966	21.966
9.000	19.000	176.383	176.383	60.435	60.435	13.000	13.000	3.188	3.188	234.023	234.023	2.043.029	2.043.029

II. - L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA PERIODE 1970-1980.

Pour vérifier la cohérence et la vraisemblance de la croissance projetée, il est nécessaire d'encadrer les équilibres en biens et services dans une projection d'ensemble des flux économiques et financiers. Il s'agit par là de mettre en évidence les hypothèses d'emploi, par les différentes catégories d'agents, des revenus issus de la production et le type d'équilibre global recherché.

Tel est l'objet des tableaux économiques d'ensemble pour les années 1970, 1975 et 1980.

Mais ces tableaux ne comportent pas, pour l'heure, de comptes des opérations financières. Ils donnent seulement en solde les capacités et les besoins de financement des différentes catégories d'agents. L'équilibre est assuré, de façon automatique, par le débit ou par le crédit du compte de l'Etranger. Ils n'indiquent donc pas si, ni comment, les capacités et les besoins de financement vont pouvoir s'ajuster, ni quels seront en réalité les flux de capitaux entrant dans le pays ou en sortant et si l'équilibre comptable du compte de l'Etranger correspondra finalement à un équilibre réel.

Seule, en effet, une analyse précise du financement des agents économiques par eux-mêmes (auto-financement), les uns par les autres (directement ou par l'intermédiaire des institutions financières) et, enfin, à travers leurs relations financières avec l'extérieur, peut permettre de dire si le volume des investissements, et donc le taux de croissance, postulés sont réalisables. C'est-à-dire si, compte tenu des transferts prévisibles, les moyens de financement nécessaires pourront être dégagés localement ou obtenus de l'extérieur et correctement affectés.

LA CROISSANCE EN VOLUME

Tableau N° 37

(milliards de F CFA)

	1965	1970	Croissance annuelle %	1975	Croissance annuelle %	1980	Croissance annuelle %
Population (en millions) . .	4,3	5,0	3,2	5,8	3,2	6,7	3,2
Production intérieure brute	213,9	317,4	8,2	469,8	8,2	636,2	6,2
Importations	67,7	88,0	5,4	122,3	6,8	161,7	5,7
Exportations	73,5	108,9	8,2	160,4	8,1	220,7	6,6
Solde Commerce extérieur	+ 5,8	+ 20,9	-	+ 38,1	12,8	+ 59,0	9,2
Disponibilités intérieures	208,1	296,5	7,3	431,7	7,8	577,2	6,0
Consommation des ménages	153,2	219,0	7,4	320,6	7,9	437,9	6,4
Consommation des adm. et instit. fin.	10,8	15,1	6,9	20,9	6,7	27,3	5,5
Consommation totale . . .	164,0	234,1	7,3	341,5	7,8	465,2	6,4
F.B.C.F. des ménages . .	4,8	6,0	4,6	8,0	5,9	10,0	4,6
F.B.C.F. des administ. .	11,7	15,9	6,3	24,5	8,9	32,0	5,5
F.B.C.F. des entreprises	27,6	40,5	7,9	57,7	7,3	70,0	3,9
F.B.C.F. totale	44,1	62,4	7,2	90,2	7,7	112,0	4,4

a) Le résumé des principales données de la croissance.

Le tableau 37 résume les principales données de la croissance projetée.

Il est certes exact de dire qu'au cours de la période, la capacité de financement du compte de l'Etranger diminue régulièrement :

— 9,6 milliards en 1965, soit 22 % de la formation de capital ;
— 4,6 milliards en 1970, soit 7,7 % de la formation de capital ;
— 3,8 milliards en 1975, soit 4,4 % de la formation de capital ;
— 1,3 milliard en 1980, soit 1,2 % de la formation de capital.

Celle-ci, nous l'avons vu, correspond au solde des besoins de financement des agents intérieurs non couverts par la somme de leurs capacités de financement et traduit, au niveau global, l'autonomie financière croissante de l'économie ivoirienne. Il est toutefois nécessaire, pour déterminer les besoins effectifs de capitaux extérieurs et les conditions réelles de l'équilibre des comptes extérieurs de la période, de faire un certain nombre d'hypothèses sur la structure des financements des agents, les uns par les autres, et de leurs relations financières avec l'Extérieur.

On ne saurait, en effet, tenir pour acquis que, dans une économie comprenant, comme celle de la Côte-d'Ivoire, un nombre élevé d'agents économiques étrangers (européens et africains non Ivoiriens), la totalité des transferts de caractère structurel soit prise en compte au titre des opérations de répartition. Certaines de ces opérations ne peuvent, à cet égard, être considérées isolément des opérations financières proprement dites. Tel est le cas notamment :

— des profits distribués comptabilisés à la ligne 72 : « Intérêts et dividendes » qui ne sont qu'un des aspects des transferts de résultats entre sociétés filiales et sociétés mères étrangères ;
— de l'aide extérieure (dons, subventions et assistance technique) comptabilisée à la ligne 74 : « Transferts » qui contribue à majorer l'épargne des administrations ;
— des transferts des ménages à l'extérieur comptabilisés à la ligne 76 : « Dépenses et recettes extérieures » et qui incluent des transferts d'épargne importants ;
— du financement de la formation de capital des entreprises par l'Etat (ligne 79 bis) qui est difficilement séparable, dans la réalité, d'opérations financières telles que les participations, voire les concours à moyen et long terme.

Mais, avant d'entrer dans le détail des relations financières entre catégories d'agents, il est nécessaire de prendre une vue d'ensemble de la croissance projetée et de l'équilibre entre l'épargne et les investissements aux différentes années de références.

Il apparaît immédiatement que si l'on fait abstraction du troisième quinquennat pour lequel on se trouvait, en raison de son caractère lointain, en face d'une relative pénurie de projets suffisamment élaborés, la croissance va se poursuivre à un rythme analogue à celui de la période précédente.

La croissance des exportations qui joue un rôle moteur évident sera quant à elle à peu près parallèle à celle de la production intérieure brute.

Le taux de croissance des importations, quoique plus fort que par le passé, restera nettement inférieur à celui de la production intérieure brute, ce qui traduit notamment l'accroissement de la couverture des besoins de la consommation par la production locale. Il en résulte que :

— l'excédent de la balance commerciale croîtra très fortement pendant la période ;
— la croissance des disponibilités intérieures restera constamment inférieure à celle de la production.

Quant à l'utilisation de ces disponibilités intérieures, elle ne subira pas de bouleversement notable par rapport au passé, la consommation croissant cependant à un rythme légèrement supérieur à celui de l'investissement.

Comme on peut le voir sur le tableau 38, qui donne les parts relatives en pourcentages des différentes utilisations des disponibilités intérieures, c'est la consommation des ménages qui bénéficiera de cette accélération modérée du rythme de croissance de la consommation, celui de la consommation des administrations décroissant tout au long de la période.

UTILISATIONS EN POURCENTAGE DES DISPONIBILITES INTERIEURES

Tableau N° 38

	1965	1970	1975	1980
Consommation des ménages.	73,6	73,8	74,3	75,9
Consommation des administrations et des institutions financières	5,2	5,1	4,8	4,7
Consommation totale.	78,8	78,9	79,1	80,6
F.B.C.F. des ménages.	2,3	2,0	1,9	1,7
F.B.C.F. des administrations .	5,6	5,4	5,7	5,6
F.B.C.F. des entreprises	13,3	13,7	13,3	12,1
F.B.C.F. Totale .	21,2	21,1	20,9	19,4
Disponibilités intérieures	100,0	100,0	100,0	100,0

En ce qui concerne la formation de capital, par contre, ce sont les investissements des administrations qui verront augmenter leur part relative au détriment de ceux des entreprises, la formation de capital totale demeurant de l'ordre de 20 % des disponibilités intérieures.

On remarquera :

— l'augmentation de la part relative des salaires et la diminution de celle des revenus des entrepreneurs individuels, évolution qui traduit les progrès de la salarisation de l'économie ;

— la constance de la part des intérêts et dividendes ;

EVOLUTION DES REVENUS ISSUS DE LA PRODUCTION

Tableau N° 39

(Milliards de F.CFA)	1965	%	1970	%	1975	%	1980	%
Salaires et cotisations sociales	44,2	20,7	75,0	23,6	112,2	23,9	156,8	24,6
Impôts nets de subvent	39,7	18,6	71,3	22,5	101,0	21,5	138,6	21,8
Revenu brut des entreprises individuelles	109,4	51,1	139,4	43,9	201,8	42,9	267,2	42,0
Intérêts et dividendes	11,3	5,3	18,5	5,8	27,0	5,8	37,5	5,9
Epargne brute des sociétés	7,8	3,6	10,4	3,3	23,7	5,0	31,0	4,9
Divers	1,5	0,7	2,8	0,9	4,1	0,9	5,1	0,8
Production intérieure brute	213,9	100,0	317,4	100,0	469,8	100,0	636,2	100,0

— la croissance de la part de l'épargne des entreprises.

On n'accordera pas de signification particulière à la forte croissance apparente, par rapport à 1965, de la part relative des impôts. En effet, ceux-ci incluent le solde des opérations de la Caisse de stabilisation, solde sujet, comme on le sait, à des variations importantes et entièrement aléatoires.

Par ailleurs, ce solde, qui dépend de la différence entre le niveau des cours internationaux des produits et les prix garantis aux producteurs, n'a pas en principe d'incidence sur les revenus des ménages ou des entreprises. En réalité, la pression fiscale globale restera à peu près constante au cours de la période, soit environ 22 % de la production intérieure brute.

b) L'ÉQUILIBRE GLOBAL ENTRE L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS.

Les tableaux 40, 41, 42 et 43 établissent l'équilibre global entre l'épargne disponible et les investissements des différentes catégories d'agents pour chacune des quatre années de référence.

Le tableau 44 récapitule pour les quatre années considérées les soldes entre épargne et investissements de chaque catégorie d'agents, c'est-à-dire suivant le cas leur capacité ou leur besoin de financement.

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS en 1965

Tableau N° 40 (en milliards de F.CFA)

RESSOURCES		%	EMPLOIS		%
Epargne des entreprises (1)	13,4	30,4	FBCF entreprises (y compris variat. stocks)	27,6	62,6
Epargne des ménages	5,7	12,9	FBCF des ménages	4,8	10,9
Epargne administrations	14,6	33,1	FBCF administrations	11,7	26,5
Epargne des Instit. financ.	0,8	1,8			
Capacité ou besoin de financement de l'extérieur	9,6	21,8			
Total	44,1	100,0		44,1	100,0

(1) Y compris le financement de leurs investissements par les entrepreneurs individuels.

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS en 1970

Tableau N°41

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES		%	EMPLOIS		%
Epargne des entreprises (1).	16,4	26,3	FBCF entreprises (y compris variat. stocks).	40,5	64,9
Epargne des ménages.	5,0	8,0	FBCF ménages	6,0	9,6
Epargne administrations	33,8	54,2	FBCF administrations	15,9	25,5
Epargne Instit. financ.	2,6	4,1			
Capacité ou besoin de financement de l'extérieur	4,6	7,4			
Total	62,4	100,0		62,4	100,0

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS en 1975

Tableau N°42

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES		%	EMPLOIS		%
Epargne des entreprises (1).	31,2	34,6	FBCF entreprises (y compris variat. stocks).	57,7	64,0
Epargne des ménages.	6,0	6,6	FBCF ménages	8,0	8,9
Epargne administrations	45,7	50,7	FBCF administrations	24,5	27,1
Epargne Instit. financ.	3,5	3,9			
Capacité ou besoin de financement de l'extérieur	3,8	4,2			
Total	90,2	100,0		90,2	100,0

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS en 1980

Tableau N°43

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES		%	EMPLOIS		%
Epargne des entreprises (1).	40,0	35,7	FBCF entreprises (y compris variat. stocks).	70,0	62,5
Epargne ménages.	7,0	6,3	FBCF ménages.	10,0	8,9
Epargne administrations	60,4	53,9	FBCF administrations	32,0	28,6
Epargne Instit. financ.	3,2	2,9			
Capacité ou besoin de financement de l'extérieur	1,4	1,2			
Total	112,0	100,0		112,0	100,0

(1) y compris le financement de leurs investissements par les entrepreneurs individuels.

CAPACITES ET BESOINS DE FINANCEMENT

Tableau N°44

(en milliards de F.CFA)

	Capacités de financement				Besoins de financement			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Entreprises.	-	-	-	-	14,2	24,1	26,5	30,0
Ménages.	0,9	-	-	-	-	1,0	2,0	3,0
Administrations	2,9	17,9	21,2	28,4	-	-		
Instit. financières . .	0,8	2,6	3,5	3,2	-	-		
Extérieur	9,6	4,6	3,8	1,4	-	-		
TOTAL	14,2	25,1	28,5	33,0	14,2	25,1	28,5	33,0

Il apparaît immédiatement à la lecture de ces tableaux :

— que deux catégories d'agents : les entreprises et les ménages sont constamment déficitaires au cours de la période 1970-1980, tandis que les deux autres catégories d'agents : les administrations et les institutions financières sont, de leur côté, constamment excédentaires ;

— que l'équilibre global requiert tout au long de la période un certain apport financier extérieur, mais que celui-ci, important en 1965 (plus de 20 % de la Formation brute de capital fixe), décroît régulièrement, au cours de la période, jusqu'à devenir négligeable en 1980 (à peine un peu plus de 1 % de la formation brute de capital fixe).

Cette évolution traduit, nous l'avons vu, la capacité croissante de l'économie ivoirienne d'autofinancer son propre développement. Celle-ci, en ce domaine, atteint pratiquement vers 1980 une autonomie quasi-totale. Cette évolution est confirmée par celle de l'aide extérieure publique qui passe de 3,2 milliards en 1965 à 2,0 en 1975 et cesse complètement en 1980.

Si l'on entre plus avant dans le détail, on constate que :

— le déficit (besoin de financement) des entreprises double de 1965 à 1980 ;

— le déficit des ménages quoique croissant demeure modeste ;

— l'excédent (capacité de financement) des institutions financières est multiplié par quatre pendant la période ;

— l'excédent des administrations est, dans le même temps, quasiment multiplié par dix.

On ne saurait toutefois se contenter de ces équilibres globaux pour évaluer la probabilité de réalisation des équilibres financiers des agents et l'évolution des comptes extérieurs.

Théoriquement, l'épargne publique qui est, en principe, la forme d'épargne la plus facile à affecter de façon adéquate, pourrait financer une large partie des besoins de la période. Mais la mobilisation d'une partie de cette épargne publique, celle des administrations autre que l'Etat, pose des problèmes délicats non encore résolus en Côte-d'Ivoire. Par ailleurs, certaines administrations (Caisse de stabilisation) doivent, en tout état de cause, conserver une fraction de leur épargne sous forme liquide, pour faire face aux variations des cours des produits agricoles d'exportation. Enfin, le concours de l'épargne publique au financement des investissements des entreprises implique de la part de l'Etat qu'il adopte une politique financière dynamique et qu'il se dote des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

De son côté, le financement des investissements industriels du secteur privé obéit à des comportements largement autonomes dont les effets doivent être pris en compte. En particulier, on ne saurait considérer que l'épargne des entreprises représente grosso modo leur potentialité d'autofinancement. Tout d'abord, globalement, rien ne saurait garantir que les entreprises disposant d'une épargne seront les mêmes que celles qui auront à investir pendant la période. Au niveau de l'entreprise, par ailleurs, on constate, en raison des liaisons étroites entre entreprises ivoiriennes et entreprises mères situées à l'étranger, d'une part, et de leur souci de minimiser leur mise, d'autre part, une propension certaine à conserver liquides leurs bénéfices et à en transférer la majeure partie. En outre, les entreprises privées recherchent pour le financement de leurs investissements, qu'il s'agisse de renouvellement ou d'extension, le maximum de concours à moyen et long terme. Il est donc certain qu'en raison de ces mouvements financiers complexes, en particulier avec l'Extérieur, les équilibres financiers effectifs des entreprises et des comptes extérieurs ont toute chance d'être sensiblement différents de ce que pourrait laisser supposer l'équilibre global qui ressort de la confrontation des capacités et des besoins de financement.

Autrement dit, pour évaluer de façon plus précise les équilibres de la période, il est nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses sur les comportements financiers des différents agents. Faute de disposer à l'heure actuelle de comptes financiers d'agents et de tableaux d'opérations financières, on s'efforcera d'établir, pour chaque catégorie d'agents, des comptes de financement (comptes qui ne font pas intervenir les opérations à court terme). On rassemblera ensuite les données ainsi établies dans des tableaux généraux de financement, pour chaque année de référence, et l'on examinera les conséquences qui en résulteront pour l'équilibre du compte de l'Extérieur.

c) Les comptes de financement des agents.

1) *L'équilibre financier des ménages.*

La physionomie de l'équilibre financier des ménages est donnée par le tableau 45.

EQUILIBRE FINANCIER DES MENAGES

Tableau N° 45

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES	1970	1975	1980	EMPLOIS	1970	1975	1980
Epargne	5,0	6,0	7,0	FBCF	6,0	8,0	10,0
				Participations	0,5	1,0	1,5
Emprunts nets à moyen et long terme	1,5	3,5	5,5	Prêts nets à long terme	-	0,5	1,0
Total	6,5	9,5	12,5		6,5	9,5	12,5

Cet équilibre ne pose pas de problèmes particuliers.

Les besoins de financement des ménages figurant dans les T.E.E. ont été majorés des concours des ménages au financement des entreprises (participations) et à celui des administrations (souscriptions aux emprunts publics et excédents des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne).

Il s'agit là, comptabilisée pour des sommes volontairement modestes, de la première manifestation d'une épargne véritablement nationale, s'investissant dans le secteur productif moderne ou concourant au financement du développement par l'intermédiaire de l'Etat.

On notera cependant que l'épargne prise en compte au tableau 45 ne représente qu'une partie de l'épargne effective des ménages.

En effet, elle ne tient pas compte de l'épargne des ménages qui s'investit directement dans l'agriculture, le commerce et les transports et qui est comptabilisée, en opération de répartition, dans les T.E.E. au titre du financement des investissements des entrepreneurs individuels, pour les sommes suivantes :

— 5,5 milliards en 1965 ;
— 6,0 milliards en 1970 ;
— 7,5 milliards en 1975 ;
— 9,0 milliards en 1980.

Par ailleurs, elle est également minorée des transferts d'épargne effectués par les Européens et les Africains non-ivoiriens au titre des dépenses extérieures des ménages. Cette épargne transférée est d'ailleurs délicate à évaluer (un transfert d'économies effectué par un travailleur voltaïque pouvant par exemple se transformer à l'arrivée en dépenses de consommation) et constitue, de toute façon, une contrainte structurelle qui n'est modifiable qu'à très longue échéance (cf. le tableau 22).

Si l'on totalise ces trois sortes d'épargne (les transferts des Africains non-ivoiriens étant considérés comme équivalant à leur épargne), on constate que l'épargne des ménages (tableau 46) passe de 8,4 % des ressources des ménages en 1970, à 7,6 % en 1975 et à 6,7 % en 1980. Ce léger recul s'explique par l'évolution de la consommation des Ivoiriens dont la part dans l'épargne globale a, de ce fait, tendance à diminuer.

EPARGNE DES MENAGES

Tableau N° 46

(en milliards de F.CFA)	1970	%	1975	%	1980	%
Ivoiriens	11,0	51,6	13,5	48,4	16,0	48,6
Africains non Ivoiriens	6,6	31,0	8,5	30,5	10,4	31,6
Européens	3,7	17,4	5,9	21,1	6,5	19,8
Total	21,3	100,0	27,9	100,0	32,9	100,0
Ressources des ménages	254,6		367,8		494,8	
%	8,4		7,6		6,7	

2) *L'équilibre financier des administrations.*

L'équilibre financier des administrations est décrit dans le tableau 47.

Cet équilibre est essentiellement caractérisé par l'excédent important de l'épargne des administrations par rapport à leurs investissements. En gros, cette épargne est la double de la formation de capital tout au long de la période.

EQUILIBRE FINANCIER DES ADMINISTRATIONS

Tableau N°47

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES	70	75	80	EMPLOIS	70	75	80
Epargne.	33,8	45,7	60,4	Opérations définitiv.	30,7	42,2	53,5
dont :				FBCF.	15,9	24,5	32,0
épargne de l'Etat. .	26,2	36,3	47,8	Amortiss. dette. . .	3,8	5,2	4,5
épargne des autres administrations . . .	7,6	9,4	12,6	Subvent.entr.publ .	7,6	8,5	11,0
				Participations . . .	3,4	4,0	6,0
dt Caisse de Stab. .	4,7	5,4	7,3	Prêts nets à M & L.T.	6,1	6,5	9,9
Emprunts à M.&L.T. .	4,0	4,0	4,0	- aux ménages . . .	1,5	3.5	5,5
C.A.P.D.	2,0	2,0	2,0	- aux entreprises. .	4,6	3,0	4,4
				Disponibilités à Court Terme : . .	3,0	3,0	3,0
TOTAL	39,8	51,7	66,4	TOTAL.	39,8	51,7	66,4

C'est pourquoi il convient de faire jouer à l'Etat un rôle beaucoup plus actif que par le passé dans le financement des autres agents, à savoir les ménages et les entreprises. Cette orientation se traduit d'abord, au niveau des opérations définitives de l'Etat, par une politique de subventions d'équipement aux entreprises publiques et de participations dans les entreprises privées. On a également prévu un volume notable d'opérations temporaires sous forme de prêts, à moyen et long terme, aux ménages (prêts à la construction) et aux entreprises.

La contrainte principale que l'on s'était fixée était de conserver sous forme liquide un solde d'épargne des administrations de l'ordre de 3 milliards par an destiné à servir de volant pour les opérations de la Caisse de stabilisation. Un solde annuel de cet ordre de grandeur paraîtra sans doute largement suffisant, si l'on considère que ces soldes se cumulent d'une année sur l'autre et que, normalement, sur une longue période, les fluctuations de cours se compensent.

Par ailleurs, on s'est donné un endettement stabilisé à six milliards par an, quatre sous forme d'emprunts et deux sous forme de conventions à paiement différé. Cet endettement essentiellement extérieur comprend cependant, à partir de 1975, une part de dette intérieure (0,5 milliard net en 1975, 1 milliard net en 1980).

On constatera enfin que la somme de l'épargne de l'Etat et de la dette publique est toujours au moins égale au montant des opérations définitives. Autrement dit, seules les opérations temporaires sont appelées à être financées par mobilisation à cet effet de l'épargne des autres administrations. Le tableau 48 donne l'enchaînement des opérations de l'Etat (ressources, dépenses de fonctionnement, amortissements de la dette, investissements, subventions et participations, prêts). Il met en évidence le montant de l'épargne des autres administrations que l'Etat devra mobiliser, soit 3,4 milliards en 1970, 5,1 milliards en 1975 et 8,2 milliards en 1980.

Pour obtenir le montant des Ressources budgétaires, on est parti des dépenses imputées au Budget Général en Comptabilité publique (tableau 1). On en a retranché les dépenses d'investissement (Fonds routiers et achats de matériel) comptabilisées dans l'épargne du budget général. A ces dépenses de fonctionnement du budget général ainsi comprises, on a ajouté : l'épargne du budget général, les ressources affectées au B.S.I.E. et celles de la C.A.A. (cf. les comptes d'affectation de l'Etat pour les années 1970-

1975 et 1980). On obtient, de la sorte, 73,8 milliards pour l'année 1970, 105,7 milliards pour 1975 et 143,5 milliards pour 1980. Les dépenses d'assistance technique réglées directement par l'Etat français viennent ensuite s'ajouter aux ressources budgétaires de la comptabilité publique.

Les dépenses de fonctionnement du budget général de la comptabilité publique sont celles définies plus haut : les dépenses imputées au budget général de la comptabilité publique, moins les investissements financés sur celui-ci : fonds routier et achats de matériel, soit 2,1 milliards en 1970, 3,9 milliards en 1975 et 5,1 milliards en 1980 (cf. tableau 19).

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent, d'une part, les 3,5 milliards d'assistance technique payés directement par l'Etat Français en 1970-1975 et 1980. S'y ajoutent, d'autre part, les dépenses de fonctionnement imputées au B.S.I.E. et à la C.A.A. : entre autres les achats de matériel militaire, les études générales, les subventions à l'agriculture, la recherche minière et les intérêts et dividendes payés par la C.A.A. (cf. les comptes d'affectation de l'Etat pour les années 1970-1975 et 1980).

ENCHAINEMENT DES OPERATIONS DE L'ETAT

Tableau N° 48 (en milliards de F.CFA)

	1970	1975	1980
1 Ressources budgétaires, en comptabilité publique :	73,8	105,7	143,5
2 Assistance technique : . . .	3,5	3,5	3,5
3 Total ressources budgétaires : . .	77,3	109,2	147,0
4 Dép. fonct. B.G. en comptabilité publique :	45,4	64,2	87,0
5 Autres dép. fonct.	8,7	10,7	12,2
6 Total dép. fonct.	54,1	74,9	99,2
7 Epargne budgétaire (3-6) :. . .	23,2	34,3	47,8
8 Aide extérieure :	3,0	2,0	-
9 Epargne de l'Etat	26,2	36,3	47,8
10 Endettement de l'Etat :.	6,0	6,0	6,0
11 Total (9 + 10) :.	32,2	42,3	53,8
12 Amort. dette Etat (C.A.A.) :. . . .	3,8	5,2	4,5
13 F.B.C.F. Etat :	14,7	23,2	30,6
14 Subv. entre entrep. publiques :	7,6	8,5	11,0
15 Participations :	3,4	4,0	6,0
16 Prêts :	6,1	6,5	9,9
17 Solde Etat : . .	-3,4	-5,1	-8,2
18 Epargne des autres adm. :. . . .	7,6	9,4	12,6
19 F.B.C.F. autres administrations.	1,2	1,3	1,4
20 Solde épargne autres adm. : . .	6,4	8,1	11,2
21 Solde général adm. (20-17) : .	+3,0	+3,0	+3,0

L'épargne budgétaire est la différence entre le total des ressources et le total des dépenses de fonctionnement. S'y ajoute, pour les années 1970 et 1975, l'aide extérieure en capital : on retrouve de la sorte l'épargne totale de l'Etat du tableau 47.

3) *L'équilibre financier des entreprises.*

L'équilibre financier des entreprises décrit dans le tableau 49 est basé sur les hypothèses suivantes :

— renouvellement des entreprises privées autofinancé à 65 % ;
— extensions autofinancées à 40 % ;
— variations de stocks autofinancées à 20 %.

Les disponibilités à court terme sont donc constituées par le solde de l'épargne des entreprises non réinvestie dans les entreprises publiques ou privées.

La croissance des financements inter-entreprises induits par le mécanisme FNI-SONAFI a été considérée comme parallèle à celle des impôts directs.

Les prêts à moyen et long terme sont constitués par les concours de l'Etat et ceux des institutions financières locales.

Il y a lieu de noter les deux faits importants suivants, en ce qui concerne cet équilibre :

1. - bien qu'inférieure presque de moitié aux besoins, l'épargne des entreprises, en raison de comportements difficiles à modifier, ne s'investit pas en totalité. Une partie est laissée sous forme liquide sur place ou, pour la plus grande partie, transférée à l'extérieur ;

2. - il en résulte que, malgré les concours importants de l'épargne des administrations et des ressources des institutions financières, il est nécessaire de recourir à un flux important de capitaux étrangers.

Ce flux entrant, qui double en gros au cours de la période, est la contrepartie nécessaire des transferts

EQUILIBRE FINANCIER DES ENTREPRISES

Tableau N° 49

(en milliards de F.CFA)

RESSOURCES	70	75	80	EMPLOIS	70	75	80
Epargne :	16,4	31,2	40,0	FBCF :	38,0	54,0	65,0
dt réinvestie (autofin)				des entrep. publ. .	10,1	12,0	15,5
- dans entreprises publiques :	2,5	3,5	4,5	des entrep. privées	27,9	42,0	49,5
- dans entreprises privées :	8,7	12,2	20,1	- dt renouv.	10,0	15,0	18,0
				- extensions	4,5	4,4	18,9
				- créations	13,4	22,6	12,6
Subventions aux entreprises publiques	7,6	8,5	11,0	Variations stocks. .	2,5	3,7	5,0
Participations de l'Etat.	3,4	4,0	6,0	FNI - SONAFI	0,8	1,1	1,5
Participations des ménages	0,5	1,0	1,5	Disponibilités à C.T.	4,4	14,4	13,9
FNI - SONAFI	0,8	1,1	1,5				
Prêts intérieurs à moyen et long terme	7,8	8,0	9,4				
Concours ext. nets .	9,2	19,4	16,0				
TOTAL.	45,7	73,2	85,4	TOTAL	45,7	73,2	85,4

d'épargne liquide effectués par les entreprises déjà installées. En réalité, il conditionne moins la croissance qu'il n'en dépend. Autrement dit, si l'expansion continue, il n'y a pas de doute que les capitaux extérieurs nécessaires viendront s'investir. Ce n'est qu'en cas de fléchissement accidentel de l'expansion (crise politique interne, crise économique internationale) qu'un blocage pourrait se produire, le flux des capitaux entrants ne venant plus compenser et au-delà celui des capitaux sortants.

4) *L'équilibre financier des institutions financières.*

L'équilibre financier des institutions financières, décrit dans le tableau 50, n'appelle d'autre commentaire que celui-ci : pour financer les concours à moyen et long terme aux entreprises, il est fait appel non seulement à leur épargne, mais aussi, dans une certaine mesure, à l'épargne liquide déposée par l'administration, en totalité, et par les entreprises, à raison d'un quart de leurs disponibilités (les trois autres quarts étant transférés).

d) L'ÉQUILIBRE FINANCIER GLOBAL ET L'ÉQUILIBRE DES COMPTES EXTÉRIEURS.

Les tableaux 51, 53 et 55 ci-après rassemblent, pour chacune des années de référence, les données

EQUILIBRE FINANCIER DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Tableau N° 50

en milliards de F CFA

	70	75	80		70	75	80
Epargne.	2,6	3,5	3,2	Prêts nets à M & L.T.	3,2	5,0	5,0
Disponibilités à C.T.	4,1	6,6	6,5	Solde.	3,5	5,1	4,7
TOTAL.	6,7	10,1	9,7	TOTAL	6,7	10,1	9,7

financières concernant les différentes catégories d'agents, ainsi que leurs répercussions sur le compte de l'extérieur.

Les tableaux 52, 54 et 56 donnent la physionomie des comptes extérieurs pour chacune de ces trois années, en reprenant les opérations sur biens et services (balance commerciale) les opérations de répar. tition (la somme des deux constituant la balance des paiements courants) et les mouvements de capitaux.

Il apparaît immédiatement que le solde de la balance commerciale est toujours largement positif, que celui des opérations de répartition est, du fait principalement des paiements de dividendes des entreprises et des transferts des ménages, fortement déficitaire, mais que l'excédent des mouvements de capitaux, venant s'ajouter à celui de la balance commerciale, compense et au-delà ce déficit des opérations de répartition. Il en résulte un accroissement des avoirs extérieurs qui oscille aux alentours de 5 milliards par an pendant la période. On peut donc en conclure que le modèle de croissance ne court de risques structurels de blocage (l'on a déjà parlé des risques conjoncturels), ni au niveau de l'équilibre des biens et services, ni au niveau financier. Des calculs effectués à partir de variantes sur les exportations et sur les productions ont montré que, si l'équilibre financier interne est alors tendu (notamment du fait de la disparition d'une partie de l'épargne des autres administrations), le solde du compte extérieur reste largement positif.

FQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1970

Tableau 51

(en milliards de F CFA)	Entreprises		Ménages		Administration		Inst. Finan.		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F.	40,5		6,0		15,9						62,4	
Epargne :		16,4		5,0		33,8		2,6				57,8
Subv. équip.		7,6			7,6						7,6	7,6
Participations :	0,8	4,7	0,5		3,4						4,7	4,7
Amortis. dette publique					3,8					3,8	3,8	3,8
Prêts et emprunts à moyen et long terme .		7,8	-	1,5	6,1	6,0	3,2		6,0		15,3	15,3
Concours ext. nets : . .		9,2							9,2		9,2	9,2
Disp. à C.T.	4,4				3,0			4,1		3,3	7,4	7,4
Soldes :							3,5			8,1	3,5	8,1
Totaux	45,7	45,7	6,5	6,5	39,8	39,8	6,7	6,7	15,2	15,2	113,9	113,9

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1970

Tableau 52

(en milliards de F CFA.)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations :	108,9		
Importations :		88,0	
1) Biens et services : .	108,9	88,0	+ 20,9
Intérêts et dividendes :	1,0	15,6	
Coopération internat. :	7,0	1,7	
Dép. et rec. ext. des ménages :		18,2	
Dép. et rec. ext. des adm. :	4,3	1,7	
Opérations diverses : .	1,3	1,9	
2) Opérations de répartition	13,6	39,1	- 25,5
3) Opérations courantes (1 + 2) :	122,5	127,1	- 4,6
Capitaux à long terme : .	15,2		
Capitaux à court terme :.		3,3	
Amort. dette publique extérieure :		3,8	
4) Mouvements financiers	15,2	7,1	+ 8,1
5) Variation nette avoirs extérieurs : . . .			+ 3,5

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1975

Tableau 53

(en milliards de F CFA)	Entreprises		Ménages		Administration		Inst. Finan.		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F.	57,7		8,0		24,5						90,2	
Epargne :		31,2		6,0		45,7		3,5				86,4
Subv. équip. :		8,5			8,5						8,5	8,5
Participations :	1,1	6,1	1,0		4,0						6,1	6,1
Amortis. dette publique					5,2					5,2	5,2	5,2
Prêts et emprunts à moyen et long terme .		8,0	0,5	3,5	6,5	6,0	5,0		5,5		17,5	17,5
Concours ext. nets : . .		19,4							19,4		19,4	19,4
Disp. à C.T. :	14,4				3,0			6,6		10,8	17,4	17,4
Soldes :							5,1			8,9	5,1	8,9
Totaux :	73,2	73,2	9,5	9,5	51,7	51,7	10,1	10,1	24,9	24,9	169,4	169,4

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1975

Tableau 54

(en milliards de F. CFA.)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations	160,4		
Importations :		122,3	
1) Biens et services : .	160,4	122,3	+ 38,1
Intérêts et dividendes :	1,5	23,7	
Coopération Internat. :	6,1	1,9	
Dép. et rec. ext. des ménages :		24,4	
Dép. et rec. exté. des adm. :	4,5	2,4	
Opérations diverses : .	1,1	2,7	

	Recettes	Dépenses	Soldes
2) Opérations de répartition :	13,2	55,1	- 41,9
3) Opérations courantes (1 + 2)	173,6	177,4	- 3,8
Capitaux à long terme :	24,9		
Capitaux à court terme :		10,8	
Amortis. dette publique extérieure :		5,2	
4) Mouvements financiers	24,9	16,0	+ 8,9
5) Variation nette avoirs extérieurs :			+ 5,1

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1980

Tableau 55

(en milliards de F CFA)	Entreprises		Ménages		Administration		Inst. Finan.		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F. :	70,0		10,0		32,0						112,0	
Epargne :		40,0		7,0		60,4		3,2				110,6
Subv. équip. :		11,0			11,0						11,0	11,0
Particip. :	1,5	9,0	1,5		6,0						9,0	9,0
Amortis. dette publique					4,5					4,5	4,5	4,5
Prêts et emprunts à moyen et long terme .		9,4	1,0	5,5	9,9	6,0	5,0		5,0		20,9	20,9
Concours Ext. nets : . .		16,0							16,0		16,0	16,0
Disp. à C.T. :	13,9				3,0			6,5		10,4	16,9	16,9
Soldes :							4,7			6,1	4,7	6,1
Totaux :	85,4	85,4	12,5	12,5	66,4	66,4	9,7	9,7	21,0	21,0	195,0	195,0

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1980

Tableau 56

(en milliards de F CFA.)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations :	220,7		
Importations :		161,7	
1) Biens et services : .	220,7	161,7	+ 59,0
Intérêts et dividendes :	2,0	35,2	
Coopération internat. :	4,2	2,1	
Dép. et rec. ext. des ménages :		28,5	
Dép. et rec. ext. des adm. :	4,8	2,9	
Opérations diverses : .	1,0	3,6	
2) Opérations de répartition :	12,0	72,3	- 60,3
3) Opérations courantes (1 + 2)	232,7	234,0	- 1,3
Capitaux à long terme :	21,0		
Capitaux à court terme :		10,4	
Amortis. dette publique extérieure :		4,5	
4) Mouvements financiers	21,0	14,9	+ 6,1
5) Variation nette avoirs extérieurs :			+ 4,8

CONCLUSION

Les principales conclusions que l'on peut tirer de ce rapide examen des conditions de l'équilibre financier des différents agents économiques et de l'évolution de la situation des comptes extérieurs, au cours de la période 1970-1980, sont les suivantes :

1. - La situation financière intérieure et extérieure de la période se présente de façon satisfaisante et recèle des marges suffisantes pour amortir les variations normales de la conjoncture ou du comportement des agents, sans que la croissance en soit compromise.

2. - La structure de l'épargne et des investissements de la période implique une politique active de la part de l'Etat, en vue d'utiliser son épargne excédentaire et celle des autres administrations, pour le financement des investissements des ménages et des entreprises. L'Etat devra donc étudier cette politique et se doter des instruments nécessaires à sa mise en œuvre.

3. - Une participation modeste mais déjà notable de l'épargne ivoirienne est prévue sous forme de prêts, mais aussi de participations. Là aussi, une politique devra être entreprise et des instruments adéquats mis en place.

4. - Les concours importants demandés aux institutions financières appellent une dynamisation de la politique du système bancaire local.

Finalement, le plus important à retenir c'est que l'équilibre financier d'une économie en forte croissance par les comptes extérieurs, comme l'est celle de la Côte-d'Ivoire, dépend en définitive de la réalisation du modèle de croissance (et non l'inverse). C'est dire l'importance de la cohérence et de la continuité de l'action des pouvoirs publics en vue de la réalisation du plan de développement.

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

LE DÉLÉGOUVERNEMENT HONGRAIS

sommaire

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT RURAL

INTRODUCTION

a) *Le rôle moteur de l'agriculture et de la pêche dans le développement de l'économie ivoirienne* 77

b) *Les objectifs de production et les options politiques à prendre* 78

c) *L'adaptation des structures d'intervention* 80

I. - LES OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR PRODUIT 80

A. - L'AGRICULTURE VIVRIERE, L'ELEVAGE ET LA PECHE 80

1) Les produits vivriers 80

2) Le riz 84

3) L'élevage 86

4) La pêche 89

— Tableau récapitulatif : Agriculture vivrière, élevage, pêche 90

B. - L'AGRICULTURE ORIENTEE VERS L'EXPORTATION ET LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION 91

1) Le café 91

2) Le cacao 96

3) Le palmier a huile 102

4) Le cocotier 105

5) L'hévéa 107

6) La banane 109

7) L'ananas 110

8) Le coton 111

9) Le tabac 113

10) La canne a sucre 115

11) Le kénaf 116

12) L'avocat 118

C. - LES EXPLOITATIONS FORESTIERES 119

— Tableau récapitulatif : Agriculture industrielle et d'exportation, exploitation forestière 127

II. - RECAPITULATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE PRODUCTION NECESSAIRES 128

a) *Evolution des superficies cultivées* 128

b) *Evolution des besoins en main-d'œuvre et de la rémunération du travail* .. 130

1) LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE 130

2) LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL 133

— Annexe 1 : Bases de calcul pour les temps de travaux par culture .. 135

— Annexe 2 : Mode de calcul des estimations de la rémunération de la journée de travail agricole par produit 137

c) *Evolution des besoins en personnel d'encadrement* 143

d) *Evolution des besoins en produits nécessaires à l'agriculture* 146

1) ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES 146

2) MATÉRIEL DIVERS 146

e) *Evolution des principales dépenses requises par les programmes agricoles.* 146

III. - LES OBJECTIFS DE MODERNISATION DU MONDE RURAL 148

a) *La santé et l'éducation nationale* 148

b) *L'aménagement des villages* 149

c) *La commercialisation des produits agricoles* 151

d) *La promotion de l'artisanat rural* 153

e) *L'organisation des collectivités rurales* 153

IV. - LES STRUCTURES D'INTERVENTION 154

a) *Au niveau de l'ensemble du territoire* 155

b) *Dans les régions où seront implantées les Commissions régionales de Développement (C.R.D.)* 156

1) LES FONCTIONS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT (C.R.D.) 156

2) LES FONCTIONS DU COMITÉ D'ACTION RURALE (C.A.R.) 156

3) LES FONCTIONS DE L'ANIMATION RURALE 156

c) *Dans certaines zones de modernisation rurale* 158

INTRODUCTION

a) LE ROLE MOTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE.

Tout au cours de la période 1965-1980, le taux de croissance des activités primaires sera certes très inférieur à celui des activités secondaires, mais il restera pratiquement constant pendant 15 années. Tandis que celui des activités secondaires passera de 13,9 %, de 1966 à 1970, à 13 % puis à 7,6 %, au cours des deux quinquennats suivants, les activités primaires croîtront de 4,7 % par an, tout au cours de la période. Et c'est ce maintien d'un taux de croissance constant qui permettra à la production intérieure ivoirienne de croître de 8,2 % par an de 1966 à 1975.

TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE EN %

Tableau 57

Périodes	1966-1970	1971-1975	1976-1980
Activités :			
Primaires	4,8	4,7	4,7
Secondaires	13,9	13,0	7,6
Tertiaires	8,4	7,7	6,4
Total production intérieure brute . .	8,2	8,2	6,2

Seulement, parmi ces activités primaires, deux groupes se distinguent nettement : d'une part les activités forestières, l'agriculture vivrière et l'élevage, et, de l'autre, la pêche et l'agriculture orientée vers l'exportation et la transformation industrielle.

Dans le premier groupe, les activités forestières ont crû très rapidement de 1960 à 1965 (17 % par an), la diminution des réserves en bois exploitables, oblige dès à présent à freiner leur taux de croissance. Quant aux productions vivrières, sauf le riz et un peu le maïs, elles croîtront pratiquement au même rythme que la population. Les difficultés particulières de l'élevage en Côte-d'Ivoire limiteront la croissance de celui-ci à 3,3 % par an, au cours de la période, en dépit de l'augmentation rapide de la demande.

A côté de ces activités en perte de vitesse ou à faibles possibilités de croissance, celles du second groupe, par contre, joueront un rôle moteur dans l'essor des activités primaires et maintiendront constant leur taux de croissance, pendant les trois prochains quinquennats.

Pour répondre aux besoins de la consommation intérieure, la pêche devra multiplier par 3,7 sa production de 1966 à 1980, soit un taux annuel moyen de croissance de 9 %.

De même, compte tenu des difficultés propres au développement agricole, l'agriculture orientée vers l'exportation et la transformation industrielle, connaîtra une croissance particulièrement rapide, puisqu'elle doublera en valeur entre 1966 et 1980, passant de 31,3 milliards de F CFA en 1965 à 77,1 milliards en 1980, soit par période un taux annuel de croissance :

— 1966-1970 : 6,2 ;
— 1971-1975 : 5,9 ;
— 1976-1980 : 6,5.

Cette augmentation de production permettra aux exportations de produits agricoles de doubler également, au cours de ces 15 années, passant de 42,1 milliards de F CFA en 1965 à 59,1 milliards puis 69,3 milliards et 91,4 milliards au cours des années 1970, 1975 et 1980. Certes, la part de ces exportations de produits bruts, dans les exportations globales du pays, baissera : de 57 % du total en 1965, elles tomberont à 41 % en 1980.

Toutefois, si l'on rajoute à ces exportations de produits agricoles bruts et aux exportations de bois en grumes, celles de produits agricoles transformés par l'industrie locale : conserves d'ananas, café soluble, beurre de cacao, latex, coton égrené, corps gras, on s'aperçoit que les exportations de produits du sol ivoirien qui représentaient 84 % du total des exportations en 1965, en couvriront encore 77 % en 1975 et 74 % en 1980.

Tableau 58

Exportations (milliards F CFA)	1965	1970	1975	1980
Produits agricoles bruts	42,1	59,1	69,3	91,4
Bois en grumes	15,0	15,7	15,7	15,7
Conserves, café soluble, beurre de cacao	3,7	11,1	21,3	29,9
Latex	-	1,2	1,6	2,8
Coton égrené	0,2	3,3	5,7	4,8
Huiles et corps gras	0,8	3,0	10,0	19,4
Total des produits du sol	61,8	93,4	123,6	164,0
Total des export.	73,5	108,9	160,4	220,7
Rapport : produits du sol exportations, en pourcentage	84,1	85,7	77,1	74,3

En valeur, ces exportations de produits du sol ivoirien seront multipliées par 2,6 pour une production qui aura doublé. Le complément de valeur viendra de la transformation industrielle. Elles continueront, de la sorte, d'occuper la place principale dans la politique d'exportation de la Côte-d'Ivoire.

Accompagnant un processus d'industrialisation rapide, l'agriculture et la pêche joueront un rôle essentiel dans la croissance globale du pays, tant par l'importance de leurs productions que par les matières premières qu'elles fourniront aux industries et les exportations qu'elles permettront.

Bref, la poursuite d'une politique dynamique de développement des productions agricoles, de modernisation des exploitations rurales et d'élévation des niveaux de vie ruraux, reste l'objectif premier de la politique de développement en Côte-d'Ivoire.

b) Les objectifs de production et les options politiques a prendre.

Les objectifs de production dont la réalisation conditionne le développement rural, au cours des trois prochains quinquennats, sont en gros :

— les opérations riz et maïs ;

— le développement de l'élevage et la création de grands ranches ;

— la continuation des opérations : palmiers, cocotiers, coton, bananes et ananas ;

— la culture de la canne à sucre, du kénaf, de l'avocat et la reprise éventuelle du programme hévéa ;

— la modernisation des plantations de café et de cacao.

La continuation d'un certain nombre d'opérations en cours, palmiers, cocotiers, bananes, ananas, etc..., ne pose pas de problèmes particuliers, de méthode ou de financement.

La réalisation de certains objectifs, par contre, exigera des décisions et des interventions particulières de la part des pouvoirs publics. Celles-ci seront détaillées dans les paragraphes suivants, nous ne ferons ici que les résumer.

1) *Les opérations riz et coton.*

Pour porter leurs fruits, elles doivent s'intégrer dans l'ensemble des cultures prévues pour la zone de savane. Or, chacune de ces cultures est d'un faible rapport par comparaison avec celui des cultures de forêt.

Si l'on veut, d'ici quinze ans, pouvoir maintenir des jeunes scolarisés à la terre, il importe d'augmenter la productivité du travail en savane : par extension des superficies cultivées par planteur et diminution des temps de travaux nécessaires aux différentes productions. Il faudra donc introduire en savane un nouveau type d'exploitation agricole, sans doute largement mécanisée, et, plus encore, un nouveau type d'exploitant capable de maîtriser ces nouvelles techniques de culture et de gestion.

L'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour décider des expérimentations à poursuivre en matière de modernisation des exploitations agricoles, et des programmes d'application qui devront suivre.

2) *L'élevage.*

La situation du cheptel bovin en Côte-d'Ivoire est particulièrement mauvaise et sa situation s'est gravement détériorée depuis trois ans.

Les besoins de viande continueront de croître à un taux rapide au cours des années prochaines ; il n'est pas assuré que les pays voisins puissent satisfaire la demande ivoirienne.

Le problème posé est complexe : il s'agit, d'une part, de reconstituer et de développer le capital bovin national, pour augmenter à terme la capacité de production de viande et la possibilité de distribuer des noyaux d'élevage, mais aussi de former de véritables éleveurs.

Les moyens des services traditionnels semblent inadéquats en face de l'étendue des tâches à accomplir.

Il est par suite proposé aux responsables gouvernementaux de confier, à une ou plusieurs sociétés mix-

tes, la création de deux ou trois ranches de grande dimension, puisqu'ils devraient en période de croisière, compter chacun de 40 000 à 50 000 têtes de bétail. Ces sociétés, à participation de capitaux publics, seraient gérées par des professionnels de l'élevage ayant fait leurs preuves en d'autres pays d'Afrique. Une étude actuellement en cours doit vérifier les possibilités techniques de création et la rentabilité de pareils ranches.

3) *Le café et le cacao.*

Pour ces deux cultures, la mise au point d'un matériel végétal à haute productivité rend possible, au cours de la période 1970-1980, d'entreprendre la modernisation des plantations ivoiriennes.

Le programme de replantation proposé pour le café porte sur 10 000 hectares par an en culture intensive et 10 000 hectares en culture extensive, avec les nouveaux clones sélectionnés. Il devrait porter la capacité moyenne de production du pays à 265 000 tonnes en 1975 et à 360 000 tonnes en 1980. Toutefois, pour qu'il puisse être retenu, il est indispensable que les pouvoirs publics définissent la position de la Côte-d'Ivoire en matière de politique caféière et qu'ils ne la remettent pas périodiquement en question, au fur et à mesure des fluctuations du marché international.

De même pour le cacao, un programme de 10 000 [illegible] par an de plantation d'hybrides sélectionnés [illegible] porter la capacité du pays à 262 000 tonnes [illegible] 1975 et à 340 000 tonnes en 1980, contre une production de 115 000 tonnes en 1965.

Il ne serait pas impossible d'accroître ce programme, en développant les plantations dans la région du Sud-ouest. Il s'agit-là d'une option gouvernementale qui impliquerait ensuite une politique énergique de conquête de débouchés extérieurs.

4) *L'hévéa.*

Les objectifs de plantation retenus en matière d'hévéas (39 000 hectares plantés en 1975 et 53 000 en 1980) supposent résolu le problème de leur financement. Vu l'incertitude qui pèse sur les cours du caoutchouc naturel et la faible rentabilité interne des plantations, les groupes privés semblent peu disposés à investir dans cette spéculation. Pour que la Côte-d'Ivoire ait intérêt à participer au financement du programme hévéa, il est semble-t-il indispensable qu'un ou plusieurs groupes privés acceptent de s'y intéresser techniquement et financièrement.

Là encore les contacts et les négociations avec des groupes privés relèvent des instances gouvernementales qui doivent en prendre l'initiative et définir clairement la position officielle en la matière.

5) *La canne à sucre.*

La canne à sucre constitue l'une des rares cultures riches possibles en zone de savane. Les objectifs de production inscrits au plan sont, en équivalent sucre, de 45 000 tonnes en 1975 et de 60 000 tonnes en 1980. Ils correspondent, pour ces deux années, à une consommation de sucre de 60 000 tonnes et de 80 000 tonnes. Le marché ivoirien devrait par suite absorber sans difficulté la production locale et les 10 000 tonnes de Haute-Volta que la Côte-d'Ivoire s'est engagée à acheter.

Il serait, en conséquence, important que ces objectifs de production soient adoptés, par les instances gouvernementales, comme le programme de la Côte-d'Ivoire et qu'on ne s'en remette pas à la bonne volonté des groupes privés pour arrêter les quantités à produire. On risquerait alors de n'obtenir que des résultats très inférieurs, coïncidant avec les intérêts de ceux-ci, mais pas avec ceux du pays.

6) *Les exploitations forestières et la politique de reforestation.*

Il semble que les disponibilités en bois de 1re, 2e et 3e catégories soient suffisantes pour continuer l'exploitation, au rythme actuel, pendant 20 à 30 années.

Toutefois, l'exploitation présente des bois de 1re catégorie porte avant tout sur deux espèces : le Sipo et l'Assamela qui risquent de s'épuiser rapidement.

Pour permettre d'attendre que d'autres Sipos soient exploitables, on pourrait déjà limiter de moitié leur abattage.

Mais le vrai problème, en matière de politique d'exploitation forestière, c'est de créer un marché pour des essences susceptibles de prendre la place du Sipo et de l'Assamela. D'autres espèces peuvent être trouvées (le Tiama par exemple) et une propagande adéquate devrait être entreprise, avec l'appui du Gouvernement, pour les faire connaître sur les marchés européens.

En outre, la demande du bois de déroulage est en pleine expansion en Europe et la Côte-d'Ivoire dispose de plusieurs espèces déroulables : Fraké, Framire, Aiele, Ako, etc..., dont on devrait pousser l'exploitation et la vente.

En matière de reforestation, la Côte-d'Ivoire est disposée à dépenser environ 300 millions chaque année pour planter quelque 2 000 hectares de bois d'exploitation. Or il en faudrait planter 5 000 hectares chaque année, pour maintenir intact le potentiel de production du pays. Vu la très faible rentabilité de l'opération, qui ne peut porter ses fruits

que dans 30 à 60 ans, il n'est pas normal que la seule Côte-d'Ivoire en supporte les frais, alors qu'elle bénéficiera surtout aux futurs exploitants étrangers. Il serait par suite souhaitable que les instances gouvernementales cherchent à associer au programme de plantation des organismes internationaux : Banque Mondiale ou Banque Européenne du marché commun, susceptibles d'accorder des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

c) L'ADAPTATION DES STRUCTURES D'INTERVENTION.

Le développement rural forme un tout. Augmentation de la production, croissance des revenus et transformation des conditions de vie doivent aller de pair. Il est donc indispensable d'intégrer toutes les actions de développement rural : production, commercialisation, aménagement des villages, santé et éducation, etc...

Pour pouvoir atteindre cet objectif, les structures actuelles de développement devront être adaptées.

La Loi-Plan a déjà prévu la mise en place des Commissions régionales de développement.

Dans le cadre du Plan 1971-1975, cet effort devra être poursuivi en améliorant les structures d'intervention à la base : il s'agit que l'action régionale s'étende jusqu'aux villages et que les paysans soient directement intéressés aux actions de développement.

Après cet aperçu sur les éléments essentiels d'une politique ivoirienne en matière de développement rural, nous examinerons en détail, dans un premier paragraphe, les objectif de production qu'il conviendrait de retenir, dans un second les problèmes que pose leur réalisation, dans un troisième les objectifs de modernisation du monde rural et dans un quatrième les structures d'intervention à mettre en place pour que soient atteints les objectifs globaux retenus.

I. - LES OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR PRODUIT.

Nous distinguerons trois groupes de produits dans notre analyse :

a) ceux qui concernent avant tout la consommation locale : produits de l'agriculture vivrière, de l'élevage et de la pêche ;

b) les produits agricoles destinés surtout à l'exportation ou aux industries de transformation ;

c) la production de bois en grumes, à destination de l'exportation ou du marché local.

Les possibilités de croissance et les problèmes posés par le développement des différentes productions varient, nous l'avons vu, suivant qu'il s'agit de produits de chacun de ces trois groupes.

A. - L'AGRICULTURE VIVRIERE, L'ELEVAGE ET LA PECHE.

Nous analyserons séparément, dans ce paragraphe, trois productions dont les possibilités de croissance dépendent de conditions particulières : le riz, l'élevage et la pêche.

Pour les produits vivriers, autres que le riz, dont la production est liée avant tout aux besoins de la consommation locale (sauf partiellement pour le maïs), les objectifs de chacun seront déterminés dans le cadre général de l'augmentation des besoins alimentaires, au cours de la période 1966-1980.

I. - LES PRODUITS VIVRIERS.

La plupart des considérations exprimées dans les « perspectives décennales » 1960-1970, au sujet des cultures vivrières en Côte-d'Ivoire, demeurent valables pour la période 1971-1975 et la perspective 1980.

Les grandes enquêtes statistiques qui se sont déroulées entre 1960 et 1965, et l'évolution constatée, durant la même période et depuis lors, dans la consommation de certains produits, permettent seulement de rectifier certaines prévisions.

On indiquera ici simplement les principales considérations qui justifient les perspectives proposées pour la période planifiée.

1) *La situation alimentaire du pays demeure quantitativement satisfaisante.*

Les enquêtes régionales ont conduit à réviser en assez forte baisse les estimations des services agricoles concernant les féculents (tubercules, bananes plantain) et à rectifier en légère hausse les évaluations des céréales.

Les « perspectives décennales » signalaient une grande surabondance apparente en quantité (plus de 3 kilos par personne et par jour de produits alimentaires végétaux). Il est vrai que ce chiffre était estimé avant déduction des semences et pertes, postes parfois considérables.

Les estimations actuellement admises conduisent à retenir comme production vivrière ayant une valeur (donc comparable aux autres productions nationales) celle correspondant à une ration calorifique normale. Le tableau ci-après aboutit, pour les principaux produits végétaux recensés par les statistiques à une ration correspondant, à très peu de chose près, aux normes internationales (F.A.O.), compte tenu de la composition par âge de la population du pays et du climat.

Il n'est pas douteux :

— qu'au-delà des pertes en cours de stockage, des cultures « de sécurité » non récoltées restent chaque année sur pied (principalement manioc et banane plantain) ;

— que les produits non saisissables par les statistiques (épices, feuilles, etc...) et les produits animaux, s'ils augmentent peu la ration calorifique apportée par les produits de base, jouent au contraire un rôle déterminant dans la composition qualitative de la ration (protides, vitamines). Le rôle du poisson est aussi très important.

Malgré ces produits, la ration reste insuffisante en protéines animales et en vitamines.

2) *La couverture des besoins alimentaires par sa propre production reste la préoccupation première de la grande majorité des producteurs.*

On a certes noté que le développement des cultures industrielles a conduit certaines régions rurales à limiter au strict minimum leur production vivrière et à devenir légèrement importatrices de produits alimentaires. Cette tendance s'explique très bien par le fait que les cultures comme le café et le cacao rémunèrent le travail nettement mieux que les féculents ou le riz. La tendance observée est donc très logique sur le plan économique. Mais davantage que le profit maximum les agriculteurs, en grande majorité, cherchent la sécurité de leur approvisionnement de base. C'est pourquoi on constate qu'aucune région rurale n'a poussé l'évolution logique à son terme et n'en est venue à se spécialiser dans la culture la plus rentable et à importer l'essentiel de sa nourriture.

Aussi longtemps que les circuits commerciaux ne seront pas assez améliorés pour apporter à chaque paysan la même sécurité d'approvisionnement que lui donne l'auto-fourniture, le comportement autoconsommateur subsistera. Il serait extrêmement aventuré, pour les pouvoirs publics, de bousculer sans précautions cet état de choses.

3) *A la faveur de l'élévation du niveau de vie et de l'urbanisation, quatre denrées produites ou pouvant être produites en Côte-d'Ivoire* se détachent des

RATION ALIMENTAIRE DE BASE CORRESPONDANT AUX EQUILIBRES QUANTITATIFS
admis pour 1965
(produits agricoles principaux seulement, recensés par les statistiques agricoles)

Tableau N° 59

	Consommation humaine t	Kilos/ hab/ an	grammes/ hab/ jour	calories gramme	calories/ hab/ jour	OBSERVATIONS
paddy	324.300	45,9*	126*	3,59	452	* riz = paddy × 0,62
maïs	153.300	35,1	96	3,56	342	
sorgho	9.520	2,2	6	3,11	19	
mil	29.120	6,7	18	3,12	56	
fonio	5.950	1,4	4	3,10	12	
sous-total céréales	522.190	91,3	250		881	
igname	747.000	171,2	469	0,90	422	
manioc	500.000	114,6	314	1,09	342	banane = régime × 1/1,13
patate	16.400	3,8	10	0,97	10	
taro	112.140	25,7	70	0,86	60	
banane plantain	518.000	105,1	288	0,75	216	
sous-total féculents	1.893.540	420,4	1.151		1.050	
arachide	21.235	4,9	13	3,88	50	
pois de terre	11.600	2,7	7	3,65	26	
karité	2.815	0,6	2	8,84	17	
huile de palme	23.000	5,3	15	8,84	132	
sous-total oléagineux	58.650	13,5	37		225	
Total produits recensés		525,2	1.438		2.156	

autres et voient leur demande augmenter beaucoup plus vite que la population.

Il s'agit du riz, du sucre, de la viande et du poisson. Les importations croissantes attestent l'augmentation de la demande, la production nationale étant inexistante (sucre), stagnante (élevage) ou même croissante (riz). Seule la production de poisson arrive à suivre la demande.

En conséquence, ces produits font l'objet de programmes particuliers de développement.

Pour les autres denrées vivrières productibles localement, aucune évolution marquante n'a pu être saisie, et aucun commerce extérieur notable ne marque l'apparition de déficits ou d'excédents importants. Seule une augmentation visible de la culture du maïs fait admettre un progrès léger de cette céréale.

L'augmentation de la ration per capita en riz (et en blé) donne à penser que la consommation par personne en féculents (produits moins aisément transportables et conservables, et plus longs à préparer) diminue légèrement.

Cette évolution doit cependant être lente et, au stade actuel des prévisions, elle n'a été prise en compte qu'avec prudence.

4) *Les principes retenus pour la projection des principaux vivriers* découlent des considérations précédentes.

— Pour la viande, le poisson et le riz, des estimations spécifiques ont été faites, qui sont indiquées dans les notes spéciales rédigées sur ces produits.

— Pour le maïs, on admet que la ration par personne restera la même en milieu urbain, et croîtra doucement en milieu rural (+ 10 % par quinquennat pour la consommation rurale *globale*). En outre, une maïserie fabriquant des produits non alimentaires pourrait fonctionner en 1975, et l'utilisation comme aliments du bétail devrait progresser (voir tableau 61).

— Pour les autres produits vivriers faisant l'objet de statistiques, on a admis que les consommations per capita en milieu urbain et en milieu rural resteraient respectivement constantes.

— Enfin, pour les produits divers simplement estimés (fruits et légumes, boissons traditionnelles, etc...) une projection purement indicative a été faite, axée sur l'évolution de la population (voir tableau récapitulatif).

La prudence des hypothèses est due au danger déjà signalé d'intervenir brutalement dans des systèmes alimentaires qui ont le mérite d'exister, et à l'incertitude des statistiques en la matière, qui rend illusoire toute prévision précise.

RATION ALIMENTAIRE DE BASE CORRESPONDANT AUX EQUILIBRES QUANTITATIFS admis pour 1980

(produits agricoles principaux seulement, recensés par les statistiques agricoles)

Tableau N°60

	Consommation humaine t	Kilos/ hab/ an	grammes/ hab/ jour	calories gramme	calories/ hab/ jour	OBSERVATIONS
riz décortiqué	452.200	67,0	184	3,59	661	
maïs	220.400	32,9	90	3,56	320	
sorgho mil	55.300	8,3	23	3,12	72	
fonio	8.100	1,2	3	3,10	9	
sous-total céréales	736.000	109,4	300		1.062	
igname	999.000	149,3	409	0,90	368	
manioc	714.000	106,6	292	1,09	318	*
patate	23.300	3,5	10	0,97	10	banane =
taro	140.200	20,9	57	0,86	49	régime
banane plantain	653.200*	97,5*	267	0,75	200	× 1/1,13
sous-total féculents	2.529.700	377,8	1.035		945	
sous-total oléagineux	voir situation 1965				env. 225	
Total produits recensés					2.232	

Sous ces réserves, et comme conséquence des hypothèses prudentes dont les principes viennent d'être exposés, la ration alimentaire apportée par les principaux produits vivriers aura assez peu évolué en 1980, avec toutefois un mouvement significatif en faveur des céréales et au détriment des féculents (voir tableau 60). Il est probable que l'évolution réelle sera plus rapide que cette prévision.

5) *La prudence nécessaire en matière de politique vivrière* ne doit pas faire oublier que la spécialisation progressive des régions de forêt dans les cultures « riches » qu'elle peuvent seules pratiquer, est un moyen de faire indirectement profiter les régions de savane de cette richesse. En effet, le « Nord » pourrait devenir le grenier du « Sud ».

Cette évolution suppose toutefois :

— un grand progrès des circuits commerciaux. Une amélioration sensible de ces circuits est de toute manière souhaitable pour assurer à bon compte l'approvisionnement des grandes villes ;

— un grand progrès de productivité dans les exploitations agricoles de savane. Avec les procédés culturaux actuels, il semble que les exploitations de savane se heurteraient rapidement à une insuffisance de leurs ressources en travail.

C'est pourquoi l'évolution ne peut être ni rapide ni spontanée.

6) *L'absence de programme spécifique pour la plupart des cultures vivrières ne signifie pas qu'elles ne présentent pas d'intérêt pour le développement national.*

Les considérations qui précèdent montrent en effet que les cultures vivrières tiennent une grande place dans les préoccupations des agriculteurs, et qu'elles sont un des rares moyens de favoriser le développement des régions de savane.

En outre, comme on le verra dans les récapitulations concernant les superficies cultivées et les temps de travaux, *elles mobilisent la majorité des facteurs de production affectés à l'agriculture* et revêtent donc, de ce simple fait, une importance économique primordiale.

Enfin, l'importance d'une alimentation suffisante est un point tellement fondamental pour l'économie et l'existence même d'un pays, qu'il est presque inutile de le rappeler.

L'absence d'un programme spécifique pour plusieurs céréales, féculents et spéculations vivrières diverses vient plutôt de l'absence de méthode actuellement au point pour intervenir utilement dans ce domaine :

— la recherche sur ces produits ayant été longtemps négligée en Côte-d'Ivoire, les améliorations techniques à apporter sont certainement moins importantes que pour les cultures riches. La sélection de variétés productives et adaptées est particulièrement en retard ;

— surtout ces cultures, pour être développées de manière rentable et sans se heurter à la limitation du travail humain disponible, impliquent, dans bien des cas, une révolution des méthodes culturales et, par suite, de la gestion des exploitations :

- emploi d'énergie animale ou mécanique ;
- suppression des jachères, assolements...

Bouleversant les habitudes, ces améliorations sont difficiles à vulgariser.

Concernant toujours plusieurs cultures à la fois, elles réclament une action de vulgarisation à caractère intégré, plus difficile à concevoir et à mettre en œuvre que les interventions sectorielles. En fait, seules les actions sectorielles ont jusqu'à présent été réalisées en grand en Côte-d'Ivoire.

7) *Des études, des actions expérimentales* et même des opérations, encore non chiffrables au stade actuel de la planification, devront donc être conduites et réalisées durant la période 1968-1970 et la période du plan 1971-1975, dans le domaine des cultures vivrières :

— augmentation des moyens et accélération des programmes de la recherche agronomique.

— augmentation des moyens des expériences en cours portant sur le progrès global des exploitations, avec changement radical des méthodes culturales (secteurs pilotes) ;

— essais d'intégration des interventions incluant des cultures vivrières (assolement coton-riz et igname, avant culture d'arachide et maïs) ce qui suppose des aménagements locaux des structures SATMACI et CFDT.

— étude approfondie de types d'exploitations rentables à base de cultures vivrières plus coton, ou élevage, ou les deux, pour les régions qui ne peuvent pratiquer d'autres spéculations.

— études en vue de la stabilisation des cultures vivrières en zone de forêt, pour éviter un gaspillage de forêt et de terrain pouvant recevoir une affectation plus rentable.

— étude et réalisation d'interventions intégrées tendant à faire évoluer les exploitations vers les objectifs mis au point en matière de production vivrière.

— essais d'amélioration du circuit d'approvisionnement des grandes villes en produits vivriers de base (céréales et féculents).

Au stade actuel des travaux de planification, aucun investissement défini ne peut être inscrit dans les programmes et aucun effet individualisé des étu-

des et actions qui viennent d'être recommandées ne peuvent être inclus dans les perspectives de production.

Les points qui viennent d'être signalés n'en constituent pas moins des priorités importantes en faveur desquelles des réservations de crédits devraient être effectuées, et un effort tout particulier consenti durant la période intérimaire 1968-1970. Des actions bien définies pourraient alors être inscrites dans le plan 1971-1975 lorsqu'il sera arrêté.

PROJECTION DU MAIS

Tableau 61

	1965	1970	1975	1980
Consommation humaine				
groupe urbanisé				
indice	(100)	(161)	(243)	(330)
t.	8.400	13.500	20.400	27.700
groupe rural indice	(100)	(110)	(121)	(133)
t.	144.900	159.400	175.300	192.700
ensemble C.I. t.	153.300	172.900	195.700	220.400
maîserie non alimentaire t.			25.000	50.000
usine aliments composés bétail t.		3.000	6.000	10.000
alimentation volailles t.	3.000	4.200	6 000	9.000
export t.	2.700	3.000	3.000	3.000
total disponibilités requises	159.000	183.100	235.700	292.400
Semences 2,5% t.	4.400	5.200	6.600	8.200
Pertes 9,0% t.	16.600	18.700	23.700	28.400
Production brute nécessaire t.	180.000	207.000	266.000	329.000

II. - LE RIZ

1) *Motivations du programme rizicole.*

Parmi les cultures vivrières pratiquées en Côte-d'Ivoire, le riz occupe une position tout à fait particulière, qui justifie, de la part des pouvoirs publics, un effort spécial.

Avec la viande, le riz est la seule denrée alimentaire produite en Côte-d'Ivoire qui fasse en même temps l'objet d'importations massives et croissantes. Il s'oppose ainsi nettement aux autres vivriers traditionnels, et spécialement aux tubercules, qui seraient plutôt surabondants et ne donnent lieu qu'à des échanges minimes avec l'étranger.

Plus que pour toute autre denrée alimentaire importée, dont les acheteurs sont souvent des Européens expatriés, le marché du riz est constitué par la population africaine. On note une augmentation générale de la consommation de riz per capita, le niveau atteint étant plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. L'évolution aurait été la suivante, en kg de riz décortiqué par habitant :

	1960	1965
Milieu rural :	29	40
Milieu urbain :	54	70
Ensemble C.I. :	33	47

Comme l'urbanisation et l'élévation du niveau de vie doivent se poursuivre en Côte-d'Ivoire au cours des années à venir, la demande de riz doit continuer à croître très rapidement. Si rien n'était fait, les importations risqueraient de prendre des proportions démesurées : de 1 900 tonnes en 1950, elles sont passées à 42 400 tonnes en 1960 et à près de 87 000 tonnes en 1966 (riz décortiqué), malgré une augmentation assez vive de la production.

En résumé, le riz est le produit agricole disposant du marché intérieur le plus sûr, le plus vaste et se développant le plus vite.

Sans être optimales, les conditions naturelles pour la riziculture en Côte-d'Ivoire sont très acceptables, surtout pour une production à usage interne.

Bien qu'il soit largement cultivé en forêt, le riz peut se développer fortement en savane. Son expansion contribuerait donc à une amélioration des revenus dans cette zone relativement défavorisée, ce qui constitue un souci constant des pouvoirs publics.

Il paraît donc indiqué de développer très rapidement la culture du riz.

2) *Les objectifs de production* proposés consistent à satisfaire la demande intérieure de riz aussitôt que possible. En fait, on vise à supprimer les importations entre 1970 et 1975.

A partir d'une évaluation des besoins futurs, elle-même fondée sur l'observation de l'évolution récente de la consommation, on est amené à proposer la perspective ci-après :

PREVISION DES BESOINS ET DE LA PRODUCTION

Tableau 62

	1965	1970	1975	1980
Consommation riz tonnes	201.400	289.000	369.200	452.000
Taux décorticage	0,62	0,65	0,65	0,65
Equivalent paddy tonnes	324.300	444.600	568.000	695.700
Importation admise riz tonnes	63.000(a)	55.600	/	/
Importation équiv. paddy tonne	101.600(a)	85.600	/	/
Production nationale nécessaire Paddy	222.700	359.000	568.000	695.700
% semences et pertes sur production brute	10,9	9,1	7,3	7,3
Production brute nécessaire Paddy	250.000	395.000	613.000	750.000

(a) importations réelles supérieures mais report de stock.

La production de paddy triplerait donc de 1965 à 1980. La valeur producteur de cette production, au prix de 18 F CFA le kilo de paddy, passerait de : 4 500 millions CFA en 1965 à 7 110 millions CFA en 1970 ; 11 034 millions CFA en 1975 ; 13 500 millions en 1980, ce qui fait du paddy un des tout premiers produits agricoles du pays.

3) *Le programme envisagé pour atteindre ces objectifs* est commencé depuis 1965.

Il met l'accent, dans toute la mesure du possible, sur les formes de riziculture qui évitent le gaspillage de terrain résultant de la culture itinérante à savoir :

— riz irrigué, qui présente, en outre, l'avantage d'une relative indépendance vis-à-vis des aléas climatiques ;

— riz pluvial amélioré (semé en ligne avec engrais et semences triées et désinfectées), susceptible de se combiner en assolement avec l'arachide, le maïs, le coton, l'igname.

Le riz « inondé » (en bas fonds plus ou moins submergés sans contrôle de l'eau), dont les superficies réelles sont d'ailleurs mal connues, est supposé demeurer stationnaire. Si un aménagement tendant à obtenir le contrôle de l'eau est opéré, on a alors affaire à du riz irrigué. Les superficies de cette dernière catégorie ne peuvent pas être étendues à volonté, car il paraît raisonnable de se limiter aux sites dont l'aménagement ne dépasse pas 100 000 F CFA/hectare. C'est pourquoi le plus gros de la production devra continuer à être fourni par le riz pluvial.

Tableau 63

	1965	1970	1975	1980
Superficie 1000 ha				
Riz irrigué.	8	24	33	33
Riz pluvial non encadré.	239	151	/	/
idem encadrement lâche	/	96	216	243
idem encadrement serré	/	21	86	131
Riz inondé	12	12	12	12
Total superficies .	259	304	347	419
Production 1000 t de Paddy				
Riz irrigué	16	60	115	132
Riz pluvial non encadré	216	136	/	/
idem enc. lâche . .		144	324	365
» » serré . .		37	156	235
Riz inondé	18	18	18	18
Total production. .	250	395	613	750

Les rendements, qui sont estimés à 1,5 t/ha en riz inondé, et à 0,9 t en riz pluvial non encadré, doivent atteindre 1,5 t en culture pluviale avec encadrement lâche, et 1,8 t avec encadrement rapproché. En culture irriguée, on doit passer progressivement de 2 t à 4 t hectare.

4) *Modalités de réalisation du programme.*

Après avoir envisagé la création d'une société spécialisée (SODERIZ), le gouvernement a confié l'opération riziculture à une section spécialisée de la SATMACI (depuis 1965).

Depuis peu, les structures régionales de la SATMACI ont été « intégrées » au niveau des régions, zones et sections qui deviennent polyvalentes (riz, cacao, café, aménagements divers). Seul l'encadrement de base (encadreurs et assistants) demeure spécialisé. Il est formé dans des centres spéciaux à GAGNOA et BOUAKE.

La SATMACI est chargée de l'encadrement des producteurs (conseils, distributions d'engrais et de semence), et garantit l'écoulement du paddy au prix de 18 F CFA le kilo à la ferme. A cette fin, elle a mis en place et développe un réseau de magasins de stockage et de rizeries.

Cependant elle ne dispose d'aucun monopole d'achat et un grand nombre de petits entrepreneurs privés ont installé des motodécortiqueurs.

5) *Moyens nécessaires à la réalisation du programme.*

Moyens en personnel.

Seuls les moyens en personnel d'encadrement de base ont pu être estimés.

Le personnel supérieur, comme ...liqué plus haut, n'est pas consacré uniquement au riz.

La progression des besoins en encadreurs de base et en assistants serait approximativement la suivante :

Tableau 64

	Encadreurs			Assistants
	R. irrigué	R. pluvial	Total	
1965	80*	/	80*	
1970	480	450	930	93
1975	660	1010	1670	167
1980	660	1250	1910	191

* personnel en place

A ces chiffres il y a lieu d'ajouter une marge de sécurité de l'ordre de 10 %, les défections étant nombreuses dans ce type de personnel.

A raison de 195 000 F CFA par encadreur et par an, et de 410 000 F CFA par assistant et par an,

le coût de l'encadrement de base peut être estimé très grossièrement comme suit en millions de F CFA :

Période :	
— 1968-1970	587
— 1971-1975	1 611
— 1976-1980	2 146
Total	4 344

Il s'agit uniquement des frais de personnel.

Moyens matériels.

Au stade actuel des programmes seuls les investissements pour aménagement des bas-fonds ont été estimés. En comptant 100 000 F CFA/hectare irrigué, on aurait les mises de fonds suivantes en millions de F CFA :

— 1968-1970 : + 10 000 hectares	1 000
— 1971-1975 : + 9 000 hectares	900
— Total : + 19 000 hectares	1 900

Cette estimation suppose que le programme n'ait pas pris de retard jusqu'en 1967.

Les dépenses courantes (semences, engrais, pesticides) seront reprises dans la partie récapitulative consacrée à ce sujet. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de petit matériel tels que semoirs, charrues, etc..., mais sans doute faudra-t-il en introduire pour améliorer la rémunération du travail des riziculteurs.

6) *Choix et dispositions immédiates.*

Il semble que dans l'immédiat des efforts devraient être fournis dans trois directions.

a) Meilleure organisation de la SATMACI au niveau des programmes et de l'exécution.

Au niveau des programmes, il y aurait lieu de pouvoir récapituler la totalité des coûts de l'opération, et de mieux coordonner les diverses parties de celles-ci : encadrement, équipement en moyen d'achat et de traitement.

Au niveau de l'exécution, le dispositif d'achat de paddy et de crédit pour les fournitures, devrait être rendu plus simple et plus efficace. Si cette amélioration n'est pas apportée, la SATMACI risque de continuer à ne pas pouvoir accorder ses achats et ses capacités d'usinage.

b) Meilleure coordination entre la riziculture et les autres cultures venant en assolement avec elle (coton, arachide, maïs, igname).

La multiplicité d'encadreurs de base au niveau d'un même paysan semble être dommageable pour l'efficacité de la vulgarisation. Il y aurait lieu d'expérimenter des formules où l'ensemble des interventions, au niveau du paysan, serait confié soit à un seul des deux organismes actuellement intéressés (SATMACI-CFDT), soit à une structure spécialement créée pour une zone déterminée.

c) La valorisation de la journée de travail apportée par le riz est relativement faible si on la compare aux cultures dites « riches » de la forêt.

Pour la riziculture, comme pour la plupart des spéculations praticables en savane, se pose donc le problème d'une meilleure valorisation du travail par introduction de types d'exploitation comportant l'utilisation d'énergie animale ou mécanique, et une judicieuse imbrication des cultures. C'est pourquoi des actions expérimentales, intégrant les diverses cultures pratiquées par les paysans, devraient être entreprises.

III. - L'ELEVAGE.

Avec le riz, la viande est un des rares produits traditionnels pour lequel il existe en Côte-d'Ivoire une demande solvable déjà très importante et rapidement croissante. Pour ces deux produits, il est déjà procédé à de fortes importations.

Mais alors que, pour le paddy, on envisage de couvrir les besoins nationaux, l'élevage est le seul domaine dans lequel la production locale soit, même à long terme, limitée par les possibilités physiques du pays et non par les débouchés.

1) *Motivation d'un programme d'élevage.*

C'est l'existence d'un débouché énorme et croissant qui constitue le motif déterminant de développer l'élevage. La demande de viande de boucherie devrait passer d'environ 40 000 tonnes en 1965 à 108 000 tonnes en 1980. En raison de l'urbanisation, la demande pour le bœuf, consommé surtout dans les villes, devrait croître particulièrement vite : d'environ 28 000 tonnes en 1965 à 80 000 tonnes en 1980, d'après les estimations d'experts. Des prévisions faites par ailleurs, pour l'ensemble des pays de l'OCAM, en matière de viande bovine, confirment ces estimations.

Les conditions naturelles sont relativement défavorables à l'élevage dans la majeure partie de la Côte-d'Ivoire à cause des maladies, et c'est la raison principale du caractère très limité de la production nationale. Si l'on considère qu'au contraire l'élevage est une des principales ressources des pays sahéliens qui ont peu d'autres possibilités d'exportation, on pourrait juger inopportun de chercher à limiter les importations ivoiriennes de viande.

Toutefois, les études récentes montrent que l'aptitude des pays sahéliens à produire de la viande d'exportation tend à devenir insuffisante pour satisfaire la demande des pays côtiers. On doit également considérer que la Côte-d'Ivoire dispose, dans certaines régions, de pâturages beaucoup plus riches

que ceux des pays sahéliens. Dès lors, il paraît opportun de développer la production en Côte-d'Ivoire là où elle est possible à des prix acceptables comparativement aux importations.

Le troupeau actuel et ses extensions futures sont localisés principalement dans le nord de la Côte-d'Ivoire. Le développement de l'élevage contribuerait donc à accroître les revenus de cette partie défavorisée du pays, ce qui est un objectif permanent de la politique agricole.

Le développement de l'élevage contribuera à diversifier les productions et les revenus agricoles, et à améliorer la balance commerciale en limitant les importations de viande.

2) *Les objectifs de production* que l'on peut inscrire dans les prévisions du Plan, compte tenu des moyens actuellement mis en œuvre, sont très modestes et laissent substituer des déficits considérables.

Les perspectives de consommation (étude Tyc-Lacrouts) et de production (services du Plan), récapitulées dans le tableau ci-après, ne sont qu'approximatives et demeurent entachées de graves incertitudes en ce qui concerne les petits ruminants et la volaille.

On peut notamment estimer que les ovin-caprins se développeront moins vite que prévu, alors que les volailles peuvent croître beaucoup plus rapidement.

Toutefois, en ce qui concerne le point principal : les bovins, l'ordre de grandeur du déficit estimé ne fait pas de doute (voir tableau 66).

La baisse de production bovine jusqu'en 1970 est due à la péripneumonie.

La baisse prévisible des quantités de viandes de chasse, en raison de l'épuisement du gibier lié à la déforestation, est une des causes du développement rapide de la demande pour la viande d'élevage.

3) *Les programmes actuels correspondant à ces objectifs sont de faible ampleur.*

a) Bovins à viande.

La politique suivie est :

— tout d'abord de constituer chez les paysans des « noyaux d'élevage » comportant 1 taureau et 19 vaches (race Ndama) remboursables sur le croît. Ces noyaux sont fournis par les ranches naisseurs d'Abokouamekro et de Sipilou. Chacun d'eux, en pleine capacité, devrait pouvoir distribuer 250 génisses/an. Ce régime devrait être atteint en 1970 pour le premier et 1972 pour le second, mais ce dernier a connu de graves mécomptes.

— il est ensuite prévu à la Zola (région de Bondoukou) un ranch devant produire des animaux de race Baoulé pour la région sud du pays en général, et en particulier pour les pâturages sous palmiers.

b) Bovins à lait.

Des expériences de croisement Jersey-Ndama faites à Bingerville, donnent des résultats techniquement encourageants. Les méthodes de vulgarisation sont à l'étude.

c) Ovins-caprins.

Pour l'instant le programme consiste à monter un laboratoire devant étudier les problèmes de pathologie du petit bétail. La solution de ces problèmes conditionne en effet toute possibilité de développement rapide du petit élevage.

d) Volaille.

Deux programmes conjoints BSIE-UNICEF portent :

— sur la distribution de coqs sélectionnés, avec suppression corrélative des coqs locaux, à partir de 7 centres secondaires d'aviculture, eux-mêmes appuyés sur les centres principaux de Bingerville et Bouaké. On vise la production d'œufs et de chair près d'Abidjan, de chair seulement ailleurs.

— avec le concours de l'Education Nationale, sur la création de poulaillers scolaires, accompagnée d'un enseignement nutritionnel simple.

Par ailleurs, l'assistance israélienne tend à développer l'élevage de volailles sélectionnées, par des méthodes de type industriel.

e) Commercialisation de la viande.

Divers projets en cours ou en voie d'achèvement ont pour objet de moderniser les abattoirs et les parcs d'attente des animaux. On cherche ainsi à limiter les pertes de poids dues à la mauvaise condition physique des animaux, et à améliorer les transactions au profit des producteurs.

4) *La réorientation proposée porte sur quatre points.*

a) Valorisation du cheptel existant dans le nord.

Les services de la Production Animale ont entrepris de réaliser le projet de développement qui figure dans l'étude régionale de Korhogo.

Il concerne essentiellement les bovins et comporte, pour ces derniers :
— le renforcement de la protection sanitaire du troupeau ;
— l'amélioration de l'habitat du cheptel ;
— la diffusion de géniteurs améliorés ;
— le déparasitage externe et la fourniture de compléments alimentaires minéraux ;
— un programme d'hydraulique pastorale.

En 12 ans, la productivité par tête pourrait être multipliée par 1,5 et la productivité globale du troupeau par 2,3. La valeur annuelle de la production bovine atteindrait 545 millions de F CFA en fin de programme.

Le coût total du projet pour la puissance publique peut être évalué comme suit :

Tableau 65

(Millions CFA)	Périodes		Total
	1968-70	1971-75	
Investissement. .	158	91	249
Fonctionnement .	151	372	523
TOTAL	309	463	772

b) L'extension et l'amélioration de l'opération « noyau d'élevage ».

Cette action concernerait surtout le Centre et l'Ouest . Les méthodes actuellement employées doivent être réformées. Sans doute y aurait-il lieu de prévoir :

— que l'action soit confiée à une société d'Etat ou même aux sociétés exploitant les ranches-pépinières ;
— que le statut juridique du paysan attributaire soit précisé. Un régime de copropriété entre la société d'élevage et le bénéficiaire du noyau devrait être institué, jusqu'à remboursement complet. La société contrôlerait la bonne gestion du troupeau.

Des garanties préalables devraient être exigées des bénéficiaires (dépôt de garantie, construction de parcs, stages techniques) et des conditions minimales réunies en matière de pâturage et d'abreuvement.

c) L'utilisation des palmeraies.

L'utilisation des palmeraies devrait être poussée largement au-delà du programme prévu au titre du plan palmier qui porte seulement sur 100 génisses. Un troupeau de 900 têtes, représentant un investissement de l'ordre de 50 millions, serait à envisager.

d) Création de ranches mixtes (embouche et multiplication) de grandes dimensions.

Pour essayer d'aboutir à des solutions, à la mesure des débouchés considérables ouverts à la production de viande, il est proposé d'examiner la création de deux ou trois ranches de grande taille portant chacun, en régime de croisière, environ 55 000 têtes de bovins, et fournissant chacun, à ce régime : 5 000 bœufs de boucherie par an (âgés de 4 ans) ; 2 000 vaches de réforme et les animaux pour 150 noyaux de 20 têtes.

Pour atteindre ce régime assez rapidement (10 ans), il serait nécessaire de doter chaque ranch, au départ, de 5 000 génisses et 250 géniteurs.

Sur ces ranches seraient formés les bouviers nécessaires à leur propre exploitation, mais aussi ceux devant devenir bénéficiaires de noyaux d'élevage.

Ces ranches seraient confiés à une ou plusieurs sociétés mixtes, voire privées.

En raison des délais et des investissements nécessaires pour une telle opération, il serait nécessaire d'étudier au plus vite :

— la possibilité technique d'un projet de ce genre, compte tenu notamment des maladies ;
— la possibilité de trouver rapidement un nombre suffisant de génisses saines, ce qui n'est pas évident ;
— les conditions auxquelles une opération de ce genre pourrait être rentable.

Il s'agit là du choix le plus important à effectuer dans le proche avenir.

PERSPECTIVES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DE VIANDE D'ELEVAGE.

Tableau N°66

quantité viandes et abats en tonnes	1965	1970	1975	1980
Bovins				
consommation. . . .	27.800	40.000	50.200	80.000
production	4.800	3.750	4.750	5.600
déficit	23.000	36.250	45.450	74.400
Ovins caprins				
consommation . . .	10.000	14.200	17.000	22.400
production	4.650	6.900	9.200	12.600
déficit.	5.350	7.300	7.800	9.800
Porcins et divers				
consommation . . .	2.200	3.300	4.500	6.000
production	2.000	2.600	3.100	3.800
déficit	200	700	1.400	2.200
total v. boucherie				
consommation	40.000	57.500	71.700	108.400
production	11.450	13.250	17.050	22.000
déficit	28.550	44.250	54.650	86.400
Volailles				
consommation	8.000	12.500	18.000	23.600
production	6.200	8.500	11.400	15.300
déficit	1.800	4.000	6.600	8.300
total viande fraîche				
consommation	48.000	70.000	89.700	132.000
production	17.650	21.750	28.450	37.300
déficit	30.350	48.250	61.250	94.700

A titre accessoire, on peut signaler un projet de ferme expérimentale pour mise au point d'une race laitière par métissage Jersey-Ndama, proposé dans l'étude sur le département de l'Ouest. Cette ferme serait adjointe au ranch du Sipilou où seraient élevés les produits métis obtenus.

La mise en œuvre de ce projet assez modeste contribuerait à exploiter les résultats techniques acquis à Bingerville dans ce domaine.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION NATIONALE DE VIANDE

Tableau N°67

	1965	1970	1975	1980
Quantité				
Bovins 1000 bêtes.	38,6	30	38	45
Ov. Cap. »	404	600	800	1.100
Porcins »	67	87	103	127
Volailles tonnes . .	6.200	8.500	11.400	15.300
Chasse tonnes . . .	23.000	18.000	16.000	14.000
Valeurs Millions CFA				
Bovins	501	390	494	585
Ov. Caprins	707	1.050	1.400	1.925
Porcins.	200	260	310	380
Volaille	959	1.316	1.774	2.364
Chasse	1.570	1.440	1.280	1.110
Total	3.937	4.456	5.258	6.364

IV. - LA PECHE.

1) *Motivations d'un programme de développement de la pêche.*

1°) Avant la viande, le poisson constitue la première source de protéines animales dont dispose la Côte-d'Ivoire. C'est à lui que peut, dans une large mesure, être attribué l'état nutritionnel relativement satisfaisant des populations du sud du pays.

2°) La demande effective de poisson est importante et augmente rapidement avec l'amélioration du niveau de vie. C'est ainsi que le tonnage débarqué par la pêche industrielle et consommé localement, est passé de 5 000 tonnes (poisson frais) en 1955 à 47 800 tonnes en 1967. Avec le riz et la viande, le poisson est donc un des produits alimentaires assuré d'une demande solvable importante et croissante.

3°) Le développement de la pêche, pour répondre à cette demande, n'est pas entravé par des difficultés physiques comme dans le cas de l'élevage (maladies du bétail).

2) *Objectifs de production.*

L'objectif principal est de satisfaire l'essentiel de la demande intérieure. En raison des habitudes de consommation et des conditions de transport, il n'est cependant pas question de supprimer les importations de poisson séché du Mali, qui jouent un rôle déterminant pour l'alimentation en protéines des populations de l'intérieur.

La persistance des importations provenant du Mali n'exclut pas le développement des exportations de thon congelé vers l'Europe et de poisson séché vers le Ghana. De sorte qu'en gros on prévoit d'équilibrer la consommation intérieure par la production nationale.

Au vu de l'évolution démographique et des enquêtes sur la consommation actuellement disponibles, la perspective de consommation totale de poisson (chiffrée en équivalent poisson frais) est la suivante :

Tableau N°68

	Population 1000 hab.	consommation par personne kg/an	consommation Côte-d'Ivoire en tonnes
1960	3.735	17,0	64.000
1965	4.300	18,2	78.500
1970	4.930	20,0	100.000
1975	5.700	23,0	130.000
1980	6.700	25,0	170.000

En outre, il est prévu, en plus de la conserverie actuelle SCODI (adaptée à un marché à prix protégés), une unité de conserverie de thon susceptible d'affronter la concurrence internationale et de vendre sur le marché de la CEE. Une telle unité doit avoir une capacité minimum de 14 000 tonnes de thon frais. Les tonnages indiqués, pour 1975 et 1980, sont hypothétiques, les réactions du marché n'ayant pu encore être testées.

Compte tenu de ces éléments, la perspective de production envisagée est la suivante :

Tableau N°69 — Valeurs en millions de F.CFA

quantités en tonnes	1965	1970	1975	1980
Pêche industrielle :				
quantité.	44.500	65.000	100.000	135.000
à 50 CFA/k :				
valeur	2.066*	3.250	5.000	6.700
Pêche artisanale :				
quantité.	19.000	25.000	30.000	35.000
à 46 CFA/k :				
valeur	874	1.150	1.400	1.600
Thon :				
quantité.	412	3.000	25.000	35.000
à 75 CFA/k :				
valeur	34*	225	1.875	2.625
total quantités . . .	63.912	93.000	155.000	205.000
total valeur production	2.974	4.625	8.275	10.925

* prix 1965

3) *Le programme prévu pour atteindre les objectifs* comporte une part essentielle d'investissements privés (armateurs de pêche industrielle et pêcheurs artisanaux). A ce titre, il ne peut être défini avec précision. Toutefois, divers appoints de fonds publics sont envisagés pour contribuer à l'équipement en bateaux mieux adaptés aux conditions futures d'exploitation que ceux actuellement en service.

L'essentiel de l'intervention publique consiste en actions d'études et d'appui technique, dont beaucoup sont en cours et revêtent un caractère plus ou moins permanent. Cet appui technique est fourni ou coordonné par la Direction des Pêches, sauf pour la pêche continentale qui dépend des Eaux et Forêts.

AGRICULTURE VIVRIERE - ELEVAGE Branche 01

Tableau N° 70

PRODUITS	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980	Prix unitaire F/kg
	QUANTITES (1.000 T)					VALEUR (millions F CFA)					
Paddy	160	250	395	613	750	2.880	4.500	7.110	11.034	13.500	18
Mil et Sorgho	52	46	52	58	65	842	747	845	943	1.057	16,2
Fonio	5	7	8	9	10	100	140	160	180	200	20
Maïs	147	180	207	266	329	1.764	2.160	2.484	3.192	3.948	12
Total céréales	364	483	662	946	1.154	5.586	7.547	10.599	15.349	18.705	-
Igname	1.150	1.300	1.432	1.578	1.790	16.100	18.200	20.048	22.092	25.060	14
Manioc	450	500	562	635	714	4.050	4.500	5.058	5.715	6.426	9
Plantain	490	600	674	760	855	4.410	5.400	6.066	6.840	7.695	9
Taro	135	160	172	185	200	945	1.120	1.204	1.295	1.400	7
Patates	18	20	22	25	28	144	160	176	200	224	8
Pois de terre	12	13	15	17	20	84	91	105	119	140	7
Total féculents	2.255	2.593	2.877	3.200	3.607	25.733	29.471	32.657	36.261	40.945	-
Fruits et légumes	100	120	160	210	280	2.500	3.000	4.000	5.250	7.000	25
Divers végétaux	-	-	-	-	-	335	335	370	400	440	-
Boissons traditionnelles	-	-	-	-	-	2.000	2.500	2.750	3.000	3.300	-
S/ produit animal	-	-	-	-	-	141	410	600	800	1.000	-
Total divers	-	-	-	-	-	4.976	6.245	7.720	9.450	11.740	-
Bovins (1)	28,2	38,6	30	38	45	367	501	390	494	585	13.000
Ovins, caprins (1)	276	404	600	800	1.100	483	707	1.050	1.400	1.925	1.750
Porcins (1)	60	67	87	103	127	180	200	260	310	380	3.000
Volailles	4,7	6,2	8,5	11,4	15,3	721	959	1.316	1.774	2.364	155
Chasse	23	23	18	16	14	1.835	1.570	1.440	1.280	1.110	80
Total élevage	-	-	-	-	-	3.586	3.937	4.456	5.258	6.364	-
TOTAL branche 01	-	-	-	-	-	39.881	47.200	55.432	66.318	77.754	-

(1) - Quantité en 1.000 têtes - P.u. F CFA par tête.

PECHE branche 04

Poisson frais	48	64	93	155	205	2.218	2.974	4.625	8.275	10.925	46 à 75

On notera :

— la poursuite des études fondamentales (océanographiques) participation de l'ORSTOM ;
— des études sur les moyens de pêche : mise au point des types de filets, chaluts et en général de l'équipement de pêche le plus efficace ;
— des études sur le circuit de commercialisation du poisson et son éventuelle combinaison, dans une chaîne de froid, avec un dispositif de transport de la viande en carcasses.

En matière de pêche artisanale, l'aide apportée comporte une plus grande part de réalisation :

— prêts pour motorisation des pirogues en lagune ;
— création de centres secondaires de pêche en lagune à Dabou et Grand Lahou, en plus de celui d'Adiaké ;
— diffusion de fumoirs à poisson améliorés et regroupement d'une partie des producteurs ;
— entretien de 7 stations d'alevinage permettant d'enrichir les retenues d'eau douce.

En matière d'infrastructure :

— poursuite des aménagements des quais et installations terrestres du port de pêche d'Abidjan. Aménagement de San-Pedro ;
— réalisation d'entrepôts frigorifiques (jumelés au projet de conserveries).

Enfin, les moyens du Centre d'apprentissage maritime d'Attiécoubé, qui forme les équipages ivoiriens pour la pêche en mer, seront accrus.

B. - L'AGRICULTURE ORIENTEE VERS L'EXPORTATION ET LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.

Si les possibilités de croissance sont, dans l'ensemble, limitées, lorsqu'il s'agit de cultures vivrières et d'élevage, elles sont beaucoup plus importantes, nous l'avons vu, dans le secteur des cultures destinées à l'exportation ou à la transformation industrielle.

Les problèmes posés à leur essor seront, le plus souvent, ceux des débouchés extérieurs et locaux, mais également celui de la généralisation de méthodes modernes de culture et de plantation qui en conditionnent la rentabilité pour le pays et les exploitants.

Nous examinerons successivement chacun des produits de ce groupe.

I. - LE CAFE.

1) *Le potentiel de production actuellement en place* se caractérise par un plafonnement.

En effet, sur environ 611 000 hectares de caféiers en production à fin 1965, 416 000 soit près de 68 % ont été plantés de 1950 à 1960. En 1961 on observe une chute brutale des superficies nouvellement plantées (13 500 ha semble-t-il) sous l'effet de la baisse du prix du café. Depuis, il y a lieu de penser que la concurrence du cacao (spéculation encouragée par les services agricoles) et l'interdiction de créer des plantations de café, édictée par décret de décembre 1965, ont maintenu en-dessous de 20 000 hectares la tranche annuelle de plantation.

Or, dans le système rudimentaire de culture généralement pratiqué, la productivité du caféier décroît assez vite après l'âge de 15 ans :

Tranche d'âge	rendement kg/ha
0 à 4	négligeable
5 à 9	398
10 à 14	474
15 à 19	297
20 à 29	272
30 et plus	généralement négligeable

Il s'ensuit que la grosse masse des caféiers plantés durant les années cinquante, commence à voir diminuer sa capacité productive. En même temps, les classes moins nombreuses plantées depuis 1960 n'assurent que partiellement le remplacement des précédentes.

En conséquence, on peut estimer que le potentiel productif *moyen*, après avoir culminé théoriquement aux alentours de 240 000 tonnes en 1966-1967, descendra doucement à 230 000 tonnes en 1970 et 220 000 tonnes en 1975, avec risque de baisse plus rapide par la suite, si rien n'est fait pour modifier le cours des choses. Il s'agit naturellement de *moyennes*, les récoltes effectives pouvant varier du simple au double d'une année à l'autre.

2) *Les perspectives d'exportation du café* se sont améliorées depuis quelques années. Bien que le marché mondial soit toujours encombré le Gouvernement est parvenu, dans le cadre de l'Accord international sur le Café, à faire élever de 139 000 tonnes à 184 000 tonnes le quota d'exportation de la Côte-d'Ivoire.

En outre, le pays à réussi à bien se placer sur les marchés nouveaux à forte espérance d'accroissement.

Ces considérations ont conduit le Gouvernement à proposer les objectifs de production ci-après :

— 1970 = 230 000 tonnes ;
— 1975 = 265 000 tonnes ;
— 1980 = 360 000 tonnes.

Ce dernier niveau suppose un effort commercial considérable dont l'intérêt économique demande à être étudié.

3) *Une augmentation du potentiel de production caféière* au cours des prochaines années est nécessaire à la réalisation des objectifs gouvernementaux.

Or l'IFCC vient de mettre au point une nouvelle variété qui, au prix de façons culturales très améliorées, peut donner :

— 700 kg/ha à 3 ans ;

— 1 500 kg/ha à 4 ans ;

— 2 000 kg/ha à 5 ans.

On suppose qu'en système traditionnel ces plants pourraient donner :

— 550 kg/ha à 4 ans ;

— 700 kg/ha à 5 ans.

Cette variété serait disponible en grande quantité à partir de 1971.

Les comptes prévisionnels d'exploitation montrent que seule la culture réellement intensive (travail soutenu et soigné avec rendement de 2 tonnes/ha) donne une rémunération du travail supérieure à celle du système traditionnel : ce dernier, s'il produit peu à l'hectare, réclame peu de travail et le rémunère donc assez bien. En revanche, les systèmes semi-intensifs semblent se traduire par une diminution de la rémunération du travail. Comme ils réclament tout de même un certain encadrement, donc des dépenses pour l'Etat, ces systèmes intermédiaires sont à rejeter tant que l'expérience n'aura pas démenti les calculs prévisionnels.

4) *Le programme de plantation et de production de café*, tenant compte de ce qui vient d'être exposé, comporte 2 parties :

a) *Une tranche d'urgence en matériel végétal traditionnel* est destinée à maintenir le potentiel productif sans attendre que les variétés sélectionnées soient disponibles en grandes quantités.

Il est proposé de porter de 17 000 hectares (niveau actuel estimé) à 37 000 hectares la tranche annuelle de plantation caféière durant les campagnes 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970.

Ce résultat serait obtenu en levant l'interdiction de planter dans les sous-préfectures où le besoin de replantation est le plus aigu, c'est-à-dire là où les arbustes sont en moyenne les plus âgés :

Centre-ouest	:	Gagnoa, Oumé, Daloa.
Centre	:	Béoumi, Mbahiakro, Yamoussoukro.
Est	:	Bocanda, Bongouanou, Arrah, Daoukro.
Sud	:	Divo.

b) *Un programme à long terme de reconversion variétale* combinant lui-même une tranche de culture intensive avec encadrement serré, (10 000 hectares/an) et une tranche égale de culture extensive sans encadrement. Ce partage est inspiré par le coût élevé de l'encadrement. Il semble a priori que le système intensif, qui économise du terrain, soit à réserver :

— aux zones fortement peuplées où la terre manque ;

— aux zones entièrement neuves où il paraît souhaitable d'introduire dès le départ des types modernes d'exploitation.

Pour garantir le caractère intensif de ces cultures, on envisage de limiter strictement la superficie plantée par actif en matériel sélectionné.

Les tableaux ci-après résument les programmes de plantation, les superficies existantes au terme des quinquennats, les productions attendues et leur valeur.

Tableau N°71

Campagnes	Plantations traditionnelles (matériel tout venant)	Plantations avec clônes sélectionnés		Total annuel
		sans encadrement	avec encadrement	
1967-68	37.000	-	-	37.000
1968-69	37.000	-	-	37.000
1969-70	37.000	-	-	37.000
1970-71	-	15.000	5.000	20.000
1971-72	-	14.000	7.000	21.000
1972-73	-	10.000	10.000	20.000
1973-74	-	10.000	10.000	20.000
1974-75	-	10.000	10.000	20.000
1975-76	-	10.000	10.000	20.000
1976-77	-	10.000	10.000	20.000
1977-78	-	10.000	10.000	20.000
1978-79	-	10.000	10.000	20.000
1979-80	-	10.000	10.000	20.000
	111.000	109.000	92.000	312.000

Tableau N°72

Campagne	Nature des plantations	Tranches d'âge des plantn.	Superficies en production en ha	Rendement kg/ha	Production en tonnes
1969-70	Traditionnelles. . .	5 à 9	81.900	398	32.600
		10 à 14	190.400	474	90.200
		15 à 19	225.700	297	67.000
		20 et +	148.100	272	40.300
Total traditionnelles. .			646.100	356	230.100
1974-75	Traditionnelles. . .	5 à 9	145.000	398	57.700
		10 à 14	81.900	474	38.800
		15 à 19	190.400	297	56.500
		20 et +	325.700	272	88.600
Total traditionnelles. .			743.000	325	241.600
	Intensives	3	7.000	700	4.900
		4	5.000	1.500	7.500
	Extensives	4	15.000	550	8.300
Total 1974-75 . . .			770.000	341	262.300
1979-80	Traditionnelles. . .	10 à 14	145.000	474	68.700
		15 à 19	81.900	297	24.300
		20 et +	416.100	272	113.200
Total traditionnelles. .			643.000	321	206.200
	Intensives	3	10.000	700	7.000
		4	10.000	1.500	15.000
		5	42.000	2.000	84.000
	Extensives	4	10.000	550	5.500
		5 à 15	59.000	700	41.300
Total intensives-extensives			131.000	1.166	152.800
Total 1979-80 . . .			774.000	464	359.000

A 90 F CFA le kilo, prix garanti au producteur, et 150 F CFA le kilo FOB (correspondant à environ 30 cts/1b CAF New-York), les valeurs correspondantes seraient les suivantes (par année et non plus par campagne).

Tableau N°74

	1965	1970	1975	1980
Quantité produite 1000 t.	213	230	265	360
Valeur production au prix producteur (90 CFA/kilo) Millions CFA.	(1) 18.757	20.700	23.850	(2) 32.400
Quantités usinées 1000 t.	1,6	6	13	18
Quantités exportées 1000 t.	*	224	252	342
Valeur exports FOB Millions CFA (à 150 CFA/kilo à l'avenir).	26.890	33.600	37.800	(2) 51.300
Perception Etat (25,9 CFA/kilo) millions CFA.	*	5.800	6.500	8.800
Perception Caisse Stabilisation (16,1 CFA/kilo) Millions CFA.	*	3.600	4.000	5.500

(1) au prix effectif de 1965
(2) l'exportation de 360.000 t sans baisse de prix n'est pas évidente
* données ne figurant pas dans les comptes économiques

5) *Les moyens à mettre en œuvre et les investissements correspondants* sont très importants. Sans parler des dépenses à effectuer à l'intérieur des exploitations, celles à consentir par les pouvoirs publics concernent l'encadrement (à fonds perdus) et le matériel végétal (qui pourrait être remboursé par les exploitants).

a) Encadrement.

L'encadrement dense sera limité aux seules plantations intensives. Le rôle de l'encadreur de base sera d'assister et de conseiller le paysan à toutes les phases culturales, ces conseils seront assortis de démonstrations et porteront sur :

— la préparation du terrain (piquetage, trouaison, rebouchage) ;

— la plantation (mise en place des plans, abris) ;

— l'entretien (taille de formation, égourmandage, recepage, époques de sarclages et désherbages...).

PRODUCTION DE CAFE PAR CAMPAGNE ET PAR ANNEE

Tableau N°73

en milliers de tonnes

campagnes / années	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	Total année
1965	29,7																213,0
1966	242,9	14,6															257,5
1967		223,0	28,3														251,3
1968			207,4	28,0													235,4
1969				205,2	27,6												232,8
1970					202,5	27,0											229,5
1971						198,3	26,7										225,0
1972							196,1	27,0									223,1
1973								201,8	28,1								229,9
1974									209,6	31,0							240,6
1975										231,3	33,2						264,5
1976											248,5	35,6					284,1
1977												266,5	38,3				304,8
1978													286,2	40,5			326,7
1979														302,8	42,4		345,2
1980															316,6	43,9	360,5
1981																328,3	373,8
Total camp.	272,6	237,6	235,7	233,2	230,1	225,3	222,8	228,8	237,7	262,3	281,7	302,1	324,5	343,3	359,0	372,2	

Pour cet encadrement dense, il faudra :

— à la création : 30 hectares par encadreur de base ;

— à l'entretien : 200 hectares par encadreur de base.

Il faudra en outre :

— 1 assistant pour 10 encadreurs (niveau brevet) ;

— 1 chef de zone pour 5 assistants (conducteurs ou niveau I.T.A.).

Tableau N°75

Campagnes	Superficies			Nombre d'encadreurs de base				Assistants	Chef de zone
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	total		
1970-71	5			167			167	17	3
1971-72	7	5		233	25		258	26	5
1972-73	10	12		333	60		393	39	8
1973-74	10	17	5	333	85	25	443	43	9
1974-75	10	20	12	333	100	60	493	49	10
1975-76	10	20	22	333	100	110	543	54	11
1976-77	10	20	32	333	100	160	593	59	12
1977-78	10	20	42	333	100	210	643	64	13
1978-79	10	20	52	333	100	260	693	69	14
1979-80	10	20	62	333	100	310	743	74	15

(1) Superficies en création (2) Sup. entretenues non en rapport (3) Sup. en rapport.

Tableau N°76

Campagnes	Coût de l'Encadrement (en millions F.CFA)			
	Encadreurs de base	Assistants	Chef de zone	Total
1970-71	47	9	4,5	60,5
1971-72	72	14	7,5	93,5
1972-73	110	21	12,0	143,0
1973-74	124	24	13,5	161,5
1974-75	138	27	15,0	180,0
1975-76	152	30	16,5	198,5
1976-77	166	32	18,0	216,0
1977-78	180	35	19,5	234,5
1978-79	194	38	21,0	253,0
1979-80	208	41	22,5	271,5

Tableau N°77 — en millions de F.CFA

Campagnes	Préparation du matériel végétal	Transport des plants	Totaux
1970-71	428	100	528
1971-72	488	105	588
1972-73	493	100	593
1973-74	489	100	589
1974-75	244	100	344
1975-76	122	100	222
1976-77	122	100	222
1977-78	122	100	222
1978-79	122	100	222
1979-80	122	100	222

c) AVANCES POUR DÉPENSES D'EXPLOITATION.

Il y a lieu de penser que les dépenses à consentir par les exploitants en raison de la modernisation devront faire l'objet d'un système de crédit.

On peut très globalement résumer comme suit les dépenses actuellement identifiées (l'échéancier de mise en place du matériel serait à revoir dans une estimation plus précise). (Voir tableau n° 78).

RECAPITULATION DES PRINCIPALES ESTIMATIONS DE DEPENSES AFFERENTES AU PROGRAMME CAFEIER

Tableau N°78 — en Millions CFA

	Encadrement	Matériel Végétal + transport	Sous-total premier investissement public	Pesticides	Matériel d'exploitation	Sous-total Crédit	Total par année
1970-71	61	528	589		9	9	598
1971-72	94	588	682		14	14	696
1972-73	143	593	736		21	21	757
1973-74	162	589	751	3	25	28	779
1974-75	181	344	525	18	30	48	573
1975-76	199	222	421	34	36	70	491
1976-77	216	222	438	47	41	88	526
1977-78	235	222	457	61	47	108	565
1978-79	253	222	475	74	53	127	602
1979-80	272	222	494	87	58	145	639
Total plan 1971-75.	641	2.642	3.283	/	/	/	/
Total décennie . .	1.816	3.752	5.568	/	/	/	/

6) *Procédure de réalisation, choix et dispositions immédiates.*

L'IFCC assure la production des premiers plants sélectionnés (1968-1969) et le conseil technique de l'ensemble de l'opération.

Pour la réalisation (multiplication, diffusion chez les paysans) deux solutions peuvent être envisagées :

— la confier à une société ad hoc ;

— la confier à la SATMACI, mais alors l'ampleur des opérations café et cacao justifierait une restructuration de cet organisme.

En tout état de cause des inconnues très importantes subsistent, en particulier :

— comportement des caféiers sélectionnés en culture extensive ;

— manière de faire exécuter chez les paysans les plantations intensives ;

— manière de faire respecter par les paysans les normes de culture intensive.

Or ces points conditionnent largement l'intérêt et le coût de l'opération. Ce coût, d'après l'estimation incomplète qui en a été donnée, semble devoir être élevé en toute hypothèse.

Dès lors, il y aurait lieu en première urgence d'entreprendre une action expérimentale au niveau de plusieurs groupes de villages, portant sur la plantation des caféiers sélectionnés en intensif et en extensif. On éclaircirait ainsi ces deux inconnues essentielles : le comportement des plants, les réactions des paysans et les modalités correspondantes d'encadrement (autant que possible en fonction de situations locales typiques).

Les résultats d'une telle action expérimentale ne se manifesteront complètement qu'après de longues années. Mais, dès les premières campagnes, se dégageront des enseignements essentiels permettant d'organiser en conséquence l'opération d'ensemble et de réaliser ainsi, selon toute vraisemblance, de grandes économies.

En raison de l'importance des moyens qui devraient éventuellement être mis en œuvre et du rôle joué par le café dans l'économie, il est important qu'une décision gouvernementale mûrement réfléchie fixe pour la durée du Plan la politique de replantation à suivre, de façon que les objectifs arrêtés ne soient pas remis en question périodiquement par suite des fluctuations du marché international.

II. - LE CACAO.

1) *Les perspectives d'exportation du cacao* ne sont pas défavorables à condition de tabler sur un prix raisonnablement bas. En effet, l'élasticité de la demande de cacao par rapport au prix est importante. Si les prix dépassent un certain seuil, les industriels diminuent la proportion de cacao dans les produits chocolatés et la demande baisse. En revanche, la consommation est fortement stimulée par une baisse de prix. Il apparaît qu'un prix voisin de 25 cents/1 b à New-York (soit 124 F CFA FOB Abidjan), au cours de la décennie à venir, serait un niveau convenable pour assurer une bonne expansion de la demande, sans décourager les producteurs.

Le prix du cacao est toutefois troublé assez fréquemment par des opérations spéculatives qui lui impriment des fluctuations notables : ainsi *la moyenne* du marché à terme de New-York est passé d'environ 25 cents/1b pour la campagne 1963-1964 à 17 cents pour 1965-1966, pour remonter fortement l'année suivante.

La conclusion d'un accord international sur le cacao autoriserait sans doute un développement plus régulier de la demande.

On estime qu'à prix constant la demande mondiale pourrait se développer au taux annuel de 3,5 % à 3,8 % durant la décennie 1965-1975. Durant la même période, la production s'accroîtrait au rythme de 3,6 % par an, si de nouvelles plantations sont faites et si les traitements phytosanitaires continuent à être effectués.

Les perspectives de marché sont donc assez équilibrées jusqu'en 1975. Au-delà, la demande s'accroîtrait moins vite (1,7 % à 2,4 % par an de 1975 à 1980.

En outre, on peut espérer l'ouverture du marché des pays de l'Est, qui est potentiellement important, et la signature d'un accord international régularisant l'écoulement de la production.

2) *Autres motivations du programme cacaoyer.*

Plusieurs éléments conduisent à envisager un développement du cacao aussi rapide que possible compte tenu des perspectives de marché.

a) La Côte-d'Ivoire est relativement très bien dotée en terres favorables au cacao. Dans une perspective d'expansion des ventes à prix plutôt bas, elle jouit donc d'une bonne position concurrentielle.

b) La cacaoculture est aisément praticable en petites exploitations familiales. De ce fait elle assure, comme le café, une très bonne diffusion du revenu monétaire dans toute la partie du territoire où elle peut être pratiquée.

c) Le café étant encore nettement dominant, le développement du cacao contribue à la diversification des cultures, des exploitations et des revenus ruraux.

Ces considérations conduisent à proposer des objectifs de production élevés.

3) *Les objectifs de production envisagés.*

Avec un prix garanti au producteur de 70 F CFA /kg, et un prix FOB de 120 F CFA/kg (correspondant à 24,2 cts/lb New-York) les valeurs correspondantes sont les suivantes :

Tableau N° 79

	1965	1970	1975	1980
Production par année calendaire, t	115.000	194.000	262.000	340.000
Quantité livrée aux usines t	10.000	40.000	66.000	90.000
Quantité exportée t	(a) 116.000	154.000	196.000	250.000
Valeur production prix producteur (70 CEA) millions CFA	(b) 7.086	13.580	18.340	23.800
Valeur exportation prix FOB (120 CFA) millions CFA . .	9.738	18.480	23.520	30.000
Dont droits et taxes Etat	2.618	4.000	5.100	6.500
Prélèvement caisse stabilisation millions CFA	2.068	1.500	1.900	2.500

(a) sorties de stocks.

(b) au prix effectif moyen 1965 = 62 F CFA.

4) *Le programme d'intervention en matière de cacao* comporte :

— un programme intérimaire d'amélioration technique couvrant les campagnes 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970 ;

— un programme à plus long terme d'introduction de matériel végétal sélectionné, débutant durant la campagne 1969-1970 et s'étendant jusqu'en 1979-1980.

1°) Programme intérimaire.

Ce programme consiste à poursuivre l'action SATMACI et concerne :

a) La régénération cacaoyère, qui a porté sur une superficie de 35 000 ha par campagne, et serait poursuivie à ce rythme jusqu'à la campagne 1971-1972 inclue. On arrivera ainsi à ce qu'un peu plus de la moitié des superficies en production à cette époque auront été régénérées. Il semble qu'au-delà de cette proportion, l'efficacité de l'opération doive diminuer en raison de la dispersion croissante ou de la qualité décroissante des parcelles.

b) Les traitements anticapsides, qui devront être pratiqués sur la totalité des plantations en production.

c) L'amélioration des soins d'entretien. On y ajoutera une action tendant à améliorer les techniques de fermentation.

En outre, les plantations en matériel tout-venant, par les paysans, seront poursuivies au rythme normal.

Les plantations s'étant régulièrement étendues au cours des années passées, (environ 20 000 ha de plantation par an) les superficies en production vont croître spontanément dans les prochaines années.

Il sera planté, en cacaoyers tout-venants 20 000 ha en 1967-1968, 20 000 ha en 1968-1969 et 15 000 ha en 1969-1970.

Ces différents facteurs permettent de prévoir l'évolution 1967-1970 reprise dans le tableau 80, et d'aboutir durant la campagne 1969-1970 à une production dont les caractéristiques sont données par le tableau 81.

L'effet de la régénération, encore difficile à isoler d'une manière statistiquement sûre, a été évalué d'une manière très globale et très prudente qui, vraisemblablement, sous-estime le gain de rendement dû à cette opération et, par conséquent, la production des années 1970 et suivantes.

PROGRESSION DES SUPERFICIES ET DES PRODUCTIONS DE CACAO CORRESPONDANT AU PROGRAMME ENVISAGE

Tableau N° 80

Campagne	Superficie plantée ha	Superficie en production ha	Rendement moyen kg/ha	Production campagne t	Années calendaires	Production de l'année t
1964-65	508.600	357.000	413	147.500	1965	115.000
1969-70	598.600	423.200	435	184.000	1970	194.000
1974-75	620.000	539.600	458	246.900	1975	262.000
1979-80	617.000	587.400	564	331.300	1980	340.000

Le programme est confié à la SATMACI, avec l'appui technique de l'IFCC et sous contrôle de l'administration de l'Agriculture.

2°) Programme d'introduction de matériel végétal sélectionné.

L'IFCC a mis au point des cacaoyers hybrides dont on escompte les rendements ci-après :

— 700 kg/ha à 4 ans (entrée en production) ;
— 900 kg/ha à 5 ans ;
— 1 500 kg/ha à 6 ans.

Ce matériel sera disponible en grande quantité à compter de la campagne 1969-1970 durant laquelle une première tranche de 4 000 hectares sera plantée ; on prévoit :

— 7 000 hectares en 1970-1971 ;
— 10 000 hectares par campagne jusqu'en 1979-1980 inclus.

Dès 1970-1971, toute nouvelle plantation avec des cacaoyers non sélectionnés sera interdite sur la totalité du territoire national.

L'introduction du nouveau matériel ne va pas sans une amélioration sensible des méthodes culturales, indispensables à l'obtention des rendements attendus.

CAMPAGNE 1969-1970

Tableau N°81

Tranches d'âge	Superficies (en ha)	Rendement (kg/ha)	Production Potentielle en tonnes	Production réelle due à la régénération
0 à 6 ans.	151.400			
7 à 10	101.200			
dont en production	77.200	283	21.800	26.000
11 à 15.	84.600	343	30.700	36.600
16 à 20.	59.000	493	29.100	34.700
21 à 25.	46.600	464	21.600	25.800
26 à 30.	48.000	357	17.100	20.400
31 à 40.	95.800	335	32.100	38.300
41.	7.000	271	1.900	2.200
Total en production	423.200	365	154.300	184.000
Total planté	598.600			

PRODUCTION DE FEVES DE CACAO PAR CAMPAGNE ET PAR ANNEE

Tableau N° 82 — en milliers de tonnes

Campagne années	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	Total année
1965	64,0																114,9
1966	49,3	113,6															162,9
1967		36,0	105,1														141,1
1968			54,9	112,3													167,2
1969				58,7	120,2												178,9
1970					63,8	130,2											194,0
1971						66,9	137,3										204,2
1972							71,7	144,1									215,8
1973								75,3	151,0								226,3
1974									78,9	161,2							240,2
1975										85,7	176,3						262,0
1976											90,2	186,5					276,7
1977												97,4	199,2				296,6
1978													104,0	207,9			311,9
1979														108,6	217,7		326,3
1980															113,6	225,7	339,3
1981																117,9	350,3
Total camp.	113,3	149,6	160,0	171,0	184,0	197,1	209,0	219,4	229,9	246,9	266,5	283,9	303,2	316,5	331,3	343,6	

Tableau N° 83 CAMPAGNE 1974-75

Tranches d'âge	Superficies ha	Rendement kg/ha	Production tonnes
Arbustes tout venant			
0 à 6	35.000		
7 à 10	90.000		
dont en production	75.000	341	25.800
11 à 15	142.600	414	59.400
16 à 20	89.600	593	53.500
21 à 25	59.000	559	33.200
26 à 30	46.600	429	20.100
31 à 40	108.800	403	44.100
41	7.000	329	2.300
Total production tout venant	528.600	451	238.400
CLONES SELECTIONNES			
0 à 3	30.000		
4	7.000	700	4.900
5	4.000	900	3.600
6 et sq	–	–	–
Total en production	11.000	773	8.500
Grand total en production	539.600	458	246.900

CAMPAGNE 1979-1980

Tranches d'âge	Superficies ha	Rendement kg/ha	Production tonnes
ARBUSTES TOUT VENANT			
0 à 6			
7 à 10	15.000		
dont en production	15.000	341	5.100
11 à 15	110.000	414	45.500
16 à 20	142.600	593	84.600
21 à 25	89.600	559	50.100
26 à 30	59.000	429	25.300
31 à 40	94.600	403	38.100
41	15.600	329	5.100
Total en production	526.400	482	253.800
CLONES SELECTIONNES			
0 à 3	30.000	–	–
4	10.000	700	7.000
5	10.000	900	9.000
6 et sq	41.000	1.500	61.500
Total en production	61.000	1.270	77.500
Grand total en production	587.400	564	331.300

L'opération exige donc un encadrement serré dans toutes les zones où les plants sélectionnés seront distribués. Un encadrement lâche sera en outre maintenu dans les autres zones touchées par l'opération « régénération cacaoyère ».

A cette condition on obtiendrait la progression établie par campagne et par année dans le tableau N° 82. Durant les campagnes terminales des quinquennats, le dispositif de production aura évolué comme indiqué au tableau N° 83 (à comparer au tableau N° 81).

Le remplacement variétal développera ses plus grands effets sur la production *après* 1980, en raison des délais d'entrée en production.

Variante.

Une variante consisterait à ajouter au programme précédent, la mise en place de 5 000 hectares/an de cacaoyers sélectionnés dans la région Sud-Ouest (installation d'exploitants familiaux modernes) durant les 7 campagnes 1971-1972 à 1978-1979.

Cela aura pour effet d'accroitre de 2 300 tonnes la production de l'année 1975, mais de plus de 35 000 tonnes celle de l'année 1980, et d'aboutir ainsi en 1981 à une production d'environ 400 000 tonnes.

5) *Moyens et coûts du programme.*

Au stade actuel d'élaboration des projets, les frais afférents à l'achèvement de l'opération « régénération cacaoyère », les frais d'organisation centrale de l'opération nouvelle (renouvellement variétal), les dépenses de fonctionnement de cette opération autres que les véhicules, le coût de l'encadrement lâche et le coût de formation du personnel d'encadrement, ne sont pas encore précisés. Ils seraient à ajouter à la récapitulation donnée dans le tableau N° 85.

L'opération nouvelle consiste à produire des plants sélectionnés et surtout à les diffuser dans de bonnes conditions chez les paysans au moyen d'un encadrement adéquat.

L'IFCC.

L'IFCC fournira les semences d'hybrides sélectionnés. Pour ce faire, il mettra en place des jardins semenciers. Les cabosses sélectionnées seront distribuées à la SATMACI à raison de 50 cabosses pour 1 hectare. Il est à noter que 1 hectare de semences peut servir à planter 300 hectares de plantations/an.

L'IFCC continuera à former les encadreurs.

LA SATMACI.

La SATMACI sera chargée de la vulgarisation du nouveau matériel végétal. Les cabosses qui lui seront fournies par l'IFCC seront semées par elle dès le

3e ou le 4e jour de leur fourniture. Les plants issus de ces cabosses seront vendus à 8 mois au prix de 12 à 14 F (sacs compris).

— La SATMACI disposera de 200 000 plants en pépinières dès 1968.

— Elle mettra également en place dans certains villages des pépinières qui seront à la charge des paysans eux-mêmes.

L'ADMINISTRATION.

L'Administration assurera comme par le passé le contrôle et l'exécution du programme.

1°) Dispositif d'encadrement.

Durant la période 1966-1970, l'encadreur aura les mêmes tâches que les années précédentes à savoir assister et conseiller le planteur de cacao. Ses interventions seront assorties de démonstrations pratiques simples.

Au cours de la décennie 1970-1980, il exercera une fonction polyvalente, c'est-à-dire que dans les zones de café et cacao, il conseillera autant le planteur de cacao que celui de café. Ces actions seront de type soit encadrement « dense » soit encadrement « léger » ou « lâche ».

L'encadrement dense se fera dans les régions où les clônes et hybrides sélectionnés feront leur apparition.

L'encadrement lâche s'exercera dans les zones touchées par l'opération de régénération qui prendra fin en 1972.

Les conseils des encadreurs de base porteront sur :
— la préparation du terrain (piquetage, trouaison) ;
— la mise en place des plants et abris ;
— l'entretien (débroussage, aménagement de l'ombrage, égourmandage, traitement phytosanitaire, remplacement des manquants, éventuellement épandage d'engrais) ;
— le conditionnement (conduite de la fermentation le séchage, le triage des fèves moisies et plates).

Pour cet encadrement dense on comptera :
— à la création :
1 encadreur de base pour 30 hectares ;
— à l'entretien :
1 encadreur de base pour 200 hectares ;
— en rapport :
1 encadreur de base pour 2 000 hectares.

Il faudra compter en outre :
— 1 assistant pour 10 encadreurs. Cet assistant sera du niveau brevet d'études ;
— 1 chef de zone pour 5 assistants (conducteur ou niveau ingénieur des travaux agricoles).

On pense atteindre les chiffres plafond de 600 conseillers ruraux et 75 assistants en 1970. En 1975 et 1980 ces chiffres seront inchangés.

L'encadrement léger emploiera :
— dans une première phase (jusqu'en 1972) : 1 ou 2 assistants pour 10 groupements ;
— dans une deuxième phase (après 1972) 1 assistant par sous-préfecture.

Le coût de cet encadrement (sans le fonctionnement autre que les véhicules et sans frais d'organisation centrale) est estimé comme suit, *pour la culture intensive seulement.*

COUT DE L'ENCADREMENT POUR LA CULTURE INTENSIVE

Tableau N° 84

CAMPAGNE	NOMBRE D'ENCADREURS			COUT DE L'ENCADREMENT (millions de F CFA)			
	Encadreurs de base	Assistants	Chef de zone	Encadreurs de base	Assistants	Chef de zone	Total
1966-67	36	4	1	10,08	2,20	1,5	13,78
1967-68	48	5	1	13,44	2,75	1,5	17,69
1968-69	52	5	1	14,56	2,75	1,5	18,81
1969-70	75	7	1	21,00	3,85	1,5	26,35
1970-71	253	25	5	70,84	13,75	7,5	92,09
1971-72	388	39	8	108,64	21,45	12,0	142,09
1972-73	438	44	8	122,64	24,20	12,0	158,84
1973-74	468	47	13	131,04	25,85	19,5	176,39
1974-75	488	49	10	136,64	26,95	15,0	178,59
1975-76	494	49	10	138,32	26,95	15,0	180,27
1976-77	499	50	10	139,72	27,50	15,0	182,22
1977-78	504	50	10	141,12	27,50	15,0	183,62
1978-79	509	51	10	142,52	28,05	15,0	185,57
1979-80	514	51	10	143,92	28,05	15,0	186,97

2°) Récapitulation des coûts identifiés.

Comme indiqué plus haut, on a pu chiffrer seulement l'encadrement *des cultures intensives*. Les infrastructures diverses sont des routes, pistes, points d'eau et installations de postes de séchage. On peut admettre qu'elles concernent l'ensemble du programme.

Pour favoriser la modernisation, il y a lieu de prévoir un système de crédit pour subvenir aux dépenses qu'elle entraine chez les exploitants, pour l'achat des plants, du matériel d'exploitation et des pesticides ; les plants seront vendus au comptant, pour éviter les gaspillages, seuls le matériel d'exploitation et les pesticides feront l'objet de crédits :

RECAPITULATION DES PRINCIPAUX COUTS IDENTIFIES AU PROGRAMME CACAO

Tableau N°85

Millions CFA campagnes	INVESTISSEMENT PUBLIC (partiel)				CREDIT AUX EXPLOITANTS (ensemble du programme)			Total
	encadrement cultures intensives	infrastructures diverses	total public	matériel végétal y.c.transp. au comptant	matériel d'exploitation	pesticides	total crédit	général
1967-68	18	50	68		451	532	983	1.051
1968-69	19	50	69		480	566	1.046	1.115
1969-70	26	50	76	68	507	597	1.104	1.180
1970-71	92	50	142	153	538	634	1.172	1.314
1971-72	142	50	192	218	576	678	1.254	1.446
1972-73	159	50	209	218	599	706	1.305	1.514
1973-74	176	50	226	218	622	733	1.355	1.581
1974-75	179	50	229	218	646	761	1.407	1.636
Sous total plan quinquennal	748	250	998	1.025	*	*	*	*
1975-76 à 79-80	919	250	1.169	1.090	*	*	*	*
Ensemble programme	1.730	650	2.380	2.183	*	*	*	*

* Il n'est pas significatif d'additionner des dotations de crédits qui doivent être progressivement remboursées au cours de la période examinée.

— *les plants* seront vendus par la SATMACI aux planteurs au prix de 14 F CFA pièce, à raison 1 200 pieds/hectare. S'y ajoutent en moyenne 5 000 F CFA par hectare pour le transport des plants. La valeur indiquée concerne l'ensemble des plants sélectionnés qui seront distribués, et correspond donc à la partie « intensive » du programme ;

— *le matériel d'exploitation* comporte des matchettes, des sécateurs et surtout des atomiseurs. Le coût en est calculé pour l'ensemble des superficies en production, qui devront toutes être exploitées de manière moderne (suite à l'opération « régénération ») ;

— *les pesticides* sont calculés de même, toutes les superficies en production devant être traitées.

Ces deux postes sont surestimés dans les premières années. En effet, c'est seulement au terme d'une progression difficile à chiffrer, tant que le programme intérimaire n'est pas davantage précisé, que l'ensemble des superficies seront traitées correctement.

L'examen des comptes d'exploitation montre que la valorisation de la journée de travail en système réellement intensif (1 500 kg/ha) est nettement supérieur à celle obtenue en culture traditionnelle (400 kg/ha).

Le cacao intéresse principalement la partie forestière du Centre, et les départements Sud et Est. La variante « Sud-Ouest » serait évidemment localisée dans cette région.

6) *Choix et dispositions immédiates.*

1°) Le programme envisagé ici (sans la variante complémentaire du Sud-Ouest) aboutit à des productions dont l'écoulement peut raisonnablement être

visagé à des prix « normaux » (entre 20 et 25 cts /lb New-York). Encore a-t-on vu que les prévisions 1970-1975 sous-estiment peut-être les effets de la régénération.

Si un programme de plantations « sélectionnées » nettement plus élevé (par exemple 20 000 ha/an au lieu de 10 000) devait être décidé, cela ne pourrait résulter que d'un choix politique dont les implications devraient être préalablement élucidées.

2°) Comme on l'a souligné plus haut, le coût et l'efficacité du programme intérimaire (régénération) sont encore mal connus.

Il serait du plus haut intérêt de les préciser au plus vite car il faudrait :

a) comparer les bénéfices respectifs à attendre de la régénération et de la replantation, pour moduler éventuellement les deux programmes en fonction l'un de l'autre et des conditions locales ;

b) synchroniser au mieux l'achèvement de la régénération avec la mise en route de la replantation, de manière à éviter des pointes ou des manques intempestifs de personnel d'encadrement, source de coûts inutiles.

III. - LE PALMIER A HUILE.

Le programme proposé porte uniquement sur les plantations de palmiers sélectionnés.

On admet que la palmeraie naturelle continuera à donner une production stabilisée aux alentours de 255 000 tonnes de régimes par an. Les palmiers naturels venant en ordre plus ou moins dispersés dans la forêt secondaire, on considère que la surface qu'ils occupent se confond avec ce type de forêt. Les quantités d'huile et de palmistes provenant de la palmeraie naturelle sont également considérées comme stabilisées de manière approximative.

1) *Les motivations du programme palmiers* peuvent être résumées comme suit :

— débouchés extérieurs relativement favorables, surtout si l'on peut produire à des prix compétitifs (il existe de larges possibilités de substitution entre corps gras au profit des moins chers d'entre eux) ;

— le marché ivoirien n'est pas négligeable (savonnerie, huile alimentaire) et doit se développer assez rapidement ;

— conditions écologiques de la Côte-d'Ivoire favorables au palmier, et judicieusement exploitées par l'IRHO depuis 1945. Des variétés sélectionnées à haut rendement et la mise au point de pratiques culturales adéquates donnent à la production en Côte-d'Ivoire une bonne compétitivité ;

— aux conditions actuelles du marché la rentabilité du palmier en Côte-d'Ivoire est suffisante pour intéresser des groupes privés, et, en tout cas, des Fonds Publics d'investissement ;

— volonté de diversifier les cultures et les exportations (encouragée par les Fonds d'aide extérieure).

2) *Les objectifs de production envisagés* sont volontairement élevés.

A cette fin, il est proposé de continuer sur un rythme soutenu, le programme de plantation de palmiers sélectionnés entrepris depuis 1961 avec l'aide du FED.

La réalisation de ce programme permet d'envisager l'évolution suivante de la production de régimes :

Tableau N° 86

	1965	1970	1975	1980
Régimes sélectionnés 1000 t.	74	206	850	1.600
Régimes plant. naturelle 1000 t .	255	264	248	260
	329	470	1.098	1.860
Valeur prod. régimes sélect. . (5.000 F/t) millions CFA	297*	1.030	4.250	8.000
Idem régimes naturels . . . . . (3300 F/t) millions CFA	842	871	820	860
	1.139	1.901	5.070	8.860

* en 1965, régime sélectionné à 4.000 F/tonne.

Les productions correspondantes en huile de palme et palmistes (produits recensés dans la branche industrielle « corps gras ») seraient les suivantes : (en tonnes).

Tableau N° 87

	1965	1970	1975	1980
Huile prod. industrielle. . . .	9.800	37.800	166.600	314.600
Huile prod. artisanale.	7.700	7.700	6.000	6.000
Huile TOTAL	17.500	45.500	172.600	320.600
Palmistes prod. industrielle. . . .	4.300	9.900	42.000	78.800
Palmistes prod. artisanale	12.200	9.800	8.400	8.400
TOTAL	16.500	19.700	50.400	87.200

Les régimes autoconsommés ou vendus en l'état, provenant de la palmeraie naturelle ne sont pas repris dans cette estimation, puiqu'ils sont consommés directement (sauce) et ne donnent pas lieu à production d'huile.

Par l'ampleur des productions qu'il permet, le programme palmier joue un rôle important non seulement dans l'évolution de l'agriculture, mais aussi dans le progrès des exportations et de l'industrialisation.

3) *Le programme envisagé pour atteindre les objectifs* comporte :

— une extension relativement modeste des plantations privées, de 9 300 hectares fin 1967 à 13 800 hectares en 1980 (multiplication par 1,5) ;

— une très forte extension des blocs industriels type SODEPALM : de 20 200 hectares fin 1967 à 93 600 hectares en 1980 (multiplication par 4,6);

— une augmentation encore plus rapide des plantations villageoises « satellites » des blocs industriels : de 8 900 hectares fin 1967 à 70 900 ha en 1980 (multiplication par 8).

En raison de l'entrée en production des plantations actuellement jeunes, les superficies en production croissent encore plus vite. Au total on passe (la palmeraie naturelle étant toujours exclue) de 10 900 hectares productifs fin 1967, à 138 000 en 1980 (multiplication par 12,7).

Le principe reste le même que celui du programme dit « 32 000 hectares » actuellement en cours d'exécution. Des blocs industriels de l'ordre de 5 000 hectares assurent l'approvisionnement minimum des huileries. Autour de celles-ci, dans un rayon de 20 km, sont créées des plantations familiales (maximum 4 hectares par exploitation) dites «villageoises». Le succès rencontré actuellement par ces plantations justifie l'accent qui sera mis sur elles dans les années à venir.

Les « blocs », en plus de leur fonction d'approvisionnement, jouent un rôle de centre d'appui technique et logistique vis-à-vis des plantations villageoises.

PROGRAMME DE PLANTATION DE PALMIERS SELECTIONNES (en ha)

Tableau N°88

	situation fin 1967	programme 1968-70	situation fin 1970	programme 1971-75	situation fin 1975	programme 1976-80	situation fin 1980
Hectares plantés							
Plt. privées.	9.300	1.700	11.000	2.800	13.800		13.800
Blocs industriels	20.200	22.400	42.600	26.000	68.600	25.000	93.600
Plt. Vill.	8.900	12.000	20.900	25.000	45.900	25.000	70.900
Ensemble	38.400	36.100	74.500	53.800	128.300	50.000	178.300
Hectares productifs ensemble	10.900		28.000		86.600		138.300

4) *Les organismes chargés de la réalisation.*

1) Le ministère de l'Agriculture, par le canal de la Direction Générale du Développement Agricole, est responsable de la conception et du contrôle de l'exécution du plan palmier.

2) La SODEPALM société de Développement et d'Exploitation du Palmier à huile, créée par la loi du 7 novembre 1963 et placée sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, est chargée de l'exécution du Plan.

3) L'IRHO, Institut pour la recherche des Huiles et Oléagineux, société reconnue d'utilité publique et installée en Côte-d'Ivoire depuis 1945, est une des chevilles ouvrières de la réalisation du plan palmier, par son rôle de recherche et d'expérimentation.

4) Les Sociétés Privées :

Plusieurs sociétés du secteur privé participent à la réalisation du plan palmier ce sont :

a) C.F.H.P. : Compagnie Fermière des Huileries de Palme.

b) P.H.C.I. : Plantation des Huileries de Côte-d'Ivoire.

c) P.H.B. : Plantation des Huileries de Bingerville.

5) *Moyens nécessaires à la réalisation du programme.*

1°) Ressources humaines.

Sans aborder la question des temps de travaux qui sera reprise dans la partie récapitulative consacrée à ce sujet, il faut signaler que la réalisation des plantations sélectionnées et leur entretien mobiliseront les ressources en hommes estimées ci-après :

Tableau N°89

Catégorie de personnel	1965	1970	1975	1980
Blocs industriels : nombre d'ouvriers. .	5.700	17.100	25.300	32.800
Plt.vill. : nombre de planteurs	1.400	7.700	15.300	22.700
Chefs d'équipe B.I. .	283	853	1.267	1.639
Surveillants B.I. . . .	94	284	422	546
Surveillants P.V. . . .	18	30	36	51
Assistants B.I.	18	45	62	78
Chefs secteurs P.V. .	6	10	12	17
Chefs de blocs B.I. .	11	13	15	17

La formation de ce personnel est assurée par l'IRHO dans le cadre de SODEPALM.

2°) Moyens matériels.

Sans parler des importants matériels mis en œuvre lors de la création des plantations, l'entretien des plantations, avant et après l'entrée en production, nécessite d'importantes quantités d'engrais, pesticides et herbicides, ainsi que des atomiseurs, épandeurs d'engrais, gyrobroyeurs, pulvériseurs et poudreuses.

Tableau N°90

millions de F CFA	1965	1970	1975	1980
Dépense annuelle en :				
Engrais.	79	284	414	540
Herbicides et pesticides	71	270	464	644
Matériel en service Valeur globale . . .	28	128	296	481
Tranche annuelle amortst.	4	17	34	55

6) *Coût du programme.*

La création des plantations représente une dépense globale estimée à :

— 300 000 F CFA/hectare pour les blocs ;
— 128 800 F CFA/hectare pour les plantations villageoises.

Il s'agit de l'ensemble des dépenses effectuées jusqu'au moment de l'entrée en production.

Il faut y ajouter 130 millions de F CFA/an jusqu'en 1970 pour les études et expérimentations jugées nécessaires par la SODEPALM.

Sur ces bases, le programme envisagé représente un investissement estimé comme suit :

Tableau N°91

millions de F CFA	1968-70	1971-75	1976-80	Total
Plantations privées.	510	834		1.344
Blocs industriels .	6.720	7.800	7.500	22.020
Plantations villageoises . . .	1.546	3.220	3.220	7.986
Ensemble	8.776	11.854	10.720	31.350
Etudes et expérimentations	360			360
Total général. . . .	9.136	11.854	10.720	31.710

Cette estimation regroupe au moment de leur engagement des dépenses étalées sur près de 7 ans pour chaque hectare planté. L'échéancier véritable des investissements est donc un peu différent de celui présenté ici, qui a pour but de donner un ordre de grandeur.

A l'investissement s'ajoute, par la suite, le coût de l'encadrement qui constitue une charge récurrente du programme.

En raison de la bonne rentabilité de la culture du palmier sélectionné, il est envisagé de faire rembourser par les planteurs villageois la moitié des investissements consentis à leur profit.

Cependant, à cause des délais d'entrée en production, un système spécifique de crédit est nécessaire.

Quelle que soit la participation des paysans, le programme palmier demeure d'assez loin, le plus grand projet agricole du pays.

7) *Répartition géographique du programme.*

Le palmier sélectionné n'intéresse que la zone forestière, et spécialement ses parties les plus humides avec sols d'origine granitique.

Le palmier constituera l'un des éléments moteurs du développement du Sud-Ouest. Même en ne prévoyant dans cette région que des blocs industriels, à l'exclusion de plantations villageoises (population insuffisante), on aurait en 1975 et 1980 les superficies plantées et les productions ci-après (palmier sélectionné seulement) :

Tableau N°92

	1975				1980			
	hectares plantés	%	1000 t régimes	%	hectares plantés	%	1000 t régimes	%
Dépt. Sud sauf S.O. . . .	86.100	67,1	697	82,2	102.800	57,7	1.014	63,9
Dépt. Sud-Ouest	17.200	13,4	/		42.200	23,7	245	15,5
Dépt. Centre-Ouest . . .	21.000	16,4	125	14,8	29.300	16,4	270	17,0
Dépt. Ouest	4.000	3,1	25	3,0	4.000	2,2	57	3,6
Ensemble C.I..	128.300	100	847	100	178.300	100	1.586	100

IV. - LE COCOTIER.

1) *Motivations du programme cocotier.*

— comme pour l'huile de palme, les débouchés extérieurs du coprah sont assez favorables, si on peut le produire à des prix compétitifs ;

— le marché ivoirien des corps gras est en expansion;

— les conditions écologiques de la basse Côte-d'Ivoire conviennent au cocotier et ont été étudiées par l'IRHO. Des variétés d'arbres précoces et hautement productifs ont été mises au point, de sorte que l'on peut espérer produire dans de bonnes conditions économiques ;

— la production du coprah, encore peu importante à l'heure actuelle, constitue un élément de diversification des revenus agricoles et des exportations.

2) *Les objectifs de production envisagés* feraient passer le cocotier de l'état de culture de cueillette assez secondaire, qui était le sien traditionnellement, à celui d'une véritable spéculation agricole pour des exploitations de type soit « industriel » soit familial.

L'exécution du programme envisagé conduirait à l'évolution ci-après de la production de coprah :

Tableau N°93

	1965	1970	1975	1980
Production (tonnes)				
plt. villageoises .	3.500	6.400	10.100	29.000
Blocs industriels .			4.500	34.000
TOTAL.	3.500	6.400	14.600	63.000
Valeur (millions CFA)*producteur	98	179	409	1.760

3) *Programme envisagé pour atteindre les objectifs*

Une étude de l'IRHO a déterminé 63 000 hectares plantables en cocotier d'ici 1980, et la SODEPALM a déjà commencé les plantations. Le programme est le suivant (voir tableau n° 94).

En raison des délais d'entrée en production, le programme sera loin d'avoir développé tous ses effets en 1980.

Au total c'est 59 000 hectares de cocotiers qui seraient plantés d'ici à 1980, dont les 42 500, soit 72 % en plantations villageoises. Les blocs industriels jouent un rôle de modèle technique et d'appui logistique. Les innovations y sont introduites avant d'être vulgarisées dans les plantations villageoises :

— cocotier sélectionné : 1964 en B.I., 1969 en P.V.
— cocotier hybride : 1967 en B.I., 1974 en P.V.

4) *Modalités de la réalisation.*

Sous le contrôle du ministère de l'Agriculture, le programme continuera à être réalisé par une section spécialisée de la SODEPALM, avec l'appui technique de l'IRHO. Cet institut assurera notamment la formation du personnel d'encadrement et son recyclage.

Les plantations villageoises devront se faire par parcelles regroupées faisant au moins 20 hectares, pour faciliter l'entretien et l'encadrement. Celui-ci qui comportait 4 secteurs en 1965, en comptera 6 en 1970, 9 en 1975 et 14 en 1980.

5) *Moyens nécessaires à la réalisation du programme.*

1°) Ressources humaines.

Indépendamment de la main-d'œuvre pour les plantations villageoises, le personnel nécessaire à leur encadrement, et celui requis pour la création, l'entretien et l'exploitation des blocs industriels, peuvent être estimés comme suit (voir tableau n° 95) :

PROGRAMME DE PLANTATION DE COCOTIER

Tableau N° 94

	Situation fin 1967	Programme 1968-70	Situation fin 1970	Programme 1971-75	Situation fin 1975	Programme 1976-80	Situation fin 1980
HECTARES PLANTES							
Plant Villageois	11.450		11.450		11.450		11.450
tout venant		3.000	3.000	12.500	15.500		15.500
sélectionné				3.000	3.000	24.000	27.000
hybride							
TOTAL	11.450	3.000	14.450	15.500	29.950	24.000	53.950
BLOCS INDUSTRIELS							
Sélectionné	2.010	4.490	6.500	4.000	10.500		10.500
hybride	40	510	550	6.500	7.050	1.000	8.050
TOTAL	2.050	5.000	7.050	10.500	17.550	1.000	18.550
Grand TOTAL	13.500	8.000	21.500	26.000	47.500	25.000	72.500
HECTARES PRODUCTIFS							
Ensemble	7.100		9.100		15.050		40.500

Tableau N° 95

Exécution	Blocs industriels nb d'ouvriers		1965	1970	1975	1980
			139	1067	1044	872
encadrement	Chefs d'équipe	B.I.	7	54	52	44
	Surveillants	B.I.	3	18	17	15
	Surveillants	P.V	12	18	27	42
	Assistants	B.I.	1	8	13	13
	Chefs de Secteur	P.V	4	6	9	14
	Chefs de blocs	B.I.	4	6	9	14

2°) Moyens matériels.

Outre le gros matériel pour la préparation mécanique du terrain (qui s'applique même aux plantations villageoises), le programme implique l'emploi de petit outillage, de matériel d'arrosage, de grillage, d'engrais et de pesticides. On utilise également des graines, pour les plantes de couverture, dans les jeunes plantations.

6) *Coût du programme.*

La création des plantations et leur maintien jusqu'à l'entrée en production représente en moyenne un investissement de 150 000 F CFA par hectare.

Sur cette base, l'investissement que represente le programme proposé peut être estimé comme suit, en millions de F CFA :

— 1968-1970	1 200
— 1971-1975	3 900
— 1976-1980	3 750
— ensemble	8 850

Cette situation demeure approximative et concerne des engagements de dépenses plutôt que des dépenses effectives : ces dernières sont en effet étalées sur 8 ans, pour chaque hectare planté, et débordent donc le cadre des tranches quinquennales planifiées. Le véritable échéancier, trop complexe à établir dans le cadre d'une présentation résumée, est donc un peu différent.

Surtout, il faut souligner qu'en raison de la haute rentabilité de la culture du cocotier (qui, en régime de croisière, demande très peu de travail), on peut envisager de faire rembourser aux planteurs villageois non seulement l'investissement de création, mais encore les dépenses d'encadrement de base (dont le coût n'est pas repris ci-dessus).

Cependant, en raison des très longs délais d'entrée en production, une organisation spécifique de crédit doit être prévue. Ces caractéristiques (haute rentabilité différée) semblent désigner les projets cocotier pour le financement sur prêts à long terme.

7) *Répartition géographique du programme.*

Le programme intéresse presque exclusivement la frange maritime du département du Sud.

Cependant, on cherche à faire profiter d'autres régions de cette spéculation très rentable. C'est pourquoi, malgré des conditions naturelles moins favorables, il est prévu un bloc de 3 500 hectares près de Toumodi (département du Centre), dont les travaux ont commencé en 1967.

Le programme présenté ici ne comporte pas d'implantation dans le Sud-Ouest. Il n'est pas douteux que cette région convienne bien au cocotier et une « variante Sud-Ouest » pourrait être ajoutée au programme, dans la limite des débouchés et de la présence d'une population suffisante.

V. - HEVEA.

L'hévéaculture est encore peu importante en Côte-d'Ivoire. Elle y a été introduite par des sociétés désirant diversifier leurs implantations en raison de la situation troublée de l'Extrême-Orient où elles ont l'essentiel de leurs établissements. Le premier caoutchouc ivoirien a été exporté en 1963 (398 tonnes).

1) *Motivations du programme d'hévéaculture.*

Les raisons de développer l'hévéa en Côte-d'Ivoire sont les suivantes :

— diversification des productions agricoles et des exportations ;

— conditions naturelles favorables dans la partie sud et ouest du pays ;

— présence d'un institut de recherches, l'IRCA, apportant un bon soutien technique.

Cependant, les perspectives de marché sont grevées d'une grande incertitude à cause des caoutchoucs synthétiques qui se perfectionnent continuellement. Il est vrai que cette menace pèse depuis longtemps sur le caoutchouc naturel et ne l'a pas empêché de se maintenir jusqu'à présent.

De toute manière, il y a lieu de penser que seules les plantations productives pourront être à peu près assurées d'écouler leur production, en pratiquant des prix relativement bas.

2) *Les objectifs de production envisagés* gardent un caractère conditionnel.

Le taux de rentabilité interne de grandes plantations (avec usine) calculé sur 32 ans dont 25 productifs (rendement moyen 1 600 kilos caoutchouc/ha) n'est que de 5,5 % sur la base d'un prix FOB de 100 F CFA/kg. Les groupes financiers sont réticents à investir dans ces conditions.

Si la décision était positive, la perspective de production serait la suivante :

Tableau N°96

	1965	1970	1975	1980
Production tonnes de caoutchouc contenu.....	3.550	12.000	19.000	36.000
Valeur plantation M. CFA à 65 CFA/kilo ..	293*	780	1.235	2.340
Valeur FOB M. CFA à 100 CFA/kilo .	355	1.200	1.900	3.620

* prix différent en 1965.

3) *Le programme envisagé pour atteindre les objectifs* porte sur la création de plantations modernes

Il n'est pas douteux que des plantations villageoises comportant peu de frais monétaires de création et d'exploitation, seraient plus rentables que de grandes unités modernes et pourraient supporter des cours plus bas. Cependant, les exploitations familiales ne peuvent exister qu'autour de blocs modernes leur servant d'appui technique et offrant une capacité de traitement du latex. En outre, les meilleures conditions pour l'hévéa se rencontrent dans le Sud-Ouest où il n'y a pratiquement pas de villages déjà installés.

C'est pourquoi le programme proposé porte sur des grandes plantations de type moderne. La progression serait la suivante :

Tableau N° 97

	Situation fin 1967	Programme 1968-70	Situation fin 1970	Programme 1971-75	Situation fin 1975	Programme 1976-80	Situation fin 1980
Hectares plantés.	11.200	1.600	12.800	26.100	38.900	14.100	53.000
Hectares productifs. . . .	6.250		9.800		11.600		28.000
Coût d'investissement m. CFA		600		9.790		5.260	

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLANTATIONS ET DE LA PRODUCTION

Tableau N° 98

	1965		1970		1975		1980	
	ha planté	prod. t	ha planté	prod. t	ha planté	prod. t	ha planté	prod. t
Départ. Sud sauf S.W. .	10.000	3.550	12.800	9.800	14.000	19.000	18.000	21.000
District S.W.					25.000		35.000	15.200
	10.000	3.550	12.800	9.800	39.000	19.000	53.000	36.200

BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE ET EN ENCADREMENT

Tableau N° 99

	Manœuvre, nombre			Encadrement Nombre					
	Création entretien	Production	Total	Directeur	Ingénieur agro.	Chef secteur	Assistant	Surveillant	Chef d'équipe
1970.	3.125	4.895	8.020	2	2	8	24	80	401
1975.	17.000	5.803	22.803	3	3	22	56	228	1.140
1980.	7.000	14.209	21.209	5	5	31	83	212	1.060

Bien qu'appartenant à des groupes privés ce personnel devrait recevoir une formation qui serait assurée par l'IRCA.

4) *Choix et dispositions immédiates.*

Il paraît souhaitable d'approfondir les contacts auprès de groupes privés pour essayer d'amener certains d'entre eux à s'intéresser à l'hévéaculture dans le Sud-Ouest. En effet, si des entreprises investissent dans les plantations, elles s'efforceront, par le fait même, d'écouler leur production de latex dans leurs propres usines de transformation. Une certaine garantie d'écoulement serait ainsi obtenue.

Si les investisseurs dûment prospectés refusaient de s'engager, il serait vraisemblablement peu intéressant pour le Gouvernement de se substituer à eux. Les mêmes fonds (plus de 15 milliards d'ici à 1980) pourraient être placés de manière plus rentable dans des spéculations comme le cacao, le cocotier, le palmier, ou de manière socialement plus efficace dans des opérations portant sur la zone de savane. Si, malgré ces considérations, le Gouvernement souhaite quand même faire de l'hévéaculture en grand sur fonds publics, cela ne peut résulter que d'une décision qui serait à prendre en connaissance de cause par les instances politiques compétentes.

Une décision sur le programme hévéa est de toute manière à prendre sans trop tarder pour permettre d'organiser le développement du Sud-Ouest.

VI. - LA BANANE.

Le marché mondial se caractérise par une forte concurrence provenant notamment des pays d'Amérique du Sud, et exerçant une pression continuelle sur les prix qui tendent à baisser lentement. La demande pour ce fruit est assez élastique par rapport au prix et aux revenus, c'est-à-dire que, si les prix baissent ou si les revenus des consommateurs s'accroissent, la consommation augmente sensiblement. C'est ce qui s'est passé au cours des dix dernières années en Italie et au Japon ; des augmentations aussi spectaculaires peuvent se produire dans les pays de l'Est.

1) *Motivations du programme bananier.*

En concentrant ses exploitations à proximité des ports (réduction des frais de transport) et en les intensifiant, la Côte-d'Ivoire pense être en mesure de soutenir la concurrence internationale et de développer raisonnablement ses exportations.

Les très bas prix pratiqués par l'Equateur, concurrent le plus dangereux, ne peuvent guère que remonter si la situation sociale anormale de ce pays s'améliorait.

Le développement de la banane contribuerait à la diversification des productions agricoles et des exportations.

La bonne qualité de l'emballage ivoirien et l'efficacité d'un système bien rôdé de commercialisation (Cobafruit et O.C.P.) constituent des atouts dans la compétition internationale.

2) *Les objectifs de production* envisagés concernent la banane destinée à l'exportation, dont une partie n'est d'ailleurs pas exportée (refus au conditionnement, surproductions temporaires). Ces qualités non exportées vont en faible part à la consommation locale et sont en majeure partie perdues.

La banane produite de manière dispersée pour l'autoconsommation et les marchés locaux, n'est pas considérée ici (elle apparaît dans la rubrique « fruits divers » des estimations récapitulatives).

Tableau N° 100

	1965	1970	1975	1980
Exportations tonnes.	133.000	150.000	175.000	200.000
Consommation locale tonnes.	5.000	6.000	7.000	8.000
Valeur Millions CFA . .	2.923	3.120	3.640	4.160

Le prix admis pour l'avenir est de 20 F CFA le kilo.

3) *Le programme envisagé*, pour atteindre les objectifs ci-dessus, ne comporte pas d'extension de superficies mais au contraire :

— une concentration des bananeraies près des ports d'exportation ;

— l'intensification de la culture permettant d'accroître les rendements et surtout de mieux contrôler la saison de production. Cela permet de placer la banane durant les périodes de haut cours.

A cette fin, il est prévu d'aménager en bordure de lagune les marais de l'Agneby (1 900 ha disponibles au total) et de mettre en place un réseau d'encadrement qui couvrira le 1/3 des plantations en 1970, les 2/3 en 1975 et la totalité en 1980. En revanche, les plantations relativement extensives et éloignées seront abandonnées.

Tableau N° 101

	1965	1970	1975	1980
Production valorisée T	138.000	156.000	182.000	208.000
Ecarts et refus t	46.000	31.000	35.000	40.000
Production totale t	184.000	187.000	217.000	248.000
Rendement t/ha	20,4	25,0	31,0	33,0
Surface hectares	9.000	7.500	7.000	7.500

Toutes les superficies plantées en bananiers sont et seront localisées dans le département du Sud.

4) *Moyens nécessaires à la réalisation du programme.*

La culture intensive qui est envisagée comporte de fortes dépenses courantes d'exploitation : pesticides, engrais, amendements, ainsi qu'un important matériel d'arrosage.

Les ressources en personnel à affecter aux bananeraies seraient les suivantes :

	1965	1970	1975	1980
Manœuvres	17 000	13 600	12 200	12 900
Encadreurs		50	93	150

Le coût de l'encadrement (frais de personnel de base exclusivement) est actuellement estimé à :
— 15 millions CFA en 1970 ;
— 28 millions CFA en 1975 ;
— 45 millions CFA en 1980.

Le coût d'investissement correspondant aux aménagements lagunaires a fait l'objet d'une première estimation à 704 millions CFA. Des études sont en cours et ce chiffre a toutes chances d'être modifié.

Il se peut d'ailleurs qu'au vu de ces études les prévisions actuelles soient profondément remaniées, sinon quant aux objectifs de production, du moins quant aux modalités de réalisation. En effet, sur le plan technique, divers problèmes restent à résoudre avant de mettre en exploitation les marais de l'Agneby. Et, sur le plan des structures, l'exemple du périmètre du Nzi mérite d'être suivi de près pour aboutir à des formules satisfaisantes.

VII. - L'ANANAS.

En Côte-d'Ivoire, l'ananas commercialisé est principalement destiné à la conserverie (tranches et jus).

Il s'est développé, à partir de 1950, à la faveur du système de prix protégés de la zone franc.

La libéralisation du commerce français a entraîné, à partir de 1963, un abaissement substantiel du prix des fruits frais livrés aux usines : de 12 F CFA/kg avant 1963, ce prix est tombé à 7 F CFA/kg de 1963 à 1965.

Ceci est dû à la vive concurrence des produits des Etats-Unis et de Formose en particulier.

Devant ce changement dans les conditions du marché, il fallait choisir entre la régression due à la concurrence internationale, ou au contraire une augmentation des capacités de production permettant d'abaisser les coûts de transformation.

En raison des autres conditions énoncées ci-après, c'est la solution positive qui a été choisie.

1) *Motivations du programme ananas.*

Les conditions naturelles en basse Côte-d'Ivoire permettent d'obtenir des rendements élevés, autorisant des prix concurrentiels.

De ce fait, de nombreux planteurs sont intéressés par la passation de contrats de livraison avec les usines.

Le développement de l'ananas contribue à la diversification de la production agricole et des exportations.

2) *Objectifs de production.*

Il subsiste 2 conserveries :
— société SALCI à Ono ;
— société SAFCO à Tiassalé.

Sur la base de leurs programmes d'extension, l'évolution prévue des productions est la suivante :

Tableau N° 103

	1965	1970	1975	1980
Production en tonnes fruits				
pour conserve. . . .	31.600	100.000	130.000	150.000
pour export en frais.	6.400	7.500	10.000	15.000
pour consommation locale.	6.000	6.500	8.000	10.000
TOTAL.	44.000	114.000	148.000	175.000
Valeur fruit en Millions CFA				
pour conserve à 8 F/kilo		800	1.040	1.200
pour export 30 F/kilo		225	300	450
pour cs locale 15 F/kilo		98	120	150
TOTAL.	523*	1.123	1.460	1.800

* Prix 1965 légèrement différents de ceux retenus pour l'avenir.

3) *Programme correspondant aux objectifs.*

L'ananas pour la conserve se fera surtout en plantations villageoises dépendant d'une usine. Cette dernière dispose d'un bloc exploité en régie qui lui assure un approvisionnement minimum et sert de centre de perfectionnement technique de la production.

Tableau N° 104

en hectares	Situation 1965	Extensions 1966-70	Situation 1970	Extensions 1971-75	Situation 1975	Extensions 1976-80	Situation 1980
Hect. récoltés pour conserve.	160	273	433	103	536		536
Blocs Ind. Plt. Vil	291	596	887	310	1.197	267	1.464
Pour export blocs ind. . . .	160	7	167	33	200	72	272
TOTAL	611	876	1.487	446	1.933	339	2.272

Les entreprises passent des contrats d'achat avec les planteurs villageois qui acceptent en même temps leur assistance technique.

L'ananas d'exportation en frais, qui exige une qualité supérieure et une grande exactitude dans la récolte, sera produit en grandes plantations modernes.

Les superficies cultivées atteignent le double des superficies récoltées, le cycle durant 18 mois plus 6 mois pour la production des rejets destinés au cycle suivant.

Les superficies défrichées devraient elles-mêmes être deux fois plus étendues que les superficies cultivées, car il est recommandé de laisser ces dernières en jachère, sous plante de couverture, durant 2 ans après chaque cycle de 2 ans.

Le programme est entièrement localisé dans le département du Sud.

4) *Moyens en personnel nécessaires à la mise en œuvre du programme.*

Les besoins en personnel peuvent être estimés comme indiqué ci-après. On a compté 275 journées/an pour les manœuvres de blocs industriels, et 200 journées/an par actif en plantation villageoise.

Tableau N° 105

	1965	1970	1975	1980
Exécution				
Manœuvres blocs. .	380	700	860	960
Actifs Plt. Vill. . .	620	1.400	1.880	2.300
Encadrement P. Vill				
Ingénieurs	1	2	2	2
Techniciens	3	7	7	7
Encadreurs.	12	30	39	46

Il faut ajouter le personnel de direction des blocs industriels.

5) *Coût d'investissement.*

Sans parler des usines, qui intéressent la branche d'activité « conserveries », le coût des travaux effectués sur un hectare jusqu'à la première récolte, et que l'on peut considérer comme un investissement de départ, s'établit à :

— 519 000 F CFA pour l'ananas conserve bloc industriel ;

— 437 000 F CFA pour l'ananas export bloc industriel ;

— 304 000 F CFA pour la plantation villageoise.

Sur cette base, les extensions de superficies prévues d'ici 1980 représentent les investissements ci-après, en millions de F CFA :

— période 1965-1970	326
1971-1975	161
1976-1980	112
	599

S'agissant d'une culture qui dure seulement 2 ans la notion d'investissement est d'ailleurs discutable.

VIII. - LE COTON.

Le coton à fibres courtes (variété Mono) est traditionnellement cultivé en Côte-d'Ivoire. Mais le coton à fibres longues, requis pour la production de tissus de bonne qualité commerciale, n'était pas connu des agriculteurs. A la suite des travaux de l'IRCT, la CFDT a vulgarisé, depuis 1960, la variété Allen et a obtenu un grand succès.

Les achats de coton Allen, qui étaient nuls en 1960, ont débuté en 1961 (campagne 1960) et ont atteint 5 600 tonnes en 1965 (campagne 1964). La campagne 1966 a produit 22 000 tonnes.

1) *Motivations du programme coton.*

— La motivation originelle était de profiter du débouché assez large offert par les filatures existantes ou susceptibles d'être créées en Côte-d'Ivoire, en raison d'une consommation de textiles importante et croissante.

— Les conditions naturelles sont favorables à l'obtention de bons rendements dans la zone de savane et même dans certaines régions forestières.

Du point de vue agronomique, le coton et le riz constituent d'excellents compléments l'un de l'autre dans une culture rationnelle. Le coton peut également être précédé par le maïs et l'arachide.

Il apparaît comme l'une des rares spéculations agricoles de savane pouvant être largement développée. Son expansion contribue donc à une amélioration des revenus en zone de savane, qui constitue un objectif permanent de la politique économique. En outre, il constitue une diversification des productions agricoles, et, par les soins qu'il demande, peut amener les paysans (dans certaines conditions) à un perfectionnement d'ensemble de leur système cultural.

Ces considérations, et le succès obtenu par la CFDT, ont amené le gouvernement à dépasser ses objectifs initiaux limités aux besoins du marché intérieur et à envisager, pour l'avenir, des productions dont la majeure partie serait exportée, malgré une utilisation locale croissante.

2) *Les objectifs de production* actuellement proposés sont les suivants :

Tableau N° 106

	1965	1970	1975	1980
TONNES DE COTON GRAINE				
Mono.	6.900	3.000	1.500	
Allen	5.600	69.000	117.000	130.000
TOTAL	12.500	72.000	118.500	130.000
VALEUR DE LA PRODUCTION (coton-graine)				
Mono (M. CFA) . .	218	95	48	
Allen	185	2.760	4.680	5.200
TOTAL	403	2.855	4.728	5.200
COTON FIBRE CORRESPOND^{t}.				
Total tonnes. . . .	4.300	28.000	46.800	52.000
dont utilisation locale . .	2.600	6.000	12.800	20.000
dont exportation	1.700	22.000	34.000	32.000

Le prix du Mono reste constamment de 31,5 F CFA par kilo de coton graine, alors que celui de l'Allen passe de 33,50 F CFA actuellement à 40,0 F CFA dans l'avenir, par incorporation de la subvention de la Caisse de Stabilisation qui prend en charge les dépenses de semences, traitements phytosanitaires et amortissement du matériel de traitement.

Le prix versé au paysan demeure toutefois inchangé à 33,50 F CFA et les recettes brutes des producteurs agricoles évolueront donc comme suit :

Tableau N° 107

millions de F CFA	1965	1970	1975	1980
Allen	185	2.312	3.920	4.355
Mono	218	94	47	
TOTAL	403	2.406	3.967	4.355

3) *Mode de réalisation du programme.*

L'organisation actuelle sera poursuivie. La CFDT est chargée de la vulgarisation et de l'encadrement : depuis le choix des terres jusqu'à l'égrenage et la commercialisation. Elle veille à l'application de façons culturales strictes, sur des parcelles regroupées dans toute la mesure du possible, et à l'application des traitements phytosanitaires.

Le service de la protection des végétaux est chargé des avertissements pour les traitements.

L'I.R.C.T. poursuit les recherches en station, réalise les champs de multiplication et assure la formation de l'encadrement.

Les rendements de coton Allen, qui ont déjà dépassé les 900 kg/ha en moyenne générale, doivent atteindre la tonne d'ici 1974 et s'y maintenir. Cette norme est déjà dépassée dans certaines sous-préfectures. Les superficies cultivées en Allen passeraient approximativement :

— de 6 400 ha en 1964 (commercialisation en 65)
— à 71 000 ha en 1969 (commercialisation en 70)
— 117 000 ha en 1974 (commercialisation en 75)
— 130 000 ha en 1979 (commercialisation en 80)

4) *Moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme.*

a) Ressources en personnel.

Une grande partie du dispositif d'encadrement est déjà en place. L'évolution prévue est la suivante :

Tableau N° 108

	1965	1970	1975	1980
Directeur.	1	1	1	1
Directeurs adjoints	2	2	2	2
Chefs de région. . .	3	3	3	3
Comptables	2	2	2	2
Chefs de secteurs	17	27	30	30
Chefs adjoints . .	60	75	120	120
Moniteurs	500	800	900	900
Coût en millions de F CFA.	190	275	320	320

Par quinquennat, les dépenses correspondantes, en supposant que tous les chefs de secteurs (et leurs subordonnés) soient des Africains, seraient les suivantes, en millions de F CFA :

— 1967-1970 . . . . . 1 058
— 1971-1975 . . . . . 1 586
— 1976-1980 . . . . . 1 674
(régime de croisière).

En fait, et surtout dans les premières années, les chefs de secteurs seront encore européens pour la plupart, de sorte que les frais réels seront plus élevés. Avec l'africanisation progressive de ces postes, on doit tendre à rejoindre l'estimation ci-dessus.

Le coût de la formation du personnel et des champs de démonstration et multiplication (IRCT) est de 12,8 millions CFA/an. Ces dépenses d'encadrement, formation comprise, sont remboursées à la CFDT par une subvention gouvernementale.

Le réseau d'avertissement pour les traitements (service de la protection des végétaux) nécessite un chef de service, 5 chefs de section et 25 points d'observation (coût annuel 39 millions CFA).

b) Dépenses d'exploitation subventionnées.

Si l'engrais est laissé à la charge du paysan, la Côte-d'Ivoire (Caisse de Stabilisation) supporte les dépenses pour :

	en F CFA par hectare
— semences	240
— traitement phytosanitaire = produit	6 000
— traitement amortissement matériel	1 500
	7 740

La dépense globale correspondante passera d'environ 93 millions en 1966 à un peu plus d'un milliard CFA/an en régime croisière, compte tenu de l'évolution espérée des superficies cultivées en coton Allen.

c) Coût d'investissement.

Le réseau de logements et magasins des secteurs d'encadrement CFDT est déjà réalisé en partie et devra être complété d'ici 1970. Ensuite, il n'y aura plus qu'à renouveler les véhicules et le matériel.

Le principal investissement à réaliser sera la construction d'usines supplémentaires pour l'égrenage, dont la plupart devront être installées dès 1970.

Tableau N° 109 millions CFA

Millions CFA	1967/70	1971/75	1976/80	TOTAL
Réseau d'encadrement :				
Logements, magasins	81			81
Véhicules, matériel	46	8	46	100
Usines d'égrenage	500	130		630
	627	138	46	811

Les usines concernent la branche d'activité « industrie textile » et ne sont pas à compter dans le programme strictement agricole.

Ces dépenses font du programme coton l'un des plus importants au Plan national. Ces dépenses doivent être rapprochées des valeurs de la production supplémentaire de coton qu'elles permettent d'obtenir, et qui sont considérables (5,2 milliards CFA/an en régime de croisière au stade de coton-graine).

Il faut aussi rappeler que, par une meilleure imbrication des systèmes d'encadrement riz (SATMACI) et coton (CFDT), il sera certainement possible d'obtenir les résultats souhaités sans engager la totalité des dépenses prévues aux programmes riz et coton envisagés séparément.

Tableau N° 110 en millions de F CFA

	1967-70	1971-75	1976-80	TOTAL
Investissements..	127	8	46	181
fc. formation démonstration IRCT	57	64	64	179
fc. Service avertissements	156	195	195	546
fc. encadrement CFDT	1.058	1.586	1.674	4.318
Subventions d'exploitation	1.796	4.118	4.929	10.843
ENSEMBLE	3.188	5.971	6.908	16.067

IX. - LE TABAC

La culture du tabac en Côte-d'Ivoire est surtout envisagée comme une production d'appoint susceptible d'augmenter le revenu des paysans en zone de savane.

On distingue :

a) une production « spontanée » de tabac dit artisanal, écoulé sur les marchés locaux sans transformation industrielle. Cette production est de loin la plus importante (2 061 tonnes en 1965).

b) une production dite « industrielle » promue par la société CAITA, destinée aux manufactures ivoiriennes et à l'exportation (339 tonnes en 1965).

1) *Motivations du programme pour le tabac.*

a) Le développement du tabac contribue à la diversification des revenus agricoles.

b) Le tabac étant cultivé en savane, son expansion tend à atténuer la disparité de revenus dont souffre cette région. Sous condition d'une culture rationnelle, il peut valoriser la journée de travail mieux que la plupart des cultures de savane. A la même condition, il donne une forte valeur ajoutée à l'hectare et constitue l'une des meilleures cultures pour les petites zones de savane très peuplées, comme il s'en rencontre près de Bouaké et surtout de Korhogo.

c) Le marché ivoirien du tabac est en expansion. On estime le taux d'accroissement de la demande :
— à 3 % par an (environ) pour le tabac «artisanal»;
— à 7 % par an pour les cigarettes, ce qui est très intéressant.

d) La qualité assez faible du tabac ivoirien ne permet de le faire entrer qu'à raison de 15 à 20 % dans la composition des cigarettes fabriquées en Côte-d'Ivoire (les autres tabacs nécessaires doivent être importés).

Une amélioration raisonnable de la qualité permettrait d'incorporer 20 % de tabac ivoirien dans les cigarettes fabriquées par la MTCI en 1970 ; 25 % en 1975 ; 30 % en 1980.

e) Compte tenu de l'ordre de grandeur de la production ivoirienne de tabac industriel, le placement à l'exportation d'une partie non négligeable de celle-ci semble toujours possible.

2) *Les objectifs de production.*

Il est prévu de satisfaire la demande de tabac artisanal et celle de la MTCI, compte tenu des taux d'évolution évoqués ci-dessus et du fait que le tabac perd 10 % de son poids à la fermentation.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE TABAC

Tableau N°111

	1965	1970	1975	1980
Quantités tonnes feuilles produits non fermentés				
t. artisanal.	2.061	3.250	3.800	4.500
t. industriel	339	580	1.010	1.710
Destination tabac industriel tonnes				
Achats MTCI. . . .	200	430	755	1.270
Exportations	40	95	155	270
Mise en stock . . .	65			
Perte fermentation	34	55	100	170
Valeur producteur Millions CFA				
t. artisanal.		390	456	540
t. industriel		41	70	119
Ensemble.	216*	431	526	659

* prix 1965. A l'avenir les prix producteurs sont en moyenne de 120 CFA/kilo pour l'artisanal et 70 CFA/kilo pour l'industriel.

3) *Le programme envisagé pour atteindre les objectifs* porte uniquement sur le tabac industriel. « L'artisanal » suivra spontanément l'évolution du marché intérieur.

Il est prévu que la CAITA intensifie son action qui consiste à vulgariser une variété sélectionnée et des pratiques culturales améliorées :

— respect du 15 octobre comme date limite de transplantation, pour éviter une mauvaise végétation en saison sèche ;

— augmentation de la densité des plants à l'hectare;

— billonnage au lieu de buttage ;

— amélioration de l'écimage ;

— amélioration du séchage, facteur très important pour la qualité du produit.

On pourrait essayer l'engrais et l'irrigation.

L'obtention d'un bon rendement permet en effet au tabac industriel, malgré son prix moindre et une plus forte exigence en main-d'œuvre, de mieux rémunérer le travail que le tabac artisanal à bas rendement.

Le programme comporte donc une augmentation des rendements, qui profitera par contre-coup au tabac artisanal, comme indiqué ci-dessous :

Tableau N°112

	1965	1970	1975	1980
T. industriel				
Production t.	339	580	1.010	1.710
Rendement Kg/ha	968	1.000	1.200	1.500
Superficie ha	350	580	845	1.140
T. artisanal				
Production t.	2.061	3.250	3.800	4.500
Rendement Kg/ha	260	366	369	375
Superficie ha	7.938	8.874	10.300	12.000
Total superficie arr.	8.300	9.500	11.100	13.100

4) *Moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme.*

En dehors des essais d'engrais et de l'introduction de semences des variétés préconisées, la culture améliorée du tabac ne nécessite aucun produit ou matériel spécial. Les séchoirs peuvent être réalisés en matériaux locaux.

Le point déterminant est constitué par l'encadrement, dont la qualité et le nombre devront être augmentés.

Les besoins sont les suivants :

	1965	1970	1975	1980
Moniteurs	4	39	57	76
Chefs de zone	1	3	4	5

Or la subvention que percevait jusqu'en 1967 la CAITA pour ses dépenses d'encadrement, vient d'être supprimée.

Il semble donc qu'une décision soit à prendre dans ce domaine, en fonction du programme que l'on désire réaliser.

X. - LA CANNE A SUCRE.

Avec le riz, la viande et le poisson, le sucre est l'une des denrées alimentaires pouvant être produite en Côte-d'Ivoire pour laquelle il existe une demande solvable déjà notable et assurée d'une bonne croissance.

Mais alors que pour les 3 autres denrées citées, une production nationale existe déjà, il n'y a aucune production ivoirienne de canne à sucre (les quelques cannes poussant sans grand soin et consommées en l'état pouvant être négligées).

1) *Motivations d'un programme de canne à sucre.*

La motivation déterminante est l'existence d'un marché intérieur important et croissant, actuellement couvert en totalité par des importations.

La consommation de sucre par habitant croît régulièrement avec le niveau de vie dont elle constitue d'ailleurs un indicateur usuel.

Tableau N°114

en tonnes	Moyenne 65-6-7	1975	1980
Avec taux d'acc = taux mondial (+ 2,7 % an). . . .	32.800	55.900	69.900
Avec taux d'acc = taux Afrique (+ 3,7 % an). . . .	32.800	61.500	81.400
Prévisions accord OCAM.	32.800	55.000	?
Etude « American Factors »	32.800	57.000	63.000

Compte tenu de l'évolution passée des consommations par tête, des perspectives démographiques et de l'élévation probable du niveau de vie, la demande globale de sucre en Côte-d'Ivoire peut être estimée comme indiqué ci-après (la consommation en 1965 était de 31 000 tonnes soit 7,34 kg/personne).

On peut raisonnablement compter sur plus de 55 000 tonnes en 1975 et plus de 70 000 tonnes en 1980.

La canne étant cultivable en savane, et requérant de vastes exploitations avec usine intégrée, sa production serait l'occasion d'introduire dans les régions relativement défavorisées du pays, un ou deux foyers de production intensive pouvant jouer un rôle de pôle de développement.

La production de la canne permet de supprimer des importations et de diversifier les revenus agricoles.

2) *Objectifs de production envisagés.*

Ces considérations ont conduit les pouvoirs publics à entreprendre depuis 1959 les essais agronomiques nécessaires à l'introduction de la canne en Côte-d'Ivoire.

De nombreuses difficultés d'ordre phytosanitaire se sont élevées, de sorte que c'est seulement en 1972 que l'on peut espérer obtenir la première production de sucre.

Par ailleurs, une surabondance mondiale de sucre a conduit les pays de l'OCAM à instituer un système préférentiel à prix élevés (3 à 4 fois le cours mondial). L'existence même de cette accord montre que la Côte-d'Ivoire doit limiter strictement ses ambitions à la couverture de son marché intérieur.

Elle doit même limiter davantage sa production car elle s'est engagée à acheter 10 000 tonnes par an à la Haute-Volta, dès l'entrée en service des plantations de Banfora.

Compte tenu du marché prévisible et de ses engagements internationaux, les objectifs de production proposés sont les suivants :

Tableau N°115

	1975	1980
Quantité sucre (tonnes).	45.000	60.000
Quantité canne correspondante (approx.)	450.000	600.000
Est. valeur canne (1600 F/t rendu sucrerie) M. CFA . . .	720	960
Valeur sucre (28.000 F/tonne sortie sucrerie) M. CFA. . . .	1.260	1.700

Seule la valeur de la canne est à prendre en compte au titre des activités agricoles. La production commencerait en 1972 avec 16 000 tonnes de sucre.

3) *Programme proposé pour atteindre les objectifs.*

La production serait obtenue sur deux blocs agro-industriels situés selon toute vraisemblance :

— l'un près de Ferkéssédougou (à proximité de Bandama) ;
— l'autre dans la région de Bouaflé (2 sites possibles).

Des groupes privés ont déjà procédé à des études de ces sites. Il serait réalisé, dans un premier temps :

— un aménagement de 4 100 ha débutant en culture sèche à Ferkéssédougou (département du Nord) ;
— un aménagement de 4 100 ha en culture irriguée près de Bouaflé (département du Centre).

Dans l'état actuel des prévisions, le coût d'investissement correspondant à ces aménagements (sans les usines) serait :

— 4 100 × 350 000 = 1 435 millions à Ferké
— 4 100 × 328 000 = 1 345 millions à Bouaflé
— ensemble 2 780 millions

L'essentiel de cet investissement serait réalisé de 1969 à 1975. Toutefois l'irrigation pourrait n'être mise en œuvre que de manière progressive sur le site de Ferké. Son coût entre pour 126 000 F CFA/ha dans l'estimation ci-dessus. Sa réalisation s'étendrait donc en partie sur la période 1976-1980.

Durant la même période, le bloc de Bouaflé serait progressivement étendu au-delà de 4 100 hectares.

A partir de 1980, de petites plantations pourraient se créer dans un rayon de 20 kilomètres autour des usines, dont la capacité de traitement serait augmentée progressivement.

4) *Moyens nécessaires en personnel.*

Les besoins en personnel peuvent être estimés comme suit :

Tableau N° 116

		1975	1980
exécution	manœuvres.	1.500	2.000
encadrement	Chefs d'équipes (cadre D).	75	100
	Assistants (cadre C)	5	6
	Chef d'exploitation (cadre A).	2	2
	Responsable expérimentation (cadre A).	2	2

5) *Choix et dispositions immédiates.*

Il paraît souhaitable que les pouvoirs publics prennent en main la discussion avec les groupes privés intéressés. On peut craindre en effet que ces derniers, en raison de l'encombrement du marché mondial sur lequel ils produisent déjà par ailleurs, ne soient enclins à limiter leur production (et leurs investissements) à un niveau nettement inférieur aux objectifs exposés ci-dessus, qui correspondent pourtant aux besoins nationaux. D'autre part, il serait bon que plusieurs groupes financiers soient intéressés aux projets puisque, dans un souci de répartition régionale des productions, on voudrait avoir un bloc agro-industriel dans le Nord et un dans le Centre.

XI. - LE KENAF.

Le kénaf est une plante à fibre dure douée d'une bonne plasticité à des climats et des sols très différents ; le lancement d'un programme de développement de cette culture en Côte-d'Ivoire répond à trois types de préoccupation :

— poursuite de la politique de diversification des cultures ;
— accroissement des revenus des paysans du nord ;
— autonomie des approvisionnements en matière de sacherie.

1) *LE PROJET.*

Le projet en son état présent se définit comme suit :

a) *Dimension*

Plantation de 20 000 ha de kénaf en vue d'une production annuelle minimum de 16 000 tonnes de fibre.

Implantation d'une usine de filature et de tissage traitant 6 000 tonnes de fibre (sacherie, toiles d'emballages, toiles de fond de tapis, corderie...).

b) *Localisation.*

Les cultures seront implantées dans le nord du pays, au voisinage du chemin de fer, afin de faciliter le transport des lanières compressées.

La station centrale pour le rouissage des lanières et le conditionnement des fibres sera située sur le Bandama, au sud de Tiassalé, pour disposer en saison sèche de la quantité d'eau suffisante et au voisinage de Broubrou, limite de la navigabilité du fleuve.

Les balles de fibre seront expédiées par voie lagunaire vers Abidjan pour l'exportation ou pour être traitée dans l'usine textile qui pourrait être installée à Vridi.

c) *Organisation.*

La SIVAK (Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du Kénaf, société d'économie mixte — capital initial 350 millions de F CFA 30 % groupe

GARDELLA ; 70 % Gouvernement Ivoirien) possédera les installations fixes et l'usine textile, ainsi que tout le matériel agricole nécessaire au moment de la récolte, notamment pour le délanièrage. Les terrains nécessaires seront mis gratuitement à la disposition de la société mais resteront propriété de l'Etat ivoirien. La société pourra avoir ses propres plantations, elle assurera en outre l'assistance technique du paysannat producteur et mettra notamment à sa disposition les semences et le matériel spécialisé nécessaires.

d) *Commercialisation.*

Le projet est en principe conçu pour livrer à l'exportation la totalité de la production de fibre (10 000 tonnes) et de produits finis (6 000 tonnes). La Société GARDELLA s'engage à commercialiser les productions disponibles pendant une période de dix ans sans mesures de soutien particulières. FILTISAC s'est par ailleurs engagé à utiliser de la matière première locale à qualité et prix égaux à ceux des matières importées à concurrence de 80 % de ses besoins, ce qui représenterait 7 000 à 8 000 tonnes en 1975 et 10 000 en 1980.

e) *Investissements.*

L'évaluation des investissements nécessaires pour la récolte et le traitement des fibres, ainsi que pour l'usine de tissage, s'élève à 2,5 milliards de F CFA environ.

Il faut y ajouter les frais de mise à disposition des terrains, le coût du défrichement et de la préparation des sols, les travaux d'accès et de viabilité (le transport des fibres nécessitant des routes pour la plupart bitumées). L'ensemble de ces frais peut être rapidement estimé entre 2,5 et 3 milliards de F CFA.

La totalité des investissements nécessaires pour la réalisation du projet s'élève donc à 5 ou 5,5 milliards de F CFA.

f) *Financement.*

Il est prévu de financer 2 milliards d'investissements par un emprunt que consentirait le Gouvernement italien au taux de 7,5 % pendant 7 ans.

Les 2,5 ou 3 milliards d'investissements restants sont à la charge du Gouvernement ivoirien ; il serait donc opportun de rechercher auprès du FED, par exemple, une subvention au titre de la diversification des cultures ou un prêt à long terme et faible taux d'intérêt.

g) *Intérêt économique.*

Si la Côte-d'Ivoire obtient une subvention pour prendre en charge les investissements d'environnement, la participation du Gouvernement ivoirien serait de 600 millions de F CFA environ (capital + expérimentation) et son bénéfice sur 10 années de quelque 2 milliards. Par contre, si la Côte-d'Ivoire ne peut obtenir qu'un prêt, l'intérêt économique du projet devra être réexaminé avec soin.

2) *EXPERIMENTATION.*

Avant d'engager la mise en place du projet, un essai de production a été fait en 1967, sur 485 hectares, dans la région de Ferkéssédougou.

Cet essai devrait donner à brève échéance d'utiles indications sur le comportement du kénaf dans la zone choisie et permettre une étude économique précise ; il semble que certaines difficultés pratiques (défrichement trop tardif, préparation des sols, semailles trop tardives) rendront cette expérimentation insuffisante et que son renouvellement sans extension notable soit nécessaire en 1968 ; un rapport d'expertise demandé à l'IRCT par le ministère de l'Agriculture devrait prochainement permettre d'en juger.

3) *ETUDES COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES.*

L'examen approfondi d'un certain nombre de problèmes s'impose avant l'engagement définitif de l'opération. Sont nécessaires en particulier :

a) Une étude agro-pédologique portant sur :

— le choix du mode de culture : blocs industriels, plantations villageoises ou association des deux types ;

— la détermination des zones de culture compte tenu des impératifs pédologiques et sociologiques ;

— les types d'assolement susceptibles d'être mis en œuvre ;

— l'insertion de cette culture dans le calendrier agricole des paysans intéressés.

b) Une étude économique de l'infrastructure du projet ; le choix préalable des zones où seront implantés les champs de culture, les stations de pressage, la station centrale et l'usine, devra permettre de définir le coût des installations nécessaires : défrichement, préparation des sols, construction de routes bitumées ou bitumage de routes existantes, préparation des terrains, viabilité et accès des installations.

c) Une étude économique en vue de déterminer le revenu du cultivateur ainsi que le coût de la fibre et d'estimer la compétitivité de cette dernière par rapport au jute importé.

d) Une étude commerciale, une autre des débouchés extérieurs du kénaf s'avèrent indispensables, compte tenu non seulement de la production ivoirienne mais de la production conjointe du Togo, du Dahomey, du Mali, de la Nigéria et du Ghana.

TEMPS DE TRAVAUX POUR LA CULTURE D'UN HECTARE

Tableau N° 117

	Culture manuelle	Culture semi - motorisée	
	j. de M d'O	j. de M d'O	Heures machine
Préparation du sol. . . .	30	–	6
Semis	15	–	1,30
Sarclage . . .	30	30	–
Coupe.	80	–	5
TOTAL. . . .	155	30	12,30

XII. - L'AVOCAT.

Le marché actuel de l'avocat ivoirien est exclusivement interne. Il reste totalement inorganisé et irrégulier. Les prix connaissent des variations considérables pour des produits hétérogènes et souvent de médiocre qualité. En ce qui concerne le marché extérieur, il a été jusqu'à présent alimenté par les expéditions de l'I.F.A.C. : (Institut français de recherches fruitières Outre-Mer). Celles-ci, de caractère expérimental, se révèlent fort encourageantes, tant par la qualité du fruit que par le prix offert :

— 1962 : 5 tonnes ; 1963 : 5 tonnes ; 1964 : 5 tonnes ; 1965 : 10 tonnes ; 1966 : 10 tonnes ; 1967 : 7 tonnes.

Ces chiffres d'exportation proviennent des 7 ha de plantations d'Azaguié.

La vulgarisation de variétés de valeur commerciale et de haute compétitivité, doit permettre de satisfaire les besoins locaux en produit de meilleure qualité et de créer un courant d'exportation vers le marché européen en pleine expansion. Le marché français qui nous intéresse au premier chef est également en expansion. Il a été ravitaillé jusqu'ici par Israël et les Antilles. Les exportations de ces deux pays arrivent sur le marché français entre octobre et avril. Selon les estimations de l'I.F.A.C., les avocatiers ivoiriens pourraient permettre des livraisons en été.

De ce fait, toutes les chances de vendre à des prix rémunérateurs existent.

Ces quelques facteurs cités sont à l'origine du projet avocat.

1) *Motivations du projet avocat.*

Ce projet se situe dans le cadre du programme de diversification des cultures envisagé par le gouvernement ivoirien pour prémunir les cultivateurs ivoiriens contre les vicissitudes du marché des produits d'exportation. Il vise également à procurer aux populations concernées un revenu raisonnable.

Il prétend également développer la consommation de l'avocat en Côte-d'Ivoire pour lutter contre la malnutrition car l'avocat est un aliment riche en protéines et en matières grasses végétales de grande valeur diététique.

Enfin, il se propose de traiter les surplus de récolte et les avocats non commercialisables pour la production d'huile d'avocat, utilisée pour la fabrication des cosmétiques.

2) *Les objectifs de production.*

Une expérimentation est nécessaire avant la programmation de l'opération. C'est la mission dont est chargée la Société pour la production de l'avocat en Côte-d'Ivoire (SOPRODAVCI).

En ce qui concerne la culture, il est apparu utile de constituer deux plantations pilotes de 35 ha chacune, l'une près de Bingerville, l'autre près de Katiola, afin de mettre au point, en écologies différentes, les techniques de culture de l'avocat et d'étudier l'organisation de plantations commerciales et d'en établir la rentabilité.

En outre, il convient d'ajouter que ces plantations pilotes joueront un rôle régional et national en ce sens qu'elles constitueront les parcs à bois susceptibles d'alimenter tout programme d'extension ; elles pourront également recevoir des stagiaires, cultivateurs des environs, et leur apporter ensuite l'assistance technique de leur personnel.

Production espérée sur les plantations-pilotes :

— année IV : 26 tonnes ;
— année V : 26 tonnes ;
— année VI : 200 tonnes ;
— année VII : 330 tonnes ;
— année VIII : 465 tonnes.

Les rendements moyens possibles (toutes les conditions de sol et de santé étant remplies) :

— 1 300 kg/ha l'année IV ;
— 2 500 kg/ha l'année V ;
— 4 700 kg/ha l'année VI ;
— 6 500 kg/ha l'année VII.

Pour mener à bien ce programme un prêt non remboursable de 143 millions a été consenti à la SOPRODAV par le FED.

Compte tenu des productions déjà existantes, des cueillettes d'arbres isolés, des productions des plantations-pilotes de la SOPRODAV et des plantations privées, les objectifs suivants peuvent être estimés :

Tableau N° 118

Année	1970	1975	1980
Production totale. . (en tonnes)	2.000	5.000	8.000
dont : Exportations (en tonnes)	200	1.000	2.000
Valeurs des exportations (en millions de F. CFA)	20	100	200

Prix FOB du kg d'avocat : 100 F CFA.

COMPTE D'EXPLOITATION

Tableau N° 119 — en F CFA

Rendement	6.500 kg/ha
Dépenses courantes.	130.000
Amortissement	14.500
Solde d'exploitation.	505.500
Valeur ajoutée	520.000
Valeur production	650.000

Prix de kg d'avocat : 100 F. CFA

C. - L'EXPLOITATION FORESTIERE.

1) *L'importance des activités du bois.*

Entreprise depuis une trentaine d'années, l'exploitation forestière a connu un essor prodigieux au cours de la dernière décennie : la production a été multipliée par 6 entre 1956 et 1965.

— *Position sur le Marché International.*

La Côte-d'Ivoire vient largement en tête des exportateurs de grumes africains, devant le Gabon. Pour les demi-produits ligneux elle est le 2e exportateur après le Ghana.

— *Importance des exploitations forestières pour l'économie de la Côte-d'Ivoire.*

En 1966, 118 entreprises se consacraient à l'exploitation forestière :

— 22 assuraient 75 % de la production ;
— 30 coupaient entre 10 000 et 15 000 m³ par an ;
— 66 coupaient moins de 10 000 m³ par an.

Le nombre d'emplois de la branche était de 18 000 environ.

Le chiffre d'affaires de la branche s'élevait à 16 750 millions de F CFA dont près de 15 000 millions à l'exportation. La valeur ajoutée était de 8 900 millions de F CFA. Pour le Trésor ivoirien la branche représentait des recettes de près de 1 400 millions de F CFA non compris l'IGR perçu sur les salaires distribués qui étaient de plus de 3 000 millions de F CFA.

— *Importance des Industries primaires du bois.*

En 1966, 56 entreprises employaient 7 000 personnes et faisaient un chiffre d'affaires de 6 400 millions de F CFA dont 3 100 à l'exportation. La valeur ajoutée créée était de 2 000 millions. Les salaires distribués étaient de 2 100 millions de F CFA, et la recette de l'Etat de 300 millions de F CFA (non compris l'IGR sur les salaires).

En résumé, l'apport de l'ensemble des activités du bois à l'économie se traduisait en 1966 par les chiffres suivants :

— Main-d'œuvre : 25 000 hommes ;
— Salaire distribués : 5 100 millions de F CFA ;
— Exportations : 18 000 millions de F CFA ;
— Recettes fiscales : 1 700 millions de F CFA.
— Valeur ajoutée totale : 11 700 millions de F CFA.

Il faut ajouter à cela l'importance que le bois a sur d'autres activités du pays et notamment sur les transports et l'activité du Port (2/3 du tonnage du Port d'Abidjan).

En outre, il faut souligner le rôle dynamique que les activités du bois ont joué, jouent et continueront de jouer dans la mise en valeur du pays. C'est ainsi :

— que les scieries ont longtemps été les seules activités industrielles notables implantées hors d'Abidjan et de Bouaké ;

— que les chantiers et transports de grumes sont la cause des progrès de l'infrastructure routière et d'activités annexes (garages, pompes) dans une grande partie de la zone forestière ;

— que, par le biais de l'ouverture des pistes, l'exploitation forestière ouvre aux agriculteurs les régions forestières peu peuplées. Elle apparaît aussi comme ayant un rôle déterminant dans l'évolution du paysage ivoirien, et dans l'utilisation du facteur sol.

2) *Evolution des conditions de l'exploitation forestière.*

Le rapide essor de l'exploitation forestière a été obtenu par prélèvement sur un capital naturel (arbres en place), sans que, jusqu'à une époque récente, aucun effort notable n'ait été entrepris pour remplacer ce capital.

Les graves inconvénients de cet état de choses, signalés par les « Perspectives Décennales 1960-1970 » ont conduit les pouvoirs publics, au cours des cinq dernières années, à entreprendre des opérations de reboisement (création de la SODEFOR) et à faire dresser des inventaires du potentiel en bois

a) Inventaires du potentiel en bois d'œuvre.

Ces inventaires ont été réalisés par la SEDES pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, par le CTFT pour la Côte-d'Ivoire moins le Sud-Ouest, et par DRC. (*Development and Resources Corporation*) pour le Sud-Ouest. Les méthodes et les critères diffèrent d'une étude à l'autre, de sorte qu'une estimation d'ensemble est délicate. Une synthèse a toutefois pu être réalisée, moyennant de nombreuses précautions, par les services du Plan. Elle aboutit aux résultats ci-après, qui sont donnés sous réserve d'amélioration ultérieure. (Voir tableau N° 120).

Les « catégories » notées dans ce tableau sont celles définies par la réglementation forestière en vigueur.

Les « classes » ont été définies par le CTFT :

— classe 1 = diamètre de 62 à 80 cm ;

— classe 2 = diamètre de 36 à 61 cm.

La notation (1) indique les essences pour lesquelles, contrairement à la règle générale qui se réfère à un diamètre minimum de 80 cm, tous les bois d'un diamètre supérieur à 62 cm ont été comptés.

ENSEMBLE COTE-D'IVOIRE VOLUME UTILE EN MILLIONS M^3

Tableau N° 120

	Volume exploitable immédiatement			Volume d'avenir				
	COTE D'IVOIRE moins SUD OUEST	SUD OUEST	TOTAL	COTE D'IVOIRE moins SUD-OUEST			SUD OUEST et CLASSES 1 et 2	TOTAL
				CLASSE 1	CLASSE 2	S/ TOTAL		
Aboudikrou (Sapelli). . .	2,7	2,5	5,2	2,0	1,1	3,1	4,6	7,7
Acajou	2,7	2,0	4,7	1,8	1,6	3,4	3,8	7,2
Assemela (1)	0,4	–	0,4	?	(1)	–	–	– ?
Avodire (1).	1,2	0,1	1,3	3,5	(1)	3,5	–	3,5
Bete (1).	6,2	0,5	6,7	37,2	(1)	37,2	1,0	38,2
Bosse	0,8	0,7	1,5	3,9	1,0	4,9	1,6	6,5
Dibetou	0,5	1,0	1,5	1,9	1,0	2,9	1,8	4,7
Lingue/Azodau	1,4	0,1	1,5	1,5	0,8	2,3	0,2	2,5
Kossipo.	1,4	1,1	2,5	0,8	0,2	1,0	2,2	3,2
Makore	1,6	1,1	2,7	0,4	0,2	0,6	2,0	2,6
Niangon (1)	2,3	3,8	6,1	7,4	(1)	7,4	6,8	14,2
Sipo	5,8	1,2	7,0	1,5	0,8	2,3	2,4	4,7
Total catégorie I	27,0	14,1	41,1	61,9	6,7	68,6	26,4	95,0
Frake	14,8	3,8	18,6	11,0	?	11,0	3,0	14,0
Framire	2,2	1,4	3,6	0,5	0,6	1,1	1,0	2,1
Iroko.	8,9	1,1	10,0	2,5	2,1	4,6	0,8	5,4
Samba.	34,5	9,0	43,5	24,8	15,2	40,0	7,2	47,2
Tiama	2,7	1,8	4,5	1,5	1,0	2,5	1,6	4,1
Total catégorie II	63,1	17,1	80,2	40,3	18,9	59,2	13,6	72,8
Total catégorie III	70,0	24,0	94,0	?	?	?	?	?

Les chiffres concernant la catégorie III sont très succincts car ces essences sont très faiblement exploitées et leur potentiel semble, dans ces conditions, illimité.

Si l'on prend le total des catégories I et II, CTFT et DRC, on constate que le potentiel du Sud-Ouest serait le tiers de celui du reste (31 M m^3 contre 90 M m^3) pour une superficie de 19 000 km^2 contre 70 000 km^2 (aires de forêt dense seulement). En gros, pour ces essences, la densité serait de 16,3 m^3/ha pour l'ensemble moins le Sud-Ouest, contre 20 m^3/ha pour le Sud-Ouest, ce qui, compte tenu de la mise en exploitation récente du Sud-Ouest, n'est pas aberrant.

b) Comparaison du potentiel et du mode actuel d'exploitation.

En regard des estimations de potentiel données par le tableau N° 120, il y a lieu de considérer la structure actuelle d'exploitation par essences de bois :

CHIFFRES DE PRODUCTION EN 1966
(milliers de m3)

Tableau N° 121

Catégorie I		Catégorie II	
Sipo	875	Samba	550
Acajou	180	Tiama	110
Aboudikrou	160	Iroko	70
Makore	150	Framire	25
Assamela	110	Frake	?
Bete	100		
Niangon	40		855
Dibetou	35		
Kossipo	20		
Bosse	20		
Avodire	10		
Lingue - Azodau	10		
	1.710		

L'exploitation des essences de catégorie III représente moins de 150 000 m^3 par an (5 % du total).

La comparaison des chiffres d'exploitation et des volumes potentiels appelle les remarques suivantes :

— par catégorie, on constate que les essences de catégorie I pourraient être encore exploitées pendant plus de vingt ans au rythme actuel. Pour la catégorie II le problème ne se pose même pas. Mais nous avons vu que le total par catégorie n'est pas significatif ;

— par essence, certaines sont menacées, en supposant le maintien de leur abattage au rythme actuel :

— l'assamela s'épuisera en 3 ou 4 ans. De plus ses réserves d'avenir apparaissent nulles ;

— le sipo tiendra encore huit ans et ses réserves qui sont faibles (5 ans), ne pourront pas être exploitées avant 15/20 ans ;

— les essences les plus menacées ensuite, le sont dans un avenir plus lointain :
— la makore : 18 ans — réserves : 18 ans ;
— l'acajou : 25 ans — réserves : 40 ans.

Pour l'acajou on constate qu'il n'y a pas de problèmes.

Le potentiel relatif aux autres essences est supérieur à celui de l'acajou.

En définitive, il apparaît donc que seules deux essences sont menacées de disparition, dans des délais de 4 à 8 ans, et qu'une autre l'est dans un avenir lointain.

c) Incidence sur l'économie ivoirienne d'une poursuite du mode actuel d'exploitation.

Malheureusement les deux essences menacées n'ont pas de substitut parmi les autres essences, et représentent à elles seules près d'un million de m^3 par an, soit 35 % de la production actuelle. De plus, elles sont parmi les plus demandées sur le marché international. L'assamela se négocie au prix FOB moyen (1965) de 13 200 F/m^3 (prix le plus élevé) et le sipo à 9 200 F/m^3 de grume. L'arrêt de production de ces deux essences représentera donc une diminution d'exportation de 1 500 millions de F CFA pour l'assamela et de 8 000 millions de F CFA pour le sipo, soit au total 9 500 millions de F CFA sur un total de 16 750 millions en 1965 (plus de 50 %).

L'exploitation forestière diminuerait théoriquement de 35 % en quantités abattues, mais en fait il est à craindre qu'elle ne soit davantage touchée car l'exploitation de l'assamela et surtout du sipo, essences de valeur, permet de rentabiliser l'exploitation d'essences de moindre valeur, en particulier le samba. Cette baisse d'activité induite est difficile à chiffrer, mais il est raisonnable de l'estimer à 15 % supplémentaire.

Le niveau d'exploitation diminuerait donc au total d'environ 50 %, chiffre minimum par rapport aux prévisions plus pessimistes des exploitants forestiers.

Ainsi, il apparaît nécessaire de concevoir et d'appliquer une politique appropriée pour éviter, dans toute la mesure du possible, ce brutal effondrement de la production forestière.

3) *Evolution des marchés du bois.*

a) L'évolution des marchés extérieurs.

Pour plus de 80 % les exportations ivoiriennes (grumes et demi-produits) partent vers l'Europe. On

peut en première approximation se contenter d'analyser les perspectives du marché européen, qui donneront une idée de la tendance à moyen terme.

Voici les conclusions générales (extrapolées à partir des importations 1960 de bois tropicaux).

Ces données ont été établies par la F.A.O.

Tableau N° 122 — Millions de m3

	1960	Croissance de la consommation	1975	Essences principales
Bois pour contreplaq.	2,7	× 2	5,5	Okoumé, acajou samba
Bois pour placcages et tranchages.	0,6	× 3	1,5	Acajou, sipo, teck, aboudikrou, makoré, tiama, assaméla
Bois pour sciages. . .	2	× 1,5	3,0	Sipo, niangon iroko, tiama, samba, framiré, bossé.
TOTAL . . .	5,3		10,0	

Face à ce marché, il semble que les possibilités d'exportation des pays africains en 1975 soient faibles : probablement 50 % dont une grande partie fournie par le Gabon (surtout okoumé).

Ce n'est pas en fait le potentiel absolu africain qui est insuffisant, mais c'est le marché qui demande des bois de valeur, dont les réserves sont limitées. En outre, les essences les plus demandées jusqu'à présent sont automatiquement celles qui ont été les plus exploitées et tendent, de ce fait, à devenir rares.

Bien sûr on peut espérer que, en dehors de l'okoumé, acajou et samba, d'autres bois déroulables seront utilisés plus qu'actuellement : fraké, framire, aiele, ako. Sur ce point, tout dépend des réserves d'okoumé que le Gabon peut commercialiser, car l'okoumé sera toujours en position prédominante sur le marché européen.

En conclusion, il faut retenir qu'en 1975 :

— les marchés étrangers seront en forte expansion, surtout en ce qui concerne les bois de valeur (déroulage, tranchage). Prévisions globales : 10 millions de m³ ;

— les pays africains, principaux fournisseurs de ce marché, ne pourront le couvrir : (5/6 millions de m³ en 1975) ;

— cependant, il faut nuancer ces prévisions en déterminant dans quelle mesure, le marché international acceptera des reconversions d'essences ;

— de toutes façons, il semble certain que la pression de l'offre va devenir très faible, garantissant ainsi une évolution favorable des prix pour les producteurs.

b) L'évolution du marché ivoirien.

Le marché ivoirien revêt une grande importance pour plusieurs raisons :

— sa capacité d'absorption est un facteur de rentabilité des usines de transformation ;

— son augmentation permettra de mieux exploiter la forêt ivoirienne par la commercialisation de bois secondaires.

En fonction de la croissance du PNB, du revenu des ménages et de la population urbaine, voici les chiffres prévisibles de consommation.

Tableau N° 123 — en milliers m3

	1970	1975	1980	Coeff. grumes/débitées
Sciés.	180	260	340	2,2
Déroulés	7	11	13	2,2
Tranchés	2	3	4	1,9
Contreplaqués . .	7,5	11,5	14	2,3

Compte tenu de la structure des bois débités par catégorie d'essences (voir plus bas), voici comment pourrait évoluer les consommations des essences en grumes pour le marché ivoirien.

Tableau N° 124 — milliers de m3

	1970	1975	1980	OBSERVATIONS
1° catégorie. . .	195	282	369	On pourrait diminuer les sciages de 1° catégorie en particulier remplacer le sipo par le tiama
2° catégorie. . .	195	282	369	
3° catégorie. . .	46	60	80	Utilisés seulement pour le sciage - perspectives possibles pour le déroulage.
TOTAL	436	624	818	

c) Contraintes tenant à la rentabilité des exploitations forestières.

En fonction du prix des bois de diverses catégories, les entreprises sont tenues de respecter certaines proportions entre les quantités produites de chaque type, pour aboutir à une exploitation rentable.

— *composition de la production par catégories.*

Actuellement sur 100 m³ coupés en forêt ivoirienne, la proportion de chaque catégorie est la suivante :

— catégorie 1 : 60 (dont sipo : 30)
— catégorie 2 : 35 (dont samba : 20)
— catégorie 3 : 5
— total 100

Il n'est cependant pas impossible de modifier cette structure.

— *Proportion grumes exportées/grumes livrées aux usines.*

Cette contrainte concerne surtout les bois rouges supérieurs : leur volume exporté doit être le double du volume livré aux usines. Elle est d'abord d'ordre financier, conditionnant la rentabilité de l'exploitation.

— *Utilisation des catégories d'essences suivant le type de produits usinés.*

en %	1re catégorie	2e catégorie	3e catégorie	
Sciage	45	45	10	100
Déroulage	25	75	—	100
Tranchage	100	—	—	100
Contreplaqué	66	34	—	100

On voit que les bois de 1re catégorie se taille la part du lion.

Cependant plusieurs remarques sont à faire :

— la composition en essences des sciages n'est pas impérative et il n'est pas interdit d'admettre une évolution vers des sciages accrus des bois de catégorie 3 ;

— pour le déroulage, on peut espérer y voir figurer quelques bois de catégories 2 et 3 : frake, framire, aiele, ako ;

— par contre, les tranchages se limiteront aux bois de catégorie 1 (placages décoratifs).

En définitive, on peut espérer, en agissant auprès des acheteurs étrangers et surtout en restructurant la consommation ivoirienne, exploiter davantage de bois de catégorie 3, pour lesquels les réserves sont très abondantes.

Cette évolution sera amplifiée par l'ouverture du Port de San-Pedro qui, en diminuant les distances, permettra la rentabilité des bois de faible valeur dont les coûts de revient sont fortement grevés par le transport.

4) *Les grandes lignes d'un programme d'exploitation forestière.*

La non concordance des essences forestières disponibles et de la demande de bois, en l'état actuel du marché, peut se résumer par les constatations suivantes :

— l'assamela : sa production va se tarir à peu près complètement d'ici quatre ans ;

— le sipo : au rythme actuel, il sera épuisé en huit ans. Il serait donc souhaitable de réglementer son abattage, d'une part, pour effectuer la soudure avec l'exploitation des tiges d'avenir (15/20 ans), d'autre part, pour tenter de lui trouver un substitut qui pourrait être le tiama ;

— le makoré et l'acajou ne devraient pas voir leur abattage augmenter, sous peine d'interruption dans la production avant que ne soient exploitables les tiges d'avenir ;

— les autres essences ont un potentiel suffisant pour justifier, compte tenu des possibilités du marché, un accroissement de leur production.

a) Les objectifs prioritaires de la politique forestière semblent être les suivants :

— éviter une cassure brutale dans la production qui désorganiserait la profession, la balance commerciale, l'emploi, les recettes fiscales... Cet impératif va jouer pour l'exploitation du sipo (près de 900 000 m³/an) beaucoup plus que l'assamela (110 000 m³/an) ;

— assurer au Trésor ivoirien, les recettes actualisées maximales et de façon relativement régulière.

b) Les mesures à prendre pour remédier à ce déséquilibre pourraient être conçues comme suit :

Option fondamentale

Il s'agirait de contingenter les essences actuellement les plus demandées, pour éviter leur disparition à brève échéance, et d'agir profondément sur le marché pour l'orienter vers les essences disponibles.

— Pour l'assamela, il est difficile de tenter quoi que ce soit, car ses réserves sont très faibles et il risque d'être supplanté par le teck.

— Le sipo devra être contingenté. Ses réserves totales exploitables sont de 7 millions de m³. Si on en coupe 900 000 m³ en 1968, il en restera 6 millions

de m³. Or l'exploitation devrait se poursuivre 15 à 20 ans, pour attendre que les tiges d'avenir soient exploitables (4,7 millions de m³ de réserves).

Pour tenir 15 ans, il convient donc de contingenter l'exploitation du sipo à 400 000 m³ par an.

Celle de l'acajou et du makore sera contingentée à son niveau actuel car leurs réserves suffisent à peine :

— makoré : 150 000 m³/an ;
— acajou : 200 000 m³/an.

— Les autres essences sont laissées libres. On essaiera de développer plus particulièrement certaines essences :

— le tiama pour tenter de remplacer le sipo ;
— le niangon, bois de valeur dont les réserves sont pléthoriques ;
— le fraké et le framire, nouveaux bois à dérouler, ainsi que certaines essences de catégorie 3 (aiele, ako).

— *Mesures pratiques à court et moyen terme.*

Un certain nombre d'actions peuvent être envisagées pour faciliter l'adaptation de l'exploitation forestière et tirer le maximum du potentiel forestier ivoirien.

On peut les regrouper sous trois rubriques :

— Exploitation ; Commercialisation ; Diversification.

— EXPLOITATION.

Le contingentement de certains bois de catégorie 1, exigé par le potentiel existant, risque d'entraîner une réduction de l'exploitation des essences des catégories 2 et 3, bien que celles-ci ne soient pas limitées par leurs réserves.

Or, non seulement cette réduction d'exploitation ferait baisser le niveau d'activité de la profession, mais encore elle en compromettrait la rentabilité : une faible densité d'abattage permettrait difficilement de couvrir les frais fixes très lourds qu'entraîne le percement des routes d'exploitation. Deux mesures fiscales pourraient être prises pour soutenir l'exploitation des essences secondaires.

La première serait de tenir compte, pour la fixation des valeurs mercuriales des grumes, des cours très fluctuants d'exportation. On pourrait, par exemple, faire varier la valeur mercuriale au cours de l'année, suivant la moyenne des cours d'exportation. Ce système avantagerait les exploitants sérieux qui obtiennent les meilleurs cours.

Une deuxième consisterait :

— à supprimer la taxe d'abattage sur les tiges de catégorie 3 et peut-être 2. Cette suppression rendrait ces essences plus rentables ;

— à augmenter la taxe de superficie, ce qui aurait l'avantage d'éviter les chantiers dormants et d'en augmenter le loyer ce qui inciterait les forestiers à exploiter plus à fond et donc à accroître la densité d'abattage.

L'exploitation pourrait également être stimulée par des modifications de la législation forestière.

D'une part, il y aurait peut-être lieu de réviser l'interdiction d'abattage en-dessous d'un certain diamètre de tronc (en principe 80 cm). Cette révision ne s'appliquerait pas à l'ensemble de la forêt, en particulier dans les zones protégées ou classées. Une pareille mesure serait surtout intéressante pour les surfaces exploitées avant leur remise à l'agriculture. En effet, ces zones sont de toutes façon perdues et le volume de bois, pour les troncs dont le diamètre est compris entre 40 et 80 cm, est loin d'être négligeable. Ce serait aux exploitants de trouver des acheteurs éventuels, mais nous pensons que certaines essences de valeur trouveraient preneur.

D'autre part, la mesure, concernant le pourcentage de grumes qui doit être usiné, serait sans doute à nuancer pour éviter qu'elle ne conduise à des créations de scieries non viables, et à la limitation de la production.

— COMMERCIALISATION.

Les actions de commercialisation doivent viser deux objectifs principaux : promouvoir les ventes sur les quantités et sur les qualités.

— *La promotion sur les quantités* vise toujours le même but : reconvertir la demande pour lui faire utiliser des bois dont la Côte-d'Ivoire est riche, à la place des bois menacés d'extinction.

Ce but peut être atteint par différents moyens :

— prospection des marchés traditionnellement clients (conseillers commerciaux) ;

— développement des déroulages et des contreplaqués à partir de bois secondaire : frake, framire, aiele, ako, en profitant du fait que la demande de ces produits est en pleine expansion.

L'Etat ivoirien aurait aussi un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. Il serait nécessaire que les marchés de l'Etat ne stipulent pas l'obligation d'employer des bois de 1re catégorie dans la construction. Ainsi le mouvement de reconversion du sipo sur le tiama serait-il amorcé. De plus cette action aurait l'avantage de diminuer le coût de la construction.

C'est seulement en supposant une grande efficacité de cette action qualitative sur le marché, que l'on peut envisager la perspective de production proposée

ici. Si la structure du marché se modifiait trop peu ou trop lentement, la perspective devrait être révisée en baisse sensible.

C'est dire l'importance primordiale de cette action et la priorité dont elle devrait en conséquence bénéficier de la part des pouvoirs publics.

— *En matière de promotion sur les quantités*, l'action déterminante devra porter sur la normalisation des produits usinés à base de bois : portes et fenêtres, panneaux de façade, meubles, casiers, bureaux. Cela permettrait d'augmenter la longueur des séries, d'abaisser les prix, d'augmenter la consommation et de diminuer les importations.

Peut-être pourrait-on aussi étudier la standardisation de constructions préfabriquées à des prix suffisamment compétitifs. L'Etat pourrait, grâce à des marchés, jouer ici encore un rôle de promoteur.

En matière fiscale, on pourrait faire bénéficier les industries du bois d'avantages qui sont consentis à l'importation de produits directement concurrents.

— DIVERSIFICATION.

Outre les actions de diversification en matière de bois usinés, une action décisive de diversification serait la création d'une usine de pâte à papier. Elle aurait l'avantage de permettre une utilisation complète du potentiel forestier. Le bois d'œuvre, en effet, ne représente qu'une infime partie du volume ligneux sur pied qui est de 200 m³/ha. Des études préliminaires ont déjà été publiées auxquelles on se reportera (Cabinet Beyrard, CTFT, DRC).

Rappelons-en cependant les principaux avantages :

— accroissement des exportations ;

— importante valeur ajoutée : le bois serait livré à l'usine à une valeur de 1 200 F CFA le m³ ;

— importante main-d'œuvre employée ce qui atténuerait les difficultés dues au licenciement dans les exploitations forestières de bois d'œuvre ;

— au fur et à mesure des défrichements pour l'approvisionnement en bois de l'usine, livraison d'une partie des terres défrichées à l'agriculture. Le reboisement se fera en effet sur une fraction des terres défrichées. Au total 50 à 60 000 ha pourraient être ainsi livrés à l'agriculture sur une période de 25 ans.

5) *Perspectives de production.*

A la condition que toutes les mesures envisagées à court et moyen terme soient prises et appliquées avec succès, on peut espérer atteindre les objectifs ci-après :

Tableau N° 126

	1965	1970	1975	1980
QUANTITES 1000 m³				
Grumes exportées.	1.905	2.000	2.000	2.000
Grumes usinées . .	700	950	1.150	1.250
Grumes pour pâte à papier	/	/	150	350
Total Quantités . .	2.605	2.950	3.300	3.600
Valeur production (millions CFA)				
Grumes exportées.	14.988	15.700	15.700	15.700
Grumes usinées . .	1.721	2.300	2.800	3.300
Grumes pour pâte à papier	/	/	1.475	3.476
Total valeurs . . .	16.709	18.000	19.975	22.476

Cette perspectives suppose un effort particulier sur l'exportation des bois usinés.

Les grumes exportées étant évaluées à leur prix FOB, la valeur indiquée est en même temps celle des exportations de bois en grumes.

6) *Mesures destinées à assurer un potentiel forestier à long terme.*

En raison des délais d'entrée en production des arbres à bois d'œuvre (généralement 50 à 80 ans, au minimum 30 ans) et de la rapide évolution des techniques, on ne peut être sûr que des arbres plantés maintenant pourront être utilisés. Cependant la prudence commande d'envisager l'hypothèse favorable, et de constituer au plus tôt le capital nécessaire.

En outre, de nombreuses raisons d'ordre climatique et hydrologique, et aussi d'aménagement de l'espace en liaison avec les activités agricoles, obligent à choisir une politique de conservation du patrimoine forestier et de reboisement.

a) CONSERVATION DU DOMAINE FORESTIER.

Deux aspects sont à étudier :

— Aménagement du domaine classé et protégé.

Depuis déjà assez longtemps la Côte-d'Ivoire a mis en place une législation tendant à protéger un certain nombre de domaines forestiers, contre les défrichements agricoles et contre les abattages. Cependant, il serait souhaitable de repenser cet aménagement pour l'adapter au mieux des intérêts contradictoires d'exploitation et de conservation.

A défaut de pouvoir étudier tout le domaine forestier classé, on citera l'exemple de l'importante réserve du TAI dans le Sud-Ouest.

La réserve de Taï représente 22 % de la surface forestière du Sud-Ouest et son volume ligneux sur pied est estimé au quart du volume total du Sud-Ouest. Elle occupe tout le centre de la région du Sud-Ouest de la Cavally au Sassandra, à une distance de 100 km de l'océan.

Sa situation actuelle offre de gros inconvénients :
— importante richesse stérilisée ;
— sa proximité de l'océan fait que son bois pourrait être exploité très économiquement dès l'ouverture du port de San Pedro ;
— difficulté de la maintenir à l'état sauvage car sa situation est trop centrale.

C'est pourquoi des mesures de reconversion pourraient être prises, afin de la remplacer en partie par l'extension de la forêt classée de la Cavally, à l'ouest de la route Taï-Guiglo. Cet emplacement serait beaucoup plus adéquat car il est situé plus loin de l'océan, et la pression agricole et démographique étant moins forte, il serait possible de la garder sauvage.

Certaines zones de la réserve de Taï pourraient être protégées en vue d'y effectuer des opérations limitées de sylviculture. Ces opérations ont pour but d'enrichir naturellement la forêt en essences de valeur, par élimination de la végétation parasite et par l'éclaircie d'une fraction des tiges pour faciliter la croissance des autres. Ces opérations sont encore à l'étude, mais pourraient se révéler rentables sur des zones limitées mais riches.

— Politique concertée du défrichement.

D'après les évaluations du CTFT sur sa zone d'étude (ne comprenant pas le Sud-Ouest), la superficie de forêt comprenant des massifs de plus de 10 ha représente (fin 1966) 70 000 km² : en 1956 elle représentait 98 000 km². Les défrichements ont donc amputé la forêt ivoirienne de 28 000 km² en 10 ans, ce qui est énorme. Si l'on songe aux réserves de bois qui y étaient contenues et qui, souvent, ont été gaspillées, on conviendra qu'une action est à entreprendre dans ce domaine. D'après le CTFT, ce serait près de 1 million de m³ par an qui aurait été gaspillé et réduit en fumée.

Quelle que soit l'imprécision qui entache forcément des estimations de ce type, il n'est pas douteux qu'il y a tout intérêt à exploiter au maximum le potentiel ligneux d'une surface donnée, avant de la livrer au défrichement agricole. Des gains très importants pourraient ainsi résulter d'une coordination des programmes agricoles et forestiers, utilisateurs du même espace rural et du même capital forestier.

Il est probable que les modes d'exploitation forestière gagneraient à être adaptés en fonction de la pression exercée localement sur le sol par les agriculteurs. Par exemple, la règlementation sur le diamètre minimal des arbres exploitables, en étendant les superficies à exploiter pour obtenir un même cubage de bois, ouvre des régions plus étendues au peuplement, et peut fort bien, par ce biais, aboutir au résultat inverse de celui qui était recherché.

Il est souhaitable qu'on étudie ce problème au cours de la période 1968-1970, pour que des mesures concrètes puissent être prises durant le quinquennat 1971-1975.

b) Reboisement.

Une politique suivie de reboisement offre un grand intérêt pour la Côte-d'Ivoire dont les réserves ligneuses s'épuisent. Cette politique est donc indispensable, si l'on veut dans un avenir à long terme éviter un arrêt total de la production ivoirienne. Ceci est l'aspect quantitatif du problème. Qualitativement les reboisements en essences homogènes permettent des temps de croissance accélérés, donnent des rendements à l'hectare élevés, et offrent des possibilités d'exploitation aisées.

Au passif de ces opérations de reboisement, il faut souligner leur échéance lointaine et donc la charge à court terme qu'elles représentent pour l'économie ivoirienne. D'autre part ces programmes ne ressortent pas uniquement de l'intérêt ivoirien ; les pays de la CEE en particulier, gros acheteurs de bois tropicaux, ont tout intérêt au maintien à long terme de leurs approvisionnements.

c) Aspect technique.

Seules quelques essences ont fait l'objet d'études avancées. Ce sont : teck, okoumé, acajou, sipo, niangon, samba, framiré. Le teck et l'okoumé sont des essences de valeur qui n'existent pas encore en Côte-d'Ivoire, à croissance relativement rapide (surtout l'okoumé). L'acajou, le sipo et le niangon sont des essences de valeur, mais à croissance lente surtout pour le sipo (80 ans). Le samba et le framiré ont une croissance très rapide (30 ans) et leur plantation ne pose aucun problème, malheureusement ce sont des essences de faible valeur, encore que leur utilisation en déroulage doive augmenter.

Compte tenu de leurs caractéristiques diverses, le teck apparaît comme l'essence la plus intéressante. Un premier programme de plantation de teck a été déjà commencé par la SODEFOR. Pour des renseignements détaillés on se reportera au rapport de la

SCET-Coopération : « Plantation mécanisée du teck en forêt dense ». Rappelons cependant quelques chiffres significatifs :

— durée de croissance : 50-60 ans ;

— volume escompté : 5 m³ par hectare et par année de croissance, soit au bout de 60 ans : 300 m³/ha;

— coût de revient de l'hectare planté (en forêt) : 130 000 F CFA. Notons à ce sujet que les premières estimations étaient beaucoup plus faibles et que ce prix de 130 000 F CFA/ha constaté au chantier de Matiemba, apparaît anormalement élevé.

d) ASPECT FINANCIER.

Le budget de la SODEFOR est alimenté par une taxe spéciale à l'exportation des grumes : 2 % sur la valeur mercuriale ; cette taxe produit annuellement près de 300 millions de F CFA. Ce budget permet à la SODEFOR un programme d'environ 2 000 ha par an et 50 à 60 millions d'équipement divers. Si ce programme est reconduit d'année en année, on peut estimer que la production annuelle de teck dans 60 ans sera de l'ordre de 600 000 m³. Ce volume semble faible si l'on imagine quels pourraient être les besoins à cette époque.

D'autre part, il semble difficile et peu souhaitable de stériliser des capitaux supplémentaires ivoiriens dans des opérations à rendement faible et qui, malgré tout, restent aléatoires dans la mesure où des prévisions sur l'avenir du bois sont impossibles.

AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION Branche 02

Tableau N° 127

	QUANTITES (T.)					VALEUR (millions F CFA)					Pu (F/kg)
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980	70-75-80
Café	136.635	212.989	230.000	265.000	360 000	12.024	18.757	20.700	23.850	32.400	90
Cacao	85.217	114.939	194.000	262.000	340 000	5.283	7.086	13.580	18.340	23.800	70
Cola	34.300	37.000	40.000	45.000	50 000	686	740	800	900	1.000	20
Banane exportation	85.000	133.000	150.000	175.000	200 000	1.800	2.817	3.000	3.500	4.000	20
Banane consommation locale	3.000	5.000	6.000	7.000	8 000	57	106	120	140	160	20
Ananas	19.885	44.083	114.000	148.000	175 000	327	523	1.123	1.460	1.800	8-30-15 (1)
Latex	–	3.550	12.000	19.000	36 000	–	293	780	1 235	2.340	65
Amande de karité	2.500	2.800	3.000	3.300	3 400	60	67	72	80	82	24
Coton Allen	–	5.526	69.000	117.000	130 000	–	185	2.760	4.680	5.200	40
Coton Mono	6.463	6.935	3.000	1.500	–	204	218	95	48	–	31,5
Tabac artisanal	1.958	2.400	3.250	3.800	4 500	176	216	390	456	540	120
Tabac industriel			580	1.000	1 700			41	70	119	70
Arachide	23.750	32.000	39.000	50.000	62 000	600	817	780	1.000	1.240	20
Coprah	2.000	3.500	6.400	14.600	63 000	56	98	179	409	1.760	28
Régime de palme naturel	240.000	255.000	264.000	248.000	260 000	792	842	871	820	860	3,3
Régime de palme sélect.	58.100	74.300	206.000	850.000	1 600 000	232	297	1.030	4.250	8.000	5
Canne à sucre	–	–	–	450.000	600 000	–	–	–	720	960	1,6
Kénaf	–	–	5.000	16.000	20 000	–	–	220	704	880	44,0
Sisal	–	–	–	1.000	2 000	–	–	–	50	100	50,0
Avocats	–	–	200	1.000	2 000	–	–	20	100	200	100,0
Autres	–	–	–	–	–	60	200	200	250	270	–
TOTAL						22.357	33.262	46.761	63.062	85.711	

(1) - 8 = prix ananas industriel
15 = ananas consommation locale
30 = ananas frais d'exportation

EXPLOITATION FORESTIERE Branche 03

Bois en grumes 1000 m³	1.060	2.605	2.950	3.300	3.600	7.253	16.709	18.000	19.975	22.476	–

Par contre, un tel programme de reboisement parait entrer dans le cadre des opérations financées par le FED, d'autant plus que la CEE est un gros client de bois tropicaux. Jusqu'à présent ce projet n'a trouvé aucun écho auprès des instances de Bruxelles. Cette optique peut changer dans l'avenir, les arguments qui militent en faveur du reboisement sont solides, une fois admis le principe d'un investissement à terme aussi éloigné.

II. - RECAPITULATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE PRODUCTION NECESSAIRES.

Après avoir déterminé des objectifs de production pour les principaux produits agricoles, la pêche, l'élevage et les forêts, il y a lieu de récapituler les données concernant certains facteurs communs à ces diverses productions. Cela fera apparaître quelques indications permettant de compléter et d'aménager les programmes partiels en vue d'une meilleure efficacité globale.

a) Evolution des superficies cultivées.

L'estimation des superficies cultivées se heurte aux difficultés habituelles : cultures associées, cultures de premier cycle, cultures de vivriers sous plantations pérennes. Néanmoins, les statistiques de la Direction des Produits du Ministère de l'Agriculture, les diverses enquêtes régionales et les programmes d'intervention permettent :

1) une répartition approximative des productions par département ;

2) une estimation assez précise des superficies occupées par les plantations pérennes et les cultures destinées à l'exportation ou autres cultures pures ;

3) une estimation des rendements moyens des principales cultures vivrières, selon les régions.

Sur ces bases, un tableau des superficies cultivées en 1965 peut être établi, étant admis que les chiffres retenus pour les vivriers ne sont pas additifs de façon simple.

Pour la projection de ce tableau en 1970, 1975 et 1980, le progrès technique et l'accroissement de productivité peuvent être pris en compte pour les produits faisant l'objet d'un programme d'intervention. L'hypothèse de la stagnation des rendements a été retenue pour les autres cultures traditionnelles.

Ces réserves faites, les résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

SUPERFICIES CULTIVEES (en hectare)

Tableau N° 128

	1965	1970	1975	1980
1) Plantations pérennes :				
Café	715.000	824.000	870.000	870.000
Cacao	536.000	599.000	620.000	617.000
Palmier à huile	18.600	74.300	128.000	178.000
Cocotier	11.500	21.500	47.500	72.500
Hévéa	10.000	12.800	39.000	53.000
	1.291.100	1.531.600	1.704.500	1.790.500
2) Cultures d'exportation et autres cultures pures				
Bananier	9.000	7.500	7.000	7.500
Ananas	1.200	3.000	3.900	4.500
Tabac	8.300	9.400	11.200	13.300
Kénaf, sisal	-	5.000	17.000	22.000
Riz inondé	12.000	12.000	12.000	12.000
Riz irrigué	8.000	24.000	33.000	33.000
	38.500	60.900	84.100	92.300
Total des superficies additives	1.329.600	1.592.500	1.788.600	1.882.800
3) Cultures entrant dans les assolements				
Riz pluvial	227.000	259.000	304.000	363.000
Maïs	233.000	268.000	344.000	432.000
Igname	178.000	196.000	216.000	245.000
Arachide	46.700	60.600	77.600	96.200
Coton Allen	6.400	71.000	117.000	130.000
Total	691.100	854.600	1.058.600	1.266.200
4) Cultures traditionnelles				
Mil et sorgho	92.000	104.000	116.000	130.000
Fonio	14.000	16.000	18.000	20.000
Manioc	93.000	103.000	115.000	128.000
Patate	8.900	9.800	11.200	12.600
Taro	70.000	75.200	80.800	88.000
Pois de terre	21.800	25.100	28.600	33.500
Banane plantain	200.000	225.000	253.000	285.000
Coton, Mono	69.000	30.000	15.000	/
Total	568.700	588.100	637.600	697.100

Les superficies réellement occupées par les cultures du groupe 3 sont évidemment inférieures au total apparent. Le coefficient de contraction tendra à croître en fonction de la généralisation des avant-cultures de maïs et d'arachides sur soles de coton, et des après-cultures de maïs sur soles de riz précoce.

Les superficies réellement occupées par l'ensemble des cultures du groupe 4 sont en fait beaucoup plus faibles que le total apparent en raison des associations. Les normes retenues pour l'estimation des superficies ci-dessus indiquées et la confrontation des résultats obtenus avec ceux des études régionales permettent de situer le coefficient de réduction entre 0,5 et 0,7.

Au total, l'ensemble des superficies effectivement cultivées passerait de 2 250 000 hectares environ en 1965 à 2 650 000 en 1970, 3 000 000 en 1975 et 3 300 000 en 1980.

Compte tenu de la superficie de la Côte d'Ivoire (32 millions d'hectares dont au moins 80 % utilisables pour l'agriculture ou la forêt), les surfaces cultivées à un moment donné apparaissent tellement faibles que l'on peut mettre en doute l'intérêt des estimations qui précèdent.

Il n'en est plus de même si on tient compte des surfaces en jachère qui doivent accompagner les cultures pour permettre à celles-ci de se poursuivre. Or une caractéristique essentielle des techniques culturales traditionnelles, est précisément la très grande étendue de jachères nécessaires à la reconstitution des sols.

Malgré son importance, la question des jachères n'a pratiquement pas été étudiée en Côte-d'Ivoire, sans doute à cause des difficultés propres à ce genre d'études et parce que, aussi longtemps que le sol est partout surabondant, ce problème n'est pas urgent.

Une étude concernant les possibilités de reboisement, s'est efforcée d'estimer les superficies « normalement » requises par les jachères, c'est-à-dire celles considérées comme suffisantes lorsque la place ne manque pas.

Cette estimation est rendue difficile par la combinaison de cycles courts (2 à 4 ans culture + 3 à 6 ans jachère) et de jachères arborées (20 à 30 ans). Sur la base des quelques renseignements disponibles, et d'indications fournies directement par les paysans, l'étude précitée estime que pour 1 hectare actuellement cultivé (en plantes annuelles), il y a 5 hectares en jachère naturelle en zone de forêt ; 6 hectares en jachère naturelle en savane moyenne ; 7 hectares en jachère naturelle en zone soudanienne.

Pour les cultures pérennes, la jachère représente seulement une fraction de la surface actuellement occupée.

En appliquant un coefficient moyen de 6 aux cultures annuelles récapitulées plus haut, préalablement réduites (1), on obtient pour les surfaces réellement mobilisées par l'agriculture les ordres de grandeur ci-après : (en hectares).

Tableau N° 129

	1965	1975	1980
Cultures annuelles «réduites» + jachères	6.323.000	8.081.000	9.479.000
Cultures pérennes (jachère négligée). .	1.291.000	1.704.000	1.791.000
Total arrondi	7.600.000	9.800.000	11.300.000

L'étude précitée, partant des statistiques agricoles corrigées au vu des enquêtes régionales et travaillant à l'échelon des sous-secteurs agricoles, estimait le « domaine agricole » à 7 300 000 ha en 1962-1963 et à 9 400 000 ha en 1975.

Les espaces nécessaires au pâturage ne s'ajoutent pas, dans l'état actuel des choses, au domaine agricole, les animaux pouvant pâturer sur les jachères. Dans l'avenir, des superficies non négligeables en elles-mêmes, mais modestes à l'échelon du pays, devraient être réservées à l'élevage en ranching.

Enfin, le domaine forestier « classé » était de 4 933 000 hectares en 1965 et peut être considéré comme stable.

On voit qu'à l'échelon du pays, les disponibilités en terre demeureront importantes en 1980, mais que les superficies mobilisées (agriculture + forêts classées) dépasseront la moitié du territoire nationale total, soit environ 62 % du territoire utile.

Cette moyenne générale cache d'énormes disparités entre les situations locales. On sait en effet que, dès à présent, il existe des zones critiques où les jachères doivent être réduites, autour de Korhogo, Bouaké et Abidjan. L'étude précitée montre qu'il en va de même des sous-préfectures de Sinfra et Oumé.

Il apparaît ainsi que, même si dans la plus grande partie de la Côte-d'Ivoire, le sol n'est pas encore un facteur rare, il l'est déjà devenu par endroit et devrait le devenir plus encore à l'avenir. L'intensification des cultures vivrières prendra donc, dans de nombreuses régions, un intérêt croissant. Elle ne sera toutefois réalisable que si le travail, facteur rare sur toute l'étendue du territoire, y trouve lui-même une rémunération accrue

Cette condition ne sera remplie, dans bien des cas, qu'au prix d'un remodelage des structures d'exploitation dont rien ne prouve que l'éventail des cultures qui en résultera, coïncidera avec les programmes actuels par produits. Une révision des programmes pourrait donc se révéler nécessaire.

(1) Application d'un coefficient 0,6 aux cultures de la catégorie 4, du tableau 128, et soustraction du coton ALLEN dans la catégorie 3, du même tableau.

Par ailleurs, comme cela a été noté à propos des perspectives forestières, un meilleur contrôle des implantations agricoles dans l'ensemble de la zone forestière pourrait être bénéfique. Il permettrait en effet d'exploiter totalement le potentiel ligneux des surfaces qui doivent être livrées à l'agriculture.

Ainsi, malgré la relative aisance en matière de sol dont la Côte-d'Ivoire continuera de jouir durant la période examinée, il n'apparaît nullement prématuré de recommander que le plan 1971-1975 voie s'amorcer une politique d'aménagement du territoire, tenant compte simultanément des utilisations agricoles, pastorales et forestières de l'espace rural.

b) Evolution des besoins en main-d'œuvre et de la rémunération du travail.

1) *Les besoins en main-d'œuvre.*

L'estimation des besoins en force de travail est également entachée de nombreuses incertitudes qui proviennent en particulier de la méconnaissance des temps de travaux consacrés aux vivriers, de la prise en compte difficilement correcte des temps de défrichement et de transport des récoltes, de la complexité de la répartition par sexe et par âge des activités agricoles.

Quant à l'estimation de la force de travail disponible, elle souffre des incertitudes sur les données démographiques par région et surtout de la difficile appréciation du nombre de journées consacrées au travail agricole selon les régions, les âges et les sexes.

Néanmoins l'approche du problème, si imparfaite soit-elle, semble indispensable et permet, les bases de calcul étant explicitées, une première réflexion sur les difficultés qui pourraient apparaître (voir en annexe n° 1 les estimations des temps par culture).

La population active et la population scolarisable résidentes rurales par département résultent des données en volume et en structure fournies par M. Roussel.

En fonction des enquêtes régionales, on a admis que la population active fournissait en moyenne 150 jours de travail agricole par an et par personne en 1965 en forêt et 170 jours en savane ; de même on a admis que les enfants d'âge scolaire fournissaient 50 jours.

Le nombre des manœuvres sur plantations industrielles est estimé sur la base de 275 jours de travail par individu.

Pour les années 1970, 1975, 1980 deux types extrêmes d'hypothèses sont possibles en ce qui concerne la force de travail disponible :

hypothèse haute :

— La valorisation croissante de la journée de travail, l'encadrement et la modernisation du paysan l'amènent à fournir un nombre croissant de journées de travail ; on adopte alors 160, 180 et 200 jours par actif en forêt et 170, 190 et 200 jours par actif en savane. On admet en outre que les enfants continuent de fournir 50 jours par an et par individu.

hypothèse basse :

— Le nombre de journées de travail fourni par actif reste constant, un léger accroissement de l'effort fourni par les hommes ne faisant que compenser une désaffection progressive des femmes pour le travail de la terre (évolution déjà amorcée dans certaines zones favorisées du Sud) ; le nombre de journées de travail agricole fourni par les enfants décroît progressivement en raison de la généralisation de la scolarisation ; on adopte alors 40, 30 et 20 jours.

Les bases de calcul étant ainsi précisées, les résultats sont présentés dans les tableaux 130 à 135.

Les résultats relatifs au Sud-Ouest ont été présentés tels qu'ils résultent des calculs mais ne sont pas cohérents en raison :

1) d'une connaissance certainement très partielle de la production agricole de cette région en 1965 ;

2) de l'importante part de population active dite rurale employée en fait à la pêche, sur les chantiers forestiers et comme kroumens ;

3) de l'indépendance totale des hypothèses démographiques propres à cette région et des « objectifs » pris en compte pour le calcul des temps de travaux nécessaires.

(Le Sud-Ouest ici isolé recouvre uniquement la partie du département du Sud située à l'ouest de Sassandra).

NOMBRE DES SALARIES DES PLANTATIONS INDUSTRIELLES

Tableau N° 130

	1965	1970	1975	1980
Ananas.	380	700	860	960
Banane	17.000	13.600	12.200	12.900
Hévéa	3.600	8.020	22.800	21.200
Cocotier.	140	1.070	1.385	3.905
Palmier sélectionné	6.400	15.300	21.100	29.600
Canne à sucre . . .	-	-	1.500	2.000
TOTAL	27.520	38.690	59.845	70.565

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRE EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N°131 (en 1.000 jours)

PRODUITS	1965	1970	1975	1980
Mil et sorgho. . . .	4.600	5.200	5.800	6.500
Fonio	700	780	860	950
Maïs	9.000	10.350	13.300	16.450
Igname.	60.280	66.600	73.600	83.820
Manioc.	4.650	5.160	5.740	6.390
Plantain.	12.000	13.480	15.200	17.100
Taro	8.050	8.650	9.300	10.130
Patates	400	450	510	570
Pois de terre. . . .	3.900	4.500	5.100	6.000
Vin de palme. . . .	5.360	5.920	6.490	7.140
TOTAL	108.940	121.090	135.900	155.050
Paddy	47.760	59.130	74.050	89.640
Café	56.700	67.810	78.000	90.220
Cacao	25.150	25.750	26.500	33.570
Ananas	130	310	420	550
Cola	3.700	4.000	4.500	5.010
Karité	300	300	300	300
Coton	3.750	11.850	18.150	19.500
Tabac	2.090	2.390	2.840	3.350
Arachide	9.350	12.120	15.520	19.250
Coprah.	280	670	850	1.680
Palm sélect	250	1.500	3.000	5.000
Palm nat	2.730	2.730	2.730	2.730
TOTAL	152.190	188.560	226.860	270.800
TOTAL GENERAL	261.130	309.650	362.760	425.850

Quelles conclusions peut-on tirer de ces résultats ?

1°) Les manœuvres sur plantations industrielles passeront, de près de 30 000 en 1965, à 60 000 en 1975 et 70 000 en 1980, ce qui représentera vraisemblablement 25 000 à 30 000 étrangers supplémentaires en 1975-1980.

2°) En 1965, seules sont déficitaires en main-d'œuvre familiale les régions où la culture du café et du cacao permet la rémunération de main-d'œuvre salariée ; et la situation reste structurellement la même en 1970 même dans l'hypothèse pessimiste.

3°) En 1975 et en 1980, des déficits considérables apparaissent dans le Centre et le Nord, même dans l'hypothèse la plus optimiste, et également dans l'hypothèse basse.

Or ces déficits concernent des régions où la valorisation de la journée de travail des principales spéculations ne permet pas la rémunération de main-d'œuvre salariée.

De plus, l'ampleur réelle du déficit est encore masquée par deux hypothèses simplificatrices : la première consiste à considérer comme interchangeables les journées de travail masculines et féminines ; si l'on considère que les cultures modernes seront en fait en quasi-totalité à la charge des hommes, les femmes se réservant les cultures vivrières (non compris les défrichements), c'est en particulier dans le Nord, à des déficits réels beaucoup plus importants qu'il faut s'attendre.

La seconde hypothèse simplificatrice consiste à ne pas tenir compte des calendriers agricoles et à considérer comme totalement utilisables les journées disponibles, alors que d'importants goulots d'étrangle-

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRES PAR DEPARTEMENT (EN 1000 JOURS) EN 1965 EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N°132

Produits (branches)	Sud	Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	TOTAL
Cult. ind. et paddy. . . .	30.710	13.130	25.320	36.860	25.090	20.600	400	152.110
Autres cultures	15.530	16.920	7.300	38.810	26.410	3.790	260	109.020
Total nécessaire	46.240	30.050	32.620	75.670	51.500	24.390	660	261.130
Disponible	38.600	20.200	24.750	94.010	72.370	36.600	2.700	
Surplus				18.340	20.870	12.210	2.040	
Déficit comblé par salariés.	7.640	9.850	7.870					

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRES PAR DEPARTEMENT (EN 1000 JOURS) EN 1970 EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N° 133

Produits (branches)	Sud	Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	TOTAL
Cult. ind. et paddy. . . .	38.170	16.330	24.240	46.000	38.080	24.810	790	188.420
Autres cultures	17.810	18.270	8.370	42.900	28.810	4.530	540	121.230
Total nécessaire	55.980	34.600	32.610	88.900	66.890	29.340	1.330	309.650
Disponible	45.180	22.430	28.300	96.390	73.930	39.310	5.500	
(1) Hyp. haute surplus .				7.490	7.040	9.970	4.170	
Déficits.	10.800	12.170	4.310					
Disponible	41.490	20.650	26.050	89.410	68.660	36.200	5.060	
(2) Hyp. basse surplus .				510	1.770	6.860	3.730	
Déficits.	14.490	13.950	6.560					

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRES PAR DEPARTEMENT (EN 1000 JOURS) EN 1975 EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N° 134

Produits (branches)	Sud	Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	TOTAL
Cult. ind. et paddy. . . .	43.070	17.800	28.740	55.000	47.510	32.840	1.690	226.650
Autres cultures	20.450	20.340	9.070	50.040	28.890	6.240	1.080	136.110
Total nécessaire	63.520	38.140	37.810	105.040	76.400	39.080	2.770	362.760
(1) Hyp. haute disponible	61.990	25.190	32.260	99.640	62.120	42.870	12.520	
Surplus						3.790	9.750	
Déficits.	1.530	12.950	5.550	5.400	14.280			
(2) Hyp. basse disponible	49.710	20.280	25.950	85.600	53.400	34.500	9.990	
Surplus							7.220	
Déficits.	13.810	17.860	11.860	19.440	23.000	4.580		

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRES PAR DEPARTEMENT (EN 1000 JOURS) EN 1980 EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N° 135

Produits (branches)	Sud	Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	TOTAL
Cult. ind. et paddy. . . .	54.010	21.540	35.440	64.180	54.340	37.900	2.770	270.180
Autres cultures	24.130	23.100	10.160	57.750	31.800	7.230	1.500	155.670
Total nécessaire	78.140	44.640	45.600	121.930	86.140	45.130	4.270	425.850
Hyp. haute (1) disponible	86.250	29.100	38.300	109.000	56.200	49.250	19.400	387.500
Surplus	8.110					4.120	15.130	
Déficits.		15.540	7.300	12.930	29.940			
Hyp. basse (2) disponible	61.240	20.740	27.220	87.250	44.980	24.600	13.710	
Surplus							9.440	
Déficits.	16.900	23.900	18.380	34.680	41.160	20.530		

ment peuvent apparaître en raison du chevauchement dans le temps de certaines cultures, et qu'une partie des journées disponibles risque de ne pouvoir être utilisée à certaines périodes ; pour cette seconde raison, les résultats des calculs ci-dessus présentés minorent également les difficultés éventuelles.

Il faut rappeler qu'en ce qui concerne les cultures ne faisant l'objet d'aucun programme particulier de mécanisation, on n'a pas envisagé cette éventualité dans les estimations qui précèdent. Or il y a là une voie de recherche absolument prioritaire. Cela va être confirmé par l'examen de la rémunération du travail apportée par les principales cultures dont le développement est envisagé.

2) *La rémunération du travail.*

Il n'est pas possible d'avancer de chiffres précis en matière de rémunération du travail, toutes les incertitudes sur les différents éléments de calcul se combinent pour accroître les marges d'erreurs.

Cette question n'en reste pas moins fondamentale car, à l'échelon des exploitants agricoles, le travail est par excellence le facteur rare. Il y a lieu de penser qu'au moins pour les cultures destinées principalement à la vente, c'est la rémunération du travail qui constitue la motivation principale des paysans. Pour les vivriers autoconsommés, les préférences alimentaires et les considérations de sécurité peuvent au contraire l'emporter.

L'importance de cette question conduit, malgré les difficultés, à donner au moins des ordres de grandeur pour les principales cultures commercialisables, telles qu'elles sont ou seront pratiquées dans les exploitations familiales, et faisant l'objet de programmes de développement. En effet, les programmes portant sur les cultures les moins rentables peuvent connaître des difficultés.

Pour ces principales cultures on indiquera une valorisation comportant :

— au numérateur, la recette monétaire nette par hectare ou par tonne, au prix producteur retenu dans les perspectives ;

— au dénominateur, le nombre de journées de travail correspondant, d'après les normes retenues au paragraphe précédent pour l'estimation des temps de travaux.

La recette monétaire nette est calculée comme suit :

Recette brute moins achats courants moins tranche d'amortissement des investissements monétaires, le tout en année productive moyenne, une fois atteint le régime de croisière. On ne déduit pas de salaires, le calcul étant fait dans l'optique d'un exploitant travaillant lui-même.

Le nombre de journées de travail comporte le travail courant en année moyenne plus la tranche

d'amortissement de l'investissement-travail consenti jusqu'à l'entrée en production.

Cette méthode est celle retenue notamment par le B.N.E.T.D.

L'incertitude qui subsiste sur le nombre de journées et surtout sur la durée de chacune d'elles, doit inciter à considérer les résultats du tableau ci-après comme provisoires (voir éléments de calcul en annexe).

RECETTE MONETAIRE NETTE PAR JOURNEE DE TRAVAIL POUR LES PRINCIPALES CULTURES COMMERCIALISABLES ET PRATICABLES EN EXPLOITATION FAMILIALE

(Rendements, prix, principaux ingrédients et journées de travail conformes aux perspectives par produit).

	CFA JOURNÉE
ANANAS plantation villageoise 75 t/ha	829
ANANAS plantation villageoise 70 t/ha	739
COCOTIER plantation villageoise, 2,7 t/ha	798
PALMIER plantation villageoise, 12 t/ha	619
BANANE EXPORT AGNEBY 35 t/ha	608
BANANE EXPORT AGNEBY 30 t/ha	472
CACAO sélectionné intensif, 1 500 kg/ha	603
tout venant traité, 400 kg/ha	447
CAFE sélectionné intensif, 2 000 kg/ha	517*
traditionnel, 395 kg/ha	303*
TABAC CAITA 1 000 kg/ha	349
TABAC CAITA 1 500 kg/ha	232
COTON ALLEN CFDT, 1 000 kg/ha	191
RIZ IRRIGUE SATMACI 2 500 kg/ha	162*
RIZ IRRIGUE SATMACI 4 000 kg/ha	117*
RIZ PLUVIAL SATMACI, 1 800 kg/ha	143*

* Les journées de travail en café traditionnel et modernisé semblent n'être pas comparables : journées de 5 à 6 heures dans le 1er cas, journées de 8 heures de manœuvre dans le second. En réalité, la journée de 8 heures sur café traditionnel donnerait environ 450 F CFA.

* Pour le riz il semble également qu'il s'agisse de journées familiales traditionnelles. En journées du type manœuvre, la rémunération serait de l'ordre de 200 F CFA comme celle du coton.

Malgré les imprécisions, il ressort nettement que, parmi les cultures « de rapport » praticables en savane, seul le tabac peut à la rigueur soutenir la comparaison avec les spéculations de forêt. Mais ses débouchés sont très limités. Compte tenu des niveaux de salaires résultant de la productivité du travail dans le sud, les grandes cultures du Nord (riz-coton) ne peuvent pas faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

Or, à propos des productions vivrières, on a noté que les régions de savane, ne pouvant pratiquer elles-mêmes les cultures les plus riches (et généralement destinées à l'exportation) devraient profiter indirectement de cette richesse du Sud en lui vendant une part croissante de son alimentation.

Les estimations qui précèdent montrent que cette orientation souhaitable, ainsi que le développement de la culture du coton, se heurtent, en matière de temps de travail, à un obstacle à la fois qualitatif et quantitatif, ces deux aspects étant d'ailleurs étroitement imbriqués :

— *qualitativement :* les habitants du Nord préféreront aller dans le Sud, si on ne parvient pas à trouver et à leur faire adopter des méthodes d'exploitation qui permettent d'obtenir, avec les cultures praticables dans le Nord, une rémunération de la journée de travail approchant de celle procurée par les cultures de forêt ;

— *quantitativement :* à supposer même que les habitants du Nord acceptent une rémunération nettement inférieure à celle qu'ils pourraient obtenir en forêt, les estimations ci-dessus montrent que les programmes envisagés vont se heurter à un manque de main-d'œuvre si la productivité de celle-ci n'est pas augmentée.

Malgré l'imprécision des estimations en cause, la tendance indiquée est assez nette pour que l'on doive souligner que les objectifs de production attendus pour certains produits (riz, coton en particulier) ne seront probablement pas atteints, si des actions visant *à modifier l'organisation et la structure des exploitations de savane, pour accroître la productivité de leur main-d'œuvre*, ne sont pas entreprises durant la période planifiée.

Une des priorités de l'action en matière agricole paraît ainsi résider dans l'étude, l'expérimentation et la mise en œuvre d'opérations de vulgarisation portant sur les exploitations prises dans leur ensemble.

Les thèmes techniques principaux, visant à accroître l'efficacité de la main-d'œuvre, seraient l'utilisation d'énergie animale ou mécanique, l'utilisation d'outillage amélioré, une combinaison aussi rationnelle que possible des spéculations au sein de l'exploitation, en fonction des contraintes du calendrier agricole et des nécessités agronomiques.

Un autre thème intéressant serait d'étudier de près les conditions dans lesquelles l'irrigation permettrait de pratiquer en savane certaines cultures riches, de manière aussi rentable qu'en forêt.

ANNEXE N° 1

Bases de calcul pour les temps de travaux par culture.

Ces temps de travaux correspondent aux rendements admis pour l'évaluation des superficies occupées.

1) CAFE

a) plantations traditionnelles extensives

— création ..... 260 j/ha

— entretien avant entrée en production ..... 40 j/ha

— entretien après entrée en production et récolte

— avec matériel tout-venant (395 kg/ha) ..... 79 j/ha/an

— avec matériel sélectionné (700 kg/ha) ..... 118 j/ha/an

b) plantations intensives

— création ..... 635 j/ha

— entretien jusqu'à l'entrée en production ..... 103 j/ha/an

— entretien après l'entrée en production

— rendement 1 500 kg/ha ..... 245 j/ha/an

— rendement 2 000kg/ha ..... 293 j/ha/an

2) CACAO

a) plantations traditionnelles

— création ..... 250 j/ha

— entretien avant entrée en production ..... 47 j/ha/an

— entretien et récolte après entrée en production (400kg/ha) ..... 32 j/ha/an

b) plantations intensives

— création ..... 230 j/ha

— entretien avant entrée en production ..... 115 j/ha/an

— entretien après entrée en production et récolte

— rendement 1 t/ha ..... 120 j/ha/an

— rendement 1,5 t/ha ..... 145 j/ha/an

3) PALMIER SELECTIONNE

— création

— sur bloc industriel ..... 217 j/ha

— sur plantation villageoise .... 264 j/ha

— entretien avant production ..... 35 j/ha/an

— entretien après production ..... 25 j/ha/an

— récolte ..... 4 j/t de régimes

4) COCOTIER

— création ..... 94 j/ha

— entretien jusqu'à entrée en production ..... 10 j/ha/an

— entretien après entrée en production ..... 6 j/ha/an

— récolte, transport, préparation du coprah ..... 23 j/tonne

5) HEVEA

(en hommes à temps plein/hectare)

— création ..... 2,4 h/ha

— entretien avant production ..... 0,2 h/ha

— entretien après entrée en production ..... 0,5 h/ha

6) BANANE

— dans l'Agneby ..... 360 j/ha/an
— dans la zone lagunaire ..... 390 j/ha/an
— au Nord de ces deux premières zones ..... 600 j/ha/an

7) ANANAS

a) ananas conserve ..... 315 /ha récolté
b) ananas frais export ..... 345 j/ha récolté

8) COTON

a) Allen ..... 150 j/ha
b) Mono ..... 40 j/ha

9) TABAC

— artisanal ..... 250 j/ha

10) ARACHIDE

— 6 à 8 qx/ha ..... 300 j/ha

11) CANNE A SUCRE ..... 92 j/ha/an

13) COLA, KARITE

— régime palmeraie naturelle .... 100 j/tonne

14) KENAF, SISAL, FRUITS ET LEGUMES VERTS n'ont pas été pris en compte

15) PADDY

a) irrigué ..... 178 j/ha + 5 j/q

b) pluvial non encadré

— en forêt ..... 137 j/ha
— en savane ..... 102 j/ha + 6 j/q

c) pluvial encadrement lâche

— en forêt ..... 155 j/ha
— en savane ..... 125 j/ha + 3 j/q

d) pluvial encadrement serré

— en forêt ..... 180 j/ha
— en savane ..... 145 j/ha + 3 j/q

e) inondé ..... 145 j/ha + 5 j/q

16) MIL, SORGHO, FONIO ..... 100 j/ha

17) MAIS ..... 50 j/ha

18) IGNAME

— dans le Nord ..... 300 j/ha
— dans le reste du pays ..... 350 j/ha

19) MANIOC ..... 50 j/ha

20) PLANTAIN ..... 20 j/tonne

21) FONIO ..... 115 j/ha

22) PATATE ..... 45 j/ha

23) POIS DE TERRE ..... 300 j/ha

ANNEXE N° 2

Mode de calcul des estimations de la rémunération de la journée de travail agricole par produit.

La principale source d'erreur vient de l'incertitude qui subsiste sur la durée réelle des journées de travail. Cette durée n'est certainement pas homogène dans l'ensemble des estimations, ce qui limite la signification de celles-ci.

La durée d'amortissement retenue pour les investissements initiaux (monétaires ou en travail) est en principe de 20 ans. Toutefois, dans le cas du cacao et du café intensifs, on a porté cette durée à 30 ans pour souligner qu'un des avantages à attendre de l'intensification était un gain de longévité.

La comparaison entre les modes intensif et extensif pour ces cultures reste mauvaise à cause des différences dans la durée des journées de travail.

ANANAS EN PLANTATION VILLAGEOISE

en F CFA

Achats courants		
Engrais	124 839	
Pesticides	56 370	
Hormonage	9 040	
Petit matériel	5 000	
Achat et transport rejets	26 875	
	222 124	
Recette brute		
70 tonnes/ha × 6 500	455 000	487 500
75 tonnes/ha × 6 500		
Recette nette	232 876	265 376
Journées de travail	315	320
Recette nette par J.T.	739	829

COCOTIER EN PLANTATION VILLAGEOISE

Achats courants		
Petit outillage	800	
Engrais	3 850	
Raticide	1 000	
	5 650	
Amortissement		
Remboursement à SODEPALM des dépenses de création de la plantation ....(182 200/20 ans)	9 110	
Total dépenses	14 760	
Recette brute en année pleinement productive		
2,7 tonnes de coprah à 28 000 F CFA	75 600	
Recette nette	59 840	
Journées de travail		
Travail courant = 6 j/ha d'entretien + 23 j/tonne		68 j
Investissement - travail à amortir		
Création = 61 j Entretien durant 7 ans = 70 j — 131 j sur 20 ans		7 j
		75 j
Recette nette par J.T.	798	

PALMIER A HUILE EN PLANTATION VILLAGEOISE

en F CFA

Achats courants		
Engrais	4 000	
Pesticides		
Petit outillage		
Amortissements		
Remboursement dépenses de création par SODEPALM = 128 000 F CFA/20 ans	6 440	
Atomiseur = 25 000 F CFA/(10 ans × 4 ha)..	625	
	11 065	
Total dépenses		
Recette brute en année pleinement productive		
12 000 kg de régimes 5 F CFA/kg	60 000	
Recette nette	48 935	
Journées de travail : Travail courant = 25 j/ha + 4 j par tonne		61 j
Amortissement investissement travail		
Création 264 j Entretien 3 ans = 3 + 35 = 105 j — 369 j/20 ans		18 j
		79 j
Recette nette par journée de travail	619	

BANANE EXPORTATION DANS LE PERIMETRE IRRIGUE AGNEBY

	30 tonnes/ha	35 tonnes/ha
Achats courants		
Engrais	58 300	58 300
Insecticides	12 645	12 645
Amendements	19 400	19 400
Gaines plastique	15 000	15 000
Entretien aménagement	6 300	6 300
Divers fonctionnement	22 800	26 000
	134 425	137 645
Amortissements		
Drainage	2 873	5 813
Irrigation	19 971	23 139
Aménagement	54 000	54 000
Remboursement encadrement	2 000	6 000
TOTAL DEPENSES	213 269	226 597
Recette brute		
à 20 F — 7,5 conditionnement, + 6 % pour gainage ≙ 13,25 F CFA/kg départ plantation..	397 500	463 750
Recette nette	184 231	237 153
Journées de travail		
Travail courant seulement	390 j	390 j
Recette nette par journée de travail	472	608

CACAO SELECTIONNE INTENSIF

		en F CFA
Achats courants		
Petit outillage		400
Pesticide 6 litres à 235 F CFA		1 420
		1 820
Amortissements		
Sécateurs = 1 à 600 F CFA/2 ha × 2 ans		150
Atomiseur = 1 à 24 000 F CFA/5 ha × 5 ans.		960
Achat et transport plants = 21 800 F CFA/30 ans		727
		1 837
Total dépenses		3 657
Recette brute en année pleinement productive		
1 500 kg à 70 F CFA		105 000
Recette nette		101 343
Journées de travail courant	145 j	
Amortissement investissement travail		
Création : 230 j.		
Entretien 4 × 115 = 460 j.		
soit 690 j/30 ans	23 j	
Total travail	168 j	
Recette nette par journée		603

CACAO TOUT VENANT TRAITE

Achats courants		
Petit outillage		400
Pesticide 6 litres à 235 F CFA		1 410
		1 810
Amortissements		
Sécateurs = 1 à 600 F CFA/2 ha × 2 ans		150
Atomiseur = 1 à 24 000 F CFA/5 ha × 5 ans.		960
		1 110
Total dépenses		2 920
Recette brute en année pleinement productive		
400 kilos à 70 F CFA		28 000
Recette nette		25 080
Journées de travail courant	32 j	
Amortissement investissement travail		
Création = 250 j + entretien 5 ans × 47 j = 485/20 ans	24 j	
Travail total	56 j	
Recette nette par journée		447

L'investissement travail paraît très surestimé, surtout en ce qui concerne l'entretien. La valorisation réelle doit être supérieure : 500 F CFA/j.

CAFE SELECTIONNE INTENSIF		en F CFA
Achats courants		
Petit outillage		400
Pesticide		666
Décorticage : 5 F CFA × 2 000		10 000
		11 066
Amortissements		
Atomiseur poudreur : 25 000 F CFA/30 ha × 10 ans		82
Sécateur = 470 F CFA/2 ans		235
Tronçonneuse = 92 500 F CFA, sert à planter 50 ha, incidence = 95 500/50 × 30 ans		63
Achat des plants = 29 900 F CFA/30 ans		995
		1 375
Total dépenses		12 441
Recette brute en année pleinement productive 2 000 kg à 90 F CFA		180 000
Recette nette		167 559
Journées de travail courant	293 j	
Amortissement investissement travail		
Création : 635 j.		
Entretien = 3 ans × 103 j = 309 j. soit 944 j/30 ans	31 j	
Travail total	324 j	
Recette nette par journée		517

Voir remarques dans paragraphe concernant le café traditionnel.

CAFE TRADITIONNEL		
Achats courants		
Petit outillage		400
Pesticides (HCH)		450
Décorticage = 5 F CFA × 395		1 975
		2 825
Amortissement		
Poudreuses = 4 450 F CFA/5 ans		890
Total dépenses		3 715
Recette brute en année pleinement productive 395 kilos × 90 F CFA		35 550
Recette nette		31 835
Journées de travail courant	79 j	
Amortissement investissement travail		
Création : 360 j.		
Entretien : 4 × 40 j = 160 j. soit 520 j/20 ans	26 j	
Travail total	105 j	
Recette nette par journée		303

Les normes de travail retenues ici sont fortes, surtout pour la création et l'entretien. En outre, il s'agit de journées « traditionnelles » beaucoup plus courtes que les journées de manœuvre auxquelles se réfère l'estimation portant sur le café intensif. En réalité il semble que les deux types de culture donnent des rémunérations voisines l'une de l'autre, de l'ordre de 450 F CFA/jour.

TABAC INDUSTRIEL CAITA		en F CFA
Achats courants		
Petit outillage	400	400
Recette brute		
a) 1 000 kg à 70 F CFA	70 000	
b) 1 500 kg à 70 F CFA		105 000
Recette nette		
a)	69 600	
b)		104 600
Journées de travail : 300 j environ		
Recette par journée de travail	232	349

COTON ALLEN CFDT

Achats courants	
Petit outillage	400
Engrais : 100 kg × 44 F CFA	4 400
	4 800

les autres achats sont subventionnés et ne sont pas à la charge du paysan.
(semences, insecticides)

Amortissement

Matériel de traitement phytosanitaire. N'est pas à la charge du paysan.

Dépense totale du paysan	4 800
Recette brute	
1 000 kg × 33,5 F CFA	33 500
Recette nette	28 700

Journées de travail (y compris débroussaillage du terrain) : 150 journées

Recette nette par journée de travail	191

RIZ IRRIGUE SATMACI

	en F CFA	
	hyp. à 2 500 kg/ha	hyp. à 4 000 kg/ha
Achats courants		
Semences		
50 kg × 18 F CFA	900	1 200
50 kg × 24 (sélectionnés)	2 700	2 700
Engrais : 100 kg × 27	400	400
Petit outillage	4 000	4 300
Amortissement		
Aménagement : 100 000 F CFA/20 ans	5 000	5 000
Total dépense	9 000	9 300
Recette brute		
2 500 kg × 18	45 000	
4 000 kg × 18		72 000
Recette nette	36 000	62 700
Journées de travail		
178 j ha + 5 j × 25 quintaux	303	383
5 j × 40 quintaux	5	5
+ amortissement de 100 j sur 20 ans	308	388
Recette par journée de travail	117	162

Le nombre de journées paraît fort ; il semble en tous cas que si l'on considérait des journées de durée normalisée la rémunération serait voisine de 200 F CFA.

RIZ PLUVIAL SATMACI (en savane avec encadrement serré)

Achats courants	
Semences (sélectionnées) 60 kg × 24 F CFA	1 440
Engrais 100 kg × 21 F CFA	2 100
Petit outillage	400
Dépense totale	3 940
Recette brute	
1 800 kg × 18 F CFA	32 400
Recette nette	28 460
Journées de travail	
145 j ha + 3 j × 18 quintaux	199 j
Recette par journée de travail	143

Le nombre de journée de travail paraît fort ; avec des journées de durée normalisée la rémunération serait d'environ 200 F CFA.

c) Evolution des besoins en personnel d'encadrement.

Si la force de travail agricole non qualifiée constitue déjà un facteur rare, le personnel qualifié nécessaire à la réalisation des programmes de modernisation rurale est plus rare encore. La possibilité de trouver des candidats pour ces postes et de les former de manière adéquate, peut constituer la pierre d'achoppement de la plupart des programmes envisagés.

Cette importance cruciale du personnel d'encadrement est la raison pour laquelle, malgré le caractère approximatif et surtout incomplet des estimations de besoins, figurant dans les perspectives par produit, il a paru nécessaire d'en présenter une récapitulation.

Cette récapitulation est doublement incomplète :

1) les programmes sectoriels ont estimé à peu près complètement le personnel de base nécessaire (encadreurs, assistants), mais les indications deviennent de plus en plus partielles et souvent inexistantes quand on s'élève dans la hiérarchie. En effet, le personnel moyen et supérieur est souvent affecté à plusieurs tâches à la fois, de sorte que les programmes sectoriels ne les indiquent pas. En outre, le nombre de postes de ce type dépend largement du mode exact d'organisation des opérations et est, en conséquence, le plus difficile à prévoir.

2) le personnel de gestion (comptables principalement) n'est jamais recensé (sauf par la CFDT). Or on sait l'importance déterminante de ce type d'agents pour la marche des opérations.

RECAPITULATION DES DIFFERENTS BESOINS EN ENCADREMENT VULGARISATEURS AGRICOLES

Tableau N° 137

	Encadreurs surveillants				Assistants				Chefs de Zone				Ingénieurs			
	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80
Riz irrigué	80	480	660	660		93	167	191								
Riz pluvial		450	1.010	1.250												
Café		167	543	743		17	54	74		3	11	15				
Cacao		253	494	514		25	49	51		5	10	10				
Palmier à Huile	18	30	36	51					6	10	12	17				
Cocotier	12	18	27	42					4	6	9	14				
Ananas	12	30	39	46									1	2	2	2
Coton	500	800	900	900	60	75	120	120	17	27	30	30	6	6	6	6
Tabac	4	39	57	76					1	3	4	5				
Banane		50	93	150												
	626	2.317	3.859	4.432	60	210	390	436	28	54	76	91	7	8	8	8

RECAPITULATION DES DIFFERENTS BESOINS EN ENCADREMENT
PERSONNEL NON VULGARISATEUR

Tableau N° 138

	Chefs d'équipe				Surveillants				Assistants				I.T.A.				Chefs de blocs				Autres ingénieurs			
	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80
Palmier à huile	320	765	1.055	1.480	107	255	351	493	18	45	62	78					11	13	15	17				
Cocotier	7	54	52	44	3	18	17	15	1	8	13	13					4	6	9	14				
Hévéa		401	1.140	1.060		80	228	212		24	56	83		8	22	31		2	3	5		2	3	5
TOTAL	327	1.220	2.247	2.584	110	353	596	720	19	77	131	174		8	22	31	15	21	27	36		2	3	5

3) le personnel nécessaire au développement d'activités importantes comme l'élevage et la pêche n'a pu être indiqué faute d'information au stade actuel des projets.

En outre, il a été indiqué à plusieurs reprises que des actions portant sur les exploitations prises globalement devraient être entreprises. Le personnel correspondant ne peut être estimé à l'heure actuelle. Il y a lieu de penser, toutefois, qu'il viendrait en déduction des programmes sectoriels dans les régions intéressées de sorte que les effectifs d'ensemble ne seraient guère modifiés.

Enfin, on verra (au § IV concernant les problèmes de structure) qu'un personnel spécialisé dans l'animation rurale paraît devoir être inséré dans la plupart des programmes de modernisation rurale.

Les tableaux récapitulatifs ci-après sont donc très incomplets. Ils ne sont pas pour autant dépourvus d'intérêt, puisqu'ils expriment ainsi des besoins minima dans un domaine où les ressources sont particulièrement limitées.

A la suite de cette récapitulation, des remarques de deux ordres doivent être formulées :

4) Si les méthodes de formation technique des agents d'encadrement sont bien connues, en revanche les procédures permettant de leur inculquer, dans des délais raisonnables, les notions d'organisation du travail, de gestion matérielle, de contact avec les exploitants, sont beaucoup plus difficiles à mettre au point.

BESOINS D'ENGRAIS PAR CULTURE, EN TONNES

Tableau N° 139

	10 - 10 - 20				11 - 2 - 16				12 - 12 - 20				Sulfate d'amoniaque				Soufre				Chlorure de potassium			
	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80
Riz irrigué					800	2 400	3 300	3 300						11 700	30 200	37 400								
Riz pluvial														2 285	3 128	3 536		765	1 046	1 183				
Coton																					1 762	2 870	6 151	11 075
Cocotier																					2 817	10 529	18 045	25 046
Palmier à huile									30	58	50	50												
Ananas																								
Banane	9 000	7 500	7 000	7 500																				
Canne à sucre																								
TOTAL	9 000	7 500	7 000	7 500	800	2 400	3 300	3 300	30	58	50	50		13 985	33 328	40 936		765	1 046	1 183	4 579	13 399	24 196	36 121

BESOINS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES, PAR CULTURE, EN TONNES OU MILLIERS DE LITRES

Tableau N° 140

		HCH (tonnes)				DDT (T.)				Dieldrine (1000 L)				Lindane 20 (1000 L.)				Parathion (1000 L)				Gramoxone (1000 L.)			
		65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80
	Café	612	646	1 094	1 965			68	328			11	52												
	Cacao														2 539	3 238	3 524								
	Coton																								
	Cocotier	E	E	E	E													E	E	E	E				
	Palmier à huile	395	1 491	2 567	3 567													53	239	411	571	28	104	180	249
	Ananas									7	18	23	27					9	22	29	34				
	Banane	900	750	700	750																				
	Total	1 907	2 887	4 361	6 282			68	328	7	18	34	79		2 539	3 238	3 524	72	261	440	605	28	104	180	249

En fait, ces notions absolument déterminantes ne peuvent être acquises qu'en partie dans des centres de formation. Elles doivent toujours être complétées par un « rodage » sur le terrain afin d'éliminer rapidement les agents qui ne présentent pas les aptitudes requises ou refusent l'effort nécessaire.

Ces notions « gestionnelles » sont particulièrement nécessaires chez les cadres moyens et supérieurs. A ce niveau, le recours à l'assistance technique étrangère peut certes pallier les déficits existants. Mais pour que la situation puisse évoluer vers une suppression progressive des déficits, il est nécessaire que les structures d'assistance soient telles qu'elles permettent une formation aussi sérieuse que possible du personnel national appelé à prendre la suite.

5) Outre l'aspect quantitatif du problème que constitue la formation, en quelques années, de plusieurs milliers d'agents de base, se pose la question d'une évolution de leur formation vers une spécialisation moins étroite.

Actuellement, chaque intervention sectorielle tend à former ses propres encadreurs spécialisés (riz, coton, cacao, etc...).

Cet état de chose provoque une perte d'efficacité considérable au niveau des exploitants qui reçoivent des conseils pour plusieurs cultures (riz,coton). Il n'est pas douteux que la modernisation des exploitations de savane, qui apparaît inéluctable à moyen terme, ne pourra s'accommoder d'interventions dispersées. Il en ira de même de la stabilisation des cultures, souhai-

Urée				Sulfate de magnésium				Phosphate bicalcique				Supertriple				Patbenkali				Indéterminé				Coût total en millions			
65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80
																								18,4	55,2	75,9	75,9
																									245,0	634,0	785,0
									5 350	7 326	8 281														369,6	506,0	572,0
																								31,7	51,7	110,8	199,3
739	2 511	2 248	2 160	333	1 209	1 086	1 040	61	116	100	100													78,9	284,5	414,1	540,5
665	1 967	2 550	2 939									345	912	1 192	2 038	2 013	5 255	6 835	7 915					69,8	190,5	247,6	304,0
5 400	4 500	4 200	4 500																					344,7	287,3	268,1	287,3
																						(6 075)	(8 100)	-	-	-	-
6 804	8 978	8 998	9 599	333	1 209	1 086	1 040	61	5 466	7 426	8 381	345	912	1 192	2 038	2 013	5 255	6 835	7 915			(6 075)	(8 100)	543,5	1483,8	2256,5	2764,0

Organil (T.)				Soldrine (T.)				Némagon (1000 L.)				Huile plantation (1000 l.)				Mélendrine (19,59) DDT 75 % (1000l)				Raticide IRHO T.				Mélange thiodan (1000 L.) DDT				Coût total en millions				
65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	65	70	75	80	
																												18,4	19,4	38,7	87,3	
																												-	569,7	760,8	828,2	
																72	590	788	896					57	472	630	716	70,7	504,0	690,0	780,0	
																				91	150	405						-	9,1	15,0	40,5	
																												71,5	269,6	464,0	643,6	
2	7	13	18																									34,4	83,8	109,0	128,1	
				9	22	29	34	34	82	106	125																	139,8	92,9	80,2	87,4	
								202	121	100	110	360	300	280	300																	
2	7	13	18	9	22	29	34	236	203	206	235	360	300	280	300	72	590	788	896		91	150	405	57	472	630	716	334,8	1548,5	2157,7	2595,1	

table dans certaines régions forestières, et des opérations de mise en valeur des régions comme l'arrière pays de San Pedro.

L'évolution du personnel de base vers la polyvalence implique une élévation du niveau moyen des agents et ne rendra que plus aigu le problème de leur formation.

d) Evolution des besoins en produits nécessaires a l'agriculture.

La modernisation des méthodes culturales impliquée par les programmes agricoles, entraîne une consommation accrue de nombreux produits nécessaires aux exploitations.

A l'heure actuelle, ces produits sont généralement importés, mais certains à l'avenir pourraient être fabriqués localement.

La balance extérieure de la Côte-d'Ivoire étant excédentaire, l'importation de ces produits ne cause d'ailleurs pas de grandes difficultés.

1) *Engrais et Produits Phytosanitaires.*

Il n'est pas possible de récapituler avec précision l'ensemble des besoins des exploitations agricoles. Les moins mauvaises indications contenues dans les programmes portent sur les engrais, les produits phytosanitaires ; une récapitulation de ces ingrédients est présentée dans les tableaux 139 et 140.

Dans bien des cas, les données des programmes doivent être considérées commes provisoires et indicatives. Les prix des produits sont eux-mêmes douteux.

Les tableaux 139 et 140 pèchent vraisemblablement par défaut, en ce qui concerne les quantités.

C'est ainsi que des applications d'engrais pourraient se révéler nécessaires, après quelques années, sur les cultures intensives de cacao et de café, et que des essais sont à faire pour le tabac. Pour le riz, la formule indiquée par le programme diffère de celle effectivement vulgarisée par la SATMACI. Pour le riz également, il est à craindre que des insecticides, non prévus par les programmes, doivent être utilisés.

C'est, sous réserve de ces nombreuses restrictions, que l'on doit considérer les deux tableaux concernant les engrais et les produits phytosanitaires.

2) *Matériels divers.*

L'exécution des programmes de plantations modernes entraînera l'emploi d'un parc important de gros matériel de chantier (tracteurs, bulls...). Malgré son importance, ce poste n'est pas repris dans les programmes agricoles car il est compté, par ailleurs, au titre de l'activité des entreprises de travaux publics.

L'exploitation des plantations de type industriel devrait également se traduire par une augmentation très importante du nombre d'engins agricoles en service, tels que tracteurs et remorques. Au stade actuel des projets agricoles, aucun chiffre n'est précisé. On trouve en revanche d'assez nombreuses indications sur les petits matériels qui devraient être utilisés dans les exploitations familiales pratiquant des cultures améliorées. On relève aussi un usage croissant de scies tronçonneuses, d'atomiseurs et poudreuses, de sécateurs, de machettes, de décortiqueurs à café.

Les indications paraissent toutefois très fragmentaires, car rien n'est prévu pour la modernisation nécessaire des exploitations de savane, bien que certains instruments, comme les semoirs à riz seront certainement utilisés.

En outre, aux incertitudes habituelles sur les quantités de chaque matériel qui seront nécessaires, s'ajoutent les erreurs sur les durées d'amortissement.

Dans ces conditions, il n'a pas paru possible de présenter une récapitulation des matériels agricoles prévisibles.

Il n'en reste pas moins qu'un développement rapide de l'utilisation de ces matériels ne fait pas de doute. Il y a là un domaine à étudier de plus près, susceptible d'intéresser des industries ivoiriennes existantes ou à créer.

e) Evolution des principales dépenses requises par les programmes agricoles.

Les programmes résumés dans la première partie de ce chapitre sont souvent à l'état de projets embryonnaires dont quelques éléments seulement ont été chiffrés. Pour certains programmes (élevage, pêche) aucun chiffre n'apparaît au stade actuel des travaux. Par ailleurs, les actions de type global sur les exploitations agricoles, recommandées à plusieurs titres, ne sont également pas estimées. Enfin la recherche, élément moteur et fondamental du progrès agricole, n'a pu être abordée ici.

C'est dire à quel point le tableau récapitulatif ci-après est partiel et sujet à caution.

Si les coûts des programmes Hévéa, Palmier, Cocotier, Ananas et Coton sont à peu près complets, et ne doivent pas être très éloignés de la réalité, les autres sont soit purement indicatifs et sujets à révision (Canne à sucre, Tabac, Banane) soit très partiels (Café, Cacao, Riz).

RECAPITULATION DES DEPENSES ACTUELLEMENT CHIFFREES PAR LES PRINCIPAUX PROGRAMMES AGRICOLES pour la période 1971 - 1975

Tableau N° 141

Millions de F CFA

	Dépense de fonctionnement en 1970	Investissements 1971-1975	Dépenses de fonctionnement Total 1971-75	Dépenses de fonctionnement en 1975
PROJET CAFE SELECTIONNE :				
- production et mise en place du matériel végétal (remboursable par les exploitants)		2.642		
- encadreurs, assistants et chefs de zone	61		641	199
PROJET CACAO INTENSIF (à l'exclusion de la régénération)				
- infrastructures		250		
- matériel végétal (remboursable par les exploitants)		1.025		
		1.275		
- encadreurs, assistants et chefs de zone	76		998	229
PROJET BANANE-AGNEBY				
- aménagement		704		
- matériel d'irrigation		750		
		1.454		
- encadreurs de base	15		117	28
toutes ces dépenses sont en principe récupérables sur les ventes de banane.				
ANANAS				
- extensions de superficies		161		
- encadrement	31		165	34
HEVEA				
- extensions (coût de création et d'entretien jusqu'à entrée en production)		9.790		
PALMIER A HUILE				
- extensions (coût de création et d'entretien jusqu'à entrée en production) plantations privées		834		
blocs industriels Stés d'Etat		7.800		
plantations villageoises		3.220		
		11.854		
(en partie remboursable par le planteur)				
- encadrement plantations villageoises (estimation non indiquée par programmes)	28		197	45
COCOTIER				
- extension (coût de création et d'entretien jusqu'à l'entrée en production) : blocs industriels Stés d'Etat		1.575		
plantations villageoises (remboursables par les planteurs)		2.325		
		3.900		
- encadrement plantations villageoises (estimation non indiquée par les programmes)	27		175	40
Sous - TOTAL cultures spécifiques de la zone forestière	238	31.076	2.293	575
CANNE A SUCRE				
aménagement		2.780		
COTON ALLEN CFDT				
- vehicules (achats)		8		
- fc. IRCT (formation encadrement et démonstration)	13		64	13
- fc. service avertissements protection végétale	39		195	39
- Frais encadrement CFDT	290		1.586	334
Subventions d'exploitation (tr. phytosanitaires, semences)	650		4.118	929
	992		5.963	1.315
TABAC - CAITA				
- encadrement (estimation non indiquée/ programme)	17		105	23
moniteurs chefs de zone				
RIZ PADDY				
- aménagements bas-fonds		900		
encadreurs et assistants	219		1.611	394
Sous-TOTAL cultures annuelles	1.228	3.688	7.679	1.732
TOTAL dépenses recensées	1.466	34.764	9.972	2.307

III. - LES OBJECTIFS DE MODERNISATION DU MONDE RURAL.

Parallèlement aux objectits de production, les Perspectives Décennales 1960-1970 avaient fixé un certain nombre d'objectifs de modernisation du monde rural.

Certains d'entre eux étaient inclus dans les objectifs de production et le resteront pour la période 1971-1975. Il s'agit principalement de la diversification des cultures non seulement au niveau de l'ensemble du pays, mais à celui de l'exploitation agricole, et des modifications des techniques culturales introduites dans les cultures traditionnelles et les productions nouvelles.

Les objectifs du Plan 1971-1975 concernant la modernisation du monde rural seront d'abord une simple prolongation des objectifs de la décennie 1960-1970, avec cependant quelques modifications qualitatives et quantitatives. Il a paru indispensable de leur ajouter d'autres objectifs en raison de leur incidence sur l'ensemble du développement rural.

a) La santé et l'éducation nationale.

Les objectifs concernant la santé et l'éducation nationale sont globalement décrits par ailleurs (1) ; il est en particulier proposé que l'ensemble des populations puisse atteindre rapidement un niveau minimum quels que soient leur situation géographique ou leur rôle dans la politique de développement économique. Il est aussi proposé d'effectuer une réforme profonde de l'enseignement primaire visant à son intégration dans les transformations du monde rural. On souhaite également mieux aménager la participation des usagers à l'équipement du monde rural afin d'équilibrer l'effort des populations dans les différentes régions.

La situation actuelle en matière d'équipement scolaire et sanitaire se caractérise par trois facteurs :
— sous-équipement du monde rural par rapport au milieu urbain ;
— disparité entre les régions ;
— disparités à l'intérieur même des régions.

Les deux tableaux ci-après illustrent cette situation:

(1) Cf. chapitre 6 : L'infrastructure culturelle, sociale et administrative.

REPARTITION DE LA POPULATION EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR CENTRE DE SANTE RURAL
(en pourcentage)

Tableau N° 142

Nombre d'habit. par CSR / Dép.	5000 H.	de 5 à 9999	de 10 à 14.999	de 15 à 19.999	de 20 à 24.999	de 25 à 29.999	de 30 à 49.999	50.000 et +	Total pop	Moyenne : 1 poste médical pour	Population rurale (en milliers)
SUD.	14	37	36		13				100	7.900	492
EST.		14	18	68					100	14.200	219
OUEST. . . .	7		23	19	9	23	8	11	100	20.200	389
NORD			9	24	35	23	9		100	21.700	705
CENTRE OUEST. . .				43		8	32	17	100	25.800	267
CENTRE . .		9	17		22	8	16	28	100	22.600	948
MOYENNE .	2,4	10,2	18,1	17,1	17,6	11,3	11,5	11,8		16.560	3.020

REPARTITION DES SOUS-PREFECTURES SELON LE TAUX DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE
(en pourcentage)

Tableau N° 143

Taux de scolarisation / Départ.	de 0 à 10 %	de 10 à 19,9%	de 20 à 39,9 %	de 40 à 59,9 %	de 60 à 79,9 %	80 et +	Total	Taux de scolarisation moyen	Population rurale (en milliers)
CENTRE-OUEST. . .			12,5	37,5	37,5	12,5	100	62,53	267
SUD.		8,8	8,8	44,8	38,7	8,8	100	57,60	492
EST.	12,5	12,5	37,5	12,5	25		100	40,88	219
CENTRE . .		19,3	46,1	15,2	19,4		100	38,48	948
OUEST. . . .	8,4	16,6	33,3	33,3		8,4	100	29,79	389
NORD.	41	44	15				100	14,57	705

En matière d'Equipement scolaire, les disparités entre le Nord et le Sud sont connues. Le léger effort de redressement entrepris cette année n'est pas suffisant. La période 1971-1975 devrait connaître sinon une égalisation tout au moins une très sérieuse diminution de ces disparités.

En ce qui concerne l'équipement sanitaire, il n'est ici question que des centres de santé ruraux (dispensaires de brousse) destinés à offrir à la population les moyens de recevoir les soins les plus courants. Les disparités en ce domaine sont énormes puisque dans le sud, 87 % de la population dispose d'au moins un centre de santé pour 15 000 habitants alors que dans le Centre-Ouest et le Centre, respectivement 49 % et 44 % de la population ne disposent que d'un centre de santé pour plus de 30 000 habitants.

Les raisons essentielles de cette situation sont de deux sortes :

— la plupart du temps, les équipements de base en matière de santé et d'éducation nationale sont construits par les populations ou financés par elles. Le sous-équipement des départements les plus pauvres apparaît donc comme une conséquence logique de la faiblesse des revenus ;

— la politique de répartition du personnel est faite de telle façon que les départements les plus pauvres sont toujours défavorisés pour la raison principale que le personnel répugne à s'éloigner d'Abidjan.

Il semble nécessaire que le Gouvernement prenne des options fermes en ces deux domaines. Tout d'abord, le principe de la participation des populations aux investissements devrait être envisagé en fonction des revenus. L'Etat pourrait aider les régions les plus pauvres à s'équiper, tandis qu'il laisserait les populations les plus favorisées assurer elles-mêmes la construction des équipements nécessaires. Quant à la politique de répartition du personnel, elle devrait être modifiée radicalement de manière à ce que toutes les régions puissent bénéficier du personnel dont elles ont besoin.

b) L'aménagement des villages.

Dans le domaine de l'aménagement des villages, des efforts importants ont été faits concernant le lotissement des villages et la construction des maisons en matériaux modernes. Le tableau ci-après donne l'état des lotissements de villages. Il fait, tout d'abord, apparaître que la très grande majorité des localités de plus de 3 000 habitants a été lotie. De 2 000 à 3 000 habitants, excepté la partie sud du département de l'Est, le pourcentage de villages lotis varie de 10 à 40 %. En-dessous de 2 000 habitants, mis à part le Sud-Est du pays, le nombre d'opérations de lotissement est négligeable.

Cette situation a plusieurs causes :

— tout d'abord, les opérations de lotissement ont été effectuées en commençant par les plus grosses localités ;

— mais, de plus, on assiste à l'heure actuelle à un certain ralentissement de ces actions étant donné que plus le village est petit, plus le lotissement pose des problèmes.

Le Gouvernement devra donc prendre une option sur le niveau minimal de population à partir duquel le lotissement n'est plus indispensable.

Cela pose en fait un problème de hiérarchisation des fonctions des sites habités. La répartition actuelle de la population sur l'espace national connaît une certaine variété dans sa structure même. Mais on trouve généralement au niveau de chaque petite zone (de 3 000 à 10 000 habitants) 3 types d'établissements : le campement, le hameau, le village. Dans un grand nombre de régions, existent ou semblent apparaître des agglomérations d'un niveau supérieur que l'on pourrait qualifier de village-centre. Ces 4 types de localités ont des fonctions propres qui sont étroitement liées à leur insertion dans les terroirs-villageois. Toute politique d'aménagement des villages devra donc nécessairement passer par une définition de la fonction même de chacun de ces établissements et des équipements qu'ils réclament. On pourra alors inscrire dans ce cadre la politique de lotissement et de construction.

En matière d'habitat rural, hormis les innombrables initiatives individuelles que le Ministère de la Construction a la charge d'orienter, le service de l'habitat du même Ministère a entrepris avec l'aide de la SOGEFIHA des opérations collectives de modernisation de l'habitat. 74 programmes de construction sont actuellement soit en cours de réalisation (49) soit en projet (25) dans les 6 départements. Les crédits annuels affectés à cette opération sont de 300 millions sur aide extérieure. En fait, cette dernière subit des aléas qui mettent en péril le programme. De plus, les critères de choix des villages sont trop souvent basés sur des considérations extérieures au but recherché qui reste naturellement une modification du cadre de vie des ruraux. On doit noter, en particulier, que les opérations ne sont pas assez ajustées aux possibilités de remboursement des habitants qui en bénéficient.

En ce qui concerne l'équipement des villages et particulièrement l'équipement hydraulique, un retard

assez considérable a été pris par rapport aux Perspectives Décennales. Le tableau ci-joint donne l'état de l'équipement des villages par tranche de population. Le sous-équipement de la grande majorité des villages de moins de 1 200 habitants y apparaît clairement. Le programme proposé par ailleurs (1) devra prendre en compte les problèmes d'entretien des équipements hydrauliques : actuellement faute de soins une partie importante des équipements ne fonctionne plus.

(1) Cf. chapitre 5 : L'infrastructure économique.

REPARTITION DES LOCALITES DE COTE D'IVOIRE AYANT FAIT L'OBJET D'OPERATIONS DE LOTISSEMENTS (pourcentage)

Tableau N° 148

	300 à 1999 H.	600 à 1999 H.	2000 à 2999 H.	3000 à 4999 H.	5000 à 9999 H.	Nombre de lotissements réalisés
NORD	2,3	5,5	11	100	100	31
CENTRE	2,6	4,5	26	100	100	55
OUEST	1,6	3,3	37	100	100	18
CENTRE-OUEST	2,7	8,8	20	100	100	16
EST (NORD)	1,1	1,3	-	75	100	21
EST (SUD)	7,4	16,6	100	100	100	
SUD (EST et SUD)	6,9	14	30	50	100	47
SUD (OUEST)	-	-				
						TOTAL 188

REPARTITION DES LOCALITES DE COTE D'IVOIRE EQUIPEES EN POINTS D'EAU SELON LEUR TAILLE

(Pourcentages)

Tableau N° 149

	de 0 à 99 H	de 100 à 199	de 200 à 299	de 300 à 599	de 600 à 899	de 900 à 1199	de 1200 à 1599	de 1500 à 1999	de 2000 à 2999	de 3000 à 4999	de 5000 à 9999	Total %
NORD	1	3	7	13	19	32	62	60	54	100	100	9,2
CENTRE	4	4	6	11	24	43	26	73	40	100	100	11,6
OUEST	0	0	0	4	6	11	26	75	75	100	100	5
CENTRE-OUEST	1	2	4	9	23	50	100	100	100	100	100	9
EST	1	4	3	8	20	20	90	100	100	100	100	7,6
SUD	1	2	6	13	30	36	73	50	63	100	100	10,9
TOTAL DES VILLAGES EQUIPES	30	48	72	207	128	87	64	48	53	24	18	779
TOTAL DES VILLAGES	2.197	1.882	1.432	1.973	613	262	119	71	87	24	18	8.678
POURCENTAGE DE VILLAGES EQUIPES	1,3	2,5	5,0	10,4	20,9	33,2	53,7	67,6	61	100	100	9,2

Plus généralement, la politique proposée comprend trois objectifs :

— relier étroitement les opérations de promotion de l'habitat rural aux autres opérations d'aménagement. Il s'agit de concevoir au niveau local un aménagement d'ensemble des villages qui prenne en compte non seulement les équipements (hydraulique, équipements sociaux...) mais aussi l'aménagement des terroirs. On pourra ainsi réaliser, en plusieurs tranches, des opérations dépendantes les unes des autres ;

— il est également indispensable d'ajuster ces opérations aux possibilités de participation des villageois. Il y a trop d'exemples d'équipements réalisés par des villages et dont les charges sont trop lourdes pour la population. On devra tenir compte en effet que, dans les zones riches (forêt), l'aménagement des villages suit l'augmentation des revenus. Il s'agit de mobiliser une épargne pour modifier le cadre de vie. Dans d'autres zones, ce type d'opération pourrait être inducteur. Les populations sentant le besoin de modifier leur mode de vie, prendront alors conscience qu'elles ne peuvent le faire que si une transformation importante de leur agriculture leur procure des revenus suffisants ;

— mais, compte tenu du retard pris dans certains secteurs de la vie rurale, nous proposons que les efforts principaux en matière d'aménagement des villages portent sur l'hydraulique rurale (humaine, agricole et pastorale) et sur les terroirs.

Les objectifs nouveaux à retenir pour la période 1971-1975 concernent la commercialisation des produits agricoles, la promotion de l'artisanat rural, et l'organisation des collectivités locales.

) LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Les échecs du Mouvement Coopératif ont eu pour conséquence de mettre en sommeil les problèmes de commercialisation pendant ces dernières années.

Toutefois la préparation et la récente approbation d'une requête au Fonds Spécial des Nations Unies « pour l'assistance dans la création d'un Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives » permet d'espérer une reprise du problème sur de nouvelles bases. Elle est accompagnée d'une refonte complète de la législation en matière de coopérative qui s'est traduite par le vote de la loi N° 66-251 du 5 août 1966 relative au statut de la Coopération et de ses 3 décrets d'application.

La nouvelle législation prévoit deux sortes de groupements :

— les groupements à vocation coopérative ;
— les coopératives proprement dites.

Le passage d'un stade à l'autre est subordonné à l'agrément du Gouvernement.

Le premier stade qui constitue une période probatoire de un à trois ans permet :

— d'étudier les conditions économiques et de fonctionnement de la coopérative ;

— de former les coopérateurs et les dirigeants de la coopérative.

A l'heure actuelle, le Service des Coopératives du Ministère de l'Agriculture a entrepris une enquête systématique auprès des 968 groupements coopératifs qui existaient en 1964. Cette enquête va permettre de recenser quels sont les groupements qui existent encore et soit de les reclasser, selon leur fonctionnement actuel, en coopératives ou en groupements à vocation coopérative, soit de les dissoudre.

A partir des résultats de cette étude, *le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives* va pouvoir effectivement fonctionner à partir d'octobre 1968.

Ce Centre est destiné à former :

— des dirigeants de coopératives ;

— des animateurs de coopératives (membres du Conseil d'Administration à raison de 5 par coopérative, soit en moyenne 1 animateur pour 10 coopérateurs) ;

— des comptables.

Parallèlement à cette action de formation de type professionnel, une action d'assistance sera entreprise auprès de toutes les coopératives au fur et à mesure que leurs dirigeants auront été formés par le Centre.

Le planning proposé a pour objectif d'encadrer, d'ici 1971, 490 coopératives. Ce chiffre correspond approximativement à celui des coopératives qui fonctionnent encore.

En effet, actuellement, 968 Coopératives sont déclarées comme telles au Ministère de l'Agriculture. Sur ces 968, 423 ont été jusqu'à maintenant enquêtées. L'étude révèle que 314 d'entre elles existent effectivement et regroupent 14 456 coopérateurs, et que 109 ont été déclarées dissoutes. L'objectif de 490 Coopératives est donc raisonnable pour 1971.

En ce qui concerne le Plan 1971-1975, il apparaît encore prématuré d'avancer des chiffres. Ceux-ci devront être établis à partir des travaux de la Direction de l'Enseignement Agricole et des Structures pendant les deux ans à venir. On peut raisonnablement espérer que les coopératives retrouveront au

cours de la période 1971-1975, la place qu'elles avaient dans la commercialisation en 1964, soit :

— pour le café, 15 à 20 % de la production ;

— pour le cacao, 20 %.

Mais plusieurs problèmes doivent être abordés dès maintenant dans la mesure où ils constituent des options à prendre par le Gouvernement.

La remise en route du mouvement coopératif va surtout toucher les planteurs de café et de cacao (1), en raison de l'intérêt que représente pour les paysans l'organisation de la commercialisation dans ce secteur (2). Mais il semble nécessaire de tester le système sur d'autres types d'exploitants moins privilégiés.

En effet, si la C.F.D.T. a résolu à peu près le problème de la commercialisation du coton en organisant un calendrier de marchés qui lui permet d'effectuer des achats groupés, il n'en est pas de même de la SATMACI pour le riz.

Comme cela relève d'un problème analogue, bien que la SATMACI n'ait pas, comme la C.F.D.T., un monopole d'achat, il semble possible d'améliorer la commercialisation en accordant des bonifications aux paysans qui regrouperaient leurs produits. Toutefois, il semble que la création de groupements de producteurs demande également un solide support d'encadrement et de formation que pourra fournir le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives.

REPARTITION DES COOPERATIVES SELON LEUR OBJET ET LEUR SITUATION REGIONALE

1964/1965

Tableau N°150

	Agricoles	Elevage	Consommation	Habitation	Pêche	Ouvr. et artisanale	Group. précoopér.	Divers	Total	
Nord.	8	3				1	95	1	108	
Ouest	16						139	1	156	
Centre.	123	4	5	3		3	139	4	281	
Centre-Ouest	54			1		1	26		82	
Est	20	2					22		44	
Sud	205	1	4	3	9	4	63	8	297	
Totaux	426	10	9	7	9	9	484	14	968	

Par ailleurs, certains essais de coopératives mixtes approvisionnement, commercialisation, effectués dans les départements du Nord et du Centre, dans le cadre de l'Animation Rurale, ont connu un vif succès. Ils sont actuellement repris par les responsables de l'animation rurale et c'est ainsi que les « Centres d'Echanges » destinés à susciter le regroupement des produits, tout en donnant la possibilité aux paysans de s'approvisionner : en denrées de consommation courante et en produits nécessaires à l'exploitation, ont été réouverts. D'autres demandes émanant de plusieurs groupes de paysans se sont déjà manifestées.

En ce qui concerne le Crédit Agricole, la récente création de la Banque Nationale de Développement Agricole ne permet pas actuellement de déterminer quel sera son rôle en milieu rural. Mais on peut déjà avancer que la relance du mouvement coopératif ne pourra se faire que si parallèlement le crédit est lui-même réorganisé. En effet, un bon nombre des difficultés que rencontre actuellement la SATMACI pour commercialiser le riz provient de l'existence d'un crédit de soudure fait par des marchands à des taux souvent usuraires.

Ainsi, Mouvement Coopératif et Crédit apparaissent bien comme deux éléments du développement rural qui sont difficilement dissociables. Privilégier le développement de l'un sans s'occuper de l'autre aboutirait nécessairement à un échec.

---

(1) Cf. le tableau n° 150.

(2) D'après les renseignements que nous possédons, la marge brute sur le café et le cacao serait de l'ordre de 6 à 7 F le kilo, laissant comme bénéfice net à la Coopérative environ 4 F. Cette somme est loin d'être négligeable et peut permettre au niveau de chaque village d'importants investissements individuels et collectifs.

d) La promotion de l'artisanat rural.

La nécessité d'une promotion parallèle de la production, du commerce et de l'artisanat en milieu rural a été maintes fois soulignée (1).

Dans le cadre des opérations d'animation rurale entreprises sur 11 sous-préfectures du département du centre, les actions de promotion de la production agricole vont être maintenant accompagnées d'actions d'organisation de la commercialisation par le moyen des centres d'échange. De plus, un certain nombre d'actions visant à changer les conditions de vie au village (habitat, urbanisme villageois, hygiène) sont entreprises. Elles réclament un artisanat qualifié et organisé capable de répondre à la demande paysanne. Or, actuellement, il existe un assez grand nombre d'artisans pour répondre à cette demande. Mais ces derniers :

— sont peu qualifiés ;
— manquent d'organisation dans leur travail ;
— ne sont pas organisés par corps de métier ;
— ne connaissent pas de forme d'organisation interprofessionnelle par secteur (Bâtiment par exemple).

Il est donc nécessaire d'entreprendre des actions de promotion artisanale qui pourraient revêtir trois formes :

— former de jeunes artisans (apprentissage) ;
— perfectionner des artisans déjà formés ;
— organiser les professions par corps de métier et par secteur (coopératives).

Pendant la période 1968-1970, des actions expérimentales vont être entreprises dans ce domaine dans les 11 sous-préfectures du département du Centre touchées par l'Animation Rurale.

Il semble que l'on puisse envisager un groupe de coopératives (menuiserie, maçonnerie et plus tard mécanique et travail des métaux) dans chacune de ces sous-préfectures. Chaque coopérative serait assistée d'un moniteur. Chaque sous-préfecture pourrait avoir à terme son centre artisanal.

A partir des résultats de ces expérimentations, le nombre des coopératives sera augmenté au cours du quinquennat 1971-1975. Le futur Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne, sera chargé de leur apporter son assistance technique.

e) L'organisation des collectivités locales.

Les populations rurales participent financièrement à la construction de la plupart des équipements qui sont réalisés dans les villages et dans certains petits centres.

Mais cette participation se heurte à plusieurs difficultés :

— l'absence de « collectivité locale » au sens juridique du terme oblige les sous-préfets qui sont en général les promoteurs de ces initiatives à prendre des mesures financières (constitution d'un Comité de gestion, impôt personnel pour le département du Nord) qu'il faudrait normaliser et assouplir ;

— les problèmes de fonctionnement et d'entretien de ces équipements ne sont pas pris en considération ; il en résulte soit que l'équipement est mal ou peu utilisé (des écoles et des dispensaires ne peuvent pas fonctionner faute de personnel), soit qu'il se détériore rapidement (équipements hydrauliques) ;

— la participation financière de l'Etat ne fait pas l'objet d'une politique définie avec assez de précision.

La création récente des conseils de sous-préfecture chargés de donner leur avis sur les équipements à réaliser en fonction des crédits disponibles devrait permettre de rationaliser les politiques d'équipement local.

Le Gouvernement devra donc définir une politique d'Equipement qui aménage sa propre participation et celle des collectivités locales de telle façon qu'il puisse :

— ajuster les initiatives villageoises à ses propres possibilités notamment en matière de personnel ;

— mettre en œuvre une politique de péréquation entre les régions qui module les efforts demandés aux populations en fonction de leur revenu ;

— prévoir les mesures permettant aux sous-préfets de se charger de l'entretien des équipements, en relation avec les services techniques de l'administration.

Des études sont actuellement effectuées par les ministères des Affaires Economiques et Financières et du Plan sur la création d'un Fonds de participation de l'Etat à l'équipement des villages. Elles devraient permettre de définir une politique d'intervention publique en matière d'équipement rural. Celle-ci pourrait être mise en œuvre au cours de la période 1971-1975.

---

(1) Cf. Loi-Plan pour le Développement Economique Social et Culturel, Annexe IV 3.

CONCLUSION

La modernisation du monde rural exige non seulement que soit poursuivie celle des techniques de production, mais également une transformation des mentalités et des conditions de vie des ruraux.

Ces deux aspects de la modernisation sont d'ailleurs étroitement liés et doivent être poursuivis conjointement, ce qui suppose une certaine liaison entre les différentes interventions dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps, d'abord : l'augmentation de la production agricole pour aboutir à une augmentation des revenus suppose qu'on organise la commercialisation des produits et l'approvisionnement des paysans en biens de consommation et de production.

Il s'agit ensuite que les revenus procurés soient employés pour améliorer les conditions de vie :

— transformation du cadre de vie (habitat, équipements collectifs) ;

— modernisation des moyens de production (achats de matériel, investissements fonciers) ;

— amélioration du mode de vie (équipements sanitaires, aménagement de la maison, etc...).

Ces différentes transformations supposent à leur tour qu'existe un artisanat qualifié et organisé pour répondre à la demande des paysans.

C'est finalement de l'enchaînement de ces différentes actions que doit naître un processus continu de développement.

Mais celui-ci doit lui-même s'inscrire dans l'espace et exige une politique d'aménagement du territoire.

En effet, toutes les actions en vue du progrès économique et social exigent que soient définies les fonctions des différents groupements humaines, au niveau territorial : campements, hameaux, simples villages, villages-centre et centres semi-urbains.

C'est en fonction du rôle propre de ces diverses agglomérations que doit être conçu un programme d'équipement rural, au niveau de chacune des zones de développement (qui devraient grouper de 3 000 à 10 000 habitants chacune).

Les études en cours devraient permettre, dans les prochains mois, de définir avec le concours des Commissions régionales cette politique d'aménagement du territoire.

IV. - LES STRUCTURES D'INTERVENTION.

Les structures d'intervention actuellement en place sont des orgarismes sectoriels. Elles ont permis que soient globalement atteints les objectifs que s'était fixés le Gouvernement pour le développement du monde rural.

Ces objectifs visaient :

— sur le plan agricole, à une augmentation rapide de la production, par la plus large diffusion possible des nouvelles cultures ;

— sur le plan social, à mettre la population à l'abri des principales maladies ;

— sur le plan socio-culturel, à donner aux fils de paysans la possibilités d'accéder à la « culture », principalement par l'école.

Il s'agit donc d'une optique *égalitaire*, dont les objectifs ambitieux, mais limités, visent à faire accéder, le plus rapidement possible, *la masse paysanne* à un mode de vie plus moderne.

Au cours de la période 1971-1975, il est à craindre que les structures actuellement en place ne puissent, spécialement dans les régions de savane, permettre la réalisation de l'ensemble des objectifs visés, agricoles et non-agricoles.

Tout d'abord, on peut se demander si la modernisation du mode de vie des paysans va pouvoir effectivement se faire en savane sans une augmentation beaucoup plus importante des revenus monétaires. En effet, la plupart des opérations sont à la charge des intéressés et les dépenses qu'elles entraînent sont parfois supérieures aux possibilités villageoises ; par exemple, de nombreux paysans en savane sont contraints de louer leur nouvelle maison ou d'aller en basse-côte pour faire face aux charges de cet investissement.

Par ailleurs, ceux qui ont déjà atteint un certain niveau vont vouloir progresser pour augmenter leurs revenus. Or, si cela est possible avec le mode d'intervention actuel en zone forestière, avec l'appui jusqu'ici inépuisable des manœuvres, cela devient très

difficile en zone de savane où l'augmentation des revenus agricoles passe nécessairement par une modernisation des moyens de production.

Si celle-ci n'est pas possible, il est fort probable que le paysan se découragera ne serait-ce que parce que les progrès obtenus sur son exploitation ne seront pas suffisants pour retenir ses fils scolarisés.

En outre, l'élévation progressive des niveaux de vie en savane apparaîtra comme une stagnation en comparaison de la croissance rapide des revenus en zone forestière ou en ville.

Si ces contraintes ne sont pas levées on peut s'attendre :

— à un déséquilibre interrégional croissant dont le redressement s'avérera de plus en plus difficile et coûteux ;

— à une accélération de l'exode rural et au départ, plus ou moins définitif, des régions de savane, des éléments les plus dynamiques de la population, particulièrement les scolarisés.

Le départ de ceux-ci rendra difficile la création d'exploitations modernes capables de ravitailler les villes dont la population en 1980 représentera près de 50 % de la population totale.

Si la politique de développement rural a permis d'obtenir jusqu'à présent d'excellents résultats, il semble qu'elle ne puisse être maintenue partout et pour longtemps.

Les mesures à prendre devraient permettre à tous les paysans d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie de façon sensible et continue. Il s'agit donc de supprimer en savane les contraintes techniques et sociales qui freinent actuellement le progrès. Il s'agit en forêt de tirer parti des richesses potentielles en créant des exploitations vraiment modernes. La politique à mettre en œuvre, dans ces deux zones, devra tenir compte des problèmes propres qui s'y posent.

— En savane, la création d'exploitations modernes rentables passe par une augmentation des surfaces qui implique une transformation assez radicale des moyens de production. En effet les goulots d'étranglements qui apparaissent dans les calendriers de travaux, ne peuvent être supprimés que par une modernisation de l'outillage (mécanisation et motorisation) permettant de résoudre les problèmes posés par le défrichement, les labours et les assolements.

Il est donc indispensable :

1) d'effectuer pour le compte des paysans les gros travaux mécanisés ; ce qui suppose de la part de l'Etat des dépenses importantes à fonds perdus ou une politique de crédit appropriée ;

2) de mettre en place un encadrement polyvalent, à même de s'occuper de l'ensemble des problèmes posés par ces exploitations modernisées ;

3) de former peu à peu les paysans à conduire eux-mêmes leurs exploitations, pour alléger peu à peu l'encadrement.

En forêt, l'augmentation des revenus ne se heurte pas au même goulot d'étranglement. Les cultures pratiquées sont assez riches pour permettre le paiement d'une main-d'œuvre salarié. Il n'existe pratiquement pas de limitation, du côté travail, à l'extension des superficies plantées. Le problème qui se pose est celui de la constitution de véritables exploitations agricoles dirigées par des chefs d'entreprise. En outre, dans certaines zones, les terres disponibles sont rares et il faut limiter en conséquence les programmes de plantation à retenir.

Il y a donc lieu d'entreprendre également en forêt une politique de promotion de l'exploitation agricole qui suppose :

— un encadrement plus largement polyvalent ;

— la diffusion de méthodes culturales intensives ;

— la constitution de groupements de producteurs, pour rationaliser la commercialisation des produits : café, cacao, ananas, etc...

Qu'il s'agisse de savane ou de forêt, il paraît difficile de mettre en œuvre une politique de modernisation intensive sur tout le territoire national. On sera donc amené à concentrer les efforts de modernisation sur des zones sélectionnées qui, par la suite, constitueront des pôles de diffusion du progrès.

En contrepartie, il faudra étendre et renforcer l'intervention des sociétés de produits : C.F.D.T., S.A.T.M.A.CI, C.A.I.T.A., sur le reste du territoire.

Plusieurs types d'intervention sont par suite à mettre en œuvre :

a) Au niveau de l'ensemble du territoire.

En savane, les trois Sociétés d'encadrement sont la C.F.D.T., la S.A.T.M.A.CI.-Riz et la C.A.I.T.A. Il serait possible, sans grands changements, d'améliorer l'encadrement en le rendant plus polyvalent.

Mis à part la C.A.I.T.A. qui s'occupe d'une culture très particulière ne rentrant pas dans l'assolement préconisé, il est possible de confier à une seule société, dans une zone déterminée, l'ensemble des cultures qui rentrent dans le même assolement.

Les encadreurs de cette société seront formés aux techniques de ces cultures, avec l'aide des spécialistes des autres sociétés. Celles-ci en outre continueront d'acheter et de commercialiser les produits qui les concernent.

On peut ainsi confier à la C.F.D.T. le riz pluvial dans la zone Nord, laissant à la S.A.T.M.A.CI. le riz irrigué. On pourrait, par contre, demander à cette dernière de s'occuper des cultures maraîchères que les paysans font traditionnellement après le riz.

En forêt, l'encadrement des planteurs de palmiers restera forcément distinct. Par contre, dans la mesure où la S.A.T.M.A.CI. va se charger, en plus du cacao et de l'ananas, de la modernisation des plantations de café, ses encadreurs pourraient sans difficulté s'occuper à la fois du café et du cacao. Il leur serait plus facile alors de s'intéresser à l'ensemble des problèmes qui se posent au niveau des exploitations paysannes.

b) Dans les régions ou seront implantées les commissions régionales de développement (C.R.D.).

Les Commissions régionales de développement ont pour objectifs d'associer les responsables régionaux à l'élaboration et à l'exécution des programmes régionaux.

Elles doivent à cette fin coordonner leur action avec celle de services techniques qui reçoivent leurs directives des ministères centraux.

En matière de développement rural, il faut, en outre, tenir compte des différents aspects des problèmes à résoudre : agricoles, sociaux, d'infrastructure ou de commercialisation. Ces aspects divers sont le plus souvent complémentaires et doivent être résolus conjointement. Un programme de défrichement devra ainsi s'accompagner d'un programme de pistes d'évacuation des produits, dont il faudra ensuite organiser la commercialisation.

Le niveau pratique d'intervention est celui de la sous-préfecture. Et le *Comité d'action rurale* (C.A.R.) réuni autour du sous-préfet joue le rôle d'organisme de consultation et d'exécution en matière de développement rural. C'est lui qui, par l'intermédiaire des animateurs ruraux, fera adopter par les paysans les programmes d'action projetés.

Commission régionale, comité d'action rurale et animation vont donc devoir conjuguer leur action, au niveau de la région, de la sous-préfecture et des villages, pour élaborer et mettre en œuvre la politique régionale de développement.

1. - Les fonctions de la Commission Régionale de Développement (C.R.D.).

— La première tâche de la commission régionale est d'examiner la partie des programmes nationaux qui concerne la région, puis d'en répartir les objectifs à l'intérieur de celle-ci. Elle doit ensuite prévoir les actions complémentaires qui devront accompagner la réalisation de ces objectifs et les coûts supplémentaires qu'elles peuvent entraîner.

Le coût définitif des opérations prévues dans le Plan national peut ainsi s'en trouver accrû et des révisions dans les engagements budgétaires devenir nécessaires.

— Une fois connus les crédits dont pourra disposer la région, la commission régionale pourra élaborer des programmes précis par sous-préfecture et les soumettre aux comités d'action rurale.

2. - Les fonctions du Comité d'Action Rurale (C.A.R.).

Après discussion du programme proposé par la commission régionale, chaque comité d'action rurale établira lui-même les différentes opérations à engager dans les villages de la sous-préfecture.

En fonction des crédits disponibles, il choisira de préférence de réaliser celles-ci dans les villages dont la population est décidée à financer une partie de leur coût ou à participer à leur exécution sous forme de travail gratuit.

Ce sera le rôle des animateurs ruraux d'expliquer aux paysans l'intérêt des actions proposées et d'obtenir leur assentiment aux efforts, en espèce ou en nature, qui leur seront demandés.

Une fois obtenu l'accord des paysans, transmis par les responsables de l'animation, le comité d'action rurale arrêtera son programme et fixera le calendrier d'exécution. Celui-ci devra tenir compte des possibilités réelles d'intervention des services techniques, des calendriers culturaux et des autres sujétions extra-agricoles auxquelles sont soumises les populations.

3. - Les fonctions de l'Animation rurale.

1) *Les objectifs.*

Les objectifs de production agricole et de modernisation du monde rural sont ambitieux. Ils visent en particulier à provoquer un changement notable dans le comportement des paysans pour que ceux-ci ne se contentent pas d'appliquer passivement les consignes données par les services de l'administration, mais en viennent à prendre eux-mêmes les initiatives qu'implique la modernisation des méthodes de production et des conditions de vie au village.

L'animation rurale a donc pour objectif :

— de rendre familière au plus grand nombre possible de paysans les différentes techniques de production qui les concernent. Il deviendra de la sorte possible d'alléger peu à peu l'encadrement et de lui permettre d'étendre davantage son action dans l'espace, mais aussi de se charger d'opérations annexes : commercialisation, transport et transformation des produits, etc... ;

— d'intéresser directement les paysans à la transformation des conditions de vie au village et aux efforts de développement qui leur sont proposés, en leur donnant, en plus, la possibilité d'exprimer leurs volontés ;
— de susciter leur organisation pour les aider à résoudre les multiples problèmes posés par le développement.

Il faudra donc, à partir des expériences passées, étendre l'animation rurale, qui atteint actuellement 11 sous-préfectures du département du Centre, de sorte que 23 C.F.A.R. soient en activité d'ici 1975.

2) Les *fonctions propres de l'animation* sont en effet *d'expliquer* aux paysans la nature, les raisons et les conséquences des opérations de développement, de *recueillir leurs avis* sur celles-ci et *d'obtenir leur adhésion*. Ces fonctions spécifiques vont s'appliquer à trois stades différents de l'intervention : en la *préparant*, en *l'accompagnant* et en la *prolongeant*.

Tout d'abord, le *Centre de formation des animateurs ruraux* organise des stages de paysans, désignés par les villageois eux-mêmes, pour former ceux-ci aux tâches de développement. Avec le concours des techniciens de l'administration, on leur explique les objectifs à atteindre dans leur région et on discute avec eux de l'intérêt qu'ils présentent pour elle.

Une fois convaincus, ces animateurs deviendront, dans leurs villages, les responsables des progrès à accomplir et des efforts à faire.

3) Les *Conseillers d'animation* (un pour 10 à 20 villages) appuieront l'action des animateurs auprès des paysans. Ils faciliteront la tâche des services techniques, en aidant les animateurs à faire prendre conscience aux paysans de l'intérêt des nouvelles méthodes de travail proposées.

Conseillers et animateurs feront enfin souhaiter par les paysans que l'accroissement de la production et des revenus se traduise par une amélioration des conditions de vie au village : hygiène, confort, culture, vie sociale.

L'animation rurale joue donc un rôle spécifique dans le développement rural. Elle reste toutefois étroitement liée à l'action des services techniques et ne peut se substituer à celle-ci.

C'est en se limitant à ses fonctions propres, les expériences passées l'ont montré, que l'animation rurale constituera un élément indispensable de la politique de développement rural.

4) *Le programme d'extension de l'animation rurale.*

Pour assurer l'efficacité de son action, l'animation rurale sera développée en priorité dans les régions où seront installées les premières Commissions Régionales de développement, dans celles aussi où auront lieu d'importantes opérations de développement.

Dans ces régions, il est prévu de créer un Centre de formation des animateurs ruraux (C.F.A.R.) par sous-préfecture, pour pouvoir mieux coordonner l'action de l'animation et le travail du comité d'action rurale.

Compte tenu de ces critères, on peut dès à présent proposer la création de 19 C.F.A.R. de plus qui se répartiront de la façon suivante :

a) Première urgence :
— département du centre : 5 C.F.A.R. à Tiébissou, Sakasso, Didiévi, Dabakala, Niakaramandougou ;
— département du Nord : 5 C.F.A.R. à Boundiali, Sirasso, Dikodougou, Gbon, Tingrela ;
— département de l'Est : Boundoukou, Sandégué, Nassian ;
— département du Sud : un C.F.A.R. à Dabou, pour appuyer les opérations d'aménagement rural qui vont être entreprises.

Soit au total 14 C.F.A.R. à créer en première urgence.

b) Deuxième urgence :
— département du Centre : M'Baïakro, Bocanda, Bongouanou ;
— département du Nord : Ferkéssédougou ;
— département de l'Est : Bouna ;
soit au total 5 C.F.A.R. en deuxième urgence.

c) Il faudra également prévoir des actions de formation et d'animation pour les opérations intégrées, dont on parlera plus loin, celles en particulier qu'exigeront la mise en valeur du Sud-Ouest et la réinstallation des populations déplacées par la construction du barrage de Kossou.

5) *Le coût de l'opération.*

	en millions de F CFA
1° Urgence	
Investissements :	
14 C.F.A.R. × 2 720 000 F CFA	40,0
2 Directions régionales de l'animation, véhicules et matériel de bureau	9,2
2 centres de formation des cadres de l'animation	11,0
total des dépenses d'investissement	60,2
Frais de fonctionnement annuels	
Budget actuel	30,0
Budget supplémentaire :	
14 C.F.A.R.	42,0
2 Directions régionales de l'animation	15,0
2 Centres de formation des cadres de l'animation	10,0
Total des frais de fonctionnement	97,0
2° Urgence	
Investissements :	
5 C.F.A.R.	15,0
Fonctionnement (charges annuelles supplémentaires)	
5 C.F.A.R.	15,0

CONCLUSION

Les 19 C.F.A.R. créés au cours de la période, s'ajoutant aux 4 actuellement en activité, permettront ainsi de toucher plus de 1 000 villages.

Pour que l'animation porte ses fruits, il importe qu'une fois lancée dans une région, elle ne soit pas interrompue au bout de quelques mois ou de quelques années comme cela est arrivé dans le passé. La continuité de l'action est indiscutablement un facteur essentiel de succès en milieu rural.

c) Dans certaines zones de modernisation rurale.

1) *Les objectifs.*

Pour supprimer les contraintes techniques et sociales qui freinent actuellement les possibilités de croissance en zone de savane et pour tirer parti des richesses potentielles de la zone forestière, il importe, nous l'avons vu, de faire évoluer le plus de paysans possible, de la culture traditionnelle ou même de la culture semi-intensive, à un type d'exploitation vraiment modernes.

La politique de modernisation rurale ne pourra être menée en même temps sur tout le territoire, il faudra concentrer les efforts sur des zones choisies et adapter les modes d'intervention aux problèmes qui s'y posent.

En zone de forêt, l'expérience des blocs agro-industriels et des plantations villageoises du programme palmier, celle des cultures villageoises d'ananas, prouvent qu'il est possible ici d'amener les paysans à intensifier leurs cultures. Des actions analogues seront entreprises pour créer des plantations modernes de café et de cacao.

A cette occasion, on amènera les paysans à regrouper leurs terres, pour éviter la trop grande dispersion des plantations et permettre un encadrement plus efficace des planteurs.

Les perspectives d'intensification des cultures en zone de savane sont moins prometteuses : le coton, le riz, le maïs, le tabac et l'arachide sont d'un faible rapport à l'hectare, comparé à celui du palmier ou de l'ananas. Pour que le paysan de savane puisse obtenir, à travail égal, des revenus analogues à celui du planteur de forêt, il faudrait qu'il puisse porter progressivement la superficie de ses cultures à 5 puis 10 ou 15 hectares. La culture à la houe ne lui permet pas actuellement de cultiver annuellement plus d'un hectare ou un hectare et demi.

Les essais tentés jusqu'à présent pour mécaniser les travaux : culture attelée, tracteurs et moto-culteurs ne permettent pas de dépasser 2,5 hectares par travailleur et la rentabilité des frais encourus n'est pas assurée. Les travaux qui restent à exécuter à la main, récolte du coton, égoussage des arachides, épandage d'engrais, désherbage, etc..., constituent en effet des goulots d'étranglement dès que la superficie cultivée, par personne active, dépasse 2,5 hectares.

Il n'est donc pas suffisant de mécaniser les travaux de labours et de hersage, il faut encore rechercher comment supprimer les différents travaux manuels qui interdisent l'extension des cultures par exploitant: sarclages au motoculteur, herbicide, moissoneuses-égousseuses, etc...

Il convient, en outre, pour déterminer la taille des exploitations souhaitables de tenir compte de la force de travail effective, main-d'œuvre d'appoint comprise, dont dispose les différentes familles rurales.

Ces recherches doivent permettre de mettre peu à peu au point un ou plusieurs types d'exploitation de savane dont la productivité soit suffisante, pour couvrir aisément les frais de culture et les charges d'amortissement des matériels utilisés, et assurer au cultivateur des revenus analogues à ceux des planteurs de forêt.

Lorsque ces recherches auront abouti, il sera possible d'entreprendre de généraliser ces types d'exploitation sur des zones entières.

On confiera alors l'opération à une Société d'Etat qui en sera seule responsable et jouira de la même autonomie de gestion et de financement que les Sociétés d'Etat actuellement en activité.

Cette société sera en particulier chargée de l'encadrement des paysans des zones de modernisation qui ne recevront de consignes et de directives que de ses encadreurs.

La vulgarisation de méthodes modernes d'exploitation exigera une formation intensive tant des encadreurs que des paysans. La société responsable devra, par suite, organiser des stages de formation et des séances de démonstration avec le concours des services techniques et des organismes spécialisés.

Elle aura d'ailleurs recours aux autres Sociétés d'intervention et aux services techniques de l'administration chaque fois qu'il sera nécessaires : travaux mécaniques, fournitures de produits et de matériel, commercialisation, travaux d'infrastructure économique ou sociale, etc...

2) *Les moyens à mettre en œuvre.*

Dans une première phase, de 1968 à 1970, il s'agit de poursuivre et d'intensifier les expériences en cours dans les villages pilotes de la zone de Bouaké.

La complexité des problèmes à résoudre sur le plan de la technique agricole, mais aussi de l'analyse économique et des problèmes sociologiques (comportement des paysans vis-à-vis de la modernisation, problèmes fonciers), exige que des moyens accrus : en

hommes, en crédits et en matériel soient mis à la disposition des responsables de ces expériences.

Celles-ci, en outre, devront être menées, par des agronomes, des économistes et des sociologues, sur des superficies suffisantes et dans des zones assez diverses, pour que leurs conclusions soient significatives et susceptibles d'être ensuite généralisées.

C'est à partir des résultats de ces expériences et s'ils apparaissent concluants qu'on préparera pour la période du Plan 1971-1975 des projets de modernisation de grande envergure.

A cette fin, il faudra d'ici là :

— reconnaître et délimiter les zones à moderniser ;

— définir pour chacune les types d'exploitation à recommander ;

— préciser les moyens à mettre en œuvre :

— structure de l'organisme d'intervention ;
— programme quinquennal ;
— coût de l'opération et modes de financement.

Il serait utile de prévoir l'aide que la Banque Nationale pour le Développement agricole pourrait apporter à la Société chargée de l'opération et aux paysans concernés.

On recherchera également les formes de groupements professionnels qui conviendraient le mieux au type d'opération entreprise.

Si ces opérations s'avèrent réalisables, il conviendrait, au cours du quinquennat 1971-1975, de lancer au moins 6 secteurs de modernisation à : Bouaké, Daloa, Man, Ferkéssédougou, Bandama-Sud et San Pedro.

Ceux-ci pourraient alors constituer un élément essentiel de la politique agricole du pays au cours de la prochaine décennie.

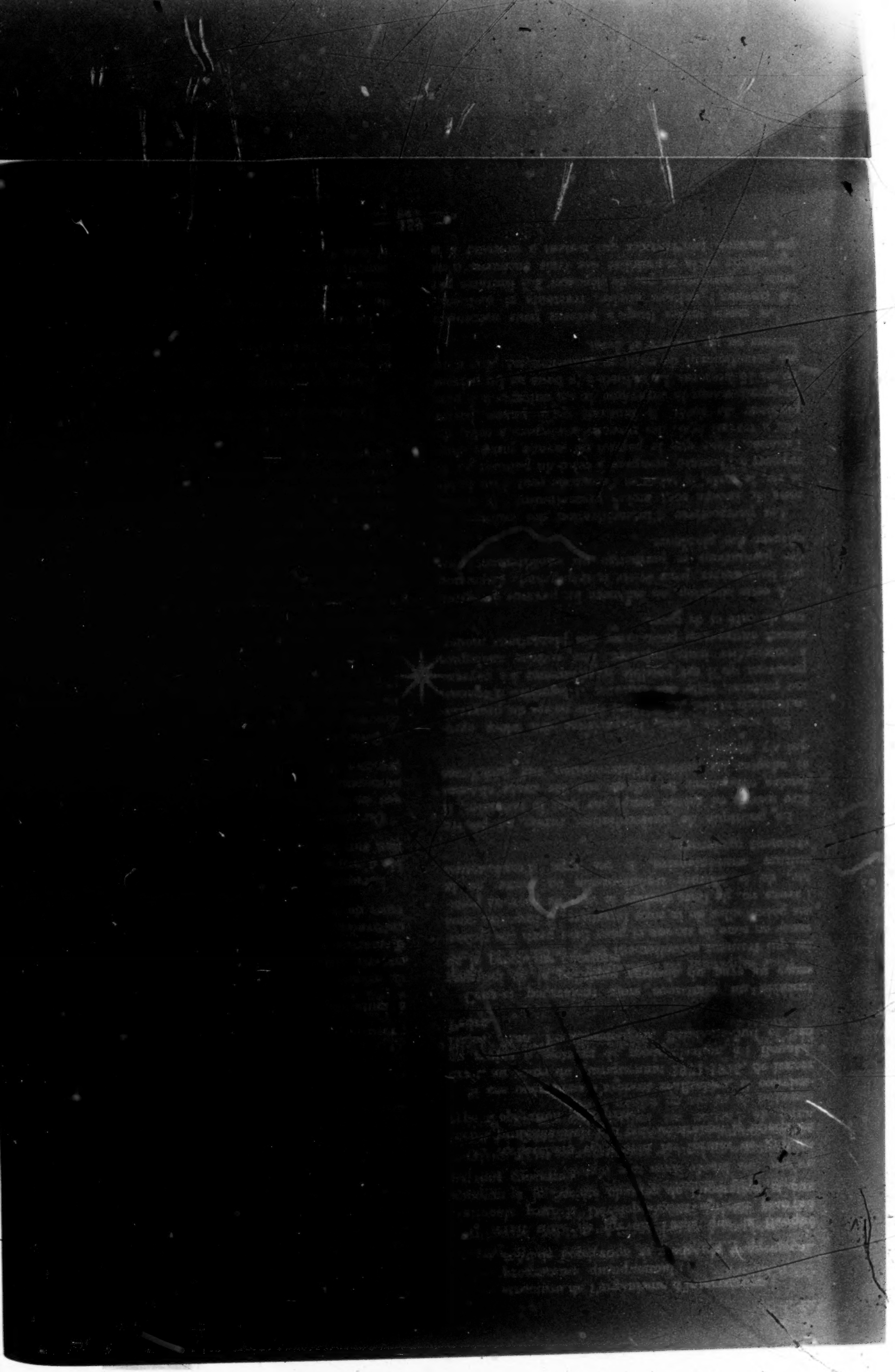

CHAPITRE 4

L'EXPANSION INDUSTRIELLE

sommaire

AVANT-PROPOS 165

NOMENCLATURE 166

I. - PRESENTATION GENERALE 167

1. - La croissance 1960-1965 167

A. - *Résultats globaux* 167
B. - *Résultats par branche* 168
C. - *Circonstances de la croissance industrielle* 168

2. - La croissance 1971-1980 169

A. - *Objectifs globaux* 169
B. - *Objectifs de production par branche* 171
C. - *Objectifs d'exportation* 172
D. - *Investissements nécessaires* 172
E. - *Emplois créés* 173
F. - *Conditions d'exécution du programme* 173
G. - *Mesures à prendre* 175

II. - OBJECTIFS PAR BRANCHE 177

Branche 5 177
Branche 6 180
Branche 7 184
Branche 8 187
Branche 9 190
Branche 10 192
Branche 11 193
Branche 12 197
Branche 13 199
Branche 14 200
Branche 15 203
Branche 16 205
Branche 17 207
Branche 18 213
Branche 19 216
Branche 20 217
Branche 21 219
Branche 22 222
Branche 23 225

AVANT-PROPOS

Ce chapitre, consacré aux objectifs du secteur secondaire, est centré sur le développement industriel ; on y présente :

— un *programme de développement industriel* pour le quinquennat 1971-1975, s'insérant dans une perspective de développement 1966-1980 ;

— un *ensemble de conditions* à réunir pour la réalisation de ce programme.

Ce programme n'est pas seulement une prévision. Il est sûr que les techniques de prévision économique nous renseignent utilement sur les niveaux que pourra atteindre dans l'avenir la consommation de tel ou tel produit. Il est sûr également que l'ajustement de la production à la demande obéit souvent à des mécanismes internes sans attendre une intervention étatique. Mais l'idée même de planification présuppose que l'on n'envisage pas de se reposer entièrement sur le « laissez-faire » pour l'évolution économique, et que l'on considère comme nécessaires un certain nombre d'interventions de la Puissance Publique pour accélérer le développement, en surmonter les contradictions et organiser la construction de l'avenir. Les niveaux chiffrés de production industrielle future sont donc à considérer comme conditionnels et l'ensemble des conditions de leur réalisation fait partie intégrante des objectifs du développement industriel.

NOMENCLATURE

Les diverses activités économiques présentes en Côte-d'Ivoire ont été réparties en 27 branches. Les quatre premières constituent le « secteur primaire » : agriculture, élevage, forêts, pêches. Les quatre dernières constituent le « secteur tertiaire » ou les services : transports et auxiliaires, loyers, autres services, commerce. Le « secteur secondaire », étudié ici, regroupe les activités industrielles et artisanales ; il comporte les 19 branches numérotées de 5 à 23. Chaque branche comporte un certain nombre d'activités industrielles ou artisanales, correspondant chacune à la production d'un bien ou d'un service déterminé, ou d'un groupe de biens ou de services généralement issus d'un même établissement. On se trouve ainsi en présence de plus de 150 rubriques.

Branche 5 : *Travail des grains et farines.*

Mouture du blé, décorticage du riz, traitement du maïs, boulangerie, biscuiterie, pâtes alimentaires.

Branche 6 : *Conserves, café, cacao.*

Mise en conserve de fruits, légumes, poissons, torréfaction et solubilisation du café, extraction du beurre de cacao, solubilisation du cacao.

Branche 7 : *Boissons, glace.*

Production de bières, de boissons gazeuses, d'alcools, de glace pour la pêche et la conservation alimentaire, congélation du thon, exploitation des chaînes de froid.

Branche 8 : *Autres industries alimentaires, tabac.*

Produits laitiers, produits extraits des racines et tubercules, sucrerie, confiserie, chocolaterie, aliments du bétail, cigarettes.

Branche 9 : *Energie et eau.*

Raffinage du pétrole, formulation de lubrifiants, production de bitume, centrales électriques, réseaux de distribution d'eau, collecte du bois de chauffe.

Branche 10 : *Activités extractives.*

Manganèse, diamant, minerai de fer, autres ressources minérales, eau minérale, sel marin.

Branche 11 : *Métaux.*

Récupération des métaux, sidérurgie, laminage, galvanisation des tôles, confection d'éléments de couvertures métalliques, travail du fil métallique, orpaillage.

Branche 12 : *Matériaux de construction.*

Ciment, produits à base de ciment, d'amiante-ciment, briqueterie, produits de carrières, taillage de la pierre.

Branche 13 : *Engrais.*

Production de compost, élaboration et formulation d'engrais minéraux.

Branche 14 : *Chimie, parachimie.*

Gaz industriels, silicate, peinture, produits phytosanitaires, huiles essentielles, parfumerie, produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, allumettes, traitement du latex.

Branche 15 : *Industries du bois.*

Scieries, déroulage, tranchage, contreplaqués, panneaux de particules, caisseries, menuiserie, ébénisterie, éléments préfabriqués et objets divers en bois.

Branche 16 : *Montage et réparation des véhicules.*

Montage d'autos et camions, fabrication de bicyclettes et de vélomoteurs, de remorques et fardiers, réparation et entretien des véhicules.

Branche 17 : *Autres industries mécaniques et électriques.*

Chaudronnerie-tôlerie, constructions et réparations navales, emballages et bouchages métalliques, mobilier métallique, réfrigérateurs et climatiseurs, articles de ménage métalliques, fonderie, articles divers en tôle découpée, usinés à froid ou à chaud, assemblages d'appareils et instruments divers, robinetterie, montages électroniques, moteurs et appareillages électriques, accumulateurs et piles électriques, réparations mécaniques et électriques.

Branche 18 : *Textiles.*

Egrenage, filature, tissage, teinture, impression, confection, bonneterie, corderie-ficellerie, sacherie, confection des bâches.

Branche 19 : *Chaussures et cuir.*

Confection de sandales, de chaussures, tannage du cuir.

Branche 20 : *Corps gras, savons et détergents.*

Huileries de pression ou d'extraction, raffineries d'huiles, margarine, savons, poudres détergentes.

Branche 21 : *Articles en caoutchouc et en matières plastiques.*

Production et rechapage de pneumatiques, objets divers en caoutchouc moulé, en latex, transformation des matières plastiques par injection, extrusion, calandrage.

Branche 22 : *Produits industriels divers.*

Pâte à papier, papiers et cartons, emballages en papier et carton, imprimerie et polygraphie, verrerie, céramique.

Branche 23 : *Bâtiment et travaux publics.*

Tous travaux d'infrastructure et de construction.

1. - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I. - LA CROISSANCE 1960-1965

A - RÉSULTATS GLOBAUX

La Côte-d'Ivoire se trouve placée dans des conditions qui apparaissent a priori peu favorables à un développement industriel poussé : le marché intérieur est étroit, la main-d'œuvre peu spécialisée et relativement coûteuse, les ressources naturelles sans caractère exceptionnel. Toutefois la croissance de la production industrielle a été importante depuis 1960, comme le montrent les quelques chiffres ci-après, extraits des Comptes de la Nation (les sommes sont en millions de F CFA, monnaie courante) :

Tableau N° 151

	1960 (Prix courants)	1965 (Prix courants)	Taux de croissance moyen annuel
Production, aux prix à la production, branches 5 à 23 :			
industrie.	24.953	65.943	21,5 %
artisanat.	12.700	21.319	10,9 %
total	37.653	87.262	18,3 %
Valeur ajoutée, branches 5 à 23 :			
industrie.	12.840	31.419	19,6 %
artisanat.	7.037	9.171	5,4 %
total	19.877	40.590	15,4 %
Rapport valeur ajoutée/Production			
industrie.	51,5 %	47,5 %	
artisanat.	54,5 %	43 %	
total	52,5 %	46,5 %	
Production intérieure brute totale.	130.530	213.975	10,4 %
Part dans la PIB globale :			
industrie.	9,8 %	14,7 %	
artisanat.	5,4 %	4,3 %	
total	15,2 %	19,0 %	

1) Le secteur secondaire prend une *place croissante* dans l'ensemble de l'économie ivoirienne. Ce fait est dû essentiellement aux activités industrielles, les activitées artisanales croissant moins vite que l'ensemble.

2) La production industrielle, aux prix à la production (c'est-à-dire la somme des chiffres d'affaires des diverses entreprises) a été multipliée par plus de 2,5 en cinq ans. Mais les évaluations des Comptes de la Nation étant effectuées en monnaie courante, l'effet des hausses de prix se trouve englobé dans cette progression ; les hausses de prix représentent 17 % à 18 % en cinq ans.

En valeur réelle, la production industrielle a été *multipliée par* 2,3 environ en cinq ans.

3) La valeur ajoutée propre aux industries a progressé moins vite que la production industrielle. Ce fait traduit une part croissante prise dans le potentiel industriel par des *entreprises à faible valeur ajoutée*, en particulier par des entreprises de substitution aux importations traitant des demi-produits importés. Toutefois cette approche globale ne prend pas en compte les valeurs ajoutées entraînées par certaines industries de valorisation des ressources locales au niveau de la production primaire.

4) La valeur ajoutée artisanale a progressé moins vite que la production artisanale. Les activités artisanales qui se développent le plus sont donc des artisanats de type moderne, transformant des produits importés (artisanat du bâtiment, de la répartition automobile...). L'artisanat totalement intégré (par exemple filature-tissage de coton) occupe une place de moins en moins importante.

5) Si dans ces évaluations, on élimine la branche 23 (bâtiment, TP) comme ne représentant pas une production industrielle au sens propre, les observations ci-dessus ne sont pas profondément modifiées ; toutefois les taux de croissance de l'industrie apparaissent plus élevés : 24,9 % par an pour la production, 21,8 % par an pour la valeur ajoutée. La valeur ajoutée des industries des branches 5 à 22 représente une proportion plus réduite de la production intérieure brute totale : 9,3 % en 1965.

B. - RESULTATS PAR BRANCHES.

La croissance de la valeur ajoutée est inégale selon les branches, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau N° 152

BRANCHES	VALEUR AJOUTEE en 1965 millions de F CFA	INDICE base 100 en 1960 prix constants
5 Grains et farines.	1.358	264
6 Conserves, café, cacao .	850	423
7 Boissons, glaces	816	106
8 Autres industries alim., tabac	1.751	270
9 Energie, eau	4.939	202
10 Activités extractives . . .	1.357	154
11 Métaux	155	126
12 Matériaux de construction	582	154
13 Engrais.	18	...
14 Chimie, parachimie	730	890
15 Industries du bois	3.860	301
16 Véhicules	2.444	217
17 Autres ind. mécan. et électrique	1.400	180
18 Textiles	4.363	150
19 Cuir, chaussures.	471	145
20 Corps gras, savons	1.220	121
21 Caoutchouc, matières plastiques	167	1.113
22 Produits industriels divers	1.305	123
23 Bâtiment, travaux publics	12.803	160
Ensemble	40.590	180

On voit que les progrès les plus importants ont eu lieu dans les domaines suivants :

— Branche 21, à peu près inexistante en 1960 ; elle s'est enrichie depuis par la création de plusieurs ateliers de transformation des matières plastiques, et d'une entreprises de rechapage.

— Branche 14 : en 1960 elle produisait de l'oxygène et de l'acétylène, de l'eau de javel, du silicate pour savonnerie ; depuis se sont créées des usines de peinture, de parfumerie, de produits phytosanitaires.

— Branche 6 : dont la production a bénéficié de l'essor de la conserve d'ananas, de la création de la conserverie de poisson, des usines de café en poudre et de beurre de cacao.

— Branche 15 : dont la production, déjà importante en 1960, a presque quadruplé en cinq ans, avec la création d'une quinzaine de scieries et d'ateliers de transformation du bois.

— Branche 8 : où deux usines de produits laitiers sont entrées en activité.

— Branche 5 : avec la mise en route de la minoterie de blé.

Par contre, les branches à faible développement sont les suivantes :

— Branche 13 : où la seule activité présente en 1965 est la production de compost à Abidjan.

— Branche 7, où la production de bière a diminué, en particulier à cause d'une forte diffusion du vin ordinaire.

— Branche 20 : dont la valeur ajoutée en 1960 était déjà élevée (974 millions) ; la consommation de savon a peu progressé ; les seules créations nouvelles entre 1960 et 1965 sont l'huilerie de Cosrou et une usine de détergents en poudre qui éprouve quelques difficultés d'ordre commercial.

— Branche 10 : où aucune mise en exploitation n'a eu lieu depuis l'installation en 1960 de l'extraction de manganèse.

— Branche 19 : le développement de la fabrication de chaussures en plastique et de sandales s'est accompagné d'une régression des fabrications artisanales.

— Branche 18 : où malgré un marché intérieur important et en essor, le développement de l'industrie textile a pris un certain retard par rapport au programme précédemment élaboré.

C. - CIRCONSTANCES DE LA CROISSANCE INDUSTRIELLE.

Ce développement industriel soutenu s'est effectué à la faveur de certaines conditions particulières, qui sont les suivantes :

— un climat politique libéral dans un régime stable;

— des ressources financières publiques relativement importantes, alimentées en particulier par un niveau assez élevé d'exportations de produits primaires, et qui ont permis un octroi assez généreux d'avantages aux investisseurs privés ;

— des possibilités d'investissement industriel peu prospectées jusqu'alors ;

— une situation tous comptes faits plus favorable que dans certains pays avoisinants, moins bien équipés pour l'exportation, plus hésitants dans l'accueil à offrir à l'initiative privée.

Mais ce développement comporte aussi certains défauts qui devront être corrigés si l'on veut voir s'améliorer l'impact du développement industriel.

Les entreprises se cantonnent parfois dans des activités terminales à *faible valeur ajoutée* relative. C'est que le motif de l'investissement industriel est souvent la sauvegarde d'un marché d'importateur, menacé par une ouverture commerciale vers d'autres pays, ou par une création industrielle à l'initiative d'un concurrent. L'essentiel pour l'importateur est alors de produire sur place, même si le processus de production est simplifié à l'extrême.

Certains établissements ne subsistent qu'à l'abri d'un *régime de protection* généreux, et sont menacés de disparition à l'échéance de leur délai d'agrément.

Les structures commerciales intérieures *ne favorisent pas l'écoulement des produits industriels locaux*, des marges plus élevées étant possibles dans la commercialisation des produits importés.

Aux entreprises actuellement existantes s'ouvrent des *perspectives souvent limitées*, en particulier, pour certaines fabrications faciles à implanter, la diminution des débouchés vers les pays avoisinants, qui s'équipent ou s'équiperont progressivement, jouera en sens inverse de la croissance de la demande intérieure.

La *productivité* des industries existantes *est faible* et les entrepreneurs cherchent peu à l'améliorer ; ils trouvent souvent plus de profit à obtenir et maintenir un régime de protection.

2. - LA CROISSANCE 1971-1980

Ce programme a été établi à partir des premières projections pour 1975 effectuées en 1963 (Annexe 1 aux Perspectives Décennales). Elles ont donné lieu depuis le début de 1967 à une série de révisions successives au niveau du Ministère du Plan, puis au début de 1968 à une série de confrontations avec les principaux représentants du secteur industriel ivoirien, grâce auxquelles on a pu enregistrer nombre de remarques et d'observations relatives à des difficultés spécifiques ou d'ordre général qui font obstacle au développement industriel.

Il ne faut attribuer de valeur définitive à aucun des chiffres que comporte le programme dans son état actuel : la part de l'estimation, parfois subjective, variable selon les branches, reste partout assez considérable, il serait d'ailleurs illusoire de compter sur une détermination précise des niveaux de production futurs. Les reprises des projections qui s'effectuent de façon continue amènent à modifier fréquemment les objectifs chiffrés ; l'étude plus approfondie de certains marchés, de certaines possibilités industrielles, fait constamment apparaître des données nouvelles ; leur intégration dans un ensemble équilibré d'objectifs représente un travail assez considérable qui ne peut être effectué que périodiquement.

L'inventaire des productions possibles, en ce qui concerne les industries de *substitution aux importations*, est effectué par examen des importations actuelles et potentielles, compte tenu en particulier des consommations intermédiaires des principaux projets. La méthode est facilement exhaustive.

Pour les industries de *valorisation des ressources locales*, on est moins certain d'en avoir dressé un état exhaustif, particulièrement en ce qui concerne les ressources potentielles.

Par ailleurs il est possible que des industries puissent prendre place en Côte-d'Ivoire sans y rechercher ni un débouché, ni une matière de base, à la faveur d'un avantage géographique, ou fiscal, ou d'une disponibilité de main-d'œuvre.

Il faut donc se garder d'une conception trop rigide du programme industriel ; il est certainement plus important de voir clairement selon quelle méthode provoquer la création d'industries nouvelles, et on accueillera tout projet pourvu qu'il soit sain même s'il ne figure pas au programme.

A. - OBJECTIFS GLOBAUX.

Le programme de développement du secteur secondaire pour la décennie 1970-1980 se présente globalement comme suit :

Tableau N°153

en milliards de F CFA 1965

	1965	1966-70 croissance moy annuelle	1970	1971-75 croissance moy. annuelle	1975	1976-80 croissance moy. annuelle	1980
Production, aux prix à la production, branches 5 à 23 :							
industrie	65,9	17,5 %	147,9	13 %	271,9	7,7 %	393,1
artisanat	21,3	4,0 %	26,0	5 %	33,2	4,2 %	40,7
total	87,2	14,8 %	173,9	11,9 %	305,1	7,3 %	433,8
Valeur ajoutée, branches 5 à 23 :							
industrie	31,4	15,4 %	64,4	14,4 %	126,4	8 %	185,6
artisanat	9,2	7,1 %	12,9	4,6 %	16,1	4 %	19,6
total	40,6	13,8 %	77,3	13,0 %	142,5	7,6 %	205,2
Rapport valeur ajoutée/ Production							
industrie	47,5 %		43,5 %		46,5 %		47 %
artisanat	43 %		50 %		48,5 %		48 %
total	46,5 %		44,5 %		47 %		47,5 %
Production intérieure brute totale	214,0	8,2 %	317,4	8,2 %	469,8	6,3 %	636,2
Part dans la PIB globale							
industrie	14,7 %		20,3 %		26,9 %		29,1 %
artisanat	4,3 %		4,1 %		3,4 %		3,1 %
total	19,0 %		24,4 %		30,3 %		32,2 %

1) La place du secteur secondaire dans l'ensemble de l'économie ivoirienne *continuera à croître*, essentiellement du fait des activités industrielles. A partir de 1975, le secteur secondaire devient plus important que le secteur primaire.

2) La production industrielle, aux prix à la production, sera *multipliée par près de* 6 en quinze ans, de 1965 à 1980. Jusqu'en 1975 son développement conservera le rythme connu depuis 1960. Il se ralentira ensuite, à cause de la raréfaction des projets pouvant apparaître rentables sur un marché intérieur exigu, malgré un effort qu'il faudra soutenir intensément pour le développement des exportations de produits de l'industrie vers les pays africains et extra-africains. Toutefois, du fait de l'éloignement de l'horizon 1980, toutes les possibilités n'ont pas été inventoriées, et de nouvelles occasions d'investir dans l'industrie pourront amener, au cours des années à venir, à réviser en hausse la croissance industrielle 1976-1980.

3) Sur l'ensemble de la période 1965-1980, la valeur ajoutée propre aux industries progressera sensiblement autant que la production industrielle ; la diminution du rapport valeur ajoutée/production, constatée de 1960 à 1965, se prolongera jusqu'en 1970, mais à partir de cette date les projets à plus forte valeur ajoutée gagneront en prépondérance et le rapport valeur ajoutée/production rejoindra progressivement le niveau de 1965.

4) Les prévisions que l'on peut formuler dans le secteur artisanal traduisent un progrès des activités à plus forte valeur ajoutée, dû principalement à une diminution de l'importance relative de l'artisanat du bâtiment.

5) Si, dans ces évaluations, on élimine la branche 23 (bâtiment, TP) comme ne représentant pas à proprement parler une activité d'établissements industriels, les observations ci-dessus ne sont pas bouleversées, mais la croissance de l'industrie apparaît plus

élevée : multiplication de la valeur ajoutée industrielle par 7,8 entre 1965 et 1980 au lieu de 5,9. La proportion, par rapport à la production intérieure brute globale, de la valeur ajoutée industrielle est plus réduite, elle atteindra 24,4 % en 1980, restant donc inférieure à la valeur ajoutée du secteur primaire (26,5 % de l'ensemble en 1980).

B. - OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR BRANCHES.

La place relative des diverses branches apparaît dans le tableau suivant :

Les progrès les plus importants auront lieu dans les domaines suivants :

Tableau N° 154

	BRANCHES	VALEUR AJOUTEE millions de F CFA 65			INDICE base 100 en 1965		
		1970	1975	1980	1970	1975	1980
5	Grains et farines	2.277	3.454	5.050	168	254	372
6	Conserves, café, cacao	3.204	5.904	8.027	377	695	945
7	Boissons, glaces	1.207	1.927	2.729	148	236	335
8	Autres industries alim., tabac	2.703	5.345	7.593	154	310	434
9	Energie, eau	10.844	22.633	35.142	220	459	710
10	Activités extractives	1.418	8.137	12.630	105	600	930
11	Métaux	1.149	1.771	2.715	740	1.140	1.750
12	Matériaux de construction	1.777	2.812	3.972	330	433	683
13	Engrais	105	446	1.081	584	2.480	6.000
14	Chimie, parachimie	1.568	2.652	3.978	215	363	530
15	Industries du bois	5.456	7.759	10.454	142	201	271
16	Véhicules	3.954	6.465	9.846	162	264	402
17	Autres ind. méc., électr.	3.255	6.067	7.981	232	434	570
18	Textiles	11.444	20.412	29.272	262	470	670
19	Cuir, chaussures	1.154	1.634	2.278	245	347	483
20	Corps gras, savons	2.943	7.060	12.038	242	580	987
21	Caoutchouc, matière plastique	957	2.706	3.928	574	1.625	2.355
22	Prod. industriels divers	2.002	5.511	9.595	153	422	735
23	Bâtiment, TP	19.921	29.857	36.925	155	233	288
	Ensemble	77.338	142.552	205.234	190	351	505

— Branche 13 : avec la création d'une usine d'engrais.

— Branche 21 : avec le développement de la transformation des matières plastiques et la création d'une industrie des pneumatiques pour véhicules automobiles.

— Branche 11 : avec la création d'un laminoir, de fours à ferrailles, d'une galvanisation pour tôles de couverture.

— Branche 20 : avec le développement des huileries de palme et de l'huilerie de graines.

— Branche 6 : avec le développement des conserves d'ananas, de la transformation du cacao en beurre, de la conserverie de thon orientée sur l'exportation vers l'Europe.

— Branche 10 : avec la mise en exploitation du gisement de minerai de fer de Bangolo, pour l'exportation sous forme de pellets pré-réduits.

— Branche 22 : avec la mise en route de la production de pâte à papier pour l'exportation.

Les branches les plus importantes pour leur valeur ajoutée seront en 1980 les suivantes :

— Branche 23 : reflétant la poursuite de l'effort d'infrastructure du pays.

— Branche 9 : la forte consommation d'hydrocarbures et d'énergie électrique étant une conséquence du développement industriel.

— Branche 18 : le textile étant un poste important de la consommation finale des ménages.

Les branches dans lesquelles on attend un essor plus modéré sont :

— Branche 15 : où les industries de première transformation du bois ont atteint un niveau élevé ; les abattages de grumes ne pourront pas se maintenir dans l'avenir au rythme des années passées et un contingentement pour certaines essences devra être instauré.

— Branche 7 : où des mesures d'ordre réglementaire seront à prendre pour favoriser une reprise de consommation de la bière locale.

— Branche 5 : où les nouvelles activités qui prendront place seront d'importance moyenne : biscuiterie, pâtes alimentaires, rizeries, traitement du maïs.

C. - OBJECTIFS D'EXPORTATION.

Ce programme ne pourra se réaliser que si l'on trouve à exporter, vers les pays avoisinants ou hors d'Afrique, une partie notable de la production industrielle.

Tableau N°155

BRANCHES	EXPORTATIONS millions de F CFA 1965			
	1965	1970	1975	1980
5 Grains et farines.	113	448	1.051	1.807
6 Conserves, café, cacao. .	3.227	9.960	18.774	26.012
7 Boissons, glaces	97	203	546	680
8 Autres ind. alim., tabac	255	491	984	1.447
9 Energie, eau	403	1.970	3.835	5.710
10 Activités extractives . .	1.794	1.825	9.835	15.200
11 Métaux.	215	324	573	929
12 Mat. de constr.	7	20	380	490
13 Engrais	5		100	230
14 Chimie, parachimie . .	873	1.905	2.844	4.650
15 Ind. du bois .	3.492	4.910	5.745	6.325
16 Véhicules. . .	373	140	420	570
17 Aut. ind. mécan électr	1.101	250	610	850
18 Textiles. . . .	657	4.890	10.650	13.150
19 Cuir, chaussures . .	111	90	180	270
20 Corps gras, savons.	785	2.990	11.030	19.440
21 Caoutchouc, mat. plast. . .	28	100	890	1.130
22 Prod. ind. divers	224	120	4.085	10.230
Ensemble 5 à 22 :	13.820	30.636	72.532	109.120
Exportations totales	73.459	108.911	160.382	220.680
% 5 à 22/ Total . .	18,8 %	28,2 %	45,2 %	49,5 %
Indice des exportations industr. . .	100	221	524	790
totales. . .	100	148	218	300

1) Les chiffres de 1965 sont les exportations effectivement enregistrées ; elles contiennent des réexportations, ce qui explique que pour certaines branches (16, 17 en particulier) les exportations prévisibles dans l'avenir soient inférieures au niveau de 1965.

2) Les exportations de produits manufacturés *devront croître fortement*, jusqu'à atteindre en 1980 près de la moitié en valeur, des exportations totales. Si dans l'avenir les efforts d'exportation étaient insuffisants ou infructueux, le rythme de la croissance pourrait s'en trouver fortement compromis.

3) Les domaines qui devront apporter la contribution la plus importante pour l'accroissement du rythme des exportations sont les suivants :

— Branche 6 : avec les exportations de conserves d'ananas, de poisson, de beurre de cacao, de café solubilisé.

— Branche 20 : principalement grâce à l'huile de palme, puis les huiles de graines et les tourteaux.

— Branche 10 : avec le minerai de fer.

— Branche 18, où des surplus importants de coton égrené non consommés localement devront trouver place à l'exportation.

— Branche 22 : où la réalisation des projets de production de pâte à papier est subordonnée à la possibilité de placer de fortes quantités de pâte sur les marchés européens.

D. - INVESTISSEMENTS NECESSAIRES.

Ils ont été évalués par tranche quinquennale, pour chacune des branches 5 à 22. Les chiffres présentés ici comprennent les dépenses de bâtiment et de génie civil, d'équipement et de montage. Ils ne comprennent pas, pour les créations nouvelles, les frais de premier établissement ni le fonds de roulement.

Les investissements les plus lourds seront effectués dans les secteurs suivants :

— Branche 9 : avec la construction du barrage de Kossou, l'achèvement de la centrale de Vridi, la construction des centrales nécessitée par le développement industriel du Sud-Ouest.

— Branche 10 : avec l'équipement de la mine de fer, l'installation d'une tuyauterie pour le transport du minerai à la côte, la construction d'une usine de pelletisation.

INVESTISSEMENTS

Tableau N° 156 — millions de F CFA 1965

	BRANCHES	1966-1970	1971-1975	1976-1980	Total 1966-1980
5	Grains, farines	2.637	3.447	1.890	7.974
6	Conserves, café, cacao.	900	2.366	1.390	4.656
7	Boissons, glaces	605	920	1.030	2.555
8	Autres ind. alim., tabac	195	2.830	1.690	4.715
9	Energie, eau .	3.570	37.585	17.650	58.805
10	Activités extractives .	715	30.690	16.625	48.030
11	Métaux.	920	760	1.630	3.310
12	Matériaux de construction	390	855	950	2.195
13	Engrais	1.200		810	2.010
14	Chimie, parachimie .	615	495	1.308	2.418
15	Industries du bois	1.980	3.230	3.200	8.410
16	Véhicules . .	425	1.270	1.230	2.925
17	Autres ind. méc. électr.	1.611	2.212	775	4.598
18	Textiles. . . .	7.170	8.140	9.560	24.870
19	Cuir, chaussur.	200	475	365	1.040
20	Corps gras, savons. . . .	2.800	7.180	7.340	17.320
21	Caoutchouc, mat. plastiq.	650	3.210	980	4.840
22	Prod. industriel divers	840	13.150	14.180	28.170
	Ensemble . . .	27.423	118.815	82.603	228.841

— Branche 22 : avec la création de deux unités importantes pour la production de pâte à papier.

— Branche 18, avec la création d'usines d'égrenage, de filatures et tissages, et l'expansion des activités d'impression et de transformation des textiles.

— Branche 20 : avec la construction des huileries de palme et de graines.

E. - EMPLOIS CREES.

L'évaluation des emplois nouveaux créés au cours de chaque quinquennat est récapitulée ci-après :

L'emploi en 1965 dans le secteur secondaire étant évalué à 42 300 personnes (dont 15 400 pour la branche 23) le niveau atteint en 1980 sera de 135 700 emplois (dont 41 800 pour la branche 23). Les secteurs où l'augmentation du nombre d'emplois sera la plus importante sont :

NOMBRE D'EMPLOIS NOUVEAUX CREES

Tableau N° 157

	BRANCHES	1966-1970	1971-1975	1976-1980	Total 1966-1980
5	Grains, farines	625	580	500	1.705
6	Conserves, café, cacao .	590	1.180	665	2.435
7	Boissons, glaces	160	300	600	1.060
8	Autres ind. alim.tabac . .	125	860	670	1.655
9	Energie, eau .	1.182	1.250	1.018	3.450
10	Activités extractives .	120	2.110	1.105	3.335
11	Métaux	550	475	275	1.300
12	Matériaux de construction.	230	385	455	1.070
13	Engrais.	100		40	140
14	Chimie, parachimie. .	355	310	780	1.445
15	Industrie du bois	2.595	3.455	3.105	9.155
16	Véhicules . . .	2.175	3.950	4.375	10.500
17	Autres ind. mécan. élect.	1.805	1.675	915	4.395
18	Textiles	4.505	6.020	5.910	16.435
19	Cuir, chaussur.	160	390	300	850
20	Corps gras, savons	460	1.270	1.280	3.010
21	Caoutchouc mat. plastiq.	380	785	330	1.495
22	Prod. indust. divers	440	1.570	1.550	3.560
23	Bâtiment TP .	10.800	10.000	5.600	26.400
	Ensemble . . .	27.357	36.565	29.473	93.395
	Arrondi à . . .	27.300	36.600	29.500	93.400

— la branche 23 : bâtiments et travaux publics ;

— la branche 18 : industrie textile, dont l'input de main-d'œuvre est généralement élevé ;

— la branche 16 : véhicules, du fait de l'extension des activités de réparation et d'entretien.

F. - CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME.

Le développement industriel au cours de la décennie passée à bénéficié d'un ensemble de circonstances favorables ; il a été accéléré par quelques incitations émanant de la puissance publique. Mais s'il est laissé à ces seuls ressorts, ce développement verra dans l'avenir sa croissance ralentie et sa vigueur s'atténuera. En particulier on n'atteindra pas les objectifs

exposés ci-avant, si l'appareil industriel est constitué d'entreprises aspirant à subsister à l'abri de protections constamment renouvelées ou renforcées. Il faut au contraire que ces entreprises évoluent dans une recherche constante de progrès : abaissement des prix de revient, croissance des débouchés intérieurs par amélioration de l'aptitude à concurrencer les importations, élargissement des débouchés extérieurs par accroissement de la compétitivité par rapport aux industries situées dans les pays avoisinants ou localisées hors d'Afrique.

Cette dynamisation ne pourra être réalisée qu'avec une *impulsion énergique de l'Etat*, au moyen d'un ensemble de stimulations, d'opérations de promotion et d'actions diverses. Les conditions exposées ci-après pourront constituer la stratégie adoptée par l'Etat dans cette offensive pour l'industrialisation.

1) Le maintien d'un *comportement libéral* vis-à-vis des investisseurs étrangers. Pour soutenir le rythme des investissements industriels, il est indispensable de maintenir un flux important de capitaux privés d'origine extérieure et de créer des conditions favorables aux réinvestissements sur place.

2) Le maintien dans la *stabilité politique* d'un progrès économique régulier. Les investisseurs privés attachent un poids important au risque politique ; sans redouter réellement une étatisation, ils craignent une évolution politique conduisant un jour à une conjoncture économique difficile, à un climat défavorable pouvant aboutir à rendre précaire la rentabilité : création d'une concurrence excessive, exigences trop lourdes en matière de prix, de fiscalité, de rémunération de la main-d'œuvre locale. S'ils ne sont pas mis en confiance, ils ne réaliseront que des investissements à forte rentabilité et à bref délai de récupération. Leur capacité d'autofinancement, ainsi que la part de celle-ci qu'ils envisagent de réinvestir sur place, dépend à la fois de la conjoncture économique et du climat politique, les deux étant finalement en liaison étroite et conditionnant le dynamisme de leurs établissements.

3) La recherche du *plein emploi des capacités en place*. Quoiqu'il puisse paraître plus prestigieux d'inaugurer de nouvelles unités industrielles, on n'oubliera pas que la croissance repose d'abord sur le progrès des industries existantes, qui ont besoin en priorité du soutien et de la stimulation des Pouvoirs Publics.

4) Une *promotion active*, orientée vers la recherche des investisseurs privés, la prospection des circuits de commercialisation. En effet le programme de développement industriel restera lettre morte s'il n'est pas systématiquement pris en charge par une équipe compétente et dynamique, multipliant les contacts dans le but de trouver des réalisateurs pour les investissements programmés, des débouchés aussi larges que possibles pour les produits de l'industrie ivoirienne, en particulier hors d'Afrique ; coordonnant les interventions de diverses initiatives ; se préoccupant de faire avancer les projets, veillant à l'exécution des études complémentaires nécessaires ; se préoccupant de rassembler tous les éléments techniques et financiers devant concourir à la meilleure réalisation des créations projetées.

5) Une bonne organisation des *marchés au niveau régional africain*, où des accords sont à construire à partir d'une mise en commun des efforts d'industrialisation dans certains domaines. Les liens entre les Etats du Conseil de l'Entente favorisent la mise en œuvre d'une politique de développement industriel intégré ; toutefois l'accroissement de marché en résultant restera modique et représentera 25 à 40 % du marché ivoirien seul, proportion variable selon les produits. L'accroissement de marché devient plus considérable dès que la mise en commun, autour d'une production, englobe le Ghana, éventuellement le Libéria, les dimensions du marché étant triplées, le degré d'utilisation des appareils productifs en place peut être accru, et il devient possible de réaliser progressivement un certain nombre de projets industriels nouveaux dépassant les capacités d'un seul Etat, mais d'un intérêt certain sur le plan régional. Ces projets nouveaux seront à répartir entre les divers Etats considérés, et quelques-uns pourront être localisés en Côte-d'Ivoire.

6) Un accroissement des *débouchés vers les pays industrialisés* pour les produits manufacturés en Côte-d'Ivoire, et en particulier vers la C.E.E. dont le marché est ouvert aux productions des pays associés. L'expansion des marchés européens des textiles, des ouvrages en bois, des préparations à base agricoles, des conserves de thon, de la pâte à papier, doit favoriser un développement de l'industrie locale.

7) Un progrès soutenu dans la *productivité industrielle*, portant sur tous les facteurs de production, pour donner aux entreprises locales le caractère compétitif qu'exige leur ouverture sur l'extérieur ; elles auront en effet à affronter des conditions de concurrence sévères.

8) L'octroi d'*avantages convenablement dosés*, favorisant les efforts d'amélioration progressive des entreprises, proportionnés à l'intérêt économique des investissements. Les *possibilités financières* d'intervention de l'Etat restant globalement limitées, elles seront *concentrées* en priorité sur les projets qui apparaissent particulièrement importants, soit au titre de leur valeur ajoutée, soit parce qu'ils conditionnent l'essor ultérieur de l'industrie ivoirienne. Les domaines d'action ainsi privilégiés seront la valorisation du bois et particulièrement la pâte à papier, les

industries textiles et de l'habillement, les industries alimentaires et de valorisation des produits agricoles, les industries chimiques, les activités minières. En premier examen, les projets les plus importants sont les suivants :

Tableau N° 158 — en milliards de F CFA 1965

	Investissements avant 1975	Chiffre d'affaires en 1975	Valeur ajoutée en 1975
Extraction et pelletisation du minerai de fer	30,5	8	6,7
Conserves d'ananas	0,5	5,9	1,8
Pâte à papier	11,7	4,5	2,2
Conserves de thon	0,6	3,8	0,6
Sucrerie	2,0	2,2	1,0
Pneus pour automobiles	2,7	1,8	0,9
Sidérurgie - Laminage	0,9	1,6	0,7
Valorisation de fruits divers, de tubercules	0,6	1,2	0,7
Filature-tissage de cretonne à imprimer	1,0	1,1	0,7
Production d'engrais	1,2	1,1	0,4
Ensemble	51,7	31,2	15,7

En réalité l'incidence de ces dix ensembles industriels au niveau de la valeur ajoutée sera supérieure à 15,7 milliards de F CFA, à cause de la valeur ajoutée entraînée par certains d'entre eux, en particulier au niveau des productions primaires (ananas, bois à pâte, pêche, canne à sucre, hévéaculture, cultures fruitières et de tubercules, culture du coton).

G. - MESURES A PRENDRE.

Elles sont orientées en vue de la réalisation des conditions énumérées ci-avant. Elles comportent diverses actions administratives, des modifications de lois et de règlements, des stimulations de consommation, de productivité, des améliorations sur le plan commercial, des interventions financières publiques et la recherche d'une mobilisation efficace de l'épargne locale.

1) *Dans le domaine politico-administratif.*

a) Il importe que l'Etat se dote des moyens nécessaires pour exercer envers les entreprises en place les *actions de soutien et de stimulation* qui sont indispensables, sous forme d'aide pour résoudre les difficultés diverses et les problèmes de tous ordres qui se posent aux entrepreneurs : relations avec les services administratifs, organisation de la commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur, recherche d'amélioration de la productivité, etc...

b) La mesure la plus importante pour la mise en place de nouveaux équipements industriels est sans conteste la création d'un *organisme de promotion des investissements.* Le programme industriel comporte nombre d'objectifs qui restent conditionnels et qui ne pourront être atteints sans une promotion dynamique.

c) L'élargissement des débouchés africains pour l'industrie ivoirienne s'appuiera sur la création d'une *Commission d'industrialisation régionale* au niveau du Conseil de l'Entente. Cette Commission aura pour fonction d'élaborer une harmonisation des programmes industriels des divers Etats de l'Entente, tenant compte des vocations spécifiques pouvant se dessiner. L'organisme international ainsi créé, à caractère essentiellement technique, sera la meilleure base de départ pour amorcer une coopération économique avec les autres pays avoisinants, en particulier avec le Ghana, ce qui ouvrira des possibilités de développement de plus grande amplitude.

d) Pour accroître les débouchés, sur les pays industrialisés, des produits de l'industrie ivoirienne, il convient d'exercer une *action sur les gouvernements des pays industrialisés,* pour qu'ils orientent dans le sens voulu leur politique de coopération. L'aide à requérir dans le cadre des relations entre la C.E.E. et les Etats associés, en particulier lors des discussions préparant le renouvellement de la convention de Yaoundé, peut porter aussi bien sur des avantages contingentaires que sur des facilités dans le domaine du financement des investissements ou des aides de diverses formes contribuant à l'abaissement des prix de revient africains.

e) La mise en œuvre d'une *politique coordonnée de formation* contribuera aussi, directement et indirectement, au développement industriel en mettant à la disposition des entreprises les gestionnaires et les spécialistes nécessaires, d'une qualification convenable.

2) *Dans le domaine juridique et réglementaire.*

a) L'aide de l'Etat aux investisseurs privés est un outil de développement et doit à ce titre s'adapter toujours mieux aux conditions de chaque étape du développement. Il est devenu indispensable, en particulier, de *modifier la loi de* 1959 *régissant les entreprises prioritaires.* La législation actuelle aboutit à un éparpillement des sacrifices fiscaux, ce qui diminue les moyens d'intervention que l'on pourrait appli-

quer aux projets les plus importants. En particulier elle désavantage les productions de biens intermédiaires par rapport aux industries de produits finis, pour lesquelles il est parfois préférable d'aménager une hausse des prix à la consommation plutôt qu'un dégrèvement de l'entreprise. Tout octroi d'avantage se traduisant par un manque à gagner ou une perte pour les finances publiques, il importe, après mesure du sacrifice global que peut consentir l'Etat, de moduler les avantages accordés selon l'intérêt économique des entreprises qui les demandent. Ces avantages doivent inciter les entreprises à une amélioration rapide de leurs conditions de fonctionnement, de manière à les rendre progressivement compétitives et capables de poursuivre leur développement lorsqu'elles seront rentrées dans le régime de droit commun.

b) La fiscalité est aussi à considérer comme un instrument de développement. En particulier la *tarification douanière* doit-être modulée de manière à favoriser l'industrialisation, les produits finis devant se trouver plus lourdement taxés à l'entrée que les produits moins élaborés et l'échelle étant inversée pour les droits de sortie. Certains aménagements sont à apporter, sans qu'il s'en suive une diminution de recettes fiscales. Dans l'optique de l'harmonisation industrielle au niveau régional, on s'efforcera d'obtenir l'atténuation des disparités entre les fiscalités des divers Etats avoisinants ; il faut viser à une égalisation progressive des droits de porte dans les divers pays africains.

c) Enfin diverses *mesures d'ordre réglementaire* faisant obstacle à la création ou au développement de certaines activités seront à réexaminer. On sera conduit à assouplir certaines mesures de contrôle des prix, à atténuer certaines exigences relatives à la qualité des produits (lait reconstitué), à réviser certaines limitations (degré en alcool de la bière, charge par essieu des véhicules lourds). On freinera par contre certaines importations en essor inquiétant comme le vin, la friperie. On réexaminera la réglementation à appliquer dans certains domaines (exploitation des bois d'œuvre).

3) *Dans le domaine économique et commercial.*

a) Pour permettre le développement de certaines activités, la *consommation intérieure* des produits correspondants est *à stimuler*. Ces actions de promotion, qui pourront employer des techniques publicitaires, concerneront des biens de consommation finale comme les farines précuites, les articles de confection et de bonneterie ordinaires en coton, ou de consommation intermédiaire comme la brique, les panneaux de particules, les éléments préfabriqués en bois, l'ameublement de fabrication locale. De plus, les marchés administratifs devront accentuer leur orientation vers les produits de l'industrie locale, encore dans le domaine de la briqueterie, des éléments préfabriqués en bois, de l'ameublement, et aussi dans celui de l'imprimerie, des produits échapés.

b) Mais *l'appareil commercial* a un rôle essentiel à jouer dans cette stimulation de la consommation intérieure des produits locaux. D'une part, une révision des marges commerciales permettra au commerce de tirer de la vente des produits locaux des avantages analogues à ceux qu'apporte la distribution des produits importés. D'autre part, le commerce traditionnel, dont le rayonnement et le pouvoir de pénétration sont étendus, mérite une attention particulière : bien orienté, il peut contribuer de façon efficace à la diffusion des produits de l'industrie ivoirienne.

c) Une série d'actions sera entreprise en vue d'analyser la productivité des industries ivoiriennes, de la comparer à celle d'entreprises étrangères ; on déterminera ainsi les moyens appropriés pour *améliorer cette productivité*, pour diminuer le coût des facteurs de production, pour permettre l'essor de l'industrie actuelle et l'implantation de nouvelles activités aux exigences élevées en matière de compétitivité.

4) *Dans le domaine financier.*

a) Les interventions financières de l'Etat seront articulées de manière à obtenir l'effet de stimulation le plus efficace. Les sommes pouvant être affectées à ces interventions dépendent du manque à gagner fiscal que l'on consentira dans l'octroi d'agréments prioritaires. Comme elles resteront limitées, *l'effort financier sera à concentrer* en priorité sur les projets reconnus les plus importants, sur les entreprises dont l'essor est conditionné par une amélioration de l'aptitude à la compétition, même s'il faut alors laisser certains projets de moindre intérêt se réaliser sans l'aide de l'Etat. *Les interventions seront modulées* selon l'intérêt économique des projets ; elles seront *diversifiées* et pourront consister non seulement en prises de participation, mais en octroi de facilités au démarrage, de prêts spéciaux, de bonifications d'intérêt, etc...

b) Certaines actions seront également entreprises en faveur de la *mobilisation de l'épargne privée* : rétrocession auprès des épargnants de prises de participation contractées par des organismes financiers publics ou parapublics ; création d'une société d'investissements privée, peut-être initialement à caractère semi-public et devenant progressivement autonome.

II. OBJECTIFS PAR BRANCHE

BRANCHE 5 (Travail des grains et farine)

MEUNERIE

La consommation annuelle de farine de blé en Côte-d'Ivoire est irrégulière ; elle est influencée : par l'intermédiaire de la consommation de pain ; par les résultats de la traite ; selon les professionnels de la branche, le développement de la riziculture entraînerait aussi une baisse relative de la consommation de farine de blé.

Selon les GMA, les ventes de farine auraient été les suivantes ces dernières années : en 1964, 47 000 tonnes ; en 1965, 47 500 tonnes ; en 1966, 54 600 tonnes ; en 1967, 48 700 tonnes.

Depuis 1964 il n'y a plus d'importation ni d'exportation, sauf un mouvement de transit à destination de la Haute-Volta, du Mali, du Niger.

La Haute-Volta, non encore équipée en minoterie, n'est pas cliente des GMA et s'approvisionne à meilleur compte en farine de dumping provenant du Marché Commun.

Des résultats des 4 années passées, les GMA concluent à une relative stabilité de la consommation ; il leur semble donc que les objectifs présentés (78 000 tonnes de farine en 1970, 100 000 tonnes en 1975, avec 10 % d'exportation) sont surestimés, et que la tendance du marché conduira à un écrasement de 100 000 tonnes de blé en 1975, donnant 67 000 tonnes de farine.

Toutefois, l'interprétation des chiffres passés est discutable ; l'influence conjoncturelle a contribué à hausser les chiffres de 1964 et 1966, ou à baisser ceux de 1965 et 1967, et la tendance corrigée garderait une structure ascendante. C'est pourquoi, sous réserve d'une révision ultérieure, on a conservé les objectifs précédemment avancés.

Quoi qu'il en soit, les GMA, dont la capacité actuelle est de 50 000 55 000 tonnes de farine, sont prêts à mettre en place dans leurs bâtiments actuels, une nouvelle chaîne de mouture qui portera leur capacité à 70 000 tonnes/an de farine.

En ce qui concerne les issues, la mise en place récente d'une chaîne d'agglomération sous forme de briquettes, en facilitera l'exportation. Il est possible toutefois que leur exportation pose dans l'avenir quelques problèmes, face à un marché relativement saturé. Principal débouché : l'Irlande.

La valorisation des issues a été chiffrée selon les hypothèses suivantes :

— 10 % vendu sur place à 10 F/kg ;
— 90 % exporté à 7 F/kg.

L'incorporation d'autres farines que de blé dans le pain a été évoquée avec les professionnels de la branche. Le pronostic n'est pas favorable : des essais d'incorporation de farine de manioc, à 10 ou 15 %, durant la dernière guerre mondiale, ont donné un pain à peu près immangeable. Il faudra toutefois se tenir au courant des essais de panification de farine de mil, expérimentés actuellement par la F.A.O. à la minoterie de Zinder. Il pourrait en résulter une diminution des importations de blé, remplacées par des achats de farine de mil au Niger.

On suggère également que l'I.T.I.P.A.T. expérimente les possibilités d'incorporation de farine de riz, de maïs dans le pain.

L'utilisation de farines diverses reste possible pour le fleurage du pain (saupoudrage superficiel avant cuisson), mais son incidence est faible : 2 % de la farine incorporée dans la pâte.

BOULANGERIES

En 1966, selon une analyse de la Chambre d'Industrie, les 55 000 tonnes de farine de blé consommées ont eu les destinations suivantes :

Tableau N° 159

DESTINATION	Boulangeries industrielles		AUTRES	TOTAL
	Nombre d'Etablissements	t. de farine	t. de farine	t. de farine
ABIDJAN. . .	8	17.700	1.300	19.000
Intérieur . . .	50	27.200	8.800	36.000
TOTAL. . . .	58	44.900	10.100	55.000

A raison de 1,3 tonne de pain par tonne de farine, la production correspondante a été de 71 500 tonnes de pain ; le chiffre d'affaires des boulangeries industrielles (50 F/kg à Abidjan, 55 F/kg à l'intérieur) aurait atteint 3 100 millions de F CFA.

Cette évaluation semble toutefois surestimée, d'après les comptables nationaux.

Les objectifs inscrits correspondent à une croissance parallèle à celle de la consommation de farine, déduction faite de quelques autres emplois en faible quantité (biscuiterie, pâtes alimentaires).

La structure des entreprises est en cours d'évolution ; la préparation du pain tend à se rapprocher des consommateurs, et les boulangeries industrielles à four tunnel et à débit continu tendent à faire place à des boulangeries plus nombreuses, plus dispersées, équipées de fours traditionnels. Il se serait ainsi créé, dans les quatre dernières années, 40 boulangeries nouvelles. La dimension moyenne reste toutefois plus élevée qu'en France ; la dimension la plus courante est de 1 t/j de pain contre 0,3 à 0,6 t/j en France.

Les boulangers trouvent insuffisante la marge de panification qui leur est ocroyée ; elle atteint les 2/3 de la marge autorisée à Dakar où la farine coûte moins cher et où le pain se vend plus cher. Des discussions sur ce point sont en cours avec le Ministère des Finances et des Affaires Economiques.

BISCUITERIE ET PATES ALIMENTAIRES.

La consommation de biscuits en Côte-d'Ivoire est irrégulière. Elle se situe actuellement au voisinage de 500 t/an (biscuits importés). Les tonnages ci-dessous sont relatifs aux rubriques douanières :

— 19 08 25 biscuits secs sans cacao ;
— 19 08 29 autres produits de biscuiterie.

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Import. moins Réexport., tonnes	286	485	322	399	541	535	522

La croissance moyenne sur ces 7 années s'établit à 9,4 % par an. La prolongation de cette tendance conduirait à une consommation intérieure supérieure à 800 tonnes en 1970 et approchant 1 300 tonnes en 1975, 2 000 tonnes en 1980.

Les importations concernent actuellement une grande diversité de modèles, secs et fourrés, et de qualités ; le prix moyen, au niveau CAF, s'établit actuellement au voisinage de 180 à 200 F CFA/kg.

Mais la création d'une production locale, si elle s'oriente vers un produit bon marché de qualité courante, peut stimuler fortement la consommation intérieure et donner lieu à des réexportations vers les pays avoisinants.

Le objectifs de production locale ont été évalués sur la base d'un prix en usine de 200 F/kg pour le marché intérieur et de 142 F/kg pour l'exportation.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE BISCUITS

Tableau N° 160

	Marché intérieur		Exportation		Total	
	t	M CFA	t	M CFA	t	M CFA
1970	550	110	140	20	690	130
1975	1300	260	730	104	2030	364
1980	2340	468	1460	208	3800	676

Il subsistera des importations, particulièrement de biscuits de qualité supérieure.

La fabrication locale pourra utiliser, outre de la farine de blé et du sucre, du manioc, peut-être sous forme de farine précuite, et des crèmes et parfums divers pouvant provenir du traitement des fruits locaux.

L'I.T.I.P.A.T. pourrait prêter son concours à la détermination de formules de biscuits utilisant les ressources locales de manioc et de fruits.

La consommation intérieure de pâtes alimentaires est fortement croissante. Les importations (n° de nomenclature 19 03) corrigées des réexportations ont été les suivantes :

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Import. moins Réexport., tonnes	250	264	253	317	335	424	533

Elles ont progressé durant ces 7 années à un taux supérieur à 13 % par an.

Il s'y ajoute une production locale : l'entreprise SELECTA, qui produit des pâtes alimentaires depuis 1957, ne fait pas de conditionnement au détail, elle a une capacité installée de l'ordre de 500 kg/jour et a vendu à des collectivités 70 à 90 t/an de pâtes alimentaires ces dernières années.

La consommation intérieure pourrait dépasser 800 tonnes en 1970, 1 500 tonnes en 1975 et approcher 3 000 tonnes en 1980. De nombreux types, marques et qualités de pâtes alimentaires sont introduits sur le marché.

Les objectifs de production locale ont été évalués sur la base d'un prix ex-usine de 130 F/kg pour le marché intérieur et de 93 F/kg pour l'exportation ; ils laisseront place à des importations, portant en particulier sur des qualités supérieures.

Tableau N° 161 OBJECTIFS DE PRODUCTION DE PATES ALIMENTAIRES

	Marché intérieur		Exportation		Total	
	t	M CFA	t	M CFA	t	M CFA
1970	600	78	-	-	600	78
1975	700	91	420	39	1120	130
1980	1190	155	710	66	1900	221

Les GMA envisagent la création prochaine, sur certificats FNI, d'une entreprise non prioritaire ayant une capacité de 6 t/j soit 1 800 t/an de biscuits et de pâtes alimentaires.

Par ailleurs, la Panification Industrielle Christian (PIC) projette la production semi-industrielle de biscuits secs bon marché.

Sur le plan technique, on craignait que l'humidité ambiante ne gêne la production de biscuiterie ; mais la possibilité d'utiliser parmi les matières premières de la farine de manioc non hygroscopique, devrait permettre d'éviter cet écueil. Au Cameroun, une biscuiterie fonctionne sans difficulté technique dans des conditions climatiques qui ne sont pas plus favorables qu'à Abidjan.

Les GMA importeront et écraseront les quantités de blé dur nécessaires à ces fabrications.

Il semblait, il y a peu de temps que, dans le cadre d'une harmonisation industrielle au niveau du Conseil de l'Entente, la production de biscuits ou de pâtes alimentaires pourrait être réservée aux partenaires de la Côte-d'Ivoire moins favorisés industriellement. Une décision à ce sujet devrait intervenir rapidement si l'on souhaite que la Côte-d'Ivoire puisse décourager les initiatives privées dans ce domaine.

DECORTICAGE DU RIZ

Les chiffres de demande finale et de production industrielle sont encore incertains.

Sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 60 kg par habitant, ou 100 k de paddy, la consommation se répartirait comme suit (milliers de tonnes de paddy).

Tableau N162

	1970	1975	1980
Consommation totale	495	535	574
dont décorticage manuel ou artisanal (croissant comme population rurale, 6% en 5 ans).	- 250	- 265	- 280
Reste à usiner. . . .	245	270	294

Les potentialités existantes sont de 1 000 t/mois de paddy (MAN).

Une tranche de 3 rizeries industrielles de 2 000 t/mois de paddy chacune doit être réalisée en 1968 (Bouaké, Gagnoa, Korhogo).

Une seconde tranche identique, de 3 rizeries (Bongouanou, Daloa, Séguéla) doit être réalisée en 1969.

Une troisième tranche de 2 rizeries est envisagée pour 1970.

La capacité installée atteindrait ainsi 17 000 t/mois en fin 1970, soit (11 mois par an) : 187 000 t/

an de paddy. Ce programme ne suffit donc pas à atteindre l'objectif 1970 ci-dessus indiqué.

Et de nombreux problèmes restent à régler, comme :

— l'uniformisation des variétés cultivées ;
— la possibilité de collecter un paddy « loyal et marchand », payé en fonction de sa teneur en humidité ;
— la possibilité de rentabiliser la transformation industrielle, tout en concurrençant la transformation artisanale ;
— la possibilité d'écouler la production de grains, de brisures et de fines.

On voit qu'il reste à accomplir un travail important pour la mise au point du programme industriel rizier.

Les objectifs finalement inscrits ici (84 000 tonnes de riz décortiqué en 1970, 155 000 tonnes en 1975, 210 000 tonnes en 1980) sont donc proposés sous toute réserve et à titre de première approximation ; ils sont comptés à 45 F/kg ex-usine.

MAISERIE, VOIE SECHE

Les objectifs provisoirement retenus correspondent au premier IPS. Ce projet est essentiellement orienté vers la satisfaction du marché intérieur. On cherchera toutefois à placer dans les pays avoisinants une partie de la production (farine, semoule, aliments infantiles, aliments pour le bétail et la volaille).

La réalisation de ce projet est aléatoire : il semble d'abord que les débouchés en aliments infantiles et en aliments pour animaux aient été surestimés ; d'autre part, l'entreprise ne serait viable qu'à condition de pouvoir s'approvisionner régulièrement en maïs de qualité à un prix non rémunérateur pour l'agriculture.

Un projet IPS plus modeste serait en préparation.

MAISERIE, VOIE HUMIDE

Une réalisation dans ce domaine dépend des possibilités de trouver des débouchés rémunérateurs à l'exportation pour l'amidon de maïs. Il n'est pas certain que la fécule de manioc ou d'igname n'apparaisse pas plus avantageuse. Il n'est pas certain non plus que le marché mondial des fécules et amidons offre des débouchés prometteurs. Ces problèmes sont à l'étude.

Les objectifs des Pespectives précédentes ont été conservés pour mémoire.

RECAPITULATION - BRANCHE 5

Tableau N° 163

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Meunerie :															
blé			100000t					128000t					180000t		
farine	300	20	78000t	2.886	296	700	20	100000t	3.700	370	600	20	140000t	5.180	555
issues			21000t	153	133			27000t	198	168			38000t	278	238
Boulangerie industrielle	650	300		3.445		500	200		4.518		400	150		6.608	
Biscuiterie	50	40	690t	130	20	30	20	2030t	364	104	60	20	3800t	676	208
Pâtes alimentaires	22	30	600t	78		17	10	1120t	130	39	30	20	1900t	221	66
Riz décortiqué	1.500	120	84000t	3.360		1.500	120	155000t	6.200		250	20	210000t	3.400	
Maiserie :															
voie sèche	115	115		250		50	110		750	40	150	210		1.250	80
voie humide						650	100		340	330	400	60		680	660
Boulangerie artisanale				763					833					902	
Totaux	2.637	625		11.065	449	3.447	580		17.033	1.051	1.890	500		24.195	1.807

BRANCHE 6 (Conserves, Café, Cacao)

CONSERVERIE ET JUS D'ANANAS

L'évolution actuellement prévisible est différente de celle que l'on pouvait dessiner en 1963.

On prévoyait d'abord que les établissements industriels resteraient de dimensions réduites (5 000 t/an de fruits par entreprise) et seraient au nombre de 4 en 1970, 6 en 1975.

On prévoyait ensuite un tonnage traité de 40 000 tonnes en 1970, 50 000 tonnes en 1975.

Or, actuellement on ne compte toujours que deux entreprises ; l'une a une capacité de traitement de l'ordre de 8 000 t/an ; l'autre envisage de passer de 60 000 tonnes à 120 000 tonnes en 1972.

Cet essor ne sera pas sans poser de problème commercial ; d'où la nécessité de promouvoir la consommation intérieure et de rechercher activement des débouchés diversifiés à l'extérieur.

Un second problème est celui de la valorisation des déchets : 30 000 t/an, bientôt 60 000 t/an, pour lesquels on ne connaît pas actuellement de débouché.

TRAITEMENT DE FRUITS AUTRES QUE L'ANANAS

Les spécialistes de l'Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux (I.T.I.P.A.T.) procèdent depuis plusieurs années à l'étude expérimentale des valorisations de céréales, de légumes, de tubercules, de fruits produits localement. Ces travaux de laboratoire doivent normalement aboutir à des réalisations industrielles, élaborant des produits commercialisables sur les marchés africains ou exportables vers des transformateurs européens.

Un certain nombre de lignes de recherche ont ainsi été ouvertes, qu'on a commencé à prolonger jusquà la prospection active de débouchés. En sens inverse, les contacts entamés systématiquement auprès des plus importantes industries agricoles et alimentaires françaises peuvent conduire à orienter les recherches vers des productions différentes de celles étudiées jusqu'à présent mais conformes à la demande des industriels utilisateurs.

Un projet industriel a été dessiné en vue de valoriser les jus et les pulpes d'agrumes que l'on cultive dans la région de Sassandra pour en extraire l'essence d'écorce. Il existe sans doute bien d'autres possibilités, comme l'extraction des stimulants contenus dans la noix de cola, le traitement de la noix de coco en vert, la production de farines précuites. Les fruits tropicaux divers (banane, goyave, papaye, mangue...) peuvent être valorisés sous forme de flocons, de jus concentrés, de sirop ou de crèmes stabilisés au sucre ou à la farine de manioc ; leur valorisation optimale semble liée à la mise en œuvre de techniques de lyophilisation (séchage par sublimation après congélation).

La technique de lyophilisation est encore en cours d'évolution. Des appareillages à bon rendement (lyophilisation en continu) pourraient être au point dans quelques années, peut-être avant 1970, et la Côte-d'Ivoire aura intérêt à se placer au rang des premiers utilisateurs importants de cette technique.

Un objectif de production de 400 millions de F CFA en 1975 a été indiqué pour mémoire en ce qui concerne la valorisation des fruits. Un autre objectif, relatif à la valorisation des racines et tubercules, principalement igname et manioc, figure plus loin (branche 8). En réalité on ignore encore la nature et le volume des productions dont une prospection active des débouchés et des investisseurs potentiels aura favorisé la mise en place.

(La valorisation des agrumes cultivés pour l'extraction d'essence d'écorce est chiffrée en branche 14).

CONSERVES DE TOMATES

D'après les statistiques d'importation, il semble que la consommation de conserves de tomate ait pris un essor rapide depuis une dizaine d'années :

Tableau N° 164

ANNEE	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
IMPORT tonnes	41	518	1.083	1.253	1.603	1.977	2.160	2.429	2.197	2.657
IMPORT M.CFA.....	4	33	59	85	111	129	148	184	182	216

La production locale de conserves de tomates n'a pas encore été mise au point. Des études dans le domaine agronomique doivent d'abord préciser les zones de production possibles, les structures de production à envisager, les prix de revient de la tomate livrée à la transformation. Une usine de concentré de tomates exige des fruits de forme régulière et riches en pulpe.

Face au bas prix des concentrés importés, il n'est par certain qu'une production locale atteigne aisé-

ment la rentabilité, d'autant que le traitement de la tomate est une activité saisonnière : il faudra s'efforcer de trouver, dans le traitement d'autres fruits ou légumes, la possibilité d'utiliser hors saison l'appareillage de conserverie des tomates.

L'objectif indiqué pour 1975 se base sur le projet en cours d'étude et d'expérimentation à Ferkéssédougou : 2 000 tonnes de concentré et 1 000 tonnes de conserves de tomates pelées, soit 3 000 tonnes de production à un prix moyen ex-usine de 80 F CFA/kg. Mais des problèmes restent encore à résoudre, car la rentabilité n'apparaît qu'avec un prix d'achat de la tomate à 2,5 F CFA/kg : actuellement elle vaut sur les marchés 20 à 25 F CFA/kg.

Dans le cadre d'une harmonisation industrielle au sein du Conseil de l'Entente, peut-être le marché ivoirien devra-t-il s'ouvrir à une production de concentré en provenance de Haute-Volta ou du Niger.

CONSERVES DE POISSON

La production de conserves de sardinelles d'Adiaké se substituera progressivement à l'importation de boîtes de sardines. Une exportation vers les pays de l'intérieur est à rechercher.

Dans le domaine de la conserve de thon, le marché intérieur n'offre pas des débouchés considérables ; mais les quantités de thon pêchées annuellement au large des côtes ivoiriennes justifient que l'on cherche la possibilité d'exporter des conserves de thon.

L'étude d'un complexe thonier, engagée avec l'aide de l'AID, semble ne pouvoir se poursuivre faute de crédits. Le marché des U.S.A. est à considérer comme inaccessible : les entrées de conserves de thon y sont frappées d'un droit de 35 %. Des débouchés sont à rechercher au niveau de la CEE, en France, en Italie, en Allemagne fédérale ; ce qui présuppose une participation active aux négociations qui auront lieu pour l'organisation du marché européen des conserves de poisson.

Le seuil compétitf pour une conserverie de thon serait de l'ordre de 14 000 t/an en frais. On a indiqué pour objectif 1975 le traitement de 25 000 tonnes de poisson : on ignore pour l'instant si cet objectif est surestimé ou peut être dépassé.

FARINE DE POISSON

La farine de poisson, utilisée principalement pour la fabrication d'aliments pour les animaux, est l'objet d'échanges internationaux assez actifs. La consommation mondiale est irrégulièrement croissante. La production mondiale est dominée par le Pérou qui assurait, vers 1962-1965, 34 à 42 % des productions totales de farine dans le monde ; mais les fluctuations provoquées par des variations dans le succès des campagnes de pêche ont favorisé la recherche de protéines de substitution (tourteaux de soja enrichis en acides aminés de synthèse).

On ne peut pas envisager de produire en Côte-d'Ivoire de la farine de poisson pour l'exportation ; en effet, pour se placer sur le marché mondial, une farine doit être de qualité suffisante et régulière : il en découle la nécessité d'alimenter les usines en poissons frais, pêchés spécialement à cet effet ; d'autre part cette farine se placera à un prix relativement bas, de l'ordre de 30 F CFA/kg FOB (120 $/tonne). La pression exercée sur les prix de la farine de poisson par les produits de substitution ne laisse pas de perspective de hausse des cours.

Alors une industrie locale, d'une capacité de l'ordre de 1 500 t/an de farine (7 500 à 8 000 t/an de poisson) n'atteindra sa rentabilité qu'avec des approvisionnements en poisson frais parvenant à l'usine à un prix de l'ordre de 3 à 4 F CFA/kg au minimum : rentabiliser à ce niveau une activité de pêche au voisinage des côtes ivoiriennes est rigoureusement impossible ; la pêche des chalutiers ivoiriens se commercialise actuellement à 40 ou 45 F CFA/kg en moyenne ; le prix de revient de ce poisson, dans les conditions les plus favorables, ne peut certainement pas descendre au-dessous de 10 à 15 F CFA/kg.

Il ne reste alors que la possibilité de fournir le marché intérieur. Dans un ensemble intégré de traitement des produits de la pêche, si les marchés extérieurs permettent d'envisager une conserverie de thon de grande dimension (15 000 à 25 000 t/an de thon frais), il sera concevable de prévoir, peut-être pour 1975, une unité de 1 200 à 1 500 t/an de farine, alimentée en déchets de conserverie, absorbant de plus les espèces pêchées non comestibles et les invendus. Cette production serait destinée en premier lieu à approvisionner l'industrie locale de préparation d'aliments composés pour les animaux.

L'utilisation de la farine de poisson pour l'alimentation humaine sort peu à peu du stade expérimental ; son développement sera à surveiller, ainsi que la concurrence de la protéine de pétrole ou de synthèse, dont le marché ne peut actuellement être défini. Si l'emploi de la farine de poisson en nutrition humaine venait à se généraliser, il pourrait en résulter à terme certaines modifications dans la structure de la production et des échanges de ce produit, à l'issue desquelles les possibilités ivoiriennes d'intervention pourraient être à reconsidérer. Il est fort probable toutefois que le marché continuerait à être dominé

par les pays les mieux placés en fait de ressources ichtyologiques.

En conclusion, la farine de poisson, dans les conditions ivoiriennes, pourra apparaître comme une valorisation de sous-produits, à usage local, mais certainement pas comme une industrie à ravitaillement autonome et orientée sur les marchés extérieurs.

CAFE SOLUBLE

L'objectif inscrit (3 000 tonnes de café soluble en 1975) implique la création d'une seconde usine : d'une part la capacité de l'usine actuelle est de 1 500 tonnes de poudre, d'autre part, un second producteur pourrait être ouvert sur d'autres marchés et son intervention élargirait les débouchés de café soluble ivoirien.

L'entreprise actuelle est loin de fonctionner à pleine capacité. Elle projette de vendre 850 tonnes en 1968 soit un peu plus de la demi-capacité. Elle fait état de difficultés commerciales, de perte des marchés nord-africains, de concurrence des productions brésiliennes. Ce pays, en effet, qui avait deux unités de production en 1964, doit en avoir cinq maintenant et vend des poudres à bas prix sur les marchés américains et européens.

Nestlé doit couvrir actuellement 80 % du marché de la CEE. En Grande-Bretagne où la demande de café solubilisé est très développée, Nestlé et Maxwell la couvrent à raison de 80 % environ, Maxwell, filiale de General Foods, contrôle Legal en France.

L'entreprise existante, sur demande du Ministre de l'Agriculture, cherche à développer ses ventes vers les pays de l'Est, et pense ainsi pouvoir améliorer son niveau de production. Ses intentions d'avenir portent sur le remplacement des cellules d'extraction ; de nouveaux percolateurs permettront de porter la capacité à 2 360 t/an de poudre, soit environ 7 000 t/an de café vert.

Pour une seconde usine, on peut se demander si la technique à appliquer ne devrait pas être le séchage par lyophilisation. De l'avis des spécialistes, le café lyophilisé déplacera tôt ou tard le café séché par atomisation. Les investissements sont plus élevés. Il n'existe pas encore d'appareillage en continu à marche satisfaisante. Mais la lyophilisation convient mal au Robusta, car elle conserve le caractère amer de cette variété. Il faudrait donc envisager ou l'exportation en vrac de robusta lyophilisé destiné à servir de base de mélange, ou l'importation d'arabica en Côte-d'Ivoire, peut-être dans des proportions importantes (80 % ?). Il faudrait toutefois étudier les possibilités d'améliorer le robusta et de lui retirer son amertume par un traitement approprié.

L'adoption d'un procédé de lyophilisation offrirait la possibilité de traiter, outre le café, des jus ou des pulpes de fruits : citrus, bananes...

CAFE TORREFIE

L'objectif de 1 000 tonnes de production en 1970 serait à soumettre à l'avis du Comité de propagande pour la consommation du café. L'exportation, notable vers la Haute-Volta, le Niger, le Sénégal, est plus faible vers le Nigéria, le Ghana. Un essai de reprise est tenté vers le Mali. La consommation intérieure croît lentement, mais les circuits de commercialisation pourraient être améliorés.

On commercialise deux qualités principales de café torréfié. Le café bon marché est obtenu à partir des brisures de robusta. Le café meilleur goût, pour la clientèle plus exigeante, est obtenu par mélange du robusta local avec des arabica camerounais ou éthiopien.

Le prix du café torréfié est grevé par des frais de conditionnement élevés ; sous le climat ivoirien, l'oxydation est rapide et il faut procéder au conditionnement sous vide dès torréfaction.

BEURRE ET TOURTEAU DE CACAO

L'objectif de traitement de 30 000 tonnes de fèves en 1975, qui avait été fixé en 1963, sera certainement atteint par l'entreprise existante avant 1970 : pour la campagne 1966-1967, elle a traité 22 000 tonnes et elle pense traiter 25 000 tonnes à 28 000 tonnes en 1967-1968.

Devant ces résultats, les objectifs ont été fixés à 66 000 tonnes de fèves en 1975. Ils impliquent la création d'une seconde usine.

L'usine existante, qui pense atteindre 40 000 tonnes en 1970, craint l'installation d'un concurrent, d'abord à cause du partage des écarts de triage dont le traitement est plus rémunérateur, ensuite parce que les concurrents auront à s'affronter sur les mêmes marchés : l'entreprise actuelle place sa production en de nombreux pays, jusqu'au Japon.

Selon l'entrepreneur actuel, la production mondiale de beurre ne devrait pas dépasser, en poids de fèves, 18 % de la récolte mondiale ; il estime nécessaire d'appliquer ce taux de 18 % à la récolte ivoirienne et d'en déduire un plafond pour la production ivoirienne de beurre.

Il estime d'autre part, que le seuil, pour une usine de traitement, est de 20 000 tonnes de fèves : en réalité ce seuil dépend essentiellement des conditions d'approvisionnement, en particulier du volume des refus de conditionnement et de leur prix de cession.

Hormis cette valorisation des refus, il n'est pas certain que l'extraction du beurre soit une activité intéressante sur le plan économique ivoirien, dans les conditions dont bénéficie l'entreprise actuelle.

CACAO SOLUBLE

Le tourteau de cacao dégraissé acquiert la propriété d'être soluble ; il peut alors être utilisé pour la confection de déjeuners cacaotés et de préparations alimentaires diverses.

Les objectifs indiqués pour 1970 correspondent à un projet soumis au Gouvernement, visant au transfert à Abidjan d'une usine actuellement installée à Marseille. Les avantages que l'entrepreneur attend de ce transfert sont, outre le bénéfice du code ivoirien des investissements, l'espoir d'un prix avantageux pour les achats de sucre.

Les pourparlers semblent se dérouler assez lentement.

RECAPITULATION - BRANCHE 6

Tableau N° 165

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Conserves d'ananas	400	400	100000t fruits	4.500	4.490	100	150	130000t fruits	5.850	5.836	100	100	150000t fruits	6.750	6.732
Traitement de fruits divers						130	125		400	390	130	125		800	787
Conserves de tomates						186	75	3000t	240		65	30	5000t	400	
Conserves de poisson :															
sardinelle			2000t	225				3000t	338	35			4000t	450	45
thon			3000t	450	420	600	500	25000t	3.750	3.710	245	200	35000t	5.250	5.200
Farine de poisson															
Café torréfié	50	20	1000t	200	50	50	20	1500t	300	75	50	20	2000t	400	100
Café soluble			1500t	1.260	1.155	850	100	3000t	2.520	2.385	450	80	4500t	3.780	3.600
Beurre de cacao	300	150	40000t fèves	3.840	3.800	400	200	66000t fèves	6.336	6.286	300	100	90000t fèves	8.640	8.576
Cacao soluble	150	20	400t	65	45	50	10	500t	82	57	50	10	640t	104	72
Totaux	900	590		10.540	9.960	2.366	1.180		19.816	18.774	1.390	665		26.574	25.112

BRANCHE 7 (Boissons et Glaces)

BIERE

La consommation intérieure de bière, après avoir fortement cru jusqu'en 1958 où elle atteignait près de 190 milliers d'hectolitres, marque depuis une tendance générale à la baisse, à un taux moyen de — 3,5 % par an entre 1958 et 1966.

CONSOMMATION INTERIEURE DE BIERE, MILLIERS D'HECTOLITRES

Tableau N° 166

ANNEE	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Bière locale	174	130	137	153	122	127	140	109	111
Bière importée (2203)	13	6	7	8	6	11	10	14	13
Total	187	136	144	161	128	138	150	123	124

Simultanément la consommation de vin apparaît fortement croissante ; de 1960 à 1966 les importations de vin non conditionné se sont accrues à un taux moyen annuel de 8,6 % :

IMPORTATIONS DE VINS NON CONDITIONNES, DE 12° OU MOINS
(n°s 2205 11 et 2205 12)

Tableau N° 167

ANNEE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Quintaux.	193	273	247	283	351	324	331
Valeur CAF, millions CFA	431	613	675	785	991	918	896

Cette consommation, comme celle de la bière, subit les fluctuations de revenus des agriculteurs. Mais son caractère fortement ascendant est inquiétant. L'augmentation du nombre des buveurs de vin au fur et à mesure que l'économie rurale se monétarise compromet la santé des générations futures.

Les importations de vin ordinaire s'élèvent à environ 900 millions de F CFA par an au niveau CAF, ce qui représente au niveau des prix à la consommation, un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 *milliards* de F CFA, contre 0,6 à 0,7 milliard pour la bière vendue par les deux brasseries locales.

Il n'est pas certain que la bière et le vin soient parfaitement substituables, mais il est incontestable qu'une forte taxation sur le vin entraînera une baisse de cette consommation, qui se reportera au moins en partie sur la bière.

Sur un vin importé de la CEE, d'une valeur CAF moyenne de 26,5 F/l, la fiscalité s'élève actuellement à environ 48 F CFA/l :

— Droit fiscal d'entrée 15 %	4 F CFA env.
— Droit spécial d'entrée 10 % . .	3 F CFA env.
— TVA à l'importation 18 % . .	6 F CFA env.
— Taxe spéciale	35 F CFA env.
— Total	48 F CFA env.

Cette fiscalité est en légère hausse par rapport à 1967 (+ 1,3 F/l, augmentation de la T.V.A.) ; elle avait subi au début de 1967 une hausse de 15 F/l (augmentation de la taxe spéciale). Mais ces hausses restent faibles et leur incidence sur la consommation de vin risque d'être peu importante. L'exemple du Cameroun dans ce domaine est intéressant : les importations de vin y sont en régression depuis 1962, au prix d'une forte aggravation de la fiscalité, qui est actuellement de l'ordre de 104 *F CFA/l* soit plus du double de la fiscalité ivoirienne. La baisse de la consommation de vin s'est accompagnée au Cameroun d'une croissance soutenue de la consommation de bière locale.

La bière est fabriquée localement par deux brasseries dont l'une s'est installée en 1952 ; l'autre est

EXPORTATIONS DE BIERE LOCALE, MILLIERS D'HECTOLITRES

Tableau N° 168

ANNEE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Export.	34	48	33	53	38	0	2

entrée en production en 1962. Toutes deux sont situées à Abidjan ; l'une a installé à Bouaké une station d'embouteillage. Naguère exportatrices, en particulier sur la Haute-Volta, les brasseries d'Abidjan ont vu s'annuler leurs débouchés extérieurs, du fait de la création de brasseries dans les pays voisins.

La qualité des bières locales est médiocre, elle a peut-être baissé si l'on en croit la reprise des importations de bières étrangères, en hausse depuis 1963. Mais la taxe spéciale sur les boissons alcoolisées limite à 4,5 degrés le titre des bières courantes de fabrication locale. Une modification de la législation, portant cette limite à 5 degrés, permettrait une amélioration des qualités. Une requête dans ce sens a été soumise par les brasseurs au Ministère des Finances en janvier 1967 ; aucune décision n'a été annoncée jusqu'à présent.

Devant la baisse des chiffres d'affaires, la disparition des exportations, l'un des brasseurs s'est tourné vers la commercialisation du vin et réalise ainsi le tiers de son chiffre d'affaires, avec des marges commerciales plus importantes que sur la bière locale.

Pour améliorer la commercialisation de la bière, les brasseurs ont entrepris un contrôle plus serré des circuits de distribution, avec livraison directe aux

détaillants ; la mise en place de la distribution de bière pression à Abidjan a été effectuée ; ils sont décidés à faire preuve de dynamisme, sous réserve que le Gouvernement les y encourage :

— en relevant à 5° le seuil d'exonération de la taxe spéciale sur les bières ;

— en haussant les prix du vin, ne serait-ce que de 10 F CFA/l.

La production locale pourrait alors remonter à 180 milliers d'hectolitres en 1970 et progresser ensuite à un taux de l'ordre de 7 % par an, pour atteindre 250 milliers d'hectolitres en 1975 et 350 en 1980 : ces objectifs sont conditionnels.

Il reste exclus toutefois pour le proche avenir qu'une brasserie se crée à Bouaké : le ravitaillement de cette ville se fait aisément depuis Abidjan par la route. Une seconde station d'embouteillage pourra y être implantée, ainsi qu'une station à Daloa. En brasserie la capacité installée (300 000 hl/an) devrait suffire jusqu'au delà de 1975.

Le Gouvernement, bien entendu, reste libre d'opter pour le vin de préférence à la bière. On pourrait alors étudier un accroissement de la valeur ajoutée localement, en important des moûts concentrés. Mais il semble préférable d'encourager les brasseurs, ne serait-ce que dans une optique de salubrité publique.

BOISSONS GAZEUSES

La projection a été basée sur un taux de croissance annuel de 7 %. Les trois établissements existants ont une capacité globale de 280 000 hectolitres ; des accroissements de capacité ou des établissements nouveaux seraient donc à mettre en place pour atteindre l'objectif 1975 de 360 000 hectolitres.

Les productions locales de sodas pourraient employer les extraits secs ou les jus concentrés de fruits locaux qui pourraient être produits dans l'avenir, selon les techniques de l'ITIPAT ou selon d'autres techniques.

GLACE

La glace hydrique commercialisée en 1967 représente un tonnage de 72 000 tonnes, ainsi réparti :

— livraison aux unités de pêche : 46 000 tonnes ;

— livraison en ville : 26 000 tonnes.

Elle est produite par 3 établissements (BRACODI, SOLIBRA, SOGIP) dont la capacité globale de production atteint actuellement environ 100 000 t/an. Après mise en route de la SOCEF, elle dépassera 130 000 t/an.

La pêche industrielle maritime pourrait atteindre :

— en 1970 : 65 000 tonnes ;

— en 1975 : 95 000 tonnes ;

— en 1980 : 135 000 tonnes.

Mais une part croissante de ces captures sera assurée par des navires congélateurs.

Si l'on suppose pour les livraisons en ville une croissance dans l'avenir de 8 % par an, la commercialisation de glace par les industries pourra atteindre les niveaux suivants :

Tableau N°169

	1970	1975	1980
Quantités (tonnes)			
livrées à la pêche .	60.000	80.000	100.000
livrées en ville . .	30.000	50.000	70.000
Total.	90.000	130.000	170.000
Valeur (millions de F.CFA (3 F.CFA/kg) . .	270	390	510

Il existe un certain nombre d'installations plus ou moins importantes situées dans les villes de l'intérieur.

Les machines à faire de la glace en pains, construites par une entreprise d'Abidjan, permettront progressivement le ravitaillement des centres secondaires.

La glace carbonique est produite depuis peu à Abidjan, mais se commercialise difficilement : l'usage de la glace sèche n'est pas entré dans les mœurs. L'entreprise productrice comptait ravitailler les compagnies aériennes, mais celles qui font escale au Bourget alimentent l'aéroport d'Abidjan en glace carbonique acquise hors taxes à Paris à 60 F/kg, recédée à Port-Bouet également hors taxe à 80 F/kg.

CONGELATION-ENTREPOSAGE

Actuellement 20 000 t/an environ de thon transitent par Abidjan : ils sont stockés, avant réembarquement sur navires frigorifiques, par la SOGIP dont les capacités sont les suivantes :

— congélation à — 18° . . . . . 120 t/j

— stockage à — 20° . . . . . 1 600 t

Les installations de la SOCEF, dont la construction commence (450 millions de F CFA d'investissements) seront en service en 1970 et pourront être accrues ensuite. Les caractéristiques seront les suivantes :

— stockage à 0° . . . . . 400 t

— congélation à — 18° . . . . . 60 à 90 t/j

— stockage à — 20° . . . . . 3 000 t

— stockage de vivres frais . . . . . 300 t

On a compté que le transit du thon atteindrait 30 000 tonnes en 1970, 80 000 tonnes en 1975 et 100 000 tonnes en 1980.

Les objectifs de congélation et d'entreposage du thon seront à revoir en diminution si les flottes de pêche s'équipent en thoniers congélateurs transbordant directement leur récolte à bord de cargos frigorifiques,

Les projets de chaîne du froid destinés principalement à ravitailler en poisson frais les villes de l'intérieur, sont encore à préciser. L'initiative privée a déjà mis en route quelques circuits avec des camions frigorifiques et quelques petites installations de stockage. Mais l'état de certaines routes gêne leur activité (poussière, chocs, risque de pannes). Par ailleurs, le poisson frais est souvent acheté par des revendeurs qui le sèchent ou le fument avant de le commercialiser : il apparaît préférable d'améliorer les circuits de commercialisation du poisson séché à la côte.

ALCOOL DE MELASSE

Lors de la création d'une industrie de la canne à sucre, le problème de valorisation des sous-produits sera à étudier. Par tonne de sucre on obtient en particulier environ 400 kg de mélasse, dont une des valorisations serait la production d'alcool (autres utilisations possibles : combustibles, alimentation du bétail).

Si toute la mélasse était transformée en alcool, on obtiendrait ainsi :
— 45 000 hectolitres d'alcool en 1975 (valeur 112 millions de F CFA) ;
— 60 000 hectolitres d'alcool en 1980 (valeur 150 millions de F CFA).

L'écoulement de ces quantités considérables poserait des problèmes ardus ; l'objectif en valeur est toutefois retenu à titre indicatif, dans l'attente d'une étude plus poussée des valorisations de sous-produits de sucrerie.

RECAPITULATION - BRANCHE 7

Tableau N° 170

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Bières			180000 hl	900				250000 hl	1.250		590	300	350000 hl	1.750	
Boissons gazeuses			260000 hl	780	8	120	100	360000 hl	1.080	11	240	200	500000 hl	1.500	15
Glace			90000t	270				130000t	390				170000t	510	
Congélation Entrepos. thon	605	160	30000t	200	200	800	200	80000t	535	535	200	100	100000t	665	665
Alcool de mélasse									112					150	
Totaux	605	160		2.150	208	920	300		3.367	546	1.030	600		4.575	680

BRANCHE 8 (autres industries alimentaires et tabac)

PRODUITS LAITIERS

L'objectif de production de 20 000 tonnes d'équivalent lait frais en 1970 (1 milliard de F CFA) et de 32 000 tonnes en 1975 semble inaccessible aux deux entreprises installées à Abidjan.

Le premier obstacle qu'elles rencontrent est la difficulté de concurrencer les importations, qui sont exemptes de droit spécial d'entrée et de TVA (lait, crème, beurre) et soumises à un droit fiscal d'entrée peu élevé (4 % pour le lait et le beurre). En outre, ces produits bénéficient généralement dans leur pays d'origine d'une aide à l'exportation. Les normes de la Direction des prix imposent à la production locale un écart de prix important par rapport aux produits importés : 35 à 40 %.

Un autre obstacle est d'ordre réglementaire : la Côte-d'Ivoire continue d'appliquer la législation française, qui impose au lait régénéré, au yaourt, au fromage, à la crème glacée, l'adjonction exclusive, à titre de matière grasse, de crème de lait, produit coûteux à importer. Bien des pays admettent la diffusion de produits laitiers ou l'apport de matière grasse provient d'huiles végétales : arachide, coprah...

Le « filled milk » ainsi obtenu peut avoir des qualités organoleptiques voisines de celles du lait complet. Il peut être moins nutritif, ce n'est pas un inconvénient en Afrique où le lait est utile non pas par les matières grasses mais par son apport de protéines et de calcium. Le « filled milk » n'est pas utilisé en Europe. Il a pris naissance aux Etats-Unis ; son usage s'est fortement développé aux Philippines, au Nigeria, au Ghana. Il faut utiliser dans sa fabrica-

tion des matières grasses désodorisées, mais le prix en reste moins élevé que celui de la crème de lait déshydratée, qu'il faut importer.

L'introduction des matières grasses d'origine végétale dans les crèmes glacées est actuellement interdite en France et en Allemagne fédérale ; dans les autres pays d'Europe de l'Ouest elle est autorisée, même dans des pays laitiers comme la Hollande ou les pays scandinaves.

La mise en route du Marché Commun nécessitera une unification des règlements des pays membres, relatifs à la qualité des biens de consommation ; il est vraisemblable que la France se trouvera conduite à admettre l'incorporation de matières grasses végétales dans les produits laitiers.

Une modification de la législation ivoirienne pourrait intervenir dès maintenant ; il pourrait en résulter une plus grande diffusion de produits laitiers d'un prix modique.

Les possibilités d'exportation des produits laitiers ivoiriens semblent réduites : le Niger, la Haute-Volta ont une production locale de lait commercialisée au stade des villes à un prix de l'ordre de 30 F/l.

L'organisation d'une laiterie sur le cheptel local ne semble pas avoir fait jusqu'à présent l'objet de projet précis.

La commercialisation des produits laitiers d'Abidjan à l'intérieur du pays est handicapée par des prix de transport élevés, tenant en particulier aux conditions précaires actuelles d'exploitation des chaînes de froid. Mais le lait stérile d'AFRILAIT, qui peut se conserver indéfiniment à la température ordinaire, devrait bénéficier d'une diffusion accrue.

RACINES ET TUBERCULES

Il s'agit des possibilités de valorisation du manioc, de l'igname, etc..., sous forme de farines, de fécules, de produits diététiques et alimentaires divers. L'objectif de 750 millions de F CFA en 1975 a une valeur indicative.

Peut-être cet objectif sera-t-il réalisé sous forme de fécules ; l'étude mentionnée plus haut à propos du maïs (branche 5) éclairera sur l'intérêt de réaliser une féculerie. Il pourra aussi comporter une production de farines précuites ; leur élaboration est à envisager avec le groupe allemand qui s'y intéresse. Peut-être l'étendue des marchés extérieurs permettra-t-elle d'emblée une réalisation de dimension industrielle, pouvant réserver au marché intérieur du « foutouprêt » une part de sa production, réduite au départ et s'accroissant pour suivre l'extension de la demande.

SUCRE

Les projets sucriers ne semblent pas avoir pris une forme définitive à l'heure actuelle ; aussi l'objectif retenu pour 1975 (45 000 tonnes de production dont 35 000 tonnes de morceaux) n'a-t-il qu'une valeur indicative. Il semble bien tard maintenant pour qu'une production soit mise en route pour 1970.

Ces 45 000 tonnes de sucre pourront être absorbées par le marché intérieur qui atteindrait ou dépasserait à l'époque 60 000 tonnes. L'engagement pris auprès de la Haute-Volta, relatif à l'achat de 10 000 t/an de sucre de Banfora, pourrait ainsi être respecté.

Il n'est certainement pas possible de viser l'exportation en Afrique où tous les pays s'équipent en sucreries ou projettent de le faire.

La valorisation des sous-produits est à étudier conjointement aux projets de sucreries, peut-être avec le concours de l'ITIPAT. Par tonne de sucre on obtient environ 3 tonnes de bagasse et 0,4 tonne de mélasse équivalant 100 litres d'alcool.

Avec la bagasse, on peut envisager de faire de la pâte à papier, des panneaux ou des containers divers en particules agglomérées ; la moëlle de bagasse est utilisable pour l'alimentation du bétail.

La mélasse est utilisable en distillerie (tafias, alcool éthylique ; difficultés d'écoulement) ; en levurerie ; elle peut être à la base de préparation de divers acides organiques ; elle peut être utilisée pour la préparation d'aliments du bétail. Les vinasses de distillation ont une valeur fertilisante.

CONFISERIE

On a retiré des objectifs des Perspectives précédentes les prévisions d'exportation : les pays avoisinants sont tous équipés en confiserie.

CHOCOLATERIE

Le projet d'une chocolaterie, intégrée dans l'usine de trituration des fèves de cacao, est à l'étude ; le choix du matériel n'est pas arrêté, mais le sera sous peu.

Cet atelier, analogue à celui qui existe à Douala, produira plusieurs sortes d'articles : chocolat de ménage, au lait, aux arachides, confiseries au chocolat, entre autres sous forme de bâtonnets bon marché. La production devra d'abord satisfaire la consommation locale, mais celle-ci est actuellement minime

(importations actuelles de l'ordre de 40 t/an). Il est possible que la réponse de la clientèle à l'offre de ces produits locaux ne suffise pas à atteindre les objectifs formulés (1 000 tonnes en 1970, 2 000 tonnes en 1975).

Les conditions climatiques ne favorisent pas la production de chocolat, qui devra s'effectuer dans des locaux dotés d'une régulation de l'hygrométrie et de la température.

ALIMENTS DU BETAIL

Jusqu'ici les aliments préparés sont utilisés en Côte-d'Ivoire exclusivement pour l'élevage des volailles. La production en est effectuée dans des ateliers dispersés, privés (COPRAVI) ou administratifs (Service de l'Elevage) ; elle atteint actuellement environ 5 000 t/an d'aliments à base de maïs (50 %) et de tourteaux d'arachides souvent importés.

La croissance de la demande devrait se maintenir dans l'avenir à un taux de l'ordre de 10 % par an et atteindre 8 000 tonnes d'aliments complets en 1970, 13 000 tonnes en 1975, 21 000 tonnes en 1980, d'une valeur à la production d'environ 30 F CFA/kg.

La centralisation des productions correspondantes en une seule unité de dimension industrielle permettrait de bénéficier des économies d'échelle et d'abaisser le prix de revient. Il faut alors dès maintenant éviter la multiplication des ateliers de préparation et rechercher une localisation industrielle bien située par rapport à la zone d'aviculture.

L'élevage porcin modernisé pourrait être également consommateur d'aliments préparés ; on évalue la demande potentielle à 3 000 tonnes en 1975, 5 000 tonnes en 1980, d'un produit d'une valeur d'environ 50 F CFA/kg.

L'élevage bovin ne semble pas pouvoir se baser sur une consommation d'aliments complets préparés. Mais il peut être amélioré par l'utilisation de déchets industriels, comme les drèches de brasserie, pour l'engraissement avant abattage.

L'objectif de production d'aliments complets pour l'élevage atteint donc 8 000 tonnes en 1970, 16 000 tonnes en 1975, 26 000 tonnes en 1980. Mais un certain approvisionnement sera déjà assuré par la maïserie projetée, qui doit en fournir 1 500 tonnes en 1970, 4 500 tonnes en 1975, 7 500 tonnes en 1980.

Le nombre et la quantité des sous-produits dont la seule valorisation est l'alimentation animale deviendra bientôt considérable :

Tableau N° 171

Tonnages	1970	1975	1980
Issues de meunerie.	21.000	27.000	38.000
Tourteaux de palmiste.	10.000	25.000	44.000
Tourteaux de coprah	3.500	8.400	23.500
Tourteaux d'arachide	2.200	5.500	8.250
Tourteaux de graine de coton . .	15.000	25.000	27.000
Drèches de brasserie	2.000	2.700	3.800

A ces productions chiffrées s'en ajoutent bien d'autres : issues et brisures de rizeries, rafles de maïs, mélasses de sucrerie, déchets de traitement des fruits, des racines et tubercules, farine de poisson, sous-produits d'abattoirs (farines d'os, farines de sang...).

Les possibilités de placement de ces sous-produits sur des marchés extérieurs déjà encombrés sont réduites ; il faudra réserver à l'exportation les sous-produits les plus riches comme le tourteau de graine de coton (sous réserve d'une bonne élimination du gossypol) et d'arachide.

Selon l'évolution des cours sur les marchés extérieurs, pour soutenir l'exportation des tourteaux et déchets, des mesures fiscales apparaîtront peut-être nécessaires, comme l'abaissement de la valeur mercuriale sur laquelle sont calculés les droits de sortie ; actuellement ces droits sont de 10,56 % et la valeur mercuriale des tourteaux d'oléagineux est fixée à 11 F CFA/kg.

CIGARETTES

La croissance de la consommation intérieure s'établit en moyenne à 6,2 % par an. On a compté que la production locale en représenterait un pourcentage croissant :

— 75 % en 1970 ;
— 78 % en 1975 ;
— 80 % en 1980.

On a compté que les exportations pourraient se maintenir au niveau de 10 % de la production (niveau de 1965).

En réalité les résultats des années passées ne sont pas très encourageants ; la proportion du marché local fournie par l'entreprise existante, qui fut de 78 % en 1962, a décru : 71 % en 1965. Les importations de cigarettes anglaises sont en hausse, celles de gauloises en forte hausse ; au niveau du consommateur,

l'écart de prix entre la gauloise et la cigarette locale est trop faible ; une protection douanière pourrait stimuler la vente locale de la production ivoirienne.

Les exportations vers les pays africains sont en diminution ; toutefois un courant d'exportation non recensé se maintient vers le Mali dont l'usine marche mal ; d'autre part, l'usine de Bobo-Dioulasso ne pratique que les stades terminaux de la fabrication de cigarettes et s'alimente en préparations à Bouaké.

L'entreprise locale projette un accroissement d'équipement pour élargir sa gamme de productions et fournir des cigarettes à goût anglais. Elle craint toutefois de ne pouvoir dépasser une croissance de 3 à 4 % par an.

RECAPITULATION - BRANCHE 8

Tableau N° 172

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Produits laitiers.				1.000		200	80		1.600	70	100	20		2.300	80
Racines et tubercules . . .						500	375		750	250	500	375		1.500	500
Sucre						2.000	300	45000 t	2.200		700	150	60000 t	2.900	
Confiserie.	30	50		224		35	40		450		30	35		600	
Chocolaterie . . .	115	35	1.000 t	300	285	30	15	1300 t	390	370	30	10	1600 t	480	455
Aliments du bétail :	50	40				30	30				30	30			
aviculture			6.500 t	195				8500 t	255				13500 t	405	
élevage porcin .								3000 t	150				5000 t	250	
Cigarettes.			1.560 t	2.904	206	35	20	2200 t	4.094	294	300	50	3050 t	5.675	412
Totaux	195	125		4.623	491	2.830	860		9.889	984	1.690	670		14.110	1.447

BRANCHE 9 (Energie et Eau)

RAFFINERIE DE PETROLE

Démarrée en 1965, la raffinerie de pétrole de Vridi (S.I.R.) a une capacité de traitement variable selon la nature du brut traité, voisine de 700 000 t/an de pétrole. Elle comporte essentiellement une unité de distillation, une unité de reforming catalytique. Elle fonctionnera en 1970 au voisinage de la pleine capacité, traitant environ 700 000 tonnes de brut.

Une extension de la raffinerie sera construite en 1972. On pourra alors assurer par cabotage le ravitaillement en essences du Togo, du Dahomey et du Niger. Les adjonctions envisagées comportent principalement une distillation sous vide et un cracking catalytique. L'investissement correspondant s'élèvera à environ 2,7 ou 3 milliards de F CFA.

Le programme de production de la raffinerie pour 1975 est le suivant :

Tableau N° 173

	Marché intérieur		Exportation	
	t	M CFA hors taxes	t	M CFA
Gaz combustible industriel.	32.300	95		
Butane	5.100	75,7	3.400	15,6
Super carburant . . .	24.600	238,4	1.900	19,3
Essence auto	138.900	1.112,5	80.900	636
Carburéact. et lampant	84.200	676,9	16.000	128,9
Gasoil.	158.750	932,8	30.250	177,7
Distillate diesel oil	84.000	479,3	16.000	91,3
Fuel oil 1500	50.000	221,2	200.000	558,6
Fuel oil 3500	126.000	463,7		
	703.850	4.295,5	348.450	1.627,4

Cette production correspondra au traitement d'environ 1,1 million de tonne de pétrole brut, pour une valeur entrée raffinerie d'environ 3,8 milliards de F CFA.

Toutes taxes comprises, la valeur de la production pour le marché intérieur s'élèvera à environ 10 500 millions de F CFA.

En supposant une prolongation régulière de la tendance au-delà de 1975, on parvient aux objectifs suivants :

Tableau N°174

	Tonnes de brut traité	Valeur taxes comprises marché local M CFA	Valeur exportations M CFA
1970	700.000	6.700	1.000
1975	1.100.000	10.500	1.600
1980	1.700.000	16.250	2.500

Il semble nécessaire d'envisager des études sur les développements possibles de la raffinerie en direction de la pétrochimie, compte tenu des échanges qui pourraient s'envisager avec les pays avoisinants comme le Ghana.

Il y a lieu de chercher également un débouché pour le gaz industriel que produira la raffinerie après installation du cracking (32 000 tonnes en 1975). Actuellement la raffinerie dispose d'excédents d'hydrogène, mais son utilisation dans l'industrie des corps gras pour l'hydrogénation des huiles est freinée par les droits frappant cette transaction.

PRODUCTION DE BITUME

Le bref examen du marché effectué il y a deux ans, sera à réviser, à l'issue de l'étude de transports, et compte tenu du programme routier qui en résultera.

Le développement du marché sera en effet, influencé par un certain nombre de choix techniques et économiques (le réseau routier du Sud-Ouest sera-t-il bitumé ou en latérite ?).

Les investissements inscrits correspondent à la réalisation d'une unité adjointe à la raffinerie et traitant du fuel. Mais d'autres solutions peuvent être techniquement préférables. En particulier, en cas d'installation d'une unité de cracking catalytique, on extrait facilement le bitume du résidu de distillation sous vide, qu'il reste à oxyder. En cas d'option pour cette solution, l'objectif de production pour 1970 (20 000 tonnes) serait à supprimer.

LUBRIFIANTS

Il existe actuellement deux ateliers de formulation et conditionnement de lubrifiants ; leur capacité totale est de l'ordre de 11 000 m³/an. Les objectifs inscrits (13 000 m³/an en 1975) impliquent la mise en service d'une troisième unité entre 1970 et 1975.

PRODUCTION D'ELECTRICITE

Les indications portées ici n'ont pas d'intention normative.

Les prévisions de consommation sont déduites de celles citées par Kaiser en octobre 1966 pour le réseau d'Abidjan. Mais on y a ajouté :

— pour le traitement du minerai de fer : à raison de 100 kWh/t de pellets
  — 300 millions de kWh en 1975 ;
  — 500 millions de kWh en 1980 ;
— pour la production de pâte à papier, à raison de 1 200 kWh/t de pâte
  — 180 millions de kWh en 1975 ;
  — 420 millions de kWh en 1980.

Une décroissance des prix moyens du kWh à la consommation a été prévue ici : 11 F en 1970, 10 F en 1975 et 9,5 F en 1980.

Cette décroissance prolonge la tendance des années passées ; elle résulte de l'accroissement des capacités installées et de l'augmentation des consommations industrielles par rapport aux consommations des particuliers.

Les prévisions d'investissement se basent sur les hypothèses suivantes :

— avant 1970 : achèvement des 2 premiers groupes de la Centrale de Vridi (2 × 30 MW) ;
— entre 1970 et 1975 : construction du barrage de Kossou et de deux centrales pour l'alimentation du fer et de la papeterie :
  — à Man : 2 groupes de 30 MW ;
  — à San Pedro : 2 groupes de 60 MW ;
— entre 1975 et 1980 : accroissement du potentiel du réseau interconnecté Abidjan-Kossou, par 3 groupes de 60 MW ; accroissement des centrales de Man et San Pedro avec un 3e groupe, dans chaque centrale, identique aux deux précédents

Tous ces chiffres seront à revoir à la lumière des études actuellement menées par EECI et EDF. Dans le cas d'achat d'énergie électrique au Ghana, les prévisions d'investissement seraient bouleversées. Par ailleurs, les progrès dans la technique nucléaire permettront peut-être d'envisager, au-delà de 1975, des applications en Côte-d'Ivoire ; en Europe on en arrive maintenant à la concurrence avec le thermique sur fuel pour une puissance installée de 500 à 600 MW.

La recherche d'une bonne régularité de la courbe de charge des groupes vapeur pourra conduire

l'EECI à réviser la tarification à l'avantage des consommateurs industriels d'heures creuses (broyage de clinker, électrométallurgie).

PRODUCTION D'EAU

Les accroissements de consommation sont basés sur les tendances des années passées. On a prévu une décroissance des prix moyens du m^3 :

— *Réseaux EECI :*
50 F en 1970, 45 F en 1975, 40 F en 1980 ;

— *Réseau SODECI :*
30 F en 1970, 25 F en 1975, 20 F en 1980.

Toutefois, la consommation future d'eau est à examiner de plus près. Le réseau EECI (centres secondaires) est en extension rapide, par croissance à la fois du nombre de centres desservis et du nombre de consommateurs par centre. Le réseau SODECI (Abidjan) devra assurer la relève des forages industriels privés (Treichville-Koumassi) et alimenter les nouvelles implantations industrielles (+ 11,4 millions de m^3/an, entre 1965 et 1975).

RECAPITULATION - BRANCHE 9

Tableau N° 175

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Raffinerie de pétrole	250	20	700000t	7.700	1.000	3.500	80	1100000t	12.100	1.600	3.000	60	1700000t	18.750	2.500
Production de bitume	270	12	20000t	160	20			30000t	240	35	100	8	40000t	320	60
Lubrifiants			10000m³	675	150	135	20	13000m³	875	200			17000m³	1.150	250
Production d'électricité	2.700	1.000	450 GWh	4.950		33.600	1.000	1400GWh	14.000		14.200	800	2500GWh	23.750	
Eau : EECI	350	150	4 Mm³	200		350	150	6,4Mm³	300		350	150	10,3Mm³	410	
SODECI			30 Mm³	900				48 Mm³	1.200				67 Mm³	1.340	
Bois de chauffe				2.200					2.600					3.000	
Totaux	3.570	1.182		16.785	1.170	37.585	1.250		31.315	1.835	17.650	1.018		48.720	2.810

BRANCHE 10 (Activités extractives)

MINERAI DE FER

Les objectifs inscrits s'inspirent des premières données approximatives relatives au projet Pickands Mather. Une première convention devrait être signée bientôt, selon laquelle des études et recherches complémentaires seraient mises en route : possibilités de concentration et de traitement du minerai, cubage des réserves... On sait que l'idée consiste à exploiter un minerai pauvre mais facile à enrichir, entièrement broyé, transporté jusqu'à la côte (280 km) sous forme de pulpe dans un pipe-line, décanté à l'arrivée et traité au four pour être exporté sous forme de pellets pré-réduits. La production pourrait atteindre 3 millions de t/an de pellets, obtenus à partir de 6 millions de tonnes de minerai. Ultérieurement la production pourrait passer à 5 millions de t/an de pellets.

La viabilité de ce projet dépend en particulier des débouchés possibles, dont le volume sera variable selon les qualités des pellets obtenus. La mise en service de nombreux gîtes nouveaux pourrait faire naître dans l'avenir des excédents de minerai et une chute des cours. Une exploitation pour être viable, devra s'appuyer sur des contrats de fournitures à long terme.

DIAMANT

L'extraction de diamants d'alluvions-éluvions baissera dans les années à venir et cessera sans doute par épuisement vers 1980.

Des recherches sont en cours actuellement sur les kimberlites ; elles pourraient conduire à une exploitation souterraine après 1975.

A titre d'hypothèse, on a retenu une remontée de la production à 200 000 carats en 1980. Le pronostic de la principale Société exploitante est moins optimiste : 150 000 carats en 1980.

MANGANESE

L'exploitation actuelle traverse une mauvaise passe, qui a commencé en juillet 1967 avec la grève de l'électrométallurgie américaine. Le ralentissement de l'activité industrielle a entraîné un stockage considérable puis une chute des cours. Les ventes ivoiriennes sont descendues à 122 000 tonnes en 1967, et l'activité se réduira encore en 1968 où l'on pense vendre 50 000 tonnes seulement.

On espère une reprise en 1969 au rythme normal (150 000 tonnes) ; le gisement exploité arriverait alors à épuisement vers 1976.

Il n'est pas possible de présumer actuellement si des gisements suffisants pourront alors prendre le relai. A titre purement hypothétique, on a retenu pour 1980 un objectif de 100 000 tonnes. Le gisement d'Odienné en particulier, dont le minerai serait de qualité chimique, fait actuellement l'objet d'un examen.

AUTRES RESSOURCES MINERALES

La *tantalite* d'Issia pourra donner lieu à une petite exploitation semi-artisanale au rythme d'environ 20 t/an ; ce minerai, utilisé par l'industrie spatiale, est d'une valeur marchande élevée : 2,5 à 6 millions de F CFA/t (compter pour moyenne 3 millions).

Béryl : 200 t/an, 70 F/kg.

Feldspath de verrerie : 100 t/an, 5 000 F/t.

Faluns : 50 000 t/an, 2 000 F/t. Des possibilités de valorisation locale sont à l'étude : charges insecticides, amendements agricoles, ajoute pour liants hydrauliques, chaux vive ou éteinte...

Ilménite : Les gisements d'Addah et de Grand-Lahou sont actuellement étudiés par une Société minière qui pourrait envisager une production de 20 000 t/an.

Cuivre : deux indices sont à l'étude.

Eau minérale : Des sources d'eau naturelle de bonne qualitié existent en Côte-d'Ivoire. Leur exploitation permettrait de réduire les importations d'eaux européennes. Mais elle nécessite des études préalables d'une grande ampleur, car il faut acquérir des certitudes de régularité à long terme de la qualité de ces eaux.

Une Société d'études est à constituer ; les brasseurs locaux sont intéressés. L'eau minérale pourrait servir à la production d'eaux de table, gazéifiées ou préparées de diverses façons.

Sel : Le projet ivoirien d'extraction de sel à partir de l'eau de mer a été abandonné, les études effectuées ayant été paraît-il négatives. On envisage maintenant la purification sur place de sel brut importé. On a proposé également l'incorporation de quinine dans le sel de table.

Les études correspondantes sont à poursuivre.

RECAPITULATION - BRANCHE 10

Tableau N° 176

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Minerai de fer en pellets						30.000	2.000	3 Mt	8.000	8.000	16.000	1.000	5 Mt	13.600	13.600
Diamant	500	50	200.000 ct	900	900	500	50	200.000 ct	900	900	500	50	200.000 ct	900	900
Manganèse	100		150000t	750	750	100		150000t	750	750	100	50	100000t	500	500
Tantalite			20t	60	60			20t	60	60			20t	60	60
Béryl	65	50	200t	14	14	70	50	200t	14	14	15		200t	14	14
Feldspath			100t	€				100t	€				100t	€	
Faluns			30000t	60				50000t	100				50000t	100	
Ilménite															
Cuivre															
Eau minérale															
Sel	50	20	28000t	250	100	20	10	32000t	290	110	10	5	36000t	320	125
Totaux	715	120		2.034	1.824	30.690	2.110		10.114	9.834	16.625	1.105		15.494	15.199

BRANCHE 11 - Métaux

RECUPERATION DES METAUX

Les chiffres prévisionnels de la récupération de ferraille ont été revus en diminution, en fonction des observations que contient le rapport sur l'industrie sidérurgique en Côte-d'Ivoire.

La ferraille récupérée est comptée comme exportée en 1970, consommée localement dès l'installation sur place d'un four à ferrailles ; l'utilisation locale posera un problème de tri et de sélection des ferrailles, donc de moyens d'analyse et de volumes de stockage, peut-être assez malaisé à résoudre.

La récupération de plomb alimentera la fabrication locale des batteries d'automobile, sous réserve que l'atelier correspondant soit équipé d'une fonderie de plomb et de moyens d'analyse et de correction de la teneur en antimoine.

La récupération de cuivre est comptée comme exportée ; toutefois l'installation sur place d'une

robinetterie, équipée d'une fonderie de laiton, permettra l'utilisation sur place de métaux cuivreux de récupération.

LAMINOIR ET FOUR A FERRAILLE

La possibilité d'implanter en Côte-d'Ivoire une petite activité sidérurgique a été étudiée par la CEGI (rapport de juin 1965). Les importations des produits que pourrait fournir un laminoir local, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, sont croissantes.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS FERREUX (EN TONNES)

Tableau N° 177

		1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
731099	Barres ac. laminé. .	6.387	6.015	4.009	10.970	7.034	9.576	6.287	13.108	10.093	10.117
7311	Profilés	4.185	4.632	3.921	5.289	5.731	5.921	3.307	7.195	6.872	6.491
7314	Fil fer et acier . . .	554	701	557	825	774	1.754	3.969	4.756	3.702	3.871
7326	Ronces, barbelés . .	22	21	13	51	59	57	17	17	56	35
7327	Toiles, grillages . .	369	287	229	404	444	306	204	318	329	283
7328	Treillis	67	119	58	88	96	104	112	125	132	231
7331	Pointes, clous. . . .	. . .	169	121	83	82	86	225	244	504	556
Totaux.			11.944	8.908	17.710	14.220	17.804	14.121	25.763	21.688	21.584

La croissance, assez irrégulière, s'établit à un taux moyen annuel de 10,1 % pour la période 1958-1966.

En moyenne quadratique, les importations de 1965 s'établissent à 21 800 tonnes :

— barres 10 100 tonnes ; il s'agit principalement de ronds à béton, pouvant être laminés sur place en quasi-totalité ;

— profilés 6 900 tonnes ; il s'agit de fers U, de fers I, de cornières, de fers T. Les petites dimensions, inférieures à 70 mm, représentent 2 200 tonnes, et peuvent être produites en un laminoir de petite dimension. Avec ajoute d'un train dégrossisseur, on peut envisager le laminage de fers allant jusqu'à 200 mm et le programme de fabrication s'accroît de 3 500 tonnes ;

— articles de tréfilerie 4 800 tonnes ; on estime à 80 % la proportion de ces articles pouvant être produits à partir de fil laminé sur place (3 800 tonnes).

Il n'est pas certain que la mise en place d'un train dégrossisseur, permettant de produire des moyens profilés (70 à 200 mm) soit justifiée avant 1980. Mais on peut tabler sur l'exportation vers les pays avoisinants, en particulier vers la Haute-Volta, de certaines quantités de ronds à béton et de profilés (15 % de la consommation ivoirienne).

Si la consommation de ces articles évolue comme la formation brute de capital, le programme de production d'un laminoir pourrait être le suivant :

— 1970 : 25 000 tonnes, valeur 1 055 millions de F CFA ex usine, dont 3 000 tonnes exportées, valeur 95 millions de F CFA ex usine ;

— 1975 : 35 000 tonnes, valeur 1 475 millions de F CFA ex usine, dont 4 000 tonnes exportées, valeur 125 millions de F CFA ex usine ;

— 1980 : 55 000 tonnes, valeur 2 320 millions de F CFA ex usine, dont 7 000 tonnes exportées, valeur 220 millions de F CFA ex usine.

La réalisation pourrait avoir lieu en trois phases successives :

— installation d'un laminage pour ronds à béton et petits profilés, capacité 25 000 à 30 000 t/an, équipé d'un four de réchauffage et transformant des billettes importées ;

— adjonction d'une aciérie, produisant des lingots de relaminage à partir des chutes et des ferrailles collectées sur place ou importées ;

— ultérieurement, lorsque le marché aura atteint un développement suffisant : adjonction d'un laminoir à profilés de moyenne dimension.

La première phase est rentable, des projets de laminage ont été établis par le secteur privé. L'un est basé sur un four électrique à ferrailles et utiliserait un matériel allemand. L'autre, plus restreint et léger, est basé sur un matériel italien et se limiterait à la production de ronds à béton sur billettes importées.

La rentabilité de la seconde phase est à confirmer ; elle dépend de l'évolution des cours relatifs des ferrailles et des billettes ; des possibilités d'utilisation en laminoir des billettes de second choix ; des possibilités de collecte de ferrailles locales de qualité convenable, correctement triées, en quantités suffisantes. Cette rentabilité est à étudier en fonction de la meilleure technique à adopter, four électrique ou four chauffé au fuel. Il est possible que l'alimentation en énergie

dans le cas d'un four électrique, puisse être effectuée à un prix avantageux compte tenu de l'intérêt que réprésente, pour la charge d'une centrale thermique, un consommateur industriel important et régulier.

PERSPECTIVES SIDERURGIQUES

L'exploitation locale du minerai de fer en est au stade des déclarations d'intention. Aucun engagement n'est pris à l'heure actuelle. Une décision de réalisation pourrait intervenir vers 1972, avec entrée en production vers 1975 au plus tôt.

On produirait alors, en une usine qui serait située sur la côte Ouest, peut être à San Pedro, des pellets pré-réduits à 66 % de fer d'une valeur de l'ordre de 2 500 F CFA/T FOB.

Il serait alors techniquement possible d'envisager la réduction en Côte-d'Ivoire d'une partie de ces Pellets, avec production de fonte, par exemple dans un haut-fourneau de dimensions réduites. Mais il faudrait qu'existent sur place des débouchés suffisants ; en première approximation on les évalue à un minimum de 150 000 t/an (la Tunisie parvient à rentabiliser à Menzel Bourguiba un haut fourneau produisant cette quantité annuelle). Si l'on ne peut compter que sur le marché intérieur ivoirien, la consommation utilisable sur place n'atteindra pas un tel niveau avant 1990.

Il resterait alors à rallier autour d'une fabrication ivoirienne de fonte et d'acier un marché suffisamment large ; cette possibilité dépendra en grande partie de l'évolution des projets et réalisations des pays avoisinants. Si tous les relaminages projetés s'équipent d'aciéries et s'orientent vers l'utilisation des ferrailles, ils ne seront pas demandeurs de fonte. Mais s'ils utilisent des billettes la Côte-d'Ivoire pourra les fournir en acier.

Cette possibilité n'apparaîtra que si le projet libérien n'est pas réalisé. Quoique bénéficiant du soutien du Secrétariat Exécutif de la C.E.A., ce projet a rencontré de fortes oppositions : la Nigéria, qui dispose de minerai, d'énergie et d'un marché important, peut réaliser une sidérurgie totalement intégrée de dimensions moyennes sans s'appuyer nécessairement sur une exportation ; les Etats riverains du fleuve Sénégal espèrent justifier la construction d'un barrage à Gouina en y associant une aciérie électrique ; la Côte-d'Ivoire en cas de réalisation du projet Pickands Mather, disposera d'éléments comparables à ceux du Libéria et, en outre, d'une consommation intérieure plus développée, d'une possibilité d'utilisation de carbone réducteur d'origine locale (charbon de bois) pouvant peut être concurrencer le coke métallurgique à importer.

Tous ces éléments, en somme, sont *négatifs*, ils concourent à bloquer le projet libérien et à rendre impossible la réalisation d'une grande sidérurgie africaine. C'est qu'un projet collectif n'apparaît pas nécessaire dans le domaine des fers à béton et des petits et moyens profilés, réalisables à une échelle nationale. Mais le cas des tôles est différent.

Lorsque le marché ouest-africain des tôles se sera suffisamment développé, l'installation d'un laminoir à tôles sur le continent africain deviendra envisageable et l'échelle d'une telle opération dépassera nécessairement un cadre national, comme elle dépasse actuellement, en Europe, le cadre de l'entreprise isolée. C'est alors que la Côte-d'Ivoire pourrait faire valoir ses atouts et obtenir la préférence parmi les divers pays d'Afrique de l'Ouest. Elle doit prendre conscience du rôle qu'elle pourra être amenée à jouer ultérieurement dans le domaine sidérurgique en Afrique. La conduite à tenir dans l'immédiat pourrait se définir ainsi : accumuler des données, favoriser la maturation des idées.

TOLES ET BACS EN FER OU ACIER GALVANISE

Les données retenues s'inspirent du projet IPS, supposé réalisé avant 1970.

En réalité les possibilités futures du marché dépendent de plusieurs facteurs, comme l'effort de rénovation de l'habitat rural, la concurrence possible entre plusieurs types de couverture :

— acier, couverture traditionnelle mais assez lourde et pouvant être concurrencée par l'aluminium dans les régions éloignées ;
— aluminium, plus cher à Abidjan, mais plus léger ; le choix dépend des architectes ;
— fibrociment, amiante-ciment, matériau plus fragile et dont le marché local est en déclin ;
— plastique, peut-être plastique translucide, dont la demande apparaît bien insuffisante pour justifier une production locale ;
— carton imprégné de brai, éventuellement revêtu d'une pellicule d'aluminium ; l'idée est émise par un bureau privé d'Abidjan ; on pourrait utiliser le schiste bitumeux du gisement situé près d'Assini.

Le projet local de galvanisation suscite l'opposition des producteurs européens qui verront s'accroître le sous-emploi de leurs capacités de production.

TOLES ET BACS EN ALUMINIUM

La capacité installée peut atteindre 250 t/mois en marche à un seul poste, chiffre variable selon l'épaisseur des tôles traitées.

La production locale a atteint 1 263 tonnes en 1966 ; compte tenu de ce résultat et des efforts accomplis pour la promotion de l'aluminium en construction, l'objectif de 1 500 tonnes en 1970 pourra être dépassé.

L'entreprise locale diversifiera ses productions en créant un atelier d'huisserie métallique : construction de portes, fenêtres, etc..., par assemblage de profilés importés.

POINTES — TREILLAGES — RONCES

La projection est basée sur les hypothèses suivantes :

— hausse annuelle de 10 % jusqu'en 1970 et de 5,5 % au-delà ;

— production locale couvrant la demande à 90 % ;

— valeur de la production : 77 F/kg, moyenne 1966 de la production locale.

L'entreprise existante projette la production de visserie de petite dimension.

Elle pourra être alimentée en fil-machine par l'atelier de laminage après démarrage de ce dernier.

L'entreprise existante subit depuis 1967, le contrecoup d'importations de clouterie à bas prix en provenance d'Italie ; elle a dû *réduire son activité*, licencier une partie de son personnel et baisser de 10 % ses prix de pointerie en septembre 1967. Depuis, les fournisseurs italiens ont encore baissé leur prix. Il semble que les quincaillers de la place aient avantage, même s'ils les vendent plus cher, à commercialiser des produits importés. Une première demande de mercurialisation aurait été déposée il y a un an, elle est restée sans effet ; la Chambre d'Industrie se propose de la renouveler.

Il semble que l'offensive italienne ne se porte actuellement que sur la Côte-d'Ivoire car les exportations vers les pays avoisinants de la production ivoirienne se maintiennent. Mais pour ces exportations, l'entreprise locale ne bénéficie pas de l'admission temporaire et n'est exonérée par son agrément que de 90 % sur ses importations : elle paie 3,1 % de droits d'entrée sur le fil-machine qui est réexporté après transformation.

Cette entreprise est inquiète de voir approcher l'échéance de 1972, fin de son agrément : pour survivre, il lui faudrait alors hausser ses prix de 10 à 15 %.

Il est donc à craindre que les objectifs 1970 et 1975 dans cette sous-branche ne soient pas atteints, si aucune mesure n'est prise en temps voulu par l'Administration.

CABLES EN ACIER

Cette fabrication n'a pas été envisagée jusqu'à présent, en particulier à cause de la sécurité que doivent garantir les producteurs de câbles pour traction et levage. Il n'est toutefois pas impensable qu'une production locale de câbles en fil d'acier dur galvanisé, à âme métallique ou textile, puisse s'implanter en Côte-d'Ivoire, peut-être sous licence étrangère. Des contacts à cet effet seront pris avec certains producteurs européens.

Les importations de câbles et cordages en fer et acier (73 25) sont en hausse croissante et dépassent actuellement 800 t/an et 100 millions de F CFA.

Tableau N° 178

Année	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Tonnes ...	369	464	596	583	721	794	800	826

Il n'est certainement pas possible de prétendre à une substitution totale des importations ; une fabrication locale devra se limiter aux dimensions et qualités courantes.

FERROMANGANESE

En cas de mise en valeur du gisement de manganèse de Tambao, en Haute-Volta, le minerai sera transporté par la RAN et exporté par Abidjan. Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure ce minerai pourrait être transformé partiellement à Abidjan et exporté sous forme de ferromanganèse.

L'opération s'effectue au four électrique, avec ajoute de fondant calcaire (falun), de carbone réducteur (coke, peut-être charbon de bois) et éventuellement de ferraille. La consommation d'électricité est d'environ 3 000 kWh par tonne de ferromanganèse carburé au titre de 75-80 %. La valeur départ Côte-d'Ivoire peut se situer au voisinage de 30 000 F CFA par tonne. L'opération ne peut se rentabiliser qu'avec un prix de kWh très bas, peut-être inférieur à 2 F CFA.

RECAPITULATION - BRANCHE 11

Tableau N°179

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Récupérations :															
ferraille			7.000t	42	42			10.000t	70				14.000t	98	
plomb			320t	16				440t	22				620t	31	
cuivre			350t	42	42			480t	58	58			660t	79	79
Sidérurgie-Laminage	490	100	25.000t	1.055	95	420	200	35.000t	1.475	125	1.410	100	55.000t	2.320	220
Tôles galvanisées	230	50	10.500t	865	40	90	20	18.000t	1.440	80	90	20	24.000t	1.920	160
Tôles et bacs aluminium			1.500t	318		50	5	2.000t	424		30	5	2.500t	530	
Pointes, treillages ronces	100	100	8.600t	662	200	50	50	11.300t	870	260	50	50	14.800t	1.140	340
Orpaillage	100	300	0,3t	60		150	200	0,5t	100		50	100	0,5t	100	
Totaux	920	550		3.060	419	760	475		4.459	523	1.630	275		6.218	799

BRANCHE 12 – Matériaux de construction

CIMENT

La consommation ivoirienne de ciment dans les années passées a crû irrégulièrement :

Tableau N° 180

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Import. Ciment. Milliers de t.	114	120	124	111	128	150	136	169	172	244	255	266

De 1955 à 1963 la croissance s'établit autour d'un taux moyen annuel de 5,4 %.

Mais les importations voltaïques ont subi un saut entre 1960 et 1961 ; ce qui laisse penser que jusqu'en 1960 inclus les importations ivoiriennes couvraient une part du marché voltaïque ; la croissance du marché ivoirien entre 1955 et 1963 aurait ainsi été supérieure à 5,5 % par an.

IMPORTATIONS DE CIMENT EN HAUTE-VOLTA milliers de tonnes

Tableau N° 181

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Import.	2	3	2	1	ε	3	22	27	27	26

Entre 1963 et 1964 se produit un saut important dans les importations ivoiriennes : augmentation de 40 %, sans doute imputable aux efforts de rénovation de l'habitat rural.

Au début de 1966 a eu lieu la mise en route de la première unité de broyage du clinker à Abidjan ; la seconde usine a démarré en 1967.

Le classement dans le même poste douanier du ciment importé et du clinker importé par les usines de broyage ne permet pas de saisir l'évolution d'activité de ces entreprises. A partir de 1968, ces importations seront décomptées séparément.

Les objectifs ont été établis dans l'hypothèse d'une croissance de la consommation de ciment de 8 % par an entre 1965 et 1970, de 5,5 % par an ensuite. On est conduit ainsi aux prévisions de production suivantes :

— 1970 : 375 000 tonnes ;
— 1975 : 500 000 tonnes ;
— 1980 : 650 000 tonnes.

Les deux entreprises de broyage de clinker existantes ont produit en 1967 environ 250 000 tonnes de ciment. Leurs ventes ne sont pas étalées régulièrement sur l'année ; faute de moyens de stockage suffisants, un broyeur d'une capacité théorique de 150 000 t/an ne peut fournir que 130 000 à 135 000 t/an.

Leurs possibilités d'exportation sont freinées par des difficultés de transport, le potentiel-wagons de la RAN étant à certaines époques absorbé entièrement par d'autres transports (café, engrais).

Le marché intérieur n'est pas protégé. Il est parfois alimenté par des ciments importés à bas prix, par exemple en provenance d'Israël dans le cadre d'un accord commercial.

On ne produit sur place qu'une seule qualité de ciment. Il serait pourtant possible de produire des liants à maçonner, de moindre résistance, par ajoute au clinker, lors du broyage, de chaux éteinte (la fabrication locale d'acétylène en produit 400 à 500 t/an ; la cuisson des faluns peut en fournir) ou simplement de calcaire (falun broyé, non décarbonaté). Des études sont en cours relativement aux possibilités d'utilisation des faluns.

Pour réaliser les objectifs, les capacités actuellement existantes devront être accrues ; chacune des deux unités de broyage étudie d'ores et déjà l'installation d'un second broyeur à ciment.

On n'espère pas trouver sur le territoire ivoirien de ressources suffisantes en calcaire pour procéder sur place à la cuisson du clinker. On s'oriente actuellement vers une fourniture de clinker à partir d'une cimenterie de grande capacité qui s'implanterait sur le gisement de calcaire d'Aveta au Togo. La possibilité de réaliser cette cimenterie est actuellement à l'étude.

AMIANTE-CIMENT

Un groupement européen de producteurs d'articles en amiante-ciment avait projeté l'installation d'une usine à Abidjan ; mais le marché des plaques de couverture est en baisse ; il sera de plus en plus concurrencé par la couverture métallique. Ce groupement, toutefois, continue à surveiller l'évolution du marché et se dit prêt à intervenir dès que la demande sera suffisante : il faut 8 000 t/an pour rentabiliser une usine de plaques.

Il est prêt à intervenir également si un concurrent se présente : ce fut le cas lorsqu'un autre groupe déposa un projet de fabrication de tuyaux en amiante-ciment. Ce projet a depuis été abandonné : le seuil de rentabilité est aussi très élevé, le marché est insuffisant et sans essor.

A titre indicatif, on a inscrit en objectif la création d'une usine de plaques en amiante-ciment ou fibro-ciment au-delà de 1975.

BRIQUETERIES

L'essor de l'industrie de la brique est en retard par rapport aux prévisions antérieures. Malgré sa modernisation, la briqueterie de Dabou, d'une capacité de 8 000 à 10 000 t/an, a placé difficilement sa production en 1966 ; sa situation s'est toutefois améliorée en 1967 où elle a pu vendre environ 8 000 tonnes de produits cuits.

La nouvelle briqueterie qui entrera en production en juillet 1968 pense produire 30 000 tonnes dès 1969 et espère pousser sa production à 40 000 t/an. La potentialité du marché local est bien supérieure.

Mais il faudrait que l'usage de la brique entre dans les habitudes des entrepreneurs et des architectes locaux. C'est d'abord un problème de publicité, de promotion des ventes. C'est aussi un problème administratif : sans imposer l'usage de la brique, l'Administration ivoirienne peut favoriser l'essor de cette industrie en agissant par exemple au niveau des marchés publics de bâtiments. Jusqu'à présent, les entrepreneurs préfèrent faire eux-mêmes leurs parpaings sur les chantiers, cette solution ayant des avantages de souplesse et simplifiant les approvisionnements.

PREFABRIQUES EN BETON

Les objectifs des Perspectives précédentes ont été maintenus. Les entreprises existantes produisent des tuyaux, des parpaings, des éléments de planchers.

On envisage actuellement à Adjamé la création d'une centrale à béton, approvisionnée en ciment en vrac et livrant sur chantier en camions-bétonnières un béton dosé et contrôlé, prêt à l'emploi. Ce projet est gêné par la réglementation en matière de force portante, qui limite à 10 tonnes par essieu la charge des véhicules : les véhicules spéciaux fabriqués couramment pour les transports en vrac sont caculés sur la base de l'essieu de 13 tonnes. Cette question, souvent soulevée avec les T.P., n'a encore pu aboutir à une modification de la réglementation.

Parmi les préfabriqués, les *carreaux de granito* occupent une place à part : ils sont produits dans des entreprises spécialisées. Leurs matières premières sont le ciment ordinaire, le ciment blanc et le gravier de marbre. Le gravier de granit, trop dur, trop difficile à polir, ne peut convenir. Le marbre actuellement utilisé est importé d'Europe : le marbre voltaïque reviendrait trop cher semble-t-il ; toutefois son prix rendu à Abidjan serait à mieux préciser. Même à prix abordable, il ne pourrait se substituer totalement aux importations : il n'est pas assez blanc et ne permet pas de produire des gammes de teintes suffisamment variées.

L'industrie du carreau en granito est gênée dans son expansion par les importations massives de grès cérame (400 000 m² en 1967) dont l'usage tient en particulier aux habitudes des entrepreneurs et des architectes ; les prix du grès cérame et du granito sont pourtant analogues.

PRODUITS DE CARRIERE

Les objectifs ont été établis par prolongation de la tendance des années passées.

Des investissements sont à prévoir, compte tenu du prochain épuisement de certaines carrières. Toutefois, la prolifération de petites exploitations artisanales entraine une forte irrégularité des prix du marché ; face à cette situation, l'ouverture d'une carrière sur des bases industrielles est trop aléatoire.

TAILLAGE DE PIERRE

L'objectif 1975 des Perspectives précédentes a été maintenu. Aucune réalisation n'a eu lieu jusqu'à présent ; une action de promotion est à entreprendre pour encourager une entreprise locale qui envisagerait l'acquisition d'un châssis de sciage. La pierre d'Aké Befiat conviendrait, peut-être aussi une pierre qui se trouve à Man, pour la confection de dalles polies, utilisables localement et exportables. Mais les conditions d'exportation (volume et prix) sont à préciser.

RECAPITULATION - BRANCHE 12

Tableau N° 182

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Ciment	200	30	375000t	2.625	20	200	30	500000t	3.500		200	30	650000t	4.550	
Amiante-ciment											200	100	6000t	210	10
Briques			30000t	135		295	55	55000t	248		295	55	80000t	360	
Préfabriqués en béton	30	100		650		35	100		860		55	150		1.130	
Produits de carrières	160	100	690000 m³	760		160	100	1090000 m³	1.200		160	100	1710000 m³	1.880	
Taillage de pierres						165	100		400	380	40	20		520	480
Totaux	390	230		4.170	20	855	385		6.208	380	950	455		8.650	490

BRANCHE 13 - Engrais

COMPOST

L'entreprise de traitement des ordures ménagères, installée en 1963, ne traite qu'une faible proportion (un huitième ?) des ordures collectées à Abidjan ; le reste est mis en dépotoir. D'ailleurs ces ordures sont loin d'être toutes transformables en compost : peut-être une centaine de tonnes sur les 400 tonnes collectées chaque jour.

Les emplois de compost restent assez faibles et la clientèle est difficile à trouver ; sur la qualité du produit, on recueille des avis contradictoires. On a retenu une croissance de 6 % l'an ; la capacité installée sera encore excédentaire en 1980 ; le chiffre d'affaires étant minime (inférieur à 10 millions de F CFA), ces objectifs n'ont pas été repris dans les tableaux. A vrai dire, il s'agit beaucoup plus d'un service public municipal que d'une industrie productive.

On ignore les intentions de la municipalité de Bouaké en ce qui concerne la collecte des ordures et leur éventuel traitement.

PRODUCTION D'ENGRAIS

L'usine projetée devrait démarrer en 1970, avoir une production faible cette année-là, et atteindre 61 000 tonnes au bout de cinq ans. Au-delà, la croissance retenue est celle de la consommation d'engrais dans le passé : 16,7 % par an en moyenne entre 1955 et 1965. La possibilité de placer des engrais dans les pays avoisinants dépendra de l'essor des activités rurales dans ces pays.

Outre la production d'engrais, l'usine projetée pourrait fournir en oléum ou en acide sulfurique d'autres utilisateurs de la place, mais la connaissance de son prix de cession prévisionnel est nécessaire pour évaluer le volume que pourront prendre ces débouchés : pourra-t-on l'utiliser en huilerie pour la neutralisation de la soude dans les pâtes de neutralisation ? Dans la préparation des détergents pour la sulfonation des dérivés benzéniques ?

Selon l'essor des consommations d'engrais et l'évolution des formules utilisées, la consommation d'am-

moniac atteindra dans l'avenir un volume plus ou moins élevé ; si la miniaturisation des ateliers de synthèse a fait alors des progrès suffisants, la fabrication locale d'ammoniac pourrait être envisagée, utilisant peut-être des gaz de raffinerie, de l'azote provenant de la production d'air liquide.

RECAPITULATION - BRANCHE 13

Tableau N° 183

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Compost (pour mémoire)															
Engrais	1.200	100	15000t	260				61000t	1.059	100	810	40	132000t	2.292	230

BRANCHE 14 - Chimie Parachimie

GAZ INDUSTRIELS

Les objectifs ont été établis par prolongation des tendances passées en ce qui concerne la consommation intérieure d'oxygène et d'acétylène.

Le pourcentage de la production allant à l'exportation, croissant jusqu'en 1963 (16 % en quantité) est resté stable depuis. Il décroîtra avec la mise en route de l'usine de Bamako (qui a eu lieu en août 1967). Tôt ou tard, la Haute-Volta s'équipera pour subvenir à ses propres besoins. On a compté pour 1980, une exportation nulle.

L'entrepreneur local estime que la croissance résultant de ces objectifs est un peu élevée ; il n'espère pas voir le marché croître à plus de 6 ou 7 % par an et atteindre plus de 360 à 380 millions de F (prix ex usine) en 1975.

Avant 1972, il aura créé un atelier de production à San Pedro ; le terrain nécessaire a déjà été demandé. Sassandra et le Sud-Ouest seront ainsi desservis. L'investissement atteindra 80 à 100 millions de F CFA. De plus, quelques transformations à l'usine d'Abidjan permettront de distribuer l'oxygène sous forme liquide et non plus en gaz comprimé. Cette usine produit un peu de glace carbonique (voir branche 7). Elle dispose, en sous-produit de la fabrication d'acétylène, de 400 à 500 t/an de chaux éteinte, qui pourrait être valorisée sous forme de liant à maçonner par les producteurs de ciment (voir branche 12).

SILICATE

Les chiffres des Perspectives précédentes ont été reportés à nouveau et extrapolés sur 1980. Le principal débouché actuel est en savonnerie et en préparation de détergents. L'industrie textile en consommera un peu.

L'accroissement pourrait être plus important si des débouchés nouveaux apparaissaient : enrichissement de minerais par flottation, stabilisation de sols routiers, cartonnerie.

Le silicate est produit à partir de silicate vitreux importé. On avait espéré un moment que le silicate vitreux pourrait être produit par la verrerie projetée : mais ce genre de production ne s'envisage qu'en fin de campagne d'un four, avant la réfection du briquetage, soit peut-être une fois tous les deux ans : il se poserait d'une part, un problème de financement des stocks, et d'autre part, un problème de conservation du produit qui risque de prendre en masse.

PEINTURE

Les chiffres des perspectives précédentes ont été conservés. Ils peuvent être toutefois à ajuster en fonction du développement des activités de bâtiment : les autres débouchés sont minimes (tôlerie automobile, cycles). L'exportation, maintenue à 10 % en valeur dans les objectifs, ira peut-être en diminuant en réalité : il existe des projets de production locale en Haute-Volta, au Niger ; une création a eu lieu en 1967 au Dahomey qui alimentera le Togo. Le Libéria possède une usine, au Ghana il en existe deux. Sans doute faudra-t-il réviser ces objectifs d'exportation et les maintenir à 400 t/an.

Les trois usines actuellement existantes ont une capacité (1968) de 5 600 tonnes : deux entreprises agréées, de 2 400 t/an chacune, et une troisième de création récente dont la capacité actuelle est de 800 t/an. La valeur moyenne de la production est de l'ordre de 180 F CFA/kg TVA comprise. L'équipement des usines augmentera au fur et à mesure de la demande et la capacité totale pourrait atteindre 8 500 t/an en 1975 : la création d'une nouvelle usine jusqu'à cette échéance est exclue.

Actuellement, les entreprises travaillent bien au-dessous de leur capacité : en 1967, la production globale de la branche n'a pas dépassé 3 000 tonnes, dont 200 tonnes ont été exportées, face à 650 tonnes d'importations.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le chiffre d'affaires des entreprises existantes en 1965 déborde largement les prévisions antérieures : il atteignait près de 500 millions de F CFA. Les objectifs futurs ont été revus en hausse.

Pour les produits en poudre, les entreprises pourront utiliser dans l'avenir des charges inertes de production locale : faluns broyés, koalin broyé.

Lors de la soumission d'appels d'offre, les entreprises locales se trouvent en concurrence avec des importations généralement détaxées : l'agrément prioritaire n'apparaît plus alors comme un bénéfice.

PARFUMERIE

Les chiffres des Perspectives précédentes ont été doublés. Toutefois, l'objectif de 1970 sera dépassé puisque le chiffre d'affaires actuel est d'ores et déjà supérieur aux 500 millions de F CFA inscrit (TVA comprise).

Mais le taux élevé de la TVA ralentit le développement du marché grignoté par de nombreux pseudo-établissements produisant des articles de parfumerie en échappant peut-être à la taxation normale.

La concurrence ghanéenne se fait sentir sur le marché ivoirien.

HUILES ESSENTIELLES

Les exportations accusent une forte hausse depuis 1964 et dépassent les prévisions antérieures :

Exportations :

— 1960 : 12 millions de F CFA, 7,6 tonnes ;
— 1963 : 11 millions de F CFA, 5,9 tonnes ;
— 1964 : 38 millions de F CFA, 17,1 tonnes ;
— 1965 : 51 millions de F CFA, 19,8 tonnes ;
— 1966 : 44 millions de F CFA, 16,7 tonnes.

Les objectifs indiqués ici correspondent à deux projets, l'un basé sur les essences de plantes ou de fleurs, l'autre sur les essences d'écorce d'agrumes (on y a ajouté la valeur des sous-produits que l'on cherche à valoriser : jus d'agrumes concentrés, marcs séchés destinés à la fabrication de pectines).

La réalisation des objectifs reste subordonnée à la promotion effective des deux projets en question.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

La demande de produits pharmaceutiques, actuellement fournie uniquement par les importations, est fortement croissante ; l'évolution des rubriques douanières les plus importantes est reprise ici en valeur (les tonnages dans ce domaine ont peu de signification).

IMPORTATIONS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Tableau N° 184 — millions de F CFA

Année	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Vaccins, sérums.	4,1	10,6	15,6	34,6	69,3	96,6	87,6
Médic. codex n.c.	3,8	7,1	1,7	8,1	6,9	18,6	41,3
Aut.médic.autor. SCPH n.c.	0,2	43,9	323,8	102,7	220,4	206,3	329,7
Aut.spéc.pharm.condit. . .	341,7	388,3	449,9	473,9	591,3	597,8	735,1
Médic. sur ordonn.	3,0	0,1	1,0	0,5	7,2	12,1	3,0
Ouate, gaze...autor.SCPH .	13,0	33,1	24,0	14,0	32,4	15,1	17,0
Aut.art. imprégnés	20,7	30,7	20,4	19,7	29,2	66,3	63,2
Ligatures autor. SCPH. . .	10,2	6,5	14,7	0,4	10,4	13,9	4,9
Totaux	396,7	520,3	851,1	653,9	967,1	1.026,7	1.281,8

La demande de produits pharmaceutiques est en hausse soutenue depuis 1955, à un taux de l'ordre de 20 % par an en francs courants, soit peut-être 15 à 17 % en francs constants : plus du doublement quinquennal.

Des ateliers de formulation et de conditionnement de produits pharmaceutiques existent déjà dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Ghana (2 laboratoires) ; un projet a été élaboré au Sénégal, avec le concours de Valda qui produit déjà des pastilles dans son usine de Rufisque.

Un projet de préparation locale de produits pharmaceutiques avait été promu en 1962 sur l'initiative de pharmaciens privés ivoiriens. Le projet n'est pas parvenu à réalisation ; les laboratoires français participant au capital, qui ont élaboré le projet, se sont retirés en arguant de l'insuffisance du marché.

Devant une demande aussi fortement croissante, il est pourtant possible d'installer une production locale dont l'activité sera au début surtout du conditionnement, et qui orientera progressivement ses opérations vers des élaborations plus poussées.

Un tel laboratoire pourra servir de support à des études sur la pharmacopée locale. En effet, des recherches sont à poursuivre dans le domaine de la production et la valorisation des substances de base, d'origine agricole, d'usage pharmaceutique. C'est le cas par exemple de l'écorce de quinquina, dont les exportations de 50 tonnes en 1960, sont tombées à 30 tonnes en 1964 et sont nulles depuis. L'une des difficultés de ce genre de production est la concurrence des produits de synthèse, qui apparaissent vite dès que l'usage d'un produit d'origine végétale prend de l'extension.

On a donc conservé un objectif de production locale pour l'industrie pharmaceutique : 300 millions de F CFA de chiffre d'affaires en 1975, dont 50 millions à l'exportation dans les pays avoisinants. La réalisation de cet objectif reste subordonnée à une action de promotion, qui devra tenir compte des réglementations édictées dans ce domaine. (Code de la Santé Publique).

Il y a place également pour une petite production de coton hydrophile, de tulle, de pansements, que l'on pourrait concevoir dans un cadre supranational (Conseil de l'Entente) et dont l'on peut être amené à se dessaisir au profit d'un autre pays. Pour le coton hydrophile, le linter de graine de coton est rare car l'Allen en a peu. Ce pourrait être ultérieurement un sous-produit de huilerie de graines, à moins qu'une récupération de déchets de coton au niveau de l'égrenage ou de l'industrie textile puisse fournir un produit convenable.

Les établissements Gonfreville ont déjà produit en 1964 quelques tonnes de coton cardé à usage pharmaceutique ; ils ont étudié la production de pansements.

ALLUMETTES

Les ventes intérieures de l'usine de production d'allumettes ont progressé très rapidement ; elles ont atteint le niveau de 55 millions de boîtes en 1965 et continuent à croître à près de 20 %/an en 1966.

La consommation en 1965 atteignait une moyenne de 14 boîtes par habitant et par an.

Les hypothèses de croissance présentées ici se basent sur les consommations par tête suivantes, pour le marché intérieur :

— 1970 : 20 boîtes par tête,
5 millions de consommateurs ;

— 1975 : 25 boîtes par tête,
5,7 millions de consommateurs ;

— 1980 : 30 boîtes par tête,
6,7 millions de consommateurs.

Les débouchés extérieurs se rétrécissent : le Mali possède une usine et la Haute-Volta entreprend la finition locale des allumettes, à partir d'éléments en provenance d'Abidjan. On a supposé toutefois que les exportations sur la Haute-Volta atteindraient encore 50 millions de francs en 1970 et 20 millions en 1975. En effet, l'entreprise d'Abidjan est la seule en Afrique à utiliser les bois locaux ; elle est donc en mesure de vendre aux autres usines africaines des tiges préfabriquées, des boîtes préformées.

La capacité de l'entreprise existante, qui atteindrait 180 à 220 millions de boîtes en marche à deux postes, devrait suffire jusqu'au-delà de 1970.

En réalité, l'entreprise accuse en 1967, une production en baisse par rapport à l'année précédente, en particulier par suite de la perte des marchés extérieurs. Elle escompte une croissance de production de l'ordre de 3 à 3,5 % par an. A ce rythme la production resterait de 10 % inférieure aux objectifs.

DIVERS

La production *d'eau de Javel* (à partir de chlore liquide et de soude importés) fait l'objet d'un chiffre d'affaires minime. Son emploi en Côte-d'Ivoire est peu répandu. La consommation croît à moins de 3 % par an. C'est un produit très instable du fait de la température.

La fabrication de *colles* de menuiserie, d'ébénisterie, ainsi que de résine pour la fabrication de panneaux de particules, type urée-formol, est à étudier.

Diverses autres possibilités sont à examiner, sans qu'on puisse placer de grands espoirs dans leur réalisation.

La fabrication de *soude et de chlore* sera intégrée dans les entreprises utilisatrices (pâte à papier).

Des idées ont été émises par l'Institut Français du Pétrole à l'occasion d'une conférence industrielle de la CEA ; la possibilité de produire du caoutchouc synthétique est à écarter au profit du latex local, mais la production en Afrique de produits finals, à partir de produits chimiques de base importés, à l'aide de combinaisons diverses, polymérisation, copolymérisation, suivies d'une mise du produit fini sous une forme utilisable (granulation, filage) peut ouvrir quelques voies ; on pourrait ainsi envisager la production en Afrique de fils nylon, de fibres polyester, de matières plastiques, de matières actives phytosanitaires du genre DDT, etc...

Ces voies sont à prospecter, avec le conseil de techniciens spécialisés.

RECAPITULATION - BRANCHE 14

Tableau N° 185

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Caz industriels. .				260	25	100	25		450	40	60	15		670	50
Silicate				50					75					110	
Peinture			4.200t	750	75			6.400t	1.150	114	80	60	9.000t	1.600	160
Produits phytosanitaires.	20	10		800	70	25	15		1.300	120	35	20		2.100	190
Parfumerie.	20	25		500	100	60	80		1.000	200	60	80		1.500	300
Huiles essentielles :															
agrumes	200	25		320	320	90	15		700	600	123	15		1.000	900
plantes	80	50		65	65		25		130	100	80	75		260	200
Produits pharmaceutiques	50	65		50					300	50	50	65		600	50
Coton hydrophile, pansements . . .	25	30		20					30					40	
Allumettes.	20	50	125 Mb	425	50	20	50	150 Mb	545	20	20	50	200 Mb	750	
Traitement du latex	200	100	12.000t	1.200	1.200	200	100	19.000t	1.900	1.600	800	400	32.000t	3.200	2.800
Totaux	615	355		4.440	1.905	495	310		7.580	2.844	1.308	780		11.830	4.650

BRANCHE 15 - Industries du bois

INDUSTRIES DU BOIS

L'avenir de la branche 15 dépend essentiellement de l'option prise en matière de politique d'abattage. Il faudrait d'abord être fixé nettement sur l'étendue des réserves : les diverses évaluations effectuées concordent mal. Selon certains forestiers, la production va d'elle-même diminuer, par insuffisance de réserves, dans une proportion qui pourra atteindre 30 à 40 % sous quelques années. Les premiers atteints seront les plus petits entrepreneurs ; un assez grand nombre d'entreprises moyennes en ont encore pour 4 à 5 ans d'activité. Une dizaine d'entreprises importantes, couvrant 50 % de la production actuelle, auront encore 6 à 10 ans d'activité, à un niveau se réduisant progressivement dans trois ou quatre ans.

Il est évidemment d'un grand intérêt pour les industriels ayant effectué des investissements dans l'abattage, le sciage et la transformation du bois, d'assurer jusqu'à échéance des délais d'amortissement, l'utilisation normale de leurs équipements. Pour obtenir une exploitation régulière et aussi durable que possible, une simple mesure de contingentement risque d'être insuffisante, car il s'en suivra une exploitation moins intensive de la forêt, limitée aux essences les plus nobles, sans diminution des superficies exploitées. Le service forestier n'est pas assez étoffé pour contrôler les modes d'exploitation.

Les forestiers souhaitent donc vivement l'établissement d'un *plan d'exploitation concerté* établi conjointement par l'Administration compétente et le secteur privé, avec pour point de départ une évaluation réaliste des potentiels *par essence* dans les diverses zones forestières.

Il n'est pas possible de formuler des objectifs industriels réalistes tant que la politique d'abattage n'a pas été formulée. Les perspectives qui sont fixées ici n'ont qu'une valeur indicative et pourront subir ultérieurement des modifications plus ou moins profondes.

BOIS DEBITES

Pour les entreprises intégrées, abattant des grumes et en sciant certaines, les quantités pouvant être envoyées en scierie dépendent de celles qu'il est possible d'exporter en l'état. En effet, il est rémunérateur d'exporter des grumes mais seule une péréquation imputée par les exploitants aux grumes exportées permet de fournir aux usines des bois à des prix suffisamment bas pour rentabiliser l'opération de sciage. L'équilibre financier d'un ensemble

intégré exige que 70 % au moins des grumes soient réservés à l'exportation.

A cette condition financière s'ajoutent des motifs techniques : certaines essences à la limite de la première catégorie (framiré, kossipo, tiama, peut-être makoré) peuvent encore s'exporter en grumes mais pas en sciages ; peut-être pour certaines la valorisation en contreplaqué est-elle possible.

Cette condition financière tient aux cours relatifs, sur les marchés clients, des grumes et des sciages ; les prix respectifs d'une grume et des sciages correspondants sont liés, bien entendu, par le prix de revient du sciage en Europe ; or celui-ci est très différent de ce qu'il est en Afrique.

Scier en Afrique revient plus cher que scier en Europe, parce que les dimensions des usines sont beaucoup plus faibles en Afrique où les réserves forestières insuffisantes ne permettent pas la création de grosses unités (10 000 à 15 000 m³/an contre 50 000 m³/an ou plus en Europe). Le personnel technique est beaucoup plus onéreux. L'énergie est beaucoup plus coûteuse. La main-d'œuvre africaine est chère, dès qu'elle atteint la moindre qualification, presque aussi chère que la main-d'œuvre de même qualification en Europe, avec des conditions de moindre productivité. A ces facteurs défavorables à l'Afrique s'ajoute la nécessité d'opérer en Côte-d'Ivoire des amortissements rapides à cause de la faiblesse des réserves rendant l'avenir incertain.

Les cours sur les marchés extérieurs, tant des grumes que des sciages, se maintiennent à un bas niveau, l'offre asiatique exerçant une pression sur les cours (Malaisie, Philippines). Le Sud-Est asiatique bénéficie de plus fortes densités et de peuplements forestiers plus homogènes.

BOIS TRANCHES, DEROULES, CONTREPLAQUES

Il y a plus d'avenir du côté des bois déroulés que du côté des sciages. En effet, bien des essences secondaires inutilisables en sciages peuvent être déroulées et exportées ou transformées en contreplaqué. Mais le marché du contreplaqué est fluctuant et peu rémunérateur, et l'offre ivoirienne est désavantagée par la diversité des essences qu'il faut valoriser et les courtes séries relatives à chaque essence.

PANNEAU AGGLOMERE

La construction et l'ameublement local seront sans doute conduits à absorber d'ici dix ans, une assez forte quantité de panneaux de particules, en substitution des sciages.

Mais ce développement de l'usage du panneau est subordonné aux efforts de promotion qui auront été faits auprès des architectes, des entrepreneurs.

CAISSERIE

L'essor de la caisserie bois est difficilement prévisible à long terme ; on détermine mal en particulier la substitution qui peut se produire au bénéfice du carton, des matières plastiques, des particules agglomérées. Il serait intéressant de faire effectuer une étude globale sur le problème des emballages.

Peut-être existe-t-il une possibilité d'exportation pour des caisses en bois déroulé ; les marchés européens, israélien, sud-africain seraient à prospecter.

MENUISERIE-EBENISTERIE

Ce titre recouvre aussi bien la fabrication de portes, fenêtres et de leurs encadrements que celle de maisons et éléments de construction préfabriqués, de meubles et d'objets divers en bois.

Les constructions préfabriquées pourraient se développer par exemple sous forme d'éléments standardisés préfabriqués à la disposition des paysans pour la réalisation d'habitations rurales à bon marché.

Pour les meubles et les objets divers en bois, les possibilités d'exportation sont à prospecter systématiquement. Elles peuvent porter sur des meubles démontables, par exemple sous forme d'éléments à combinaisons multiples, ou sur des meubles et éléments de style, en bois travaillé, aussi bien que sur des pieds de lampe, plats, coupes, objets décoratifs ou utilitaires divers.

CHARBON DE BOIS

Certaines activités industrielles requérant l'emploi de carbone réducteur (métallurgie, industries chimiques...) pourraient utiliser du charbon de bois au lieu d'importer du coke métallurgique. Il est intéressant de connaître dès maintenant quel peut être le prix de revient prévisionnel d'un charbon de bois préparé artisanalement, à la meule, en fortes quantités.

REMARQUE SUR LA NORMALISATION

L'industrie du bois est particulièrement handicapée par la grande diversité des dimensions qui lui sont demandées : largeurs, épaisseurs et longueurs de planches, dimensions des portes et fenêtres, des panneaux de façade, des meubles, des bureaux et casiers, etc... L'établissement de normes qui seraient admises à la fois par les usagers et les producteurs faciliterait les fabrications. En augmentant la longueur des séries, la normalisation abaisse les prix de revient et favorise la substitution aux importations.

RECAPITULATION - BRANCHE 15

Tableau N° 186

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Bois débités . . .	400	500	335000 m³	4.465	2.330	800	1.000	380000 m³	4.945	2.000	600	750	460000 m³	5.840	2.000
Bois déroulés . .	250	205	60000 m³	882	780	250	205	84000 m³	1.235	1.100	250	205	90000 m³	1.325	1.000
Bois tranchés . .			7900 m³	533				13500 m³	911						
Contreplaqués	500	500	29600 m³	1.332	1.400	500	500	37000 m³	1.665	1.800	250	250	57400 m³	2.928	1.500
Panneaux de particules	150	50	10000 m³	225		350	100	22000 m³	495	45	750	230	70000 m³	1.575	225
Caisserie	130	120		440		130	120		630		130	120		850	
Menuiserie-ébénisterie industrielle	400	180		1.700		1.000	450		3.300	300	1.000	450		5.100	600
Eléments préfabriqués	50	40		200		100	80		380		120	100		560	
Menuiserie-ébénisterie artisanale	100	1.000		3.000		100	1.000		4.000		100	1.000		5.000	
Totaux	1.980	2.595		12.777	4.510	3.230	3.455		17.561	5.245	3.200	3.105		23.178	5.325

BRANCHE 16 · Véhicules et cycles

MONTAGE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS

Les possibilités de projection de la demande sont réduites, du fait d'une très mauvaise connaissance du parc automobile ivoirien et de son évolution. Il faut espérer que l'étude des problèmes de transport parviendra à éclaircir ce point.

Dans l'hypothèse toute théorique d'un parc à durée de vie constante et augmentant régulièrement, le taux de croissance du parc est égal au taux de croissance des achats annuels. Sur les séries 1959 et 1965, les achats annuels ont progressé d'environ 4 % par an pour les voitures particulières et 3,5 % par an pour les camions et camionnettes. Selon ces tendances, les achats annuels atteindraient :

— en 1970 environ 4 600 voitures particulières et 2 800 camions et camionnettes ;

— en 1975 environ 5 600 voitures particulières et 3 300 camions et camionnettes ;

— en 1980 environ 6 900 voitures particulières et 3 900 camions et camionnettes.

En réalité, les évolutions ont été irrégulières, la croissance s'est accélérée les années dernières et une croissance plus rapide du parc entraînera, au moins dans les prochaines années, une croissance encore plus rapide des achats annuels.

Les hypothèses suivantes ont été formées :

— En 1970, les achats annuels atteindront les niveaux suivants :

6 500 voitures particulières dont 20 % seront montées sur place.

3 000 camions et camionnettes dont 30 % seront montés sur place.

— En 1975, les achats annuels atteindront les niveaux suivants :

8 900 voitures particulières dont 30 % seront montées sur place.

3 500 camions et camionnettes dont 60 % seront montés sur place.

Le niveau des exportations pourrait atteindre 15 % de la production de voitures particulières pour le marché intérieur et 10 % de celle de camions.

On atteindrait ainsi, selon ces hypothèses, une production de 2 500 véhicules en 1970, de 5 600 véhicules en 1975.

Encore faut-il, pour atteindre ces pourcentages de montage local, que l'activité industrielle porte sur une variété suffisante de types et *de marques*, cette diversification imposant soit la création de nouvelles chaînes de montage, soit l'orientation de la chaîne actuelle vers un montage multimarques.

Les objectifs de production que la chaîne actuelle prétend atteindre en 1975 sont bien plus élevés ; elle pense sortir 12 700 véhicules dont :

— 9 000 voitures légères ;
— 1 200 camionnettes de 2 à 7 cv ;
— 1 500 camionnettes de 8 à 15 cv ;
— 1 000 poids lourds.

Ces objectifs ne sont pas réalistes. Quels que soient les prix offerts par la marque actuelle, il subsistera toujours des importations non négligeables de véhicules d'autres marques.

Les avantages octroyés à l'entreprise existante dans le cadre de l'agrément prioritaire sont importants ; il est vraisemblable que la collectivité n'en tire aucun avantage, en ce qui concerne les voitures légères ; l'avantage de valeur ajouté n'apparaît légèrement positif que pour le montage de poids lourds, dans lesquels s'intègrent un peu plus d'éléments de provenance locale. En 1972, lors de l'échéance de l'agrément, l'entreprise ne pourra subsister qu'à condition d'avoir atteint le niveau de 30 000 véhicules par an, ce qui est exclu à moins d'une transformation radicale de la politique d'exportation de l'entreprise.

PIECES DETACHEES POUR AUTOMOBILES

Au fur et à mesure de l'accroissement du nombre de véhicules montés sur place, les possibilités d'intégration par sous-traitance aux industries locales s'accroîtront :

— les radiateurs, les réservoirs pourront être produits localement, ainsi que les batteries, peut-être les bougies pour moteurs ;

— les carcasses tubulaires de siège devraient pouvoir être formées et garnies sur place ;

— pour certaines pièces en caoutchouc, une entreprise locale a été contactée ; elle pourrait fournir des coussins de siège et des tapis ; il semble impossible de produire sur place les profilés d'étanchéité, les butées et rondelles, les silent blocs ;

— la préfabrication sur place des câblages électriques a été envisagée ;

— la production locale de certaines pièces en matière plastique, en carton et même en métal est à étudier.

FABRICATION DE BICYCLETTES

Le marché des bicyclettes est assez fluctuant. Les ventes de l'usine locale ont évolué comme suit :

— 1961-1962 : 15 600 unités ;
— 1962-1963 : 17 000 unités ;
— 1963-1964 : 31 000 unités ;
— 1964-1965 : 32 000 unités ;
— 1965-1966 : 24 000 unités ;
— 1966-1967 : 17 000 unités.

La prévision pour 1967-1968 porte sur 26 000 bicyclettes.

Le principal facteur de variation est le succès de la traite. Les achats portent principalement sur 3 mois de l'année, de fin décembre à fin mars. C'est en fonction des prévisions de récolte de café que s'établit le programme de production annuel.

Le développement du marché dépend de l'accroissement des effectifs de la main-d'œuvre agricole. Il est possible que l'objectif retenu (stagnation à 30 000 unités par an) présente en réalité un caractère moyen légèrement ascendant.

Les possibilités d'exportation sont réduites. Une industrie analogue à celle d'Abidjan se projette au Dahomey ; elle pourrait desservir le Niger et le Togo.

FABRICATION DE VELOMOTEURS

Le marché intérieur est actuellement, au niveau de 12 000 unités par an, et la production de l'usine est un peu supérieure à 3 000 ; s'y ajoute celle de plusieurs ateliers de montage dont l'activité n'a pas un caractère industriel.

La demande se développe lentement et les objectifs de croissance de la production (16 000 vélomoteurs en 1970, 26 000 en 1975) seront difficiles à atteindre. L'usine existante ne pense pas produire plus de 5 000 à 6 000 unités en 1970 et la rentabilité est trop faible pour attirer de nouveaux investisseurs. La demande intérieure est freinée par les exigences en matière de permis : celui-ci est difficile à acquérir et la sévérité des contrôles décourage les candidats cyclomotoristes. Pour tenter de stimuler la demande, l'entreprise existante organise des cours gratuits pour la préparation à l'examen d'octroi du permis.

PIECES DETACHEES POUR CYCLES

Leur fabrication est intégrée dans l'usine de cycles. Elle se développe progressivement. Elle porte déjà sur les cadres, les fourches, les rayons, les garde-boues... Un atelier d'emboutissage sera bientôt mis en place. La fabrication de certaines pièces est répartie entre Abidjan et Bobo-Dioulasso et donne lieu à des échanges croisés.

Mais l'objectif de 1970 (240 millions de F CFA) sera sans doute dépassé, l'entreprise existante ayant déjà atteint en 1967 le chiffre de 250 millions.

REMORQUES — BENNES — FARDIERS

On a repris en objectifs, les prévisions des Perspectives précédentes.

Cette entreprise diversifie ses productions (semi-remorques pour marchandises, citernes, semi-remorques bennes) et cherche à élargir ses exportations vers les pays avoisinants pouvant être desservis par terre.

On pourrait effectuer sur place la construction de bennes pour camions si la structure des barèmes douaniers n'y faisait obstacle : la fiscalité réduite sur les camions-bennes les rend moins chers à l'achat que les châssis-cabines.

RECAPITULATION - BRANCHE 16

Tableau N° 187

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Montage autos, camions			2500v	1.300	120	200	50	6035v	3.000	300	200	50	7160v	3.700	350
Fabrication de bicyclettes . . .			30000b	240				30000b	240				30000b	240	
Fabrication de vélomoteurs . .			16000v	480		60	100	26000v	780		30	50	34000v	1.020	
Pièces détachées pour cycles . . .						235	75		180	90	25	50		360	180
Remorques, fardiers	25	25		240	20	25	25		300	30	25	25		400	40
Réparation indus.	300	1.750		6.500		600	3.200		10.500		800	3.600		17.000	
Réparation artis.	100	400		1.600		150	500		2.300		150	600		3.000	
Totaux	425	2.175		10.360	140	1.270	3.950		17.300	420	1.230	4.375		25.720	570

BRANCHE 17 - Industries de Transformation des métaux et industries électriques

TOLERIE — CHAUDRONNERIE — MECANIQUE GENERALE — TRAITEMENT DES METAUX

Les activités de cette sous-branche concernent :

— la réparation et l'entretien du matériel industriel, dont l'activité croîtra à mesure de l'équipement industriel du pays ;

— la construction d'équipements industriels ; cette seconde classe d'activités est freinée par un certain nombre d'obstacles, principalement d'ordre administratif, qui représentent, d'après les professionnels concernés, un manque à gagner de 350 à 400 millions de F CFA par an.

Premier obstacle, les créateurs d'industries utilisent rarement les potentiels locaux. Ou les usines sont vendues « clefs en mains », ou les schémas sont dessinés par des bureaux d'engineering localisés en dehors du pays et effectuant naturellement des consultations auprès d'entreprises situées à leur proximité. La création de petits ateliers industriels, progressivement, se décidera et s'étudiera en Côte-d'Ivoire, utilisant les services de quelques bureaux d'études et de conseils industriels qui commencent à naître.

L'autre obstacle est celui de la fiscalité douanière ; il s'agit de la possibilité, pour une industrie locale de biens d'équipement normalement taxée, de concurrencer des importations d'équipements détaxés ou bénéficiant de droits réduits.

Citons à titre d'exemple, le cas des approvisionnements de la RAN. La Régie achète chaque année une quarantaine de wagons. A l'importation, ils sont exempts des droits fiscaux et spéciaux d'entrée et soumis à une TVA à taux réduit. Avec la taxation normale sur les matières premières, une production locale ne peut s'aligner sur les prix européens malgré le fret. Ainsi, lors de l'appel d'offres ouvert en juin dernier, les chaudronniers de la place qui s'étaient groupés, n'ont pu offrir de prix acceptable et le marché a été confié à un constructeur européen.

La possibilité de soumissionner lors des appels d'offres d'équipement dépend du mode de financement des opérations. En cas de financement FED, l'équipement importé l'est en franchise, et s'il est produit sur place le FED rembourse la TVA. On peut craindre toutefois que l'enveloppe globale de financement ne reste la même et que le montant global du marché ne se trouve diminué par ce remboursement de TVA.

La difficulté de concurrencer l'importation, même lorsqu'elle n'est pas dégrevée, tient aussi à l'assiette différente de la TVA : sur la valeur CAF + droits en cas d'importation, sur le prix final en cas de production locale.

Les délais demandés pour la fourniture d'équipement sont souvent courts, et difficilement compatibles avec les délais de démarches pour importer les matières premières nécessaires dans les meilleures conditions.

Enfin pour exporter des biens d'équipement par exemple sur la Haute-Volta (citernes de stockage), certains constructeurs se seraient heurtés à une impossibilité d'entrer les matières nécessaires en admission temporaire.

CONSTRUCTION ET REPARATION NAVALES

Les objectifs inscrits visent à atteindre un chiffre d'affaires de 1 000 millions de F CFA en 1975. Ils ne seront atteints que si l'on surmonte les difficultés que rencontre cette activité.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1967 représente environ 410 millions de F CFA. Avec un taux de croissance de 8 % par an, on n'atteindrait que 760 millions de F CFA en 1975.

Les difficultés sont de deux ordres :

1°) Problème de la concurrence avec les importations en ce qui concerne la construction neuve. L'anomalie est encore d'admettre l'importation hors taxes d'un matériel pouvant être produit localement. Un armateur en France paie des droits sur les navires qu'il achète à l'étranger ; un armateur en Côte-d'Ivoire peut importer des bateaux de pêche neufs, équipés, hors taxes. Une entreprise locale de construction navale peut importer en exonération, une certaine part des matières qui sont nécessaires, mais tous les accessoires qu'elle utilise paient les droits d'entrée et le bénéfice de l'importateur.

2°) Problème des moyens de mise à sec nécessaires pour le carénage : slipways, docks flottants, cales sèches. Il n'existe pas de cale sèche actuellement à Abidjan ; les plus proches sont celles de Takoradi, de construction toute récente, de grande dimension (250 m et 200 m). Le port de Dakar utilise les cales de l'arsenal militaire. L'entreprise Carena dispose en baie du Banco d'un dock flottant d'une capacité de 600 tonnes. Il existe plusieurs slipways à Abidjan, le plus important étant sans doute à la SFEDTP (1 000 tonnes). Dans presque tous les ports du monde, les cales sèches, les docks, les gros slipways appartiennent aux gouvernements ou à des collectivités publiques, qui les ont financés à fonds perdus ; la location payée par les utilisateurs couvre les frais d'entretien et de fonctionnement, à l'exclusion des amortissements et des intérêts.

La situation est analogue dans le secteur de la construction navale, où le suréquipement est important dans la plupart des pays : les chantiers navals bénéficient de subventions, pour des motifs sociaux et compte tenu des difficultés de reconversion.

Le développement de l'activité d'entretien et de réparation navale à Abidjan devra faire face à l'accroissement du port de pêche ; de plus, ce développement sera plus ou moins important selon l'effet d'attirance exercé sur les navires étrangers croisant au large des côtes ouest-africaines (chalutiers, petits cargos). Or les services d'entretien et de réparation effectués à Abidjan sont considérés comme chers. D'après les entreprises cela tient à la nécessité où elles sont de facturer (soit directement soit en aggravant les factures de réparation) l'amortissement des moyens de mise à sec.

On pourrait en conclure que l'essor des activités de carénage nécessite la réalisation par la puissance publique (port d'Abidjan) d'un moyen de mise à sec d'une capacité de 3 000 tonnes, placé à la disposition des entreprises souhaitant l'utiliser, dont l'usage serait facturé au-dessous du prix de revient réel, l'amortissement restant à la charge de l'Etat.

Mais il n'est pas évident que l'activité industrielle privée doive être soutenue au prix d'un déficit des entreprises publiques, même si l'on tient compte des effets d'entraînement et des avantages liés à une plus grande fréquentation du port. Le fait que bon nombre de pays se trouvent conduits à exploiter leurs

équipements dans des conditions non économiques ne justifie absolument pas que l'on se place en Côte-d'Ivoire dans la même situation : il faut se garder de la tentation de les concurrencer à tout prix.

Cet ensemble de questions est actuellement étudié par le BCEOM sur la demande de la Direction du Port.

Dans un premier temps (rapport attendu pour 1968) le problème étudié est celui des petits navires, pour lesquels se fait sentir la concurrence des ports voisins.

Ultérieurement, il pourrait être demandé au BCEOM d'aborder le problème des engins de carénage pour grands navires : la concurrence à affronter est alors celle des ports européens.

Une entreprise peut difficilement se spécialiser dans les seules activités de réparation navale : pour pouvoir répondre rapidement à une demande d'entretien ou de réparation, les entreprises doivent disposer de moyens importants en hommes et en outillage, dont l'utilisation n'est pas constante ; il est donc nécessaire de pouvoir les affecter, durant les temps creux, à d'autres activités : construction navale, construction industrielle.

L'entreprise Carena envisage de procéder à l'accroissement de ses moyens de réparation et de mise à sec : expansion de ses quais en baie du Banco, création de nouveaux spliways, acquisition éventuelle d'un dock flottant de 1 500 tonnes. Les moyens ainsi réalisés seront d'une capacité relativement limitée. En première approche la rentabilité de l'opération semble faible : moins de 6 %. Les problèmes de financement seront donc ardus à résoudre. L'entreprise est pratiquement contrainte à réaliser cet accroissement de moyens, pour pouvoir faire face à la demande et à l'accroissement de dimension des coques à traiter. Mais, dans le cadre de l'urbanisme d'Abidjan, le chantier du Banco ne sera-t-il pas à déplacer tôt ou tard ? Les installations dont dispose Carena sur l'autre rive de la baie sont malaisément accessibles par voie de terre.

EMBALLAGES ET BOUCHAGES METALLIQUES

La SIEM fait 95 % de son chiffre d'affaires avec l'ananas et le café en poudre ; compte tenu des objectifs des trois entreprises clientes (SALCI, SAFCO, CAPRAL) elle prévoit une production 1975 d'une valeur de 1 800 millions de F CFA.

Mecanembal de son côté, prévoit un chiffre d'affaires en 1975 de 300 millions de F CFA. Cette entreprise produit un grand nombre de modèles divers, en assez courtes séries, jouant un peu le rôle d'une « station d'essai » d'emballage, ce qui accroît à la fois les investissements nécessaires et les temps morts correspondant aux changements de fabrication. Cette entreprise traite le métal et le plastique.

A ces objets doivent s'ajouter les consommations liées aux projets nouveaux, en particulier à la conserverie de thon de forte capacité. Ainsi a-t-on prévu un chiffre d'affaires global de 3 100 millions de F CFA en 1975 pour les emballages métalliques.

En réalité on sait mal le point qu'aura atteint alors l'évolution technique en matière d'emballages ; il est possible que les fûts, bidons et boîtes en matières plastique aient remplacé le métal dans un certain nombre de ses utilisations actuelles. Une étude globale sur le problème des emballages permettrait de préciser les tendances dans ce domaine.

La production de *bombes pour aérosols* ne peut pas être envisagée, en raison du seuil de rentabilité extrêmement élevé : de l'ordre de 10 millions d'unités par an.

Pour la production de capsules de bouchage métalliques, l'accord n'a pas pu se faire avec un premier promoteur. Un nouveau promoteur a déposé un projet. Les objectifs d'exportation sur les pays avoisinants pourraient être dépassés.

MOBILIER METALLIQUE ET LITERIE

Pour les *meubles métalliques*, la croissance de la production a été volontairement prise assez faible : la préférence sera donnée au mobilier en bois de production locale. Une entreprise doit s'implanter prochainement pour produire du mobilier de bureau métallique ; elle doit fournir en même temps des réfrigérateurs.

Pour la production de *lits métalliques*, les entreprises de quelque importance résistent difficilement à la concurrence exercée par de nombreux petits fabricants, utilisant des cornières de faibles dimensions, produisant des articles légers peu solides et à bas prix. Ainsi, une des entreprises industrielles d'Abidjan tourne actuellement au 1/5e de sa capacité. Les marchés extérieurs disparaissent, avec la mise en route de fabrications analogues en Haute-Volta, au Niger. Le marché intérieur subit l'effet des irrégularités de revenus des paysans.

Si l'on voulait promouvoir cette production dans les villes de l'intérieur, sans doute faudrait-il pouvoir en même temps proposer une reconversion d'activité aux entreprises industrielles de literie d'Abidjan.

La fabrication de *lits pliants*, du genre lits de camp, en bois ou tubes métalliques et toile lourde, n'a pas été étudiée jusqu'à présent ; elle pourrait faire l'objet d'une petite entreprise.

REFRIGERATION-CLIMATISATION

Les objectifs se basent sur une étude de marché et de fabrication effectuée en 1965.

Une entreprise construit actuellement des machines à produire de la glace en pains, et effectue le montage de climatiseurs importés en pièces détachées. Elle manifeste l'intention d'intégrer progressivement ce montage, en fabriquant sur place un certain nombre d'éléments.

Une entreprise, déjà mentionnée, associera la construction de réfrigérateurs à celle de meubles de bureaux métalliques.

ARTICLES DE MENAGE METALLIQUES

Une entreprise produit à Abidjan des articles de ménage en *aluminium*, sur tours à repousser. La production a été fortement croissante ces dernières années, en particulier du fait de la diversification des productions, mais la gamme des articles fabriqués ne s'élargira plus sensiblement dans l'avenir. L'entreprise pourra peut-être dépasser les objectifs inscrits et produire 450 tonnes d'articles en 1975, pour une valeur d'environ 225 millions de F CFA. Il subsistera une importation d'articles en tôle épaisse.

L'entreprise a une petite fonderie, basée sur la récupération des déchets et produisant des anses et des poignées ; mais la production d'articles de ménage en fonte d'aluminium nécessiterait une fonderie à pression : le moulage sur sable donne de mauvais résultats. Le seuil de rentabilité d'une fonderie à pression dépasse très fortement la demande locale.

Le marché ivoirien est parfois perturbé par des entrées, généralement non contrôlées, d'articles en provenance du Ghana.

Le marché des articles de ménage *en fonte* de fer ou d'acier est faible (importations de l'ordre de 20 millions de F CFA par an) et en décroissance. Une entreprise locale a envisagé la production de négro-pots et l'a jugée inintéressante.

Les prévisions du marché pour les articles de ménage *émaillés* sont difficiles à formuler, la demande passée ayant été freinee par un contingentement. La mise en route d'une émaillerie aura lieu prochainement et les résultats qu'elle obtiendra permettront de mieux fixer le marché ultérieur.

Le marché des articles *galvanisés* semble stagnant : l'essor de la consommation se porte sur le plastique et l'aluminium (seaux, cuvettes) ; il semble qu'il y ait place pour une production de l'ordre de 700 t/an, d'une valeur ex-usine évaluée à 170 millions de F CFA.

ARTICLES METALLIQUES EN FONTE ET EN ALLIAGES MOULES

La fonderie de fonte existante s'efforcera de diversifier sa production. Sa capacité, de 400 t/an actuellement, pourra être portée à 1 000 t/an.

ARTICLES EN TOLES D'ACIER, TOLES ET TUBES D'ALLIAGES NON FERREUX

Les fabrications envisagées sous cette rubrique sont :

— les articles de serrurerie ;
— les ferrures de bâtiment, de charpente et menuiserie, d'ameublement ;
— les lanternes tempête ;
— les couverts ;
— la coutellerie.

Les efforts de promotion accomplis dans ce domaine sont restés jusqu'à présent sans résultats.

De l'avis des professionnels consultés, elles nécessitent des outillages spécialisés, coûteux, à amortir sur des séries importantes et débordant de loin les dimensions du marché local. De plus, les approvisionnements en matières premières, qu'il faudra importer porteront sur de faibles quantités ne permettant pas de conclure des marchés aux meilleures conditions.

En ce qui concerne la taillanderie (coutellerie), il serait difficile de concurrencer la production européenne, généralement exécutée, dans de petites entreprises alimentées en énergie à faible prix, par une main-d'œuvre à forte dextérité, spécialisée de longue date.

Pour les lanternes-tempête, les prévisions de marché sont incertaines ; la croissance de la demande intérieure, irrégulière, peut être stoppée par un développement important de l'électrification rurale. Il semble actuellement improbable qu'un projet puisse être réalisé avant 1970 ; ultérieurement, cette fabrication pourrait être promue par l'Office des petites et moyennes entreprises.

Pour les autres fabrications, une production locale ne pourrait être justifiée qu'au cas où les débouchés extérieurs atteindraient un niveau élevé, au moins égal à la consommation intérieure : de gros marchés sont à rechercher (Ghana, Nigéria, Sénégal).

ARTICLES EN METAL USINES A FROID ET A CHAUD

Les fabrications envisagées sont :

— les bascules et balances : envisagée depuis 1963, cette fabrication est à étudier sur le plan technico-économique ;

— la visserie-boulonnerie ; la fabrication à froid, par matriçage de vis de petites dimensions, du genre vis à bois, est en cours de réalisation ; la fabrication de boulons de toutes sortes, rivets, écrous, tiges filetées, par forgeage, filetage à chaud ou par décolletage, fait l'objet d'une autre entreprise nouvellement créée ;

— les ressorts à lames : envisagée depuis 1963, cette fabrication relèverait de l'activité d'une forge ; aucun projet n'a été élaboré jusqu'à présent ;

— l'outillage à main ; des efforts de prospection sont à mener dans ce domaine, où aucune réalisation n'a été effectuée à ce jour. Dans ce domaine encore, le pronostic des professionnels est pessimiste : séries trop courtes, approvisionnements en matière premiere trop coûteux parce que portant sur des quantités trop faibles. La fabrication de matchettes est toutefois à l'étude.

ROBINETTERIE

Les importations d'articles de robinetterie sont croissantes ; inférieures à 100 t/an en 1958, elles sont actuellement de l'ordre de 200 à 250 t/an.

Une production de robinetterie mettrait en jeu à la fois les techniques de fonderie et d'usinage. Elle serait alimentée par des récupérations de cuivre et de métaux cuivreux. Elle pourrait être étudiée et réalisée en association avec des maisons européennes spécialisées.

Il est possible que les exportations dépassent les objectifs indiqués, par exemple en cas d'entente avec le Ghana s'il ne se pose pas de problème insurmontable (normes en matière de dimensions et de pas de vis...).

ASSEMBLAGE DE PIECES IMPORTEES AVEC DES ELEMENTS FABRIQUES LOCALEMENT

Tracteurs : une chaine de montage devrait pouvoir se mettre en place à brève échéance ; la marque, le modèle, les quantités annuelles à produire ne peuvent être fixées qu'en accord avec les Services de l'Agriculture ; les chiffres prévisionnels pris en objectif (environ 420 tracteurs en 1975) ont une valeur indicative.

L'intégration sera poussée aussi loin que possible, par la production locale de pièces et d'éléments sous-traités à des entreprises locales (pièces de fonderie, tubulures, radiateurs, ressorts, câblages électriques, etc...).

La fabrication de tracteurs devra surmonter le handicap que représente l'importation en franchise de taxes d'un bon nombre de tracteurs.

Brouettes et diables : la fabrication de brouettes a été étudiée par plusieurs entreprises locales ; l'une a déjà effectué quelques montages, avec importation de caisses métalliques préformées par emboutissage. Cette activité apparaît actuellement peu rentable, les pièces nécessaires étant commandées par faibles quantités. On a porté en objectifs un peu d'exportation, quoique les ateliers de Ouagadougou et Niamey soient à même d'effectuer ce genre de fabrications.

Machines et appareils pour l'agriculture : la production actuelle est le fait d'une entreprise qui construit des décortiqueurs, des batteuses, des pompes... et qui étudie la production de roues et d'essieux pour charrettes. Il existe des importations non négligeables de machines agricoles de divers types : charrues, semoirs, épandeurs d'engrais, pulvérisateurs, poudreuses, etc...

La prévision des besoins est à effectuer en liaison avec les Services de l'Agriculture.

La fabrication ou le montage local de ce genre d'appareils est actuellement étudié par une Société d'études.

MONTAGE DE MACHINES ET APPAREILS DIVERS.

(Machines à écrire, à calculer, machines à coudre, appareils électro-ménagers...).

Déjà envisagé, le montage des machines à écrire aurait été jugé sans intérêt ; celui des machines à coudre semble plus réalisable. Les marchés et les ateliers sont à étudier. Il est possible que l'intérêt économique de ce genre de montages soit faible, si la fabrication locale des éléments ne peut pas être envisagée.

MONTAGE DE RECEPTEURS RADIO ET TELEVISION

Une entreprise existante effectue le montage de récepteurs ainsi que celui de pylones, antennes et équipements radio professionnels.

Les objectifs provisoirement retenus sont à confirmer par un examen de l'évolution de la demande.

MONTAGE DE MOTEURS ELECTRIQUES

Cette fabrication est à étudier. Les importations de moteurs et génératrices de puissance inférieure à 20 CV représentent un montant CAF d'une centaine de millions de F CFA par an ; ce chiffre ne comprend pas les moteurs intégrés dans des machines ou des appareillages. Mais les modèles existant sur le marché sont extrêmement nombreux : malgré la normalisation, on dénombre quelques 500 modèles différents dans les puissances inférieures ou égales à 10 CV.

Il est possible qu'une réalisation dans ce domaine ne soit viable qu'en liaison avec un appareillage d'usage courant et de dimension uniforme qui serait produit sur place (groupes moto-pompes ; ventilateurs...).

RECAPITULATION - BRANCHE 17

Tableau N° 187 Bis

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Chaudronnerie, grosse tôlerie. .	30	100		480		30	50		630		30	50		825	
Construction et réparation navales	100	200		760		200	100		1.000		100	100		1.200	
Emballages métalliques . . .	350	150		1.960	100	200	100		3.100	150	150	50		4.000	200
Bouchons métalliques . . .	100	30		100	10	20	10		130	10	20	10		170	20
Mobilier métallique	100	140	740 t	180		10	15	860 t	210		10	15	1.000 t	240	
Lits métal	20	50		180		20	50		280		30	50		440	
Lits de camp, lits pliants . . .						20	40	225 t	55				260 t	64	
Réfrigération, climatisation . .	115	60	5300ap	291		60	30	10400ap	551		60	30	14600ap	774	
Articles ménage : aluminium	10	25		115		10	25		175		10	25		260	
émail	100	360	2.000 t	350		40	100	3.000 t	525		40	100	4.500 t	800	
galvanisé	25	100	700 t	170				700 t	170				700 t	170	
Articles en fonte et alliages moulés	10	10		149		15	10		173		10	10		208	
Articles tôle : serrures, ferrures lanternes tempête, couverts, couteaux						90	50		90	10	15	10		100	10
Articles usinés : bascules, balances,				30					40					50	
visserie, boulonnerie. . .	120	80		290		40	35		450	40	40	35		610	50
ressorts à lame,				50					72					108	
outils à main. .						200	115		240	20	20	20		280	30
Assemblages : tracteurs, ...						400	100	418 tr.	1.000	100			528 tr.	1.300	150
brouettes, diables				37					70					108	
machines agrico.	100	100				350	350		320		50	50		410	
pulvérisateurs .									305	25				395	35
montages divers															
Robinetterie . . .	60	70	231 t	175	10	20	30	314 t	238	20	20	30	418 t	317	20
Postes, Radio, télévision		50		612	30	30	100		876	50		50		1.200	80
Moteurs électriques . . .						150	30		305	25	30	10		400	35
Interrupteurs, commutateurs . .						40	10		90	10		5		150	20
Accumulateurs . .	41	30	20000 b	112		20	15	40000 b	224		20	15	60000 b	336	
Piles électriques	300	50		400	100	200	100		1.000	150	100	50		1.300	200
Pressage de disques						27	10		40					50	
Répar. artisanales	30	200		550		20	200		700		20	200		850	
Forgerons artisans				300					300					300	
Totaux	1.611	1.805		7.291	250	2.212	1.675		13.359	610	775	915		17.415	850

PETIT APPAREILLAGE ELECTRIQUE

Le petit appareillage d'usage courant pourrait être produit localement : interrupteurs, douilles, prises de courant, transformateurs, sectionneurs, boîtes de dérivation... Cette fabrication est à étudier. Des possibilités d'exportation sont à rechercher.

Les importations d'interrupteurs, commutateurs, etc... (85 19) atteignent un montant annuel CAF de 250 à 300 millions de F CFA.

PILES ELECTRIQUES — ACCUMULATEURS

Ces fabrications seront prochainement entreprises : un projet de piles électriques a été agréé, plusieurs promoteurs projettent la fabrication des accumulateurs.

DIVERS

La fabrication de *cartouches de chasse*, étudiée en 1963, est citée pour mémoire. Le marché intérieur est décroissant.

Un certain nombre d'éléments pour l'*assemblage des voitures* (et des tracteurs) pourront être sous-traités aux entreprises de la branche, ou faire l'objet de nouvelles créations ; outre les ressorts à lames et les batteries, déjà cités, on produirait aussi des radiateurs, des réservoirs, des bougies...

La fabrication de disques (les disques sont classés dans cette branche quoiqu'en matière plastique) devrait pouvoir être entreprise sur place, à l'instar de ce qui se fait à Madagascar. Cette fabrication est à étudier.

La *réparation électrique* fait l'objet de quelques entreprises locales, qui s'équipent de mieux en mieux, et sont à même de réparer des moteurs de plus en plus importants (motrices de la RAN, moteurs de broyeurs à ciment...).

La fabrication d'*électrodes de soudure* a été envisagée par une entreprise d'Abidjan (gaz industriels). En usine non prioritaire, le prix de revient serait de 30 à 35 % supérieur à l'actuel prix des importations rendues magasin. Ce projet serait à reprendre ultérieurement si la croissance du marché le permet ou si des accords avec les pays avoisinants apparaissent possibles.

BRANCHE 18 - Industries Textiles

EGRENAGE

Toute la production agricole ivoirienne de coton est égrenée sur place, qu'elle soit destinée à l'exportation ou qu'elle soit transformée par l'industrie locale.

Or, les prévisions de production de coton sont considérables et dépassent de loin les perspectives de consommation intérieure : une part importante de la fibre produite, peut-être voisine de 30 000 tonnes en 1975, devra être exportée, sur un marché mondial qui tend à la saturation, en concurrence avec des productions africaines qui partout promettent d'être excédentaires.

La réalisation des objectifs agricoles est donc à aborder prudemment, si l'on ne veut pas être contraint de revenir en arrière et de supprimer un revenu supplémentaire offert au cultivateur.

L'implantation des égrenages est suivie par la CFDT. En plus des deux usines existantes (Korhogo, Bouaké) trois usines sont prévues dans les zones de production, à Boundiali, Séguéla et Marabadiassa. Chaque usine ayant une capacité de 10 000 à 12 000 t/an de coton-graine, ce potentiel sera insuffisant à traiter la récolte de 1975 et devra être doublé d'ici là, par extension des capacités installées ou création de nouveaux centres d'égrenage.

Le tableau ci-après indique les prévisions d'activité des usines d'égrenage :

Tableau N° 188

	1970	1975	1980
Quantités (tonnes)			
Coton-graine traité :			
Mono.	3.000	2.500	
Allen	68.000	116.000	130.000
Production de fibre :			
Mono.	1.000	850	
Allen	27.000	46.000	52.000
dont : consommation intérieure. . .	5.000	12.000	20.000
exportations . . .	22.000	34.000	32.000
Production de graines	35.500	59.250	65.000
Valeurs (millions de F CFA)			
Consommation intérieure :			
fibre Mono 100F/kg	100	85	-
fibre Allen 120F/kg	600	1.440	2.400
graines 10F/kg	350	590	650
Exportation : fibre Allen 150F/kg (FOB)	3.300	5.100	4.800
Valeur totale	4.350	7.215	7.850

FILATURE

La seule production actuelle est celle des Etablissements Gonfreville à Bouaké. Ultérieurement, à partir de 1971, la SOTEXI mettra en route une filature intégrée, destinée à satisfaire les besoins de ses tissages d'écrus, de drill et de popeline.

La production de filés a atteint environ 3 000 tonnes en 1967, dont 1 500 tonnes environ ont été tissés sur les métiers de l'entreprise et 1 500 tonnes ont été vendus aux entreprises de bonneterie, au tissage artisanal et à l'exportation.

Ce tonnage est inférieur aux prévisions faites en 1964 par l'entreprise de Bouaké (chiffres en tonnes) :

Années	1964	1965	1966	1967
Prévu	3 350	3 500	3 800	4 400
Réalisé	3 319	2 887	3 564	3 074

Il existe également des importations de filés de coton, principalement de fils fins destinés à la bonneterie. Ces importations vont tendre à disparaître car la qualité des fibres de coton, qui s'améliore, et les métiers modernes nouvellement installés, permettent de filer à la finesse désirée par les usines de transformation.

Par contre, les exportations vers les pays limitrophes vont s'annuler car tous les pays africains s'équipent en industries textiles cotonnières.

TISSAGE

Les prévisions de production en 1975, sont les suivantes (chiffres arrondis) :

— Pour la consommation intermédiaire :	
— cretonne à imprimer	5 000 t
— tissus teints pour confection (drill, popeline)	2 000 t
— Pour la consommation finale :	
— tissus décrus	300 t
— tissus fil couleur	1 100 t
— linge de maison	1 800 t
— couvertures	800 t
	11 000 t

Il s'y ajoutera un tissage de fibres synthétiques : 1 000 tonnes environ en 1975, destiné à l'industrie de la confection (SOCITAS).

Il est possible que le synthétique doive en réalité prendre plus d'importance : la confection industrielle s'approvisionne presque uniquement, à l'heure actuelle, en tissu synthétique importé.

La production de drill et popeline sera effectuée par Gonfreville et SOTEXI.

La production de tissus décrus (blanchis, calandrés, brillantés) pourra être assurée par les mêmes établissements.

La consommation de tissus en fils de couleur, qui pourra atteindre 1 500 tonnes, sera partiellement couverte par la production locale de Gonfreville ; il subsistera des importations de tissus très légers (Vichy, écossais, zéphir...). Les établissements Gonfreville continueront à produire du linge de maison et des couvertures ; une partie de ces productions sera exportée.

Mais pour la production des cretonnes à imprimer, les projets actuels laissent un vide. Gonfreville en produira 500 à 700 tonnes, en particulier pour ses propres besoins, et SOTEXI 1 100 à 1 400 tonnes. Il restera donc 2 900 à 3 400 tonnes à fournir.

Mais en 1975, UNIWAX sera encore couvert par son agrément et importera en exemption 1 100 à 1 200 tonnes de cretonne. Une production locale devrait donc prendre place avec un programme de production de l'ordre de 2 000 t/an, et des perspectives d'augmentation résultant d'une part de l'extension du marché, d'autre part de la disparition des facilités d'importation à la fin des périodes d'agrément.

Une étude effectuée en 1964 avait préconisé la création d'une filature-tissage de 2 000 tonnes de cretonnes et 1 000 tonnes de drills, la marge bénéficiaire supérieure sur les drills permettant de mieux rentabiliser l'entreprise. Mais depuis, du fait des créations industrielles élaborées, la possibilité qu'offrait ce complément de programme de drills a disparu : SOTEXI et Gonfreville satureront ce marché.

Pour rendre plus attrayante la fabrication de cretonnes, il était alors pensable d'y adjoindre un tissage de fibre polyester-coton, mais la mise en route du projet SOCITAS ferme cette voie.

Pour faciliter la création d'une entreprise de filature-tissage de cretonne à imprimer, il serait utile d'établir *dès maintenant* une mercuriale protégeant la production locale de cretonne contre les importations de dumping. Cette mesure entrerait ainsi en application automatiquement à la fin des exonérations et faciliterait les débouchés des cretonnes ivoiriennes.

IMPRESSION

Cette activité terminale, rentable, a attiré les investisseurs et les établissements qui seront bientôt au nombre de quatre suffiront à fournir la demande intérieure. Des exportations apparaîtront possibles, limitées toutefois par l'existence ou le projet d'industries analogues dans plusieurs pays avoisinants.

CONFECTION

Il existe actuellement deux entreprises industrielles consacrées à la confection ; les établissements Gonfreville produisent également quelques articles de confection.

Le développement de leur marché se heurte à certaines concurrences.

C'est d'abord celle de la friperie. Les importations de friperie ne sont pas en déclin :

— 1963 : 1 981 tonnes ;
— 1964 : 2 460 tonnes ;
— 1965 : 2 306 tonnes ;
— 1966 : 3 724 tonnes.

C'est aussi l'importation à très bas prix d'articles de fins de séries en provenance d'Europe.

La protection contre ces importations est difficile : leurs prix CAF sont tellement bas qu'une fiscalité même proportionnellement élevée n'empêche pas de les vendre à prix compétitif.

La confection industrielle ivoirienne ne produit pas d'articles bon marché. Elle utilise essentiellement du tissu synthétique. Il faudrait qu'elle puisse alimenter le marché en articles de coton, classiques, standardisés et d'un prix abordable pouvant toucher progressivement la clientèle de la friperie. Peut-être des campagnes publicitaires appropriées aideraient-elles au développement du marché de la confection en tissu de coton.

Les entreprises de confection sont soumises à l'homologation des prix. Elles souhaitent un assouplissement de cette réglementation, qui donnerait plus d'aisance à leur politique commerciale. Leur argument est que la modicité du prix ne favorise pas nécessairement la vente ; la psychologie du consommateur veut que le produit plus cher soit toujours considéré comme étant de meilleure qualité.

Les entreprises de confection sont sensibilisées actuellement sur un problème particulier, qui est celui du devenir d'une entreprise à la fin de son agrément. L'une des entreprises existantes verra son agrément cesser en fin 1969 et ses prix de revient seront alors haussés de 16 à 17 %, tandis que l'entreprise concurrente continuera à bénéficier de l'agrément pendant près de 2 ans encore. La première sera alors contrainte de licencier son personnel et de cesser son activité. Elle souhaiterait une prolongation d'agrément avec des avantages dégressifs, étalés par exemple sur cinq ans.

Selon le Ministre des Finances, aucune prorogation d'agrément ne peut être envisagée.

Le problème existe en particulier parce que ces entreprises de confection traitent principalement ou exclusivement des tissus synthétiques importés. Le démarrage de SOCITAS en fin 1968 ou début 1969 modifiera peut-être la situation, mais les importations portent sur 30 à 40 variétés de tissus, diversité que SOCITAS ne pourra certainement pas assurer. Et l'on ignore comment les prix de SOCITAS se situeront par rapport à ceux des importations.

BONNETERIE

Les problèmes en bonneterie sont analogues à ceux de la confection : orientation progressive vers le synthétique, forte concurrence due au dumping pratiqué par les importateurs.

Sur le chiffre d'affaires total de la bonneterie, les importations prennent une part croissante :

— 1963 : 27 % ;
— 1964 : 34 % ;
— 1965 : 32 % ;
— 1966 : 48 %.

Il faudrait comme pour la confection prévoir des productions classiques en coton à bas prix, en relancer l'intérêt, et protéger le marché intérieur au moins pour les articles de grande diffusion.

CORDERIE-FICELLERIE

Les objectifs de production de 1 200 tonnes en 1970 et 1 400 tonnes en 1975, semblent surestimés à l'entreprise locale, qui a perdu le marché de la banane et voit diminuer celui des cordages marins par préférence pour le nylon. L'entreprise s'efforce de développer ses exportations vers le Ghana, le Nigeria ; elle pense produire 800 tonnes en 1970, 1 100 ou 1 200 tonnes en 1975.

SACHERIE

Les deux usines existantes (sacs de charroi en sisal ; sacs de jute) suffiront à satisfaire les besoins futurs du marché et dépasseront peut-être légèrement les objectifs fixés pour 1970 (7 650 tonnes). La production réelle du tissage de jute variera avec la consommation de toile d'emballage. L'entreprise filant et tissant le jute est disposée à procéder à des essais sur fibre locale (kénaf) dès qu'elle en aura reçu une quantité suffisante.

CONFECTION DE BACHES

La confection de bâches et de stores à partir de toile lourde (deux entreprises existantes) pourrait atteindre en 1970 un chiffre d'affaires supérieur à l'objectif de 150 millions de F CFA.

Les productions sont faites à partir de toiles de lin ou de coton importées, assemblées par couture, ou de toiles en nylon enduite de PVC, assemblées par soudure.

La réexportation n'est pas possible dans la règlementation actuelle, qui ne permet pas l'importation de toiles en admission temporaire.

FILETS DE PECHE

Cette fabrication est mentionnée ici pour mémoire. Elle a été étudiée par la CEE. La rentabilité d'une fabrication industrielle ne peut guère être atteinte à moins de 150 t/an. Les importations officielles actuelles sont faibles et décroissantes (68 tonnes en 1959, 14 tonnes en 1965). Le marché est sans doute alimenté en grande partie par des entrées non contrôlées en provenance du Ghana. Une telle fabrication ne peut donc s'envisager que dans un cadre élargi englobant les Etats avoisinants.

KENAF

Si le projet kénaf entre en activité en 1970, il produira 16 000 tonnes de fibres dont 6 000 seront tissées localement. La majeure partie de la production sera exportée.

FIBRE DE COCO

Les projets d'extraction et de valorisation de la fibre de coco n'ont pas encore pris de forme définitive. On les cite ici pour mémoire.

RECAPITULATION - BRANCHE 18

Tableau N° 190

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Egrenage : fibre..	1.000	1.000	28.000t	4.000	3.300	1.000	1.000	46.850t	6.625	5.100	250	250	52.000t	7.200	4.800
graine.			35.500t	350				59.250t	590				65.000t	650	
Filature - tissage coton	1.500	800	5.500t	4.700	750	3.000	2.400	12.000t	10.500	2.100	4.500	3.000	19.500t	17.250	4.200
dont : Filés commercialisés.			800t	(400)				1.000t	(500)				1.500t	(750)	
Impression : fancy	3.300	1.100	3.200t	3.500	400	2.300	800	5.500t	6.000	2.000	2.900	800	7.000t	7.700	2.500
wax .			800t	1.160				1.800t	2.600	500			3.000t	4.400	1.500
Tissage fibres synthétiques . .	170	35	400t	560		600	100	1.000t	1.400		650	130	2.500t	3.500	
Confection industrielle . . .	250	600	1.200t	2.000		250	600	2.700t	2.900		250	600	2.500t	4.250	
Bonneterie.	300	300	800t	1.400	200	400	400	1.300t	2.300		400	400	1.800t	3.200	
Corderie-ficellerie			1.200t	230	50	20	20	1.400t	265		30	30	1.700t	320	
Sacherie	600	480	7.650t	1.200	140	500	400	11.000t	1.700	250	500	400	14.000t	2.150	
Confection de bâches	20	40		150	50	30	100		300	100	30	50		500	150
Artisanat : filature tissage intégré.				350					350					350	
tisserands. . . .	30	150		1.300		40	200		1.400		50	250		1.500	
confection, teinture . . . ,				2.800					3.600					4.600	
Totaux.	7.170	4.505		23.700	4.890	8.140	6.020		40.530	10.050	9.560	5.910		57.570	13.150

BRANCHE 19 - Cuirs et articles chaussants

CHAUSSURES DE CUIR

Pour les chaussures les objectifs retenus correspondent à ceux de la Société qui fabrique localement des chaussures de cuir et de caoutchouc. La fabrication de « chaussures cuir » utilise en réalité principalement des matières synthétiques genre « Corfam ».

Jusqu'en 1967, la production locale portait sur des sandales et des samaras ; maintenant commence la production de chaussures de ville et de chaussures fantaisie. Une certaine partie de la production ivoirienne, peut-être 30 à 40 %, part vers le Ghana par des circuits non contrôlés.

La production locale pourrait atteindre 4 millions de paires en 1975. Il n'est pas impossible d'envisager quelques exportations vers les pays industrialisés.

CHAUSSURES CAOUTCHOUC-TOILE

La demande de sandales de *tennis* semble en régression. Ce genre d'articles convient mal au climat local ; il se détériore en stock. On a conservé toutefois un objectif de production, portant sur des tennis de qualité supérieure (250 000 paires en 1975) et sur d'autres chaussures de brousse ou de sport (basket, foot) (150 000 paires en 1975).

CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC

La consommation de « thongs » est élevée. Elle est fournie en partie par la production locale (semelles importées, brides moulées sur place, assemblage sur place) et en partie par des entrées non contrôlées d'articles japonais (par le Togo et le Ghana) et de productions ghanéennes. La production locale pourrait atteindre 600 000 paires en 1975.

CHAUSSURES EN MATIERE PLASTIQUE

Ces chaussures sont obtenues par moulage en une ou plusieurs pièces. Elles sont produites à Abidjan par plusieurs entreprises.

Depuis cinq ans environ, la vente de ces articles est restée stationnaire. On estime que les utilisateurs de chaussures en plastique représentent une classe transitoire : naguère marchant pieds nus, bientôt utilisateurs de sandales. On a conservé un objectif stable de 2,5 millions de paires par an.

TANNAGE DU CUIR

L'objectif 1970 est celui d'un projet privé déposé il y a quelque temps ; celui de 1975 correspond au schéma établi par le rapport consacré à l'industrie du cuir. La croissance 1975-1980 a été prise parallèle à celle des chaussures de cuir.

En réalité, l'activité de tannage semble peu intéressante, le cuir étant de plus en plus dépassé par les matières synthétiques et l'exportation de produits de tannerie étant peu rentable.

Peut-être serait-il préférable de renoncer à ce projet au profit de la Haute-Volta qui pourrait développer la tannerie de Ouagadougou.

RECAPITULATION - BRANCHE 19

Tableau N° 191

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Chaussures	50	50				400	300				300	200			
cuir			2,52Mp	1.260	50			4,0Mp	2.000	100			6,0 Mp	3.010	150
toile, sport			0,10Mp	30				0,4Mp	150				0,6 Mp	230	
caoutchouc			0,55Mp	85				0,6Mp	90				0,65Mp	100	
plastique			2,50Mp	375				2,5Mp	375				2,5 Mp	375	
Tannage du cuir	120	50		70		55	30		120		45	20		165	
Maroquinerie	30	60		250	40	20	60		350	80	20	80		500	120
Artisans-cordonniers				300					300					300	
Totaux	200	160		2.370	90	475	390		3.385	180	365	300		4.680	270

BRANCHE 20 - Corps gras, savons et détergents

HUILE DE PALME

Avec la réalisation du Plan palmier, la production d'huile de palme atteindra des niveaux élevés, presque 170 000 tonnes en 1975 et 315 000 tonnes en 1980.

Les palmistes correspondants, ainsi que ceux qui correspondent à l'huile de palme artisanale, représenteront un tonnage total de 50 000 tonnes en 1975 et de près de 90 000 tonnes en 1980.

HUILE DE GRAINES

Pour traiter la totalité de ces palmistes, ainsi que le coprah, l'arachide et la graine de coton, le projet actuel (privé) est de créer une seule huilerie d'extrac-

tion par solvant. Elle aurait ainsi à traiter en 1975 :

— palmistes	50 000 t
— coprah	24 000 t
— arachide	10 000 t
— graine de coton	50 000 t
	134 000 t

La capacité initiale (80 000 t/an) sera donc largement dépassée et des accroissements de capacité seront à mettre en place avant 1975. Pour traiter 223 000 tonnes d'oléagineux en 1980, la capacité sera de nouveau à accroître de 60 % au cours du quinquennat 1976-1980. Une grande partie des huiles ainsi produites étant destinée à l'exportation, il semble que cette très forte concentration entre les mains d'un seul groupe industriel dynamique, avec les économies d'échelle qu'elle permettra, soit à l'avantage de la collectivité

La production d'huiles dépassera 52 000 tonnes en 1975 et atteindra 100 000 tonnes en 1980 (en sus de l'huile de palme).

La production de tourteaux (66 000 tonnes en 1975, près de 110 000 tonnes en 1980) sera difficilement exportable et il y aura peut-être intérêt pour certaines graines, à pousser l'extraction au maximum et à brûler les tourteaux. Tel serait le cas pour les palmistes, dont les tourteaux de moins en moins demandés ne trouvent plus de débouchés actuellement, sauf en Allemagne fédérale. La mise au point de protéines artificielles à partir du pétrole, dévalorisera les tourteaux dans l'avenir.

Les premiers tourteaux à placer à l'exportation seront ceux de graine de coton : 25 000 tonnes en 1975. Leur teneur élevée en protéine leur assure en effet une cote élevée.

Le programme de traitement du coprah pourrait se trouver modifié si le traitement de la noix fraîche, préconisé par l'ITIPAT, aboutissait à une valorisation intéressante (huile vierge de coco, lait de coco dégraissé).

HUILE NEUTRALISEE BLANCHIE

L'huile neutralisée blanchie est difficilement exportable ; on s'est efforcé de créer un marché à l'exportation, mais il s'avère très fermé et difficile à conquérir. Il est possible que la production correspondant aux besoins locaux dépasse 22 000 tonnes en 1975.

HUILE DE TABLE ET MARGARINE

Avec un taux d'accroissement de 8 %, la consommation intérieure atteindra près de 22 000 tonnes en 1975 ; mais si ce taux se maintient au-delà, l'objectif de 1980 serait dépassé : on atteindrait 32 000 tonnes.

Il existe actuellement une raffinerie de 18 000 t/an de capacité. Il est prévu de la remplacer par une unité moderne en continu de 30 000 t/an, adjointe à l'huilerie de graine. Elle suffira à alimenter la consommation locale.

SAVONNERIE

La consommation intérieure de savon est restée pratiquement stagnante ces dernières années. C'est l'effet de la concurrence des poudres synthétiques, importées ou formulées localement. Soutenu par une publicité importante, cet essor pourra poser à plus ou moins longue échéance, des problèmes de pollution des eaux. La préférence pour les poudres de synthèse n'est pas tellement justifiée en Côte-d'Ivoire: d'abord l'eau en général douce, s'accommode de lessive à base de corps gras ; d'autre part, la Côte-d'Ivoire a intérêt à valoriser d'abord les produits de son sol et à pousser la consommation de savon à base d'oléagineux locaux. La disparition de cette consommation mettrait en difficulté les raffineries d'huile alimentaire qui ne trouveraient plus de débouchés pour leurs sous-produits.

Les exportations de savon vont en diminuant au fur et à mesure de l'équipement des pays clients. Elles seront pratiquement nulles au-delà de 1970.

Si la consommation intérieure de savon reprend à 4 % par an, elle pourrait atteindre 19 000 tonnes en 1975 et approcher 24 000 tonnes en 1980 ; les objectifs ne seront pas atteints.

POUDRES DETERGENTES

L'équipement actuel a une capacité de 12 000 t/an, sa production n'a pas atteint 500 tonnes en 1965-1966 ; le marché intérieur est de l'ordre de 1 000 t/an actuellement, et connaît un taux d'expansion élevé. Il s'agit d'un marché nouveau qui n'a pas encore achevé sa phase de conquête. Il est possible que le taux de croissance dans l'avenir soit largement supérieur à 10 %. La consommation intérieure pourrait donc dépasser 2 100 tonnes en 1975 et 3 400 tonnes en 1980. Le placement de la production locale en Côte-d'Ivoire et à l'exportation est difficile face aux importations à bas prix de poudres étrangères soutenues par une publicité puissante. La production locale devrait pouvoir atteindre 1 500 tonnes en 1975 (270 millions de F CFA) et 2 500 tonnes en 1980 (450 millions de F CFA).

FABRICATION DE BOUGIES

On cite ici pour mémoire cette production effectuée depuis peu par une entreprise locale. La production actuelle serait de l'ordre de 200 t/an. Les exportations trouvent un débouché au Mali et en Haute-Volta.

RECAPITULATION - BRANCHE 20

Tableau N° 192

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Huile de palme industrielle : . .	2.300	350				6.000	1.000				7.000	1.200			
Régimes			206000t					846000t					1586000t		
Huile			37800t	1.890	900			166600t	8.330	6.750			315000t	15.750	13.750
Palmistes			9900t	248				42000t	1.050				79000t	1.975	
Huilerie de graines :	500	110				500	100				200	50			
de Palmiste :															
Graines			19700t					50400t					87400t		
Huile			10000t	600	600			25000t	1.500	1.500			43000t	2.560	2.560
Tourteaux			10000t	100	100			25000t	250	250			44000t	440	440
de Coprah :															
Coprah			10000t					24000t					67000t		
Huile			6500t	390	390			15600t	936	936			43500t	2.610	2.610
Tourteaux			3500t	35	35			8400t	84	84			23500t	235	235
d'Arachides :															
Graines			4000t					10000t					15000t		
Huile			1800t	108	108			4500t	270	270			6750t	405	405
Tourteaux			2200t	22	22			5500t	55	55			8250t	83	83
de Coton :															
Graines			30000t					50000t					54000t		
Huile			4500t	225	225			7500t	375	375			8000t	400	400
Tourteaux			15000t	150	150			25000t	250	250			27000t	270	270
Huile neutralisée blanchie			20000t	1.550	400	180	40	22000t	1.705	460	40	10	26000t	2.015	540
Huile de table, margarine			15000t	1.550		200	80	22000t	2.300				26000t	2.700	
Savons et lessives			25000t	1.900	60	300	50	30000t	2.280	100	100	20	35000t	2.660	150
Huile de palme artisanale :															
Huile			7740t	387				6000t	300				6000t	300	
Palmistes			9800t	245				8400t	210				8400t	210	
Totaux	2.800	460		9.400	2.990	7.180	1.270		19.895	11.080	7.340	1.280		32.613	21.443

BRANCHE 21 - Articles en caoutchouc et en matières plastiques

I. - CAOUTCHOUC

PNEUS D'AUTOS

Les objectifs ont été établis dans l'hypothèse de l'implantation, après 1970, d'une usine de pneus d'automobiles et de camions, d'une capacité initiale de 300 000 enveloppes et autant de chambres, dont la production serait exportée pour moitié environ.

La réalisation de cet investissement suppose que, sur le plan technique, on envisage la fabrication de pneus à carcasse radiale, éventuellement à carcasse entièrement métallique (pour les poids lourds). Il est évident que cette fabrication devra, en plus du latex local, utiliser du caoutchouc synthétique, seul susceptible de donner les qualités de résistance au vieillissement et à l'usure qui sont celles des pneus actuellement importés.

Le marché intérieur est actuellement couvert à plus de 50 % par une seule marque, d'origine française. Mais ce fabricant, décidé en principe à investir en Côte-d'Ivoire, estime que le marché n'est pas encore suffisamment développé ; il faudrait pouvoir rassembler des garanties d'écoulement dans les pays avoisinants ; les marchés ghanéen et nigérian, déjà approvisionnés par des industries locales ne peuvent pas être visés pour cette extension de débouchés ; c'est sans doute le marché sénégalais qu'il faudra

conquérir. Par contre, le marché ivoirien est menacé par le projet du Libéria, qui souhaiterait approvisionner la Côte-d'Ivoire en pneumatiques, en échange d'importations de produits textiles.

De l'avis d'un industriel de la branche, le marché intérieur ivoirien suffirait déjà à lancer certaines séries et des investisseurs américains seraient prêts à s'y intéresser.

PNEUS POUR CYCLES

Il existe déjà une production de chambres à air pour cycles, à partir de tube importé, qui est découpé et collé sur place. Le producteur correspondant envisageait d'installer un équipement pour la production sur place du tube nécessaire, en caoutchouc extrudé, à base de latex local et sans adjonction de caoutchouc synthétique ; la chambre à air en butyl, sur laquelle la pose de rustines est difficile, a peu de succès sur le marché local.

Mais il existe un projet de création, en Haute-Volta, d'une usine de pneumatiques et de chambres à air pour cycles, destiné à alimenter les marchés des deux pays ; l'objectif de production ivoirien a été rayé des perspectives, et le projet privé de chambres à air mentionné ci-dessus restera sans suite.

ARTICLES DIVERS EN CAOUTCHOUC

Cette rubrique recouvre diverses sortes de production, en mousse de latex (matelas, coussins de siège), en latex (gants, poires à lavement), en caoutchouc moulé. Deux entreprises, actuellement, produisent ces genres d'articles.

RECHAPAGE DE PNEUS

L'installation d'une usine de pneumatiques pour voitures et camions ne ralentira pas l'activité de l'usine locale de rechapage. Elle a produit, à partir du latex local, 35 000 pneus rechapés en 1967 ; elle pense en produire 40 000 en 1968 et atteindre le niveau de 70 000 enveloppes en 1975.

L'administration ivoirienne, qui n'utilise pas de pneus rechapés, manque au nombre des clients de cette entreprise.

Cette entreprise produit elle-même sa gomme de rechapage, à partir du latex local, et en exporte une certaine quantité. Dans cette production, la Côte-d'Ivoire peut concurrencer l'Europe sur la Côte Ouest-Africaine, du Sénégal en Angola, et les débouchés peuvent s'accroître. Le Nigeria produit également de la gomme de rechapage, mais les utilisateurs locaux (80 rechapeurs) consomment toute la production locale.

II. - MATIERES PLASTIQUES.

ARTICLES MOULES PAR INJECTION

Les chaussures en matière plastique sont obtenues par injection en moules ; cette fabrication a déjà été examinée (branche 19) et les objectifs correspondants ne sont pas repris ici.

L'objectif de 1 200 tonnes en 1970 pourrait être dépassé, selon les industriels locaux. L'un d'eux lancera en avril 1968, une fabrication supplémentaire de 150 t/an.

Les possibilités de nouvelles diversifications des productions ne sont plus très importantes. Un investissement en moule est toujours élevé et ne peut s'amortir que sur une longue série ; la fabrication de caisses à poisson, par exemple, un moment envisagée, ne peut représenter un débouché suffisant.

SACHETS ET GAINES

La principale utilisation était naguère l'enveloppe des régimes de bananes exportées. Avec le conditionnement en boîtes carton, l'usage du polyéthylène n'est plus que minime. Il reste de nombreuses autres utilisations, dont la croissance pourra être assez soutenue (emballages de chaussures, de produits textiles ou alimentaires, etc...).

Les plantations d'ananas offrent un autre débouché au polyéthylène en feuilles : on en étend sur le sol avant plantation. Mais les entreprises agricoles importent leurs fournitures en exonération de droits et taxes et la fabrication locale, non compétitive, ne peut fournir ces marchés.

ARTICLES EXTRUDES DIVERS

En extrusion les outillages sont moins coûteux qu'en injection, aussi des séries plus courtes sont-elles possibles.

Outre des articles divers (poignées de bicyclettes, profilés souples ou rigides pour divers usages, lames de stores vénitiens) l'industrie locale peut fournir du tube PVC rigide jusqu'au diamètre 63, bientôt jusqu'au diamètre 100. Les architectes sont acquis à cette utilisation pour adduction-évacuation d'eau (parfois la circulation d'eau chaude pose des problèmes de ramollissement des conduites).

Les producteurs s'inquiètent d'un projet en cours d'étude dont le programme en matière de tubes en PVC déborde de loin les possibilités d'absorption du marché : l'importance de l'équipement envisagé est considéré comme « une folie ».

Une entreprise existante, qui projetait une extension pour la production de tuyaux d'arrosage, l'a mise en attente jusqu'à ce qu'il soit statué sur ce projet de tubes PVC.

Une entreprise fait du tube d'isolation électrique, mais craint que le développement du marché soit insuffisant pour justifier l'objectif de 80 tonnes en 1970.

Le flaconnage en plastique, déjà utilisé pour l'huile, pourrait l'être également pour le vin et divers autres produits (pharmacie, parfumerie, produits pétroliers).

L'extrusion de feuilles pour imperméables n'est pas effectuée localement à l'heure actuelle. La confection d'imperméables est peu développée.

CALANDRAGE

Un projet est à l'étude actuellement, sur du matériel d'occasion ; on envisage de produire par calandrage de la feuille de PVC pour maroquinerie. L'objectif de 1 500 tonnes de feuilles pour 1970 déborde très largement la capacité de ce projet.

PLASTIQUES EXPANSES ISOLANTS

Ils auront un débouché dans la production des réfrigérateurs, peut-être aussi en construction. Une entreprise produit actuellement des blocs en polystyrène expansé. Mais la fabrication de polyuréthane expansé, qui concurrencerait la mousse de latex, nécessiterait une chaîne de fabrication onéreuse, à grand débit, qui couvrirait en deux jours au plus, les besoins annuels ivoiriens.

PLAQUES DE COUVERTURE ONDULEES

Un objectif de 80 millions de F CFA en 1974 a été inscrit. Toutefois, de l'avis des industriels, une telle fabrication est difficilement envisageable en Côte-d'Ivoire, où les débouchés sont faibles et où le prix de revient serait trop élevé.

FABRICATION DE CABLES ISOLES

Cette possibilité est inscrite pour mémoire. Il s'agirait de produire, par extrusion de plastique autour d'une âme métallique, des fils et câbles électriques et téléphoniques isolés. Une entreprise d'Abidjan y a renoncé après étude : il semble difficile de se placer sur un marché étroit et alimenté par liaison directe entre les entreprises utilisatrices locales et leurs maisons-mères européennes productrices de câbles et fils isolés.

CRAYONS A BILLES

Une entreprise de création récente produit des crayons à bille, mais ne fournit que 25 % environ du marché ivoirien. Elle compte se placer sur les marchés voltaïque et sénégalais en bénéficiant du régime d'admission temporaire.

Pour se protéger contre les importations, l'entreprise a demandé une mercurialisation : cette mesure a été prise, mais à un niveau inférieur à la demande déposée, et la protection ainsi obtenue apparaît insuffisante.

RECAPITULATION - BRANCHE 21

Tableau N° 193

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
ARTICLES EN CAOUTCHOUC															
Pneus pour automobiles. . .						2.700	510	300000 pn	1.800	690	500	100	380000 pn	2.300	880
Caoutchouc moulé mousse.	180	50		420		70	20		680		100	30		1.000	
Rechapage				237					270					310	
ARTICLES EN MATIERE PLASTIQUE															
Moulés par injection.	100	100		300		50	50		500		50	50		800	
Sachets, gaînes .	100	80		200		100	50		400		50	30		600	
Extrudés divers .				50					100					150	
Tuyaux, tubes . .	60	15		120	50	60	15		320	100	60	15		500	150
Tubes pour isolation électrique .				50					100					150	
Flaconnage. . . .	20	20		160		50	50		460		70	30		1.000	
Feuilles imper, maroquinerie . .	70	25		150	50	70	25		300	100	70	20		450	100
Confection imper, maroquinerie . .	50	50		300		50	35		600		50	35		900	
Isolants expansé	50	30		100		45	25		200		20	15		300	
Plaques couverture.	20	10		40		15	5		80		10	5		100	
Totaux	650	380		2.127	100	3.210	785		5.810	890	980	330		8.560	1.130

BRANCHE 22 - Produits industriels divers
cellulose-papier-imprimerie-verrerie-céramique etc.

PATE A PAPIER

Il faut valoriser de toutes les façons possibles la ressource locale que représente la forêt. L'exploitation sous forme de bois d'œuvre n'intéresse qu'une partie infime du bois sur pied : 5 à 7 m³/ha, sur 175 m³/ha ou plus.

Le domaine de la carbochimie semble peu prometteur : il faudrait brûler des quantités considérables de bois et trouver une utilisation pour des quantités considérables de charbon de bois, pour isoler dans les fumées de faibles quantités d'hydrocarbures gazeux.

Il semble plus réalisable de produire de la pâte à papier ; sous réserve d'un approvisionnement régulièrement réparti entre les diverses essences, la pâte de feuillus tropicaux hétérogènes semble de qualité intermédiaire entre la pâte de résineux et celle de feuillus des régions tempérées. En mélange avec de la pâte de résineux importée, éventuellement de la pâte homogène d'eucalyptus, elle pourrait être utilisée dans la production de papiers d'emballage, de cartons, de papier pour l'impression et l'écriture. Toutefois l'utilisation d'une essence unique, obtenue en plantation, serait techniquement plus aisée, donnerait une pâte plus sûrement homogène, et peut-être de qualité supérieure si l'acclimatation d'une espèce à fibre longue (conifère) s'avère possible.

Une étude du marché mondial des pâtes à papier a été livrée en 1967. La consommation mondiale de papiers est en hausse constante. Le déficit européen, qui peut apparaître vers 1975, tient en particulier aux fournitures scandinaves parvenues à la limite de leurs possibilités d'expansion. Mais il n'y a pas de limite du côté des ressources canadiennes, qui peuvent s'amplifier sans accroissement de prix, et une pâte africaine, dont la qualité restera inférieure à celle des résineux, ne pourra se placer que si elle est offerte à un prix suffisamment bas.

Faut-il fabriquer des produits finis (papiers, cartons) pour la consommation africaine ? L'expérience de la RICC à Bimbresso n'y encourage guère. Cette papeterie pilote (environ 1 milliard d'investissements) a fonctionné de 1950 à 1954 avec un mélange hétérogène de feuillus tropicaux ; sa capacité était de 3 000 à 6 000 tonnes par an de papiers kraft écrus ou teintés de 30 à 80 gr par m². Sa production était irrégulière en qualité, elle se heurtait à des difficultés d'ordre technique en particulier dans le fonctionnement de la machine à copeaux et de la machine à papier. Sa capacité trop faible ne permettait pas une gestion économique.

En 1964 le Gouvernement ivoirien s'est lié par contrat à un consortium d'équipement dont le leader est la maison allemande Krupp-installations chimiques. Des essais ont été effectués sur des produits exclusivement à base de feuillus tropicaux hétérogènes : le papier écriture n'est pas d'une bonne imperméabilité, le carton doit être lourd pour offrir une résistance suffisante. Pour les faire de qualité convenable il apparaît nécessaire d'y incorporer de la pâte de résineux qu'il faudra importer. A première vue, il apparaît que les prix que peut offrir une fabrication limitée à 25 000 tonnes par an (schéma Krupp de 1964) ne sont pas compétitifs.

Pour obtenir des prix acceptables, il faut accroître les capacités. Or l'exportation de produits finis n'est guère envisageable, tant à cause des difficultés de placement qu'en raison des pâtes de résineux qu'il faudrait importer pour les y incorporer.

C'est donc l'exportation de pâte qu'il faut envisager et avec une forte capacité de production. Si les prix de revient sont alors suffisamment bas, on pourra incorporer une partie de cette pâte dans une fabrication locale de cartons d'emballage.

Sur la base des prix apparaissant possibles le CTFT montre qu'en première approximation une production pour l'exportation de 100 000 tonnes par an serait d'une rentabilité à peu près nulle ; la rentabilité n'apparaît suffisante que vers 150 000 tonnes par an.

La D.R.C., étudiant les possibilités de valorisation du Sud-Ouest ivoirien, aboutit sensiblement au même seuil de rentabilité (170 000 tonnes par an).

La possibilité de production de pâte de feuillus hétérogènes pour l'exportation est étudiée dans plusieurs autres pays africains, notamment le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun. Toutefois le site de San Pedro, après création du port, présentera des avantages par rapport aux projets que pourraient former d'autres Etats : la forêt est à proximité immédiate du port, les distances vers l'Europe sont plus courtes.

Les réalisations suivantes ont été inscrites en objectifs :

— *Avant* 1975 : une usine d'une capacité de 150 000 t/an de pâte.

Sur cette production, une certaine quantité serait utilisée localement pour la fabrication de papiers et cartons : 30 000 tonnes en 1975, 40 000 tonnes en 1980. Le reste serait exporté. Cette première usine pourrait être localisée en Basse-Comoé.

— *Entre* 1975 *et* 1980 : une seconde usine d'une capacité de 200 000 t/an de pâte, entièrement destinée à l'exportation. Cette seconde usine pourrait être localisée dans le Sud-Ouest (San Pedro) ; placée à proximité du port, alimentée par la forêt environnante, elle bénéficierait des meilleures conditions pour l'exportation.

L'ensemble de ces productions, d'une valeur approximative de 30 000 F CFA/t (au niveau FOB), représenterait un chiffre d'affaires global de 4,5 milliards de F en 1975, de 10,5 milliards en 1980. L'importance de ces sommes justifie que des efforts importants soient conjugués en vue de l'aboutissement de ces réalisations. En particulier des études complémentaires sont nécessaires. Elles ont d'ailleurs été définies dans un avenant au contrat Krupp, signé en 1967 : possibilités d'approvisionnement en bois (étude CTFT en cours dans la région de la Basse-Comoé), établissement d'un schéma de production avec démonstration de rentabilité (étude Stadler Hurter).

Les points à préciser sont les suivants :

1) Prix de revient du bois rendu usine et de la pâte fabriquée, dans les diverses localisations possibles, avec les diverses capacités envisageables : compte tenu de toutes les contraintes techniques (régularité des matières, approvisionnement en eau, en énergie...).

2) Possibilité de placement sur les marchés extérieurs et en particulier sur l'Europe. La question n'est pas seulement : les marchés présentent-ils globalement une capacité d'absorption ? mais de quelle façon, par quels circuits, peut-on placer sur ces marchés une production ivoirienne ?

Les questions 1 et 2 sont liées ; il est bien certain en effet que si 500 000 tonnes peuvent trouver place, les objectifs ne devront pas se limiter à une production de 150 000 tonnes.

3) Intérêt de la transformation en pâte d'autres ressources ligneuses : rafles de palmier, bagasses de canne à sucre. La pâte de rafles de palmier à huile a été expérimentée en France par le groupe Progil-Papeteries de Condat et le CTFT.

4) Possibilité de reforestation et de reconversion ultérieure de la production sur une pâte homogène et si possible de résineux.

PAPIERS ET CARTONS

L'objectif inscrit correspond à la valorisation sur place, avant 1975, d'une partie de la pâte locale qui pourrait être transformée en carton.

Traités en cartonnerie, ces cartons seraient transformés en emballages, en particulier pour le conditionnement des bananes. Une partie de ces cartons pourrait être exportée.

Une autre réalisation, compatible avec la précédente, est possible dans le domaine des papiers et cartons, qui serait basée sur la récupération des vieux papiers et l'adjonction éventuelle de fibres textiles : déchets de coton, de jute, de kénaf. On pourrait ainsi produire des cartons, des papiers, des plaques de couverture ondulées en carton imprégné de brai ou recouvert d'une pellicule d'aluminium. Des projets ont été déposés, sur lesquels aucun avis n'a été formulé jusqu'à présent. L'un d'eux ne demandait aucun avantage particulier, sinon la garantie qu'un concurrent éventuel ne serait pas agréé, ou que les mêmes avantages lui seraient alors octroyés. Un autre envisageait une installation à l'usine de la RICC à Bimbresso, dont le prix de cession serait alors à débattre.

Des réalisations plus ou moins importantes, non chiffrées ici, sont possibles dans le domaine de la sacherie en papier : sacs de grande contenance pour le ciment, les engrais, sachets pour les maisons de commerce ; dans celui de la fabrication d'articles de papeterie : cahiers, registres, bloc-notes, enveloppes. L'office de promotion de l'entreprise ivoirienne s'efforce de provoquer des réalisations dans ces domaines.

POLYGRAPHIE

Les imprimeries installées en Côte-d'Ivoire (14 établissements) sont bien équipées ; leur chiffre d'affaires global en 1966 aurait dépassé 500 millions de F CFA. Elles sont en mesure de réaliser les objectifs si des commandes suffisantes leur sont passées.

Mais les commandes sont souvent passées à l'étranger, car les journaux, livres et ouvrages imprimés sont importés en franchise. Pour les journaux et périodiques, leur composition sur place n'est pas soumise à la TVA et le papier correspondant est exempt de droits et taxes à l'entrée. Mais d'autres produits consommés par l'impression restent passibles de taxes (encre d'imprimerie). Pour les livres, brochures, opuscules et imprimés similaires, il n'y a pas d'exemption de TVA à l'impression locale et une fiscalité normale frappe à l'importation les fournitures nécessaires. Aucun imprimeur n'est prioritaire.

Pour certains imprimés, destinés à des entreprises prioritaires ou exportatrices, en particulier pour certaines étiquettes, l'exemption à l'importation interdit la production locale.

Il serait souhaitable que les livres scolaires africains soient imprimés sur place ; le principe en est déjà admis par les éditeurs européens. Ces opérations seraient à envisager dans le cadre des pays de l'Entente, ou de l'Afrique de l'Ouest francophone, ou des pays concernés par l'Institut Pédagogique Africain et Malgache.

Les imprimeurs sont prêts, sur une demande officielle de l'Administration, à étudier cette possibilité de manière approfondie. Les dons annuels de livres

scolaires par la Coopération française pourraient aussi bien porter sur des livres imprimés à Abidjan.

VERRERIE

Une usine de verre creux ne peut accéder à la rentabilité qu'avec une production suffisante, sans doute voisine de 7 500 à 8 000 t/an dans les conditions ivoiriennes. L'idée de conditionner le café en poudre en flacons de verre a été abandonnée. L'essor de la brasserie, s'il permet une croissance de la consommation de bouteilles, s'accompagnera sans doute d'une diminution de l'embouteillage local de vin. La possibilité d'exploiter les ressources locales en eaux minérales peut ouvrir un marché supplémentaire à une verrerie locale. Il est important de prendre la mesure de la demande potentielle que représentent les Etats voisins ; le projet de verrerie est sans doute à promouvoir au niveau du Conseil de l'Entente. Le Ghana est équipé en verrerie, même en production de verre plat ; le Sénégal devrait représenter un débouché important pour une fabrication ivoirienne de bouteilles de divers types.

CERAMIQUE

Le gisement de Gonioubé, à proximité de Bimbresso, contiendrait près de 5 millions de tonnes d'argile cuisant blanc, réparties en plusieurs cuvettes, apte à la production de vaisselle. Des essais seront faits par la Société Française de Céramique.

L'argile moulée cuite à haute température (1 200 ou 1 300 °C) se trouve grésifiée et peut être vitrifiée. On obtient ainsi des grès cérames. Mais les matières locales, dont la blancheur n'est pas parfaite, ne permettront d'obtenir que des tons crème à brun-noir, et ne se prêteront pas à la coloration en vert, bleu... Une production locale de carreaux de grès cérame concurrencera peut-être difficilement le « granito » produit en Côte-d'Ivoire par quatre ou cinq établissements (voir branche 12).

Dans cette industrie, il risque de surgir une concurrence entre le projet ivoirien et les projets ou les réalisations des Etats voisins. Une production pour être rentable doit sans doute déborder la capacité du marché ivoirien ; déjà la production malienne, récemment mise en service, devra rechercher des débouchés à l'extérieur. Peut-être la Côte-d'Ivoire devra-t-elle renoncer à ce projet, dans le cadre d'échanges bilatéraux.

DIVERS

On cite ici pour mémoire quelques productions de faible importance, qui peuvent faire l'objet d'activités artisanales ou semi-industrielles :

Matelas à ressorts : Une entreprise locale fabrique des matelas, surtout à ressorts : 500 par mois (à 6 000 F l'un), soit le tiers des importations. Une demande d'agrément prioritaire est en cours.

Brosserie. Une fabrication de brosses et balais, de brosses métalliques, pourrait prendre place sur le marché ivoirien.

Fabrication de jouets en bois, en plastique, etc... : pour mémoire.

RECAPITULATION - BRANCHE 22

Tableau N° 194

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions	Investissement millions	Emplois nouv.	Production Q	Production millions	Export millions
Pâte à papier . . .						11.700	800	150000t	4.500	3.720	12.900	700	350000t	10.500	9.460
Fabrication de papiers, cartons									1.680					2.260	
Confection d'emballages papiers cartons	40	30	12000t	900	60	200	150	30000t	2.250	225	80	40	40000t	3.000	500
Imprimerie-édition	350	300		1.000	30	500	400		1.600	60	800	700		2.600	100
Verrerie.	450	110	6000t	280	30	300	20	9000t	420	60	250	20	12000t	560	120
Céramique						450	200	2250t	220	20	150	90	3800t	330	50
Poterie artisanale				1.100					1.200					1.300	
Totaux	840	440		3.280	120	13.150	1.570		11.870	4.085	14.180	1.550		20.550	10.230

BRANCHE 23 - Bâtiments et Travaux Publics

ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE GROS ŒUVRE

Ce secteur d'activité comprend des entreprises spécialisées dans les travaux publics, d'autres spécialisées dans le bâtiment, et des entreprises pouvant effectuer aussi bien des travaux publics que des constructions d'immeubles.

Les évaluations prévisionnelles se basent sur une croissance du chiffre d'affaires de 8 % par an jusqu'en 1970, se ralentissant à 6 % entre 1971 et 1975 puis 5,5 % de 1976 à 1980.

Ces évaluations n'englobent pas les travaux réalisés par les entreprises pour leur propre compte.

ACTIVITES ANNEXES DU BATIMENT

Sont regroupées dans ce secteur les activités suivantes :

— menuiserie du bâtiment ;
— charpente métallique, serrurerie ;
— couverture, plomberie ;
— peinture, décoration, miroiterie, carrelage ;
— électricité du bâtiment, conditionnement d'air.

On a basé les objectifs sur une croissance plus rapide que celle des entreprises de gros œuvre : 10 % par an jusqu'en 1970, et 8,5 % au-delà. On tient compte ainsi d'un progrès dans la spécialisation des tâches.

TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Il s'agit des travaux de bâtiment et de travaux publics exécutés par l'Administration pour elle-même. Leur valeur est comptée au prix de revient pour l'Administration ; elle englobe les dépenses de matériel et de personnel effectives, ainsi que les achats d'équipements nécessaires.

Les objectifs se basent sur une prolongation de la tendance passée (croissance de 3,5 % par an) avec un ralentissement au-delà de 1975.

TRAVAUX RURAUX

On désigne sous ce terme les gros travaux d'équipement rural exécutés dans le cadre des plans agricoles (plan palmier, plan cocotier, etc...) par les Sociétés d'intervention spécialisées (SODEPALM, SATMACI, etc...). Les objectifs tiennent compte des investissements programmés par ces Sociétés.

ARTISANAT

Il est particulièrement important dans cette branche, mais assez difficile à saisir : il n'a pas été possible d'effectuer jusqu'à présent un recensement satisfaisant des nombreux artisans et tâcherons effectuant des travaux de bâtiment. Leur activité a connu une forte hausse à partir de 1964, provoquée par la campagne de rénovation de l'habitat rural qu'a déclenchée la puissance publique. Les estimations actuelles s'appuient en particulier sur les enquêtes régionales.

RECAPITULATION - BRANCHE 23

Tableau N° 195

	1966-1970		1970	1971-1975		1975	1976-1980		1980
	Investissements millions	Emplois créés	Production millions	Investissements millions	Emplois créés	Production millions	Investissements millions	Emplois créés	Production millions
Gros œuvre bâtiment et TP. . . .			18.700			25.000			33.000
Annexes bâtiment et TP			8.000			12.000			18.000
Régie bâtiment et TP			2.000			2.300			2.500
Travaux ruraux . .			6.000			8.000			6.000
Artisanat bâtiment et annexes			11.000			15.000			19.000
Totaux	1.200	10.800	45.700	1.000	10.000	62.300	1.000	5.600	78.500

CHAPITRE 5

L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

sommaire

INTRODUCTION 231

I. - LES TRANSPORTS 232

1. - CONSIDERATIONS GENERALES 232

2. - LES DIFFERENTES VOIES DE COMMUNICATION 232

A. - La route 232
1) *La situation actuelle* 232
2) *Esquisse de la Politique à Promouvoir* 233
3) *Prévisions d'Investissement* 234

B. - Le rail 234
1) *La situation actuelle* 234
2) *Esquisse de l'Evolution Possible* 234
3) *Prévisions d'Investissement* 235

C. - L'eau 235
1) *La situation actuelle* 235
2) *Esquisse d'une Politique à Promouvoir* 236
3) *Prévisions d'Investissement* 236

D. - L'air 236
1) *La situation actuelle* 236
2) *Esquisse d'une Politique* 236
3) *Prévisions d'Investissement* 237

CONCLUSION SUR LES TRANSPORTS 237

II. - L'ENERGIE 237

1. - CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL 237

2. - L'ENERGIE ELECTRIQUE 237
1) *La situation actuelle* 237
2) *Politique d'Avenir* 237
3) *Prévisions d'Investissement* 238

III. - LES TELECOMMUNICATIONS 238

1. - CONSIDERATIONS GENERALES 238
a) *Les Télécommunications, Instrument de Gouvernement* 238
b) *Les Télécommunications, Auxiliaires du Développement Economique.* 238
c) *Les Télécommunications, Facteur d'Amélioration du Niveau de Vie* 239

2. - LA SITUATION ACTUELLE 239
a) *Le Réseau Téléphonique* 239
b) *Télégraphe et Télex* 239
c) *La Poste* 239

3. - ESQUISSE DE LA POLITIQUE A PROMOUVOIR 239
a) *Les Grandes Opérations* 239
1) La Commutation 239
2) La Transmission 240
b) *L'Equipement Téléphonique d'Abidjan et du Grand-Abidjan* 240
c) *L'Equipement des Groupements Téléphoniques* 240
1) Automatisation des Centres 240
2) Réaménagement des Centraux 240
3) Développement des Centres Manuels 240
4) Les Circuits Locaux 240
d) *Les Liaisons Internationales, le Service Radiomaritime, la Desserte des Usagers Isolés* 240
1) Les Liaisons Internationales 240
2) Le Service Radiomaritime 240
3) La Desserte des Isolés 241
e) *Le Télégraphe et le Télex* 241

4. - PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 241

IV. - L'EDILITE 241

1. - CONSIDERATIONS GENERALES 242

2. - LA SITUATION ACTUELLE 242

3. - POLITIQUE A PROMOUVOIR ET PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 242

A. - LE GRAND ABIDJAN 243

B. - LES CENTRES DE L'INTÉRIEUR 243

C. - L'HABITAT RURAL 243

V. - L'HYDRAULIQUE 243

1. - CONSIDERATIONS GENERALES 243

2. - LA SITUATION ACTUELLE 243

3. - POLITIQUE POSSIBLE ET PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 244

CONCLUSION 245

INTRODUCTION

L'infrastructure économique a connu, au cours de la période écoulée, un important effort d'investissement. En effet, si la croissance agricole demeure encore sans conteste la base essentielle de l'expansion économique de la Côte-d'Ivoire, il n'en demeure pas moins que l'infrastructure économique conditionne étroitement et directement le développement du pays.

Peut-être est-il bon, avant d'exposer les problèmes propres à ce secteur, de rappeler quelle est son importance dans le domaine des investissements publics.

L'annexe III de la loi n° 67-302 du 10 juillet 1967 portant Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967-1968-1969-1970, donne le détail des investissements publics réévalués pour la période 1960-1970. Nous constatons que 42 % du montant total sont consacrés au seul secteur de l'infrastructure économique.

L'importance de l'investissement programmé qui représente 88,4 milliards de F CFA sur un total de 209,2 milliards de F CFA rappelle que les dépenses d'infrastructure ont eu une influence déterminante sur l'essor économique de la Côte-d'Ivoire, au cours des années passées.

Cette constatation est corroborée par le fait que, pour un certain nombre d'années encore, la prospérité ivoirienne sera fonction de ses échanges avec l'extérieur, tandis que, dans le même temps, se poursuivra une mutation de l'appareil de production tendant à ce que la Côte-d'Ivoire cesse d'être avant tout un pays exportateur de produits primaires.

Dans ces conditions et plus que jamais, l'infrastructure économique a un rôle essentiel à jouer. L'accès des régions de production et de consommation doit être facilité ou amélioré, le Sud-Ouest, sur lequel de grands espoirs sont fondés, doit être débloqué. L'eau et l'énergie, les communications téléphoniques et télégraphiques doivent être disponibles dans le plus grand nombre de localités possible. Il s'agit non seulement de répondre à des besoins sociaux impératifs, mais encore de rendre possible, par l'installation des infrastructures indispensables, les implantations d'entreprises industrielles et commerciales dans l'intérieur du pays.

Le présent chapitre a pour objet d'analyser la situation actuelle de ce secteur, de dégager les orientations qui en découlent et sont, d'ores et déjà, à inclure dans le prochain plan.

Enfin, nous nous attacherons à mettre en relief un certain nombre de préoccupations susceptibles d'orienter les investissements dans les différents sous-secteurs de l'infrastructure économique.

Pour permettre un développement harmonieux de l'agriculture et de l'industrie, dans ce pays, il s'agit de créer les infrastructures économiques qui renforcent les liaisons et les échanges entre ces deux secteurs dont dépend la croissance globale de l'économie.

I. LES TRANSPORTS

I. - CONSIDERATIONS GENERALES

Le développement des transports constitue à la fois l'un des facteurs du développement économique et social et l'un de ses effets.

Il est significatif de constater que, dans la plupart des économies développées ou en voie de développement, les masses financières consacrées aux infrastructures de transport sont en augmentation continuelle.

L'accroissement des échanges résultant de l'expansion économique, l'existence de régions en retard que l'on veut développer en les dotant de voies de communication modernes, mais aussi les besoins grandissants du tourisme, suffisent à expliquer ce phénomène.

La politique en matière d'infrastructure de transport que doivent élaborer les gouvernements doit non seulement tenir compte des contraintes financières diverses qui limitent la part du produit national à affecter à ce type d'investissement, mais il lui faut encore définir une utilisation rationnelle des différents modes de transport utilisables.

Pays en plein essor économique, la Côte-d'Ivoire rencontre, au fur et à mesure qu'elle progresse sur la voie du développement, des problèmes nouveaux.

La nécessité de développer les transports, dans le cadre d'une politique générale de développement, a conduit l'Etat à faire dresser un plan de transport qui sera établi en harmonie avec les perspectives de développement énoncées par le Plan.

Ce plan de transport dont l'étude doit débuter dans le courant du mois d'avril 1968 est financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'agence d'exécution sera la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

Il est prévu en deux phases. La première consiste en une étude globale de tous les modes de transport, qui devra permettre de jeter les bases d'un développement coordonné de ceux-ci et d'identifier le programme routier prioritaire dont l'analyse approfondie constituera la seconde phase.

La durée prévue pour cette première phase est de huit mois. Ses conclusions devraient donc permettre d'orienter pour les divers sous-secteurs relevant des transports : routes ; ponts et bacs ; ports et voies lagunaires ; chemin de fer ; aérodromes, les investissements à réaliser au cours du Plan 1971-1975, et surtout de définir une politique nationale des transports.

Les principes suivants doivent orienter cette politique :

— améliorer les moyens existants ;

— supprimer, le cas échéant, les voies de communications inutiles ;

— considérer le coût global des transports (coût d'exploitation des véhicules, mais aussi frais d'entretien des réseaux et charges du capital) ;

— ne pas se baser sur le principe du bénéfice maximum qui peut conduire à accroître les disparités entre les différentes régions ;

— apprécier l'efficacité économique des différents modes de transport.

Dans les lignes qui suivent, on traitera des différentes voies de communication : routes, rail, eau, air, et des problèmes particuliers qu'elles posent.

II. - LES DIFFERENTES VOIES DE COMMUNICATION.

A. - La route.

1°) *La situation actuelle.*

La Côte-d'Ivoire est à présent dotée de quelque 35 000 kilomètres de routes dont 55 % sont carrossables en toutes saisons. Avec presque 0,1 kilomètre

de routes modernes par kilomètre carré, le pays dispose de l'un des plus importants réseaux routiers d'Afrique Tropicale.

Les routes et pistes comprennent un réseau classé (entretenu par les Travaux Publics) et un réseau non classé.

Le réseau routier entretenu par les Travaux Publics est classé en 3 catégories :

— l'appellation « A » désigne les routes à grande circulation assurant les liaisons à longue distance entre la Côte-d'Ivoire et les Etats voisins, ou entre les principaux centres urbains ;

— l'appellation « B » désigne les voies d'intérêt régional desservant un centre secondaire et la région qui l'entoure ;

— les routes « C » sont des pistes saisonnières avec ou sans terrassements, et comportant généralement des ouvrages provisoires en bois.

Cette distinction, surtout entre les routes B et C, tient compte du trafic, qui justifie lui-même les crédits d'entretien. Deux fois par an, des comptages sont organisés par les Travaux Publics ; d'après l'évolution du trafic des modifications peuvent être apportées, notamment pour le passage de la classe C à la classe B.

De 1960 à 1966, quelques 16 milliards de F CFA ont été dépensés pour l'extension et la modernisation du réseau routier. La longueur totale des routes carrossables en toute saison a presque doublé et le réseau routier dans son ensemble s'est accrû de presque 30 %.

Tableau N° 196

	Au 31.12.59 en km	Au 31.12.67 en km
Route A - Grande circulation. . . .	10.500	7.162
Route B - Intérêt général .		7.216
Route C - Intérêt régional.	14.600	20.803
Total. . .	25.100	35.181
Dont routes bitumées hors agglomérations	523	992
et routes bitumées dans agglomérations et voieries urbaines	130	173
	653	1.165

Compte tenu de ce que les principales liaisons ont été établies dès avant l'indépendance, les investissements routiers ont été et resteront concentrés sur l'amélioration des routes existantes et la construction d'un certain nombre de pistes de débloquage de villages isolés.

Les principaux projets routiers en cours d'exécution ou prévus par la Loi-Programme 1968-1969-1970 sont d'ailleurs de cet ordre. Actuellement sont en cours d'exécution ou d'achèvement, les bitumages des routes Yamoussoukro-Bouaké, Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa ; sont prévus, le bitumage Abengourou-Agnibilékrou, ainsi que l'amélioration du réseau routier compris dans l'opération San Pedro, sans mentionner les aménagements de points singuliers et les renouvellements des couches de roulement qui entrent dans le gros entretien.

2°) *Esquisse de la politique à promouvoir.*

La nécessité de coordonner les investissements en matière de transport tient à l'interdépendance de ses différents éléments constitutifs, qu'ils concernent un seul mode de transport ou plusieurs modes de transport différents.

Il s'agit en premier lieu d'une interdépendance par complémentarité, car les services à attendre d'un nouveau tronçon de route ne peuvent être complets que si le nouvel ouvrage s'insère dans un plan d'aménagement cohérent de la liaison considérée.

Il s'agit en second lieu d'une interdépendance par substituabilité. Là aussi la réalisation d'un projet sur un axe de communication peut exclure la réalisation d'un autre projet sur le même axe. En effet, si l'on réalisait les deux projets, le trafic total serait partagé entre deux infrastructures concurrentes. Par suite l'infrastructure construite en premier pourrait interdire la réalisation de la seconde, quand bien même cette dernière aurait pu fournir des services plus importants que celle-là.

On attend donc beaucoup du Plan transport pour définir la structure future du réseau routier ivoirien.

Cependant le réseau routier existant est déjà largement maillé et dessert toutes les grandes régions du pays.

Sans grand risque d'erreur, on peut donc prévoir que le plan de transport recommandera : le bitumage d'un certain nombre d'axes de liaison (Bouaké-Korhogo ; Ferkéssédougou-Mali ; Daloa-Duékoué-Man ; Daloa-Issia-Gagnoa ; Boucle du Cacao ; route des Ananas (Région d'Ono) ; l'ouverture d'une liaison côtière avec le Ghana ; l'aménagement définitif de routes en terre ou de pistes ou éventuellement de points singuliers pour faciliter la circulation sur les routes principales. Dans ce programme, peuvent

notamment figurer l'achèvement des routes du Sud-Ouest, et la transformation en axe permanent de la liaison Grand-Bérébi-Tabou.

3°) *Prévisions d'investissements.*

En fonction des besoins existants, la question est de savoir quelle part de ses ressources la Côte-d'Ivoire pourra consacrer à ce sous-secteur.

Analysons l'évolution du montant annuel des investissements publics au cours de la période 1960-1970 :

Tableau N° 197

ROUTES, PONTS BACS	Moyenne 1960-65	1966	1967	Moyenne 1968-70
(en millions F CFA).				
INVESTISSEMENTS	2.144	3.370	1.355	3.288
F.I.R.	1.500	1.500	1.500	1.500
TOTAUX	3.644	4.870	2.855	4.788

Nous constatons que la moyenne annuelle sur la période se situe aux environs de 4 milliards de F CFA (y compris le F.I.R.). La limite supérieure de l'investissement pour 1971-1975, en appréciant le F.I.R. à un niveau constant de 1,5 milliard de F CFA, pourrait dans ces conditions, et compte tenu de la croissance des ressources à prévoir, être fixée à 37 milliards de F CFA. Ce chiffre paraît toutefois hors de proportion avec les possibilités d'affectation de crédits et même la faculté d'absorption par les Travaux Publics. La reconduction de la moyenne constatée sur la période écoulée 1960-1967, soit 3,8 milliards de F CFA nous donne 19 milliards. Par contre, étant donné que la moyenne des années 1968, 1969, 1970 se situe aux alentours de 4,8 milliards, il est assez vraisemblable que l'investissement sera compris entre 25 et 30 milliards de F CFA dont 7,5 milliards à provenir du F.I.R.

Pour ce qui est de la période 1976-1980 la part des routes, compte tenu du développement des autres secteurs et de la croissance des besoins en matière de communications, devrait atteindre 42 milliards de F CFA. Il convient en effet de ne pas oublier que les années précédentes un kilométrage important aura été étudié en projets routiers (2 700 km) et que leur réalisation se situera principalement sur 1976-1980.

B. - Le rail.

1°) *La situation actuelle.*

La seule ligne ferroviaire de la Côte-d'Ivoire traverse le pays entier du Nord au Sud sur une distance de 700 km environ, reliant le port d'Abidjan à la frontière de la Haute-Volta, d'où elle continue sur environ 500 km jusqu'à Ouagadougou. Le chemin de fer est la propriété commune des deux pays et sa gestion a été confiée à une compagnie semi-autonome: la Régie Abidjan-Niger. Le trafic passagers a plus que quadruplé en 9 ans, passant de 117 millions de passagers-kilomètres en 1956 à 507 millions en 1965, ce qui correspond à une augmentation moyenne annuelle de 17,7 %. Ce chiffre est de loin supérieur à celui du développement du trafic-marchandises, qui, au cours de la même période, n'a augmenté que de deux fois et demi, passant de 142 millions de tonnes/km à 325 millions, ce qui correspond à un accroissement de 9,6 % par an. Le gros des expéditions consiste en produits pétroliers et en ciment à destination de l'intérieur du pays, ces deux marchandises comptant pour plus d'un tiers du total de marchandises/km, tandis que le chemin de fer ne transporte qu'un faible pourcentage des exportations ivoiriennes. Il joue cependant un rôle essentiel dans l'exportation d'arachides et de coton à partir de la Haute-Volta.

Malgré une réduction du prix moyen de transport de la tonne/km, qui est passé de 7,8 F CFA en 1956 à 6,3 F CFA en 1965, le chemin de fer a été en mesure depuis 1959 de couvrir ses dépenses ordinaires et de financer sur ses recettes courantes presque 5 milliards de F CFA de nouveaux investissements. Les 400 premiers kilomètres ayant été construits à des fins militaires, sans grand souci du coût d'exploitation, cette voie ferrée laisse beaucoup à désirer. En 1962, un programme de remise en état des voies a été amorcé, financé pour 60 % par les deux gouvernements à fonds perdus, et pour 40 % par le chemin de fer sur ses recettes courantes. La partie la plus difficile et la plus onéreuse sera entreprise en 1968. Elle sera financée par un prêt accordé par le FED. Le FAC et le FED ont financé divers projets d'investissements de ce chemin de fer, notamment l'achat de nouveaux matériels roulants.

2°) *Esquisse de l'évolution possible.*

De nombreux problèmes se posent néanmoins parmi lesquels les suivants paraissent les plus importants :

En premier lieu, la progression du trafic a posé la question de la capacité d'évacuation de la voie. Dans le domaine des voyageurs, la longueur des sections à voie unique entre gares limite strictement le nombre de trains qu'il est possible de faire circuler

chaque jour. Cela est évidemment une gêne pour l'assouplissement des horaires et par conséquent pour la commodité des déplacements.

D'autre part, au moment de la pointe de trafic, entre janvier et avril, le chemin de fer est saturé.

Ce problème de capacité est lui-même lié à un certain nombre de problèmes techniques, du fait que les caractéristiques actuelles de la voie limitent pratiquement la vitesse, le nombre et le poids des trains.

Si la voie a été révisée sur les 80 km à partir d'Abidjan, il existe sur les 400 km suivants, en remontant vers le Nord, un certain nombre de rampes à très forte pente, jusqu'à 26 ou 27 mm par mètre. Ces pentes limitent strictement, et de façon extrêmement gênante, le poids des trains.

D'autre part les rails ont un poids au mètre insuffisant pour assurer le passage de locomotives très lourdes. Il se pose donc la question de la révision de la voie, et ce sous plusieurs aspects :

— modification du tracé pour réduire les pentes trop fortes ;
— changement des rails pour augmenter leur résistance ;
— éventuellement soudure des rails.

En même temps, on peut envisager, pour augmenter le poids des trains sur une rampe donnée, soit de faire circuler les trains en double traction, sous réserve de la force portante des ponts, soit de mettre en service des locomotives plus puissantes, qui peuvent sur ces fortes pentes tirer des trains plus lourds.

Mais à côté de ces problèmes d'ordre technique, se pose une série de questions concernant la création de nouvelles voies.

Dans quelle mesure la Côte-d'Ivoire sera-t-elle amenée, dans un avenir plus ou moins lointain, à créer de nouvelles liaisons par voie ferrée ?

La première extension envisagée par la R.A.N. avait pour but de desservir par voie ferrée l'Ouest de la Côte-d'Ivoire, en reliant les centres importants de Oumé et Daloa et même ultérieurement la ville de Man.

Il s'agit d'un projet très ancien puisque l'idée en remonte à 1911.

Mais à la fin du premier conflit mondial, à la suite d'études de fondement économique, on considéra que le prolongement de la voie principale vers le Nord présentait un intérêt supérieur à la ligne de Daloa.

Une autre création de voie est également envisagée depuis que s'est manifesté l'intérêt de la Société Pickands Mather pour le gisement de fer de Bangolo. En effet bien que cette Société prévoie l'évacuation du minerai, après traitement, par pipe-line sur le port de San Pedro, l'idée de créer un chemin de fer Bangolo-San Pedro a été également avancée.

Ces projets méritent une étude économique sérieuse. En tout état de cause, l'investissement éventuel n'interviendrait pas sur la période 1971-1975.

A l'inverse, le problème du transport des populations, corollaire du phénomène d'urbanisation d'Abidjan, se pose avec une acuité grandissante. Sur la première Loi-Programme 1968-1969-1970, les études concernant le renforcement de la traversée de la ville sont déjà prévues.

Les investissements envisagés concernent :
— une voie triple entre le Banco et Abidjan-Lagune;
— une voie double entre Anyama et le Banco ;
— une voie double desservant Lokodjo.

3°) *Prévisions d'investissement.*

Les investissements sur la période 1960-1970 doivent atteindre un montant de 9,45 milliards de F CFA, soit une moyenne de 860 millions par an. En fait, au cours des sept dernières années, l'investissement annuel n'a été que de 700 millions. Cependant le prêt consenti par le FED sera utilisé dès 1968 et de ce fait les investissements atteindront près de 1,5 milliard de F CFA en 1970.

Il est à noter que la Régie Abidjan-Niger réalise de gros investissements sur ses ressources propres. Compte tenu des efforts escomptés, au cours de la période 1971-1975, le niveau des investissements devrait se situer aux environs de 6,5 milliards.

Le déplacement des ateliers de la R.A.N. interviendra vraisemblablement pendant la période 1976-1980, si d'ici là les problèmes d'urbanisme d'Abidjan ont été résolus. L'investissement correspondant devrait atteindre 2 milliards de F CFA, dont le décaissement serait largement couvert par le prix de vente des terrains à des fins immobilières.

En tout état de cause, la politique de développement ferroviaire devrait exiger de 1976 à 1980 environ 8 milliards de F CFA d'investissement, principalement consacrés à l'amélioration des voies et à la desserte d'Abidjan.

C. - L'EAU.

1°) *La situation actuelle.*

La Côte-d'Ivoire possède un port de haute mer à Abidjan, dont l'ouverture en 1951 a marqué le début de l'essor économique du pays, et plusieurs wharfs dont le plus important est celui de Sassandra. 99 %

des importations et près de 90 % du total des exportations passent par Abidjan. Le bois représente le seul produit important expédié partiellement à partir d'autres ports. Le tonnage traité par le port d'Abidjan a augmenté à un taux annuel de 15 % environ, passant d'un million de tonnes en 1956 à 3,6 millions de tonnes en 1965. Sans augmentation des droits de port et des taxes depuis l'ouverture du port en 1951, les opérations du port accusent des bénéfices croissants.

En vue d'ouvrir la région très sous-développée et peu peuplée du Sud-Ouest et de combattre un excès de concentration commerciale et industrielle à Abidjan, le Gouvernement a décidé la construction d'un second port de haute mer à San Pedro, a mi-chemin entre Abidjan et la frontière libérienne. La première étape de ce projet prévoit la construction de jetées et d'un port de 25 hectares pour la manipulation du bois.

Le volume du trafic est estimé à 860 000 tonnes environ par an au cours des premières années d'exploitation.

Il ne faut pas négliger l'importance des voies d'eau intérieures car les lagunes fournissent une voie de transport économique pour les échanges côtiers dans un pays où il n'existe pratiquement aucune liaison terrestre littorale.

Sans doute, pour les longues distances et les grands chargements, le transport maritime est-il beaucoup moins onéreux que le transport lagunaire. Mais cet avantage, lié à l'importance des chargements, disparaît pratiquement lorsque le niveau du trafic ne permet que des charges équivalentes à celles des bateaux de navigation intérieure utilisés sur la voie concurrente. C'est le cas pour les marchandises diverses importées à Sassandra par exemple.

Quant aux bois, ou bien les tonnages transportés sont peu importants et ils rejoignent habituellement Abidjan par voie lagunaire, ou ils sont importants et rentabilisent l'escale d'un navire en rade de Sassandra.

2°) *Esquisse d'une politique à promouvoir.*

Il est difficile de parler d'options à prendre, en matière portuaire, car celles-ci le sont déjà : poursuite de l'extension d'Abidjan, création de San Pedro.

Pour les voies navigables intérieures, le plan de transport devrait pouvoir donner d'intéressantes orientations, car l'importance du trafic frêt et passagers est vraisemblablement sous-estimée.

Il s'agit surtout de savoir comment entretenir et améliorer cette infrastructure. Le seul maintien des fonds actuels exige des travaux de dragage pour lutter contre l'ensablement des canaux. D'autre part, un inventaire technique des possibilités d'amélioration et de prolongation serait intéressant.

3°) *Prévisions d'investissement.*

Au cours de la période 1960-1970, les investissements doivent atteindre 12,1 milliards et vraisemblablement davantage du fait de l'accroissement du coût du port de San Pedro. Par la suite, l'extension de port d'Abidjan continuera pendant les périodes 1971-1975 et 1976-1980, avec la création de nouveaux postes à quai sur le côté ouest de la zone remblayée ; on poursuivra en outre, la réalisation d'une seconde tranche d'aménagements portuaires à San Pedro. Le volume annuel des investissements devrait par suite se maintenir aux alentours de 1,8 milliard de F CFA dont environ 500 millions financés sur les ressources propres du port d'Abidjan.

L'investissement global de 1971 à 1975 serait donc d'environ 10 milliards de F CFA, et de 13,5 milliards de 1976 à 1980.

D. - L'AIR.

1°) *La situation actuelle.*

Actuellement la Côte-d'Ivoire est desservie par un aérodrome de classe internationale, celui d'Abidjan Port Bouet. Deux aérodromes permettent l'atterrissage de moyens courriers, Bouaké et Yamoussoukro (respectivement 50 et 60 tonnes). Trois autres sont fréquentés par les services réguliers d'Air Ivoire, Korhogo (1 200 m - 12 t), Daloa (1 300 m - 12 t), Gagnoa (1 080 m - 12 t.). De plus deux aérodromes de 20 tonnes seront ouverts à la circulation aérienne en 1968 : San Pedro et Abengourou. Il existe par ailleurs une vingtaine d'aérodromes secondaires utilisés par l'aviation légère.

2°) *Esquisse d'une politique.*

Le Gouvernement ivoirien se préoccupe, à juste titre, du développement des régions éloignées de sa capitale, et du nécessaire équilibre entre l'expansion extrêmement rapide de celle-ci et l'évolution économique des régions périphériques. Il est incontestable que l'existence des liaisons aériennes entre le Chef-lieu d'une région et la capitale ou les autres villes importantes du pays, et la fréquence de ces liaisons, a pour le développement économique local une grande importance.

Il est malheureusement difficile de faire une estimation chiffrée, même approximative, des effets produits sur une économie régionale par une desserte aérienne.

Le principal intérêt de celle-ci est que :
— les besoins en infrastructure sont relativement limités, particulièrement en superficie ;
— la vitesse de déplacement de l'avion est très supérieure à celle des moyens de transports terrestres.

Ses usages multiples peuvent être inventoriés comme suit :
— rôle de prospection et d'inventaire ;
— effet d'accélération sur les investissements ;
— surveillance des ouvrages très étendus ou isolés ;
— outil pour l'agriculture, la sylviculture ;
— auxiliaire précieux pour la sécurité, la santé publique ;
— moyen de cohésion administrative et sociale.

3°) *Prévisions d'investissement.*

Les investissements concernant l'infrastructure aéronautique de 1971 à 1975 ne devraient pas dépasser 2 à 2,5 milliards de F CFA et 3 milliards de F CFA pour la période 1976-1980. En effet, la Côte-d'Ivoire possède une infrastructure relativement satisfaisante quant à son implantation géographique. Les principaux travaux seront donc constitués par :

— des allongements de pistes, de façon à ce que la majorité des aérodromes les plus utilisés par les services réguliers soient portés aux normes : 20 tonnes et 1 300/1 500 m ;

— des constructions de blocs techniques ;

— des installations d'infrastructure complémentaires telles que :
  — balisage de nuit ;
  — VHF et HF ;
  — radiophare ou balise MF de grande puissance ;
  — VOR ;
  — éventuellement, ligne d'approche de précision et ILS pour les plus importants.

CONCLUSION SUR LES TRANSPORTS

En définitive on peut tirer de ce qui précède un certain nombre de conclusions.

Le développement d'un pays neuf ne saurait se faire avec le même genre d'infrastructure que celle qui a accompagné et souvent entraîné le développement des pays actuellement avancés. Au chemin de fer, il faut préférer la route et l'avion. Cependant, dans ce domaine, les progrès sont plus faibles tout au moins pour le transport des marchandises.

Enfin, on constate qu'en Côte-d'Ivoire, le développement des transports dépendra beaucoup plus des contingences financières que de considérations purement techniques.

Au total, pour les deux quinquennats, les investissements devraient atteindre les montants suivants :

Tableau N° 198 — en milliards de F CFA

SOUS SECTEURS	1971-1975	1976-1980
Routes, ponts, bacs.	25,0	42,0
Ports et voies lagunaires .	10,0	13,5
Chemin de fer	6,5	8,0
Aéronautique	2,0	3,0
TOTAL TRANSPORTS . .	43,5	66,5

II. L'ÉNERGIE

I. - CONSIDERATIONS GENERALES.

Le développement d'un pays dépend nécessairement de l'aménagement des ressources énergétiques naturelles dont il dispose ou des possibilités qui s'offrent à lui de s'approvisionner en énergie provenant de l'extérieur.

Tout progrès se traduit par une augmentation régulière et souvent considérable de la consommation d'énergie.

La Côte-d'Ivoire ne disposera pendant la prochaine période 1971-1975, que de sources d'énergie dites « classiques », c'est-à-dire électricité et pétrole.

Pour ce qui est du pétrole nous ne l'aborderons pas ici puisque les investissements qui lui seront consacrés relèvent du secteur privé.

Nous nous bornerons donc à traiter de l'énergie électrique.

II. - L'ENERGIE ELECTRIQUE.

1°) *La situation actuelle.*

La première grande centrale électrique (4 000 KW) est entrée en service en 1952. Depuis, la production et la consommation se sont régulièrement développées à un rythme en moyenne supérieur à 28 % par an, passant de 22 millions de kWh en 1956 à 220 millions de kWh en 1965.

A l'heure actuelle, nous disposons des unités ci-après :

en milliers de kilowatts de puissance installée

— Centrales hydroélectriques :
  Ayamé I 20
  Ayamé II 30
— Centrales thermiques :
  Abidjan 29
  Bouaké 6
  Divers intérieur 14

seront par ailleurs en service d'ici 1970 :

— Centrales thermiques :
  Vridi I 30
  Vridi II 30
  Bouaké 2

Dans ces conditions, la Côte-d'Ivoire devrait disposer à la fin de la décennie d'une puissance installée équivalente à 165 000 KW.

La décision de construire le barrage de Kossou bouleverse le programme d'investissement dans le secteur énergie électrique pour la période 1967-1970. Son montant atteindra 17,7 milliards de F CFA au lieu des 7,2 milliards prévus.

2°) *Politique d'avenir.*

La construction du barrage de Kossou débordera sur la période 1971-1975. Mais l'énergie produite par celui-ci ne pourra satisfaire la demande nationale que pendant un laps de temps relativement court,

selon toute vraisemblance, de 7 à 10 ans. Il convient donc d'envisager dès à présent les études d'électrification de la période suivante.

3°) *Prévisions d'investissement.*

Si les prévisions à long terme dépendent du Plan d'électrification encore à élaborer, celles qui concernent la période de 1971 à 1975 sont relativement faciles à faire, compte tenu de l'option prise pour Kossou.

Les deux premières années de la période 1971-1975 seront de ce fait très chargées, puisqu'il faudra réaliser pour 15,6 milliards d'investissement.

Mais dans le même temps se poursuivra l'interconnexion des réseaux de l'intérieur et le bouclage du réseau de répartition d'Abidjan.

Il est également normal que continue la politique d'électrification rurale entreprise au cours de la période 1967-1970.

Dans ces conditions, on peut estimer les investissements nécessaires entre 1971 et 1975 à près de 24 milliards de F CFA, dont la première ventilation peut être trouvée dans le tableau suivant (en millions de F CFA).

Tableau N° 199

OPERATIONS	71	72	73	74	75	1971-1975
Programme KOSSOU :						13.000
Usine	5.000	7.000	1.000			3.600
Lignes	1.800	1.800				750
R. Répartition ABJ	300	150	50	200	50	750
Réseaux ABIDJAN	150	150	150	150	150	1.900
Interconnexion Int.	300	650	750	100	100	
Electrification des nouveaux centres	350	350	350	350	350	1.750
Electrification rurale	100	100	100	100	100	500
Etudes	20	20	20	20	20	100
Bâtiments et divers	80	80	80	80	80	400
Centrales et réseaux de l'intérieur	200	200	200	200	250	1.050
TOTAL	8.300	10.500	2.700	1.200	1.100	23.800

Pour la période suivante, 1976-1980, le volume des investissements devrait diminuer. Le barrage de Kossou terminé, les projets à réaliser seront plus modestes : nouveaux groupes thermiques, lignes et postes complémentaires, éventuellement interconnexion avec le réseau du Ghana.

Le montant global des investissements devrait atteindre 11,5 milliards de F CFA, au cours de cette période.

III. LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1°) *Considérations d'ordre général.*

Sous ce terme général, on englobe deux modes de communications : le téléphone et le télégraphe.

Elles constituent des instruments indispensables de l'action gouvernementale et du développement économique, mais elles contribuent aussi à élever le niveau de vie des habitants.

a) Les télécommunications instrument de gouvernement.

La recherche d'informations sur les événements et leur exploitation pour la diffusion de directives générales constituent un principe de base de toute action gouvernementale.

Les télécommunications sont particulièrement indispensables, lorsque la rapidité des informations conditionne la sécurité de l'État, celle des personnes et des biens.

Elles constituent en outre un instrument précieux de direction et de contrôle de la politique économique.

b) Les télécommunications, auxiliaires du développement économique.

Dès que les entreprises industrielles et commerciales atteignent une certaine importance et que leurs services se trouvent dispersés, les télécommunications deviennent nécessaires pour assurer leurs liaisons internes.

A fortiori, les liaisons externes entre fournisseurs et clients exigent ces moyens modernes de communi-

cation, dès que les échanges atteignent un volume important et que la concurrence impose des décisions rapides.

c) Les télécommunications facteur d'amélioration du niveau de vie.

Dans un pays en voie de développement, la mise à la disposition du public de moyens de communication rapides constitue, avec l'électrification, l'une des améliorations des conditions de vie les plus appréciées.

Elle doit à ce titre faire partie d'un programme de développement.

2°) *La situation actuelle.*

a) Réseau téléphonique.

Sur la carte du réseau téléphonique de la Côte-d'Ivoire on distingue trois axes principaux :

— un axe Sud-Nord qui relie Abidjan à Korhogo. Il comprend entre Abidjan et Bouaké deux lignes aériennes dont l'une est de conception très moderne ;
— un axe Ouest, composé de deux bretelles de la ligne précédente qui aboutissent à Gagnoa et sont prolongées jusqu'à Man par un faisceau WHF. Cet ensemble sera bientôt complété par un faisceau hertzien à grande capacité entre Abidjan et Man ;
— un axe Est qui relie, par ligne aérienne, Agboville à Abengourou et Agnibilékrou.

S'agissant de la commutation, 4 centres principaux sont en automatique : Abidjan, Bouaké, Daloa, Gagnoa. Avec 7 200 abonnés fin 1966, Abidjan représente à lui seul près des trois quarts des abonnés de la Côte-d'Ivoire. Six centres passeront en automatique d'ici deux ans (Abengourou, Dimbokro, Korhogo, Man et Yamoussoukro).

L'exploitation interurbaine est manuelle sur toutes les liaisons excepté la liaison Abidjan-Bouaké où elle est automatique.

Enfin, les liaisons internationales sont toutes établies par radio à partir d'Abidjan, sauf la liaison avec la Haute-Volta qui emprunte l'axe Sud-Nord défini plus haut.

En conclusion, malgré un développement non négligeable du réseau fil de la Côte-d'Ivoire, celui-ci présente une capacité trop faible pour que l'on puisse envisager la généralisation interurbaine automatique sans lui apporter d'adjonctions importantes. Il y a donc lieu de doubler les principaux ouvrages par des ouvrages à grande capacité, si l'on veut commencer l'automatisation du réseau.

b) Télégraphe et Telex.

Ils s'adressent à des couches d'usagers bien distinctes, le premier service intéressant, du fait de ses tarifs abordables et de sa pénétration dans le pays, la grande masse des usagers occasionnels, le second touchant presque exclusivement les entreprises industrielles et commerciales.

Le réseau télex intérieur est presque entièrement formé par le réseau d'Abidjan.

Le réseau télégraphique par contre touche plus de 50 centres étoilés autour d'Abidjan en ce qui concerne les centres primaires.

Le réseau international, télégraphique et télex, est également centré sur Abidjan.

c) La poste.

Les investissements de ce secteur sont relativement modestes et d'ailleurs financés sur les ressources du budget annexe des Postes et Télécommunications. En fait il ne s'agit que de la construction de bureaux, de services centraux et aussi de la poste automobile rurale.

Par contre, ses dépenses de fonctionnement sont lourdes eu égard à la modicité de ses recettes. Les Télécommunications, service hautement rentable, doivent en pratique couvrir ses déficits.

3°) *Esquisse de la politique à promouvoir.*

Le Plan général de développement des Télécommunications vient d'être achevé par la SOFRECOM (Société Française d'Etudes et de Réalisations d'Equipements et de Télécommunications), et la STET (Societa Finanziara Telefonical). Nous disposons à présent d'un excellent document.

D'une façon générale, le retard constaté par cette étude en matière de télécommunications ne pourra, en raison des diverses contraintes qui pèsent sur les P.T.T. et notamment des contraintes de personnel, être rattrapé en totalité sur la période 1971-1975.

a) Les grandes opérations.

Elles peuvent être divisées en deux groupes, la commutation et la transmission.

1) La commutation.

Outre des réaménagements portant sur les centraux actuels (Abidjan, Bouaké, Daloa et Gagnoa), l'automatisation progressive du réseau interurbain demandera l'installation d'autocommutateurs téléphoniques dans 17 centres, non compris les 6 centres (Abengourou, Agboville, Dimbokro, Korhogo, Man et Yamoussoukro) pour lesquels un marché d'automatisation a été passé en 1967.

2) La transmission.

Il est nécessaire d'implanter dee axes de transmission à grande capacité pour soulager d'une partie de son trafic le réseau actuel.

Outre le faisceau hertzien Abidjan-Man, financé par le FED et dont la réalisation est en cours, ces axes comprendront :

— des bretelles de ce faisceau sur Bouaké, Sassandra et San Pedro ;

— un faisceau hertzien Abidjan-Agboville-Abengourou ;

— la prolongation du faisceau Abidjan-Bouaké jusqu'à Korhogo.

La mise en service de ces ouvrages permettra la réutilisation des lignes aériennes existantes qui seront adaptées progressivement à la nouvelle organisation du réseau.

b) L'Equipement téléphonique d'Abidjan et du Grand Abidjan.

Les réaménagements et extensions en cours porteront la capacité totale des centraux d'Abidjan à 16 000 lignes d'ici 2 ans.

Cette capacité apparaît insuffisante pour répondre à la demande jusqu'en 1972. En effet, les prévisions que l'on peut faire pour Abidjan, dans l'hypothèse où la Côte-d'Ivoire compterait 24 000 abonnés en 1972, conduisent à 18 000 abonnés environ dans la capitale à cette époque.

On devra donc procéder à des extensions des centraux actuels.

Enfin, les installations de la zone suburbaine doivent, au titre d'une opération en cours, recevoir des extensions ou être réaménagées.

c) L'Equipement des groupements téléphoniques

1) L'automatisation des centres.

Les 17 centres à automatiser au cours du plan comprennent 3 centres de groupement (San Pedro, N'Douci-Tiassalé et Divo).

Après leur automatisation, 13 des 21 centres de groupement de la Côte-d'Ivoire seront en automatique (Abidjan, Abengourou, Agboville, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Divo, Gagnoa, Korhogo, Man, N'Douci-Tiassalé, San Pedro et Yamoussoukro).

La réalisation de ce programme demandera la construction de bâtiments, pour lesquels plusieurs plans-type ont été fournis, des extensions et réaménagements de réseaux.

2) Les réaménagements des centraux de Bouaké, Daloa et Gagnoa.

Les réaménagements des centraux de Bouaké, Daloa et Gagnoa auront pour but de les intégrer dans la nouvelle organisation : passage à 6 chiffres et modification des chaînes urbaines, adjonction — vraisemblablement — de nodaux.

Ils s'accompagneront d'extensions pour une capacité totale de 800 lignes.

3) La création des centres manuels.

Parallèlement au développement du réseau interurbain, la création de centres manuels améliorera les services téléphoniques à l'intérieur du pays. Une quarantaine de centres, en majeure partie des sous-préfectures, seront ainsi à créer.

4) Les circuits locaux.

Outre les circuits établis sur les artères aériennes actuelles, de nouveaux circuits sont à créer. Ils seront partiellement financés grâce à une subvention de l'U.S.A.I.D.

Le programme prévu au titre du plan quinquennal prévoit au total la construction de 1 910 km de lignes aériennes et de 6 liaisons hertziennes à faible capacité.

d) Les liaisons internationales. Le service radiomaritime. La desserte des usagers isolés.

1) Les liaisons internationales.

Les liaisons Côte-d'Ivoire-Haute-Volta pourront être améliorées d'ici la fin du plan quinquennal, si un ouvrage important de télécommunication est construit entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. C'est en effet entre ces deux villes que la capacité disponible pour ces liaisons est la plus faible (2 circuits téléphoniques au total, l'un pour la liaison Abidjan-Ouagadougou, l'autre pour la liaison Bouaké-Ouagadougou).

Le remplacement par des liaisons « fil » des liaisons radioélectriques avec les Etats voisins de la Côte-d'Ivoire est subordonné à la construction, dans ces derniers, d'ouvrages adéquats. Il ne paraît pas devoir intervenir avant 1975.

Les autres liaisons interafricaines sont effectuées par radio, sauf la liaison Dakar-Abidjan. Elles sont exploitées par France Câbles et Radio qui a donc la charge de leur extension éventuelle.

Les liaisons intercontinentales seront complètement modifiées, si la station de télécommunications spatiales de la Côte-d'Ivoire est mise en service avant la fin du plan quinquennal.

2) Le service radiomaritime.

Il est à établir à San Pedro (radiotélégraphie en ondes moyennes, radiotéléphonie dans la même gamme, etc...).

3) La desserte des usagers isolés.

A quelques exceptions près, à la fin du plan, les usagers isolés se trouveront à moins de 40 km d'un centre téléphonique.

Les exceptions relèvent du domaine de la radio, tandis que, pour la grande masse des usagers, un raccordement par ligne aérienne ou par faisceau hertzien monovoie VHF sera possible. Le choix entre

les deux solutions est surtout fonction de la distance qui sépare chaque usager de son centre de rattachement.

e) Le télégraphe et le télex.

A la fin du plan quinquennal, le service gentex sera étendu à la presque totalité des centres de groupement téléphoniques. La constitution des voies télégraphiques ne soulèvera pas de difficultés particulières compte tenu de l'infrastructure de liaisons interurbaines dont disposera alors la Côte-d'Ivoire.

Le service télex continuera à se développer (450 abonnés sont prévus pour la fin 1972). La seule innovation consistera en l'installation d'un autocommutateur télex à San Pedro (50 directions). Au début les abonnés seront raccordés directement à l'autocommutateur d'Abidjan.

4°) *Prévisions d'investissements.*

Le Plan de développement des télécommunications élaboré par la SOFRECOM et la STET porte sur la période 1968-1972.

Pour les années 1968-1970, la Loi-Programme a prévu trois milliards de F CFA d'investissements. L'achèvement du programme en 1971 et 1972 exigera 2,1 milliards auxquels s'ajouteront 400 millions d'investissements pour les services postaux.

Cet effort d'équipement devra être poursuivi au cours des années suivantes et atteindre annuellement environ 1,1 milliard, dont 200 millions pour les services postaux.

Au total, les investissements des Postes et Télécommunications s'élèveront à 5,7 milliards de F CFA de 1971 à 1975 et à 6 milliards de 1976 à 1980.

IV. L'ÉDILITÉ

1°) *Considérations générales.*

Le développement rapide de l'urbanisation pose de sérieux problèmes à tous les pays du monde, y compris les plus développés économiquement.

Ni le rythme de croissance des populations urbaines, ni l'importance quantitative des migrations vers les villes, dans les pays en voie de développement, ne représentent des phénomènes particulièrement nouveaux dans l'histoire du monde. Ils ont accompagné l'expansion capitaliste des pays européens du XIXe siècle et, à une date plus récente, le développement économique de pays aussi différents politiquement que l'Union Soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

L'exode rural et l'urbanisation accélérée des pays en voie de développement ont pour cause principale l'évolution du niveau économique et culturel.

On constate le plus souvent dans ces pays l'existence simultanée d'un secteur traditionnel qui s'ouvre progressivement au marché national et d'un secteur moderne orienté généralement vers un marché international. Les mouvements qui tendent à rapprocher ceux-ci entraînent nécessairement l'exode rural et le gonflement des effectifs urbains. Ce mouvement naturel est amplifié par le sentiment des ruraux que le travail sera à la fois mieux rémunéré et plus stable dans les villes, et par l'attrait que celles-ci exercent en tant qu'unique lieu où l'on peut avoir directement accès aux biens de la vie moderne.

Ces transferts massifs de populations vers les grandes zones urbaines ont de graves conséquences sur le plan humain et sur le plan social.

Sur le plan de la structure urbaine, l'afflux de population entraîne, d'une part, des concentrations excessives en certains points, et, d'autre part, une dispersion croissante au-delà du périmètre urbain. Ce phénomène conduit à la ségrégation des couches citadines nouvelles et, rendant plus difficile l'équipement général de la vilie, alourdit les charges de la gestion municipale en matière de voirie, de réseaux divers et de transports.

Après un stade plus ou moins long de cohabitation avec une famille originaire de la même région qu'eux, les nouveaux arrivants trouvent un emploi et se logent à leur propre compte ; ils ont ainsi parcouru le cycle qui en fait des citadins. Mais la densité de ces quartiers est devenue telle de nos jours que les populations arrivantes sont nécessairement rejetées à la périphérie des villes dans une situation « en marge » plus propice à la formation de complexes qu'à l'adaptation.

A la périphérie, en même temps que naissent des quartiers neufs, souvent mal intégrés à la vie de l'agglomération, on assiste à la prolifération d'un habitat particulièrement précaire. On observe alors des occupations sans titre de terrains situés sur des sites qui ne peuvent pas se prêter à un habitat normal ; il arrive même que ces implantations s'effectuent sur des zones non « aedificandi ». Les autorités municipales en tirent alors argument pour ignorer leur existence et pour n'entreprendre aucun travaux d'équipement de ces terrains. Ces quartiers enfin n'entrent évidemment dans aucun plan d'urbanisme, bien que certains occupent d'immenses espaces.

Dans presque tous les pays en voie de développement, la grande ville représente un phénomène entiè-

rement nouveau qui s'est brutalement imposé à des Sociétés essentiellement paysannes. Jusque là les relations économiques et sociales se développaient à l'intérieur d'un horizon souvent très étroit où les rapports de parenté, dans un sens large, sous-tendaient la plus grande part de la vie sociale, où les liens avec la terre étaient d'ordre religieux ou quasi-religieux, où le respect porté à toute tradition ralentissait l'action des forces de changements social et culturel. La ville constitue donc un milieu de vie en contraste radical avec le milieu traditionnel.

Les perspectives décennales avaient rangé sous cette rubrique les travaux urbains d'assainissement et de défense contre les crues et les érosions, ne retenant par ailleurs que les réseaux principaux. Or, la prise en charge de l'équipement des quartiers par les pouvoirs publics s'est avérée rapidement indispensable du fait de l'extension rapide des centres urbains. Sont donc compris actuellement, dans le sous-secteur EDILITE, les travaux suivants :

— assainissement (eaux pluviales et eaux usées) ;
— voirie urbaine et éclairage public ;
— zones industrielles ;
— habitat rural et aménagement de terre-pleins.

4

2°) *La situation actuelle.*

La Loi-Programme 1968-1969-1970 prévoit un investissement de 9 milliards pour les quatre années 1967 à 1970. L'essentiel portera sur les travaux d'assainissement et de voirie d'Abidjan et des centres de l'Intérieur et sur l'aménagement de la ville de San Pedro.

Globalement les prévisions d'investissements en travaux d'infrastructure prévus par le schéma directeur de la région d'Abidjan (rapport Fouchier, avril-mai 1967) devraient être réalisées. Pour ce qui est des centres de l'Intérieur, la politique adoptée d'un déplacement annuel du lieu de célébration de l'anniversaire de l'Indépendance permet, tout au moins pour les centres principaux, de procéder à d'importants travaux d'équipement.

3°) *Politique à promouvoir et prévisions d'investissement.*

A. - LE GRAND ABIDJAN.

Les bases de la politique à mettre en œuvre pour la période 1968-1970 et par voie de conséquence pour les années 1971-1975 et suivantes sont fondées sur les études réalisées par la SEMA et le CASHA (rapports 13 et 14), ainsi que sur le rapport préliminaire sur l'urbanisation d'Abidjan (Avril 1967).

En matière d'assainissement : de 1971 à 1975 un investissement de 1,6 milliard devrait couvrir une première tranche de travaux pour les quartiers du Banco, d'Abobo, de Cocody-extension, du Plateau, d'Adjamé, de Cocody, de Petit-Bassam et de Port Bouet-Vridi, 3,5 milliards seront nécessaires pour ceux de 1976 à 1980.

En matière de *voirie urbaine :* de 1971 à 1975, c'est près de 4 milliards de F CFA qu'il faudra consacrer aux améliorations que réclame le Grand Abidjan. Sur cette somme, près de 2,5 milliards devront être affectés aux ouvrages de voirie primaire et secondaire pour l'actuelle agglomération et les nouveaux quartiers. S'y ajouteront les dépenses d'éclairage public qui s'élèvent à près de 50 millions par an.

Le montant global de ces investissements devrait doubler entre 1976 et 1980 et atteindre 8 milliards de F CFA.

En matière de zones industrielles : Les prévisions actuelles paraissent permettre de faire face aux besoins jusqu'en l'an 2000. En effet la zone industrielle de Koumassi couvre 120 hectares, celle de Vridi couvrira 340 hectares. S'y ajouteront les zones plus anciennes, compte tenu que, pour ces dernières et notamment la zone 4 C, une partie importante des terrains est occupée par des constructions résidentielles. De nouvelles zones industrielles sont prévues au Banco et à Abobo. Un investissement annuel de l'ordre de 200 à 250 millions de F CFA paraît un minimum indispensable pour l'équipement de ces terrains, soit 1,2 milliard de 1971 à 1975 et 1,5 milliard de 1976 à 1980.

D'une façon générale, étant donné l'importance des investissements qui seront consentis pour l'aménagement des terrains destinés aux habitations ou aux industries, il s'avère indispensable de créer une caisse d'équipement des terrains. Celle-ci percevant des recettes à l'occasion des locations ou transfert de propriété, pourrait disposer de ressources pour financer l'équipement de nouveaux terrains et, compte tenu de la régularité de ses recettes, pourrait faire appel au crédit.

En résumé, pour le Grand Abidjan (étant entendu que l'adduction d'eau figure au sous-secteur hydraulique), les investissements peuvent être estimés de la façon suivante en milliards de F CFA :

	1971-1975	1976-1980
Voirie urbaine	4,2	8,0
Assainissement	1,6	3,5
Zones industrielles	1,2	1,5
TOTAL	7,0	13,0

N.B. . Il est à noter qu'une partie importante des dépenses d'assainissement et de voirie pourra être financée sur budget communal et sur la Caisse d'équipement des terrains dont la créations sera effective en 1971.

B. - Les centres de l'intérieur.

Leur niveau d'équipement est plus ou moins élevé. La politique qui consiste à effectuer les investissements urbains dans les Préfectures appelées à recevoir les fêtes annuelles de l'Indépendance, ne constitue qu'un palliatif, dont il faut se féliciter en l'absence d'un plan rationnel. Il apparaît cependant indispensable qu'un effort soit consenti dans ce domaine. On regrette l'attraction exercée sur les masses rurales par Abidjan, mais il faut convenir que rien, ou si peu est fait, pour retenir les populations dans les centres de l'Intérieur.

C'est seulement lorsque ces centres disposeront d'une infrastructure correcte : moyens de communication, assainissement, adduction d'eau, équipement des terrains, qu'il sera possible de promouvoir une politique d'expansion régionale.

Si l'on veut que des entreprises s'installent dans l'intérieur du pays, une prime spéciale d'équipement pourra constituer un attrait, mais elle ne suffira pas à déterminer les industriels, si l'infrastructure de base n'est pas achevée.

Un problème particulier se pose pour la création du nouveau centre secondaire que doit constituer la ville de San Pedro, qui doit naître au cours de la période 1968-1970, et croître au cours du Plan 1971-1975. Il a été prévu d'investir pour l'édilité une somme de près de 1,4 milliard sur la première période et il est vraisemblable que ce chiffre sera dépassé. La deuxième phase devrait se monter aux environs de 3 milliards pour les travaux d'édilité.

Ainsi, compte tenu d'un investissement de l'ordre de 500 millions par an pour les autres centres, les dépenses d'édilité pour l'Intérieur peuvent être chiffrées à 5,5 milliards de F CFA, de 1971 à 1975 et à 7 milliards de 1976 à 1980.

C. - L'habitat rural.

Donner une approximation des besoins dans ce domaine constitue une gageure. Cependant compte tenu des contraintes financières de tous ordres, il est hors de doute qu'il ne sera pas possible de consacrer plus de 300 millions par an à l'habitat rural soit pour 1971-1975 1,5 milliard de F CFA, et sans doute 2,5 milliards de 1976 à 1980.

Tableau N° 200 (en milliards de F CFA)

EDILITE	1971-1975	1976-1980
A) GRAND ABIDJAN		
Voirie	4,2	8,0
Assainissement	1,6	3,5
Zones industrielles	1,2	1,5
TOTAL	7,0	13,0
B) CENTRES INTERIEUR		
SAN PEDRO	3,0	4,0
AUTRES	2,5	3,0
TOTAL	5,5	7,0
C) HABITAT RURAL		
Divers	1,5	2,5
TOTAL du SECTEUR	14,0	22,5

V. L'HYDRAULIQUE

1°) *Considérations générales.*

L'importance primordiale des ressources hydrauliques pour l'alimentation des villes et le développement rural exige qu'on arrête une politique précise d'accroissement de ces ressources.

Après un inventaire des disponibilités existantes, il faudra étudier successivement l'utilisation des eaux de surface, puis celle des eaux souterraines. Des solutions devront finalement être trouvées aux problèmes institutionnels qui se posent.

2°) *La situation actuelle.*

Le programme d'hydraulique retenu dans les Perspectives Décennales a connu un important retard et rencontre des difficultés de financement. Pour aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans un pays dont la pluviométrie est importante, la population de la Côte-d'Ivoire manque d'eau, et non seulement la population rurale, mais aussi celle des centres importants comme Agboville, ou dans un passé récent Bouaké.

En milieu rural, la situation est particulièrement alarmante compte tenu de la dégradation de l'infrastructure. En effet sur 850 points d'eau modernes existants, 500 sont équipés de moyens d'exhaure, mais seulement 250 sont en état de fonctionnement.

En ce qui concerne Abidjan, il n'y a pas de problème d'alimentation en eau grâce aux ressources offertes par les sables aquifères, au Nord de la lagune.

Actuellement les 16 forages en service produisent en pointe 63 000 m³ par jour ; avec ceux qui le seront d'ici 1970, on aura une capacité d'exploitation de l'ordre de 80 000 m³ par jour. Les problèmes les plus importants qui se posent sont ceux de la protection de la nappe phréatique.

3°) *Politique possible et prévisions d'investissement.*

Les besoins d'équipement hydraulique en milieu rural sont énormes : compte tenu de l'infrastructure existante, 7 500 villages restent en effet à équiper.

En fonction du prix de revient des différents types d'équipement, le coût global des travaux à exécuter s'élève à 30 milliards de F CFA, qui se répartissent de la façon suivante :

Tableau N° 201

Nature des équipements	Nombre de villages	Prix de revient unitaire en millions de F CFA	Coût des investissements nécessaires en milliards de F CFA
I puits pompe à main. . .	3.500	1,5	5,25
II forage pompe à main. .	1.400	3,4	4,75
III forage stockage	450	5,0	2,25
IV forage profond	2.100	8,0	16,80
V forage distribution	100	5,5	0,55
Ensemble des équipements total arrondi :			30,00

Il est donc exclu qu'un effort financier de cet ordre puisse être fait par l'Etat ivoirien, sur ses propres ressources, en dix ou quinze années.

Il s'agit donc d'établir des programmes pour les années à venir, en fonction des crédits disponibles.

Dans la mesure où le F.E.D. acceptera de financer un nombre plus ou moins grand de barrages collinaires, sur le projet dit des « 200 barrages », les besoins énumérés ci-dessus seront diminués d'autant. Même si ces barrages doivent être à vocation agricole, il serait en effet impensable, que, dans une région manquant d'eau, ces ouvrages ne soient pas à vocation multiple.

En dehors des investissements susceptibles d'être financés par le F.E.D., il ne semble pas qu'il soit possible de consacrer à l'équipement hydraulique rural plus de 300 millions de F CFA par an, ce qui correspond à des investissements de 1,5 milliard entre 1971 et 1975 et 2 milliards de 1976 à 1980.

Pour les *centres secondaires*, un certain nombre de travaux sont à prévoir : qu'il s'agisse de renforcement ou de production, de traitement, de refoulement, de stockage ou de distribution de l'eau. Une somme annuelle de 400 millions paraît un minimum pour mener à bien un tel programme. Il faut donc prévoir 2 milliards de F CFA pour les villes de l'intérieur, pour le quinquennat 1971-1975 et 2,4 milliards pour le quinquennat suivant.

Le cas posé par Abidjan est particulier, puisque jusqu'à présent les investissements pour l'adduction d'eau relèvent de la SODECI.

Les ouvrages nouveaux nécessaires pour le Grand Abidjan peuvent être estimés à 1,6 milliard pour la période 1971-1975 et 2,1 milliards pour le quinquennat 1976-1980. Ils se répartissent de la façon suivante :

Tableau N° 202 — en millions de F CFA

LOCALISATION	1971-1975	1976-1980
LE BANCO.	450	450
ABOBO	40	60
ORSTOM - BIMBRESSO . .	150	150
DABOU	80	100
BINGERVILLE	50	100
COCODY - EXTENSION . .	100	200
AGGLOMERATION actuelle	750	1.050
Total	1.620	2.110

Tableau N° 203

OPERATIONS	Investissements en milliards de F CFA	
	1971-1975	1976-1980
Equipement hydraulique rural.	1,5	2,0
Adduction d'eau ville de l'Intérieur	2,0	2,4
Adduction d'eau ABIDJAN	1,6	2,1
TOTAL.	5,1	6,5

C'est donc un total d'investissement de 5,1 milliards qu'il conviendrait de programmer sur la période 1971-1975 et 6,5 milliards de 1976 à 1980.

CONCLUSION

D'une manière générale, en matière d'infrastructure économique, les options déjà prises, dans les différents sous-secteurs, conditionnent largement l'avenir. Dans la plupart des cas, il s'agit en fait beaucoup plus de moduler les investissements en fonction de contraintes financières, techniques ou structurelles, que de choix au sens strict du terme.

Certes l'on pourra construire plus ou moins de routes, faire plus ou moins d'assainissement ou d'adduction d'eau, mais la nécessité de ces opérations demeure un fait établi. Tout au plus ne pourra-t-on qu'aménager ce qui est différable, avec bien entendu les conséquences qu'une telle politique peut avoir sur l'ensemble du développement.

L'accent devra être mis sur les investissements productifs qui conditionnent l'expansion de l'économie, mais la réussite de cette expansion demeure liée au développement de l'infrastructure. Le problème n'est pas seulement celui d'une économie qui se diversifie. Il est aussi celui d'une société qui se transforme ; et la volonté de réduire les disparités régionales contenue dans la Loi-Plan doit s'entendre non seulement des revenus par habitant, mais aussi des conditions de vie.

C'est pourquoi des secteurs comme ceux de l'eau, de l'énergie, des transports, des télécommunications, dont dépendent le développement de l'économie, le progrès du niveau de vie et le succès d'une décentralisation des entreprises, doivent faire l'objet d'une grande attention de la part de la puissance publique.

Le tableau ci-après donne, par sous-secteur et par rubrique, une récapitulation des investissements qui paraissent nécessaires.

Il est à noter qu'une importante partie de ces financements seront à la charge des administrations autres que l'Etat et des entreprises publiques. C'est notamment le cas d'une partie des transports (R.A.N., et Port d'Abidjan), de l'énergie (E.E.C.I.), des télécommunications, de l'hydraulique (SODECI).

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 1971-1975 et 1976-1980 POUR LE SECTEUR « INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE »

Tableau N° 204

SOUS-SECTEURS	Besoins de financement en milliards de F CFA	
	1971-1975	1976-1980
TRANSPORTS :		
- Routes, ponts, bacs. . .	25,0	42,0
- Rails	6,5	8,0
- Eau	10,0	13,5
- Air.	2,0	3,0
TOTAL PARTIEL TRANSPORTS	43,5	66,5
ENERGIE	23,8	11,5
TELECOMMUNICATIONS	5,7	6,0
EDILITE		
1° - ABIDJAN		
- Assainissement	1,6	3,5
- Voirie urbaine et éclairage	4,2	8,0
- Zones industrielles . . .	1,2	1,5
2° - Centres de l'Intérieur	5,5	7,0
3° - Habitat rural	1,5	2,5
TOTAL PARTIEL EDILITE	14,0	22,5
HYDRAULIQUE		
- Equipement rural.	1,5	2,0
- Villes de l'Intérieur. . .	2,0	2,4
- ABIDJAN	1,6	2,1
TOTAL PARTIEL HYDRAULIQUE	5,1	6,5
TOTAL GENERAL	92,1	113,0

CHAPITRE 6

L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE, SOCIALE et ADMINISTRATIVE

sommaire

INTRODUCTION : LES ORIENTATIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL 251

A. - La participation de tous a l'effort de développement 251

B. - Politique de concentration des actions de développement 252

C. - Promotion et formation des hommes 252
1) *Une politique sélective d'éducation générale* 252
2) *La promotion d'un paysannat moderne* 253
3) *L'ivoirisation de l'économie* 253

D. - Politique de santé publique et d'action sociale 253

I. - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL 254

A. - Orientations générales d'une politique d'éducation et de formation 254
1) *Finalité de l'éducation et de la formation* 254
2) *Mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation* 256

B. - Un programme de formation adapté aux besoins de l'économie en personnel qualifié 260

C. - Modèle de développement des enseignements 266
1) *L'enseignement secondaire général* 266
2) *L'enseignement technique et professionnel* 267
3) *L'enseignement agricole* 270
4) *L'enseignement supérieur* 270
5) *L'enseignement primaire* 271
6) *L'action culturelle* 272
7) *Prévision des coûts de fonctionnement des enseignements* 272
8) *Les dépenses d'investissement* 272

D. - CONCLUSION : SYNTHESE DES PROPOSITIONS 273
1) *Objectifs* 273
2) *Options* 273
3) *Moyens* 273

II. - L'ANIMATION RURALE 274

A. - Le role de l'animation rurale 274

B. - Le changement global des sociétés rurales 274

III. - POLITIQUE D'AFRICANISATION DE L'EMPLOI 275

A. - Situation du problème 275

B. - Le problème de l'encadrement européen 275

C. - Les travailleurs africains non ivoiriens 276

D. - Politique d'africanisation de l'emploi : synthèse des propositions 276

1) *Objectifs* 276
2) *Options* 276
3) *Moyens* 276

IV. - POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE 277

A. - La situation actuelle 277

1) *Perspectives décennales* 1960-1970 277
2) *Loi-Plan* 1967-1970 277

B. - Plan 1971-1975 et perspectives 1980 277

1) *Politique générale* 277
2) *Les investissements de* 1971 *à* 1975 *et de* 1976 *à* 1980 278
3) *Les frais annuels de fonctionnement de* 1971 *à* 1980 278

V. - ACTION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE 279

A. - La situation actuelle 279

B. - Le plan 1971-1975 et les perspectives 1980 279

1) *Politique générale* 279
2) *Les investissements de* 1971 *à* 1975 *et de* 1976 *à* 1980 280
3) *Les frais annuels de fonctionnement de* 1971 *à* 1980 280

VI. - L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE 281

NOTE PRELIMINAIRE 281

Le contenu de l'Infrastructure Administrative 282

A. - Les investissements de 1960 a 1970 286

B. - Les investissements de 1971 a 1975 289

C. - Les investissements de 1976 a 1980 290

CONCLUSION .....

INTRODUCTION

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Le présent chapitre offre une première ébauche des objectifs et des moyens prévus en matière de développement social, culturel et administratif, pour la période 1971-1975 et la période 1976-1980.

Dans des domaines aussi délicats que ceux-ci, il faut souhaiter que les travaux de la Commission de Développement Social et Culturel, ceux des Services du Plan et des techniciens des différents Départements ministériels permettent, au cours des deux prochaines années, d'importantes améliorations à l'esquisse présentée ici, dans le sens d'une meilleure adaptation du Plan aux besoins et aux possibilités du Pays.

A. LA PARTICIPATION DE TOUS A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT.

L'ensemble des efforts de développement social et culturel doit être sous-tendu par une *politique de promotion et de formation des ressources humaines en vue du développement global.* Au cours des prochaines années, il ne faut à aucun moment perdre de vue :

— que, dans la réalité et sur le terrain, les effets d'une politique de promotion et de formation doivent préparer et permettre d'atteindre les objectifs de développement économique ;

— et, qu'à un autre niveau, la promotion des hommes est aussi une conséquence du développement, développement dont la croissance économique proprement dite est partie intégrante.

La promotion et la formation des hommes doivent être comprises à la fois comme moyen et comme fin du développement.

De cette perspective globale, découle un premier choix général, qui servira de cadre à tous les autres choix particuliers : celui de *faire participer au mieux l'ensemble de la population au développement*

— participation à l'exécution d'abord, puis progressivement, et selon des modalités appropriées, à l'élaboration du Plan ;

— participation aux avantages comme aux sacrifices qu'entraîne l'exécution du Plan.

En effet, on ne pourra parler de développement global qu'à partir du moment ou le Pays commencera :

— à fournir des capitaux qui s'associeront aux capitaux étrangers pour s'y substituer plus ou moins complètement un jour ;

— à produire les cadres et techniciens qui relaieront les personnels expatriés, notamment d'assistance technique ;

— à offrir un marché intérieur à la production locale.

En d'autres termes, il n'existe, pour un pays, de développement réel que dans la mesure ou ce pays participe à sa propre croissance, et tend à la prendre progressivement en charge. Le pays doit donc obtenir de chacun de ses nationaux :

— *la prise de conscience* de la nécessité du développement ;

— *l'acquisition des connaissances et du savoir-faire* requis pour la réalisation du développement ;

— *une participation active aux tâches de développement.*

On conçoit mieux, dès lors, la priorité accordée à une politique de promotion et de formation des cadres du pays. Cette politique pourra, dans une première phase qui sera sans doute longue, paraître aller à l'encontre d'une politique d'égalité entre tous les citoyens. Mais, à y mieux regarder, cette option de sélection et de formation prioritaire de l'encadrement du pays, dans tous les domaines, est une nécessité stratégique qui seule peut conduire, à terme, à une plus large participation de tous aux efforts de développement.

C'est dans cette perspective, notamment, que doit être abordé un problème délicat, celui de l'africanisation de l'emploi et de l'économie. Le développement, en effet, ne sera obtenu et poursuivi que dans la mesure ou :

— il sera progressivement pris en charge par les nationaux ivoiriens ;
— mais selon des critères de qualité et de productivité qui en garantiront l'efficacité.

Déjà, s'il se donne pour ambition non d'accompagner une évolution spontanée, mais d'obtenir la croissance la plus forte compatible avec l'équilibre des comptes extérieurs, et une véritable transformation en profondeur des structures économiques et sociales, un Plan ne saurait se contenter d'être l'œuvre des seuls techniciens. Il exige, dans son élaboration comme dans son exécution, la participation la plus large des instances politiques, des élites et de la population.

La création des Commissions Nationales de Planification et des Commissions Régionales de Développement répond à ce souci d'associer l'ensemble du Pays à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan 1971-1975.

De même, la politique de l'éducation, la politique d'encadrement et d'animation du monde rural, une politique de santé publique ou de prévoyance sociale, l'utilisation accrue des moyens audio-visuels, pour une plus large diffusion des thèmes de progrès, concourront à intensifier la participation de tous à la grande entreprise de transformation des conditions et des modes de vie de chacun qu'est le développement.

Dans cette optique, il faudra chercher, chaque fois que possible, la meilleure liaison entre la réalisation des programmes et la participation des populations concernées, y compris, notamment, sur le plan du financement.

Pour cette raison, et par nécessité de démultiplier l'effort de développement depuis le Gouvernement, auquel sont associées les Commissions Nationales de Planification et les Commissions Régionales de Développement, à travers les échelons régionaux des Ministères, jusqu'aux sociétés de base, il faudra rechercher tous les moyens de constituer progressivement de véritables collectivités locales.

Dès maintenant, c'est au niveau de ces collectivités de fait, village ou groupement de villages, que bien des solutions peuvent être aménagées pour la réalisation et l'entretien des équipements d'intérêt local auxquels accepteraient de participer les populations qui en bénéficieraient.

B. - POLITIQUE DE CONCENTRATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT.

La Loi-Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967-1970 a déjà attiré l'attention sur le déséquilibre démographique, économique et social croissant entre les régions comme entre certaines catégories de la population, et prévu des mesures correctrices. Il est proposé que le prochain Plan intègre de façon plus explicite les dimensions géographiques et sociologiques du développement, de façon à aboutir, au niveau de l'élaboration comme à celui de la réalisation, à une véritable politique d'aménagement du territoire.

Mais il serait utopique de rechercher dans l'immédiat un développement égal de toutes les régions et un soutien égal de toutes les catégories de la population. Le processus de développement est d'ailleurs par lui-même un processus déséquilibrant. Il s'agit, en réalité, de corriger certains déséquilibres qui ne manqueraient pas de constituer, à plus ou moins brève échéance, des facteurs de blocage, sans pour cela chercher à contrarier des évolutions sans doute inéluctables et finalement souhaitables.

Si l'on y regarde de plus près, il apparaît que la recherche d'un meilleur équilibre passe par la création d'un certain nombre d'inégalités et de déséquilibres transitoires.

En effet, une politique égalitaire dans la répartition des actions conduit, dans le domaine social comme dans le domaine économique, au « saupoudrage », donc à l'inefficacité et, par là, à l'aggravation des déséquilibres existants. L'efficacité implique, au contraire, la concentration de celles-ci sur un nombre limité de points, jugés essentiels pour le développement. La réduction à long terme des déséquilibres fondamentaux suppose donc, non seulement que l'on accepte, mais encore que l'on provoque consciemment, dans le moyen terme, un certain nombre de déséquilibres partiels nouveaux.

Aussi est-il proposé de renoncer à un égalitarisme inefficace et de concentrer les moyens disponibles sur un nombre déterminé d'actions. Cette politique sélective se manifestera dans de nombreux domaines, notamment au plan des actions régionales par le choix de zones et d'axes prioritaires, au plan des actions d'encadrement et d'animation par le nombre forcément limité de ces actions, au plan de la politique d'urbanisation par l'adoption d'un réseau de centres urbains, semi-urbains et ruraux nettement hiérarchisés (1).

C. - PROMOTION ET FORMATION DES HOMMES.

1) *Une politique sélective d'éducation générale.*

La formation des hommes est à la fois un des buts essentiels et une des conditions déterminantes

(1) Cf. Chapitre 3 : *Le développement rural*, IV. Les structures d'intervention.

du développement. Mais, en raison de son inadaptation, la politique de l'éducation s'avère trop souvent, dans les pays en voie de développement, un mythe coûteux et inefficace.

Hérités ou imités de ceux des pays développés, les systèmes d'éducation sont en effet mal adaptés aux possibilités et aux besoins des économies en voie de développement. Ils répondent plus mal encore à l'objectif de transformation des structures mentales et sociales qu'implique le développement.

L'option proposée est donc celle d'une *politique d'éducation et de formation résolument sélective*. Elle ira de pair *avec la diffusion à l'ensemble de la population*, grâce à une éducation de base faisant appel aux moyens audio-visuels, *d'un minimum culturel* lui permettant de comprendre, de s'exprimer et de participer aux tâches et aux progrès du développement.

Peut-être décevant par rapport à des objectifs plus ambitieux, mais irréalistes, le choix proposé a le mérite de tenir compte du possible sans oublier le souhaitable, à l'intérieur duquel il s'efforce d'établir un ordre de priorité répondant au souci fondamental du Gouvernement, celui de la croissance économique seule capable de fournir les moyens effectifs de l'épanouissement de l'homme ivoirien.

2) *La promotion d'un paysannat moderne.*

Le second objectif d'une politique de promotion humaine est de créer en Côte-d'Ivoire un paysannat moderne. Il a été examiné en détail dans le chapitre 3 sur le Développement rural. On se reportera en particulier aux paragraphes : III, *les objectifs de modernisation du monde rural*, et IV, *les structures d'intervention*. Nous n'y reviendrons pas ici.

3) *L'ivoirisation de l'économie.*

L'option en faveur d'une ivoirisation progressive mais effective de l'économie n'est pas en contradiction avec la volonté très nette d'ouverture à l'égard des capitaux, des investisseurs et des techniciens étrangers. Elle lui est, au contraire, complémentaire.

C'est parce que la Côte-d'Ivoire sait qu'elle manque encore de capitaux, de cadres techniques, et aussi d'entrepreneurs qu'elle recherche le maximum de concours extérieurs. Cette politique d'accueil, elle l'a joué loyalement et sans aucune sorte de réserve ou d'arrière-pensée. Mais en même temps, elle entend bien que la croissance économique ainsi engendrée lui serve à former ses propres cadres et ses propres entrepreneurs et à orienter peu à peu l'épargne de ses nationaux vers la création d'un appareil de production proprement ivoirien.

Cette volonté d'une ivoirisation conduite avec sérieux et fermeté s'exercera dans deux directions :

— une africanisation aussi complète que possible, au fur et à mesure que des nationaux seront capables de les occuper, des emplois publics et privés. L'ivoirisation des emplois publics fera l'objet d'un plan d'africanisation. Celle des emplois privés sera recherchée par voie contractuelle ou, le cas échéant, par voie réglementaire, sans qu'il puisse être porté atteinte à la productivité et à la bonne marche des entreprises ;

— la promotion d'entreprises ivoiriennes de toutes tailles, dans tous les secteurs de l'économie. Cette ivoirisation de l'appareil industriel et commercial sera également recherchée par une politique sélective de prises de participations publiques.

Est-ce à dire que la place et le rôle des entreprises étrangères seront remis en cause ? Nullement. Celles-ci sont appelées à croître et leur nombre à augmenter au cours de la période. Mais, parallèlement, des entreprises proprement ivoiriennes, de plus en plus nombreuses, viendront prendre part au développement du pays.

D. - POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE ET D'ACTION SOCIALE.

Nous avons signalé plus haut la nécessité, de façon générale, de concentrer les actions de développement afin d'en obtenir, au-delà d'un déséquilibre transitoire, des effets plus larges et plus durables.

La même distribution hiérarchisée est à envisager pour les équipements sanitaires, sociaux et socio-culturels. Ici, comme en matière d'éducation et de formation, un minimum offert à chacun doit être défini et étendu à l'ensemble de la population. Ainsi faut-il prévoir et organiser une information de masse qui associe chacun à l'effort de développement, une médecine préventive et, plus largement, une éducation sanitaire qui mette chacun à l'abri des grands périls collectifs, une formation de base qui fasse accéder chacun, notamment en matière d'éducation sociale des femmes, au nouveau type de société en cours d'élaboration.

Mais, en outre, certaines zones ou certaines catégories de la population devront faire l'objet d'actions apparemment privilégiées, parce que les unes et les autres seront appelées à faire un effort particulier dans le cadre du développement général du pays. Ainsi les enfants et les jeunes classes actives devront être plus que d'autres l'objet des soins de la médecine curative, les cadres du développement recevoir une information et une formation plus spécialisées, les populations des zones qui nécessitent un effort intensif de développement rural bénéficier d'un encadrement et d'une action sociale plus élaborés.

Ainsi donc, en matière de réduction des déséquilibres, entre région comme entre catégories de population, en matière d'action ou d'équipement sanitaires et sociaux comme en matière d'éducation, s'impose un choix difficile en faveur d'une politique qui, refusant de tout faire, ce qui reviendrait à ne rien faire, privilégie un certain nombre d'actions génératrices à court terme d'inégalités, mais à long terme d'un meilleur équilibre régional et social.

I. LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

A. - ORIENTATIONS GENERALES D'UNE POLITIQUE D'EDUCATION ET DE FORMATION

1) *Finalité de l'éducation et de la formation.*

La Loi-Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967-1970 (1) a mis en lumière la nécessité de définir les moyens que doit se donner la Côte-d'Ivoire pour atteindre ses objectifs de croissance économique. Ces moyens sont, entre autres, une plus large diffusion des connaissances techniques et professionnelles et des attitudes favorables au développement.

La politique proposée considère l'éducation et la formation comme un moyen privilégié de diffusion de ces attitudes et connaissances. L'une et l'autre devraient comprendre aussi bien des enseignements de type scolaire (primaire, secondaire général ou technique, supérieur...) que des formations professionnelles diverses, des cycles ou stages de perfectionnement en cours d'emploi, des actions d'information diffuses ou spécialisées utilisant : la radio, la télévision, la presse et le cinéma, bref, tous les moyens de communication audio-visuelle.

Il s'agit par suite de déterminer les ressources, en hommes et en argent, qu'il faudra trouver sur place ou solliciter de l'aide extérieure, pour mettre en œuvre une politique d'éducation et de formation qui corresponde aux exigences du développement ivoirien.

Tels sont les buts que se propose d'atteindre le projet de Loi-Cadre de l'Enseignement, actuellement à l'étude.

La politique proposée par celle-ci est provisoire et n'implique pas une acceptation définitive des structures actuelles. Il importait de répondre, dans l'immédiat, aux besoins en personnel d'encadrement de la période 1971-1975. C'est au cours de cette dernière, une fois achevées les études demandées par la Loi-Cadre, qu'on pourra définir une politique d'éducation et de formation à plus long terme.

C'est ainsi que, pour pouvoir étendre l'éducation de base à tous les enfants d'âge scolaire et à toute la population active, on tiendra compte de l'évolution rapide des techniques d'éducation.

L'école primaire n'est plus le seul instrument de diffusion du progrès : la radio, la télévision, et bien d'autres formes d'école parallèle, peuvent constituer des moyens très actifs d'acquisition des connaissances et de transformation des attitudes et des comportements.

L'esprit d'entreprise, les attitudes collectives devant les problèmes quotidiens de la production, des échanges et de la consommation, peuvent, souvent, être acquis et développés ailleurs qu'à l'école, ou à l'école, sous des formes différentes de celles que revêt actuellement l'instruction.

L'alphabétisation des adultes peut prendre aussi des formes très variées, si on l'intègre dans les actions de développement. De même, la diffusion d'une langue parlée commune, à l'occasion d'une opération intégrée de modernisation rurale, peut s'appuyer sur des types d'encadrement de la population très divers : économiques, agricoles, politiques, culturels...

La Loi-Cadre, si elle prétend ouvrir le champ, à moyen terme, à des ajustements plus radicaux, vise seulement, pour l'instant, à définir un ensemble d'objectifs immédiats, en matière d'éducation et de formation. Ils permettront, on le souhaite, de répondre aux nécessités du court terme. Mais cette démarche doit aussi permettre un nécessaire effort de réflexion pédagogique sur les formes que devra prendre, dans un avenir moins proche, la diffusion du progrès en Côte-d'Ivoire.

La formation des cadres, en effet, n'est pas une fin en soi. Elle constitue seulement l'un des facteurs du progrès social, dont les cadres et la main-d'œuvre qualifiée sont des agents nécessaires. A cette formation, il convient d'ajouter les moyens dont ces cadres auront besoin pour remplir leur mission, c'est-à-dire l'ensemble des instruments de communication du savoir et du savoir-faire, dont font partie les très nombreux moyens audio-visuels.

En particulier, l'aménagement de l'espace rural est lié à la fois à la mise en place de l'ensemble des agents des différents services techniques et culturels, et à l'organisation des moyens de diffusion de l'information dont doivent disposer ces agents.

La Loi-Cadre amorce la définition de ce dispositif à l'échelle du pays tout entier, en la faisant coïncider avec l'aménagement du territoire, c'est-à-dire avec la régionalisation des objectifs de développement.

Finalement, l'éducation doit apparaître non plus comme un article de consommation courante, mais bien comme un investissement productif valorisant

---

(1) Loi n° 67-302 du 1er Juillet 1967.

le potentiel humain, sans lequel les ressources naturelles et les techniques modernes restent inutilisables. Sous toutes ses formes, elle doit être conçue comme un instrument de stimulation socio-économique, agissant sur la production et incitant à la consommation, en même temps qu'elle favorise la diffusion d'une culture nationale vivante, dans la masse de la population.

Dans cette optique, *l'enseignement du premier degré* doit avoir pour objectif de donner à tout individu la formation de base indispensable : aptitudes à l'observation, à la mémoire, au raisonnement, à l'auto-information ; aptitudes à la communication par la lecture, l'écriture, la parole et les autres moyens d'expression culturelle ; aptitudes à la vie collective et au développement : esprit d'innovation et d'entreprise, approche rationnelle de l'environnement naturel et humain ; connaissance des valeurs fondamentales du groupe national ; développement de la personnalité.

Cet enseignement fondamental doit pouvoir, sans provoquer de rupture avec le milieu familial, permettre à tout individu de disposer d'une base suffisante de connaissances pour son épanouissement, sa promotion individuelle et sa participation au progrès collectif.

L'enseignement du second degré, sous ses diverses formes, doit être ouvert à tous les individus bien doués, sur la seule base de leurs aptitudes, et en fonction des objectifs du développement national.

Il doit permettre à tous ceux qui en bénéficieront de posséder les moyens et le désir de continuer d'apprendre pendant toute leur vie ; il est l'instrument d'une éducation permanente.

Il doit, en outre, comporter la part d'enseignement général nécessaire aux diverses formations professionnelles que les élèves devront éventuellement acquérir, par suite de l'évolution de leurs aptitudes personnelles, et de la transformation de la société, de l'économie ou des professions.

L'enseignement supérieur confirmera chez les étudiants qui en bénéficieront leur orientation vers une éducation permanente, d'abord en les orientant moins vers une connaissance théorique, que vers la qualification professionnelle requise des futurs cadres supérieurs.

L'université ivoirienne et les grandes écoles devraient constituer une « Université Permanente », lieu de dialogue entre les formateurs et les responsables de l'économie et lieu de recherche pour tous.

L'enseignement technique secondaire et supérieur (Instituts universitaires de technologie) devra se singulariser par une formation pratique aux tâches professionnelles, en fonction des exigences du marché et de l'emploi.

L'éducation extra-scolaire des jeunes et des adultes doit viser à la diffusion et à l'enrichissement permanent de la culture nationale, considérée comme une création continue de la collectivité ivoirienne. Elle doit assurer à chaque individu des possibilités de promotion personnelle, et à la nation toutes les chances d'indépendance économique et culturelle.

Les priorités éducatives, pendant la durée du plan 1967-1970, concernent la formation accélérée de l'ensemble des cadres et de la main-d'œuvre qualifiée dont l'économie ivoirienne a besoin.

La nécessité de créer un milieu humain perméable aux innovations et au progrès, n'est pas négligée. Toutefois, il ne paraît pas possible, dans l'immédiat, de procéder à l'alphabétisation systématique de la population. La diffusion de l'instruction fondamentale devra être favorisée, au cours de la période 1967-1970, par les effets, indirects mais réels, d'une utilisation massive de la radio et de la télévision. Le plan 1971-1975 précisera les objectifs d'une alphabétisation plus généralisée, que rendront plus réalistes les progrès effectués, grâce à la Loi-Cadre, dans la formation d'un réseau dense d'animateurs et d'éducateurs et dans la diffusion du français parlé, étape importante vers l'alphabétisation.

Quels que soient leur forme, leur programme et leur niveau, les divers types d'éducation et de formation devront être considérés comme des processus d'intégration des individus et des groupes à la société ivoirienne en devenir. Ils devront donc faire l'objet de recherches et d'expérimentations répétées, auxquelles participeront toutes les forces vives de la nation.

La politique éducative ainsi définie implique une politique culturelle à l'échelon national, constituant la base des actions éducatives et de formation. Il ne saurait en effet y avoir d'enseignement, à tous les niveaux, et de promotion sociale et économique, sans que leur soient données des bases culturelles solides.

La politique culturelle ivoirienne, orientée par la Loi-Cadre, vise donc :

— à mettre en place les moyens nécessaires à la récupération et à la sauvegarde du patrimoine culturel ;

— à organiser systématiquement, par la recherche pédagogique, l'utilisation de ce patrimoine dans les programmes et les méthodes d'éducation, et à développer tous les moyens matériels de diffusion de la culture : bibliothèques, musées, théâtres, cinéma, radio et télévision, presse, etc... ;

— à favoriser la création artistique, sous toutes ses formes, en encourageant la formation artistique, scolaire, extra-scolaire et professionnelle.

Cette politique cherche ainsi, non seulement à diffuser une culture ivoirienne et universelle, mais à

donner à chaque individu, pendant toute la durée d'une éducation scolaire, puis extra-scolaire, les moyens de participer à l'enrichissement continuel de cette culture nationale, ouverte sur l'extérieur et directement impliquée dans le développement de la société ivoirienne. Cette politique culturelle vise à donner à toutes les formes d'éducation et de formation la dimension d'un humanisme du développement.

2) *Mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation.*

a) Structures de coordination.

La Côte-d'Ivoire dispose déjà d'un potentiel assez développé de formation et d'enseignement à tous les niveaux. Le problème prioritaire à résoudre est d'obtenir le plein emploi de ce potentiel. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont, en effet, sans commune mesure avec les efforts consentis, en particulier sur le budget national.

Afin d'améliorer ces résultats, pendant la période de la présente Loi-Cadre, et pour que celle-ci soit utilisée à une préparation approfondie des plans quinquennaux 1971-1975 et 1976-1980, il est apparu moins indispensable de mettre en place de nouvelles structures, que d'animer celles qui existent déjà. Il s'agit de planifier, de façon continue, les programmes d'enseignement, les méthodes de formation, et de s'assurer, par le contrôle des résultats, de leur conformité aux exigences du développement.

Pour répondre à ces objectifs, les moyens d'action nécessaires (matériels et réglementaires) seront donnés, dans les meilleurs délais, aux organes suivants :

— les Services compétents du Ministère du Plan ;
— l'Office National de Formation Professionnelle ;
— l'Office de la Main-d'Œuvre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
— le SOPED du Ministère de l'Education Nationale;
— le Service de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale ;
— le Centre de Recherches Pédagogiques, à créer par le Ministère de l'Education Nationale ;
— le Comité Supérieur des Programmes éducatifs, actuellement à l'étude.

Un organe consultatif national, à l'échelon le plus élevé, devrait permettre à toutes les instances publiques et privées, ministérielles, mais aussi parlementaires, économiques, familiales, professionnelles et religieuses, concernées par l'enseignement et la formation, de prendre part à l'élaboration et à l'application de la politique d'éducation nationale.

La *Commission du Développement social et culturel* créée par la Loi-Plan (Décret n° 67-303 du 10 juillet 1967), et élargie à l'ensemble de ces instances, pourrait constituer cet organe consultatif.

Un organe permanent, du type « Secrétariat Général » devrait veiller à la réalisation de la Loi-Cadre dans ses différents secteurs d'application. Ce secrétariat, à la disposition de la Commission du Développement social et culturel, pourrait également être un organe technique spécialisé de la Commission de Surveillance de l'exécution du plan instituée par l'article 8 du décret n° 67-303 du 10 juillet 1967.

b) L'adaptation de l'éducation au développement.

Cette adaptation de l'enseignement aux réalités ivoiriennes doit viser un quadruple but :

— transformer les attitudes des élèves et de leurs parents à l'égard des métiers ruraux ;
— donner à l'enfant une méthode de réflexion sur le milieu dans lequel il vit, plutôt qu'une formation précise en vue d'un métier agricole, rural au sens large, ou autre ;
— le préparer ainsi à participer à des actions de développement dans des emplois qui peuvent changer et qui peuvent faire l'objet de formations ultérieures ;
— éviter enfin que le milieu adulte maintienne un fossé d'incompréhension entre lui et les jeunes sortant de l'école.

Cette adaptation de l'éducation implique une véritable modification du milieu social, par la recherche et la diffusion d'attitudes communes aux parents et aux enfants, favorables au développement sous ses aspects ruraux aussi bien qu'urbains. Les efforts de l'enseignement (primaire mais aussi secondaire et supérieur) devront s'accompagner d'efforts d'éducation des jeunes et des adultes, en particulier grâce à l'utilisation des moyens techniques d'information (radio et télévision). Ces actions éducatives seront conduites à la faveur des opérations de développement agricole ou industriel et d'aménagement du territoire.

c) L'adaptation de l'enseignement primaire.

La charge financière que représenterait la scolarisation à 100 % apparaît incompatible, d'ici 1975, avec les perspectives de croissance. En 1967, les crédits affectés sur le budget national de l'enseignement du premier degré ont représenté 1,5 % du produit intérieur brut. La scolarisation de la totalité des enfants de 6 à 14 ans en 1975 imposerait d'élever ce pourcentage (au coût actuel de l'enseignement de 14 000 francs par élève, c'est-à-dire sans l'amélioration pourtant indispensable du personnel enseignant et de l'équipement pédagogique et sans réduction du taux élèves/maîtres) à 3,3 % du PIB, c'est-à-dire de consacrer à l'enseignement du premier degré plus de 17 milliards de F CFA, au coût actuel. Il n'e

pas possible d'envisager une telle charge avant que le revenu national n'ait augmenté sensiblement.

48 706 enfants se sont trouvés en 1966-1967 en fin d'études primaires dans les CM 2 ; six ans plus tôt, durée normale de ce cycle d'études, 90 325 étaient entrés à l'école, au CP 1. C'est donc un peu plus de la moitié des jeunes scolarisés qui parvient à la fin de ces études. Il y a là un gaspillage coûteux des ressources que la nation, les collectivités locales et les familles consacrent à cet enseignement du premier degré. Il est indispensable d'y remédier, en recherchant et en appliquant, le plus rapidement possible, toutes mesures permettant d'éviter les abandons en cours d'études et les redoublements (meilleure formation des maitres, mais aussi adaptation de l'enseignement aux conditions réelles de la société nationale, liaison de l'école et de la collectivité locale, meilleure information des parents d'élèves, étude approfondie des processus d'apprentissage chez le jeune Ivoirien).

Le CM 2 devra être considéré comme classe de fin d'études réelles, et le CEPE supprimé (ou au moins adapté véritablement à sa vocation de diplôme terminal).

Très rapidement devront être définies les modalités d'une action éducative post-primaire, liée aux efforts d'animation et de promotion du milieu rural et urbain, et permettant l'intégration sociale des élèves sortant des écoles du premier degré.

On recherchera la possibilité d'organiser une préparation à l'école primaire, par l'emploi d'un personnel féminin formé dans des CAFOP spécialisés.

Les règles relatives à l'âge d'admission dans l'enseignement du 1er degré et à la durée de la scolarité (redoublement et exclusion) feront l'objet d'études approfondies afin que, en évitant toute injustice, un accroissement du rendement des études primaires soit obtenu massivement et rapidement.

Pour répondre aux nécessités générales d'adaptation de l'enseignement aux réalités ivoiriennes, il a été jugé nécessaire, en ce qui concerne l'enseignement du 1er degré, de prendre les mesures suivantes :

- maintenir le groupe de travail sur la ruralisation de l'enseignement, sous forme d'un *Comité de coordination de la ruralisation* ;
- organiser une campagne d'information auprès des populations pour redresser les erreurs de jugements sur les buts de l'école ;
- lier les implantations d'écoles aux opérations de développement ;
- intégrer au maximum l'école dans l'économie régionale et locale ;
- faire participer activement et plus directement l'ensemble du personnel enseignant aux actions de développement, en améliorant son information sur la vie économique et sociale de la région.

Les problèmes évoqués à propos du 1er degré devront également être étudiés à propos des enseignements du second degré.

Il apparaît nécessaire, pour assurer une meilleure intégration sociale et économique des élèves sortant de l'enseignement du 1er degré (en milieu rural surtout), d'étudier et d'appliquer, le plus rapidement possible, une ou plusieurs formules d'éducation post-primaire, assurant une formation pré-professionnelle artisanale ou agricole. Les Ministères de l'Agriculture et de l'Education Populaire . Jeunesse et Sports collaboreront dans ce but avec le Ministère de l'Education Nationale.

De toute façon, si l'enseignement primaire, dont sort chaque année un nombre croissant de sujets (50 000 environ en 1968), n'est appelé à fournir que 15 000 élèves par an second degré, tous les autres devront y avoir reçu une formation qui ne devra pas leur rendre insupportable la perspective de devenir les agriculteurs, manœuvres ou ouvriers spécialisés que requiert le développement.

d) L'accroissement de la productivité de l'enseignement secondaire.

En 1966-1967, 284 candidats ont été reçus au baccalauréat. Sept ans plus tôt, en octobre 1960, 4 513 élèves s'étaient trouvés en 6e, entreprenant le cycle des études du second degré. Sur ce nombre, moins de la moitié (2 000) étaient arrivés, en 4 ans, à la classe de 3e. En cours d'études, le nombre des abandons est donc considérable. Celui des redoublements l'est également et les conséquences de ce phénomène sont humaines, sociales, financières et économiques. Il est devenu urgent de réorienter l'enseignement du second degré en fonction de sa double finalité : préparer à l'enseignement supérieur, mais aussi préparer un nombre suffisant de jeunes Ivoiriens à entrer rapidement dans la vie active et dans une profession, en fonction de leurs aptitudes et des besoins du pays.

Le second cycle devra permettre d'orienter le maximum d'élèves vers les baccalauréats mathématiques. Les programmes et méthodes, dès le premier cycle, devront favoriser cette orientation.

En fin de premier cycle, ceux qui ne pourront poursuivre leurs études secondaires seront orientés vers des formations professionnelles.

Il conviendrait de former des maitres d'internat capables de seconder les élèves et d'améliorer ainsi le rendement des études.

L'équipement pédagogique (en particulier celui qui est indispensable pour l'imprégnation pré-technologique et pour les enseignements scientifiques) devra bénéficier d'une part plus importante des ressources

consacrées au fonctionnement de l'enseignement du second degré.

Au cours des prochaines années, des recherches pédagogiques approfondies devront être effectuées, afin que soient définies et appliquées, dès le début du plan 1971-1975, des modifications de structure, de programme et de méthodes susceptibles d'augmenter l'efficacité de l'enseignement secondaire : en accroissant le nombre des élèves achevant le cycle d'études qu'ils ont entrepris et en adaptant mieux l'éducation aux exigences des formations professionnelles ultérieures, de la profession et de l'emploi.

Cette réflexion pédagogique devra porter sur toutes les méthodes nouvelles d'éducation : enseignement programmé, radio et télévision, autres techniques audio-visuelles, susceptibles de concourir à ces améliorations.

Elle devra également permettre de préciser les modalités selon lesquelles l'enseignement secondaire général du 1er cycle peut contribuer à une meilleure imprégnation technologique des jeunes Ivoiriens, les préparant à la nécessaire orientation scientifique et technique que devra prendre un nombre croissant d'élèves et d'étudiants.

e) Enseignement technique et formation professionnelle.

Diverses mesures s'imposent, en premier lieu, pour adapter la formation aux besoins de la profession :

— il importe de réduire la distorsion entre les exigences de qualification perçues, d'une part, par les entreprises, d'autre part, par les formateurs ;
— c'est aux entreprises qu'il revient d'assurer l'adaptation au poste de travail et l'intégration dans l'entreprise ;
— la politique salariale doit être clairement définie ;
— l'étroitesse du marché et la relative imprécision des besoins futurs militent en faveur d'une formation suffisamment large pour permettre les recyclages ultérieurs, surtout pour les formations inter-sectorielles ;
— en plus d'un bagage de connaissances, l'enseignement technique et la formation professionnelle, comme l'enseignement secondaire général conçu comme base d'une préparation à la vie active, doivent viser à former le caractère et à développer le civisme des élèves, à les préparer à l'exercice d'un métier, à la vie d'une entreprise ou d'un service public.

Actions de perfectionnement.

Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, il est nécessaire d'améliorer la productivité et la qualification du personnel actuellement en service et qui, trop souvent, a été mis en place sans avoir la formation désirable.

Il faudrait donc que les entreprises privées et les services publics employeurs se soucient de la formation de leur personnel et que soient définies des modalités pratiques de perfectionnement et d'utilisation du potentiel de formation existant.

A l'échelon national, il convient de créer un *Comité National de l'enseignement technique*, en utilisant à cet effet le conseil d'administration de l'ONFP.

Serait également créé un corps de Conseillers de l'enseignement technique, issu de la profession et désigné par elle.

f) L'enseignement supérieur.

Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur tiendront compte, selon des modalités qui seront définies, des nécessaires orientations à donner aux formations de ce niveau en fonction des objectifs du développement économique et social de la Côte-d'Ivoire.

Parallèlement à l'enseignement universitaire classique, il est indispensable de créer et de développer un enseignement spécialisé, dispensé dans des Instituts Universitaires de Technologie et dans des Ecoles Supérieures, pour répondre aux besoins spécifiques du développement économique.

Les enseignements supérieurs dispensés en Côte-d'Ivoire continueront, par ailleurs, à prendre en considération les besoins du pays en professeurs, mais aussi en chercheurs dans les domaines scientifiques et techniques, essentiels au développement économique et social.

Le statut du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche sera fixé le plus rapidement possible.

L'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaire, sera appelé à participer à toutes les activités de recyclage et de perfectionnement pour lesquelles ses moyens, en locaux, équipement et personnel, pourraient se révéler nécessaires (en particulier ceux dont disposent les écoles techniques supérieures).

g) L'orientation et la sélection scolaire.

Etroitement liées à l'orientation et à la sélection professionnelles, elles constituent l'un des instruments essentiels de l'adaptation de l'éducation aux besoins socio-économiques et aux aptitudes individuelles. Des moyens suffisants et des méthodes adaptées leur permettront, dès 1968-1970, de s'organiser efficacement.

Intégrée à la structure de l'enseignement, l'orientation scolaire permanente devra permettre une meilleure adaptation réciproque entre les types de formation, les besoins de l'emploi et les aptitudes des jeunes

Ivoiriens. Elle assurera, en association avec l'orientation professionnelle, le passage harmonieux de l'école à la vie professionnelle.

Le SOPED, service du Ministère de l'Education Nationale, chargé de cette orientation et sélection scolaires, informera également les élèves, les étudiants, l'ensemble des jeunes, des parents et des éducateurs, sur les possibilités d'études et d'emploi offertes en Côte-d'Ivoire.

h) Formation du personnel enseignant.

La formation du personnel enseignant à tous les niveaux, et la formation de formateurs (en particulier celle du personnel d'encadrement des CAFOP) devra bénéficier d'une priorité marquée, dans l'attribution des professeurs et des crédits.

Il est indispensable, en particulier, de doter les CAFOP, l'Ecole Normale pilote actuellement en projet, et l'Ecole Normale Supérieure, du personnel qualifié et de l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à la formation des enseignants ivoiriens.

Toutes les mesures susceptibles d'attirer vers l'enseignement un nombre suffisant de jeunes devront être étudiées et appliquées le plus rapidement possible. Le problème de la formation d'un nombre croissant de professeurs de l'enseignement secondaire, en particulier pour les disciplines scientifiques, devra faire l'objet d'une étude attentive.

En raison du ralentissement de l'aide extérieure, mais aussi des aspects civiques et culturels de l'éducation, celle-ci devra être de plus en plus assurée par des nationaux.

i) Formation des agents du secteur public.

Le problème des relations à établir entre l'enseignement du second degré général et technique et la formation professionnelle organisée par le secteur public, devra faire l'objet d'études poussées. En effet, plusieurs établisements du secteur public dispensent un enseignement de culture générale qui devrait être assuré par l'enseignement du second degré, et qui immobilise des ressources en personnel et en locaux dont l'emploi devrait être réservé à des formations professionnelles. L'aménagement des cycles d'études et des programmes devra permettre un regroupement de certaines formations et à une meilleure complémentarité de certaines autres.

Il y aura lieu de définir les mesures à prendre pour que les engagements à servir pendant 10 ans, contractés par les bénéficiaires de bourses, soient effectivement remplis.

Il faudrait, par contre, adapter les conditions de recrutement de la Fonction publique aux possibilités réelles de formation des Ivoiriens. On a constaté en effet :

a) l'hésitation de certains candidats à entrer dans les écoles qui ne les destinent qu'à l'Administration ;

b) la fuite des candidats devant les écoles à concours, au profit de celles qui admettent sur titres ;

c) le manque de candidats du niveau requis pour certains recrutements, le statut général de la Fonction publique ayant durci les conditions de ceux-ci.

j) Financement de l'éducation.

On recherchera toutes les possibilités de financement extra-budgétaire de l'éducation et de la formation. Les mesures susceptibles d'être appliquées devront être prises le plus rapidement possible : participation des familles selon leur revenu, des collectivités locales, des entreprises, prêts substitués aux bourses dans l'enseignement supérieur, etc...

Une attention permanente sera apportée à une meilleure coordination des divers types d'enseignement et de formation, afin que soient évités les doubles emplois en locaux, personnel, cycles d'études ou de formation, production de matériel éducatif.

Enseignement primaire.

On recherchera les modalités selon lesquelles le fonctionnement du premier degré pourrait bénéficier d'une participation accrue des collectivités locales : logement du maître, fournitures scolaires, jardins et cantines scolaires et, à la limite, contribution au traitement. Cette participation pourrait également s'effectuer sous la forme d'une initiation pré-scolaire assurée par un personnel féminin mis à la charge de la collectivité, et formée dans des CAFOP spécialisés.

Enseignement secondaire.

Les 10 000 élèves du public en 6e représentent la part budgétarisée de l'effort public consacré au second degré ; les 2 500 élèves de 6e de l'enseignement privé (ou plus) correspondent à la part non budgétarisée, prise sur les ressources nationales.

Les bourses

Le régime des bourses devra faire l'objet d'une étude approfondie, permettant d'en faire un instrument plus efficace d'orientation des élèves et des étudiants vers les formations réellement nécessaires au développement du pays.

Un organisme inter-ministériel veillera, en liaison permanente avec le Ministère du Plan, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Education Nationale et les autres ministères formateurs, à ce que bourses et stages (d'où que vienne leur financement) soient attribués en fonction des objectifs du Plan. A cette fin, le Comité Interministériel d'orientation scolaire et universitaire créé en 1964 sera réorganisé.

Les constructions scolaires.

L'étude des modalités selon lesquelles sont élaborés les dossiers de constructions scolaires montre qu'il y aura avantage (tant financièrement que pédagogiquement) à établir des normes plus adaptées aux besoins, et à réorganiser les relations entre les services financiers et les services utilisateurs : Directions du premier degré, du second degré général et du technique.

Une unité chargée des problèmes spécifiques des constructions scolaires devrait être constituée ; elle devra travailler en liaison étroite :

— avec le Centre de recherches pédagogiques ;
— avec les Directions des enseignements ;
— avec la Direction des services financiers ;
— avec le Bureau National d'Etudes Techniques de Développement.

Il conviendra d'éviter que les collectivités locales réalisent des investissements trop coûteux sous forme d'écoles mal conçues. Des plans types de classes leur seront fournis.

k) L'enseignement privé.

L'enseignement privé continuera de compléter utilement les efforts publics et bénéficiera de subventions de l'Etat.

Comme l'enseignement public, et en s'inspirant des recherches faites par celui-ci, il devra prendre toutes mesures propres à augmenter l'efficacité des enseignements et des formations qu'il assure, en veillant à les adapter aux besoins économiques, sociaux et culturels du pays.

Le Ministère de l'Education nationale aménagera et renforcera les moyens de liaison pédagogique et administrative propres à assurer cette complémentarité entre enseignement public et privé.

l) Carte scolaire.

L'établissement de la carte scolaire, pour la durée de la Loi-Cadre, se fera en respectant la priorité donnée aux zones pour lesquelles sont prévues des projets de développement ; le plafond du taux de scolarisation de 50 % sera toujours maintenu dans l'enseignement primaire.

La carte scolaire intégrera la formation post-primaire, afin que soit assurée la complémentarité entre les divers types d'enseignement à l'échelon régional. En outre, les moyens d'enseignement scolaire : locaux, moyens audio-visuels, personnel, seront, dans toute la mesure du possible, utilisés pour l'information et l'éducation des adultes.

La Commission Nationale de Régionalisation et les Commissions Régionales de Développement, coordonneront, à l'échelon régional, les objectifs et les moyens d'action prévus par la Carte scolaire.

B. - UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTE AUX BESOINS DE L'ECONOMIE EN PERSONNEL QUALIFIE.

L'estimation des besoins en formation de personnel qualifié pour la période 1971-1975 repose sur la situation de l'emploi telle qu'on peut la prévoir fin 1970. La situation à cette date devrait résulter du programme prévu par la Loi-Plan 1967-1970 et par la Loi-Cadre de l'Enseignement en cours de préparation. Ce programme se trouve résumé dans le tableau suivant :

PERIODE 1967 - 1970
BESOINS GLOBAUX EN PERSONNEL QUALIFIE

Tableau N° 205

EMPLOIS	Cadres Supérieurs	Cadres Moyens	Ouvriers et Employés qualifiés	Total
1. FORMATIONS INDUSTRIELLES ET SCIENTIFIQUES.				
11. Secteur privé. .	449	1.264	3.358	5.071
12. Secteur public .	624	1.954	4.725	7.303
13. Total.	1.073	3.218	8.083	12.374
2. FORMATIONS ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES.				
21. Secteur privé. .	280	849	2.489	3.618
22. Secteur public .	150	670	1.120	1.940
23. Total.	430	1.519	3.609	5.558
3. TOTAL GENERAL	1.503	4.737	11.692	17.932
31. dont privé. . . .	729	2.113	5.847	8.689
32. dont public . . .	774	2.524	5.845	9.243

Pour la période 1971-1975, les besoins en personnel qualifié, par niveau de qualification, ont été évalués, par secteur d'activité, en fonction des projets de développement, à partir de la situation escomptée en 1970. Ils sont exprimés dans le tableau 206 :

PERIODE 1971 - 1975 - BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIE

Tableau N° 206

* Les chiffres de ce tableau s'entendent «renouvellement compris»
Le taux de renouvellement est indiqué (R = .. %) lorsqu'il y a lieu.

EMPLOIS	Cadres supérieurs		Cadres moyens		Ouvriers et Employés qualifiés		Total	
	par an	période	par an	période	par an	période	par an	période
1. SECTEUR PRIVE								
11. Secteur secondaire .	143 (R = 19,5)	715	356 (R = 18,6)	1.780				
Employés (fin 3°) . .					200	1.000		
Ouvriers (fin primaire)					900	4.500		
TOTAL	143	715	356	1.780	1.100	5.500	1.559	7.995
12. Secteur tertiaire . .	197 (R = 19,5)	985	451 (R = 18,6)	2.225				
Ouvriers (fin primaire)					1.200	6.000		
Total tertiaire . . .	197	985	451	2.225	1.200	6.000	1.848	9.210
13. TOTAL PRIVE . .	340	1.700	807	4.005	2.300	11.500	3.447	17.205
2. SECTEUR PUBLIC								
21. Administration Générale	120 (R = 19,5)	600	172 (R = 18,6)	860				
Employés (fin 3°) .					150	800		
Ouvriers (fin 3°) . .					200	1.000		
TOTAL.	120	600	172	860	350	1.800	642	3.260
22. Santé			136 (R = 18,6)	680				
Total Santé	-	-	136	680	-	-	136	680
23. Education Nationale								
Inspecteurs primaires	26	130						
Professeurs secondaires	75	375	125	625				
Professeurs supérieurs	10	50						
Professeurs technique			15	75				
Instituteurs					1.500	7.500		
TOTAL.	111	555	140	700	1.500	7.500	1.751	8.755
TOTAL PUBLIC . .	231	1.155	448	2.240	1.850	9.300	2.529	12.695
TOTAL GENERAL . . .	571	2.855	1.255	6.245	4.150	20.800	5.976	29.900

Les tableaux suivants expriment les besoins en cadres supérieurs, en cadres moyens, en employés et ouvriers qualifiés, par secteur, par fonction et par année, en rappelant les prévisions de besoins pour les années 1968-1970.

BESOINS ANNUELS EN CADRES SUPERIEURS

Tableau N° 207

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
- EDUCATION NATIONALE (taux de renouvellement compris)								
1 - Inspecteurs primaires	18	18	18	26	26	26	26	26
2 - Professeurs licenciés (enseignt secondaire)	75	75	75	75	75	75	75	75
3 - Professeurs enseignt supérieur.	10	10	10	10	10	10	10	10
4 - Total arrondi à. . . .	110	110	110	120	120	120	120	120
5 - SECTEUR PRIVE SECONDAIRE				120	120	120	120	120
6 - SECTEUR PRIVE TERTIAIRE.				165	165	165	165	165
7 - FONCTION PUBLIQUE (non compris Educ. Nationale) . .				100	100	100	100	100
8 - Renouvellement . . .				75	75	75	75	75
9 - Total				460	460	460	460	460
10 - Secteur Privé et Fonction Publique (non compris Educ. Nationale) (renouvellement compris).	260	260	260					
11 - TOTAL.	370	370	370	580	580	580	580	580

BESOINS ANNUELS EN CADRES MOYENS

Tableau N° 208

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
1. CADRES MOYENS FORMES A PARTIR DU NIVEAU DES CLASSES TERMINALES DU 2° DEGRE								
11 Fonction Publique. Cadres B d'administr. générale (dont Educ. Nle 25) (renouvellement compris).	225	225	225					
12 Secteur privé et Fonction Publique. Cadres administratifs du privé, cadres commerciaux et industriels (renouvellement compris) . . .	85	85	85					
13 Création d'emplois dans le secteur secondaire privé . . .				30	30	30	30	30
14 Création d'emplois dans le secteur tertiaire privé.				40	40	40	40	40
15 Fonction Publique (Education Nle non compris) Services Généraux				145	145	145	145	145
16 Education Nationale - enseignement général	125	125	125	125	125	125	125	125
- enseignement technique.	5	5	5	5	5	5	5	5
17 Renouvellement. . . .				20	20	20	20	20
Total 1 : . . . . . (niveau classes terminales).	440	440	440	365	365	365	365	365

BESOINS ANNUELS EN CADRES MOYENS (suite)

Tableau N° 209

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
2. CADRES MOYENS FORMES A PARTIR DU NIVEAU « SORTIE DE 3° »								
21 Secteur privé et Fonction Publique Cadres adm. du privé Cadres commerciaux et industriels (renouvellement non compris)	765	765	765					
22 Création d'emplois dans le secteur secondaire privé. . . .				270	270	270	270	270
23 Création d'emplois dans le secteur tertiaire privé				340	340	340	340	340
24 Fonction Publique Ministère de la Santé .				115	115	115	115	115
25 Fonction Publique. Education Nationale Enseignement technique	15	15	15	10	10	10	10	10
26 Renouvellement				155	155	155	155	155
Total 2 :	780	780	780	890	890	890	890	890
TOTAL GENERAL. .	1.220	1.220	1.220	1.255	1.255	1.255	1.255	1.255

BESOINS ANNUELS EN EMPLOYES ET OUVRIERS QUALIFIES

Tableau N°210

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
1. EMPLOYES ET OUVRIERS QUALIFIES A PARTIR DU NIVEAU «FIN DE 3°»								
11 Employés qualifiés des secteurs privé et public.	500	500	500					
12 Ouvriers qualifiés du secteur public	200	200	200	200	200	200	200	200
13 Employés qualifiés du secteur privé				200	200	200	200	200
14 Employés qualifiés du secteur public				150	150	150	150	150
15 Fonction Publique : Instituteurs	900	1.000	1.100	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
16 Total 1 (niveau fin de 3°). . .	1.600	1.700	1.800	2.050	2.050	2.050	2.050	2.050
2. OUVRIERS QUALIFIES FORMES A PARTIR DU NIVEAU «FIN DE PRIMAIRE»								
21 Ouvriers qualifiés des secteurs privé et public.	800	800	800					
22 Ouvriers qualifiés du secteur secondaire privé				900	900	900	900	900
23 Ouvriers qualifiés du secteur tertiaire privé				1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
24 Total 2 (niveau fin de primaire)	800	800	800	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
TOTAL GENERAL . .	2.400	2.500	2.600	4.150	4.150	4.150	4.150	4.150

Les données des tableaux précédents, par niveau de qualification et par année, sont résumées dans le tableau suivant :

RECAPITULATION DES BESOINS ANNUELS EN PERSONNEL QUALIFIE

Tableau N° 211

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
1 CADRES SUPERIEURS	370	370	370	580	580	580	580	580
11 Total périodes 1968-70, 1971-75 . .	1.110			2.900				
2 CADRES MOYENS								
21 Niveau classes terminales.	440	440	440	365	365	365	365	365
22 Niveau 3°	780	780	780	890	890	890	890	890
23 Total	1.220	1.220	1.220	1.255	1.255	1.255	1.255	1.255
24 Total périodes 1968-70, 1971-75 . .	3.660			6.275				
3 EMPLOYES ET OUVRIERS QUALIFIES								
31 Niveau fin de 3°	1.600	1.700	1.800	2.050	2.050	2.050	2.050	2.050
32 Niveau fin de primaire.	800	800	800	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
33 Total	2.400	2.500	2.600	4.150	4.150	4.150	4.150	4.150
34 Total périodes 1968-70, 1971-75 . .	7.500			20.750				
4 TOTAL GENERAL . .	3.990	4.090	4.190	5.985	5.985	5.985	5.985	5.985
41 Total périodes 1968-70, 1971-75 . .	12.270			29.925				

C'est à partir des besoins en personnel qualifié qu'a été établi le modèle de développement des enseignements présenté ci-après, compte tenu des délais nécessaires aux différentes formations pour produire, en temps voulu, les effectifs nécessaires.

C. - MODELE DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS.

1) *L'enseignement secondaire général.*

Pour l'année scolaire 1967-1968, les effectifs des classes de 6e s'élèvent au total à 13 750 élèves dans l'enseignement public et privé. Dans l'enseignement public seul, 9 750 élèves ont été admis en 6e, en septembre 1967.

En fonction des besoins de personnel qualifié et compte tenu des moyens financiers probablement disponibles, les objectifs retenus pour l'enseignement secondaire reposent sur les hypothèses suivantes :

— stabilisation pendant plusieurs années du nombre des admissions en 6e, au niveau de :
  — 10 000 élèves ivoiriens + 500 élèves étrangers dans l'enseignement public ;
  — 2 000 élèves dans l'enseignement prive ;

soit, compte tenu des redoublements, des effectifs globaux d'environ 14 500 élèves en 6e.

— valorisation du rendement de l'enseignement secondaire à tous les niveaux :
  — le passage des élèves de 6e en 3e est actuellement de l'ordre de 56 à 57 %. Il doit être possible de l'élever à 60 % pour les années 1974-1975, et peut-être de le porter légèrement au-delà. Ainsi, les effectifs de 3e dépasseront 9 000 élèves dès 1970-1971 (actuellement 4 500 élèves) ;
  — l'admission en 2e d'environ 1/3 des élèves de 3e, la sélection se faisant par examen normalisé. Les effectifs de 2e seront ainsi portés de 1 200 élèves en 1967-1968, à environ 3 000 élèves à partir de 1970-1971 ;
  — le passage de 2e en classes terminales est actuellement de 78 %. Il doit être porté à 85 % d'ici à 1971. Ainsi les effectifs des classes terminales passeront de 750 élèves en 1967-1968 à 2 100 élèves en 1970-1971 et 2 800 en 1974-1975 ;

— le taux de réussite au baccalauréat est actuellement de 43,5 %. Le taux de 60 % est retenu comme objectif à atteindre à partir des années 1971 et 1972, ce qui permettrait la production de 1 500 bacheliers par an, à partir de 1975 (actuellement 250).

Le modèle de développement retenu peut se résumer comme suit, enseignement public et privé réunis :

Tableau N° 212

	1967-1968	1970-1971	1974-1975
Effectifs de 6° . . .	13.750	14.500	14.500
Effectifs de 3° . . .	4.500	9.000	9.450
Admis en 2°		2.600	3.150
Effectifs de 2° . . .	1.180	3.000	3.350
Effectifs de Terminales . . .	750	2.100	2.850
Bacheliers ivoiriens	250	850	1.500

En ce qui concerne l'enseignement public, ces prévisions impliquent une augmentation des effectifs qui se présentera ainsi :

Tableau N° 213

	1967-1968	1970-1971	1974-1975
Effectifs de 6° . . .	9.750	10.500	10.500
Effectifs de 5° . . .	8.260	8.900	9.000
Effectifs de 4° . . .	4.715	7.900	8.000
Effectifs de 3° . . .	3.760	6.250	6.650
TOTAL 1° CYCLE	26.485	33.550	34.150
Effectifs de 2° . . .	960	2.200	2.400
Effectifs de 1° . . .	635	2.050	2.200
Effectifs de Term.	670	1.900	2.060
TOTAL 2° CYCLE	2.265	6.150	6.660
TOTAL GENERAL	28.750	39.700	40.810

Ce programme impliquerait un gros effort d'investissement, si l'on voulait atteindre, en matière d'occupation des classes, les normes optimales de 35 élèves par classe de 1er Cycle et 25 par classe de 2e Cycle. 452 classes seraient à construire d'ici la rentrée de 1975, dont près de 400 d'ici 1970.

Le budget de fonctionnement de l'enseignement public du second degré évoluerait comme suit, en millions de F CFA :

Tableau N° 214

	1967-1968	1970-1971	1974-1975
1° CYCLE.	3.045	3.950	3.800
2° CYCLE.	260	860	770
TOTAL.	3.305	4.810	4.570

L'abaissement des coûts prévisibles est la conséquence du remplacement progressif, à partir de 1971-1972, des professeurs d'assistance technique par des nationaux ivoiriens. Il sera surtout sensible dans le 1er Cycle.

2) *L'enseignement technique et professionnel.*

Le programme retenu pour l'enseignement technique et professionnel vise à satisfaire, autant que possible, les besoins dégagés dans le paragraphe précédent. En outre, il tient compte des besoins en cadres techniques et commerciaux, de formation élevée, qu'une récente mission de l'UNESCO a révélés. Un appareil complet d'enseignement technique et commercial doit, en effet, comprendre la formation des futurs cadres moyens et techniciens supérieurs de l'industrie et du commerce.

Le programme est établi à partir de l'équipement existant à l'heure actuelle. Les lycées techniques, qui en constituent la pièce maîtresse, devraient être achevés au début de la période 1971-1975.

a) Les enseignements techniques industriels et commerciaux longs et supérieurs.

Objectifs.

Ces enseignements ont pour objectif de former :

— des personnes susceptibles d'assumer, après deux ans ou trois ans de travail professionnel, des responsabilités de cadres moyens techniques ;

— des personnes susceptibles d'assumer, dans les mêmes conditions, des responsabilités de cadres moyens commerciaux ;

— des personnes susceptibles de remplir des postes d'employés commerciaux qualifiés ;

— des personnes susceptibles d'accéder, après plusieurs années de pratique professionnelle, à des responsabilités de cadres supérieurs techniques ;

— des personnes susceptibles d'accéder, dans les mêmes conditions, à des responsabilités de cadres supérieurs commerciaux.

Moyens

Ils seront dispensés :

— Au sein du Lycée Technique d'Abidjan-Cocody (LTA 1), par un *Institut National des Ingénieurs et Techniciens* (*INIT*) qui, prenant des élèves à la sortie de 3e, les conduira au diplôme de technicien supérieur en 6 ans dont une année, la 4e de pratique industrielle. L'Institut aura des sections industrielles et commerciales. Il mettra en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées, dispensant, en classes terminales, un enseignement supérieur à des élèves qui ne passeront pas obligatoirement le baccalauréat. Il pourra recevoir, en 3e ou 4e année, des élèves issus de l'enseignement technique classique : bacheliers ou du niveau des classes terminales.

— A Abidjan, par un nouveau *Lycée Technique Industriel* (LTI A2) qui, en trois ans, préparera au baccalauréat, et, en deux ans, au Brevet d'enseignement professionnel (BEP). Cet établissement est à construire.

— A Abidjan, par un *Lycée Technique Commercial* (LTC A3). L'établissement préparera au baccalauréat en trois ans et au BEP en deux ans. Ce projet est financé par le FED en 1968.

— A Bouaké, par un nouveau *Lycée Technique Industriel et Commercial* (LTB). Il préparera, dans les sections industrielles et commerciales, au baccalauréat en trois ans et au BEP en deux ans.

— Dans plusieurs de ces Etablissements, fonctionneront des classes de 3e d'accueil qui recevront des élèves redoublants et les prépareront à l'entrée dans les Lycées Techniques.

On peut estimer que ce dispositif dégagerait annuellement :

— *Technique industrielle :*

240 titulaires du BEP ;
60 élèves du niveau Terminales sans baccalauréat ;
120 bacheliers TM et TI,

soit, si la moitié des bacheliers poursuivent leurs études, environ 360 personnes ayant vocation à devenir cadres moyens de l'industrie.

— *Technique commerciale :*

350 titulaires du BEP ;
165 élèves du niveau Terminales sans baccalauréat ;
150 bacheliers TC ;

soit, en tenant compte des bacheliers continuant leurs études, un total d'environ 605 personnes aptes à tenir des postes d'employés qualifiés et de briguer, après quelques années de pratique professionnelle, des postes de cadres moyens, dont les besoins annuels ont été estimés à 360.

— *Techniciens supérieurs :*

110 diplômés mécaniciens et électromécaniciens et
125 diplômés commerciaux,

ayant vocation d'accéder, au bout de quelques années de pratique professionnelle, à des responsabilités de cadres supérieurs. Une dizaine d'entre eux pourront recevoir un perfectionnement pédagogique en vue de leur utilisation dans l'enseignement technique.

Tableau N° 215

NOMBRE DES ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG ET SUPERIEUR	1967-1968		1970-1971		1974-1975	
	Indus.	Comm.	Indus.	Comm.	Indus.	Comm.
INIT. Lyc. Tec. Abid. 1.	460	407	590	430	940	830
Lyc. Tech. Indus. Abid. 2	-	-	745	-	745	-
Lyc. Tech. Comm. Abid. 3	-	455	-	1.065	-	1.065
Lycée Tech. Bouaké.	-	-	485	565	545	645
	460	862	1.820	2.060	2.230	2.540
TOTAL	1.322		3.880		4.770	

SCHEMA D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES LONGS ET SUPERIEURS

Tableau N° 216

(Nombre d'élèves)

Classes d'enseignement	Lycée Technique d'Abidjan et INIT							Lycée Technique commercial d'Abidjan		Lycée Technique industriel d'Abidjan		Lycée Technique de BOUAKE			
	Sections industrielles				Sections commerciales							Sections commerciales		Sections industrielles	
	TM	BAC Techn. ind.	Formation des Ingénieurs et Techniciens		BAC Techn. comm.	Formation des Ingénieurs et Techniciens		BAC Techn. comm.	BEP	BAC Techn. ind.	BEP	BAC Techn. comm.	BEP	BAC Techn. ind.	BEP
3e d'accueil . .										300				100	
2°	60	60		85	150			255	200	200		100	200	200	
1°	54	54		80	135			230	175	185 → 120		90	175	185 → 120	
Term.	50	50	25 s/cc	75	120 →		25 s/cc	205		60		80		60	
Pratique ind. ou Commerc. . . .			25 Bac	75		90	25 Bac								
TS1			50	65		85	50								
TS2			50	60		75	50								
Effectifs par enseignement .	164	164		590	405	400		690	375	745		270	375	545	
Par établis. . . .	1.723							1065		745		1190			

b) L'enseignement technique industriel court.

Il s'agit de fournir des promotions annuelles de 150 ouvriers qualifiés. Les deux Collèges d'enseignement technique d'Abidjan et de Bouaké pourront faire face à ces besoins. Il y aura pourtant lieu d'orienter leur enseignement vers des métiers dont la technicité ne peut être acquise en moins d'un an.

Les effectifs de ces deux établissements resteront stationnaires au niveau d'environ 500 élèves par an.

c) Les Centres Techniques pour la formation d'ouvriers qualifiés.

La part la plus importante des 2 100 ouvriers qualifiés, dont l'économie aura besoin tous les ans, sera formée dans les centres techniques dont le nombre passera de 9 à 15 et les effectifs de chacun, de 90 à 150 ou 200. Dans les centres urbains, les ouvriers qualifiés seront formés en moins d'un an.

Les effectifs des centres évolueront ainsi :
— 1968-1969 : 910 élèves ;
— 1970-1971 : 2 070 élèves ;
— 1974-1975 : 2 370 élèves.

d) L'enseignement féminin.

Cet enseignement a pour objectif d'assurer, à un nombre grandissant de jeunes filles, des formations ménagères et techniques, les introduisant dans l'économie moderne rurale ou urbaine.

Il sera dispensé par les deux Collèges techniques d'Abidjan et de Bouaké, par le Centre technique de Treichville et par 10 Centres ruraux qui seront créés d'ici 1973.

Les effectifs de l'enseignement féminin évolueront comme suit :

Tableau N°217

	1968-1969	1970-1971	1974-1975
Collèges techniques	365	568	680
Centre de Treichville	190	190	190
Centres ruraux. . . .	75	600	1.550
	630	1.358	2.420

e) Evaluation du coût de fonctionnement de l'enseignement technique.

Les calculs prévisionnels de coût appliqués à ces programmes de développement permettent d'estimer la croissance des frais de fonctionnement de l'enseignement technique (en millions de F CFA) :
— 1968-1969 : 978 ;
— 1970-1971 : 1 965 ;
— 1974-1975 : 2 433.

3) *Enseignement Agricole.*

Les cadres de l'agriculture seront formés par un dispositif comprenant :
— l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, dotée d'une section technique à partir de 1972 ;
— les deux Collèges Techniques agricoles ;
— l'Ecole d'élevage ;
— deux Ecoles forestières ;
— des cours par correspondance.

Les promotions annuelles suivantes seront possibles :

Tableau N°218

	1968	1971	1975
Cadres A1 formés à l'étranger.	16	5	-
ENSA		10	20
Cadres A2 ENSA section spéc.	-	11	16
Cadres B Collèges.	42	36	55
Cadres C Collèges.	38	40	40

Le coût de fonctionnement de l'enseignement agricole passera de 249 millions en 1968, à 385 millions en 1970 et 737 millions en 1975.

4) *Enseignement Supérieur.*

Une comparaison entre le contenu des enseignements supérieurs existants et les différents cadres dont a besoin l'économie, permet de constater que la plupart des formations peuvent être acquises en Côte-d'Ivoire. La création de l'INIT, dont il a été question plus haut, comblera la seule lacune importante qui concerne la formation d'ingénieurs et de commerçants.

L'orientation des bacheliers, en fonction des cadres nécessaires à l'économie et à l'administration, sera de plus en plus ressentie comme un impératif. Dès à présent, il paraît opportun de répartir les bacheliers entre toutes les spécialités, en respectant les pourcentages suivants, proposés à titre indicatif :

	en %
— *Enseignement moyen supérieur* (vers carrières de cadres moyens supérieurs)	
I.U.T. commerce	5
I.U.T. technique	3
EPFP	14
ENS	12
ENET	2
— *Enseignement supérieur*	
Faculté des lettres et sciences humaines . .	6
Faculté de droit et sciences économiques . .	9
Faculté des sciences	6
Faculté mixte de médecine et pharmacie . .	4
Ecole Nationale d'Administration	5
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie . .	5
Ecole Supérieure de la Fonction Publique.	5
Enseignement Supérieur de Commerce	12
Ecoles d'Ingénieurs	12
	100

Le nombre des étudiants fréquentant l'Université d'Abidjan s'accroîtra considérablement d'ici 1975. Les effectifs passeront de 2 000, dont 700 Ivoiriens, en 1967-1968, à environ 4 000, dont 1 300 Ivoiriens, en 1970-1971 et 6 000, dont 2 800 Ivoiriens, en 1975-1976.

Cette augmentation impliquera la réalisation d'un important équipement d'accueil. Les charges financières des bourses croîtront elles aussi rapidement, comme les frais de fonctionnement qui restent à la charge de la Côte-d'Ivoire.

En matière de frais de fonctionnement, les prévisions suivantes peuvent être faites : en millions :

Tableau N° 219

	1968-69	1970-71	1974-75
UNIVERSITE			
fonctionnement. . .	89	178	434
bourses.	185	280	960
logement.	65	116	195
	339	574	1.589
C.N.O.U.	126	172	503
grandes écoles. . .	283	513	921
	748	1.259	3.013

5) *Enseignement primaire.*

D'ici 1970 et pendant le quinquennat 1971-1975, le développement de l'enseignement primaire se poursuivra au rythme le plus élevé que permettront les disponibilités financières.

Dès à présent, l'enseignement primaire sort quelques dizaines de milliers de sujets par an dont la vocation ne peut être, ni de continuer leurs études ni d'acquérir une formation professionnelle hautement qualifiée, les besoins de l'économie secondaire et tertiaire étant relativement restreints. La très grande majorité des élèves sortant du primaire est appelée à s'employer directement dans la production, soit en tant qu'agriculteurs pour le plus grand nombre, soit en tant qu'ouvriers spécialisés ou manœuvres. L'alphabétisation des grandes masses est en cours ; le pays a atteint le stade où les tenants des emplois les plus modestes seront de plus en plus nombreux à savoir lire, écrire et compter. Cette mutation profonde qui s'affirmera rapidement est susceptible de modifier les conditions de vie et de travail dans le monde rural, dans la mesure où celui-ci l'accepte et l'assume.

Le développement de l'enseignement primaire, en vue d'atteindre une scolarisation à 100 % au cours de la décennie 1980 à 1990, ne pourra être assuré, dans le cadre des moyens financiers disponibles, par l'extension pure et simple des méthodes traditionnelles d'enseignement. Le recours à des méthodes plus modernes d'enseignement s'impose ; les possibilités qu'ouvre l'utilisation des moyens audiovisuels seront largement exploitées, notamment la télévision scolaire, qui sera mis en place dans les prochaines années.

L'introduction de la télévision scolaire sera accompagnée d'un important effort d'adaptation des programmes d'enseignement aux réalités concrètes du monde rural ou urbain africain. Le Ministère de l'Education Nationale disposera, grâce à la création de l'Institut Pédagogique National, des moyens de recherche et de programmation qui lui permettront d'organiser cette adaptation.

Le programme de développement de l'enseignement primaire est, par ailleurs, conditionné par les possibilités de formation de maîtres. D'ici 1970, un programme de création de trois CAFOP par an sera réalisé, portant leur nombre à 21 pour la période 1971-1975. Pendant ce quinquennat, 1 700 maîtres pourront ainsi être formés chaque année.

Maîtres plus nombreux, télévision scolaire et ruralisation de l'enseignement, créeront les conditions qui permettent d'entrevoir la scolarisation à 100 % pour les années 1985-1986 et de retenir pour 1979-1980 l'objectif de scolariser la première fois la totalité des enfants atteignant l'âge de 6 ans. La scolarisation totale sera atteinte 6 ou 7 ans plus tard.

Les effectifs scolarisés croîtront de la façon suivante :

Tableau N° 220

	EFFECTIFS			% DE SCOLARISATION
	Public	Privé	Total	
1967-68	270.000	110.000	380.000	42 % (sur 6 à 14 ans)
1970-71	340.000	110.000	450.000	49 % (sur 6 à 14 ans)
1974-75	520.000	110.000	630.000	56 % (sur 6 à 13 ans)
1979-80	720.000	110.000	830.000	80 % (sur 6 à 11 ans)

Le budget de fonctionnement de l'enseignement primaire représentera ainsi :

— 1968-1969 : 4,8 milliards ;
— 1970-1971 : 5,0 milliards ;
— 1974-1975 : 8,3 milliards ;
— 1975-1976 : 9,3 milliards.

Ce programme exigera avant tout en fait d'investissements : la création de CAFOP, du matériel pédagogique et mécanographique, des appareils de diffu-

sion et de réception de la télévision. Par contre, la construction d'écoles nouvelles devrait être prise en charge par les populations et les collectivités locales.

6) *Action culturelle.*

En plus des efforts prévus en matière d'enseignement et de formation, considérables d'ici 1975, il convient d'entreprendre conjointement de développer l'action culturelle. On ne saurait sans doute envisager encore de vastes programmes d'action culturelle touchant l'ensemble de la population. Un effort doit pourtant être fait en faveur d'un plus grand rayonnement des bibliothèques, des musées et de l'Institut National des arts.

7) *Prévision des coûts de fonctionnement des enseignements.*

Les programmes de développement des différents types d'enseignement entraîneront des coûts de fonctionnement dont on peut résumer comme suit la croissance (cf. Tableau N° 221).

En 1979-1980, le total des dépenses de fonctionnement de l'Education nationale devrait atteindre 27 milliards de F CFA (cf. Tableau N° 20).

8) *Les dépenses d'investissement.*

L'importance des constructions scolaires à achever ou à entreprendre, d'ici le début du quinquennat 1971-1975, dépasse largement les possibilités de financement du pays.

Il sera par suite nécessaire d'étaler sur plusieurs années le paiement des travaux effectués et, sans doute, de reculer d'une année ou deux la réalisation de certains.

De façon très approximative, voici quel pourrait être le volume des investissements à réaliser, par ordre d'enseignement, chaque année de 1970 à 1975, et globalement de 1976 à 1980 (cf. Tableau 222).

Les sommes indiquées, pour les enseignements Secondaire, Supérieur et Technique, de 1970 à 1973, représentent plus des paiements à effectuer que des volumes de travaux à exécuter ces années-là.

Globalement, le volume des investissements publics pour l'enseignement devrait représenter 17 milliards de F CFA de 1971 à 1975 et 24 milliards de 1976 à 1980.

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

Tableau N° 221

en millions F CFA	1968-1969	1970-1971	1974-1975
EDUC. NATIONALE			
- Administr. générale	350	350	350
- Appareil pédagog.	518	930	1.100
- Ens. Primaire. . . .	5.000	5.000	8.300
- Ens. Secondaire (1)	4.848	5.006	4.748
- Ens. Technique . .	978	1.965	2.433
- Ens. Supérieur (2)	748	1.261	3.013
- Action culturelle . .	60	120	180
TOTAL EDUC. NAT.	12.502	14.632	20.124
- Ens. Agricole. . . .	249	395	728
TOTAL GENERAL .	12.751	15.027	20.852

(1) - Y compris les subventions de l'Education Nationale à l'Enseignement secondaire privé, soit, en moyenne, 200 millions par an.

(2) - Y compris les écoles supérieures dépendant des divers Ministères autres que l'Education Nationale.

INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR L'ENSEIGNEMENT

Tableau N°222

en millions de F CFA

Années / Enseignements	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Total 1971-1975	Total 1976-1980
Primaire et administration générale.	225	255	600	800	800	800	3.255	5.000
Secondaire	665	700	800	600	600	600	3.300	5.000
Supérieur	750	970	1.500	700	700	700	4.570	5.000
Technique	1.600	1.520	500	500	500	500	3.520	5.000
Agricole.	150	355	300	200	200	200	1.255	2.500
Affaires culturelles et Beaux-Arts	110	200	300	200	200	200	1.100	1.500
Total.	3.500	4.000	4.000	3.000	3.000	3.000	17.000	24.000

D. - CONCLUSION : SYNTHESE DES PROPOSITIONS.

1) *Objectif.*

Les efforts d'éducation et de formation proposés ont pour objectif, de fournir au pays le personnel qualifié nécessaire au développement économique et social.

2) *Options.*

— A cette fin, la Côte-d'Ivoire affectera aux programmes d'éducation et de formation retenus, le maximum des ressources budgétaires disponibles.

— L'appareil éducatif sera, à tous ses niveaux, orienté vers la préparation aux tâches professionnelles.

— Dans les limites des ressources et des moyens disponibles, priorité sera donnée aux enseignements secondaire, technique et supérieur.

— L'enseignement primaire devra faire l'objet d'une profonde réforme de caractère psycho-pédagogique. Son influence devra, au-delà des élèves, s'étendre à toute la population, en vue d'y revaloriser les métiers d'agriculteur et d'ouvrier.

— Tous les autres moyens de formation extra-scolaire : éducation populaire, professionnelle, formation dans l'entreprise, etc..., seront utilisés pour préparer la population aux tâches de développement.

3) *Moyens.*

— La Loi-Cadre de l'enseignement, élaborée en application de la Loi-Plan pour les années 1967-1970, constitue le premier élément d'une planification de l'éducation, qui fera, à l'avenir, partie intégrante des Plans quinquennaux.

Il est préconisé :

a) pour *l'enseignement secondaire général :*

— une stabilisation des admissions en 6e à 12 000 élèves par an, pour la période 1968-1969 à 1972-1973 ;

— un accroissement du rendement du premier Cycle aboutissant à un taux de 60 %, à compter de 1970-1971 ;

— un accroissement du rendement du 2e Cycle aboutissant à une production de bacheliers de 1 500 par an, à compter de 1973-1974, avec un taux de rendement de 60 % des effectifs des classes terminales.

b) pour *l'enseignement technique et professionnel :*

— de produire 2 000 ouvriers qualifiés, par an, dès 1970, par la création de Centres techniques et d'un appareil de Formation Professionnelle des Adultes ;

— de créer trois nouveaux Lycées techniques (deux à Abidjan, un industriel et un commercial, un mixte à Bouaké) ;

— de créer 10 Centres Techniques Ruraux Féminins;

— de tripler le potentiel de l'Ecole Pratique de la Fonction Publique, pour atteindre des promotions de 150 élèves ;

— de développer les Centres d'Animation et de Formation Pédagogiques, de façon à former 1 500 instituteurs par an, dès 1970-1971.

c) pour *l'enseignement supérieur :*

— d'orienter les étudiants, à la faveur d'une politique des bourses appropriée, en fonction des besoins en cadres du Pays ;

— de créer un Enseignement commercial supérieur, fournissant des promotions annuelles de 130 personnes, dès que possible ;

— de créer un Institut National des Ingénieurs et Techniciens, de façon à atteindre dès que possible des promotions annuelles de 130 personnes.

d) pour *l'enseignement agricole :*

— de créer deux nouveaux Collèges d'enseignement agricole, l'un du 1er Cycle, l'autre du 2e Cycle.

e) pour *l'enseignement primaire :*

— de mettre en place un réseau de télévision scolaire qui, grâce aux travaux d'un Institut Pédagogique National également à créer, pourra plus largement diffuser une culture de base axée sur les thèmes du développement, et permettre une scolarisation à 100 % à compter de 1985.

f) pour *l'action culturelle :*

— la création de bibliothèques publiques et scolaires ;

— la réinstallation du Musée National à Abidjan ;

— la création de deux Musées régionaux ;

— l'agrandissement de l'Institut National des Arts.

II. L'ANIMATION RURALE

A. - LE ROLE DE L'ANIMATION RURALE.

Le rôle de l'animation rurale dans le développement a été décrit de façon détaillée dans le chapitre 3 consacré au développement rural, auquel on voudra bien se reporter.

On y a précisé la nature et la consistance des actions d'animation rurale qui, tout en étant complémentaires des interventions techniques, doivent rester spécifiques et bénéficier d'une organisation propre.

Dans le cadre des opérations de développement social et culturel, l'objet de l'animation rurale peut être envisagé d'un double point de vue :

Tout d'abord, les actions d'animation doivent sous-tendre et accompagner les opérations de vulgarisation sanitaire et sociale, comme toutes les actions éducatives entreprises en milieu rural, tendant à obtenir le changement social.

D'autre part, les actions d'animation rurale semblent permettre d'harmoniser les programmes de développement du milieu rural avec ceux des centres semi-urbains. C'est ainsi que toutes les activités proposées aux populations résidant dans les centres semi-urbains seront conçues en étroite liaison avec les responsables de l'animation rurale. Le dispositif d'action médico-sociale et socio-culturelle, mis en place dans ces localités, pourra ainsi être orienté, de façon prioritaire, en fonction des réponses à apporter aux problèmes du monde rural.

Plus généralement, l'animation rurale s'attachera, en matière de développement social et culturel, à ce que toute intervention en ce domaine soit conçue comme complémentaire des interventions techniques prévues par ailleurs. Ce sera là une des meilleures chances de provoquer le changement global des sociétés rurales, condition indispensable de la promotion d'un paysannat moderne.

B. - LE CHANGEMENT GLOBAL DES SOCIETES RURALES.

L'évolution technique économique et sociale des paysans suppose un élargissement de leur champ de conscience. On a souligné la nécessité d'expliquer aux paysans les interventions souhaitées. Or, très rapidement, cette explication suppose que l'on fasse accéder les hommes au domaine appelé généralement « culturel ». En effet, les techniques agricoles font référence à des notions simples de physique ou de chimie qu'il faudra vulgariser. On ne peut durablement susciter des habitudes d'hygiène, si l'on n'explique pas les incidences biologiques de tel ou tel comportement. Du point de vue civique et économique, la notion de l'Etat, son histoire, la géographie du pays deviennent rapidement indispensables à la compréhension et donc à l'adhésion aux changements proposés.

C'est donc, à partir de la vie concrète et des bouleversements dont elle est l'objet, que l'accès à la « culture » doit se faire. Sans lui, on ne peut espérer de modifications durables.

Enfin, assez rapidement parfois, se poseront des problèmes de communication et d'expression.

Certains leaders paysans ressentent déjà le besoin d'apprendre les rudiments du français pour être à même de dialoguer avec les Services Techniques et de mieux profiter de la vulgarisation qui leur est dispensée.

Rattachée à ce contexte, l'alphabétisation, loin d'être, comme elle l'a souvent été, un facteur d'exode rural, devient au contraire un moyen d'accélérer la transformation du milieu.

Quant à l'expression, il est indispensable de la favoriser à tous les stades du développement. Il faut avoir vu les paysans, au cours des soirées de stages, « jouer » les conflits qu'ils vivent, en modifiant leur mode de vie et de produire, pour se rendre compte de l'importance de tout ce qui touche à l'expression.

C'est donc l'homme, dans son ensemble, qui doit être pris en considération car c'est dans sa globalité qu'il est appelé à changer.

III. POLITIQUE D'AFRICANISATION DE L'EMPLOI

A. - SITUATION DU PROBLEME.

Diverses études et enquêtes récentes ont mis en évidence les tendances suivantes :

— *l'africanisation de l'emploi est la plus forte* dans les catégories socio-professionnelles suivantes :
  — main-d'œuvre banale : 99,87 % dont 31,56 % d'Ivoiriens ;
  — emplois spécialisés : 99,47 % dont 60,10 % d'Ivoiriens ;
  — emplois qualifiés : 89,79 % dont 64,37 % d'Ivoiriens.

— *les taux d'Ivoiriens par rapport aux salariés africains* sont les plus forts dans les emplois suivants:
  — emplois spécialisés : 60,10 % Ivoiriens sur 99,47 % Africains ;
  — emplois qualifiés : 64,37 % Ivoiriens sur 89,79 % Africains ;
  — emplois de maîtrise : 19,98 % Ivoiriens sur 27,74 % Africains ;
  — cadres : 4,10 % Ivoiriens sur 6,63 % Africains.

— *les taux de non-Africains par rapport aux salariés africains* sont les plus forts dans les catégories suivantes :
  — maîtrise : 72,26 % non-Africains contre 27,74 % Africains ;
  — cadres : 93,37 % non-Africains contre 6,63 % Africains.

B. - LE PROBLEME DE L'ENCADREMENT EUROPEEN.

En ce qui concerne les emplois détenus par les Européens, il s'agit moins d'un effet de masse (environ 7,3 % des emplois du secteur privé moderne, c'est-à-dire 7 510 postes, et environ 5,5 % du total des emplois, c'est-à-dire quelque 12 000 postes) que d'un contrôle des postes clés et de décision.

Une éventuelle africanisation par des Ivoiriens des postes détenus par des Européens ne bouleverserait pas les données fondamentales de la situation générale de l'emploi. Elle ne saurait résoudre de graves problèmes d'emploi qui se poseraient au niveau des masses urbaines, à Abidjan en particulier. La présence en Côte-d'Ivoire d'un encadrement européen important tient à plusieurs causes :

— l'origine étrangère de la plupart des industries et entreprises installées dans le pays ;

— la faiblesse de l'appareil de formation qui ne peut fournir, en nombre et en qualité, les cadres dont l'économie et l'administration ont besoin ;

— le comportement des responsables de la promotion de la main-d'œuvre, dans les entreprises ou les administrations. Le cadre étranger aura souvent tendance, au moment de confier des responsabilités, à donner la préférence à un compatriote qui, même s'il ne possède pas une formation meilleure que son collègue ivoirien, lui semble, en raison de son expérience professionnelle, mieux en mesure de les assumer.

L'importance de l'encadrement européen en Côte-d'Ivoire n'est certainement pas cause de sous-emploi ou de chômage au niveau des simples travailleurs. Elle est au contraire source de création d'emplois.

Conséquence et, pour partie, cause du développement économique ivoirien, la vocation de l'encadrement étranger ne doit pourtant pas être de se perpétuer. La place prise par les nationaux, au niveau des employés supérieurs, plus de la moitié des postes, et au niveau de la maîtrise, le quart des postes, démontre leur aptitude au commandement. Il reviendra à l'appareil de formation technique et professionnelle de fournir, en nombre et en qualité suffisants, les agents nécessaires au développement de la production.

Sans doute, l'encadrement étranger est en Côte-d'Ivoire une nécessité, et son existence ne peut pas être considérée en soi comme un scandale. Son utilité, du moins aux échelons supérieurs, n'est plus à démontrer. Pourtant, cette situation de fait devrait faire l'objet d'une surveillance permanente. En effet, ce qui serait inadmissible, dans cette économie en croissance, aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée et de cadres, ce serait que des nationaux formés ne trouvent pas d'emplois correspondant à leurs qualifications.

Dans cette optique, une politique de formation est le premier impératif qui s'impose au pays. C'est en mettant sur le marché du travail une main-d'œuvre qualifiée, et en particulier des cadres compétents, qu'on pourra poser, de façon réaliste, le problème de l'ivoirisation. Aussi s'agirait-il, dès à présent, d'orienter vers des formations techniques et commerciales supérieures, un nombre suffisant de bacheliers ivoiriens. Laisser trop de ceux-ci choisir les formations universitaires conduisant à l'enseignement ou la recherche serait une erreur. Cela aurait pour conséquence de repousser, à un avenir lointain, l'intégration de cadres ivoiriens dans les entreprises.

Organiser le perfectionnement et la promotion de la population active en place est, par ailleurs, égale-

ment indispensable. Dans ce domaine, tout, ou presque tout, reste à faire en Côte-d'Ivoire. Il conviendrait de confier cette mission à un organisme spécialisé, comme l'Office National de Formation professionnelle.

Mais la mise en œuvre d'une politique de formation et de perfectionnement, ne sera susceptible d'apporter une amélioration à la situation actuelle qu'à long terme. En attendant, il faudrait, néanmoins qu'à aucun moment ne se crée une situation de chômage ou de sous-emploi d'une main-d'œuvre qualifiée. Il serait utile par suite, que les Pouvoirs publics disposent en permanence d'informations précises sur l'état de l'offre et de la demande sur ce marché.

Ils pourraient ainsi, dès qu'apparaîtraient les premiers symptômes de déséquilibre au détriment des nationaux, prendre l'initiative d'actions de redressement. En particulier, des négociations avec les branches professionnelles devraient aboutir à des accords portant sur des programmes d'intégration de la main-d'œuvre qualifiée disponible.

Les Pouvoirs publics ne peuvent, en tout cas, se désintéresser de l'intégration de la main-d'œuvre qualifiée nationale à l'industrie.

Sans recourir toutefois à des mesures autoritaires, l'information des parties prenantes, la négociation et les accords avec les chefs d'entreprises doivent leur permettre de trouver des solutions à ce problème.

C. - LES TRAVAILLEURS AFRICAINS NON-IVOIRIENS.

La présence de la main-d'œuvre africaine non-ivoirienne est massive. Un emploi sur deux est tenu par un non-ivoirien africain dans le secteur privé moderne. Cette présence est largement majoritaire surtout dans les emplois peu qualifiés : 73 % des manœuvres et 40 % des ouvriers spécialisés sont des africains étrangers. Ce sont aussi les branches professionnelles employant une forte proportion de main-d'œuvre non qualifiée qui comptent le plus d'africains étrangers : 84 %, par exemple, dans l'agriculture et l'élevage.

Dans la mesure où la présence d'une main-d'œuvre étrangère serait nécessaire, parce que les demandeurs d'emplois ivoiriens se placeraient facilement à des postes mieux rémunérés que ceux de manœuvres ou d'ouvriers spécialisés, elle témoignerait de la santé d'une économie capable d'assurer emplois et revenus à une population plus importante que celle de la nation.

Par contre, dans le cas où l'emploi des étrangers s'accompagnerait d'un important chômage de la population nationale, il serait le reflet de l'inadaptation au monde industriel moderne d'une partie de celle-ci.

Les causes de cette inadaptation proviendraient sans doute de structures sociales contraignantes, des méthodes et de types d'enseignement inadaptés aux besoins du pays. Les étrangers, ayant davantage rompu avec leur milieu d'origine que les Ivoiriens affluant à Abidjan, seraient plus disposés à accepter des travaux physiquement pénibles et relativement mal payés.

Dans les deux cas, des mesures autoritaires limitant l'embauche de la main-d'œuvre non-ivoirienne ne paraissent entraîner que des conséquences défavorables pour l'économie. Elles freineraient l'expansion des entreprises en diminuant la main-d'œuvre disponible, sans pouvoir décider suffisamment d'Ivoiriens à s'employer comme manœuvres.

De toute façon, il apparaît nécessaire d'élaborer un statut de la main-d'œuvre africaine non-ivoirienne, permettant sa stabilisation et sa fixation, sans que soient mis en cause les intérêts légitimes des nationaux.

D. - POLITIQUE D'AFRICANISATION DE L'EMPLOI : SYNTHESE DES PROPOSITIONS.

1) *Objectifs.*

— On s'efforcera, dans les meilleurs délais, d'arriver au plein emploi de la population nationale.

— L'encadrement de l'appareil économique sera progressivement assuré par les Ivoiriens possédant les compétences requises.

2) *Options.*

— On favorisera la promotion d'entreprises industrielles et commerciales gérées par les Ivoiriens.

— Tout en respectant la liberté de l'emploi nécessaire à l'expansion économique, la priorité de l'embauche sera accordée aux Ivoiriens ayant les qualifications voulues.

— L'Etat garantira, par des dispositions législatives et réglementaires appropriées, les mêmes droits à tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité.

— La présence d'une importante minorité de travailleurs étrangers en Côte-d'Ivoire sera considérée comme une donnée fondamentale de la politique de développement du pays.

3) *Moyens.*

— Pour l'attribution des postes dans le secteur privé ou la Fonction publique, on tiendra compte des diplômes techniques et professionnels obtenus, mais aussi de la compétence professionnelle des Ivoiriens, en accordant, à l'expérience acquise au travail, une valeur équivalente à celle des diplômes scolaires.

— L'Etat mettra en place un appareil de surveillance du marché du travail, en particulier des emplois qualifiés. Ce contrôle doit lui permettre de définir et d'orienter une politique d'africanisation de l'emploi.

— Celle-ci pourra amener les Pouvoirs publics :

— à proposer aux branches professionnelles des contrats visant à l'intégration de la main-d'œuvre qualifiée et des cadres disponibles ;

— à réserver éventuellement certains emplois ou certaines branches d'activité à des Ivoiriens.

— Pour éviter l'exploitation des travailleurs africains étrangers et pour soustraire les Ivoiriens à des conditions de concurrence inadmissibles, l'Etat assurera, par des mesures réglementaires, l'égalité, à poste égal, des rémunérations et des conditions de travail.

— Il conviendra finalement d'élaborer un plan d'africanisation de la Fonction publique.

IV. POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

A. - LA SITUATION ACTUELLE.

1) *Les Perspectives décennales* 1960-1970 ont fait ressortir que l'action médicale en Côte-d'Ivoire devait comporter la gratuité des soins médicaux, entièrement à la charge de l'Etat. Elle devait comprendre deux activités étroitement complémentaires : la médecine de soins qui se pratique dans les différentes formations sanitaires (hôpitaux, dispensaires) et la médecine préventive ou médecine de masse.

Le développement de cette politique reposait sur deux principes fondamentaux :

A. - développement prioritaire de la médecine préventive et de l'hygiène sociale ;

B. - développement de l'éducation sanitaire de la population ;

qui supposaient :

1) une articulation étroite des activités de médecine préventive et de médecine curative ;

2) une régionalisation et une coordination des activités du ministère de la Santé Publique ;

3) un développement de la médecine itinérante ;

4) une définition des urgences ;

5) une formation complémentaire du personnel existant.

Mais cette orientation a été infléchie en cours de période, aboutissant à une transformation des priorités, accordant en particulier une importance privilégiée :

— à la Médecine hospitalière ;

— à la Formation des Médecins (Réalisation du CHU) ;

développant, par voie de conséquence, les infrastructures sanitaires de la capitale aux dépens de celles de l'intérieur du Pays.

2) *La Loi-Plan* 1967-1970, prenant acte de la volonté du Gouvernement de voir se développer rapidement l'enseignement et l'infrastructure sanitaire qui ont des charges de fonctionnement élevées, a imposé une limitation sévère des dépenses de gestion dans les autres secteurs, afin de dégager, au cours de cette période, environ 5 milliards de ressources nouvelles, en faveur de ces domaines.

Cet effort particulier devait permettre d'assurer le fonctionnement du CHU, de l'Hôpital de Treichville, de l'Institut Pasteur, de l'Institut National de Santé Publique et de quelques hôpitaux et Centres de l'intérieur, au profit desquels la Loi-Plan réservait un chiffre de 5 850 millions d'investissements à entreprendre au cours de la même période.

Toutefois, si le programme d'investissement à Abidjan semble en voie de réalisation, celui destiné aux formations de l'intérieur est largement en retard.

En outre, la croissance des dépenses de fonctionnement n'a pu, jusqu'ici, faute de ressources, suivre le rythme prévu par la Loi-Plan.

Il en résulte, entre autres, un retard important dans la formation du personnel para-médical. Les nouvelles formations hospitalières d'Abidjan exigeront 400 infirmiers et spécialistes, alors que les promotions actuelles ne fournissent annuellement qu'une cinquantaine de techniciens.

Un effort accru de formation s'impose. Il devra en particulier viser à assurer le personnel sanitaire indispensable aux formations de l'intérieur. Peut-être faudrait-il envisager, pour un temps, la formation rapide d'un personnel recruté et éduqué régionalement.

B. - PLAN 1971-1975 ET PERSPECTIVES 1980.

1) *Politique générale :*

L'élaboration d'un programme de « Santé publique 1971-1975 et 1976-1980 » devra s'inspirer des lignes directrices fixées par les Perspectives Décennales 1960-1970, qui demeurent valables.

Il s'agit, tout d'abord, de mettre à la disposition

de la population, sur l'ensemble du territoire national, un équipement et des services sanitaires considérés comme minimum, en fonction du niveau de Santé Publique à maintenir ou à atteindre.

L'action proprement médicale sera exercée en priorité au bénéfice de l'enfance et des éléments les plus jeunes de la population active, tant rurale qu'urbaine.

Pour atteindre ces objectifs, il importe :

— d'améliorer quantitativement et qualitativement la formation du personnel de Santé Publique, spécialement du personnel para-médical ;

— de rétablir progressivement la priorité de la médecine préventive et sociale et de l'éducation sanitaire du public, sur la médecine curative hospitalière ;

— de régionaliser et de hiérarchiser l'ensemble des établissements et Services de la Santé Publique, tant préventifs (Centres départementaux de Médecine préventive, Service des grandes endémies, Centres de santé ruraux et urbains, centres de PMI...) que curatifs (Centres de Santé, Hôpitaux ruraux ou centraux, centres hospitaliers régionaux...) ;

— d'articuler de façon étroite médecine fixe et médecine mobile ;

— de développer la recherche, aussi bien dans le domaine médico-social et éducatif que dans le domaine proprement médical ;

— d'établir un programme de Santé Publique qui tienne compte à la fois des besoins réels et des ressources disponibles, et cherche à utiliser au maximum le personnel qualifié existant, avant de créer des postes nouveaux.

Ce programme (qui deviendra une Loi-Cadre) visera du triple point de vue :

— des équipements ;

— du personnel sanitaire ;

— et du coût des prestations,

à réduire les disparités actuelles entre :

— les régions ;

— le milieu urbain et le milieu rural ;

— les catégories socio-professionnelles.

Il devra régler la participation financière des usagers aux frais pharmaceutiques, mais aussi à la réalisation et au fonctionnement des équipements sanitaires, en fonction des ressources publiques disponibles et d'une répartition plus équitable entre les diverses catégories de la population.

Une législation sociale sera élaborée, elle tiendra compte à la fois :

— des objectifs du développement social dont font partie les objectifs de la Santé Publique ;

— et des objectifs du développement économique, en vue de faire bénéficier de certains avantages sociaux les populations particulièrement sollicitées par les efforts de développement.

Les formations sanitaires seront adaptées aux besoins de la population, notamment de la population rurale, par une préparation spécifique du personnel et un ajustement des équipements.

L'éducation sanitaire sera étroitement associée aux actions d'animation urbaine et rurale ; son développement sera favorisé par l'ensemble des efforts d'éducation et d'instruction.

2) *Les investissements de* 1971 *à* 1975 *et de* 1976 *à* 1980.

En fonction des objectifs assignés à la politique de Santé Publique pour la prochaine décennie et compte tenu des réalisations effectuées au cours de la période 1965-1970, on peut estimer la masse des investissements nécessaires à environ :

— 8 milliards de F CFA pour la période 1971-1975;
et 11 milliards de F CFA pour la période 1976-1980.

Des études sont en cours pour définir dans le détail et chiffrer les réalisations à effectuer, par région et par secteur. Elles devraient aboutir, d'ici 1970, à l'élaboration d'un programme général d'investissements pour la Santé Publique, couvrant la période du Plan 1971-1975 et prolongé jusqu'en 1980.

3) *Les frais de fonctionnement annuels de* 1971 *à* 1980.

Avant que ne soit achevé le programme d'investissements pour la période 1971-1980, il n'est pas possible d'estimer, de façon précise, les charges récurrentes que celui-ci entraînera.

On considère toutefois, sur la base de l'expérience, que les charges récurrentes annuelles des investissements de la Santé Publique oscillent autour de 30 % du montant de ceux-ci (entre un minimum de 20 % et un maximum de 40 %).

En retenant ce pourcentage moyen, les 1 600 millions d'investissements réalisés annuellement, en moyenne, de 1971 à 1975 devraient augmenter de quelque 500 millions chaque année les frais de fonctionnement de la Santé Publique, soit 2,5 milliards sur cinq années.

De 5 milliards de F CFA en 1970, le budget de fonctionnement de la Santé Publique devrait passer à 7,5 milliards en 1975.

Sur la même base, 2,2 milliards d'investissements annuels de 1976 à 1980 devraient accroître, de plus de 600 millions par an, les charges de fonctionnement et faire passer le budget de la Santé publique à plus de 10,5 milliards de F CFA en 1980 (cf. Tableau N° 20).

V. ACTION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE

A. - LA SITUATION ACTUELLE.

Les *Perspectives décennales* 1960-1970 traitaient séparément les problèmes posés par les Services Sociaux et ceux des activités socio-culturelles : Education populaire, Animation rurale, Service Civique, rattachées à différents Ministères.

La création, en cours de période, du Ministère de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports a enlevé de sa netteté à la distinction des fonctions que recherchaient les Perspectives décennales.

En fait, actuellement, les activités sociales et socio-culturelles se trouvent partagées entre plusieurs Ministères :

— Travail et Affaires Sociales ;
— Jeunesse, Education Populaire et Sports ;
— Education nationale ;
— Information ;
— Forces Armées et Service civique ;
— Santé Publique.

Il en résulte deux sortes de conséquences :

— tout d'abord, de nombreuses interférences et doubles emplois, au niveau des localités, dans l'activité des différents services ministériels. L'exemple le plus caractéristique est celui des Centres de Protection Maternelle et Infantile (Ministère de la Santé), des Centres Sociaux (Ministère du Travail et des Affaires Sociales), des foyers de la Femme (Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports).

Ces trois « Services » s'adressent principalement aux femmes. Ils ont en principe trois vocations différentes : sanitaire, sociale, éducative. En fait, leurs activités se recoupent fréquemment, car les problèmes sociaux et éducatifs des femmes touchent la plupart du temps à l'hygiène et à la puériculture.

Quel que soit leur ministère d'origine, sur le terrain, les différents agents des services ont été amenés à s'intéresser à la fois aux questions sanitaires, sociales et éducatives, avec toutefois une tendance à consacrer le meilleur de leur temps à l'alphabétisation ou au rattrapage scolaire.

En outre, l'action des services sociaux et socio-culturels a porté essentiellement sur la population urbaine ou en voie d'urbanisation rapide. Pratiquement, aucun équipement n'existe en-dessous des Sous-Préfectures ; et les populations rurales disséminées sur l'ensemble du territoire restent en dehors du champ de leurs interventions.

En second lieu, les résultats obtenus par ces différents services sont parfois le contraire de ceux qui étaient recherchés.

Par exemple, les Centres Jeunesse et Travail voudraient aider les jeunes ruraux illettrés à devenir des cultivateurs modernes, bien insérés dans leur milieu. En fait, ils se sont transformés en centres d'alphabétisation et de rattrapage scolaire ; l'accès à la « culture » est perçu par les jeunes comme le moyen d'échapper au milieu rural pour fuir en ville, avec l'espoir d'y trouver un emploi de « commis ».

Il en est de même du Service Civique, dont les résultats semblent indiquer qu'il favorise plutôt l'exode rural qu'il ne réussit à le freiner.

Il reste que, dans des milieux ruraux ou en voie d'urbanisation, la distinction entre des actions sanitaires, sociales ou culturelles est souvent artificielle. L'hygiène est à la fois une nécessité sanitaire et sociale et un objectif éducatif ; et le progrès « culturel » suppose avant tout qu'on cherche à comprendre le pourquoi des choses : que ce soit celles qui touchent à la santé, au travail ou à la nature.

On peut, par suite, se demander si la création de ministères distincts, calqués sur l'administration d'Europe, pour les différentes activités sanitaires, sociales et socio-culturelles n'est pas elle-même mal adaptée aux exigences du progrès dans ce pays.

La question doit être posée clairement au Gouvernement et devrait recevoir une réponse d'ici 1970, après des études et des actions expérimentales sérieuses.

Dès à présent, la Loi-Plan 1967-1970, sans remettre en question les attributions des différents ministères, a recommandé qu'on fasse des équipements dont ils disposent, un usage plus largement polyvalent. On devrait de la sorte réduire les dépenses de construction et de fonctionnement de ceux-ci et accroître l'activité des services en place dans les différentes localités.

B. - LE PLAN 1971-1975 ET LES PERSPECTIVES 1980.

1) *La politique générale.*

Il s'agit essentiellement d'amener les différents Groupes sociaux à prendre en charge leur promotion socio-culturelle, par la transformation des mentalités et des comportements, inductrice des changements sociaux nécessaires au développement.

L'ensemble de la Nation devra bénéficier d'un minimum d'informations pour être à même de comprendre la politique du Pays et de participer aux tâches de développement.

Une législation de Prévoyance sociale (Sécurité Sociale au sens large, garantissant l'homme contre tous les fléaux sociaux) sera élaborée, en complément de la Loi-Cadre de Santé publique.

Il est en outre indispensable que les différents Ministères à vocation socio-culturelle redéfinissent ensemble leurs fonctions respectives, pour déterminer, de façon précise, les équipements et les moyens dont ils ont besoin et le milieu social qui les concerne.

Ce dernier est actuellement exclusivement le milieu urbain et semi-urbain. L'ensemble des problèmes de développement rural devrait être confié, à l'avenir, à un organisme d'animation rurale, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Les autres ministères à vocation socio-culturelle pourraient alors continuer à concentrer leurs activités sur le milieu urbain et semi-urbain.

En 1980, la population urbaine totale sera d'environ 2,6 millions d'habitants, soit près de 40 % de la population de Côte-d'Ivoire. Elle se répartira, de la façon suivante, entre 64 agglomérations urbaines :

— 21 agglomérations de moins de 10 000 habitants ;
— 20 agglomérations de 10 à 20 000 habitants ;
— 11 agglomérations de 20 à 30 000 habitants ;
— 4 agglomérations de 30 à 50 000 habitants ;
— 4 agglomérations de 50 à 100 000 habitants ;
— 4 agglomérations de 100 à 800 000 habitants.

2) *Les investissements* 1971-1975 *et* 1976-1980.

Pour cet ensemble de population, on pourrait envisager trois types d'équipements socio-culturels intégrés (sports y compris), destinés aux jeunes et aux adultes des deux sexes :

Type A : pour chaque groupe de 10 000 habitants un équipement de 19,5 millions, dont 15 pour la construction et 4,5 pour le matériel ;

Type B : pour chaque groupe de 30 000 habitants, un équipement de 35,6 millions dont 30 pour la construction et 5,6 pour le matériel ;

Type C : pour chaque groupe de 100 000 habitants, un équipement de 88,5 millions dont 75 pour la construction et 13,5 pour le matériel.

En fonction de la croissance de la population urbaine, d'ici 1980, la Côte-d'Ivoire aurait besoin à cette date de 232 équipements de type A, 54 de type B et 12 de type C.

En fonction des coûts unitaires précités, le volume des investissements atteindrait, en dix ans, 7,5 milliards de F CFA dont 2,6 pour la période 1971-1975 et 4,9 pour le quinquennat 1976-1980.

Il s'agit toutefois de besoins théoriques. Pour arrêter le programme des réalisations, il faudra tenir compte des disponibilités budgétaires et des possibilités de formation d'un personnel d'encadrement de qualité.

Compte tenu des réalisations passées, le montant des investissements devrait représenter au minimum 900 millions de F CFA de 1971 à 1975 et 2 milliards entre 1976 et 1980.

3) *Les frais annuels de fonctionnement de* 1971 *à* 1980.

Le caractère polyvalent de l'action des Services socio-culturels devrait, d'une part, permettre de réduire relativement les dépenses de fonctionnement, par une meilleure utilisation du personnel et des équipements disponibles.

Il exigera, par contre, des efforts accrus pour la formation du personnel. De fonctionnaires actuellement très spécialisés, il s'agit de faire des « agents de développement », en leur donnant en plus une formation socio-culturelle de base.

Des études sont actuellement en cours pour mettre au point une ou deux années de formation, commune à tous les agents des services socio-culturels.

Globalement, les frais de fonctionnement des ministères proprement sociaux : Travail et Affaires Sociales, Jeunesse, Education Populaire et Sports (le Service Civique étant inclus dans le budget des Forces armées) devraient passer de près de 800 millions de F CFA en 1970 à plus de 1,2 milliard en 1975 et près de 1,5 milliard en 1980 (cf. Tableau N° 20).

VI. L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

Dans le domaine des Investissements Publics, les deux secteurs prépondérants sont le Développement Agricole et l'Infrastructure Economique.

Si les sommes qui sont consacrées au secteur de l'Infrastructure Administrative sont moindres, ce dernier n'en demeure pas moins un élément important des préoccupations du Gouvernement et un facteur essentiel du développement.

Dans l'Annexe III de la Loi n° 67.302 du 10 juillet 1967 portant Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les années 1967-1968-1969-1970, le tableau 15 donne, aux conditions économiques de 1965, le détail des investissements publics réévalués pour la période 1960-1970. On constate que 25.510 millions de F CFA, soit 12 % du montant total devaient être consacrés à l'Infrastructure Administrative (y compris l'Information), contre 42,5 % pour l'Infrastructure Economique et 22 % pour le Développement Agricole.

Tableau N° 223 — En millions de F CFA

INVESTISSEMENTS PUBLICS	Réalisations 1960-66	Prévisions 1967-70	Total 1960-70
I Développement Agricole	11.140	34.480	45.620
II Infrastructure Economique	42.950	45.450	88.400
III Développement Culturel	8.150	8.550	16.700
IV Infrastructure Sanitaire	1.880	5.850	7.730
V Infrastructure Sociale	340	670	1.010
VI INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	16.710	8.800	25.510
dont : Services Administratifs	(15.435)	(7.200)	(22.635)
et Information	(1.275)	(1.600)	(2.875)
VII Participations de l'Etat	6.650	7.350	14.000
VIII Etudes et Recherches	5.380	4.850	10.230
TOTAL GENERAL	93.200	116.000	209.200

A la lumière de l'évolution récente, nous nous proposons ici de :

— retracer la progression 1960-1967 des investissements administratifs ;
— évaluer leurs montants pour les années 1968, 1969 et 1970 ;
— établir une prévision pour les années du Plan 1971-1975 ;
— donner les perspectives de la période 1976-1980.

NOTE PRELIMINAIRE

Le contenu de l'infrastructure administrative.

On remarquera tout d'abord que l'insertion de l'« Information » dans l'infrastructure administrative est très discutable, on pourrait aussi bien la rattacher à l'infrastructure économique, au même titre que les Postes et Télécommunications, qu'aux activités sociales et culturelles.

Ceci dit, pour respecter la nomenclature officielle, l'information sera étudiée avec l'infrastructure administrative, mais en tant que sous-secteur individualisé.

Ce secteur comprend :

— les services Centraux du Ministère de l'Information ;
— les services de l'Information (Documentation et Rédaction) ;
— l'Agence Ivoirienne de Presse ;
— la Société Ivoirienne de Cinéma ;
— la Radio-Télévision Ivoirienne.

(Directions et Services Communs - Radiodiffusion - Télévision).

Quant à l'équipement des « Services Administratifs », seule la nécessité pratique de l'analyse a conduit à grouper arbitrairement des départements ministériels assez divers.

Nous distinguerons en fait cinq groupes :

1. - *Représentation Nationale comprenant :*
— Président de la République et Résidences ;
— Ministère d'Etat ;
— Assemblée Nationale ;
— Conseil Economique et Social ;
— Divers investissements de Représentation Nationale (constructions, équipements, parc auto) ;
— Affaires Etrangères (Ambassades et Résidences).

2. - *Forces Armées et Service Civique,* comprenant :
— Forces Armées Nationales de Côte-d'Ivoire (Terre, Air, Mer) ;
— Gendarmerie ;
— Service Civique ;
— Camps de Jeunesse Rurale ;
— Garde Présidentielle et Milice.

3. - *Intérieur et Justice*, comprenant :

Ministère de l'Intérieur :

— Préfectures et Sous-Préfectures (et résidences des Délégués) ;
— Police (Sûreté Nationale, Commissariats, Postes Frontières) ;
— Imprimerie Nationale.

Ministère de la Justice :

— Palais de Justice (et résidences des magistrats) ;
— Administrations Pénitentiaires (prisons, camps pénaux).

4. - *Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales*, comprenant :

Ministère des Affaires Economiques et Financières :

— Central Mécanographique ;
— Statistique (et Ecole de Statistique) ;
— Domaines, Cadastre, Enregistrement ;
— Douanes (Administration et Bureaux de Douane) ;
— Contributions ;
— Trésor et Perceptions ;
— Service des Mines.

Ministère du Plan :

— Ministère du Plan ;
— Bureau National d'Etudes Techniques de Développement, et Logements ;
— Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux.

Ministère de la Fonction Publique (et Ecole Nationale d'Administration) ;

Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Services centraux).

5. - *Agriculture, Travaux Publics, Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, Divers*, comprenant :

Ministère de l'Agriculture :

— Services Centraux ;
— Directions Départementales.

Ministère des Travaux Publics :

— Services Centraux ;
— Directions Départementales ;
— Centre de Formation Maritime.

Ministère de la Construction et de l'Urbanisme :

— Services Centraux ;
— Directions Départementales.
Logements de l'Administration.
Acquisitions Domaniales.
Equipement Touristique et Hôtelier.

Un certain nombre de départements ministériels ne figurent pas sur cette liste, car il n'y a pas d'investissement concernant leurs services centraux sur la période 1960-1970, pour deux raisons :

— dans certains cas, une infrastructure déjà existante a été mise à leur disposition : il en est ainsi de l'Education Nationale, de la Santé Publique, de la Production Animale et des Postes et Télécommunications ;

— dans d'autres cas, les investissements ont pu se faire au titre des Ministères dont les nouveaux départements ministériels se sont détachés : il en est ainsi de la Jeunesse et des Sports qui dépendaient des Forces Armées.

Notons enfin que l'Immeuble des Cabinets Ministériels regroupe une partie des services centraux de plusieurs ministères.

A. - LES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE DE 1960 A 1970.

Au lendemain de l'Indépendance, la Côte-d'Ivoire disposait d'un appareil administratif dont les structures devaient être remodelées en fonction de l'installation du pouvoir central, qui se substituait à celui exercé par le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française.

Le tableau N° 224 indique, de façon approximative, les montants annuels consacrés à l'Infrastructure Administrative de 1960 à 1967, et ceux qui lui seront vraisemblablement consacrés de 1968 à 1970.

De 1960 à 1967, les investissements administratifs ont pris une avance considérable par rapport aux prévisions figurant dans les Perspectives Décennales de Développement Economique, Social et Culturel 1960-1970.

Cette avance est appelée à se poursuivre au cours des années suivantes : il est vraisemblable que le montant global qui sera consacré à ce secteur au cours de la période 1967-1970 dépassera largement le chiffre de 8 800 millions de F CFA indiqué dans la Loi-Plan. En effet les prévisions ci-après accusent un total nettement supérieur (14 milliards environ).

Tableau N° 224

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE en millions de F CFA	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1960 à 1970
REPRESENTATION NATIONALE												
- Présidence, Assemblée Nle, Conseil Eco & Soc Divers.	1.078	1.991	710	533	378	202	67	314	329	150	150	5.902
- Affaires Etrangères	506	412	1.006	120	109	313	113	443	102	100	100	3.324
	1.584	2.403	1.716	653	487	515	180	757	431	250	250	9.226
FORCES ARMEES & SERVICE CIVIQUE												
- Forces Armées NCI	150	405	199	179	405	1.211	80	724	215	305	212	4.085
- Gendarmerie	-	-	8	84	46	20	13	60	143	251	195	820
- Serv. Civique, Garde Présidentielle & Milice	-	-	-	-	63	360	336	11	38	10	10	828
	150	405	207	263	514	1.591	429	795	396	566	417	5.733
INTERIEUR ET JUSTICE												
- Intérieur : Préfectures et s/ préfectures	-	-	12	40	34	10	198	53	129	136	140	752
Infrastructure Centrale . . .	-	-	-	-	-	-	-	10	-	140	210	360
Police	70	181	125	208	101	73	52	119	35	92	92	1.148
- Justice : Palais de Justice.	-	-	-	-	-	-	61	80	123	50	50	364
Administration Pénitentiaire	-	101	46	32	32	98	1	46	27	45	45	473
	70	282	183	280	167	181	312	308	314	463	537	3.097
AEF.PLAN.FONCTION PUBLIQUE T.A.S.												
- Affaires Economiques & Financières . .	46	82	39	25	104	305	252	206	406	674	670	2.809
- Plan	-	-	-	-	-	20	100	82	60	10	10	282
- Fonction Publique	-	3	-	-	5	5	5	1	19	75	115	228
- Travail & Affaires Sociales	-	-	-	-	-	-	-	7	30	-	-	37
	46	85	39	25	109	330	357	296	515	759	795	3.356
TP.MCU.AGRICULTURE & DIVERS												
- Travaux Publics et Transports	-	4	23	16	51	60	26	20	-	15	20	235
- Construction et Urbanisme	-	39	-	65	69	68	66	-	-	22	15	344
- Agriculture et Production Animale . . .	92	66	54	14	50	47	115	9	1.020	1.020	520	3.007
Divers Ministères : Santé. Education. Jeunesse & Sports	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers : Logements de l'Administration	148	118	23	-	741	382	986	-	67	225	600	3.290
Acquisitions Domaniales	217	173	42	211	118	319	225	166	6	100	100	1.677
Equipement Touristique & Hôtelier	-	-	-	-	-	-	-	105	46	44	50	245
	457	400	142	306	1.029	876	1.418	300	1.139	1.426	1.305	9.798
Total Services Administratifs	2.307	3.575	2.287	1.527	2.306	3.493	2.696	2.456	2.795	3.464	3.304	30.210
INFORMATION	-	21	63	79	423	498	337	272	151	726	926	3.496
TOTAL INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE.	2.307	3.596	2.350	1.606	2.729	3.991	3.033	2.728	2.946	4.190	4.230	33.706

L'examen détaillé des investissements réalisés ou prévus, pour la période 1960-1970, conduit aux observations suivantes :

1) Représentation Nationale

Un effort particulier a porté sur l'installation du pouvoir central dès les premières années de la période ; un vaste programme de Conventions à paiement différé a permis la réalisation des principaux bâtiments :

Présidence de la République, Assemblée Nationale, Cabinets Ministériels, et l'achat des matériels et des véhicules nécessaires au fonctionnement de ces ensembles.

Dans le même temps, la Représentation Nationale à l'étranger réalisait son implantation par l'achat d'Ambassades et de Résidences. Ces dépenses ne doivent apparaître que dans la partie financière du Plan, car elles sont effectuées hors du territoire national.

2) Forces armées et service civique.

Les Forces Armées ont été dotées, en 1964 et en 1965, d'un important matériel, notamment en matière de parc automobile.

L'accroissement des effectifs de l'Armée et de la Gendarmerie ayant amené le dépassement des possibilités d'hébergement, de nombreux logements ont dû être loués à l'usage des gradés. De plus, la construction de l'Institut National de la Santé Publique sur l'emplacement du Camp Gallieni a amené l'Administration à entreprendre un vaste programme de casernements à Akouedo.

Au titre du Service Civique, les investissements les plus importants ont concerné les Camps de la Jeunesse Rurale, financés par le Fonds Européen de Développement.

Concernant l'Infrastructure immobilière des Forces Armées, les actions de la période 1968-1970 portent sur la réalisation de programmes de casernements (Akouedo), l'implantation de la Gendarmerie (brigades et pelotons mobiles), et la construction du Camp d'Agban.

3) Intérieur et Justice.

De 1960 à 1967, la restructuration de l'appareil administratif s'est effectuée en priorité aux échelons centraux, puis l'Intérieur et la Justice ont entrepris de compléter leurs installations dans l'intérieur du pays.

a) Intérieur.

La Côte-d'Ivoire est divisée en six départements administrés par des Préfets. Les six préfectures se subdivisent en 107 sous-préfectures :

Départements	Chef-Lieu	Nombre de Sous-Préfectures
Sud	Abidjan	24
Centre	Bouaké	26
Nord	Korhogo	28
Centre Ouest.	Daloa	10
Ouest	Man	11
Est	Abengourou	8

L'Intérieur poursuit un programme de mise en place des bâtiments nécessaires pour compléter son implantation dans les départements, la priorité étant donnée à l'équipement des Sous-Préfectures existantes, avant d'en créer de nouvelles.

En 1967, 48 Sous-Préfectures restaient à édifier, dont 12 correspondant à des circonscriptions effectivement ouvertes. De plus, d'anciennes Sous-Préfectures sont à reconstruire, mais il ne semble pas que les crédits nécessaires à cet effet puissent être dégagés avant 1971.

La Construction en 1968 de la Délégation d'Abengourou vient clore le programme d'équipement des préfectures existantes. Cependant la création de quatre nouvelles Préfectures est à l'étude.

Un effort particulier a porté sur la réorganisation et la dotation en matériel de la Police, et a été complété par la réalisation de l'Ecole de Police, financée par le Fonds d'Aide et de Coopération.

Un retard sera vraisemblablement pris en ce qui concerne l'achèvement des cités policières d'Abidjan et de Bouaké, et la construction de celle de Daloa.

Par contre, l'installation des Commissariats de Police dans les grands centres et de postes de police aux frontières se poursuit régulièrement.

La construction de l'Imprimerie Nationale, qui a été reculée d'année en année, revêt une importance particulière et devrait enfin démarrer en 1969, une fois résolu le problème de son implantation.

b) Justice.

Tandis que se poursuivent la construction et l'aménagement des établissements pénitentiaires, le programme de construction de Palais de Justice, longtemps retardé, est entré en 1967 dans une phase de réalisation.

4) Affaires économiques et financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales.

a) Affaires Economiques et Financières.

Au cours de la période 1960-1967, un milliard de F CFA a été consacré à l'Infrastructure des Finances. L'effort a porté sur les Domaines, le Cadastre et l'Enregistrement, et sur l'Administration des Douanes, ainsi que sur l'acquisition d'un matériel mécanographique.

A partir de 1968, l'effort principal portera sur la réalisation de l'Hôtel des Finances et la construction

de la Trésorerie Générale, tandis qu'une deuxième tranche de matériel mécanographique sera installée.

Des programmes importants seront réalisés, concernant les Perceptions et l'Administration des Douanes.

b) Plan.

En 1966, la création du Ministère du Plan a amené ce dernier à procéder au réaménagement de l'ancien Hôtel Administratif de la rue Lecœur. Les travaux seront terminés en 1968.

Le Bureau National d'Etudes Techniques de Développement s'est installé sans frais notables dans un immeuble administratif.

L'Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux a été construit sur subvention du Fonds d'Aide et de Coopération.

c) Fonction Publique.

Le Fonds Européen de Développement financera vraisemblablement la construction définitive de l'Ecole Nationale d'Administration, tandis que le Centre de gestion Intégrée, dont les crédits ont été inscrits en 1967, doit connaître un retard de réalisation.

d) Travail et Affaires Sociales.

Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales n'intervient dans le secteur « Services Administratifs » qu'en ce qui concerne ses services centraux. Ses bâtiments à usage public sont pris en compte dans le secteur « Infrastructure Sociale » : Offices de la Main-d'Œuvre, Inspections du Travail, Centres d'accueil, Centres Sociaux, Pouponnières et Crèches.

5) Agriculture, Travaux Publics et Transports, Construction et Urbanisme, Divers.

a) Agriculture.

Le Ministère de l'Agriculture s'installera dans un bâtiment financé par la Caisse de Stabilisation dont la construction a démarré en 1968.

L'importance du secteur agricole dans le développement du pays amène ce Ministère à renforcer son infrastructure régionale ; après les directions départementales de Man et de Korhogo, équipées à partir de 1966, trois nouvelles directions le seront sur la période 1968-1970 : Abengourou, Bouaké et Daloa.

b) Travaux Publics et Transports.

De même, le Ministère des Travaux Publics et des Transports poursuit l'équipement de ses subdivisions.

c) Construction et Urbanisme.

Les investissements concernent les directions départementales et l'équipement des services topographiques.

d) Logements de l'Administration.

Entre 1964 et 1966, des crédits importants ont été consacrés à la réalisation de logements pour l'Assistance Technique.

Des crédits d'étude ont été inscrits au BSIE 1968.

Si les études sont rapidement menées à bien, la fin de la période devrait voir réaliser la première tranche d'un important programme de logements administratifs.

e) Acquisitions Domaniales.

Les acquisitions Domaniales se montent en moyenne à 150 à 200 millions de F CFA par an.

f) Equipement touristique et hôtelier.

En 1967, la Côte-d'Ivoire a ouvert les premiers crédits destinés à l'équipement touristique et hôtelier.

Une étude doit faire le point des possibilités touristiques du pays, dont le développement est aussi conditionné par les aménagements auxquels procèdent les Eaux et Forêts, au titre des réserves de faune et de flore.

Faisant suite aux crédits ouverts en 1968, ceux des années suivantes permettront de doter en infrastructure hôtelière les principales localités où cela est urgent.

6) Information.

A partir de 1964, le Ministère de l'Information a procédé à l'installation d'une station émettrice de télévision à Abidjan, et a construit les bâtiments de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.

L'objectif essentiel de ce Ministère est le développement du réseau national de télévision.

Si la réalisation du faisceau hertzien Abidjan-Man, sur subvention du Fonds Européen de Développement, risque de connaître un certain retard, par contre celle du faisceau Abidjan-Tanda a été commencée dès 1968.

L'Agence Ivoirienne de Presse a installé en 1967 un émetteur pour liaisons interafricaines, ainsi que des bureaux régionaux.

Quelques halls d'information ont été construits sur la période.

Conclusion.

Alors que les perspectives décennales prévoyaient de 1960 à 1969 un investissement global de 13 900 millions (10 100 de bâtiments, et 3 800 de matériel), on constate que cette somme était dépassée dès la fin 1965, ainsi que le chiffre de 20 milliards dans le courant de l'année 1967.

Le ralentissement imposé en 1967 et 1968 ne semble guère pouvoir se prolonger, et le niveau annuel atteindra vraisemblablement, dès 1969, le chiffre de 4 milliards.

C'est donc vers un total de 33,7 milliards que l'on s'achemine pour l'ensemble de la période 1960-1970.

Au cours de la période 1967-1970, le point d'application des efforts principaux a été déplacé de la « Représentation Nationale », où les programmes initiaux sont d'ores et déjà achevés, vers le ministère de l'information et l'équipement administratif de l'intérieur jusqu'ici moins favorisés.

B. - LES INVESTISSEMENTS DE 1971 à 1975.

L'examen de la période 1960-1970 montre que l'Infrastructure Administrative a absorbé une part plus importante des crédits qu'il n'était initialement prévu, sous la poussée de besoins urgents.

Elaborés de façon mieux coordonnée, les programmes ultérieurs, qui seront soumis à l'approbation du Gouvernement, et qui distingueront des opérations prioritaires, devront être effectivement respectés.

A partir de l'analyse des réalisations antérieures, on a cherché à définir les masses qui seront consacrées à ce secteur de 1971 à 1975.

L'extrapolation des tendances qui se dégagent de la période 1966-1970, une fois mises à part certaines opérations importantes, a permis de dresser le tableau N° 225, qui chiffre l'effort global d'investissements d'Infrastructure Administrative sur la période 1971-1975 à 22 milliards de F CFA.

Tableau N° 225

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE en millions de F CFA	1971	1972	1973	1974	1975	1971 à 1975	1976 à 1980
REPRESENTATION NATIONALE							
- Présidence, Assemblée Nle, Conseil Eco & Soc. Divers.	200	300	300	300	300	1.400	2.000
- Affaires Etrangères	100	100	150	150	200	700	1.000
	300	400	450	450	500	2.100	3.000
FORCES ARMEES & SERVICE CIVIQUE							
- Forces Armées NCI	250	300	300	300	300	1.450	2.000
- Gendarmerie.	110	120	150	200	200	780	1.100
- Service Civique, Garde Présidentielle et Milice	20	30	30	30	30	140	200
	380	450	480	530	530	2.370	3.300
INTERIEUR ET JUSTICE							
- Intérieur : Préfectures et s/ préfectures	300	300	300	300	300	1.500	2.100
Infrastructure Centrale . . .	300	500	200	-	-	1.000	-
Police	100	120	150	150	200	720	1.000
- Justice : Palais de Justice	50	50	75	75	75	325	450
Administration Pénitentiaire	50	50	75	75	75	325	450
	800	1.020	800	600	650	3.870	4.000
AEF. PLAN. FONCTION PUBLIQUE T.A.S.							
- Affaires Economiques & Financières	300	300	350	350	400	1.700	2.300
- Plan.	50	50	50	50	50	250	340
- Fonction Publique.	20	20	20	20	20	100	180
- Travail et Affaires Sociales	20	20	20	20	20	100	180
	390	390	440	440	490	2.150	3.000
TP. MCU. AGRICULTURE et DIVERS							
- Travaux Publics et Transports.	25	25	35	40	45	170	250
- Construction et Urbanisme	25	25	35	40	45	170	250
- Agriculture et Production Animale . .	100	100	100	100	100	500	600
Divers Ministères : Santé. Education. J.E.P.S.	100	100	100	100	100	500	1.000
	800	1.000	1.200	1.400	1.500	5.900	8.400
Divers : Logements de l'Administration	130	140	150	150	150	720	1.000
Acquisitions Domaniales. . . .							
Equipement Touristique et Hôtelier.	100	100	100	100	100	500	1.000
	1.280	1.490	1.720	1.930	2.040	8.460	12.600
Total Services Administratifs	3.150	3.750	3.890	3.950	4.210	18.950	25.800
INFORMATION	750	500	560	600	640	3.050	4.200
TOTAL SECTEUR INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	3.900	4.250	4.450	4.550	4.850	22.000	30.000

Une première évaluation des masses à consacrer à chaque sous-secteur, au cours de la période 1976-1980, est également indiquée, correspondant à une somme globale de 30 milliards de F CFA.

Par sous-secteur, on a ensuite cherché à justifier ces évaluations et à préciser les principes à adopter ainsi que le contenu de certaines enveloppes :

1) Représentation Nationale.

A l'exception du Conseil Economique et Social qui siège encore dans des locaux provisoires, et dont l'installation définitive est prévue au cours de la période 1971-1975, les besoins en investissements de la Représentation Nationale ont été couverts en majeure partie au cours de la période 1960-1965.

C'est pourquoi nous nous sommes basés sur les chiffres de 1966-1970 pour évaluer ceux de 1971-1975, puis de 1976-1980.

Atteint en 1972, le chiffre annuel de 300 millions par an pour les organismes de Représentation Nationale, constitue un maximum qui englobe la réalisation du Conseil Economique et Social.

Le rythme d'implantation de nouvelles Ambassades devra rester modéré jusqu'en 1973 et son chiffre plafonné à 200 millions par an à partir de 1975.

La progression retenue est donc la suivante :

Tableau N° 226

Investissements en millions de F.CFA	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Résidences, Assemblée, Conseil Eco & Soc. Divers. . .	1.000	1.400	2.000
Affaires Etrangères	550	700	1.000
Total Représentation Nationale . .	1.550	2.100	3.000

2) Forces Armées et Service Civique.

Compte tenu de la limitation des effectifs des Forces Armées, le programme de construction de casernements exigera des sommes décroissantes sur la période. Un volume annuel de 300 millions a cependant été conservé pour permettre des programmes croissants d'achat de matériel militaire (équipement et renouvellement).

150 millions par an en moyenne seront consacrés à la Gendarmerie qui poursuivra l'installation de brigades et de pelotons.

Service Civique, Garde Présidentielle et Milice ne doivent nécessiter que des aménagements complémentaires, pour lesquels 30 millions par an représentent un maximum.

Tableau N° 227

Investissements en millions de F.CFA	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Forces Armées. . . .	1.440	1.450	2.000
Gendarmerie	660	780	1.100
Service Civique, Garde Présidentielle et Milice . . .	90	140	200
Total Forces Armées et Service Civique .	2.190	2.370	3.300

3) Intérieur et Justice.

La construction, pour un montant de l'ordre d'un milliard de F CFA, du Ministère de l'Intérieur, abritant les archives, a été prévue de 1971 à 1973.

Un nouveau découpage administratif étant mis en place, de nouvelles préfectures et sous-préfectures seront à construire ; la reconstruction de 17 sous-préfectures dont les bâtiments sont vétustes sera également effectuée sur la période ; 300 millions par an seront consacrés à ces opérations.

De nouvelles cités policières seront implantées dans les principaux centres. La police qui poursuit, par ailleurs, l'implantation et l'aménagement de commissariats de police et de postes frontières, investira en moyenne 150 millions par an.

Le Ministère de la Justice poursuivra l'exécution de son programme de Palais de Justice et construira des résidences pour les magistrats, à concurrence de 50 millions par an en 1971 et 1972, puis 75 de 1973 à 1975.

L'Administration pénitentiaire disposera de sommes équivalentes pour ses programmes de prisons et de camps pénaux.

Tableau N° 228

Investissements en millions de F.CFA	1966 1970	1971 1975	1976 1980
Intérieur : Préfectures et s/Préfecture	660	1.500	2.100
Infrastructure Centrale. . . .	360	1.000	-
Police . .	390	720	1.000
Justice : Palais de Justice.	365	325	450
Administration Pénitent. . .	165	325	450
Total Intérieur et Justice	1.940	3.870	4.000

4) Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales.

Le Ministère des Affaires Economiques et Financières poursuivra l'équipement des services des Contributions et des Perceptions, ainsi que celui de l'Administration des Douanes.

L'implantation d'une troisième tranche de matériel mécanographique a été prévue pour la fin de la période, en raison du volume croissant des travaux comptables.

Pour l'ensemble de ces opérations, la moyenne annuelle des investissements est de l'ordre de 350 millions.

50 millions par an ont été prévus au titre du Ministère du Plan, afin de permettre l'implantation de directions régionales, et le développement de divers organismes :

— Bureau de Développement Industriel ;

— Centre de Promotion des Entreprises ;

— Bureau National d'Etudes Techniques de Développement ;

— Sociétés sous-tutelle.

20 millions par an pourront être consacrés au Ministère de la Fonction Publique, principalement pour des centres de perfectionnement des cadres administratifs.

Des sommes équivalentes sont prévues pour le renforcement des Inspections départementales du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

Tableau N° 229

Investissements en millions de F.CFA	1966 1970	1971 1975	1976 1980
Affaires Economiques et Financières	1.400	1.700	2.300
Plan.	160	250	340
Fonction Publique.	220	100	180
Travail et Affaires Sociales	40	100	180
Total AEF.PLAN. F.P. T.A.S. . . .	1.820 (1)	2.150	3.000

(1) non compris l'aménagement du ministère du Plan et la construction du ministère des Finances et des Affaires économiques.

5) Travaux Publics. Construction et Urbanisme. Agriculture et autres Ministères. Divers.

Les Travaux Publics auront besoin d'étoffer leurs subdivisions régionales.

Le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme devra renforcer ses subdivisions pour faire face au problème majeur que constituera l'urbanisation au cours de la période.

Chacun de ces deux Ministères disposera en conséquence d'une moyenne annuelle de 35 millions pour ses investissements d'infrastructure administrative.

Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Production Animale équiperont leurs directions départementales. 100 millions par an sont prévus à cet effet.

Il est également inscrit une somme globale de 100 millions par an pour les Ministères au titre desquels aucun investissement ne figure sur la période 1960-1970, à savoir : Education Nationale, Santé Publique et Population, Jeunesse, Education Populaire et Sports.

Les programmes de ces ministères exigeront en effet la construction d'un certain nombre de bâtiments administratifs, ainsi que l'aménagement de leurs directions départementales.

D'importants programmes de logements doivent être réalisés sur la période, notamment pour l'hébergement de l'Assistance Technique, afin de réduire le plus possible les loyers administratifs, qui grèvent lourdement le Budget Général.

Près de six milliards de F CFA ont été prévus à cet effet.

Le montant forfaitaire annuel prévu pour les acquisitions domaniales atteint 150 millions en 1973.

La contribution de l'Etat en matière d'équipement touristique et hôtelier doit demeurer modeste et consister en aménagements de sites touristiques et en implantation d'hôtels aux endroits où l'initiative privée fait défaut. 100 millions par an ont été prévus à cette fin.

Si se dégageaient d'importantes perspectives de développement touristique, des groupes privés ne manqueraient pas d'investir, l'Etat intervenant par des participations financières dans les sociétés d'exploitation.

Tableau N° 230

Investissements en millions de F.CFA	1966 1970	1971 1975	1976 1980
- Travaux Publics & Transports.	80	170	250
- Construction & Urbanisme	100	170	250
- Agriculture & Production Animale .	185	500	600
Divers Ministères : Education, Santé, JEPS	-	500	1.000
Divers - Logts de l'Administration .	1.880	5.900	8.400
- Acquisitions Domaniales	600	720	1.000
- Equipt. Touristique & Hôtelier	245	500	1.000
TOTAL TP.MCU. Agriculture & Divers	3.090 (1)	8.460	12.500

(1) Non comprise la construction du Ministère de l'Agriculture.

6) Information.

Les investissements du Ministère de l'Information seront en moyenne de 600 millions par an.

La couverture de la majeure partie du territoire par le réseau national de Télévision sera réalisée à la fin de 1971.

L'objectif suivant est la diffusion d'émissions radiophoniques en modulation de fréquence, ce procédé semblant mieux adapté aux conditions locales que la modulation d'amplitude, mais ayant été handicapé jusqu'ici par son caractère onéreux, tant à l'émission qu'à la réception.

A partir de 1971, l'Agence Ivoirienne de Presse poursuivra l'installation de ses bureaux régionaux et renforcera ses installations centrales.

De nouveaux halls d'Information seront construits.

Tableau N° 231

Investissements en millions de F.CFA	1966 1970	1971 1975	1976 1980
Total Information. .	2.400	3.050	4.200

Nota bene :

Il y aurait avantage à ramener la masse globale à consacrer à l'Infrastructure Administrative de 22 à 20 milliards de F CFA, au moyen d'un abattement moyen de 400 millions par an.

Les deux milliards de ressources ainsi dégagés pourraient être utilisés à des investissements plus directement productifs, tandis que l'Infrastructure Administrative verrait son expansion assurée dans des limites plus raisonnables.

C. - LES INVESTISSEMENTS DE 1976 à 1980.

Le tableau n° 232 présente, pour la période 1976-1980, l'extrapolation des tendances de la période précédente, aboutissant à un total de 30 milliards de F CFA, dont il n'y a lieu de retenir que les enveloppes par groupe de ministères au sein desquels une redistribution sera à faire, lorsque les programmes auront été définis.

Le cheminement proposé est le suivant :

Tableau N° 232

(en millions de F CFA)

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	1976	1977	1978	1979	1980	1976 à 1980
Représentation Nationale	500	550	600	650	700	3.000
Forces Armées et Services Civique . .	600	600	650	700	750	3.300
Intérieur et Justice	700	750	800	850	900	4.000
AEF - Plan - F.P. - T.A.S.	500	550	600	650	700	3.000
TP. - MCU - Agriculture et Divers . . .	2.200	2.350	2.550	2.650	2.750	12.500
Total Services Administratifs	4.500	4.800	5.200	5.500	5.800	25.800
Information	700	800	800	900	1.000	4.200
TOTAL	5.200	5.600	6.000	6.400	6.800	30.000

CONCLUSION.

Les chiffres d'investissements donnés plus haut constituent des maxima calculés sur la base de la croissance globale des ressources publiques.

En cas de ressources inférieures aux prévisions, des compressions pourraient être effectuées, ramenant respectivement les enveloppes financières des périodes 1971-1975 et 1976-1980 de 22 à 20 milliards, et de 30 à 25 milliards.

Ces compressions affecteraient l'ensemble des sous-secteurs de 1971 à 1975, et, plus spécialement, la Représentation Nationale, les Forces Armées, et l'Intérieur sur la période 1976-1980.

En effet, les investissements de cette dernière période seront logiquement destinés à des compléments d'infrastructures décentralisées, l'essentiel des services centraux ayant été dotés avant 1973, et les infrastructures régionales renforcées à leur suite.

Le tableau n° 233 propose le cheminement des investissements en fonction de ces hypothèses.

Tableau N° 233

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE en millions de F CFA	1971	1972	1973	1974	1975	1971 à 1975	1976	1977	1978	1979	1980	1976 à 1980
REPRESENTATION NATIONALE. . .	300	350	350	350	400	1.750	400	450	450	450	450	2.200
FORCES ARMEES & SERVICE CIVIQUE.	380	400	400	400	420	2.000	450	450	500	500	500	2.400
INTERIEUR ET JUSTICE.	800	1.000	800	500	500	3.600	600	600	600	600	600	3.000
AFF.PLAN.FONCTION PUBLIQUE. T.A.S..	390	400	400	400	410	2.000	450	450	500	500	500	2.400
TP.MCU.AGRICULTURE.DIVERS. . .	1.280	1.350	1.550	1.850	1.870	7.900	2.000	2.200	2.350	2.600	2.850	12.000
Total Services Administratifs.	3.150	3.500	3.500	3.500	3.600	17.250	3.900	4.150	4.400	4.650	4.900	22.000
INFORMATION	750	500	500	500	500	2.750	500	550	600	650	700	3.000
TOTAL	3.900	4.000	4.000	4.000	4.100	20.000	4.400	4.700	5.000	5.300	5.600	25.000

Achevé d'exécuter
sur les presses de
l'imprimerie R. ROYER
Paris — Brie-Comte-Robert

Juin 1968